





(67)

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI



Secrétariat général : Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE



TOME VINGT-CINQUIÈME

ANNÉE 1911. — LIVRAISON I



BRUXELLES

IMPRIMERIE VROMANT & Co, ÉDITEURS

3, RUE DE LA CHAPELLE, 3

1911

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON I — 1911.

L'ABBÉ LEMAIRE. — L'origine de la Basilique latine 5

MÉLANGES

J. CLAERHOUT. — La Palafitte d'Afsné.	131
D ^r J. RAEYMAEKERS. — Une motte féodale détruite, à Halle- Boyenhöven.	133
— Une motte féodale à Neerlinter	134
— Un foyer anté-romain et probablement de l'âge de fer à Wommersom (Tirlemont).	134

PLANCHES ET ILLUSTRATIONS.

Fig. 1. Plan de la basilique de Saint-Jean de Latran (au moyen âge).	8
» 2. Intérieur de la basilique de Saint-Jean de Latran (au moyen âge).	9
» 3. Plan primitif de la basilique de Saint-Pierre au Vatican.	11
» 4. Église de Saint-Paul hors les Murs, à Rome, avant l'in- cendie	12
» 5. Plans superposés des deux basiliques de Saint-Paul hors les Murs, à Rome.	12
» 6. Intérieur de la basilique de Saint-Paul hors les Murs, avant l'incendie	13
» 7. Plan de l'église Sainte-Agnès hors les Murs, à Rome.	15
» 8. Église Sainte-Agnès hors les Murs, à Rome, coupe trans- versale (après la transformation du VII ^e siècle).	16
» 9. Église Sainte-Agnès hors les Murs, à Rome (état actuel).	17
» 10. Plan des deux églises Saint-Laurent hors les Murs, à Rome	19
» 11. Plan de l'église de la Nativité à Bethléem (état actuel).	20
» 12. Plan primitif présumé de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem	20
» 13. Intérieur de la basilique Sainte-Marie Majeure, à Rome (état actuel).	21
» 14. Plan de la basilique Sainte-Marie Majeure, à Rome (état actuel)	21
» 15. Vue intérieure de la basilique de Sainte-Sabine, à Rome (état actuel).	23
» 16. Plan de la basilique de Sainte-Sabine, à Rome (état actuel)	23
» 17. Vue intérieure de la basilique de Saint-Clément, à Rome.	27
» 18. Plan de la basilique primitive de Saint-Clément, à Rome.	27
» 19. Vue intérieure de l'église Sainte-Praxède, à Rome.	29
» 20. Plan de l'église Sainte-Praxède, à Rome	29
» 21. Plan de l'église Sainte-Marie in Dominica, à Rome.	31

ANNALES

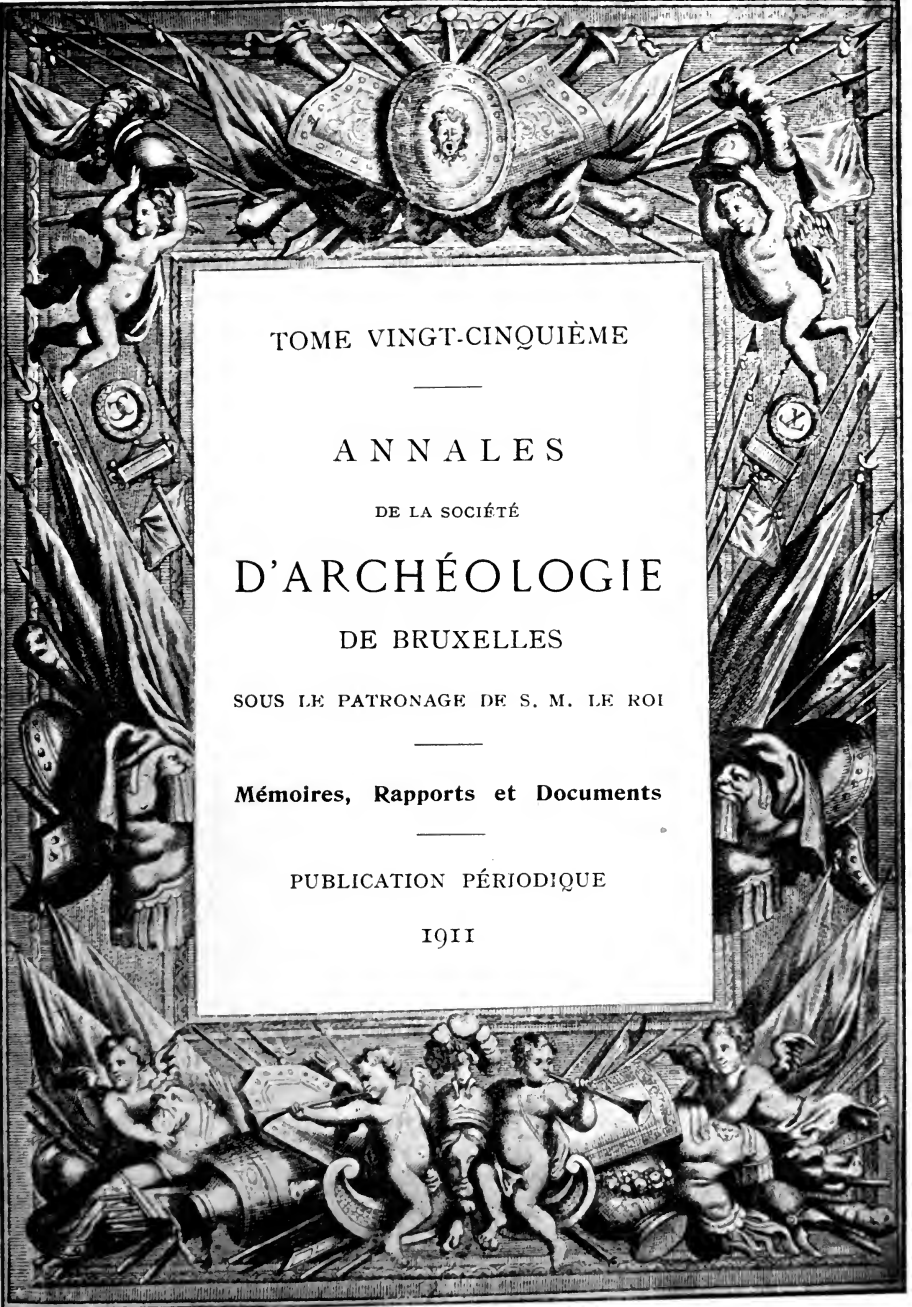
DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Sorti des presses
de l'imprimerie



VROMANT & Co
3, rue de la Chapelle.
Bruxelles

The entire page is framed by a highly detailed and ornate border. At the top center is a large, circular emblem featuring a profile of a head, possibly a monarch, surrounded by a wreath and other heraldic elements. This emblem is flanked by two winged cherubs (putti) who appear to be holding up the central crest. Below the emblem, the border continues with various figures, including more putti, and draped fabric. At the bottom, a group of figures is depicted in a dynamic, almost dancing pose, with one figure prominently holding a large, curved object, possibly a scroll or a piece of armor. The style is characteristic of 19th-century book ornamentation, with fine line work and a sense of movement.

TOME VINGT-CINQUIÈME

—
ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE
DE BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DE S. M. LE ROI

—
Mémoires, Rapports et Documents

—
PUBLICATION PÉRIODIQUE

—
1911

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Art. 13 des Statuts.)



DH
401
S5
L.25



L'ORIGINE

DE LA

BASILIQUE LATINE

INTRODUCTION



ES que parut, au début du iv^e siècle, l'édit de l'empereur Constantin consacrant la liberté du christianisme, on vit surgir, dans les diverses parties de l'Empire, de nombreux édifices voués au culte nouveau. L'engouement pour la construction des églises résulte des nécessités urgentes qui se manifestèrent au lendemain du triomphe de la foi, mais il n'explique pas pourquoi toutes les églises, en Orient, en Italie et en Afrique, sont bâties d'après un programme identique et suivant un modèle invariable, connu en archéologie sous le nom de *basilique latine*.

Ce type architectural ne s'acclimata jamais complètement en Orient ; mais dans les pays occidentaux il s'imposa à un tel point qu'il demeura et qu'il est encore aujourd'hui le modèle par excellence de l'église chrétienne. Sans doute, il s'est modifié au cours des siècles, s'élargissant et se développant suivant les perfectionnements de l'art de bâtir, pour atteindre sa forme la plus parfaite dans les admirables cathédrales gothiques. Même

dans certains pays, comme l'Italie, la forme primitive ne subit guère de transformations ; la disposition et le plan originels se conservent à travers toute l'histoire, et si les architectes s'en sont écartés parfois, pendant les derniers siècles, ils y sont revenus presque unanimement de nos jours.

La basilique latine a donc exercé une influence marquée sur l'extension de l'art religieux en Occident et elle occupe, dans l'ensemble de l'archéologie, une place qui ne le cède en importance à aucun autre type architectural. Aussi les historiens se sont-ils appliqués à étudier ses caractères, à expliquer les différentes étapes de son évolution et surtout à retrouver son origine. Mais ici des divergences de vues s'accroissent et, depuis trois quarts de siècle surtout, quantité d'hypothèses se sont essayées à expliquer l'apparition de cette forme d'édifice que l'on voit s'élever sur les ruines accumulées par la dernière persécution et qui semble avoir, avec les types antérieurs, des attaches trop faibles pour justifier une dépendance.

Dans les pages qui suivent, nous présentons au lecteur le fruit des études que nous avons été amené à faire dans ce domaine.

CHAPITRE I

LES CARACTÈRES DE LA BASILIQUE LATINE

Avant de discuter les modalités d'une chose, il est nécessaire de se mettre d'accord sur sa nature. Pour trouver l'origine des basiliques, il faut donc déterminer, aussi exactement que possible, les caractères de ces édifices, non pas à un moment quelconque de leur existence, mais à leur début, au IV^e siècle.

Malheureusement, si les documents archéologiques de cette époque sont assez nombreux, ils sont loin d'être intacts; la plupart ont subi des remaniements considérables. Il est donc indispensable — pour éviter des considérations basées sur l'examen de constructions modifiées ou développées au cours des siècles suivants — d'interroger les vestiges des églises construites immédiatement après la paix constantinienne. Il est vrai que, dans ce domaine, la science possède déjà des données nombreuses. La plupart des édifices ont été étudiés par des archéologues érudits et il suffira de rappeler brièvement les principales églises qui ont, pour notre sujet, un intérêt documentaire.

Eusèbe et d'autres écrivains contemporains rapportent que, durant le règne de Constantin et pendant tout le IV^e siècle, un nombre très considérable d'églises furent édifiées dans toutes les provinces de l'Empire. La plupart de celles qui furent bâties par Constantin lui-même ont disparu, mais leurs traces ou des documents graphiques permettent d'en reconstituer, au moins, les dispositions générales.

Voici les plus intéressantes à notre point de vue :

L'*archibasilique du Sauveur* (Saint-Jean de Latran) est la plus ancienne et la plus vénérable de toutes. Jusqu'au commencement de l'Empire, l'emplacement de cette église était occupé par le palais de la famille des Laterani. Confisqué par Néron et, depuis lors, propriété du fisc impérial, Constantin le reçut dans la dot de sa femme Fausta, sœur de Maxence. Après sa conversion, l'empereur en fit don au pape Miltiade, qui s'y installa probablement dès 311.

Sous le pontificat de saint Sylvestre (314-335), Constantin érigea, dans l'enceinte du palais, une vaste basilique qui devint la cathédrale des évêques de Rome. Elle existe toujours, quoiqu'elle soit devenue méconnaissable depuis les restaurations exécutées sous Innocent X, Pie IX et Léon XIII.

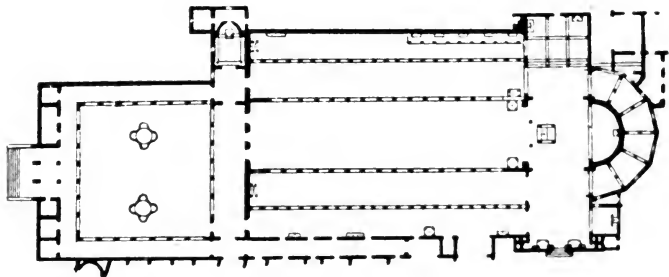


FIG. 1. PLAN DE LA BASILIQUE DE SAINT-JEAN DE LATRAN
AU MOYEN AGE.

(D'après Grisar, *Histoire des Papes.*)

D'anciens dessins, des descriptions et une peinture du XVII^e siècle conservée dans l'église de Saint-Martin des Monts permettent cependant d'en retracer les dispositions primitives.

Avant le pontificat de Sixte V, elle occupait le centre d'un vaste ensemble de constructions, comprenant le palais des papes, un monastère, un hospice, des cloîtres et des dépendances de toute espèce.

La basilique (fig. 1) avait son axe dirigé vers l'occident et l'entrée principale du côté est était précédée d'un propylée supporté par des colonnes, donnant accès à une vaste cour rectangulaire : l'atrium. Autour de celui-ci courait une galerie couverte d'une toiture en appentis qui s'appuyait sur quarante belles colonnes de marbre; au milieu, une fontaine ou *cantharus* servait aux ablutions. De la galerie du fond, cinq portes conduisaient à l'église proprement dite, qui se composait d'un immense vaisseau divisé en cinq nefs par quatre rangées de colonnes. La nef du milieu avait 16 mètres de large sur 87 mètres de long. Elle aboutissait à un vaisseau transversal ou transept, qui formait le sanctuaire de l'église et, sous l'arcade triomphale qui s'ouvrait

entre les deux parties, se dressait l'autel papal, simple table surmontée d'un ciborium d'argent porté par quatre colonnes. Dans l'axe de la nef centrale et terminant l'église du côté ouest, se voyait l'abside ou exèdre semi-circulaire. Au fond s'érigéait



. FIG. 2. INTÉRIEUR DE LA BASILIQUE DE SAINT-JEAN DE LATRAN.

AU MOYEN AGE.

(D'après Grisar, *Histoire des Papes.*)

le trône du Souverain Pontife, entouré de bancs en hémicycle, destinés au clergé.

L'extérieur de ce vaste édifice était d'une grande simplicité. La nef principale était couverte d'une toiture à double

versant et chacun des bas-côtés d'un appentis. De part et d'autre, des fenêtres percées dans les murs gouttereaux éclairaient directement la grande nef. L'édifice recevait encore le jour par la façade et par les extrémités des croisillons, mais les bas-côtés étaient probablement dépourvus de toute lumière directe.

En revanche, l'intérieur (fig. 2) était décoré avec richesse; trente-six énormes colonnes antiques à chapiteaux corinthiens ou ioniques portaient la superstructure de la nef principale, tandis que les bas-côtés s'appuyaient sur des colonnes de moindre module, en vert antique. On peut encore voir sur le tableau de Saint-Martin des Monts qu'elles sont en plus grand nombre qu'à la nef principale et qu'il fallut les élever sur des piédestaux pour leur donner la hauteur nécessaire. Ces détails témoignent d'un manque de soin et d'une hâte exagérée dans la construction.

Les nefs et le transept étaient couverts d'une simple charpente, cachée par un beau plafond caissonné.

Le chœur était surélevé de six degrés au-dessus du pavement des nefs et l'abside, voûtée en cul-de-four, était entièrement revêtue de belles mosaïques. La splendeur de la décoration en marbre, en métaux précieux et en mosaïques multicolores fit, du reste, donner à l'église le nom de *Basilica aurea*.

L'église Saint-Jean de Latran fut probablement la seule que Constantin construisit à l'intérieur des murs de Rome; les autres sont des basiliques suburbaines ou cimetiérales, élevées sur l'emplacement des tombeaux des grands martyrs. La plus célèbre d'entre elles est la *basilique de Saint-Pierre au Vatican*. Elle fut érigée sur l'emplacement du cirque de Néron, à côté de la via Cornelia, au-dessus du cimetière où fut vénéré de tout temps le tombeau du prince des apôtres. Démolie au xv^e et au xvi^e siècle, elle fut remplacée par l'œuvre grandiose de Bramante et de Michel-Ange. Mais les descriptions et les documents graphiques fournissent des renseignements précieux au sujet de l'église primitive.

Orientée vers l'ouest, celle-ci était précédée d'une place, le *campus sancti Petri*, et d'un vaste atrium rectangulaire (fig. 3) entouré de portiques des quatre côtés. Au centre jaillissait une fontaine,

abritée sous un pavillon. Un narthex extérieur conduisait, par six portes, dans l'église proprement dite.

La construction de cette église se rapprochait étroitement de celle de Saint-Jean de Latran; mais les colonnes de la grande nef, au lieu de porter des arcades, étaient reliées entre elles par un entablement; les bas-côtés étaient séparés par une rangée de colonnes moins élevées et reliées également par des arcades. Les modifications apportées dans la suite ne permettent plus de déterminer si les murs extérieurs des bas-côtés étaient percés de fenêtres. Le transept dépassait de loin la largeur des bas-côtés et donnait à l'ensemble du plan la forme d'un T.

Derrière le transept, à l'entrée même de l'abside et devant la chaire pontificale, se trouvait la « confession », avec le tombeau du prince des apôtres, surmonté de l'autel. Une double *pergula*, galerie de douze colonnes portant un entablement, formait une entrée monumentale au tombeau vénérable, autour duquel brûlaient perpétuellement un grand nombre de lampes d'or. Saint Damase établit les fonts baptismaux dans la partie saillante du croisillon nord.

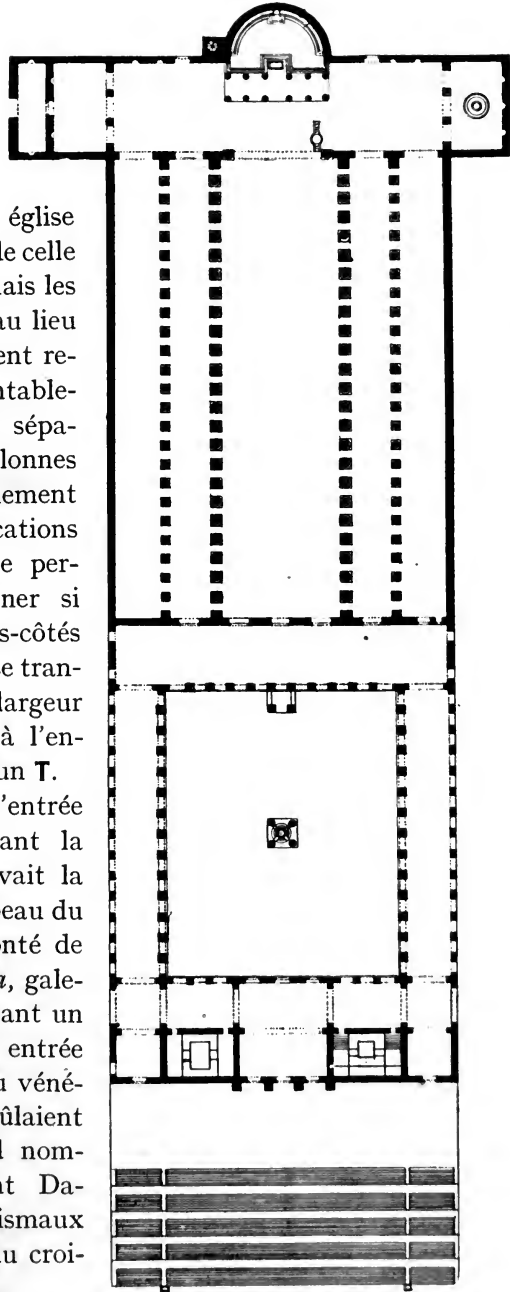


FIG. 3. PLAN PRIMITIF DE LA BASILIQUE DE SAINT-PIERRE AU VATICAN.

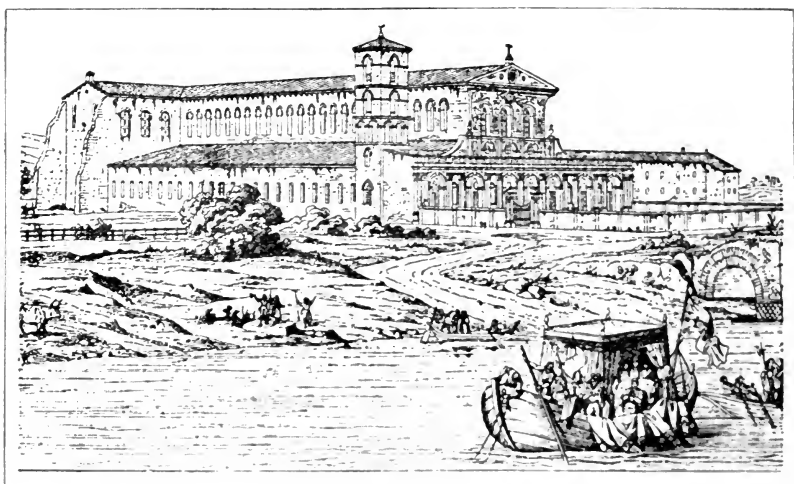


FIG. 4. ÉGLISE SAINT-PAUL HORS LES MURS, A ROME, AVANT L'INCENDIE.
(D'après Grisar, *Histoire des Papes.*)

L'église *Saint-Paul hors les Murs* (fig. 4) fut édiflée également par Constantin sur le lieu de sépulture de l'Apôtre, au bord de la voie d'Ostie. C'était primitivement une construction de peu d'importance, précédée d'un petit atrium et comportant trois nefs à colonnes, un narthex intérieur et une abside semi-circulaire, s'ouvrant directement sur la nef centrale, sans l'intermédiaire d'un transept.

On a retrouvé, en 1834 et en 1850, les fondements de cette église, qui, devenue trop petite, fut démolie par Théodose et

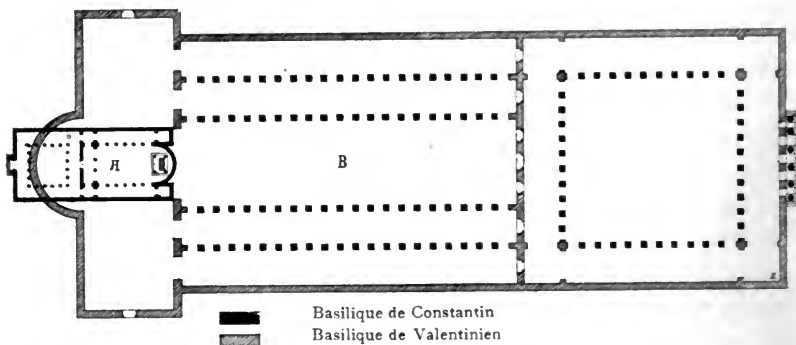


FIG. 5. PLANS SUPERPOSÉS DES DEUX BASILIQUES DE SAINT-PAUL
HORS LES MURS, A ROME.

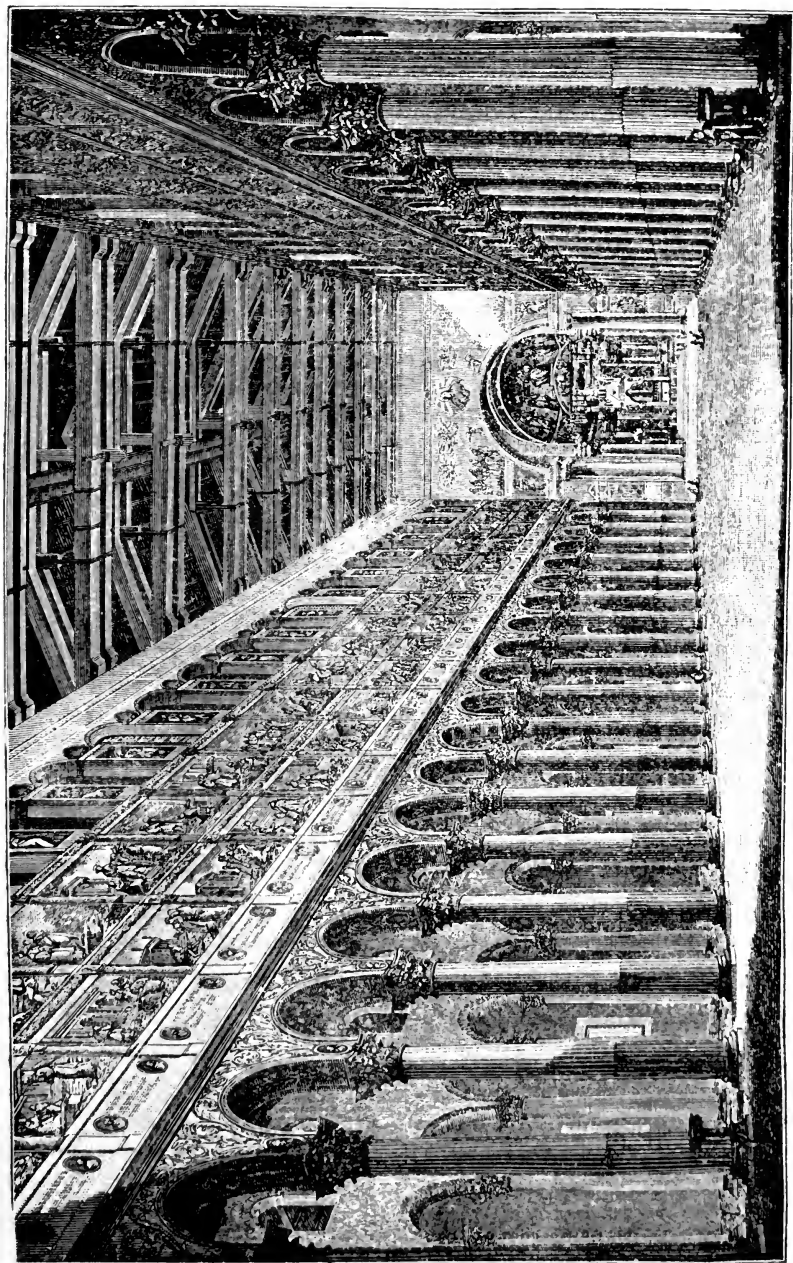


FIG. 6. INTÉRIEUR DE LA BASILIQUE DE SAINT-PAUL HORS LES MURS AVANT L'INCENDIE.

Valentinien II en 386 et remplacée par un imposant édifice ayant à peu près les dimensions et la disposition de l'église primitive du Vatican (fig. 5). Il comprenait un vaste atrium, entouré de magnifiques colonnes cannelées et cinq nefs dont les colonnes provenaient de la basilique Émilienne. Le transept était très large et l'abside y était immédiatement attenante. Le tombeau et l'autel restèrent en place, mais l'orientation de l'édifice fut renversée, le sanctuaire étant disposé non plus à l'ouest, mais à l'est; la *schola cantorum* et la *pergula* de la première basilique demeurèrent en place et se trouvèrent ainsi derrière l'autel. Restauré par les papes Symmaque

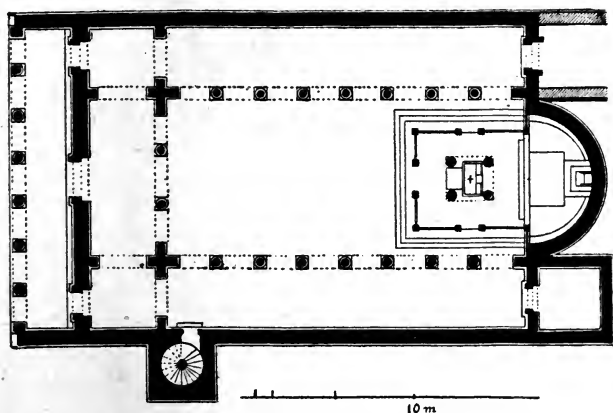


FIG. 7. PLAN DE L'ÉGLISE SAINTE-AGNÈS HORS LES MURS, A ROME.
(Sans l'atrium.)

(498-514) et Pascal II (1099-1118), ce bel édifice fut presque entièrement détruit par un incendie en 1823. La réfection qui s'achève en ce moment reproduit à peu près la disposition primitive (fig. 6). L'arc triomphal, avec ses riches mosaïques du v^e siècle, a été conservé, et la galerie de portraits de papes a été refaite en mosaïque.

La petite *basilique de Sainte-Agnès hors les Murs* (fig. 7, 8 et 9), autre construction constantinienne, fut reconstruite au VII^e siècle dans la même forme, à l'exception de l'atrium, qui fut remplacé par un simple narthex. Elle reproduit assez exactement le plan de Saint-Paul hors les Murs (construction primitive). Au VII^e siècle, ses bas-côtés, qui n'ont pas de fenêtres, furent sur-

montés de galeries et le plafond de la nef centrale fut surélevé. L'autel s'avance sensiblement dans la nef. La *schola cantorum* devait donc occuper presque tout le vaisseau principal.

L'église *Saint-Laurent in Campo Verano*, fondée encore par Constantin, reproduit fidèlement, sauf l'atrium, les dispositions de Sainte-Agnès; Sixte III y ajouta, vers 432, une seconde basilique orientée en sens inverse et précédée d'un vaste atrium. Pélage II (580) démolit les absides qui se touchaient et fit, de l'ancien édifice, le sanctuaire de la nouvelle basilique (fig. 10). De même que Sainte-Agnès, Saint-Laurent fut pourvu, à cette époque, de galeries au-dessus des bas-côtés.

A Naples, existent quelques restes de l'ancienne *cathédrale de Sainte-Restitute*, probablement construite par le même empereur. Primitivement à cinq nefs séparées par des colonnes de marbre

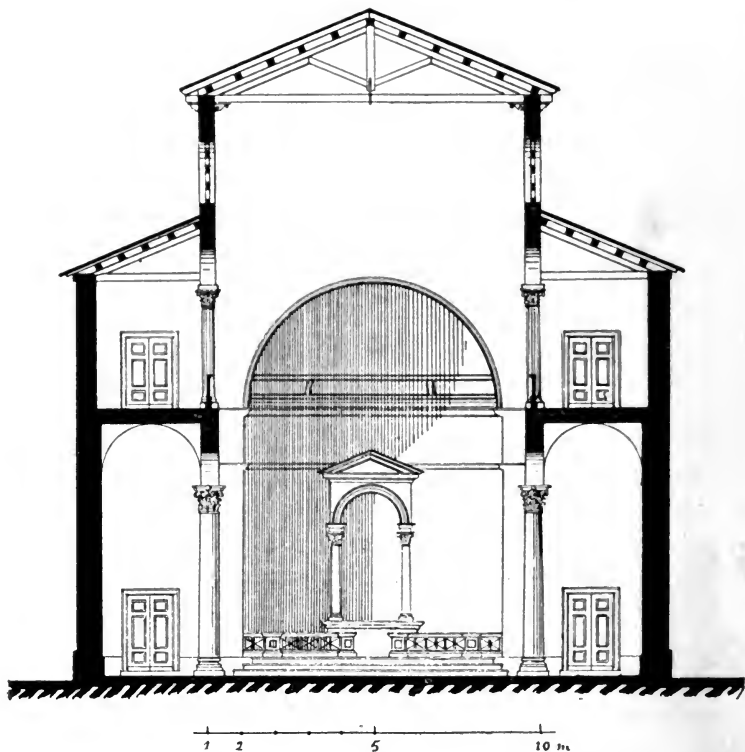


FIG. 8. ÉGLISE S^{te}-AGNÈS HORS LES MURS, A ROME. COUPE TRANSVERSALE.
(Après la transformation du VII^e siècle.)



FIG. 9.

ÉTAT ACTUEL.

ÉGLISE SAINTE-AGNÈS HORS LES MURS A ROME.

cipolin, elle a été à moitié démolie et modernisée au xvii^e siècle.

Constantin fit aussi édifier un nombre considérable de basiliques latines en Orient : à Jérusalem, à Bethléem, à Manré, à Constantinople, à Nicomédie et à Tyr. Une seule subsiste en partie, c'est celle de la *Nativité*, à Bethléem (fig. 11), commencée en l'an 320. On y retrouve encore cinq nefs à colonnes portant un entablement, ainsi que des traces d'un atrium démolé. Sa triple abside date probablement d'une restauration exécutée sous Justinien.

La disposition primitive de la grande *église du Saint-Sépulcre*, à Jérusalem, qui fut construite de 326 à 336, est imparfaitement connue. Elle avait sans doute cinq nefs, des tribunes et un atrium, mais son caractère d'église commémorative lui fit donner une disposition spéciale : le saint Sépulcre s'y trouvait renfermé dans une cour à ciel ouvert et entourée d'un portique en fer à cheval, tandis que le sanctuaire avec le transept non saillant était probablement attenant à l'atrium (fig. 12) ¹.

Quant à la *basilique de Tyr*, dont il ne reste plus de traces, Eusèbe en a laissé une des-

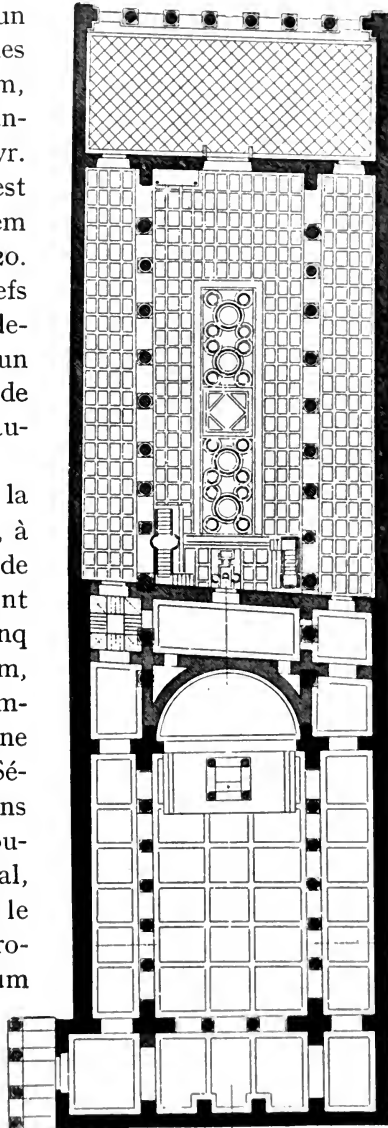


FIG. 10. PLAN DES DEUX ÉGLISES SAINT-LAURENT HORS LES MURS, A ROME. (D'après Marchi.)

1. ESSENWEIN, *Ausgänge der class. Baukunst*, dans *Handbuch der Architectur*, Darmstadt, 1886, II, 3, p. 53.

scription détaillée et très intéressante ¹. D'après lui, Constantin fit d'abord construire un mur autour de l'église et de ses dépendances pour servir de *propugnaculum*. Un haut vestibule, visible au loin, s'élevait devant la façade. Le vestibule et le temple étaient séparés par l'atrium : « Inter templum et vestibulum,

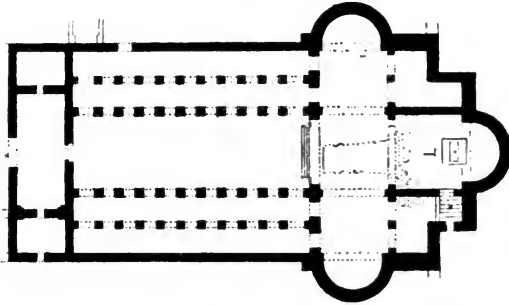


FIG. 11. PLAN DE L'ÉGLISE DE LA NATIVITÉ, A BETHLÉEM. (État actuel.)

maximo int̄vallo relicto, hoc spatium in quadrati speciem circumseptum, quatuor oblicis porticibus circumquaque ornavit, quæ columnis undique attolluntur. »

Les colonnes étaient reliées par des clôtures de peu de hauteur en bois réticulé. Au milieu de la cour, se trouvait la fontaine « qui interius sacrarium ingressuris, copiosos latices ad abluendum ministraret ».

La double destination de l'atrium est clairement indiquée : « cunctis quidem ² ornatum ac nitorem concilians, iis vero qui institutionem adhuc opus habent, congruentem præbens mansionem ».

Du narthex, trois portes conduisaient dans l'église du côté de

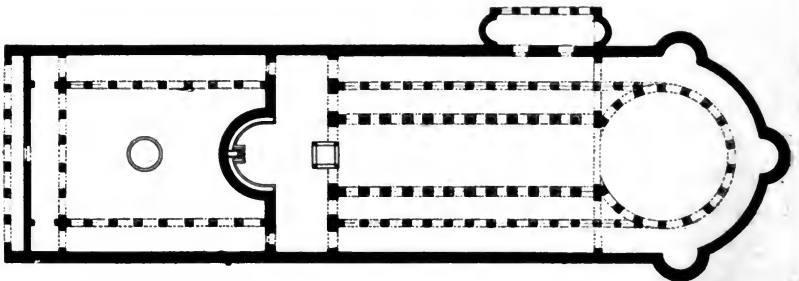


FIG. 12. PLAN PRIMITIF PRÉSUMÉ DE L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE, A JÉRUSALEM. (D'après Essenwein.)

1. EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, lib. X. (Migne, P. G., col. 866 et suiv.).

2. Gr. τῶ παντι.



FIG. 13.

INTÉRIEUR DE LA BASILIQUE.

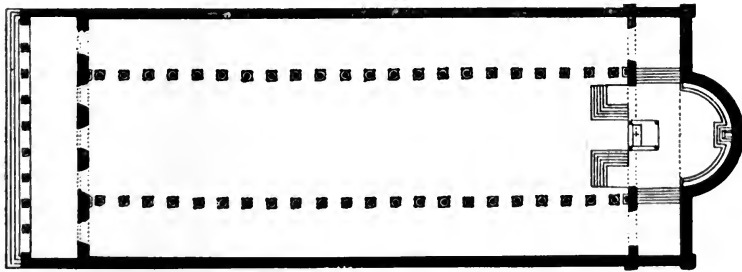


FIG. 14.

PLAN DE LA BASILIQUE.

ÉTAT ACTUEL DE LA BASILIQUE DE SAINTE-MARIE MAJEURE.

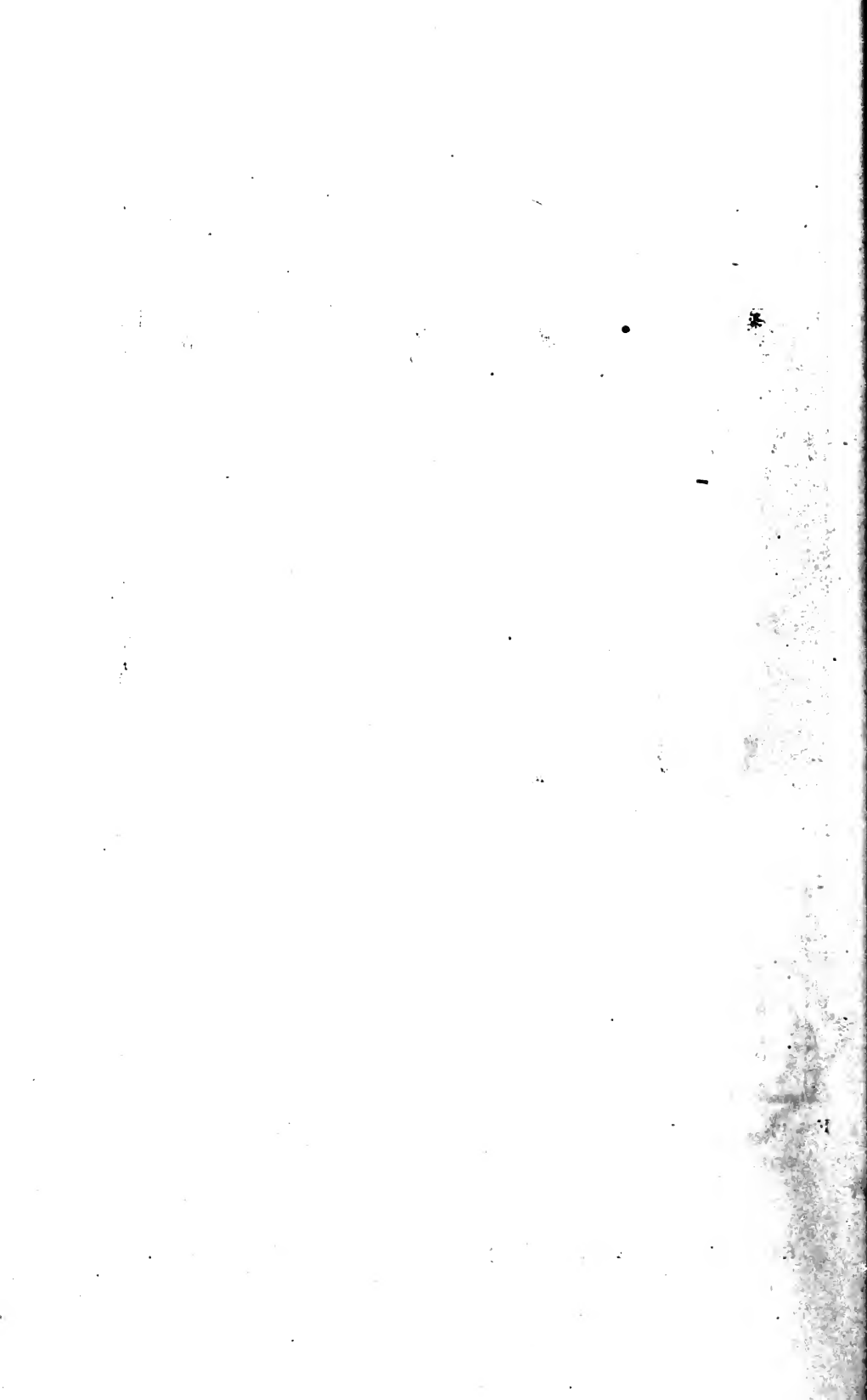




FIG. 15

(Photo Richter.)

VUE INTÉRIEURE.

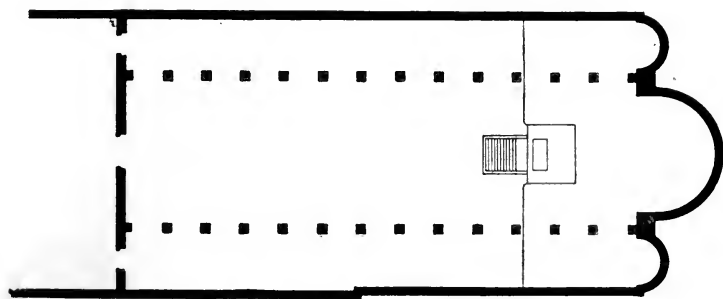


FIG. 16.

PLAN.

ÉTAT ACTUEL DE LA BASILIQUE DE SAINTE-SABINE, A ROME.



l'orient : la plus grande s'ouvrait au centre. Elle était décorée de plaques de bronze, fixées par des fers, et de diverses sculptures.

Quant à l'église proprement dite, Eusèbe l'appelle *œdes regia*. Elle se composait de deux portiques ou bas-côtés non éclairés, flanquant un espace central dont la disposition émerveille l'historien comme quelque chose de neuf et d'inouï : « L'empereur imagina de placer des fenêtres au-dessus même des portiques et il éleva « jusqu'au ciel » la charpente, faite entièrement en bois de cèdre. » Dans le chœur étaient disposés des trônes pour le président et dans toute l'église s'alignaient les sièges pour les fidèles. Le saint des saints, c'est-à-dire l'autel, placé au milieu de la nef principale, « altare in medio constituit », était entouré d'une belle balustrade en bois pour en écarter la foule. Tout l'édifice était pavé de marbre. Il était environné de diverses constructions accessoires : des exèdres, des œcus et un baptistère.

En dehors des églises dues à la générosité ou à l'influence de Constantin et dont la provenance est connue grâce aux historiens de cet empereur, la plupart des nombreux édifices construits au iv^e siècle ont disparu. Ceux qui restent accusent encore clairement leur aménagement primitif.

Sainte-Marie Majeure est l'une des plus grandes et des plus célèbres basiliques de Rome. Edifiée par le pape saint Libère, au milieu du iv^e siècle, sur l'emplacement de l'antique basilique Sicinienne, elle fut reconstruite en partie sous Sixte III (432-440) et consacrée, depuis lors, à la sainte Vierge. De ce chef, elle fut appelée *Sainte-Marie Majeure*, par opposition à *Sainte-Marie Antique* du Forum. Au xiii^e siècle, Nicolas IV lui fit subir une importante restauration et Alexandre VI décora le plafond au moyen du premier or venu d'Amérique. La façade moderne a été ajoutée sous le règne de Benoît XIV.

Malgré ces remaniements, elle se présente encore avec tous les caractères essentiels d'un édifice du iv^e siècle (fig. 14). L'atrium a disparu : des traces évidentes en furent retrouvées en 1888. Les trois nefs sont séparées par quarante-quatre colonnes ioniques en marbre de Paros, provenant, très probablement, de la basilique Sicinienne et reliées par un entablement horizontal. Le transept est étroit et peu saillant. Il est vraisemblable que l'abside était entourée d'un déambulatoire dont les arcades n'ont

été fermées qu'au XIII^e siècle. Dans les colonnes se voit encore la place des trous destinés aux crochets qui soutenaient primitivement les tringles auxquelles étaient suspendus des rideaux. La *schola cantorum* et les ambons ont été enlevés sur l'ordre de Sixte V. La magnifique décoration en mosaïques du IV^e siècle, au-dessus des colonnades, et celle du V^e siècle à l'arc triomphal ont été conservées jusqu'à nos jours (fig. 13).

Sainte-Sabine, de Rome (fig. 15 et 16), date du début du V^e siècle. Admirablement conservée, à l'exception de son atrium, qui a été démoli, mais dont les traces existent, elle possède deux rangées de belles colonnes antiques cannelées, reliées par des arcades, une abside semi-circulaire et une simple charpente sur les trois nefs. Les débris des clôtures de la *schola cantorum* sont enchâssés dans les murs. Plusieurs des fenêtres supérieures ont été bouchées et les murs des bas-côtés n'ont pas de lumières. L'autel s'avance dans la nef.

La *basilique primitive de Saint-Clément* (fig. 17) est l'une des plus anciennes de Rome, puisque, au témoignage de saint Jérôme, elle existait depuis longtemps en 392. Son atrium reste caché sous celui de l'édifice actuel, élevé au-dessus de l'ancien par Pascal II, mais l'église elle-même est entièrement dégagée. Elle comporte trois nefs à colonnes, un narthex intérieur et une grande abside semi-circulaire. Les cloisons de la *schola cantorum* ont été transportées dans l'église supérieure (fig. 18). Les murs des bas-côtés étaient privés de fenêtres.

L'*église Saint-Pierre aux Liens* existait au IV^e siècle sous le titre des Saints-Apôtres. Elle fut reconstruite dans la forme actuelle sous Sixte III. L'abside de la basilique primitive fut découverte en 1876 : l'atrium se trouvait devant le narthex actuel.

Il est difficile de dire ce qui appartient encore à la première construction dans l'*église Sainte-Praxède*, restaurée sous Pascal I (817-824). La forme de l'ensemble, avec le propylée, l'atrium, la triple nef à colonnes et entablement, semble cependant reproduire fidèlement la disposition du IV^e siècle (fig. 19-20).

La petite *basilique de Sainte-Pudentienne* a aussi subi des modifications importantes, mais l'abside semi-circulaire du IV^e siècle reste et la distribution d'ensemble, avec trois nefs et atrium, rappelle sans aucun doute le plan primitif.



FIG. 17.

VUE INTÉRIEURE DE LA BASILIQUE DU XII^e SIÈCLE

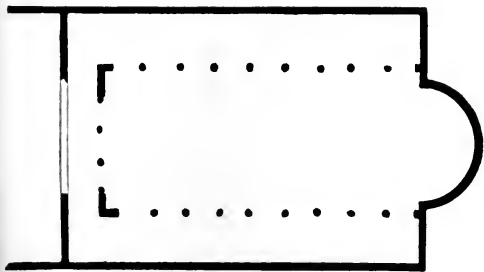


FIG. 18. PLAN DE LA BASILIQUE PRIMITIVE.

BASILIQUE DE SAINT-CLÉMENT, A ROME

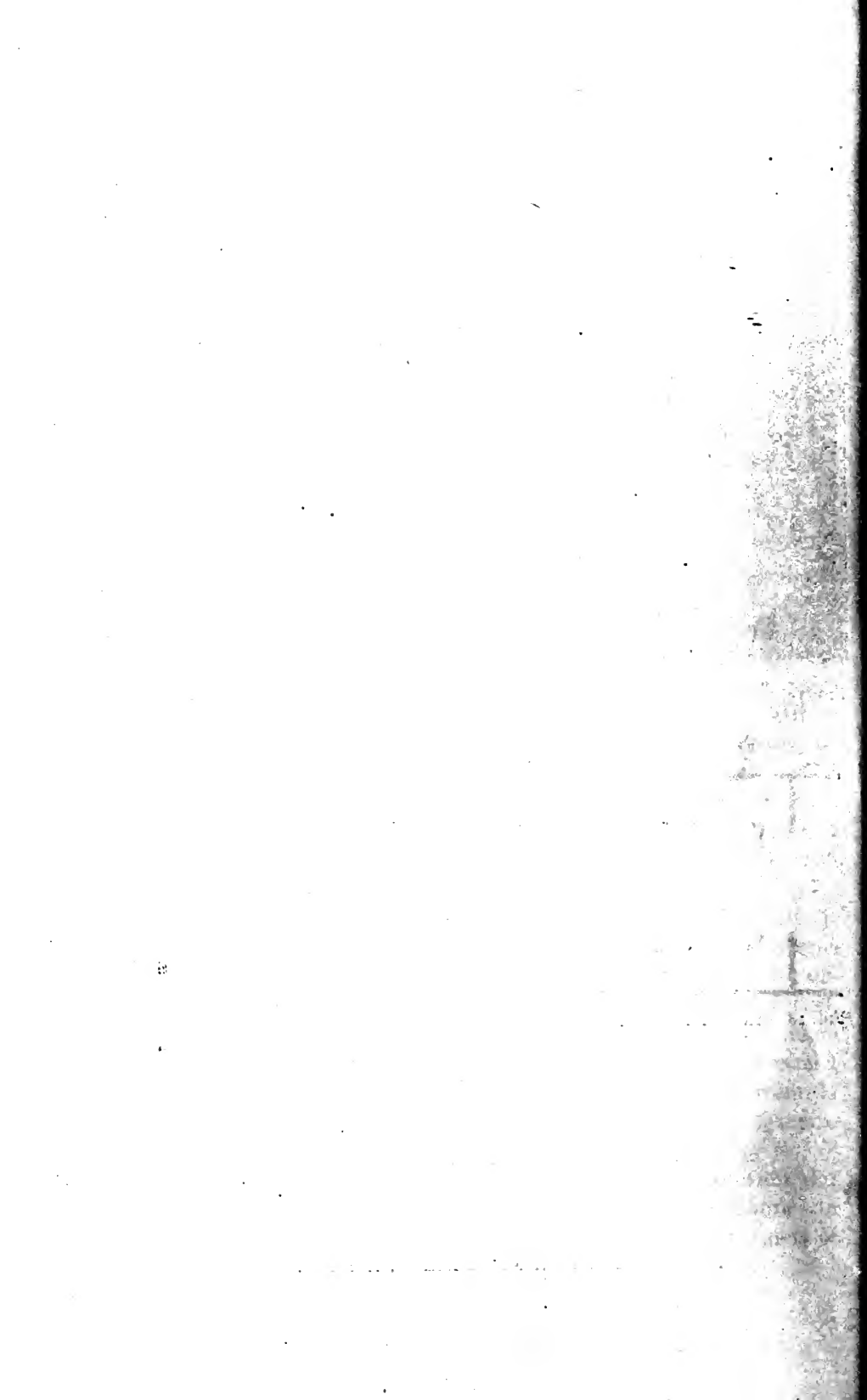




FIG. 19.

(Photo Anderson.)

VUE INTÉRIEURE.

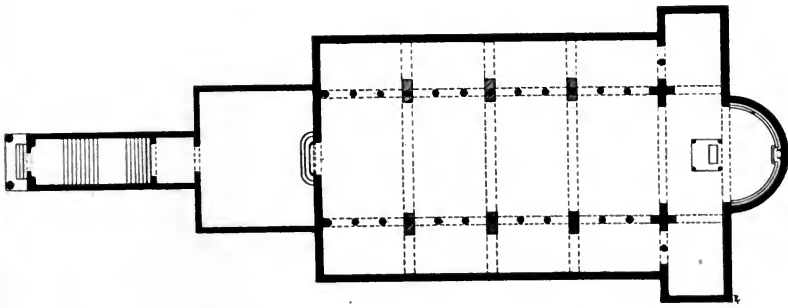


FIG. 20.

PLAN.

ÉGLISE DE SAINTE-PRAXÈDE, A ROME.



Sous l'église actuelle de *Sainte-Cécile au Transtévère*, qui date du IX^e siècle, des fouilles récentes ont mis à jour les restes importants d'une construction très ancienne bâtie, d'après les indices, sur l'emplacement même de la maison de Valérien. C'est une basilique à piliers et à trois nefs sans transept, qui a dû posséder un atrium.

Il en est sans doute de même pour *Saint-Chrysogone*, où des fouilles à peine commencées ont révélé l'existence d'une basilique du IV^e siècle à chevet semi-circulaire.

L'église *Saint-Cosimate* est également une très ancienne basilique modifiée. Le plan permet de reconnaître la présence antérieure d'un atrium avec propylée.

Des traces d'atrium existent aussi à *Saint-Vital*, à *Sainte-Marie du Transtévère*, à *Sainte-Marie in Dominica* (fig. 21) et à bien d'autres églises.

En dehors de Rome, il faut noter l'église de *Saint-Ambroise*, à Milan, et celle du *Xenodochium de Panmachus* (fig. 22), à Ostie.

La première a été fondée par saint Ambroise (379-386), sous le

vocable de Saints-Gervais et Protais, et fut rebâtie à une époque plus récente. Elle avait un atrium, trois nefs à colonnes et une abside semi-circulaire. La seconde, qui date de 398, possédait un atrium, deux rangées de piliers et une abside entourée d'une galerie.

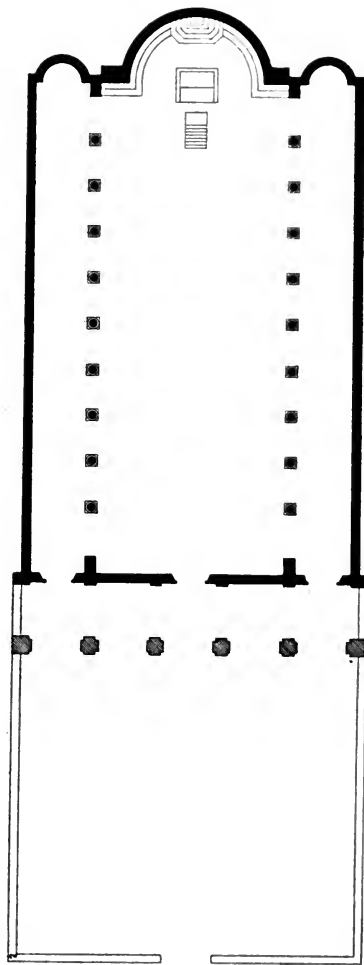


FIG. 21. PLAN DE L'ÉGLISE
SAINTE-MARIE IN DOMINICA, A ROME.

Il ne s'agit point d'établir ici le relevé de tous les restes d'anciennes basiliques. Ce travail a été fait à plusieurs reprises¹. L'examen de ces quelques édifices choisis parmi les plus anciens et les mieux conservés suffira pour permettre de caractériser les traits distinctifs de la basilique latine du IV^e siècle. L'étude détaillée des sanctuaires de Gaule, d'Espagne, d'Illyrie, d'Égypte

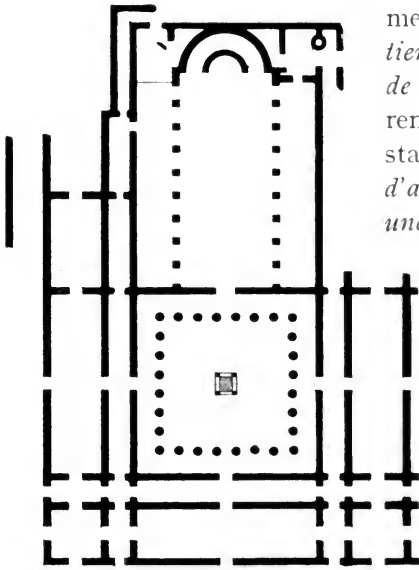


FIG. 22. PLAN DE L'ÉGLISE DU
XENODOCHIUM DE PANMACHUS,
A OSTIE.

ou d'Orient ne pourrait que confirmer ce fait : toutes les églises chrétiennes élevées après la proclamation de la paix, à part quelques différences de détail dues aux circonstances particulières, furent bâties d'après un modèle unique, présentent une distribution intérieure identique et accusent les mêmes procédés de construction.

Le nom de basilique latine a été donné généralement aux édifices de ce type. L'influence de Constantin, au IV^e siècle, l'étendit à l'Orient ; cependant cette région, douée d'une civilisation intense, ne subit guère l'influence occidentale. Après avoir fait usage d'un type basilical qui lui est propre, elle l'abandonna au VI^e siècle pour

un modèle nouveau : l'église byzantine. La basilique orientale, qui ne diffère de la nôtre que par des points secondaires, a probablement la même origine. Cette étude ne s'en occupe pas cependant *ex professo*. Elle se contente d'y prendre, le cas échéant, certains termes de comparaison suggestifs.

1. F.-X. KRAUS, *Geschichte der christlichen Kunst*, Freiburg in Breisgau, 1896, I, p. 312-349. — Dom H. LECLERCQ, *Manuel d'archéologie chrétienne*, Paris, 1907, I, p. 434-493. — C.-M. KAUFMANN, *Manuale di archeologia cristiana*, Roma, 1908, p. 63-93. Ces auteurs donnent aussi une bibliographie suffisamment complète concernant les édifices dont nous avons parlé.

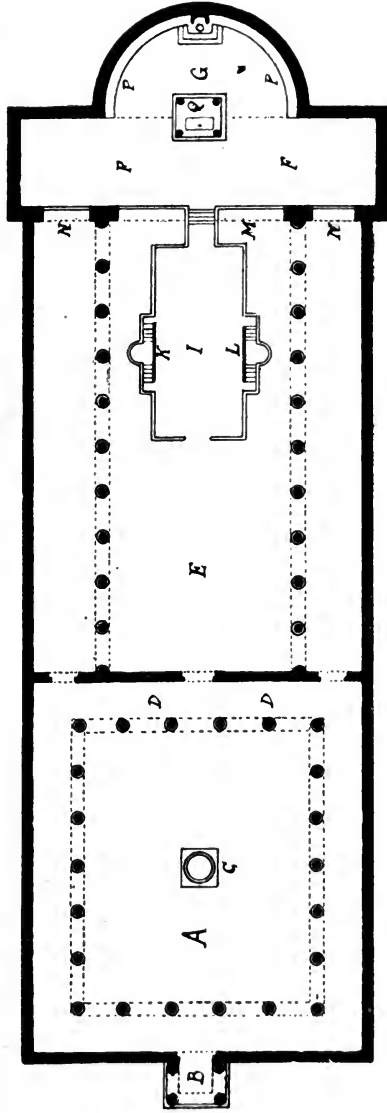
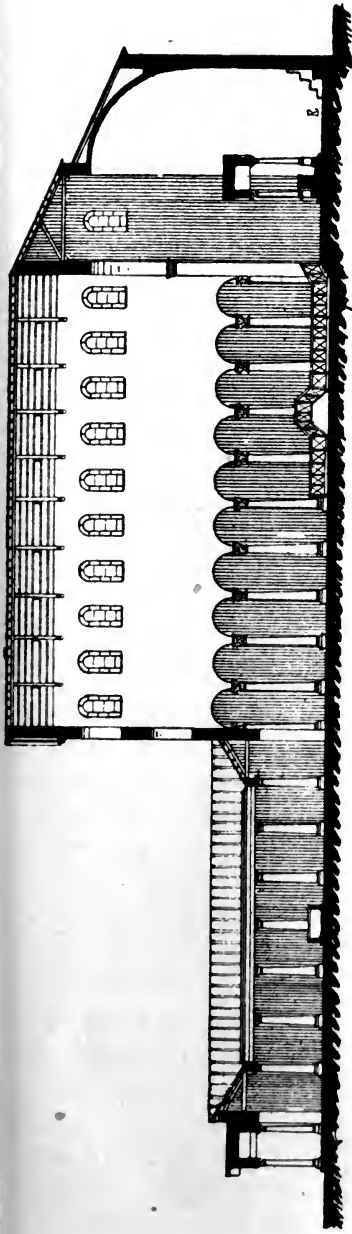


FIG. 23-24. COUPE LONGITUDINALE ET PLAN D'UNE BASILIQUE LATINE. (Dessin de l'auteur.)

L'analyse des édifices examinés jusqu'ici permet de déterminer les éléments dont se compose toute basilique latine. Ces éléments sont réunis dans les schémas ci-contre.

Son *plan* (fig. 24) comprend trois parties principales : *l'atrium, les nefs, le sanctuaire.*

L'atrium (A) est une cour rectangulaire à ciel ouvert, occupant toute la largeur de l'église. Il n'y a qu'une seule entrée, au centre, sauf dans les édifices de grande dimension ; elle est précédée d'un porche ou propylée (B).

Toujours l'atrium est entouré de portiques sur les quatre côtés. Leur toiture s'incline en appentis vers l'intérieur de la cour et repose sur des colonnes reliées par un entablement ou parfois par des arcades. Entre ces colonnes se trouvent des clôtures à hauteur d'appui, en bois ou en marbre, séparant les galeries d'avec la cour proprement dite.

Au centre du préau, pavé en dalles de pierre, jaillit une fontaine ou *cantharus* (C) servant pour l'ablution de la figure et des mains avant l'entrée dans l'église. L'aile du portique accolée à la façade des nefs porte le nom de narthex (D). L'atrium et ses galeries servaient d'abri aux catéchumènes et aux pénitents durant l'office divin.

Malgré les affirmations de plusieurs archéologues, l'atrium ne semble pas avoir eu comme destination principale d'éloigner de l'église le bruit de la rue, puisque beaucoup de basiliques, situées en pleine campagne, en sont pourvues et que, dans plusieurs d'entre elles, telles Saint-Paul hors les Murs (2^e bâtisse) et Sainte-Agnès, le sanctuaire est tourné vers la route, tandis que l'atrium s'ouvre ou s'ouvrait du côté des champs.

Du narthex on entre par trois ou cinq portes dans l'église proprement dite. Celle-ci présente, dans son plan, une triple caractéristique :

1^o La disposition longitudinale, symétrique à un axe, par opposition à la disposition centrale, symétrique à deux axes qui se croisent à angle droit et qui fut adoptée de préférence pour les baptistères et les édifices funéraires ;

2^o Trois nefs, parfois cinq, séparées par deux arêtes de colonnes, de telle sorte que le vaisseau central dépasse de beaucoup les autres en largeur ;

3° Un sanctuaire surélevé de plusieurs degrés et formé d'un espace rectangulaire situé dans les travées antérieures de la nef ou bien dans le transept. Il est terminé par une abside semi-circulaire appelée *concha* ou *exèdre*.

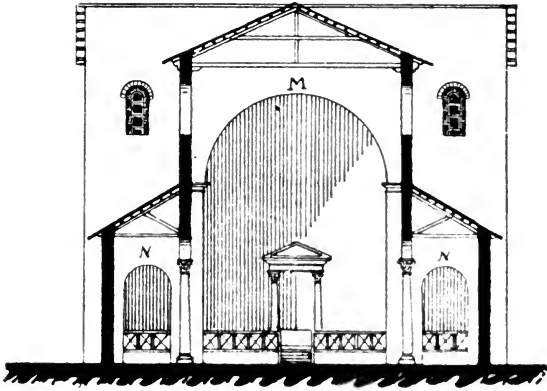


FIG. 25. COUPE TRANSVERSALE SUR UNE BASILIQUE LATINE.

petits terminent les bas-côtés.

Dans le fond de la concha se dresse le trône épiscopal (O) et sur les deux côtés un banc de pierre, placé en hémicycle, sert de siège aux prêtres.

Devant le trône, sous l'arcade, ou plus avant dans la nef, est placé l'unique autel de l'église, centre spirituel de tout l'édifice. Il se compose d'une simple table en pierre abritée sous un ciborium que supportent quatre colonnes.

Les ailes saillantes du transept servaient fréquemment l'une de *diaconicum* ou *sacristie*, l'autre de *prothesis*, endroit où les fidèles déposaient les offrandes destinées au saint sacrifice. Devant le sanc-

Devant le sanctuaire, au milieu de la grande nef, un endroit clôturé par des chancels est réservé à la *schola cantorum* (G). Sur les côtés latéraux de la balustrade s'élèvent d'ordinaire les deux ambons (K et L). Une grande arcade, appelée arc de triomphe (M), sépare la nef du transept ou de l'abside; deux arcs plus

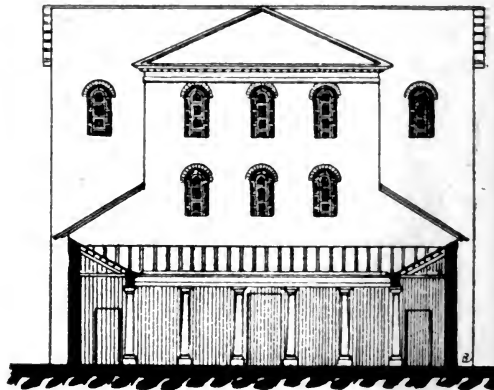


FIG. 26. FAÇADE ET COUPE SUR L'ATRIUM D'UNE BASILIQUE LATINE.

taire s'élevait fréquemment une *pergula* formée d'une colonnade à laquelle on suspendait des voiles ou des lampes et qu'on surmonta plus tard de statues.

En ce qui concerne la construction de la basilique, ses caractères peuvent se réduire aux suivants (fig. 23, 25 et 26) :

1^o La surélévation de la nef du milieu, de façon à fournir à l'édifice son éclairage principal, sinon unique, par une rangée de fenêtres percées de part et d'autre dans les murs gouttereaux, tandis que les bas-côtés n'ont, le plus souvent, aucun éclairage direct;

2^o La couverture de la nef, des bas-côtés et du transept par une simple charpente, soit apparente, soit cachée par un plafond, à l'exclusion de toute voûte en pierre. Les bas-côtés sont abrités sous des appentis, tandis que la nef centrale porte une toiture peu inclinée à double versant.

Les deux rangées de colonnes supportent une architrave ou bien des arcades. Des balustrades de bois ou de pierre les relient souvent dans le bas. Le transept, parfois moins large que la nef du milieu, a sensiblement la même hauteur. Le toit est parfois à un versant, plus fréquemment à deux versants. L'abside, seule partie voûtée de l'église, est couverte d'une voûte en cul-de-four et d'un toit semi-conique; elle est toujours plus basse que la nef et n'a pas de fenêtre.

Dans les églises de dimensions restreintes, le transept fait presque toujours défaut. La prothésis et le diaconicum ont alors parfois la forme de deux petites absidioles, flanquant de part et d'autre la concha principale.

Les basiliques d'Afrique ont certains caractères particuliers qu'elles tiennent probablement d'une influence orientale : absence presque générale d'atrium et de transept et emploi fréquent du sanctuaire à chevet rectangulaire.

Les basiliques latines du IV^e siècle, peu décorées à l'extérieur, sont des constructions sans élégance, bâties en matériaux ordinaires, briques ou moellons de petites dimensions. Toute leur ornementation est concentrée à l'intérieur et consiste en applications de marbre et de métal précieux, en mosaïques, en peintures à fresques. Les sculptures sont fort rares.

Telle était, à grands traits, la basilique latine au lendemain de l'édit de Milan.

Dans les siècles suivants, elle ne se développe plus; elle s'atrophie, ou plutôt se simplifie. Elle a donc dû se créer à une époque antérieure, car une forme architecturale aussi compliquée ne peut être sortie en une fois du cerveau d'un artiste. Et si l'on voulait même s'arrêter à cette dernière hypothèse, il serait encore impossible d'expliquer comment ce type d'édifice put se faire adopter immédiatement et, on peut dire, exclusivement depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, à une époque où les idées se répandaient beaucoup plus lentement qu'aujourd'hui,

On peut donc conclure que le type basilical n'a pas été créé au IV^e siècle. Rechercher quand et comment il l'a été sera l'objet des chapitres suivants.

CHAPITRE II

THÉORIES RELATIVES A L'ORIGINE DE LA BASILIQUE

Il paraît inutile de rééditer ici la bibliographie complète relative à ce sujet. Elle fut établie jusqu'en 1865 par O. Mothes¹ et ensuite par F.-X. Kraus² jusqu'en 1896. Il sera utile cependant de passer en revue les principales théories qui ont été émises et d'en faire une analyse sommaire. En suivant cette méthode, plusieurs questions accessoires intéressantes pourront être examinées et le terrain sur lequel porte encore la discussion se limitera graduellement.

Comme ce fut le cas pour la plupart des problèmes archéologiques, l'origine de la forme des églises n'excita l'intérêt des savants qu'à partir de la Renaissance. Le premier qui s'en occupa fut le célèbre architecte et écrivain florentin Leo-Baptista Alberti († 1472). Dans son ouvrage *De re edificatoria*³, il voulut démontrer que les premières églises ne furent, en somme, que des basiliques civiles romaines dont l'empereur Constantin aurait fait don aux communautés chrétiennes. La religion nouvelle adapta les cérémonies de son culte à ces locaux et d'autres églises s'érigèrent, plus tard, sur le même type, qui demeura classique en Occident.

Un grand nombre d'auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècle⁴ acceptèrent cette théorie sans réelle discussion. Malgré son invraisemblance, elle ne fut sérieusement contredite que vers le milieu du XIX^e siècle. Il est vrai qu'antérieurement l'archéologie chrétienne n'avait guère eu d'adeptes et que la plupart des monuments des premiers siècles, capables de jeter

1. O. MOTHEs, *Die Basilikenform bei den Christen der ersten Jahrhunderte*, Leipzig, 1865.

2. F.-X. KRAUS, *Geschichte der christlichen Kunst*, Freiburg, 1896, I, p. 265.

3. L.-B. ALBERTI, *De re edificatoria*, Florence, 1465.

4. Voir leur liste dans MOTHEs, *op. cit.*

quelque lumière sur la question, étaient encore enfouis sous les décombres.

Vers 1846, Zestermann¹, le premier, traita la question à fond et arriva à cette conclusion que la basilique chrétienne n'a rien de commun avec l'édifice que les Romains appelaient de ce nom. Ce fut le christianisme lui-même qui, entrant sur la scène du monde, créa pour son culte un local approprié. Ce local rappelait, dans la façon de couvrir et d'éclairer la nef principale, les grands portiques des forums, dénommés basiliques ; il en prit le nom uniquement à cause de cette ressemblance.

La thèse de Zestermann fut admise par quelques auteurs², mais au lieu de clore la discussion, elle la rouvrit définitivement.

Depuis 1850, les ouvrages qui s'en occupent sont très nombreux. Il est nécessaire de les passer brièvement en revue et de soumettre à la critique les principales théories qu'ils contiennent.

Ces théories peuvent se diviser en deux groupes principaux, d'après la façon dont leurs auteurs envisagent le problème. La plupart, parmi lesquels on compte des maîtres de l'archéologie chrétienne, se placent uniquement ou principalement au point de vue architectonique. Pour eux, tout revient à déterminer le *modèle* d'après lequel les chrétiens du IV^e siècle ont édifié leurs premières églises. La lecture de leurs ouvrages laisse cette impression qu'ils se représentent le christianisme comme sortant tout à coup des catacombes au début du IV^e siècle. Un peu désorientés en face d'une liberté nouvelle et obligés de subvenir sans aucune préparation à des nécessités urgentes, pasteurs et fidèles allèrent au plus pressé et cherchèrent parmi les édifices romains le ou les modèles d'après lesquels ils pourraient constituer le type de leurs églises.

La préoccupation prédominante de ces auteurs est donc de rechercher, parmi les monuments de l'antiquité romaine, celui ou

1. A.-C. ZESTERMANN, *Die Antiken und die christlichen Basiliken*, Leipzig, 1846. *De Basilicis libri III*, Bruxelles, 1847.

2. HUBSCH, *Die Architektur und ihr Verhältnis zur heutigen Malerei und Sculptur*, Stuttgart, 1847. — J. BURCKHARDT, *De origine basilicæ christianæ*. (Commun. Hall., 1875.) (KRAUS, *op. cit.*, p. 267.)

ceux dont la forme présente le plus d'analogie avec la basilique chrétienne et cette analogie est pour eux un argument suffisant en faveur de la dépendance recherchée.

Parmi ces auteurs, il faut compter, en premier lieu, ceux qui, jusqu'à l'heure actuelle, restent plus ou moins fidèles à la théorie d'Alberti et qui, sans admettre qu'au IV^e siècle les édifices profanes aient été transformés en églises, soutiennent cependant que les chrétiens ont construit celles-ci en s'inspirant

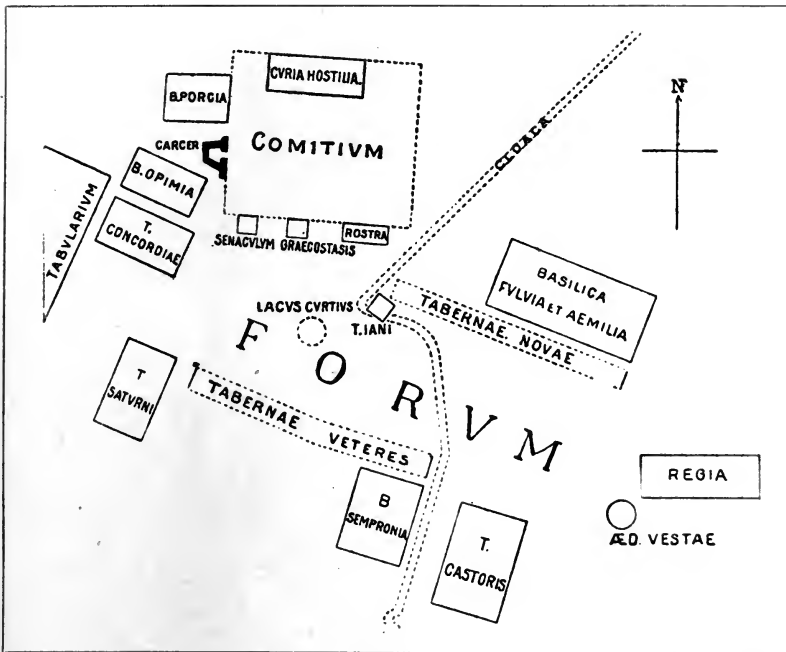


FIG. 27. PLAN DU FORUM ROMAINE VERS LA FIN DE L'ÉPOQUE RÉPUBLICAINE.
(D'après Luckenbach.)

des basiliques profanes. Ils se sont seulement partagés sur un détail : tandis que les uns tiennent pour la basilique *foraine* ou judiciaire, d'autres ont cru trouver plus de ressemblance dans les basiliques *privées* que les empereurs et certains citoyens riches avaient fait bâtir dans leurs palais ou dans leurs villas de campagne.

L'argument fondamental invoqué en faveur de cette théorie

peut se résumer ainsi : Les chrétiens avaient besoin d'une forme d'édifice adaptée à leur culte, c'est-à-dire d'une grande salle couverte, capable de contenir un nombre considérable de fidèles et de permettre aux cérémonies sacrées de se dérouler dans toute leur ampleur. Parmi tous les édifices connus des Romains, un seul s'adapte à une destination semblable, mais s'y adapte adéquatement : c'est la « basilique » soit publique ou foraine,

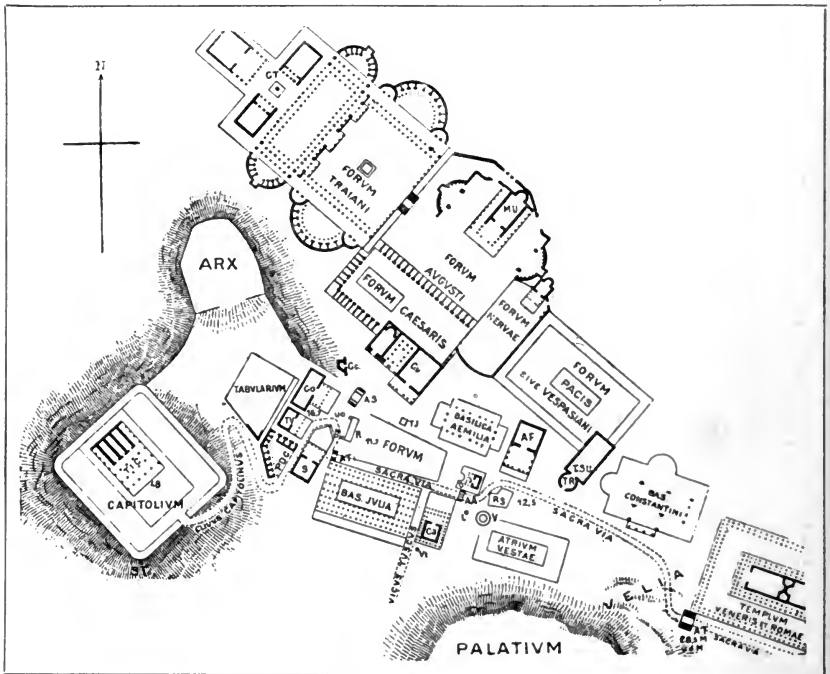


FIG. 28. PLAN DU FORUM ROMAIN ET DES FORUMS DES EMPEREURS A L'ÉPOQUE IMPÉRIALE. (D'après Luckenbach.)

soit privée ou palatine. Ses trois ou cinq nefs, avec leurs tribunes, formaient un hall immense dans lequel une foule de personnes pouvaient aisément prendre place, tandis que l'exèdre, ou abside surélevée, avec les sièges du président et des juges, était l'endroit tout indiqué pour les bancs du clergé, pour la prédication et pour la célébration des saints mystères. Seulement, ces basiliques, au lieu d'être édifiées sur les places

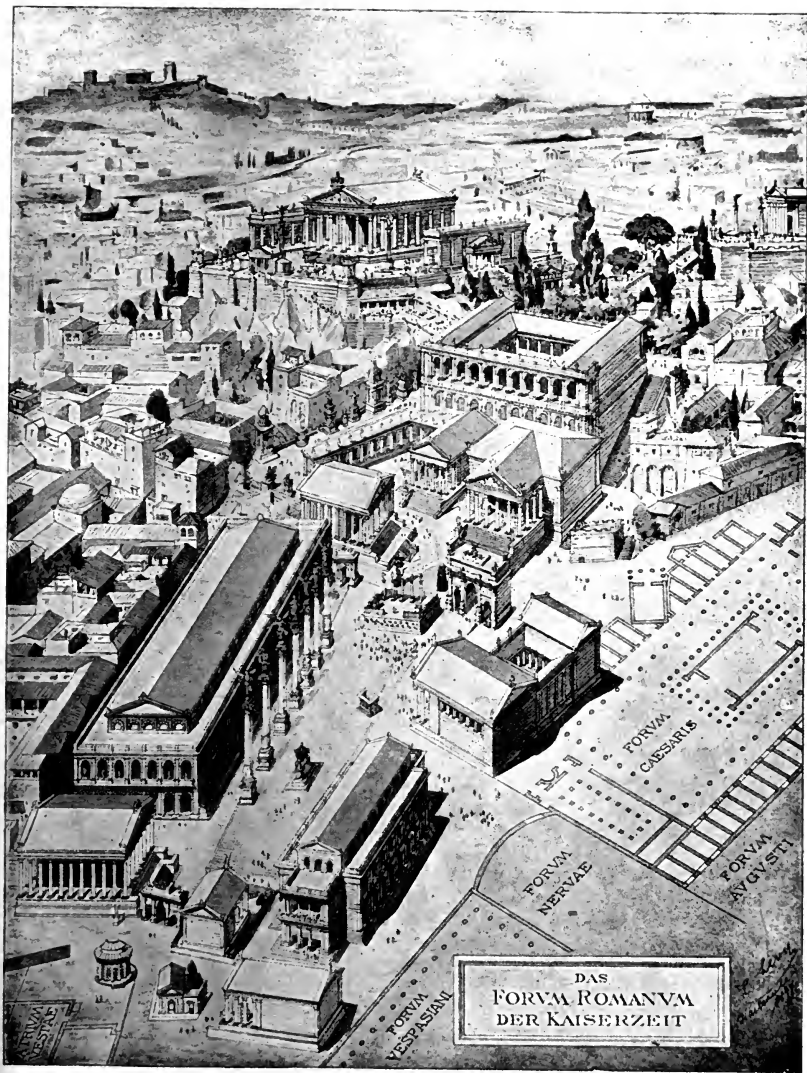


FIG. 29.

(D'après Lévy.)

RESTITUTION DU FORUM ROMAIN AVEC LES BASILIQUES
JULIA ET EMILIA.

publiques, sont construites dans des quartiers plus écartés. Une cour profonde les précède afin d'étouffer le bruit de la rue et, finalement, les besoins du culte y apportent quelques modifications de détail.

Tel est, pour ne citer que les plus notoires, l'avis des archéologues Bunsen ¹, Messmer ², Bourassé ³, de Dartein ⁴, Reber ⁵, Stockbauer ⁶, Holtzinger ⁷, Reusens ⁸, Rohault de Fleury ⁹, Choisy ¹⁰ et, à l'heure actuelle encore, de Cloquet ¹¹, de Venturi ¹² et de Carotti ¹³.

Une opinion défendue par des érudits aussi éminents mérite d'arrêter l'attention. A coup sûr, elle ne manque pas de vraisemblance, surtout si l'on se place, comme ces auteurs, presque exclusivement au point de vue architectural. Néanmoins, même envisagée sous cet angle, elle n'est pas défendable. Il suffit, en effet, de dépasser quelque peu les limites d'une observation superficielle pour s'apercevoir qu'il existe entre la basilique chrétienne et les basiliques profanes, malgré certains points de contact, des différences qu'on peut qualifier sans exagération d'essentielles.

Tout d'abord, les basiliques publiques qui doivent entrer en ligne de compte ne sont pas celles qui pouvaient exister, à Rome ou ailleurs, à une époque éloignée du début du iv^e siècle et dont on connaît la disposition par les écrivains ou par les fouilles récentes, par exemple les basiliques Porcia et Sempronia (fig. 27), ou encore celle décrite par Vitruve. Elles avaient disparu au iv^e siècle et ne pouvaient donc servir de modèles, tandis que

1. BUNSEN, *Le antiche Basiliche cristiane di Roma*, Monaco, 1843, p. 8.

2. J.-A. MESSMER, *Ueber den Ursprung, die Entwicklung und die Bedeutung der Basilika in den christlichen Baukunst*, Leipzig, 1854.

3. J.-J. BOURASSÉ, *Archéologie chrétienne*, Tours, 1854, p. 82 et s.

4. DE DARTEIN, *Etude sur l'architecture lombarde*, Paris, p. 2.

5. *Mitteilungen der K. K. Centralcommission*, 1869, II, p. 35.

6. STOCKBAUER, *Der christlichen Kirchenbau in der ersten sechs Jahr*, Regensburg, 1864.

7. H. HOLTZINGER, *Die römische Privatbasilica*, 1869, *Kunsthistorische Studien*, Tübingen, 1886.

8. REUSENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*, Louvain, 1885, I, p. 143.

9. ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, Paris.

10. A. CHOISY, *Histoire de l'architecture*, Paris, 1899, II, p. 36.

11. L. CLOQUET, *L'Art monumental. Style latin*, Bruges, 1906, p. 10.

12. VENTURI, *Storia dell arte Italiana*, Milano, 1901, I, p. 126.

13. CAROTTI, *L'Arte de medio evo*, Milano, 1908, I, p. 24.

les basiliques Julia, Ulpia Emilia, celle de Constantin et plusieurs autres étaient parfaitement conservées (fig. 28).

Or, entre celles-ci et les églises, les différences sont nombreuses et profondes. Une dissemblance importante est à signaler, tout d'abord, au point de vue de ce que l'on pourrait appeler la *conception architecturale*, ou l'*esprit* des deux types d'édifices.

Les basiliques judiciaires comptent parmi les monuments les

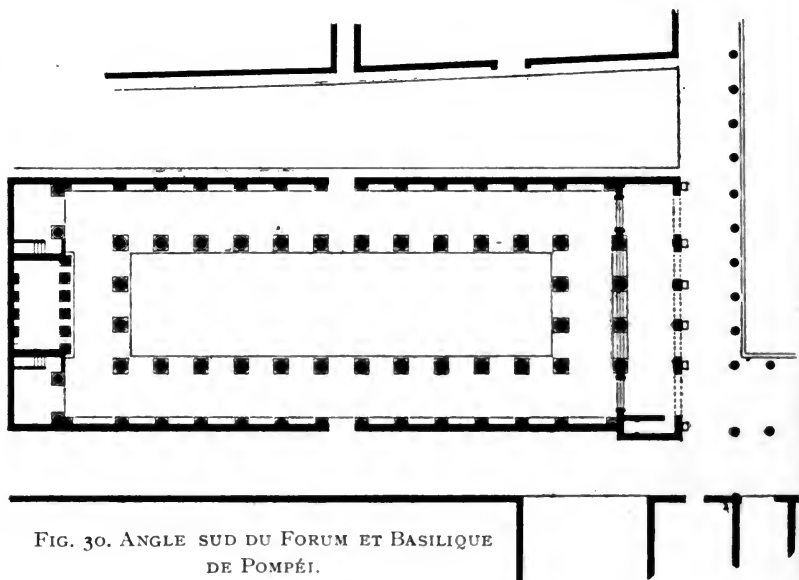


FIG. 30. ANGLE SUD DU FORUM ET BASILIQUE DE POMPÉI.

plus grandioses de l'antiquité. Le forum était l'âme des cités romaines; toute la vie civile et politique s'y concentrait; tout l'art et toute la richesse des villes s'y étalaient. Or, la basilique publique n'est qu'une dépendance du forum. Elle constitue avec lui un tout, elle participe à son caractère monumental, elle a une destination presque identique, elle n'en est, en somme, qu'un prolongement, abrité en tout ou en partie. D'ordinaire, elle s'ouvre sur la place publique par de grandes arcades, rarement par des portes; à toute heure du jour, la foule des marchands, des politiciens, des flâneurs y circule librement, pour assister aux débats du prétoire, traiter des affaires commerciales, apprendre les nouvelles du jour, écouter les orateurs de renom, ou simplement pour s'asseoir à l'ombre, jouer ou causer.

La basilique est, en quelque sorte, la salle des pas perdus d'une ville romaine. Pour bien se pénétrer de ce caractère, il suffit de regarder attentivement les plans des forums de Rome (fig. 27, 28, 29), de Pompéi (fig. 30) ou de Timgad (fig. 31).

La basilique chrétienne est d'une conception diamétralement opposée. Au lieu de s'étaler sur les places publiques, elle cherche la paix et le silence, le plus souvent les quartiers éloignés. Enclavée dans les blocs d'habitations privées ou même bâtie en dehors des murs des villes, elle est séparée de la rue par un vaste atrium, accessible par une seule porte. Les entrées sont confiées à la

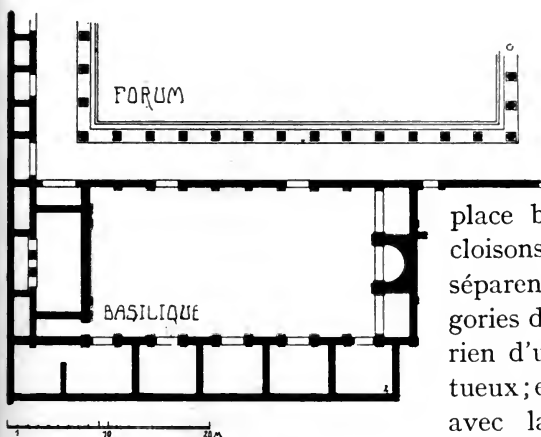


FIG. 31. ANGLE DU FORUM ET BASILIQUE DE TIMAGAD.

garde de clercs inférieurs qui n'en permettent l'accès qu'à certaines heures et aux personnes initiées. Chacun y a sa place bien déterminée; des cloisons ou des balustrades séparent les différentes catégories de fidèles. L'église n'a rien d'un monument somptueux; elle n'est point conçue avec la préoccupation d'orner un ensemble urbain. Son extérieur, toujours modeste, est souvent pauvre; toute sa décoration est intérieure. Elle est donc, à ce point de vue, exactement aux antipodes de la basilique foraine.

D'autre part, sa forme elle-même, quoi qu'on en dise, n'offre guère de ressemblance avec celle des basiliques civiles. Quelques-unes de ces dernières sont, il est vrai, partagées également en trois ou cinq nefs, mais c'est là un moyen de construction tellement élémentaire qu'on ne peut vraiment y voir, sans plus, une cause d'affinité. Ensuite, dans les plus connues d'entre elles, comme les basiliques Julia, Emilia, Ulpia et dans celle de Fano¹, ce n'est pas la longueur qui est divisée en nefs, mais bien la largeur, attendu que la façade principale se trouve à l'un des grands

1. DE BROUL, *L'Architecture de Vitruve*, Bruxelles, 1816, p. 190.

côtés du rectangle (fig. 32, 34). Les halles aux draps flamandes du XIV^e siècle, comparées aux cathédrales gothiques, sont exactement dans le même rapport.

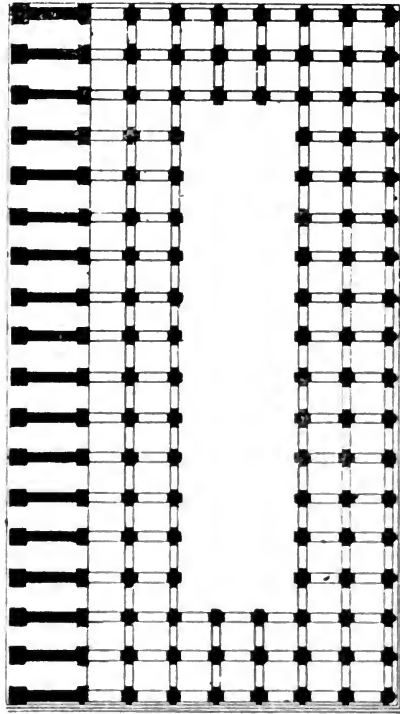


FIG. 32. PLAN DE LA BASILIQUE JULIA.

Alors que toutes les églises ont un plan uniforme, les basiliques civiles présentent une foule de combinaisons différentes. La basilique Émilienne n'est qu'un vaste portique presque tout en façade; les deux côtés latéraux de celle de Trajan sont flanqués d'absides grandioses dans lesquelles s'abritaient les boutiques de marchands, exactement comme au grand marché de Timgad. La basilique de cette dernière ville, celle de Trèves, celle de Junius Bassus et, sans doute, celles de la plupart des petites villes de province étaient une simple salle rectangulaire avec tribune surélevée, sans aucune subdivision, tandis que d'autres, comme la basilique de Constantin, sont des construc-

tions grandioses analogues à des salles de thermes (fig. 33).

De plus, et ceci paraît essentiel, toutes les églises italiennes du IV^e siècle sont pourvues d'un atrium qui fait partie intégrante et nécessaire de la construction, tandis qu'on ne peut même pas concevoir la basilique profane avec cette ajoute. Le transept qui, lui aussi, se rencontre dans plusieurs des principales églises, est totalement inconnu dans les basiliques judiciaires ou palatines même les plus considérables.

La construction des deux espèces d'édifices ne diffère pas moins que leur plan. La basilique est solidement bâtie, parfois com-



FIG. 33.

VUE ACTUELLE.

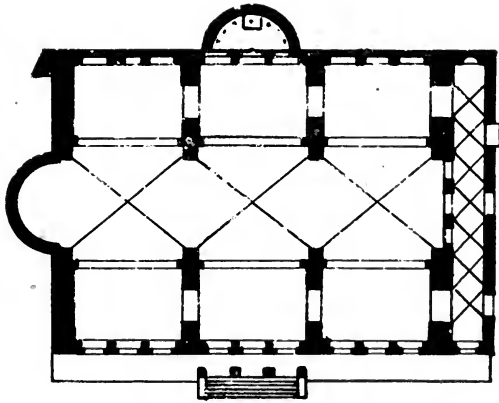


FIG. 33a. PLAN. (D'après Grisar.)

plètement voûtée, comme celle de Constantin, parfois voûtée seulement aux bas-côtés comme les basiliques Julia et Emilia. Les nefs sont portées fréquemment par des piliers massifs flanqués de pilastres ou de demi-colonnes; l'éclairage se fait par de grandes arcades sans clôture dans lesquelles se dressent des statues, comme au Colisée ou au Tabularium. Les nefs latérales sont ordinairement surmontées de galeries voûtées qui font tout le tour de l'édifice.

Dans les églises occidentales, rien de semblable : des murs de faible épaisseur en matériaux communs ;

point de voûtes, ni sur la nef ni sur les bas-côtés; toujours de vulgaires charpentes apparentes ou des plafonds de bois; rarement d'éclairage par les basses nefs; jamais de galeries.

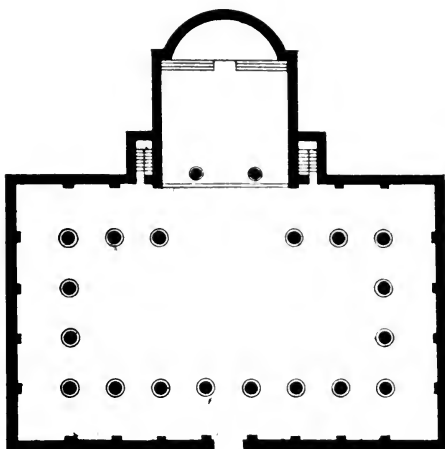


FIG. 34. PLAN DE LA BASILIQUE DE FANO.



FIG. 35. BASILIQUE PRIVÉE DE LA VILLA D'ADRIEN, A TIVOLI.

D'après les restitutions proposées par certains archéologues, les basiliques profanes avaient cependant un système de toiture qui se rapprocherait singulièrement de celui des églises; mais ces restitutions ne sont que des essais; elles diffèrent d'ailleurs considérablement entre elles; il ne pourrait en être autrement, les documents certains faisant totalement défaut. On ignore même encore si toutes ces basiliques étaient entièrement couvertes, notamment à la nef centrale. D'ailleurs, surélever le centre d'une grande construction pour favoriser l'éclairage est encore un de ces moyens tellement élémentaires qu'il n'exige point de modèle et s'impose par le simple bon sens.

Il est une autre considération d'une importance plus grande encore que celles empruntées à la construction proprement dite: les basiliques chrétiennes apparaissent dans tout l'empire à un même moment et sont conçues d'après un type invariable. Voilà un fait. Dire que ces églises sont des imitations des basiliques profanes n'est point une explication suffisante. En effet, beaucoup de villes de province et de campagne n'étaient pas pourvues de basiliques et celles qui y existaient étaient de genres fort différents, dont les imitations eussent, elles aussi, présenté naturellement une variété proportionnelle. A supposer même que tous les modèles eussent été identiques, il faudrait encore expliquer comment partout, sans entente préalable, sans un mot d'ordre, alors impossible à donner, un même modèle soit interprété unanimement de la même façon. Historiquement, cette explication est impossible.

On ne doit attacher aucune importance à la ressemblance de nom qui existe entre les locaux judiciaires et les églises chrétiennes. Le terme « basilique », d'origine hellénistique, ne se rapporte pas originairement à la destination d'un édifice, mais à sa disposition. Ainsi le *Thesaurus linguae latinae*¹ signale-t-il, sous ce

même nom, des manèges de chevaux. Un vaste hall, quelle que soit sa destination, peut être appelé basilique².

Si donc, au IV^e siècle, les églises chrétiennes sont désignées sous ce nom, on peut simplement en conclure qu'à partir de cette époque elles ont adopté la disposition de grandes salles couvertes.

Spécialement pour les basiliques *privées* ou *palatines*, l'argument historique qui vient d'être développé est plus probant encore, car

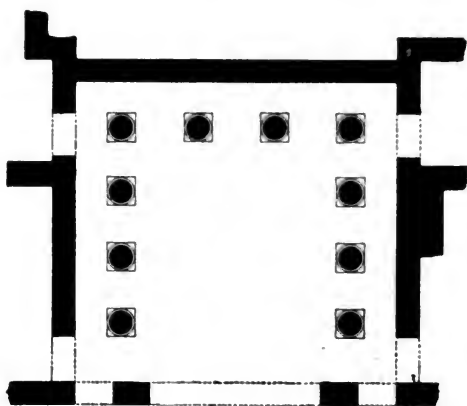


FIG. 36. ŒCUS A COLONNES DE LA MAISON DU LABYRINTHE, A POMPÉI.

1. LIPSIAE, 1906, II, v^o *Basilica*.

2. Cfr. P.-E. WIELAND, *Mensa und Confessio*, Munich, 1906, I, p. 105.

les édifices de ce genre ont toujours été extrêmement rares : ils n'existaient que dans les palais impériaux et dans quelques demeures opulentes dont elles faisaient partie intégrante (fig. 34). De nombreuses maisons riches, s'il faut en croire Vitruve, possédaient des basiliques¹ ; les ruines existantes n'en révèlent cependant guère de traces. Ce n'étaient, sans doute, sauf dans des cas exceptionnels, que des « œcus à colonnes » ou des appartements analogues, n'ayant, avec les premières, qu'une ressemblance de destination (fig. 36). Ainsi, une chambre de forme quelconque convertie en oratoire privé porte actuellement le nom de chapelle au même titre qu'une église de couvent ou de séminaire.

Au point de vue architectural, ces basiliques n'ont donc pu exercer aucune influence sur les grands édifices religieux. Les basiliques domestiques monumentales furent aussi rares que les palais eux-mêmes et apparaissent comme des enclaves de ceux-ci (fig. 37). Dire que ces parties secondaires d'édifices exceptionnels ont été, d'un accord unanime, adoptées par toute la chrétienté comme type d'églises serait, encore une fois, méconnaître les lois de l'histoire. Il y aura lieu de revenir, du reste, à un autre point de vue, sur l'hypothèse de la basilique privée.

De cette première analyse, une conclusion se dégage : les théories exposées ne reposent pas sur des fondements sérieux et elles

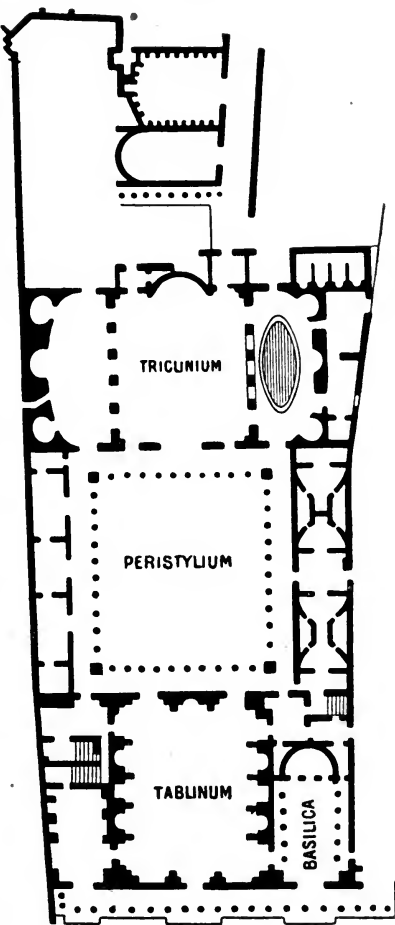


FIG. 37. PLAN DE LA MAISON
DES FLAVIENS SUR LE PALATIN.
(D'après Leclercq.)

1. DE BROUL, *op. cit.*, p. 281.

prêtent le flanc à trop de critiques pour pouvoir être adoptées sans arrière-pensée. Plusieurs auteurs ont signalé d'ailleurs depuis longtemps leurs défauts et se sont efforcés en conséquence de trouver ailleurs le modèle des premières églises.

Certains d'entre eux n'hésitèrent pas à pousser leurs investigations dans une direction totalement opposée. S'appuyant sur les origines judaïques du christianisme et sur les ressemblances existant entre le culte chrétien et celui des Israélites, ils conclurent que les locaux d'assemblée des deux religions devaient également être apparentés, et recherchèrent les modèles des premières églises chrétiennes dans les synagogues juives et dans le temple de Jérusalem, qui, lui-même, présentait des analogies indéniables avec les temples égyptiens. Telle est la thèse soutenue plus ou moins résolument par Mothes¹, Kreuser², Kempeneers³.

Voici, à titre de curiosité, quelques-unes des conclusions de Mothes : « L'idéal de l'Église pour l'ensemble de la disposition des édifices du culte fut, dès l'origine, le temple de Jérusalem, seul sanctuaire du vrai Dieu avant la naissance du christianisme. Durant les trois premiers siècles, il fut matériellement impossible de se rapprocher le moins du monde de cet idéal. On dut se contenter de locaux provisoires, probablement les *æci* de maisons romaines. L'endroit spécial destiné au clergé fut inspiré par l'abside des basiliques domestiques. Après les persécutions, ce type embryonnaire fut agrandi et développé, d'après le modèle de la basilique d'Hérode Agrippa, dépendante du temple de Jérusalem, et des grandes basiliques foraines de Rome. A partir du IV^e siècle, il se trouva constitué de la sorte au-dessus des tombeaux des martyrs. Ensuite il se développa constamment dans le sens de l'idéal proposé au début. Ainsi l'atrium et le narthex rappellent les cours et les portiques du temple; les tours et les clochers sont les imitations du pinacle et des pylônes, etc. »

Kempeneers s'efforce d'établir, dans son ouvrage, que les basiliques du IV^e siècle ont été directement conçues d'après le

1. O. MOTHEs, *op. cit.*, p. 19 et s.

2. KREUSER, *Christliche Kirchenbau*, 2^e année, 1860.

3. A. KEMPENEERS, *Le type des églises construites par et depuis l'empereur Constantin*, Liège, 1881.

modèle du temple de Salomon, tel qu'il est connu par la description de l'Écriture.

Ces théories méritent à peine qu'on s'y arrête; elles ne reposent sur aucun fondement historique. Les analogies et les textes qu'invoquent leurs partisans montrent simplement que les Pères, portés à rapprocher en tous points les deux Testaments, ont cherché naturellement dans le temple de l'ancienne loi le prototype de l'église chrétienne, mais, bien entendu, le prototype idéal et non le modèle réel.

Il ne pouvait, du reste, en être autrement, puisque la destination des deux espèces d'édifices était radicalement différente et que la disposition du premier était alors très peu connue.

D'ailleurs, le christianisme, sorti, il est vrai, du judaïsme, se présente peu de temps après avec le caractère nettement accusé d'un schisme, adversaire de la vieille religion. Plusieurs anciennes mosaïques rappellent cependant des scènes bibliques où l'on retrouve des représentations du temple de Jérusalem, mais celles-ci, grossières, totalement différentes l'une de l'autre, manquent de valeur documentaire. S'il fallait leur en accorder une, ce serait plutôt pour conclure que c'est le temple qui a été représenté d'après la forme des églises existantes. Aussi cette opinion n'est-elle plus défendue actuellement par aucun auteur sérieux.

Il en est une autre, qui paraît à première vue beaucoup plus séduisante. Comme il est indiscutable que la basilique profane est trop différente de l'église pour lui avoir servi de modèle exclusif; comme, d'autre part, les deux formes ont certains points de ressemblance, plusieurs archéologues ont pensé que les chrétiens purent, non pas suivre un modèle unique, mais choisir des éléments épars dans des constructions différentes, quittes à les ajuster ensemble pour réaliser le type adéquat. Malheureusement ces auteurs, d'accord sur le principe, diffèrent considérablement sur son application. Le contraire serait étonnant puisqu'il ne s'agissait plus seulement de chercher un seul modèle, mais de composer l'église au moyen d'éléments dispersés dans plusieurs espèces d'édifices.

Adamy¹ voit dans l'église une coordination heureuse de

1. R. ADAMY, *Architektonik der altchristlicher Zeit*, Hannover, 1884. Dans

plusieurs grandes salles antérieures. Seulement, la restitution qu'il présente de ces salles pour les besoins de la cause est fort arbitraire.

Lübke¹ reconnaît, dans la basilique chrétienne du IV^e siècle, une création originale dérivant de nécessités nouvelles et qui aurait été obtenue par l'imitation de divers édifices ou parties d'édifices antiques.

D'après M. L. Bréhier², « les chrétiens combinèrent, au IV^e siècle, les nefs de la basilique civile avec l'atrium de la maison romaine ».

Telle est aussi, dans son essence, l'idée de MM. Camille Enlart³, A. Pératé⁴ et J.-A. Brutails⁵. Ces trois archéologues éminents basent simplement leur opinion sur la ressemblance architectonique, sans l'étayer sur d'autres preuves. Il est vrai qu'ils ne traitent la question qu'accessoirement.

Le Père Henri Leclercq⁶ et Dom Cabrol⁷ se rapprochent de l'avis de Bréhier : « Aux basiliques civiles les églises ont emprunté leur forme oblongue, leurs colonnades intérieures, la forme de leur toiture ; aux maisons romaines, leur atrium ; aux exèdres et autres salles de réunion, leurs absides. » Dom H. Leclercq n'exclut pas non plus une influence juive. D'après l'érudite bénédictin, la question paraît, en somme, insoluble.

Le Père A. Kuhn⁸ pense que trois facteurs ont contribué à la formation du type : d'abord un besoin nouveau se manifestant au début du IV^e siècle : celui d'un espace adapté aux nécessités du culte de l'Église délivrée enfin de ses entraves ; en second lieu, une idée nouvelle : l'église matérielle devant être la figure de

un ouvrage antérieur : *Die Architektur als Kunst*, Hannover, 1880, p. 178, Adamy tient encore pour la basilique judiciaire.

1. LÜBKE-SEMRAU, *Die Kunst des Mittelalters*, Stuttgart, 1905, p. 67.

2. L. BRÉHIER, *Les Basiliques chrétiennes*, Paris, pp. 5, 9, 15.

3. C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, Paris, 1902, p. 116 et s.

4. A. PÉRATÉ, *L'Architecture chrétienne en Occident*, dans *Histoire de l'Art*, publiée sous la direction d'André Michel, Paris, 1905, p. 98-99.

5. J.-A. BRUTAIS, *Précis d'archéologie du moyen âge*, Paris, 1908, p. 39.

6. Dom H. LECLERCQ, *op. cit.*, Paris, 1907, t. II, p. 65 et s.

7. Dom CABROL, *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie chrétiennes*, I, col. 535, article *Basilique*.

8. A. KUHN, *Allgemeine Kunstgeschichte*, Einsiedeln, I, p. 278.

l'Eglise universelle du Christ et une sorte d'arc de triomphe érigé par elle à l'occasion de sa victoire définitive sur le paganisme ; enfin, un ou plusieurs modèles existants, surtout les basiliques privées et les salles égyptiennes des maisons romaines telles que les décrit Vitruve.

Le Père Kuhn a le tort, dans son grand ouvrage, de traiter souvent l'histoire comme une science de raisonnement et d'adapter certains faits à des théories préétablies. Ainsi il est dans l'erreur lorsqu'il affirme que le besoin nouveau, ici en question, ne s'est manifesté qu'au iv^e siècle. Il sera démontré que l'Eglise, bien avant sa libération, possédait un culte et une liturgie développés, avec des locaux spécialement adaptés à ceux-ci. Il se trompe encore quand il croit qu'une idée, comme celle du triomphe du christianisme, puisse, particulièrement à une époque de décadence artistique, comme le iv^e siècle, donner naissance à la forme d'une catégorie d'édifices. Tout au plus peut-on admettre que cette idée a inspiré quelques motifs de décoration. Quant au troisième facteur cité par lui, il en a déjà été fait justice.

Tous ces auteurs n'appuient leurs hypothèses que sur des observations de pure convenance. On peut donc passer outre, d'autant plus qu'ayant tous mal posé le problème, ils ne pouvaient y donner une solution exacte.

Car il ne s'agit pas d'une simple question architectonique comme ils semblent le supposer, mais avant tout d'une question historique. Il ne faut pas seulement rechercher les modèles que les chrétiens *ont pu* suivre pour arriver aux résultats constatés ; il faut surtout déterminer *pourquoi ils ont en réalité* construit comme ils l'ont fait.

Bien plus, ces auteurs ont cherché le modèle des églises du iv^e siècle dans des édifices de toute nature, sauf dans ceux dont l'influence devait paraître la plus naturelle, c'est-à-dire les églises elles-mêmes. Ils soutiennent, en effet, les uns qu'avant le règne de Constantin, les chrétiens n'ont pas possédé d'églises au sens propre du mot ; les autres, que ces églises n'ont aucun rapport avec les basiliques. C'est là une erreur fondamentale. Il est actuellement prouvé péremptoirement que, longtemps avant la paix et vraisemblablement à partir du ii^e siècle, les

chrétiens ont eu un grand nombre d'églises, non seulement à Rome, mais dans tout l'empire, et qu'ils possédaient alors aussi un ensemble de coutumes et une liturgie déjà suffisamment fixes pour donner à ces églises un caractère original. Comme elles avaient été confisquées ou détruites durant la persécution de Dioclétien, l'un des premiers soins de Constantin et des chrétiens, après la proclamation de la paix, fut de les rebâtir et d'en construire de nouvelles. Il n'était pas nécessaire, à cet effet, de chercher des modèles dans les édifices profanes ou de créer de toutes pièces un type nouveau : dix ans d'interruption n'extirpent pas une tradition vieille de deux siècles et les modèles de l'époque précédente ont pu parfaitement se reproduire et se développer.

Cela revient à dire que ce que l'on entend dans beaucoup de traités d'archéologie sous le nom de « période latine » n'est pas la première période de l'histoire de l'architecture chrétienne, mais bien la seconde. Par le fait même, la question se transforme et se réduit à reconstituer cette première période, à l'identifier et à établir les rapports qui existent entre les églises antérieures à Constantin et celles du IV^e siècle.

La question ainsi posée constitue déjà un progrès sensible. Malheureusement, les documents qui prouvent l'existence des églises au III^e siècle sont muets ou à peu près sur leur forme et leur aménagement, si bien qu'une grande divergence dans les opinions réapparaît.

De l'époque des persécutions, il ne nous reste qu'un seul genre de monuments chrétiens : les catacombes. Leur destination fut longtemps discutée. On s'est plu à dire qu'elles furent les premiers lieux de réunion de l'Eglise chrétienne, qu'elles lui servirent de refuge pour la célébration des saints mystères et les prédications de l'Évangile. Il s'est créé autour de cette hypothèse une quantité de légendes représentant l'Eglise passant, dans les entrailles de la terre, les trois premiers siècles de son existence. On sait aujourd'hui, d'une manière péremptoire, que les catacombes ont servi principalement, on pourrait dire exclusivement de lieu de sépulture. Néanmoins, il a été si longtemps dit et répété que les oratoires des catacombes ont été les principaux, sinon les seuls lieux de réunions cultuelles, qu'il était tout

naturel d'y chercher le modèle et le prototype des églises construites après la paix.

Et, de fait, sauf naturellement des différences considérables dans les dimensions, il existe entre eux certains points de ressemblance. Dans quelques chapelles souterraines, on voit très nettement la place réservée au clergé, distincte de celle des fidèles et des catéchumènes, l'emplacement de l'autel, le siège de l'évêque, etc. (fig. 38).

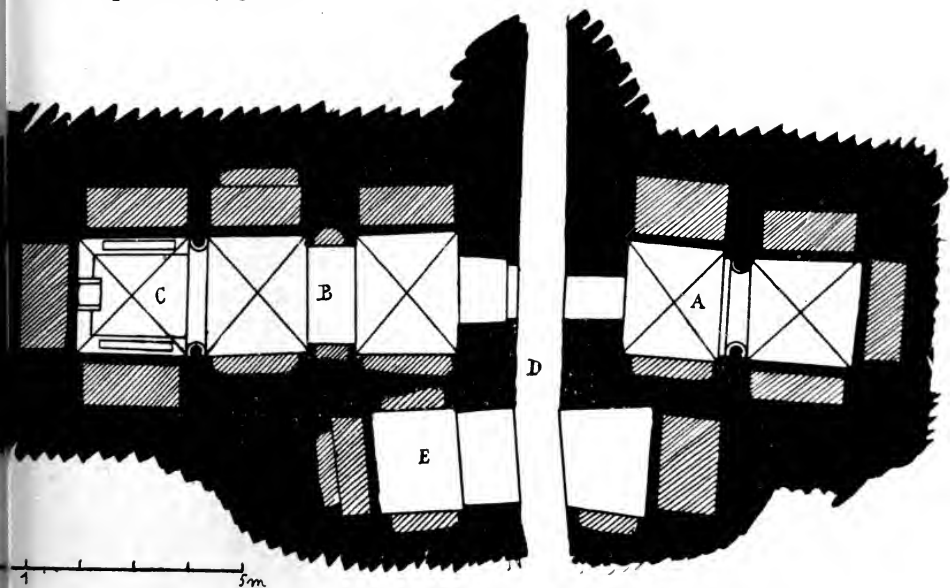


FIG. 38. BASILIQUE SOUTERRAINE DU CIMETIÈRE SAINTE-AGNÈS, A ROME.
(D'après Marchi.)

Séroux d'Agincourt¹, Marchi², Martigny³ et Richter⁴ se basent sur ces analogies pour conclure à une filiation directe. Ce dernier pousse même la comparaison jusqu'à assimiler l'arc triomphal des basiliques à l'arcosolium des catacombes et à considérer l'un comme l'agrandissement de l'autre. Roisin⁵ et Aubert⁶

1. SÉROUX D'AGINCOURT, *Histoire de l'Art par les monuments*, I, p. 26 et s.
2. *Monumenti delle arti cristiane primitive*, Roma, 1844.
3. MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, Paris, 1865, I, p. 77-79.
4. RICHTER, *Der Ursprung des abendl. Kirchengebäudes*, Wien, 1878.
5. *Bulletin monumental*, t. XXVI, p. 263.
6. *Revue de l'Art chrétien*, 1862, p. 22 et s.

sont d'un avis analogue. Leur seul argument est tiré d'un vague symbolisme et il se retourne d'ailleurs contre leur thèse. Les catacombes ne servirent aux cérémonies du culte que dans des circonstances exceptionnelles : aux jours les plus violents de la persécution, alors qu'il ne pouvait être fait usage des locaux ordinaires, et aux anniversaires de certains martyrs, lorsque les fidèles se réunissaient autour de leur tombeau. Mais les églises affectées à l'exercice ordinaire du culte s'élevaient toutes au-dessus du sol. Ceci admis, n'est-il pas évident que ce sont ces dernières qui inspirèrent la forme des oratoires souterrains ? Aucun de ceux-ci, du reste, n'est antérieur au III^e siècle. Où les chrétiens se réunissaient-ils alors au I^{er} et au II^e siècle ? Comment ces quelques caveaux minuscules pouvaient-ils contenir cette « *multitudo ingens* » dont parle Tertullien ? Autant de questions sans réponse.

Aussi la théorie des catacombes est définitivement abandonnée et les historiens sont d'accord aujourd'hui pour affirmer qu'il faut chercher dans les édifices érigés au-dessus du sol l'ancêtre et le prototype des églises. Dans ce sens, plusieurs théories ont été préconisées.

L'une des premières et des plus originales est celle du grand historien de l'art chrétien F.-X. Kraus. Armé d'une méthode sérieuse et d'une érudition extraordinaire, l'illustre élève de J.-B. de Rossi aborda par deux fois la question. Une première fois dans la *Real Encyclopädie des christlichen Alterthumes*¹, ensuite, quelques années plus tard, dans la *Geschichte der christlichen Kunst*². Sa théorie n'a pas sensiblement varié de l'un ouvrage à l'autre.

Il admet que les chrétiens ont possédé, depuis l'origine de l'Eglise, des locaux de réunion destinés à l'accomplissement des diverses fonctions de leur culte, mais il croit retrouver ces lieux de réunion dans les *æci* des maisons romaines et particulièrement dans les basiliques des palais. Cette façon de voir, qui se rapproche étroitement de celle de Messmer, a déjà été discutée plus haut. On peut supposer que les basiliques aient servi parfois à cet usage, comme ce fut probablement le

1. Freiburg-in-Breisgau, 1882, article *Basilika*.

2. *Ibid.*, 1896, t. I, p. 269 et suiv.

cas pour d'autres édifices. Le texte du Pseudo-Clément, cité par Kraus ¹, parlant d'un certain Théophile d'Antioche qui *domus suae ingentem basilicam ecclesiae nomine conservaret*, semble, du reste, le prouver.

Mais tirer de là une règle générale paraît dépasser tout à fait les prémisses. Il a déjà été observé que le nombre des palais pouvant comprendre une basilique véritable était très restreint. A plus forte raison devait-il en être ainsi des palais appartenant à des chrétiens. Il est tout à fait invraisemblable qu'il se soit trouvé parmi les fidèles, durant trois siècles, un nombre de patriciens suffisant pour mettre leurs maisons à la disposition continuelle des communautés chrétiennes.

Kraus exagère d'ailleurs, semble-t-il, l'importance de ces basiliques palatines. Elles ne constituaient, cela a déjà été dit, que des dépendances des palais et le rapport de leur superficie avec celle de l'ensemble est toujours à peu près le même. Au palais des Flaviens, sur le Palatin, par exemple, ou à celui d'Adrien, à Tivoli, la basilique, qui en constitue l'une des pièces principales, possède à peine les dimensions d'une petite église chrétienne (fig. 35 et 37). A plus forte raison, les basiliques des maisons particulières devaient-elles être de dimensions encore plus réduites.

Quand Kraus soutient ensuite qu'en dehors des basiliques privées les chrétiens n'ont probablement pas possédé d'églises proprement dites, du moins dans les villes, il ne fait que jouer sur les mots. Si l'on entend par églises des édifices entièrement semblables à ceux du IV^e siècle, il a peut-être raison. Mais si, comme il convient, on comprend sous ce nom des constructions d'un type quelconque, destinées ou adaptées spécialement au culte, il verse dans l'erreur. A l'en croire, il n'existait, en dehors des basiliques, qu'une seule espèce de constructions chrétiennes au-dessus du sol : les *cellae cimenteriales* ou *memoriae*, élevées dans l'enceinte des cimetières. D'après lui, elles ont servi régulièrement aux réunions. Elles se terminaient par une ou par trois absides et restaient ouvertes sur le devant. Le clergé s'y tenait pendant l'office ; en face, dans une grande *area*,

1. *Op. cit.*, I, p. 259.

en plein air, étaient groupés les fidèles, séparés en diverses classes par des balustrades.

Ce serait la réunion de ces deux genres d'édifices, la *cella* des campagnes et la basilique des villes, qui, au IV^e siècle, aurait engendré le type définitif des églises, la nécessité s'imposant de protéger contre les intempéries des saisons l'*area* découverte.

Cette théorie soulève beaucoup d'objections¹. Son grand défaut est de n'être qu'une hypothèse et de ne s'appuyer sur aucun document probant. On sait déjà ce qu'il faut penser de la basilique privée. Quant à la *cella*, sans compter qu'aucune n'est antérieure au IV^e siècle, son caractère semble bien avoir toujours été celui d'une construction funéraire, apparentée intimement au mausolée romain. Témoin son plan central dont la ressemblance avec l'abside des basiliques constantiniennes est

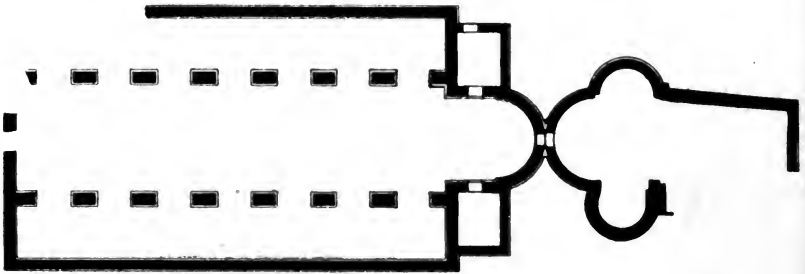


FIG. 39. PLAN DE L'ÉGLISE SAINTE-SYMPHOROSE, PRÈS DE ROME.

bien vague. Il est très admissible que, dans ces oratoires, on célébraît, à certains jours de fête, le souvenir des morts illustres et qu'alors le peuple se groupait à l'entour; mais, encore une fois, c'étaient là des manifestations spéciales et il est impossible que, durant trois siècles, les fidèles aient dû, pour célébrer leurs saints mystères, se rendre par une longue route en dehors des villes et se tenir, en pleine campagne, sous l'ardeur du soleil ou sous les rafales du vent et de la pluie.

Du reste, où sont, ailleurs qu'à Rome, les traces de ces *cellae*? Où sont, à Rome même, les vestiges des enclos réservés aux fidèles? Et puis comment, au IV^e siècle, cette singulière com-

1. Cfr. WIELAND, *op. cit.*, p. 92 et s.

binaison, tout arbitraire et artificielle, d'une chapelle funéraire et d'une partie de maison de ville, a-t-elle été adoptée dans tout l'empire avec un ensemble parfait ?

L'exemple de Sainte-Symphorose, sur lequel s'appuie particulièrement Kraus, prouve plutôt le contraire (fig. 39). Si sa théorie était vraie, une basilique toute nouvelle n'aurait pas été adossée à une *cella* intacte, mais la *cella* elle-même aurait servi d'abside à l'église.

Il ne faut point s'étonner que pareille théorie, adoptée par quelques-uns ¹, ait été fortement battue en brèche par d'autres et que les recherches se poursuivirent dans des sens tout différents.

Déjà avant Kraus, certains textes de l'Écriture et des Pères de l'Église, se rapportant aux assemblées chrétiennes tenues dans les maisons particulières, avaient attiré l'attention de plusieurs archéologues en quête d'une voie nouvelle. Le point principal était de retrouver, dans les maisons des trois premiers siècles, une ou plusieurs salles dont le développement, sans adjonction arbitraire d'éléments étrangers, aurait engendré la forme basilicale.

K. Lange ² conclut, d'une analyse détaillée de la maison gréco-romaine et des basiliques civiles, que les salles en question doivent avoir été ordinairement les *scholae* existant dans certaines maisons. Celles-ci sont parfois, en effet, des salles à une seule nef terminées par une abside semi-circulaire. Quand il fallut les agrandir après les persécutions, on s'inspira de la basilique civile pour remplacer le vaisseau unique par trois nefs parallèles.

M. Brown ³ reprit cette thèse. Elle manque cependant de preuves et ne résiste pas à cette considération élémentaire que, dans la *schola*, les auditeurs s'asseyaient en demi-cercle dans l'exèdre, tandis que, dans l'église, cette place est réservée constamment aux évêques et aux prêtres. Du reste, au III^e siècle, les écrivains ecclésiastiques font toujours une distinction très nette entre les concepts de *schola* et de *ecclesia* ⁴.

1. C.-M. KAUFMANN, *op. cit.*, Roma, 1908, p. 126.

2. K. LANGE, *Haus und Halle*, Leipzig, 1885, p. 270-326.

3. BROWN, *From schola to Cathedral*, Edimburg, 1886.

4. Cfr. Saint Hippolyte (P. L., t. XVIII, 12, col. 458).

D'après Witting¹, le point de départ est à rechercher dans une grande pièce quelconque de la maison qui s'est transformée en basilique par la simple juxtaposition de trois salles dont on a remplacé les murs de refend par des arcades sur colonnes. Les preuves qu'il allègue sont purement architectoniques et fort sujettes à caution, car il est peu admissible, nous verrons pourquoi, que les assemblées de fidèles aient jamais eu lieu, à partir du II^e siècle, dans des salles à une seule nef.

Une théorie analogue, et qui n'est guère mieux étayée d'arguments, est exposée par Hauck² et a été défendue encore récemment par Springer³. D'après lui, on ne sait pas exactement quelle salle fut utilisée au début, mais l'église du IV^e siècle n'est cependant que le développement d'une petite pièce qui fut appelée basilique, lorsqu'elle atteint des dimensions considérables.

Mgr Crostarosa⁴ a soutenu jusqu'à la fin de ses jours la théorie de la basilique privée, partie de la maison ; cependant il ne considère pas cette basilique comme un modèle imité au IV^e siècle, mais comme l'ancêtre naturel de l'église. Il ne requiert pas, d'autre part, comme Kraus, l'appoint d'un autre facteur comme la *cella*. Pour lui, les églises, que les textes renseignent comme bâties sur l'emplacement des maisons, ne sont autre chose que des transformations ou des agrandissements de basiliques privées. Les exemples cités par l'auteur, tels que Sainte-Cécile du Transtévère et Saint-Étienne in via Latina, n'ont aucune valeur probante. A conclure de la partie au tout, quelles dimensions auraient dû avoir les maisons situées en pleine ville de Rome, dont les basiliques mesuraient 30 à 40 mètres de longueur !

Tous les auteurs qui cherchent le prototype en question dans une des salles secondaires de la maison semblent ne pas avoir tenu compte suffisamment ni de la liturgie primitive, ni de la forme de la maison romaine elle-même, sinon ils auraient compris qu'un *æcus*, un *triclinium* ou même une basilique domestique ne pouvaient contenir des réunions nombreuses ni convenir à des assemblées hiérarchiquement classées.

1. F. WITTING, *Die Anfänge christlicher Architektur*, Strassburg, 1902.

2. *Real Encyclopädie für protestantischen Theologie*, Leipzig, 1901, article *Kirchenbau*.

3. SPRINGER, *Manuale di storia dell'arte*, Bergamo, 1906.

4. CROSTAROSA, *Le Basiliche cristiane*, Roma, 1892.

Le professeur Dehio ¹ l'a démontré dès 1882. Il en a déduit avec raison que ce n'est pas une salle particulière de la maison, mais l'ensemble de celle-ci qui a fait office de *conventiculum*; il appuie sa théorie sur des considérations dont, de son propre aveu, chacune est insuffisamment probante par elle-même, mais dont l'ensemble fait impression.

Il commence par établir — et il a complètement raison — que, contrairement à l'avis de Kraus et de Crostarosa, le culte chrétien ne se célébrait ordinairement ni dans les grands palais, ni dans les demeures des pauvres, mais dans les habitations de la classe moyenne aisée. Puis, il reconstitue le type de la maison patricienne et démontre qu'elle ne possède qu'une seule salle assez grande pour recevoir un nombre considérable de personnes, c'est-à-dire l'atrium ou cour centrale, couverte sur les contours, hypètre au milieu. Or, il se fait que, si l'on considère l'atrium comme correspondant à la nef de l'église constantinienne, la comparaison peut se continuer aisément pour d'autres parties.

Ainsi l'abside se retrouve dans le *tablinum*, salon d'honneur devant lequel, à la place de l'autel chrétien, s'élevait le *cartibulum* domestique, tandis que le transept prend son modèle dans les *alae* symétriques, adjacentes au fond de l'atrium (fig. 40).

La seule différence importante réside dans la nef couverte, qui devrait provenir d'une simple cour; mais Dehio croit que les nécessités du climat engagèrent fréquemment les Romains de l'époque impériale à fermer l'*impluvium* des maisons par un toit et, dans ce cas, pour éclairer les pièces de l'intérieur qui ne prenaient jamais jour au dehors, il fallut bien surélever la toiture

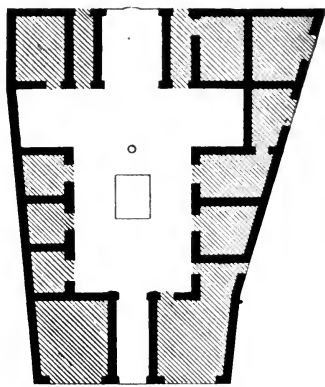


FIG. 40. PLAN DE MAISON
POMPEIENNE A ATRIUM.

I. G. DEHIO, *Die Genesis der christlichen Basilica*, München, 1885. DEHIO und VON BEZOLD, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, Stuttgart, 1892, t. I.

au centre, à peu près comme dans une basilique (fig. 41). Lorsque vint l'obligation d'agrandir considérablement l'espace réservé aux fidèles, la division par deux rangées de colonnes parallèles s'imposa comme la seule solution pratique. Ainsi se serait constitué, d'une façon naturelle, au IV^e siècle, le type complet de la basilique.

Il y a, dans l'hypothèse du célèbre professeur allemand, plusieurs erreurs autour d'un fond de vérité. Sans doute, c'est bien l'ensemble de la maison romaine de moyenne grandeur qui servit de premier lieu de réunion aux chrétiens, mais Dehio reconstitue inexactement le modèle de cette maison. Celle qu'il décrit est l'ancienne demeure de la république, dont il subsistait peut-être encore des exemples à la fin du III^e siècle, mais qui était alors,

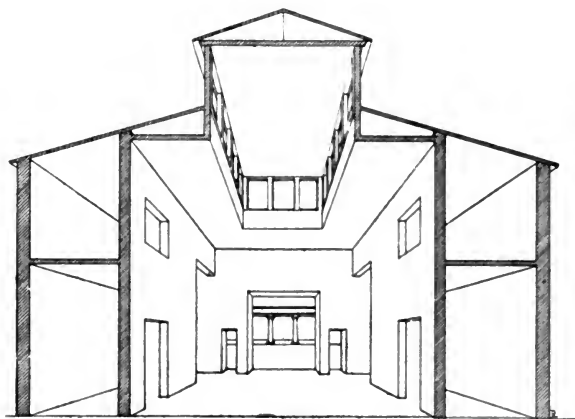
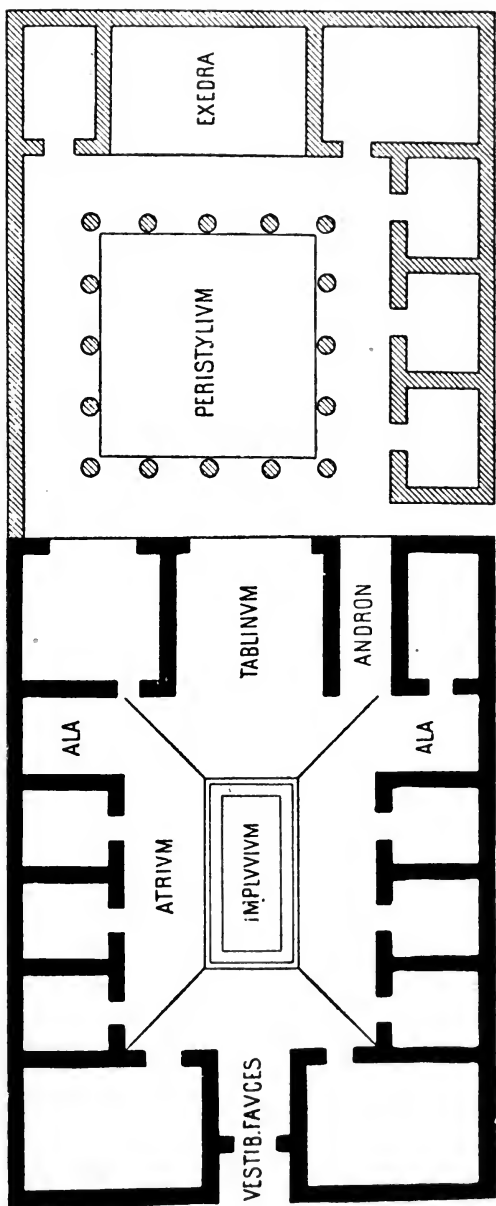
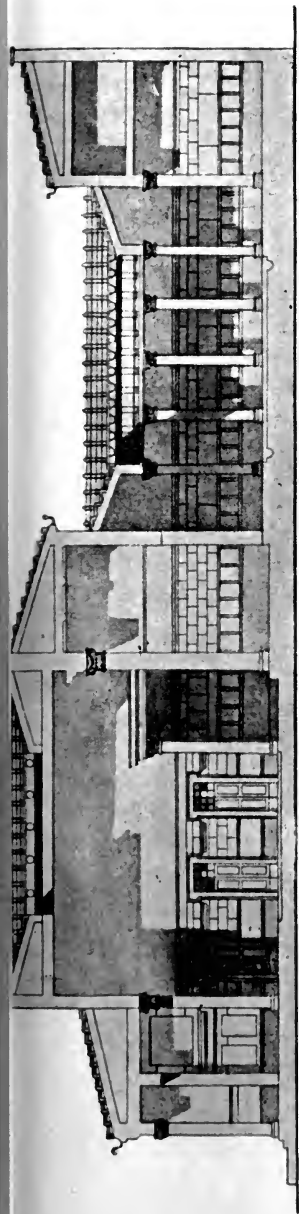


FIG. 41. ATRIUM COUVERT. (D'après Dehio.)

au dire de tous les auteurs, généralement remplacée par un type nouveau : la maison gréco-romaine à péristyle (fig. 42 et 43), dans laquelle le péristyle s'agrandit aux dépens de l'atrium. Les maisons pompéiennes reconstruites après le tremblement de terre de l'année 63, celle des Vettii, celle des Amours dorés, accusent déjà cette tendance. De même, les accessoires de l'atrium, tels que les *alac* et le *tablinum*, qui était, à proprement parler, une superfétation dans la maison à péristyle, disparaissent petit à petit, si bien qu'au bout de peu de siècles on en arriva tout naturellement au *palazzo* italien, encore en vogue aujourd'hui : simple péristyle à piliers entouré de quatre ailes de bâtiments à plusieurs étages.

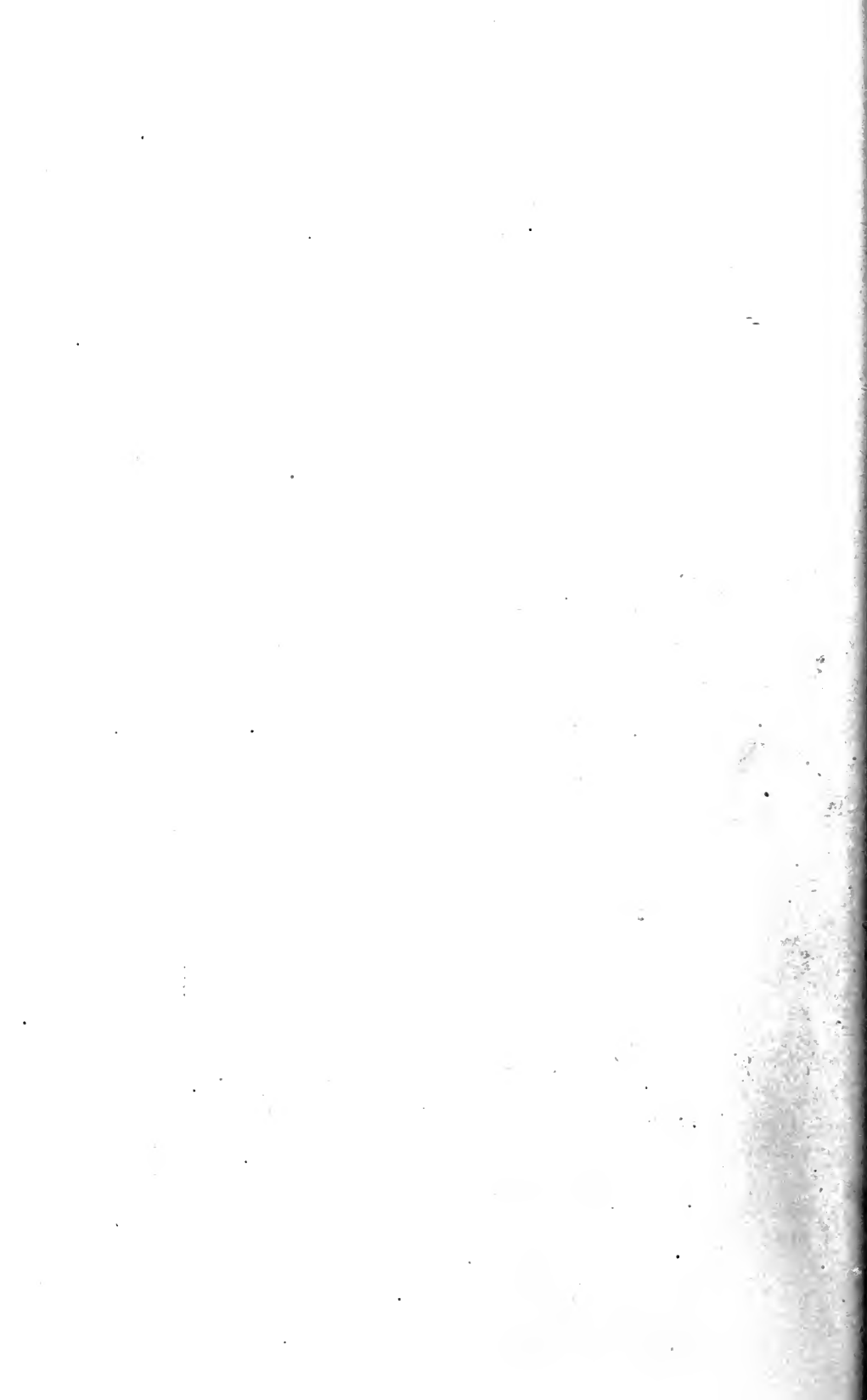
Au lieu d'être, à la fin du I^{er} siècle, le centre de la maison, l'atrium n'a donc plus qu'une importance secondaire. Dans les

au dire de tous les auteurs, généralement remplacée par un type nouveau : la maison gréco-romaine à péristyle (fig. 42 et 43), dans laquelle le péristyle s'agrandit aux dépens de l'atrium. Les maisons pompéiennes reconstruites après le tremblement de terre de l'année 63,



COUPE LONGITUDINALE ET PLAN D'UNE MAISON ROMAINE A PÉRISTYLE.
(D'après Muzik et Perschinka.)

FIG. 42 et 43.



très grandes maisons, il subsiste parfois pour devenir une simple cour à colonnades, semblable au premier péristyle grec et toujours découvert au centre.

Ensuite cette théorie ne tient pas compte d'un des éléments essentiels de la basilique du IV^e siècle, c'est-à-dire de l'atrium, dont l'absence constituait une rarissime exception en Italie, et qui entrait comme facteur nécessaire dans la liturgie de l'époque. Son apparition générale et subite à l'époque de Constantin serait un phénomène inexplicable s'il n'avait eu son précurseur. Or, l'atrium ne trouve pas de place dans l'explication de M. Dehio.

Grâce à l'autorité de son auteur, cette théorie a trouvé un certain nombre d'adeptes, parmi lesquels Essenwein¹ et, pour les traits essentiels, Ramsay².

Le commandeur H. Marucchi³ est d'un avis un peu différent : « Si l'on considère, dit-il, l'ensemble de l'édifice, la basilique est issue de la maison romaine et si l'on s'attache à l'église proprement dite, elle reproduit, en quelque sorte, le plan de la basilique civile publique ou privée ou encore celui de l'*acus* à colonnes. »

Enfin, Schultze⁴ admet la thèse de la maison dans son ensemble mais d'une façon plus juste que Dehio. Au I^{er} siècle, dit-il, on se réunissait, pour célébrer le culte, dans un endroit quelconque de la maison, Mais, dès le II^e siècle, il n'était plus possible, étant donnée l'augmentation continue du nombre des fidèles, de se passer d'édifices ordonnés spécialement en vue des cérémonies religieuses. En Orient et en Occident, ce furent des maisons particulières, mises à la disposition des fidèles, soit par des donateurs, soit par la communauté elle-même, qui furent aménagées à cet effet. En Orient, le type courant était celui de la maison à péristyle; en Occident, c'était la maison à atrium. Lorsqu'il fallut donner au modèle son plein développement, deux solutions se présentèrent : agrandir le péristyle, en y ajoutant un portique extérieur, ou bien prendre comme modèle

1. *Op. cit.*, p. 21.

2. W. M. RAMSAY and G. BELL., *The Thousand and one Churches*, London, 1910, p. 305.

3. H. MARUCCHI, *Eléments d'archéologie chrétienne*, Rome, 1902, t. III, p. 14 ss.

4. SCHULTZE, *Archeologie des Altchristlichen Kunst*, München, 1895, p. 37 et ss.

la grande maison patricienne gréco-romaine à péristyle. En Orient, on adopta ce premier parti; en Occident, on préféra généralement le second. L'atrium fut abandonné aux catéchumènes et aux pénitents et l'on admit les fidèles dans le péristyle qui, plus tard, fut couvert d'une toiture surhaussée, analogue à celle d'une basilique. Le *xénodochium* de Porto (fig. 22) semble à l'auteur l'exemple classique du genre. D'après lui, le type de ces églises était déjà adopté et généralisé au milieu du III^e siècle; il dut faire son apparition à Rome dès l'époque des Sévère.

L'archéologue allemand ne dit pas quand et comment s'opéra la transformation qu'il imagine entre la maison à atrium et celle à péristyle. Les autres parties de sa théorie manquent également des preuves suffisantes et se basent uniquement sur des ressemblances architectoniques.

Son opinion n'a guère eu d'écho. Seul, le P. Grisar¹ semble partager plus ou moins son avis. Il admet que les réunions ont pu avoir lieu aussi bien dans le péristyle et l'œcus que dans l'atrium et le tablinum. Cependant, si nous ne nous trompons, Schultze a touché de près à la véritable solution du problème. Le troisième chapitre de cette étude aboutira en plusieurs points à la même conclusion que lui.

Telles sont, exposées aussi brièvement et aussi nettement que possible, les principales théories émises jusqu'à ce jour pour expliquer l'origine de la basilique chrétienne.

Dans les pages suivantes, un essai de solution nouvelle sera esquissé, d'après la méthode indiquée plus haut et qui se réduit à l'examen des trois points suivants :

1^o Y a-t-il eu des églises chrétiennes proprement dites avant la persécution de Dioclétien?

2^o Dans l'affirmative, quelle était la disposition de ces églises?

3^o Enfin, y a-t-il entre cette disposition et celle des basiliques du IV^e siècle une analogie suffisante pour permettre de conclure à une filiation ?

Pourquoi cette méthode si naturelle et si claire n'a-t-elle pas été suivie dès le début? Sans doute pour deux causes, l'une de fait, l'autre de principe.

1. H. GRISAR, S. J., *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*, t. I, p. 352 ss.

La première, c'est la disparition complète de toutes les églises antérieures au iv^e siècle, soit qu'elles aient été anéanties par la persécution, soit qu'elles aient été démolies et réédifiées par les chrétiens eux-mêmes. Cette disparition, jointe à la légende de la persécution continuelle, donna naissance à l'idée que l'Église ne commença à vivre de sa vie véritable et donc aussi de celle de l'art qu'après l'édit de Constantin.

La seconde cause est une erreur de principe. On voulut dégager complètement l'architecture chrétienne de l'architecture romaine. La plupart des traités d'histoire font une division très nette entre l'art païen et l'art chrétien et ils considèrent le iii^e siècle comme la limite extrême atteinte par l'art romain ou l'art antique. Des cendres de celui-ci naît, sous Constantin, la nouvelle période : l'art chrétien. Une semblable division, qui peut paraître possible au iv^e siècle, ne l'est assurément pas au ii^e ni au iii^e. Voilà pourquoi les basiliques chrétiennes ont été considérées longtemps comme les premières productions complètes de la période nouvelle.

Mais pour être vraisemblable, cette théorie n'en est pas moins erronée, pour ce motif qu'un art spécifiquement chrétien n'a jamais existé et ne peut pas exister. Les constructeurs de basiliques étaient sans doute chrétiens, mais aussi Romains. Ils ne différaient de leurs concitoyens qu'en ce qu'ils étaient Romains chrétiens au lieu d'être Romains païens. Être Romain chrétien veut dire avoir de Rome la nationalité, les coutumes, la langue, le gouvernement, la civilisation et l'art, quitte à posséder d'autres croyances et à pratiquer une autre morale qu'une partie de ses concitoyens. L'art n'est pas le produit d'une croyance religieuse, mais d'une civilisation dans son ensemble. En même temps qu'on construisait en Italie des églises chrétiennes, on bâtissait encore des thermes, des basiliques profanes, des arcs de triomphe et même des temples païens. Dira-t-on que ces édifices appartenaient à l'art chrétien? Ou bien, soutiendra-t-on qu'ils sont d'un art spécifiquement distinct de celui des églises, alors qu'ils sont de la même époque, construits dans les mêmes matériaux, d'après les mêmes méthodes, par les mêmes architectes et par les mêmes ouvriers?

En Allemagne, en Angleterre, en Hollande, on construit actuellement des temples protestants, des synagogues juives et

des églises catholiques. Prétendra-t-on qu'il y a dans ces pays trois architectures différentes? Il n'y a qu'une architecture anglaise, une architecture allemande et une architecture néerlandaise; de même il n'y eut, au iv^e siècle, en Italie, qu'une seule architecture, l'architecture romaine. Avant l'apparition du christianisme, Rome comptait des monuments civils et des monuments religieux païens. Quand le christianisme se fut développé suffisamment, Rome posséda, en outre, des édifices religieux chrétiens. En principe — sinon en fait — l'introduction de ce type nouveau est dans le même rapport avec l'art romain que l'introduction des gares de chemin de fer ou des halls de dirigeables avec notre architecture moderne. Un type nouveau et un art nouveau sont deux choses différentes : les basiliques chrétiennes ne sont pas les premiers monuments de l'art chrétien, mais bien les monuments les plus importants de la période de décadence de l'architecture romaine ¹.

C'est précisément parce qu'on ne voulut pas rechercher dans l'art païen même les origines de l'art religieux chrétien qu'on dut renoncer à les découvrir.

1. Le P. Grisar s'exprime en termes analogues : « L'Eglise, qui s'accommodait silencieusement à tous les usages de la vie courante, qui acceptait tout l'extérieur de la société contemporaine, sauf la superstition païenne et l'immoralité, pénétrant tout, élevant tout de sa pensée sublime, laissa son art sortir du sol commun de l'art romain, en lui imprimant le sceau de son esprit, de sa pureté, de sa plénitude de pensée. » (*Op. cit.*, t. I, p. 349.)

CHAPITRE III

LES ÉDIFICES DU CULTES AVANT LE IV^e SIÈCLE

S'il faut entendre sous la dénomination d'églises des édifices entièrement semblables aux basiliques du IV^e siècle, l'opinion de Kraus et d'autres auteurs est exacte : leur existence avant Constantin n'est point prouvée. Mais telle n'est pas la question. Il s'agit de savoir si, pendant trois siècles, les réunions culturelles ordinaires des chrétiens eurent lieu dans des locaux destinés principalement à d'autres usages, ou bien dans des édifices uniquement réservés au culte et aménagés pour ses besoins. De cette alternative, il faut admettre le dernier terme.

L'histoire de la liturgie en fournit une première preuve. Dès le début du IV^e siècle, c'est-à-dire dès l'apparition des premières basiliques, l'existence d'une liturgie se manifeste clairement.

L'ordre des cérémonies et l'endroit où elles doivent s'accomplir sont fixes¹ ; des places invariables sont réservées aux sièges de l'évêque et des prêtres, à l'autel, aux ambons, à la prothésis, au diaconicum, au baptistère et aux autres accessoires ; les fidèles eux-mêmes sont séparés en groupes d'après le sexe, la dignité, le degré d'initiation, etc.

Or, une distribution aussi compliquée ne pourrait assurément se pratiquer dans des édifices quelconques, de forme indéterminée ; elle exige un milieu spécial et invariable. D'autre part, on ne peut raisonnablement soutenir que ces formalités multiples aient été inventées d'un coup en même temps que les basiliques. La liturgie est un code de *coutumes* consacrées par le temps ; elle ne se crée pas, surtout à cette époque, par un seul décret. L'évolution des cérémonies rituelles peut, du reste, être suivie dans ses traits principaux à partir des temps apostoliques. Des auteurs tels que saint Irénée, saint Justin, Origène et saint Cyprien, en indiquent clairement les phases².

1. DUCHESNE, *Les Origines du culte chrétien*, Paris, 1898, p. 81. — MARUCCHI, *op. cit.*, p. 33.

2. WIELAND, *op. cit.*, p. 23-26 et 47-57.

Cette liturgie s'est donc formée avant le iv^e siècle et il devait exister, antérieurement à cette date, des édifices de forme spéciale où elle a pu s'exercer, c'est-à-dire des églises.

Le simple bon sens empêche d'ailleurs d'admettre que les chrétiens des trois premiers siècles n'aient connu, en fait de locaux d'assemblée, qu'un perpétuel et insupportable provisoire. Comment croire que ces légions innombrables de fidèles si admirablement organisés, répandus dans tous les pays, dans toutes les classes de la société romaine, n'aient même pas eu un local fixe pour se réunir? Comment admettre que les chrétiens aient été réduits, pendant trois cents ans, à mendier une hospitalité aussi encombrante qu'ingrate?

Aujourd'hui, grâce au recul de l'histoire, il est aisé de reconnaître, dans les trois premiers siècles de l'Église, une époque de transition et de provisoire; mais les chrétiens n'envisageaient pas ainsi les temps où ils vivaient. Ignorant l'avenir et la tournure que prendraient les événements, ils considéraient, sans aucun doute, leur situation comme définitive et agissaient en conséquence.

On aurait tort, d'ailleurs, de se figurer que l'existence notoire de sanctuaires chrétiens fût chose impossible et que le christianisme, quoique religion illicite, ait été persécuté continuellement. Il y eut, entre les persécutions, particulièrement au III^e siècle, de longues périodes de liberté durant lesquelles l'Église put s'étaler au grand jour avec son culte et ses temples. Un grand nombre de textes des écrivains ecclésiastiques du III^e et du IV^e siècle l'attestent. Il suffira de rappeler ici le témoignage de saint Optat (IV^e siècle), qui note l'existence, à Rome, de plus de quarante églises à l'époque des Sévère¹.

Il semble, du reste, superflu de s'attarder à cette démonstration; presque tous les archéologues sont d'accord sur ce point: Lange, Brown, Witting, Springer, Crostarosa, Dehio, Marucchi, Schultze, Leclercq et d'autres. Ce dernier dit textuellement: « L'existence d'un nombre considérable d'édifices chrétiens destinés au culte avant la paix de l'Église est un fait indiscutable. »

1. *De Schismate donatistarum*, lib. II, n^o 4 (P. L., t. XI, col. 954): « Non enim grex aut populus appellandi fuerant pauci, qui inter quadraginta et quod excurrat, basilicas, locum ubi colligerent, non habebant. »

CHAPITRE IV

DISPOSITION DES ÉGLISES ANTÉRIEURES AU IV^e SIÈCLE

Des églises chrétiennes proprement dites ont donc existé avant le IV^e siècle. De ce fait, il ne résulte pas nécessairement qu'elles aient existé dès le début du christianisme, c'est-à-dire dès le I^{er} siècle; en effet, une période faite d'essais et de tâtonnements a dû forcément précéder la solution définitive. Pendant les premières années qui suivirent la mort de Notre Seigneur, les communautés chrétiennes se composaient exclusivement de Juifs convertis et les apôtres exercèrent d'abord leur propagande et leur prédication sous les portiques du temple et dans les synagogues.

Bientôt ces groupes, accusés de schisme et d'infidélité, furent expulsés des collèges judaïques et n'eurent d'autre ressource que de se réunir dans les premiers locaux venus, soit des édifices publics, soit des *scholae*, comme celle de Tyrannus, à Éphèse, soit d'autres bâtisses quelconques.

Cependant, outre les séances d'apostolat, des réunions plus intimes de fidèles étaient nécessaires; elles recherchaient le calme et l'éloignement des regards profanes. Une seule espèce de locaux leur offrait une tranquillité et une sécurité suffisantes: les salles de maisons particulières. Les textes sont formels à ce sujet. Il suffit de citer la première épître aux Corinthiens¹, où saint Paul salue Aquilas et Priscilla et *l'église (ou l'assemblée) qui est dans leur maison*; il salue de même Nymphas², Aristobule, Philémon³ et *l'église qui est dans leur maison*. Les autres épîtres, de même que les *Actes des Apôtres*, fournissent un grand nombre de témoignages du même genre.

Une tradition très ancienne signale à Rome deux églises domes-

1. 1 Cor., XVI, 19.

2. Col., IV, 15.

3. Phil., II.

tiques : celle d'Aquilas et de Prisca, sur l'Aventin, où saint Pierre lui-même aurait habité et prêché, et celle de Pudens, sur le Vinimal.

D'après cette tradition, Pie I^{er} aurait, vers l'année 145, consacré comme église la maison même de Pudens ¹. Au iv^e siècle, saint Optat signale, comme ayant existé antérieurement à la paix, plusieurs églises domestiques parmi lesquelles celles de Fausta, sur le Latran, celle de Carisius et celle d'Emeritus ².

Une considération sur laquelle on n'a pas, jusqu'ici, attiré suffisamment l'attention est celle tirée du caractère du mobilier liturgique primitif. Le calice, la patène et l'autel lui-même datent certainement d'avant le iv^e siècle. Que sont-ils originellement? Rien autre que des ustensiles domestiques en usage dans toutes les bonnes maisons et servant occasionnellement pour l'exercice des fonctions liturgiques. L'autel est l'une de ces tables de marbre ou de bois que l'on trouve encore dans plusieurs maisons de Pompéi; les nappes sont les linges qui les couvraient; le calice est une coupe à boire; la patène est un simple plat ou une vulgaire assiette à pain. Ces objets ne rappellent-ils pas irrésistiblement leur milieu naturel : la maison? Il est à peine permis d'en douter. Aussi les auteurs opposés à cet avis deviennent-ils de plus en plus rares. Ceux qui sont cités plus haut ³ et d'autres encore, comme Kraus et Mothes, sont d'accord sur ce point. Inutile donc de s'attarder à prouver un fait qui semble, lui aussi, définitivement acquis.

Mais l'accord n'est plus unanime lorsqu'on en vient à déterminer *comment* se pratiquaient dans les maisons les assemblées chrétiennes; cette question a été résolue dans des sens fort divers, par suite du manque absolu de documents explicites.

Tous les textes disent que les communautés se réunissaient dans les maisons; aucun n'indique clairement dans quelle partie de la maison. N'est-ce pas là un premier indice montrant qu'il ne s'agissait pas ordinairement d'une partie, *mais de la maison dans son ensemble*? Il faut le penser avec Dehio et Schultze.

1. Cf. MOTHES, *op. cit.*, p. 11.

2. *De Schismate donatistarum*, I, 23.

3. Voir p. 74.

Pour asseoir cette opinion, il est nécessaire d'établir exactement la disposition d'une maison romaine. Il sera facile ensuite d'examiner la possibilité, pour les chrétiens, d'y tenir leurs réunions et la façon dont ils purent le faire.

Si l'on en croit les divers historiens qui ont parlé de l'architecture domestique romaine ¹, il faut distinguer, au 1^{er} siècle de l'empire, trois espèces de maisons :

Les maisons des pauvres, en immense majorité. Elles consistaient communément en des réduits plus ou moins misérables, à plusieurs étages, du moins à Rome, et dans lesquels les habitants passaient le moins de temps possible. Celles-ci n'ont évidemment servi de lieu de réunion que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

A l'autre extrémité de l'échelle sociale se trouvent les palais des empereurs et des très riches patriciens. S'étendant parfois sur une superficie immense, ces édifices comprenaient un grand nombre de salles spacieuses, dont chacune pouvait abriter aisément une foule de personnes ; mais ces palais étaient des exceptions : on n'en comptait que quelques-uns à l'intérieur de Rome ² et beaucoup de villes de province n'en possédaient pas. D'ailleurs, pour les mettre à la disposition de la communauté, leurs propriétaires devaient être des chrétiens fervents. Or, au début, la nouvelle doctrine ne recrutait guère d'adeptes parmi les grands du monde. Sans doute, si certaines salles des palais, telles les basiliques privées, ont pu servir parfois au culte, il faut, comme l'affirme Dehio, renoncer à y trouver ses locaux habituels.

Restent les maisons patriciennes ordinaires, très nombreuses dans toutes les villes, même dans celles de province.

1. *Pompéi, his destruction and discovery*, London, 1847. — NICOLINI, *Le Case e monumenti di Pompéi*, Napoli, 1855-84. — BRETON, *Pompéi décrite et dessinée*, Paris, 1869. — NISSEN, *Pompéianische studien*, Leipzig, 1877. — BOISSIER, *Promenades archéologiques*, Paris, 1880, p. 239. — MÉNARD et SAUVAGEOT, *La Vie privée des anciens. La famille dans l'antiquité*, Paris, 1881, p. 633 à 646. — C. LANGE, *op. cit.*, p. 260 et suiv. — GUHL et KONER, *La Vie antique* (trad. française de Traunsky et Riemann), Paris, 1885. — OVERBECK, *Pompéi*, Leipzig, 1884. — GRUPP, *Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit*, München, 1903, t. I, p. 40. — THEDÉNAT, *Pompéi, histoire. Vie privée*, Paris, 1906, p. 51 ss.

2. GRUPP, *op. cit.*, p. 45.

En principe, ces habitations ne sont que le résultat du développement de la cabane italiote primitive. Celle-ci comprenait une simple salle rectangulaire, couverte d'une toiture pyramidale, percée d'une ouverture au centre, laissant pénétrer la lumière et échapper la fumée. Petit à petit, à cette pièce principale se sont adjointes des pièces secondaires rangées à

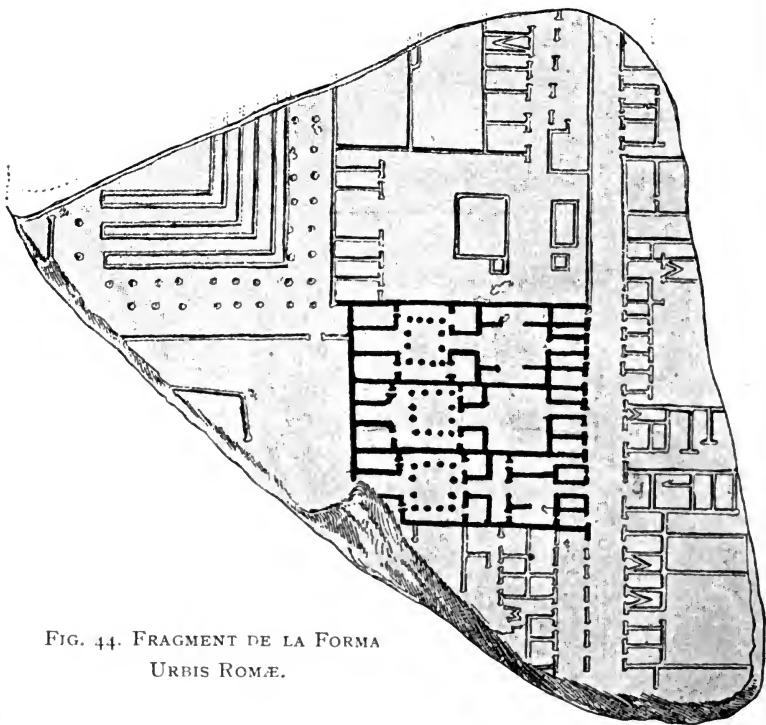


FIG. 44. FRAGMENT DE LA FORMA
URBIS ROMÆ.

l'entour, et le local du centre a pris le nom d'atrium. Ainsi s'est constituée la maison de la république telle que l'a décrite Dehio et dont on rencontre encore certains exemples à Pompéi, entre autres la maison du chirurgien et celle de Salluste (fig. 40).

Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que Dehio prend à tort ce modèle comme le type habituel de la maison romaine à l'époque impériale. Dès le 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, l'influence grecque l'avait transformée, ou plutôt agrandie, de telle sorte qu'au lieu d'être le centre principal, l'atrium ne con-

stituait plus que le centre secondaire de l'habitation ¹. L'examen des maisons de Pompéi, de celles découvertes à Rome et des plans conservés dans la *Forma Urbis* (fig. 44) permet d'affirmer avec certitude que l'habitation patricienne habituelle sous les empereurs était la maison gréco-romaine à atrium et péristyle ². C'est, sans aucun doute, dans celle-ci qu'il faut trouver les premiers lieux de réunion des chrétiens.

Il existait aussi, il est vrai, des maisons de campagne capables d'offrir des locaux suffisants aux assemblées chrétiennes; mais, ne l'oublions pas, la prédication de l'Évangile s'exerça au début, presque exclusivement dans les villes et y recruta ses premiers fidèles. C'est aussi dans les villes seulement, ou dans leurs alentours immédiats, que nous trouvons des églises au iv^e siècle. Et si l'on peut considérer peut-être les villas romaines comme le point de départ des monastères de l'époque suivante, elles ne donnèrent certainement pas naissance aux premières basiliques.

On considère habituellement la maison dite de Pansa, à Pompéi, comme réalisant le mieux le type de la maison au 1^{er} siècle. Quoiqu'elle ne date pas de la dernière période et qu'au point de vue de notre démonstration, d'autres seraient plus adéquates ³, on peut l'adopter comme modèle, quitte à signaler les différences au cours de l'étude détaillée de chacune de ses parties.

La grande maison gréco-romaine (fig. 45 et 46), au lieu de s'étendre en hauteur comme la maison moderne, se développait en surface, de manière à grouper toutes les pièces autour de deux cours intérieures rectangulaires. Les plus importantes maisons patriciennes, comme celles de Pansa et du Faune, à Pompéi, occupaient tout un îlot, quoiqu'il ne faille pas considérer comme partie intégrante tout l'espace compris entre les quatre rues. La maison ne prenait jour, à l'extérieur, que par les portes; elle était entourée de tous côtés par des appartements et des boutiques louées à des commerçants, ou par des murs mitoyens.

Après l'entrée monumentale, les *fauces* et le *vestibulum*, où se tenait enchaîné le portier, on pénètre dans la première cour :

1. GRUPP, *op. cit.*, p. 44.

2. DOM CABROL, *op. cit.*, t. II, col. 529.

3. Par exemple celles de la *Forma Urbis*, fig. 44.

l'*atrium* (A). Elle est couverte aux quatre côtés et hypètre au milieu, afin que le bassin rectangulaire (B), appelé de ce chef *compluvium*, puisse recueillir les eaux pluviales tombant de la toiture.

Si l'*atrium* n'a pas de soutiens isolés, comme dans le plan ci-contre, on l'appelle *atrium toscan*. Si, au contraire, la toiture, au lieu d'être posée sur de longues poutres entrecroisées, est soutenue par des colonnes aux quatre angles du bassin, il se dénomme *atrium tétrastyle*. Si le nombre des colonnes est encore plus grand, l'*atrium* est qualifié de *corinthien*.

Derrière le *compluvium* se rencontre ordinairement une fontaine, un puits, une table ou un autel; parfois ils se trouvent réunis. Autour de cette première cour se groupent quelques petites pièces — des cellules — dont tout l'éclairage vient de l'*impluvium*. Les deux places les plus intéressantes sont les *alae* qui forment deux dégagements largement ouverts, s'ajoutant à la cour comme une espèce de transept.

Entre l'*atrium* et le péristyle s'ouvre le *tablinum*, qui formait, anciennement, le centre religieux de la maison. On y conservait les portraits des ancêtres et les figures des dieux lares. Lors de l'adjonction du péristyle, il perdit beaucoup de son importance. Le fond du *tablinum* pouvait se fermer par une cloison mobile en bois qui séparait les deux parties principales de la maison. Un étroit passage latéral, l'*andron*, restait seul toujours ouvert.

Lorsque l'espace le permettait, le *péristyle* (C) était beaucoup plus grand que l'*atrium*. Une galerie de colonnes portant l'entablement et la retombée des toitures l'entourait sur les quatre côtés. La partie ouverte était agrémentée de plantes, de tables, de statues et de fontaines. Autour se groupaient les divers appartements, dont les plus importants sont le *triclinium*, donnant, au fond, sur l'un des côtés; l'autre, l'*æcus* (D), ou exèdre, situé dans l'axe même du péristyle. Ce dernier remplissait le rôle de salon d'honneur.

Beaucoup de ces maisons étaient surmontées, sur certaines de leurs parties, d'un étage, qui servait habituellement de logement pour les esclaves, parfois aussi de gynécée. Dans ce cas, le péristyle était surmonté d'une seconde galerie, également portée par des colonnes.



FIG. 45. VUE D'UNE MAISON (ÉTAT ACTUEL).
(Photo de l'auteur.)

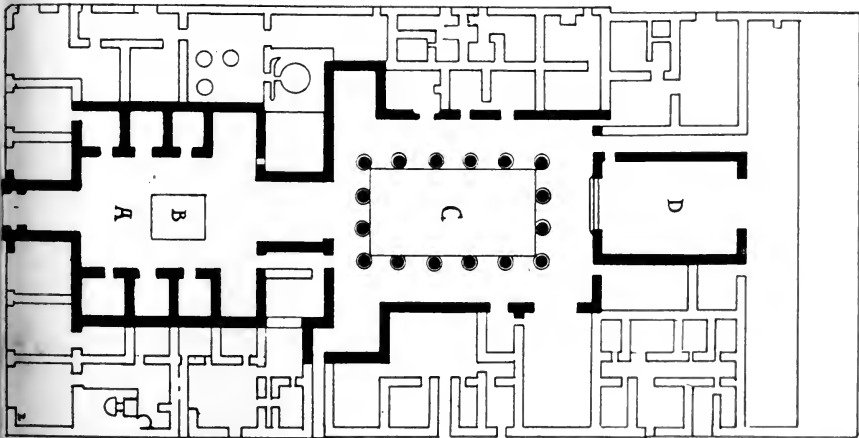


FIG. 46.

PLAN DE LA MAISON PANSA.

MAISONS POMPÉIENNES.

Telle était, dans ses lignes principales, la disposition de la grande maison romaine qui abrita les réunions chrétiennes des premiers siècles.

Comment se pratiquaient dans ce milieu les réunions culturelles? Les documents directs manquent à la réponse, mais on peut les obtenir avec une certitude suffisante par déduction, grâce aux notions que nous possédons sur les coutumes romaines et la liturgie chrétienne primitive.

Les premières assemblées chrétiennes se tenant dans des maisons romaines ont dû se pratiquer non pas d'après un rite nouveau, créé de toutes pièces, mais en tenant compte des usages et des mœurs; et, d'autre part, si l'Église a exercé les premières fonctions sacrées dans des maisons, sa liturgie a dû se former dans ce milieu et s'y conformer. Répétons-le, la liturgie n'a pas déterminé le plan des locaux, puisque ceux-ci ont commencé par être provisoires et qu'elle-même n'avait aucune fixité; mais petit à petit, certains usages, favorisés par la disposition du lieu d'assemblée, prévalurent, s'introduisirent dans les mœurs et furent conservés par la tradition. La liturgie et le local où elle s'exerçait se sont donc développés et précisés simultanément: ils se sont entrelacés, si l'on peut ainsi parler, au point de devenir inséparables.

On peut donc affirmer qu'après une période de tâtonnements et d'essais, les réunions et les cérémonies ont dû nécessairement se pratiquer dans les maisons de la manière qui s'adaptait le mieux à celles-ci, aux mœurs romaines et au programme des réunions.

En conséquence, il faudra étudier simultanément ces mœurs et ce programme, les rapprocher et, de déduction en déduction, arriver à la solution.

D'après les auteurs qui ont étudié les usages romains, les deux parties principales de la maison, l'atrium et le péristyle, avaient chacune une destination bien distincte. L'atrium servait aux relations ordinaires du maître avec l'extérieur; il y recevait les visiteurs inconnus ou de condition modeste: clients, fournisseurs, quémandeurs. Tous les matins, l'atrium des grandes maisons se remplissait d'une foule de gens qui venaient présenter leurs hommages, demander aide et protection ou offrir leurs ser-

vices. Les cloisons du tablinum coupaient alors la vue sur le péristyle, qui était réservé, de même que les appartements qui l'entouraient, à la vie de famille et aux réceptions intimes. Le propriétaire en faisait les honneurs aux personnages de marque; il les recevait à dîner dans le triclinium, conversait avec eux dans l'œcus et dans les galeries.

Quand ce même propriétaire, devenu chrétien, reçut, certains jours, la foule des fidèles, dans quelle partie de sa maison l'introduisait-il? Certes pas, tout entière, dans l'atrium. Celui-ci était généralement trop étroit pour contenir une telle assistance; il était également trop visible, trop proche de la rue pour qu'on pût y célébrer en paix les saints mystères. Il eût été, d'ailleurs, inconvenant de recevoir évêque, prêtres et diacres comme de simples inconnus. Pas tout entière non plus dans le péristyle : au moins eût-il été imprudent d'introduire, dans l'intimité de la demeure, quantité de gens qui n'avaient pas fait leurs preuves d'honnêteté, tels que des catéchumènes et des pénitents. Alors que fit-il? La solution était toute naturelle : il dut mettre à la fois les deux parties principales de sa maison à la disposition de l'assemblée en répartissant celle-ci d'après la dignité des membres. Ceux qui n'étaient pas baptisés restaient dans l'atrium comme de simples étrangers, tandis que les fidèles, au sens strict du mot, avaient accès dans les galeries du péristyle. Quant au clergé, il convenait de l'introduire au salon d'honneur, visible de toute part et de présider de là l'assemblée entière. Rien n'était plus facile aussi que de fermer à un moment donné les valves du tablinum et d'empêcher les non-initiés d'assister aux parties secrètes de l'office.

Cet argument est confirmé par le caractère de la liturgie primitive que plusieurs savants, surtout Mgr Duchesne¹, sont parvenus à reconstituer dans ses grands traits.

Cette liturgie dérive tout naturellement de celle des synagogues juives, au sein desquelles se sont formées les premières communautés chrétiennes : la lecture de la Bible, le chant des psaumes, les homélies, les prières, ont été repris par les chrétiens. Mais des éléments nouveaux s'y joignirent dès le début,

1. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 81 et 153.

dont le principal, l'Eucharistie, se compose de trois parties essentielles : l'action de grâces et la prière, la fraction du pain, la distribution aux fidèles ¹.

L'évêque s'asseyait, au fond, sur un trône : autour de lui siégeaient les prêtres qui assistaient simplement, tandis que les diacres se trouvaient debout, prêts à remplir leurs diverses fonctions. L'évêque est séparé du peuple par une table sur laquelle il célèbre les saints mystères, la face tournée vers les fidèles. On écoute d'abord un fragment de la Bible, lu par le lecteur, puis commence le chant des psaumes, suivi de la lecture de l'Évangile par un diacre. Alors le célébrant, toujours assis sur son trône, prend la parole pour commenter, plus ou moins longuement, le texte sacré. Suivent une prière et une bénédiction, après lesquelles les diacres renvoient les catéchumènes et les pénitents ; alors les litanies sont chantées par tous les fidèles. Après le baiser de paix, le célébrant commence le Canon, pendant que les diacres circulent parmi la foule pour maintenir l'ordre et pour voir si chacun occupe le rang qui lui revient. L'assistance communie ensuite, d'après l'ordre de dignité. D'abord l'évêque lui-même, puis les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les ascètes, les diaconesses, les vierges, les veuves, enfin les autres fidèles. L'évêque offre le saint Sacrement au clergé et aux personnages de marque : tribuns, préteurs, etc. ; les diacres distribuent les saintes Espèces au restant de l'assemblée.

Au début, la messe se célébrait le soir, après le repas liturgique. Dès le II^e siècle, elle fut reportée aux heures matinales du jour. Petit à petit, les cérémonies se fixèrent et se développèrent : elles devinrent de plus en plus solennelles. Le thème des prières et des chants, d'abord libre et pour ainsi dire improvisé par le célébrant, est arrêté ; on finit par en fixer même la formule. C'est le dernier stade, atteint déjà au IV^e siècle.

L'ordre de la messe ainsi exposé, d'après Mgr Duchesne, est proprement celui qui se célébrait en Syrie au début du IV^e siècle. Celui de Rome lui ressemblait beaucoup et était, pour le moins, aussi complexe. Sans être aussi développées, les

1. GARRETT PIERSE, *The Mass in the infant Church*, Dublin, 1909, p. 140 et suiv. — MARUCCHI, *op. cit.*, t. III, p. 34 et suiv.

parties essentielles en ont certainement existé dès le 1^{er} siècle¹.

Or, où aurait-on pu accomplir des cérémonies semblables si ce n'est dans l'ensemble des deux cours de la maison? Où aurait-on trouvé le trône de l'évêque et les sièges des prêtres, visibles de toutes parts, si ce n'est dans l'œcus avec ses bancs préparés d'avance, tandis que les fidèles étaient répandus dans les galeries du péristyle et les catéchumènes encore plus loin, dans l'atrium?

Beaucoup d'auteurs sont d'avis que le repas eucharistique se pratiquait dans les *triclinia* des maisons. C'est là une hypothèse inadmissible, étant donné que les plus grandes salles de cette espèce ne pouvaient contenir qu'un nombre très restreint de convives. Il est, du reste, évident qu'à partir du 11^e siècle tout au moins, les fidèles n'étaient pas couchés devant une table, mais que les diacres distribuaient l'Eucharistie aux fidèles, qui la recevaient sur la main.

D'autre part, la répartition des fidèles se faisait d'après une hiérarchie dont l'existence se révèle depuis les temps les plus reculés. Elle était stricte au point que chaque classe de fidèles avait à l'église sa place distincte et fixe. Ainsi la séparation des sexes était des plus complète : les hommes se trouvaient à droite de l'autel, les femmes à gauche²; le chœur des chantres, la *schola cantorum*, prenait place au milieu.

1. GARRETT PIERSE, *op. cit.*, p. 139.

2. *Constitutio apostolorum*, édition Pitra, *Juri Eccles. Græc. Hist. et Mon.*, t. I, p. 204-205 : « La chaire de l'évêque s'élèvera au centre et le collège des prêtres s'assoiera à ses côtés, les diacres se tiendront debout. Ils veilleront à ce que dans l'autre partie de l'église les laïques prennent place en bel ordre et sans discussion, d'une part, et que, d'autre part, les femmes s'assoient et se taisent. Les portiers se tiennent à la porte d'entrée des hommes. Les diaconesses à la porte des femmes. » — *La Didascalie*, cap. XII; Paris, 1902, p. 75-76 : « Réservez une place aux vieillards du côté oriental de la maison, que le trône de l'évêque soit placé au milieu d'eux et que les vieillards siègent au milieu d'eux. Ensuite, de l'autre côté de la maison, se tiendront les séculiers. — Il faut que dans l'église les jeunes gens soient à part, les enfants se tiendront d'un côté ou bien leurs pères et mères les tiendront auprès d'eux, les jeunes filles se trouveront à part, les jeunes femmes mariées qui ont des enfants se tiendront debout à part, les femmes âgées et les veuves seront assises à part. »

Ces textes se rapportent plus directement à l'Orient. Mais comme les règles qu'ils tracent pour la place du clergé correspondent exactement à ce qui se passait en Occident, il n'y a aucun motif de douter qu'il en ait été de même pour ce qui concerne les fidèles.

Du côté des hommes se trouvaient les moines et les ascètes, puis les sénateurs. Du côté des femmes, les sanctimoniales, les diaconesses suivies par les matrones, enfin les autres fidèles. En dehors de l'enceinte se groupaient les catéchumènes et les pénitents ¹.

Ces règles, ce cérémonial, cette hiérarchie se pratiquaient couramment au début du III^e siècle et, comme la liturgie s'est formée graduellement, les origines doivent être bien antérieures à cette époque et remonter à la fin du I^{er} ou au commencement du II^e siècle².

Si l'on applique cette répartition de places à la maison romaine proprement dite, on constate qu'elle est totalement impraticable, tandis que, dans l'hypothèse de la maison gréco-romaine à péristyle, elle peut se faire merveilleusement : les deux ailes longitudinales du péristyle, séparées de la cour ouverte par des balustrades, offraient un emplacement excellent l'un aux hommes, l'autre aux femmes : la schola cantorum pouvait se tenir à ciel ouvert au milieu et être protégée simplement par des voiles tendus au-dessus de la cour ³.

Où trouver, pour les pénitents et les catéchumènes, une place en dehors de l'enceinte des fidèles, si ce n'est dans l'atrium ? Il est utile de faire remarquer que cet emplacement spécial, affecté à ceux qui sont en dehors de la communauté, est un élément essentiel : ils faisaient partie des assemblées au moins dès le II^e siècle ⁴, et aucune des hypothèses plus haut critiquées ne permet de leur assigner une place fixe.

On est donc en droit de conclure que, dans la première période de l'existence du christianisme, les *grandes maisons romaines à péristyle servaient de lieu de réunion aux fidèles*; l'Eucharistie se célébrait au fond, devant l'exèdre, où était assis le clergé; les fidèles étaient disposés par sexes et par

1. TERTULLIEN, *De Pudicitia*, Cfr. KRAUS, R. E., p. 121. — Dr RAHMANI, *Testam. D.-N. J.-C. Moguntia*, 1899 : « Habeat ecclesia ædem catechumenorum quæ etiam sit ædes exorcisandorum : neque dicta ædes separata sit ab ecclesia cum necesse sit ut (catechumeni) eam ingredientes et in ipsa stantes audiant lectiones, cantica et psalmos. » Voir aussi le texte d'Eusèbe, cité p. 22.

2. MARUCCHI, *op. cit.*, t. III, p. 21.

3. GRUPP, *op. cit.*, p. 45.

4. S. JUSTIN, *Apol.*, I, 66 (P. G., t. VI, col. 428).

classes dans les galeries du péristyle; les catéchumènes et les pénitents occupaient le tablinum et l'atrium.

Quand le nombre des chrétiens eut atteint les proportions considérables dont parlent les auteurs du III^e siècle, il est de toute évidence qu'il devint impossible de continuer à occuper ces lieux de réunion provisoires et d'être toujours à la charge des particuliers, quelque bienveillants qu'ils fussent. On dut donc songer naturellement à aménager, pour le culte, des locaux spéciaux, c'est-à-dire des *églises proprement dites*, et il est du plus haut intérêt de savoir de quelle manière ce nouveau besoin s'est révélé aux chrétiens.

Se sont-ils demandé : « Comment constituerons-nous nos églises? » ainsi que l'ont pensé certains auteurs, reculant la question jusqu'au IV^e siècle. Assurément non. Cette question ne devait plus être posée : elle était résolue d'avance. Le principe était admis depuis longtemps, il ne fallait modifier que l'application. Pendant les longues années où le culte s'était servi des maisons, la liturgie s'y était développée et adaptée comme le bronze au moule dans lequel il est coulé. Alors pourquoi aurait-on changé brusquement, pourquoi aurait-on brisé avec toutes les habitudes acquises, pour se risquer à un essai aléatoire? Ce qu'il fallait, c'était simplement se procurer certaines maisons et les aménager spécialement en vue des assemblées, les transformer en *maisons-églises*.

Qu'on ne s'imagine pas que ce changement se soit opéré d'un seul coup, par suite d'un décret d'ordre général. Ce sont les circonstances et les nécessités particulières qui ont fait remplacer, petit à petit, l'une après l'autre, les maisons habitées par des « maisons de Dieu ». On peut suivre, dans les écrits des Pères, les phases de cette évolution. Avant le milieu du II^e siècle, l'endroit où se pratique la liturgie n'a guère d'importance. Il n'existe pas de sanctuaire parce qu'il n'y a pas d'endroits consacrés spécialement à l'exercice du culte; toute maison assez hospitalière et assez grande y servait indifféremment¹. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du II^e siècle que l'on désigne les lieux du culte d'un nom spécial et qu'on commence à les entourer de vénération.

1. WIELAND, *op. cit.*, p. 101. — STIEFENHOFER, *Die Geschichte der Kirchenweihe vom 1-7 Jahrh.*, München, 1909, p. 37.

Or, presque toujours à cette dénomination est liée l'idée de *maison*. La plupart des écrivains du III^e siècle confondent continuellement la dénomination d'« église » et celle de « maison » et parfois les accouplent. Tertullien appelle une église *domus Dei*¹. De même, saint Hippolyte *ὄικος Θεοῦ*², tandis qu'ailleurs il emploie fréquemment le terme *ἐκκλησία* « neve loquantur in *ecclesia* quia est *domus dei* »³. Saint Cyprien se sert du mot *Κυριακόν*, c'est-à-dire « maison du Seigneur »⁴, d'où sont venues les dénominations germaniques de Kerk, Kirche, Church⁵. Chez d'autres Pères, on rencontre continuellement des termes analogues comme « *dominicum, sanctum Domini, domus ecclesiæ, ὄικος προσευκτήριον* »⁶, etc. En 303, le procès-verbal de la saisie d'une église, opérée à Cirta (Afrique), fait mention d'une foule de dépendances qui désignent clairement une maison : bibliothèque, triclinium, cellier, etc.⁷. Au IV^e siècle même, Eusèbe appelle encore couramment l'église *ὄικος ἐκκλησίας*⁸ et le Pèlerin de Bordeaux (333) dit, en parlant de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem : « *ibi eodem modo jussu Constantini imperatoris basilica facta est, id est dominicum miræ pulchritudinis* »⁹.

Ces textes, et bien d'autres, prouvent à l'évidence que les deux appellations d'église et de maison étaient employées indifféremment ; les églises antérieures au IV^e siècle revêtaient donc la forme originare des maisons romaines.

On ne peut attacher au mot « maison de Dieu », employé au III^e siècle, la signification, actuellement en usage, de « habitation de Dieu », c'est-à-dire édifice de forme quelconque *dans lequel Dieu habite*. A cette époque, l'Eucharistie n'était pas régulièrement conservée dans l'église. C'est donc bien dans le sens de maison, édifice de forme bien déterminée, *consacré à Dieu*, qu'il faut l'entendre¹⁰.

1. *De Idol.*, p. 36.

2. *In Dan.*, I, XX, p. 32.

3. *Ibid.*, XVII, p. 28.

4. *De op. et elem.*, 12, p. 220, 15, p. 384.

5. *Cfr. DUCHESNE, op. cit.*, p. 386.

6. ORIGÈNE, *Hom. in Exod.*, XII (P. G., t. XII, col. 383).

7. *Gesta apud Zenophilum* (P. L., t. VIII, col. 731).

8. H. ECCLES., VII, 30, VIII, 13, IX, 9.

9. P. L., t. VIII, col. 791.

10. *Cfr. MARUCCHI, op. cit.*, t. III, p. 10.

D'après de très anciennes traditions, plusieurs riches chrétiens firent don de leur maison à la communauté, dès une époque fort reculée; non pas, comme certains l'ont pensé, pour les démolir et édifier à leur place des locaux pour le culte, mais pour les transformer en églises. Celles-ci ont même fréquemment gardé, jusqu'aujourd'hui, le nom de leurs fondateurs. A Rome, on appelait ces églises principales du nom de *tituli* ou titres domestiques¹. Il semble qu'il y en eût au moins vingt-cinq dès le III^e siècle. Ainsi l'on a le *titulus Lucinæ*, le *titulus Sabinæ*, le *titulus Damasi*, etc.². Plus tard, on y joint les noms de certains martyrs : Saint-Laurent in Damaso, c'est-à-dire « in ecclesia Damasi », Saint-Laurent in Lucina, etc.

Des fouilles pratiquées sous quelques-unes de ces basiliques ont mis à découvert partout des restes de maisons romaines : c'est le cas de Sainte-Cécile, Saint-Clément, Saint-Prisque, Saint-Jean et Saint-Paul, Saint-Chrysogone, Salona, etc. Comme, d'une part, ces églises sont citées dès le III^e siècle et comme, d'autre part, les plus anciennes constructions basilicales ne remontent pas au delà du IV^e siècle, il faut bien admettre que ce sont les maisons elles-mêmes qui ont primitivement servi d'églises.

Une autre question se pose en connexion avec celle-ci : Comment, la religion chrétienne n'étant pas reconnue, les communautés ont-elles pu posséder des immeubles importants avant la paix de Constantin?

Il est certain que, dès le début du III^e siècle, elles possédaient leurs églises. Faut-il croire que celles-ci étaient placées sous le nom d'un propriétaire fictif? Le système était peu sûr et a dû être rarement employé³. D'ailleurs, lorsque, en 257, on saisit les lieux du culte et les cimetières, c'est bien comme propriétés ecclésiastiques qu'on les considère et non pas comme affectés seulement à l'usage ecclésiastique; le fait bien connu, rapporté par Lampride, du procès entre les « *popinari* » et les chrétiens pour la possession d'un terrain, le démontre clairement⁴. Quand Constantin rendit au culte les églises confisquées

1. D'après le *Liber Pontificalis*, les titres auraient été institués par saint Evariste, sixième successeur de saint Pierre, en l'an 110.

2. Cfr. WIELAND, *op. cit.*, p. 102.

3. DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Eglise*, Paris, 1906, t. I, p. 382.

4. « Cum christiani quemdam locum qui publicus fuerat, occupassent, contra

par Dioclétien, c'était bien à la communauté qu'il les restituait : « Quoniam christiani non ea loca tantum ad quæ convenire consueverant, sed alia etiam habuisse noscuntur ad jus corporis eorum, id est ecclesiarum, non hominum singulorum pertinentia ¹. »

Plusieurs auteurs, parmi lesquels de Rossi ², ont prétendu que les églises appartenaient à des collèges funéraires reconnus par la loi, sortes d'associations de petites gens, constituées en vue de se procurer mutuellement une sépulture convenable.

Mgr Duchesne n'admet pas cette hypothèse : il pense que les chrétiens durent avoir ces associations en profonde horreur et il croit que les communautés chrétiennes, en tant qu'associations, étaient connues et publiques, sans aucune fiction légale, comme sociétés religieuses : « Souvent on les tolérait, parfois on les persécutait, jamais on ne les ignorait... Les barrières légales existaient toujours, mais il devenait de plus en plus impossible de les prendre au sérieux. La vigne du Seigneur les débordait de tous les côtés par sa prodigieuse végétation ³. »

On peut conclure de tout ceci que les chrétiens, à partir de la fin du II^e siècle au plus tard, possédaient un grand nombre d'églises dans le sens strict du mot. Il est incontestable que ces églises étaient généralement des maisons romaines, ne se distinguant en rien, à l'extérieur, de celles des riches citoyens ; mais, adaptées plus étroitement à leur destination spéciale, elles étaient réduites aux parties essentielles, seules utiles aux réunions, c'est-à-dire le porche, l'atrium, le péristyle et l'exèdre. On a pu conserver aussi quelques locaux de service, pour les accessoires du culte, pour les offrandes, le logement du gardien, l'administration du baptême, etc.

popinarii dicerent sibi eum deberi : Rescripsit : melius esse ut quomodocumque illic Deus colatur quam popinariis dedatur. » LAMPRID. *in Alex. Sever.*, 49.

1. LACTANCE, *De morte persecutorum*, p. 232.

2. *Roma sotterr.*, t. I, p. 101 ; t. II, p. 8.

3. DUCHESNE, *op. cit.*, t. I, p. 387.

CHAPITRE V

LES RAPPORTS ENTRE LA BASILIQUE DU IV^e SIÈCLE ET L'ÉGLISE DU III^e SIÈCLE

Voici les édifices du culte, antérieurs à la paix de l'Eglise, suffisamment connus. Il reste à démontrer que les églises du IV^e siècle, c'est-à-dire les basiliques, sont le développement et la continuation des précédentes.

Cette filiation paraît déjà probable avant tout autre examen. Pendant deux siècles et demi — nous l'avons démontré — un même type d'édifices s'est conservé à travers maintes persécutions. Pourquoi aurait-il disparu tout à coup après une dernière tourmente, la plus violente de toutes peut-être, mais non la plus longue? N'est-il pas naturel, au contraire, de croire que cette tradition, chère aux chrétiens et enracinée dans leurs mœurs, se soit conservée et qu'ils l'aient reprise aussitôt que les circonstances le leur ont permis ?

Dans ces conditions, n'est-on pas autorisé à conclure — tout au moins jusqu'à preuve du contraire — que les églises postérieures à Dioclétien, c'est-à-dire les basiliques, doivent procéder directement de celles qui existèrent antérieurement à cet empereur, surtout si leur structure n'offre pas des différences tellement importantes qu'elles excluent toute parenté ?

Cette hypothèse probable deviendra une certitude positive lorsqu'il aura été prouvé que les deux types d'églises offrent des analogies telles qu'il est impossible d'en retrouver de semblables dans aucun autre genre d'édifices. C'est à cette démonstration que sera consacré ce dernier chapitre.

Pour y arriver, une comparaison minutieuse s'impose entre la maison gréco-romaine et la basilique latine. Car, puisque l'église du III^e siècle dérive de la maison, les analogies que nous constaterons entre celle-ci et la basilique s'appliqueront *a fortiori* à la première.

LE CARACTÈRE ARCHITECTURAL. — Si la différence est notable entre la conception architecturale de la basilique civile et celle de l'église du iv^e siècle¹, celle-ci et la maison romaine, au contraire, possèdent des caractères presque identiques.

La maison particulière n'a rien d'un des grands monuments publics qui faisaient l'orgueil des villes romaines. Elle est, dans sa construction, presque exclusivement utilitaire. Les matériaux précieux, marbres et pierres de taille, y sont exceptionnels. Toute la décoration est intérieure et rapportée : peintures, mosaïques ou encore, mais plus rarement, marbres exotiques.

De même les basiliques du iv^e siècle sont toujours, ou à peu près, construites en matériaux communs, briques ou moellons. Les seules pièces de valeur sont les colonnes, empruntées souvent à d'autres édifices ; l'appareil est peu soigné, les murs sont légers, les moyens de construction restent simples. Ni les voûtes massives, ni les gîtages en pierre et en bronze, couramment employés dans les édifices publics, n'ont été utilisés dans les maisons, pas plus que dans les églises. Une modeste charpente en bois peint, parfois cachée par un plafond, soutient la toiture.

L'édifice public a des fenêtres ou des arcades ouvertes sur l'extérieur ; souvent les murs apparents sont ornés avec recherche : les côtés latéraux des temples, des basiliques judiciaires, des théâtres, des thermes, ne le cédaient guère en opulence aux façades principales. Si donc l'église procédait d'un de ces monuments, elle en aurait conservé les caractères, du moins à l'état sporadique. Or, sauf quelques mosaïques de façade dont aucune ne date d'ailleurs du iv^e siècle, les églises n'ont jamais la moindre décoration extérieure.

Avant le vi^e siècle, il n'y a que rarement des fenêtres dans les bas-côtés, du moins dans les églises bâties à l'intérieur des villes ; tout l'éclairage vient des ouvertures des murs gouttereaux et de la façade. Voilà bien un signe frappant de parenté avec les maisons qui, faisant partie, le plus souvent, d'un bloc de bâtisses, ne pouvaient prendre jour dans les

1. Voir plus haut, p. 46 et suiv.

murs mitoyens et ne possédaient aucune ornementation extérieure. Enfin la décoration intérieure des églises, peintures à fresques, mosaïques ou marbres appliqués, se rapproche plus étroitement de celle des maisons que de celle des monuments publics. L'affinité entre les deux espèces d'édifices est donc des plus frappante.

LE PLAN. — Les plans offrent également, dans leur ensemble, une correspondance si parfaite qu'il paraît vraiment étrange que personne n'y ait prêté sérieusement attention. Ce caractère est cependant d'une importance primordiale, car l'usage d'un édifice est bien plus étroitement lié à la distribution des locaux qu'à son système de construction.

On peut donc affirmer qu'au point de vue purement architectural, la basilique dérive de l'édifice qui lui ressemble le mieux quant au plan. Or, la maison est composée exactement des mêmes parties que l'église : une entrée unique, un porche, une cour carrée à fontaine, des passages vers la partie intime, une grande salle portée par deux rangées de piliers, enfin un espace plus étroit situé dans le même axe : l'œcus. Cette comparaison peut s'étendre encore à d'autres détails.

Avant d'y arriver, un exemple qui semble décisif appuiera cette assertion, non sur une analogie, mais sur un fait réel. Il subsiste une maison antique qui non seulement a pu facilement être transformée en église, mais qui l'a été de fait, suivant le programme tracé plus haut : il s'agit de l'église de Sainte-Marie Antique, découverte, il y a quelques années, sur le Forum, au pied du Palatin, après la démolition de Sainte-Marie Libératrice. Selon tous les auteurs qui l'ont étudié¹, cet édifice fut primitivement une bibliothèque dépendante du temple d'Auguste et il remonte en grande partie au 1^{er} siècle. Il a été construit sur le modèle des maisons de l'époque : porche, atrium carré, péristyle, œcus (fig. 47). Très probablement dès la fin du IV^e siècle, une église consacrée à la sainte Vierge y fut

1. LANCIANI, *Bull. della Comm. arch. comm.*, Rome, 1900. — O. MARUCCHI, *Nuovo Bull. d'Arch. Crist.*, t. VI, 1900, p. 3. — *Annales de Saint-Louis des Français*, 1901, p. 315-369. — HUELSEN, *Le Forum romain*, Rome, 1906 p. 169 et suiv.

installée, précisément de la façon indiquée : l'atrium devint celui de l'église, le péristyle fut transformé en nef et le sanctuaire prit place dans l'œcus. Les peintures retrouvées sur toutes les parois ne laissent aucun doute sur cette distribution. Si, un siècle après les persécutions, une transformation semblable s'opéra encore, on peut affirmer que cette façon de faire était naturelle et conforme à la tradition.

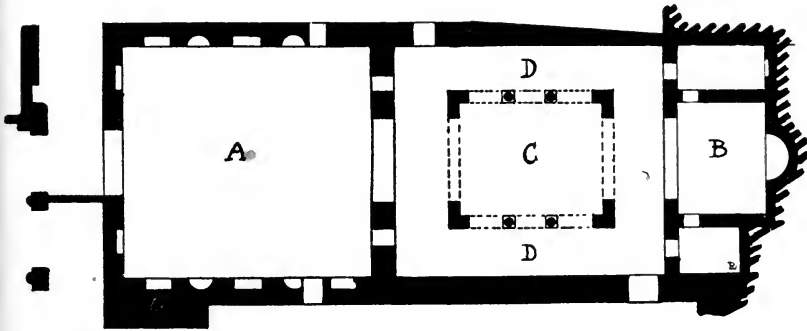


FIG. 47. PLAN DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE ANTIQUE, A ROME.

Cet argument a-t-il besoin de confirmation? Une contre-épreuve la fournira. Nous avons, en effet, énoncé comme principe que l'église occidentale procède de la maison dans son ensemble. Si donc, à une variante locale de la maison correspond une

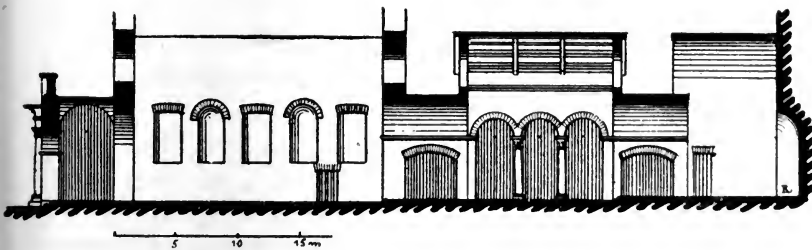


FIG. 48. COUPE LONGITUDINALE DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE ANTIQUE, A ROME. (Restitution de Huelsen.)

variante de l'église, la thèse s'en trouvera singulièrement renforcée. En fait, cette contre-épreuve est fournie par les basiliques d'Afrique qui ont été, dans ces dernières années, décou-

vertes en grand nombre et étudiées spécialement par M. Gsell. Elles se distinguent de celles d'Italie par l'absence presque générale d'atrium. Tandis que cette omission est très rare en Italie, avant le VI^e siècle, « l'existence de l'atrium n'est absolument certaine qu'à Tebessa et à Henchir Tiboukaï : ailleurs, dans trois ou quatre églises, les vestiges de cours sont très peu distincts et on ne voit pas de colonnes ¹ ». L'atrium y est ordi-

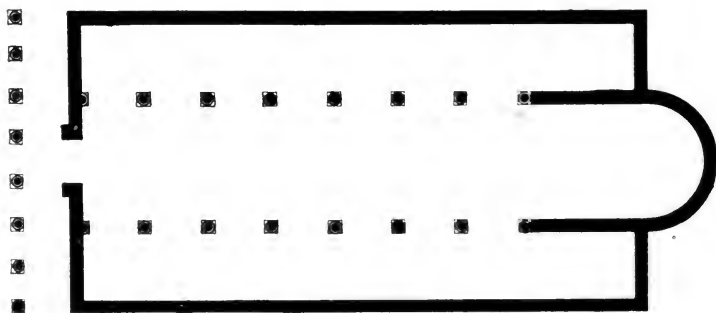


FIG. 49. BASILIQUE AFRICAINE. (D'après Gsell.)

nairement remplacé par un narthex : « Dans beaucoup d'églises, un simple portique s'élevait sur toute la largeur du front, ailleurs la façade est précédée d'un vestibule (fig. 49). »

Or, dans les maisons d'Afrique, l'absence d'atrium est également générale. « Les riches maisons des premiers siècles, dit M. Gsell, n'ont pas été construites sur le type des demeures de Pompéi, mais sur celui des maisons grecques sans atrium et qui comportent : un vestibule, une cour entourée de portiques, au fond une grande salle de réception ² (fig. 50 et 51). » L'importance de cette coïncidence n'échappera à personne.

Mais il ne suffit pas de démontrer qu'il a dû en être ainsi, il faut encore expliquer comment la transformation de la maison en basilique a pu se produire; en effet, si l'on compare les deux types d'édifices en question, à côté des points de ressemblance il s'y trouve aussi des différences qu'on ne doit pas méconnaître.

Il est donc nécessaire d'examiner les diverses parties de

1. GSELL, *Les Monuments antiques de l'Algérie*, Paris, 1901, t. II, p. 134.

2. *Ibid.*, t. II, p. 15.

l'église l'une après l'autre. Cette analyse montrera que ces différences sont minimales et s'expliquent de la façon la plus naturelle.

LE PROPYLÉE. — Le porche de l'église est d'ordinaire isolé et en saillie sur la rue, tandis que celui de la maison s'encastré dans les boutiques. La transformation d'une forme à l'autre peut s'être opérée aisément. Était-il bien convenable que la façade d'une église fût occupée par des étalages de commerçants? Leur suppression décidée, le porche se trouvait isolé devant la façade et il fallut le placer en saillie, sous peine d'encombrer l'intérieur des galeries de l'atrium. Toutes les maisons n'avaient d'ailleurs pas le porche engagé; dans plusieurs, il était en hors-d'œuvre et reposait sur des colonnes. C'est le cas notamment pour une maison de Saint-Leu (Algérie), reproduite par Gsell¹.

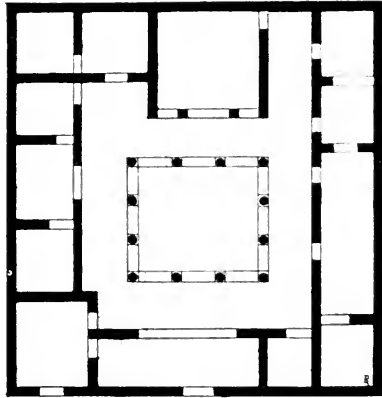


FIG. 50. MAISON ROMAINE A SAINT-LEU (ALGÉRIE).

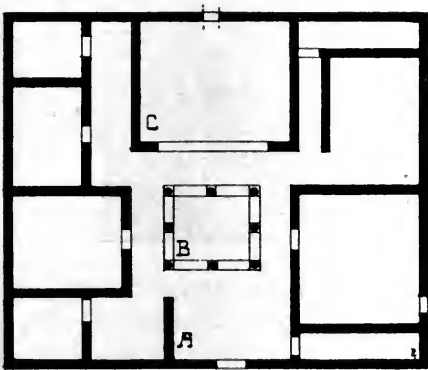


FIG. 51. MAISON ROMAINE A TIMGAD (ALGÉRIE).

cet agrandissement, la disposition de l'atrium toscan devint irréalisable et il fallut nécessairement s'en tenir au modèle

L'ATRIUM. — L'atrium des églises, comme celui des maisons, est une vaste cour de forme carrée ou rectangulaire. Il a seulement été augmenté proportionnellement à l'ensemble de l'édifice et dégagé des chambres, inutiles pour le culte, qui l'entouraient. Par suite de

1. *Op. cit.*, t. II, p. 19.

corinthien dont les galeries portent sur des colonnes. Plutôt qu'une innovation, il faut y voir une simple adaptation, puisque l'atrium corinthien était couramment en usage dès le 1^{er} siècle. Les exemples de Pompéi, dans les maisons d'Epidius



FIG. 52. ATRIUM DE LA MAISON D'EPIDIUS RUFUS, A POMPÉI.
(Dessin de l'auteur.)

Rufus (fig. 52) et d'Ariane (fig. 53), avec leurs six colonnes en longueur et quatre en largeur, et dans celle de Castor et Pollux, pourvue de quatre colonnes à chacun des côtés, en font foi. Dehio lui-même admet que, dès l'époque impériale, la plupart des grands atriums des maisons étaient à colonnades.

L'agrandissement de l'atrium entraîne la disparition du com-

pluvium et son remplacement par des rigoles sous l'écoulée des toitures; la fontaine subsiste cependant, elle devient le cantharus, ancêtre lointain de notre bénitier.

LE TABLINUM. — Le rôle secondaire que joue le tablinum à partir de l'adjonction du péristyle à l'antique maison italienne



FIG. 53. ATRIUM DE LA MAISON D'ARIANNE, A POMPÉI.
(Photo Brogi.)

a été déterminé plus haut. Cette pièce, la principale de l'habitation républicaine, finit par devenir un simple passage d'honneur entre les deux cours et, dès la fin du 1^{er} siècle, elle tend à disparaître. Plusieurs maisons de Pompéi, rebâties après le tremblement de terre de l'an 63, n'en offrent déjà plus la trace, notamment la maison de Tritolème (fig. 54), où un simple mur, percé de trois portes, sépare l'atrium du péristyle. Des dispositions semblables sont à noter via dell' Abundanza, 28 (reg. II, is. 1) dans la maison de L. Optatus Rapianus, dans celle de

M. Gadius Rufus, etc. Telle est la disposition adoptée, sans doute, dès une époque reculée, dans les maisons-églises et qui fut conservée dans les basiliques. Le tablinum n'offrait, en effet, aucune utilité pour le culte.

L'existence du tablinum est le seul point qui sépare quelque peu le plan de la maison classique, type Pansa, et celui de la basilique. On voit qu'il s'explique de la façon la plus naturelle.



FIG. 54. MAISON DU TRITONÈME, A POMPÉI.
(Photo de l'auteur.)

LE PÉRISTYLE. — Mais il n'y a pas que le plan qui importe : la construction doit aussi intervenir dans le parallèle, et en ce qui concerne le péristyle, celui-ci devient délicat. Comment une simple cour à ciel ouvert, entourée de colonnades sur les quatre côtés, comme l'était le péristyle, a-t-elle pu se transformer en une grande construction à trois ou cinq nefs, telle que la basilique du IV^e siècle? La question mérite un examen détaillé.

Ce n'est pas une opinion nouvelle que celle qui consiste à croire que, durant toute une période, le peuple assistait aux

offices chrétiens d'une place en partie découverte. D'après F.-X. Kraus, la cella cimenterialis était couverte, mais le reste du lieu saint n'était qu'une cour : « area in quam orationes facitis ». Au IV^e siècle, le peuple ayant demandé une halle couverte, on aurait adapté à la cella les nefs de la basilique privée¹. C'est là une hypothèse fournie sans preuves ni explication, tandis que la transformation du péristyle en triples ou quintuples nefs s'explique aisément. Les preuves de ce système peuvent se classer en trois groupes : a) les preuves architectoniques ; b) les preuves liturgiques ; c) les preuves historiques.

Preuves architectoniques. — Il est utile de remarquer d'abord que la transformation du péristyle en église est beaucoup moins radicale qu'elle n'apparaît à première vue. Elle ne consiste pas, comme dans le système de Kraus, à mettre un édifice à la place d'un autre tout différent, mais uniquement à couvrir d'une toiture le centre d'une cour rectangulaire, de façon à conserver l'éclairage intérieur nécessaire et à obtenir l'écoulement convenable des eaux de pluie. A cet effet, il suffisait de surmonter l'entablement du péristyle d'un mur percé de fenêtres, portant la charpente de la toiture, et ensuite de renverser vers l'extérieur la pente du toit des bas-côtés.

On observera à ce propos que si l'église avait été, dès le début, un édifice isolé au lieu d'être une maison de ville, il n'eût point été besoin de surélever la nef centrale, l'éclairage pouvant être obtenu au moyen de quelques fenêtres percées dans les bas-côtés. Mais il existe d'autres preuves plus directes.

Si les nefs dérivent bien du péristyle, des traces de la disposition primitive doivent subsister dans les basiliques, même après la formation définitive du type. Or, ces traces existent.

La construction des murs gouttereaux des églises en révèle une première. Ces murs sont élevés sur des entablements ou sur des arcades portées par des colonnes. Ce système ne peut dériver que d'une accommodation postérieure puisqu'il est radicalement opposé à l'esprit de l'architecture classique où l'entablement ne porte jamais qu'une toiture, un fronton ou un second ordre de colonnes. Pour soutenir un mur en sous-œuvre, les Romains

1. KRAUS, t. I, p. 264.

employaient exclusivement des arcades sur piliers. Aucun autre genre de monuments, même de l'époque de décadence, ne présente la disposition des églises. L'arcade sur colonnes elle-même, d'origine orientale, n'apparaît qu'à la fin du III^e siècle dans les édifices profanes. Si donc la nef des églises se rattachait à celle des basiliques civiles, on aurait fait usage de piliers au lieu de colonnes pour soutenir les murs gouttereaux ¹.

En considérant, par exemple, le système intérieur de Sainte-Praxède, à Rome, on reste frappé du manque d'équilibre entre la fragilité des soutiens et le poids des murs (fig. 19). L'histoire de cet édifice n'est pas assez connue pour qu'on puisse établir avec certitude à quelle époque il fut étayé de grandes arcades sur piliers transversaux, mais il paraît difficilement admissible que, sans ces arcades, une nef couverte y ait jamais pu exister. La notion même du mur gouttereau, élément très peu constructif, semble donc bien provenir d'une adaptation postérieure apportée aux édifices-types de l'espèce.

Un autre indice peut être emprunté au niveau respectif des bas-côtés et de la nef centrale. Dans une construction entièrement couverte, il n'y a aucun motif de donner à la nef centrale un niveau inférieur à celui des bas-côtés. Aussi le pavement de la plupart des basiliques est-il entièrement uni. Cependant, quelques très vieilles églises ont ou avaient conservé deux niveaux différents à l'intérieur. Il en était ainsi à Saint-Pierre du Vatican, comme on peut s'en convaincre par la vue de cet édifice, conservée à l'église Saint-Martin des Monts, à Rome; de même à Saint-Etienne in via Latina et à Sainte-Marie Antique, où la différence des deux niveaux était primitivement de 0^m25 (fig. 75). Cette anomalie provient évidemment de la maison, puisque, dans tous les péristyles des maisons pompéiennes, la cour est située plus bas que la galerie afin de prévenir l'inondation en cas de pluie. Voilà bien un exemple de la conservation irréflectie de certaines dispositions antérieures que l'on retrouve à toutes les

1. Il faut noter que, dans les restitutions à nef centrale couverte que l'on a tentées, les basiliques profanes n'ont pas de murs gouttereaux, mais des galeries ou une claire-voie continuée, portée par des pilastres. Cfr. DURM, *Die Baukunst der Römer*, p. 325; BANISTER FLETCHER, *A history of architecture*, London, 1905, p. 138.

périodes de l'art et qui constituent une des sources des plus précieuses pour son histoire.

Lorsqu'on compare le plan d'une église à celui d'un péristyle, une différence saute aux yeux avant toute autre : le péristyle a, ordinairement, des colonnes sur quatre côtés, tandis que le plan classique de l'église comporte seulement deux rangées parallèles de soutiens. La transformation de la première disposition en la seconde s'explique aisément : les colonnades transversales compliquaient singulièrement le problème de la couverture, surtout



FIG. 55. PÉRISTYLE DE LA MAISON DE CASTOR ET POLLUX, A POMPÉI.
(Photo Brogi.)

du côté du chœur; elles empêchaient de donner à celui-ci une hauteur suffisante. Rien d'étonnant donc à ce qu'on les ait bientôt supprimées pour les remplacer par une seule grande arcade, s'ouvrant soit sur le transept, soit directement sur l'abside.

Il ne faut pas croire, cependant, que ces péristyles à retours latéraux aient été les seuls en usage. Il subsiste plusieurs maisons dans lesquelles les colonnes sont supprimées au fond devant

l'exèdre. Il en est ainsi, par exemple, à la maison de Castor et Pollux (fig. 55), à la casa del Torello, à celle des Amours dorés, etc. Dans ce cas, les soutiens d'angle sont ordinairement renforcés par des pilastres, exactement comme dans les églises.

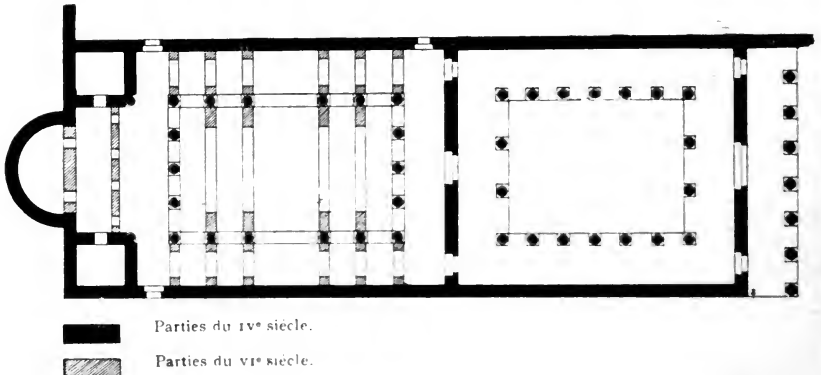


FIG. 56. PLAN DE L'ÉGLISE DE QUENNOUAT (SYRIE). (D'après de Vogüé.)

Inversement, plusieurs églises, parmi les plus anciennes, présentent ou présentaient, comme les péristyles, une colonnade transversale reliant, du côté de l'entrée, les deux épines longitudinales. On

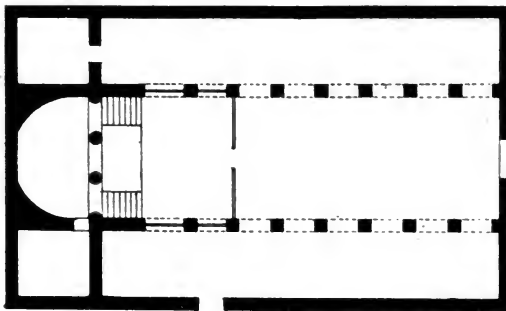


FIG. 57. BASILIQUE DE BÉBIAN (ALGÉRIE).

- peut la voir à
- l'ancienne église
- Saint-Paul hors
- les Murs (fig. 5),
- à Sainte-Agnès
- à la voie No-
- mentane (fig. 7),
- à Saint-Laurent
- in Campo Vera-
- no (fig. 10) et à
- l'ancienne basi-
- lique de Saint-
- Clément (fig. 18).

Là aussi, les piliers angulaires sont renforcés. Il subsiste même un exemple frappant d'église qui a maintenu intactes les quatre grandes rangées complètes de colonnes, c'est celle de Quen-



FIG. 58. PERGULA DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE IN COSMEDIN, A ROME.

nouât, en Syrie, qui date du IV^e siècle (fig. 56). Une disposition à peu près analogue peut se retrouver dans les ruines de la basilique de Manastrine, près Spalato¹.

Il ne semble pas impossible non plus de considérer comme un reste atrophié de ce quatrième côté la *trabes* ou *pergula*, portée sur colonnes et pourvue anciennement de rideaux, qu'on rencontrait devant le sanctuaire de presque toutes les basiliques et dont subsistent encore des vestiges, par exemple à Bénian (Algérie)² (fig. 57), à Sainte-Marie in Cosmedin (fig. 58), à Torcello et ailleurs. Il est probable qu'avant la paix déjà l'on suspendait des rideaux entre les colonnes des péristyles-églises³. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'après l'adoption de la construction couverte et de l'arc de triomphe, l'ancien usage soit demeuré en pratique et que, dans ce but, la rangée de colonnes anté-

1. JAC ZEILLER, *Les Origines chrétiennes dans la province romaine de Dalmatie*, dans *Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 155, Paris, 1902.

2. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 176.

3. CROSTAROSA, *op. cit.*, p. 63.

rieures ait été conservée, sans cependant se développer proportionnellement aux autres parties de l'édifice ?

Preuves liturgiques. — La valeur des preuves liturgiques réside dans ce fait que, jusque dans le haut moyen âge, la distribution intérieure des églises et les cérémonies du culte



FIG. 59. MAISON VIA DE NOLES, A POMPÉI. (Dessin de l'auteur.)

montrent des traces non équivoques d'un séjour antérieur des communautés dans des édifices en partie découverts.

La plus intéressante de ces preuves est tirée de la place occupée par les fidèles dans l'église. Les textes prouvent, et plusieurs auteurs admettent qu'au IV^e siècle et parfois plus tard encore, toute la superficie des trois nefs n'était pas occupée par les fidèles : les bas-côtés et le fond seuls leur étaient réservés. La nef principale demeurait entièrement libre ou servait, en partie, à la schola cantorum. Les hommes se tenaient au sud, les femmes au nord. Des balustrades ou *transennae* leur interdisaient l'accès du vaisseau principal¹. Cette coutume date évidemment du

1. On en trouve des témoignages en Orient et en Occident. Cfr. RAHMANI, *op. cit.*, p. 153-156. « Ipsa autem domus habeat a dextra et a sinistra

temps où la nef du milieu n'existait pas encore, c'est-à-dire où elle formait le préau du péristyle, d'autant plus inaccessible que, planté de fleurs et d'arbustes, il était séparé des déambulateurs par des clôtures à hauteur d'appui, disposées entre les colonnes. On rencontre fréquemment, dans les maisons pompéiennes, de ces balustrades en bois, en tuiles ou en



FIG. 60. INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE, A TOSCANELLA.
(Photo Moscioni.)

maçonnerie. Ainsi, via de Noles is. 5, n^o 9 (fig. 59), la maçonnerie a une hauteur de 0^m65; dans une maison de la via dei

porticus duas, unam pro viris, alteram pro mulieribus. » Ces deux portiques en bas-côtés sont donc bien séparés par un espace central où il n'y a personne. Ailleurs on trouve : « plaga dextera ou porticus dexter » suivi de « plaga virorum et plaga mulierum ». Une inscription de Saint-Pierre, de Rome, citée par Bosio, s'exprime de la même façon : « in porticu quando intramus sinistra parte virorum ». Procope n'est pas moins explicite : « sint dua utrinque porticus harum unam viros orantes altera mulieres admittit ». *Comment. in Paul Silent.* N^{os} 77-79.— Qu'on se rappelle aussi la description de la basilique de Tyr, par Eusèbe, reproduite p. 25.

Scuoli, elle a 0^m70; via de Stabies (région V, is. 2), elle s'élève jusque 1^m20; dans la maison de Castor et Pollux, la clôture consistait en plaques de marbre fixées dans les rainures des colonnes et hautes de 1 mètre environ.

Chose curieuse, on retrouve dans toutes les vieilles basiliques les mêmes clôtures entre la nef et le chœur, autour de la schola cantorum, souvent même entre les colonnes du vaisseau. A Sainte-Marie Antique (fig. 75), où elles existaient d'abord entre les colonnes, elles ont été démolies jusqu'au niveau du pavement, qui fut exhaussé au VIII^e siècle, et reconstruites un peu plus vers l'intérieur; il en était de même à la basilique du cimetière de Priscille¹, qui date du III^e siècle.

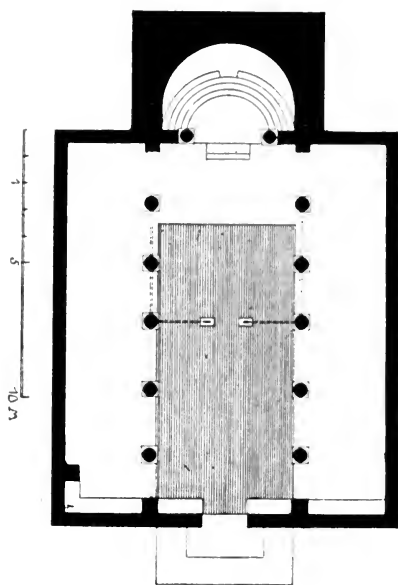


FIG. 61. BASILIQUE D'ANNOUNA
(ALGÉRIE).

Dans la plupart des basiliques d'Afrique, il reste des traces évidentes de ces clôtures, entre les trois ou quatre premières colonnes de la nef de part et d'autre (fig. 57 et 61)². Cette disposition a même été conservée entièrement dans une église du XI^e siècle, celle de Saint-Pierre, à Toscanella, près de Rome. Les nefs basses y sont entièrement isolées de la nef principale par un petit mur auquel s'appuie, des deux côtés, un banc, exactement (fig. 60) comme à Sainte-Marie Antique. Or, si la nef centrale avait été occupée, ces clôtures séparant les sexes auraient dû se trouver dans l'axe des églises et celles entre les colonnes auraient été inutiles. Les termes « porticus virorum » et

« porticus mulierum » n'auraient eu alors aucune signification.

L'usage de couper la vue sur le sanctuaire, à certains moments de l'office, au moyen de voiles suspendus entre les colonnes dura jusqu'au IX^e siècle. Plusieurs passages du *Liber Pontifi-*

1. *Nuovo Bullet.*, t. XIV, p. 27.

2. GSELL, *op. cit.*, t. II, *passim*.

*calis*¹ en témoignent. Il en reste également des vestiges dans les vieilles basiliques dont les colonnes primitives sont restées debout. A hauteur de 2 ou 3 mètres, on retrouve des traces de trous qui n'ont pu servir qu'à supporter les crochets des tringles² sur lesquelles glissaient les draperies. Ces trous, situés à 2^m70 environ du sol, ont été soigneusement comblés et sont à peine visibles



FIG. 62. AUTEL DANS LA NEF DE SAINT-APOLLINAIRE IN CLASSE, A RAVENNE. (Photo de l'auteur.)

à l'église Saint-Pierre aux Liens et à Sainte-Marie Majeure, à Rome. A l'ancienne église Saint-Clément, dans la même ville, et ailleurs encore, on ne s'est pas préoccupé de les réparer et les brèches sont restées béantes. Or, il est admis que les Romains se

1. Pascal I donna 42 vela destinés aux espaces entre les grandes colonnes de droite et de gauche de Saint-Pierre. Adrien II et Grégoire IV donnèrent à la basilique de Saint-Laurent, à celle de Saint-Paul et à celle de Saint-Marc des tapisseries dont le nombre correspond exactement à celui des entrecolonnements de ces églises.

2. CROSTAROSA prouve, par l'exemple de Sainte-Marie Majeure, que ces trous ont servi aux tringles et non pas aux lampes. *Op. cit.*, p. 68.

servaient de courtines du même genre pour protéger les galeries du péristyle contre le soleil et les intempéries. On aperçoit des traces identiques aux mêmes places et à la même hauteur dans nombre de maisons pompéiennes, par exemple via de Noles (is. 5, n^o 9); via dell' Abundanza (région IX); via de Stabies (région IV, n^o 2), La parenté paraît donc évidente et la même origine utilitaire s'impose.

L'une des cérémonies primitives de la dédicace des églises laisse d'ailleurs supposer aussi que la nef centrale fut d'abord un préau rectangulaire à ciel ouvert et sans pavement. L'évêque, en effet, traçait sur le sol, avec sa crosse, les lettres de l'alphabet en forme de croix de Saint-André, reliant ainsi les quatre angles de l'édifice¹. Cela suppose un espace rectangulaire et un sol non pavé sur lequel pouvaient être tracées des lettres. Plus tard, lorsque la nouvelle disposition fut adoptée, on dut, pour accomplir ce rite, répandre sur le pavement de la cendre ou de la sciure de bois.

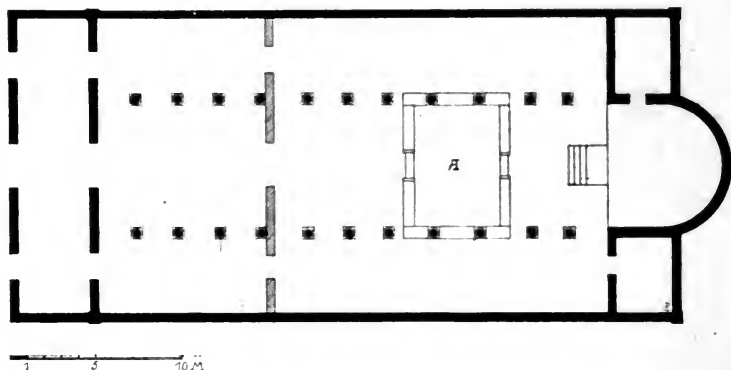


FIG. 63. PLAN DE LA BASILIQUE DE KHERBET GHUIDRA.

Une autre preuve liturgique dérive de la forme et de l'emplacement de l'autel dans les basiliques. L'autel chrétien n'a rien de commun avec l'ara du paganisme romain². Durant les deux premiers siècles, le mystère de l'Eucharistie se célébrait sur une simple table en bronze, en pierre ou en bois, ronde

1. MARUCCHI, *op. cit.*, t. III, p. 39.

2. DOM CABROL, *op. cit.*, article *Autel*.



FIG. 64. PÉRISTYLE DE LA MAISON DES VETTI, A POMPEÏ.
(Photo Brogi.)

ou rectangulaire, comme il s'en trouve dans toute maison. Cette table semble n'être réservée exclusivement à cet usage qu'à partir du moment où des édifices spéciaux furent consacrés au culte¹.

L'emplacement ordinaire de l'autel n'était pas dans l'abside, mais habituellement dans le transept, sous l'arc triomphal ou encore dans la partie postérieure de la nef, comme à Sainte-Agnès hors les Murs, Sainte-Sabine, Saint-Laurent, Tebessa², etc. ; parfois même il se dresse au milieu de la nef centrale, comme à Saint-Apollinaire in Classe, à Ravenne (fig. 61), Saint-Pierre au Vatican, Kherbet Ghuidra³ (fig. 63), Kherbet Fraïm⁴, etc., sur une estrade surélevée, entourée d'un mur à hauteur d'appui. Déjà au III^e siècle, Origène parle d'un *circulus altaris*, c'est-à-

1. WIELAND, *op. cit.*, p. 38 et 109 à 112.
2. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 267.
3. *Ibid.*, p. 207.
4. *Ibid.*, p. 227.

dire d'une balustrade entourant l'autel¹, et Eusèbe dit clairement que l'autel de Tyr se trouvait *in medio*, entouré de clôtures pour en empêcher l'approche aux fidèles². Dans ce dernier cas, en supposant une église primitive encore hypètre, l'autel s'est trouvé en plein air dans le préau du péristyle. C'est une relation frappante avec la maison; en effet, dans beaucoup de péristyles de Pompéi, on trouve encore des tables en marbre intactes (fig. 64).

Un rapprochement plus singulier est fourni par l'étude du ciborium. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, l'autel des basiliques, en Italie, est recouvert d'un baldaquin ayant la forme d'un pavillon porté sur quatre colonnes (fig. 65). L'origine de cette coutume n'a pas encore été clairement expliquée. Un sentiment de révérence pour l'autel, a-t-on dit, en introduisit l'usage; mais on peut demeurer sceptique sur le pouvoir qu'aurait eu une considération spéculative de ce genre pour créer une forme architecturale universellement adoptée. Sans vouloir donner une explication définitive, on peut croire que, comme la plupart des formes architecturales, celle-ci eut aussi primitivement un but pratique. Chez les Grecs et les Romains, on n'érigéait de dais qu'en plein air, pour protéger un objet contre le soleil ou la pluie; et puisqu'on l'abrite, cet objet possède, aux yeux de son propriétaire, une valeur. C'est ainsi qu'à l'idée de protection matérielle s'est attachée insensiblement celle de la vénération.

Ne pourrait-on pas supposer, en conséquence, que le ciborium des autels date de l'époque où ceux-ci se trouvaient dans la partie ouverte du péristyle? Nous n'oserions répondre à cette question par l'affirmative s'il n'existait, à Pompéi même, dans l'intérieur de certains péristyles, des tables qui ont, sans nul doute, été abritées par des pavillons et qui, dans le cas de réunion chrétienne, ont parfaitement pu remplir le rôle d'autel. Dans la maison citée, via de Noles (fig. 59), il reste les quatre colonnes du dais; dans celle des chapiteaux figurés, il en subsiste des fragments; dans celle du questeur (fig. 66) et dans une maison de la région VI, is. 15, sous les quatre colonnes

1. Hom. III in Jud. n° 2 (P. G., t. XII, col. 962).

2. *Hist. Eccles.* (P. G., t. XX, col. 669-670).

octogonales, la table de marbre est même restée entière (fig. 69). Dans la maison de Salluste, on retrouve la base des lits entourant l'abacus¹. Il est donc très probable qu'avant la paix, l'Eucharistie se célébrait fréquemment sur une table pareille,



FIG. 65. CIBORIUM DE L'ÉGLISE SAINT-GEORGES IN VELABRO, A ROME. (Photo Moscioni.)

située dans la partie antérieure d'un péristyle, visible de tous les assistants qui occupaient les galeries, et qu'après le recouvrement de la cour, le ciborium ait été conservé, par tradition, au-dessus de l'autel.

Il paraît inutile d'insister davantage sur des similitudes de

1. THÉDÉNAT (*Pompéi*, Paris, 1906) est dans l'erreur lorsqu'il croit que ce dernier triclinium était seulement ombragé par une vigne. Les peintures qui subsistent sur les murs prouvent clairement que la table était abritée par une véritable toiture.

nom entre les parties de la maison et celles correspondantes de la basilique. Ainsi les bas-côtés des basiliques sont désignés fréquemment par les mots *porticus*, *plaga*, *pastophorium*, *deambulatorium*, qui conviennent bien mieux à des portiques entourant

un péristyle. Eusèbe appelle, maintes fois, la nef centrale *aula*. Or, le mot *aula* signifie non pas un vaisseau couvert, mais une simple cour.

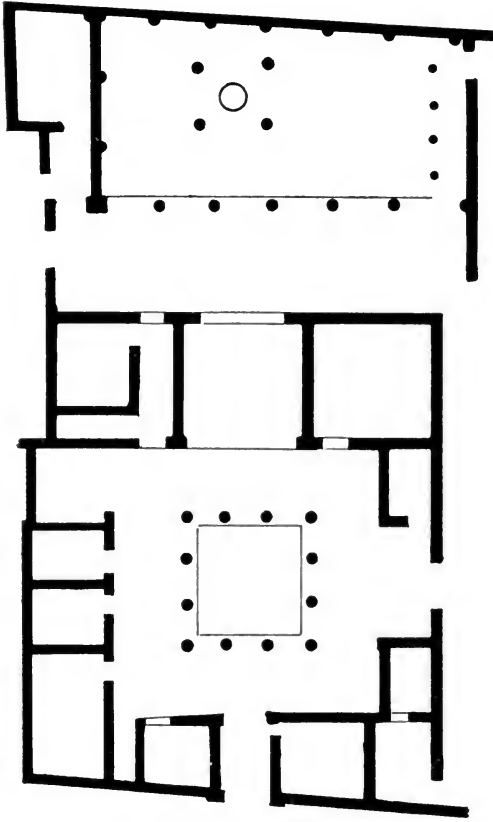


FIG. 66. MAISON DU QUESTEUR A POMPÉI (PLAN).

Preuves historiques.— Les arguments développés jusqu'ici permettent de conclure, avec toute la certitude archéologique voulue, que la nef centrale des basiliques doit être un développement de la cour des églises domestiques. Mais il existe aussi des preuves directes témoignant de l'existence d'églises dont certaines parties étaient à ciel ouvert. A l'heure actuelle, des édifices religieux ont encore cette disposition

ou en conservent du moins des traces évidentes. Quelques-uns d'entre eux en fournissent des preuves certaines; d'autres de simples probabilités, mais dont l'ensemble n'en est pas moins très suggestif.

On peut citer, d'abord, deux églises de la Syrie centrale. L'une des plus célèbres est celle de Saint-Siméon Stylite ¹, à

1. DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pl. 139-150.

Kalat Seman, qui date du ^v^e siècle. Elle a la forme d'une immense croix grecque dont le centre est formé par une cour octogonale à ciel ouvert; au milieu de la cour s'élevait la colonne

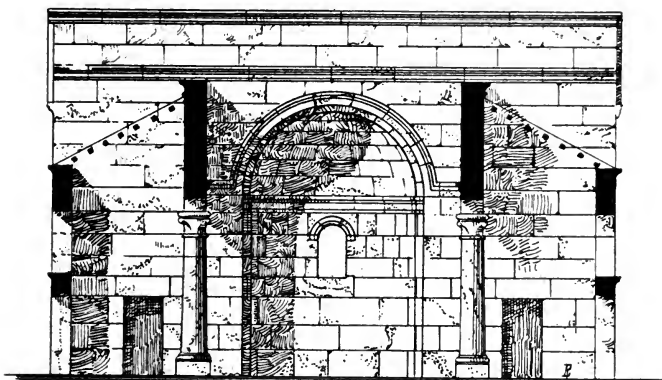


FIG. 67. COUPE TRANSVERSALE SUR L'ÉGLISE DE MOUDJELEIA.

dont le chapiteau a servi de cellule au célèbre anachorète. Il importe de remarquer que cet espace découvert n'est pas une espèce de narthex central donnant accès aux quatre ailes de l'édifice, car il communique avec celles-ci au moyen de grandes arcades, occupant toute la largeur des nefs. Il forme donc bien le centre de l'église ¹.

De Vogüé ² cite une autre petite église syrienne intéressante : celle de Moudjeleia. Plusieurs auteurs y ont vu un ancien baptistère; on n'y a relevé cependant aucune trace de fonts baptismaux. Elle n'a d'ailleurs pas les caractères d'une construction centrale, mais bien ceux d'une basilique avec l'abside circulaire et les trois nefs. Sa seule originalité de plan consiste en ce que les angles de la façade sont coupés.

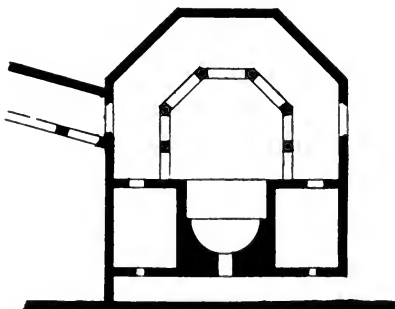


FIG. 68. PLAN DE L'ÉGLISE DE MOUDJELEIA.

1. Cfr. DIEHL, *Manuel d'art byzantin*, Paris, 1910, p. 32.

2. DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pl. 63-64.

Or, comme on peut s'en convaincre par le relevé emprunté à de Vogüé (fig. 67 et 68), la nef centrale de cette église n'a jamais été couverte et les bas-côtés seuls portaient des appentis. Les murs, soi-disant gouttereaux, sont couronnés par une corniche tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et l'abside est surmontée d'un attique sans aucune trace de toiture. Voilà un exemple incontestable d'église hypètre parvenue jusqu'à nos jours.

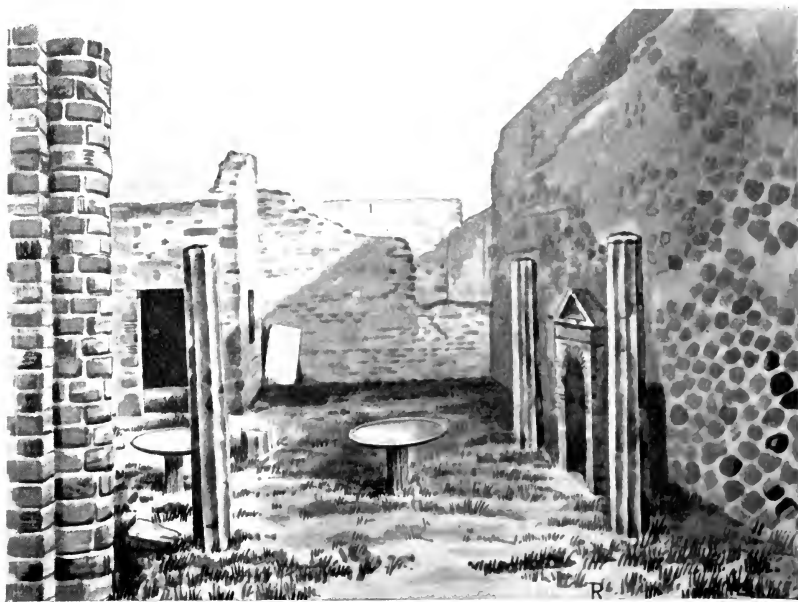


FIG. 69. PÉRISTYLE DE MAISON POMPÉIENNE AVEC TABLE ET BALDAQUIN
(Dessin de l'auteur.)

Il existe d'autres édifices, actuellement couverts, dont très probablement la nef centrale était autrefois découverte, telle la célèbre église de Saint-Etienne le Rond, à Rome (fig. 72). Déjà Essenwein a soutenu cette hypothèse et il propose un projet de restitution très curieux¹ (fig. 71). D'après lui, la conception originale serait celle d'une église entourant un lieu consacré à ciel ouvert, tout comme à Saint-Siméon Stylite. Ici, l'allusion au

1. ESSENWEIN, *op. cit.*, p. 67.

nom de Stephanus rendrait la forme de couronne encore plus naturelle. De fait, la disposition primitive a dû être transformée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les constructions centrales, couvertes, non voûtées, étaient tout à fait contraires aux conceptions architecturales des Romains. Or, il est bien certain que l'église Saint-Etienne n'a jamais été voûtée. Quand on voulut la couvrir de l'horrible plafond qui subsiste encore aujourd'hui, on fut obligé de couper la rotonde selon son diamètre par une triple arcade déchargeant les entrants de la charpente (fig. 70).

Notre auteur va plus loin encore : il considère comme ayant été primitivement dépourvus de toiture le fameux baptistère constantinien du Latran, le croisillon de l'église de la Nativité, à Bethléem, et la rotonde du Saint-Sépulcre, à Jérusalem. Ces deux dernières sont aussi des « Denkmahlkirchen » entourant un lieu sacré. Alors, pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi de la mosquée d'Omar, à Jérusalem, et de la rotonde de l'église Saint-Etienne, à Bologne? Ce dernier monument, qui date du x^e siècle, possède aussi un saint Sépulcre au centre et une coupole dodécagonale d'un aspect peu naturel, qui a bien l'air d'une ajoutée. Ainsi, le dédoublement assurément postérieur de certaines colonnes ne serait-il pas contemporain de l'établissement de la voûte, tout comme les chaînages en bois qui relient les arcades? Pourquoi ensuite cette corniche d'arcatures sous la coupole? Pourquoi, au-dessus des bas-côtés, cette galerie qui n'a guère de jour qu'à l'intérieur? Pourquoi tout l'édifice est-il si mal éclairé? Faute d'études suffisantes, nous n'oserions trancher la question ici, mais il nous semble fort probable que cette partie de Saint-Etienne était hypètre à l'origine.

Faut-il rappeler l'exemple plus frappant de l'église de Quenouât (fig. 56), qui présente le type intermédiaire le plus complet entre le péristyle et la basilique? Il est indubitable qu'elle n'a été couverte qu'après coup, sans doute au vi^e siècle. C'est de cette époque que datent les lourds piliers transversaux qu'on dut construire, exactement comme à Sainte-Praxède à Rome, pour soutenir les arcades. Celles-ci, dans l'architecture de la Syrie centrale, tiennent constamment lieu d'entrants de toiture.

La petite église de Sainte-Pudentienne, à Rome, suggère



FIG. 70. ÉTAT ACTUEL DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE LE ROND, A ROME.
(Photo Anderson.)

encore quelques remarques sur le même sujet. On sait qu'elle est l'une des plus anciennes de Rome et se rattache directement à la tradition apostolique. A la fin du iv^e siècle, fut placée dans l'abside la célèbre mosaïque représentant le Seigneur assis sur son trône et entouré des apôtres et d'autres saints. Ce groupe se tient dans une vaste cour rectangulaire entourée d'un portique à piliers, derrière lequel s'aperçoivent plusieurs monuments qui semblent bien n'être pas un simple motif de décoration, mais représenter un ensemble existant (fig. 73). Certains auteurs ont été d'avis qu'il fallait y voir le Christ assis dans la Jérusalem céleste, représentée par la Jérusalem terrestre. Cette hypothèse est invraisemblable parce qu'elle est toute gratuite et que, au iv^e siècle, on devait être peu renseigné à Rome sur la forme exacte des monuments de Jérusalem. Il est préférable d'y voir, avec de Rossi, Marucchi et Crostarosa ¹, la représentation du

1. *Nuovo Bull.*, 1896, p. 58 ss.

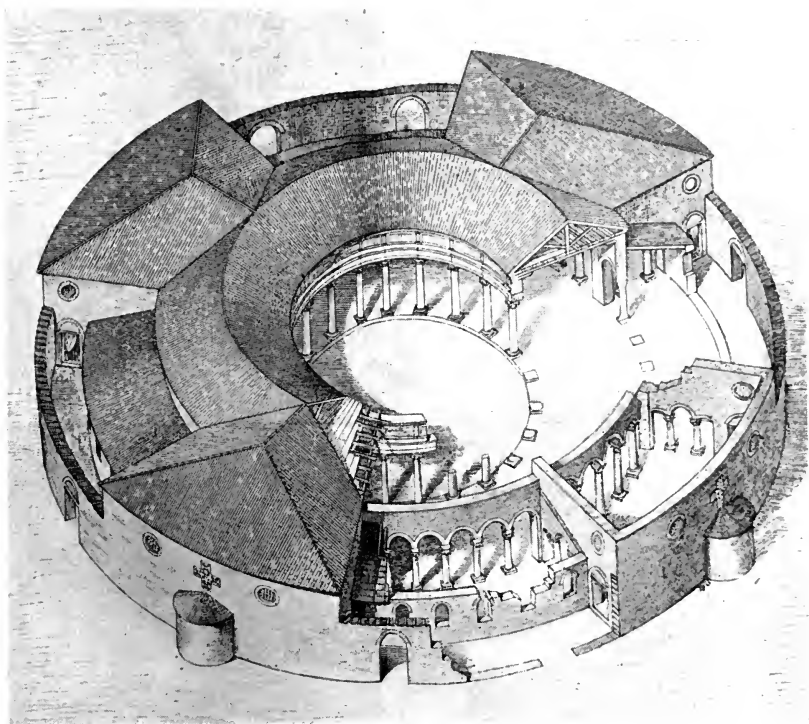


FIG. 71.

(Reconstitution par Essenwein.)

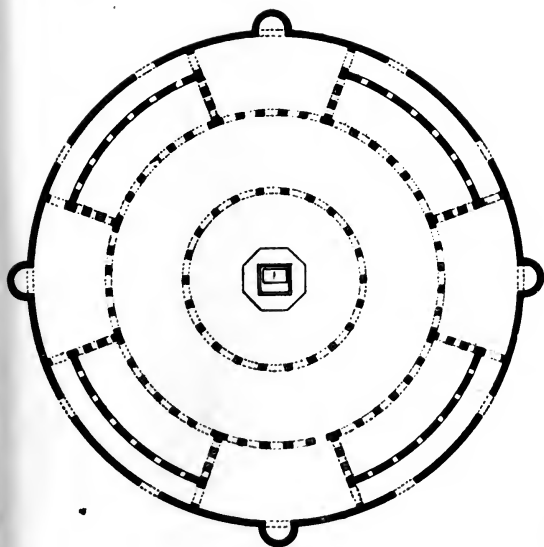
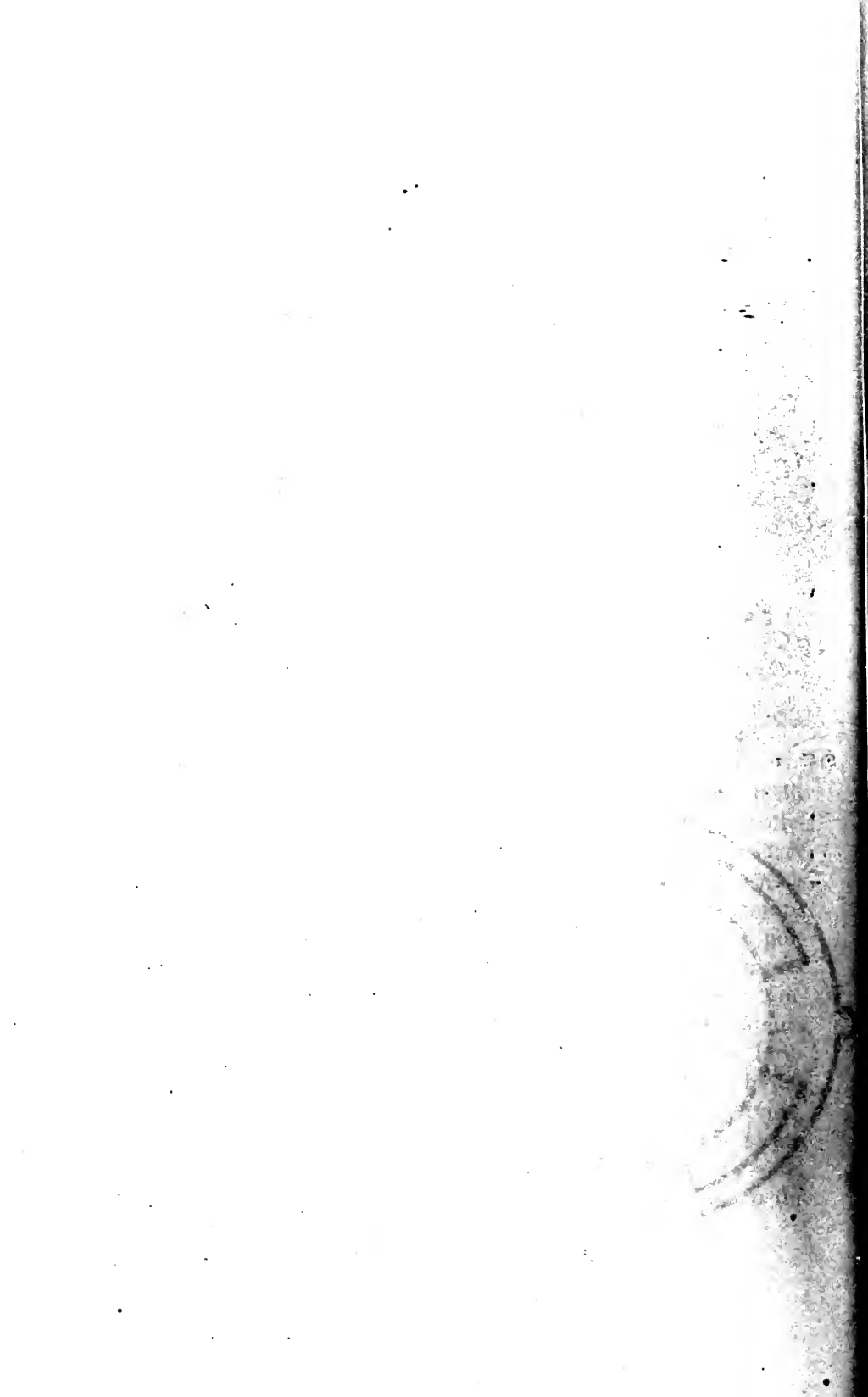


FIG. 72. PLAN.

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE
LE ROND, A ROME.



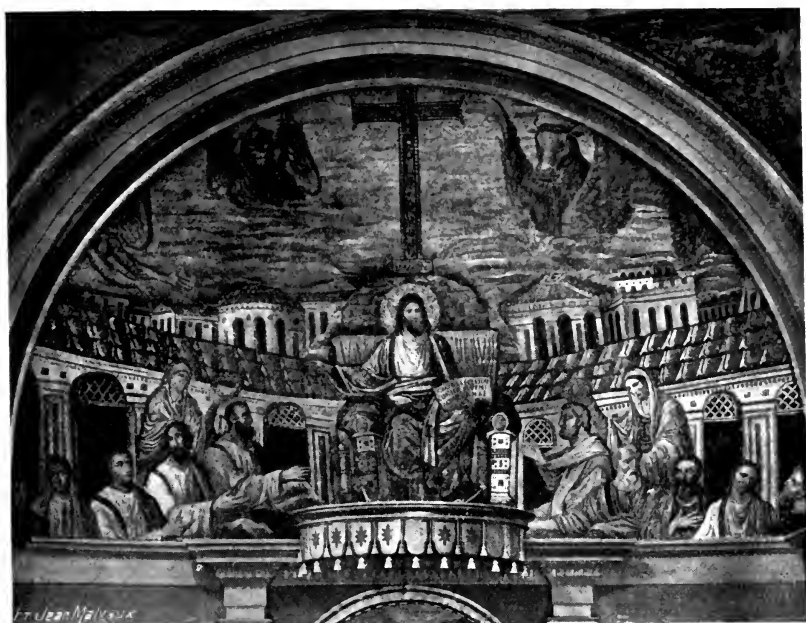


FIG. 73. MOSAÏQUE ABSIDALE. (Photo Anderson.)



FIG. 74. VUE ACTUELLE. (Photo Anderson.)

ÉGLISE SAINTE-PUDENTIENNE, A ROME.

quartier même où se trouvait l'église Sainte-Pudentienne, d'autant plus que le livre que le Sauveur tient en mains porte le texte : « Dominus conservator ecclesiae Pudentianae. » Le Christ étend la main droite, comme pour protéger le lieu même où il se trouve. Si on l'a représenté bénissant l'église, c'est dans l'édifice lui-même qu'on l'a placé, et si les environs sont reproduits fidèlement, il en est ainsi à plus forte raison de l'église. Or, celle-ci affecte absolument la forme d'un péristyle à ciel ouvert entouré de galeries sur piliers. Même s'il n'était pas quasi prouvé que la basilique actuelle a été reconstruite au *xvi^e* siècle, à un niveau supérieur à l'ancienne, on serait enclin à affirmer que la mosaïque représente cette église dans son état primitif, sans plafond, avec ses arcades et ses piliers oblongs (fig. 74). Dans tous les cas, la comparaison entre les arcades de l'église et celles de la mosaïque ne manque pas d'être curieuse.

Des observations analogues pourraient être présentées concernant d'autres édifices. Mais il faut terminer cette partie en ramenant l'attention sur l'exemple le plus frappant de tous : celui de Sainte-Marie Antique.

A la fin du *iv^e* siècle, on fit subir au péristyle de la bibliothèque du temple d'Auguste exactement la transformation indiquée plus haut, pour l'approprier au culte : une claire-voie fut élevée sur les colonnes et le préau fut recouvert d'une toiture à deux versants¹ (fig. 76 et 77). Voilà une preuve directe et péremptoire après laquelle s'impose, avec une certitude que peuvent revendiquer peu d'hypothèses archéologiques, la conclusion suivante : les trois nefs de la basilique latine sont les

1. Le mur qu'on voit sur la photographie (fig. 76) est une reconstitution moderne. Nous ne partageons pas l'avis de Huelsen et d'autres écrivains qui croient trouver, dans la base octogonale en briques, située au milieu du péristyle et entourée précieusement d'une balustrade, le pied de l'ambon de Jean VIII. Sans compter que l'octogone régulier de la base ne correspond nullement à la dalle allongée gisant dans le bas-côté, nous avons peine à croire qu'on ait jamais élevé un ambon au milieu de la nef. La base repose, du reste, non sur le pavement du *viii^e* siècle, mais sur celui du *1^{er}* et elle a appartenu bien plus vraisemblablement à une fontaine, tandis que la place de l'ambon du pape Jean est tout indiquée : c'est l'angle antérieur à-droite du péristyle, où l'on voit encore des traces indubitables d'un surhaussement datant certainement du *viii^e* siècle.

résultats d'une transformation logique du péristyle des maisons gréco-romaines.

Inutile d'ajouter que l'origine des doubles bas-côtés aux églises plus grandes est exactement la même. Pour gagner de la place dans la maison transformée en église, il fallut permettre fréquemment aux fidèles d'occuper aussi les chambres entourant le péristyle et devenues sans usage; plus tard, ces chambres furent remplacées par un second bas-côté et leurs murs par une colonnade.

L'exemple d'autres édifices contemporains, tels que certaines basiliques civiles, a pu faciliter et peut-être influencer cette transformation.

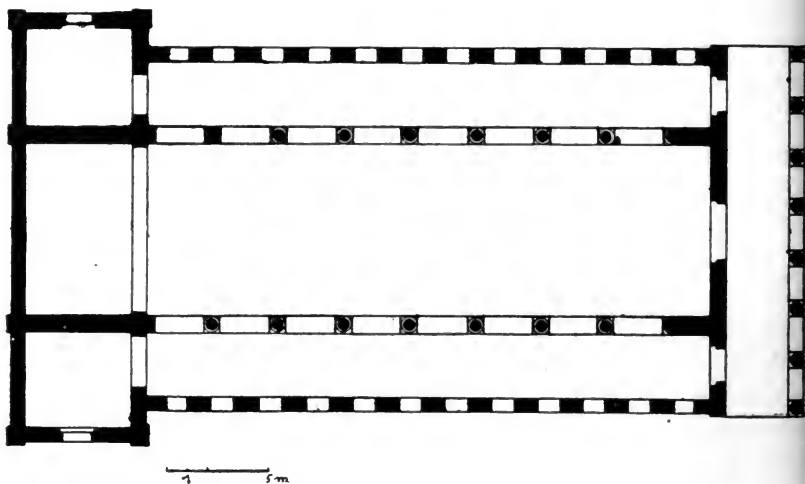


FIG. 75. BASILIQUE DE HASS (PLAN).

L'ABSIDE. — Il reste à procéder à l'examen des rapports existant entre l'exèdre de la maison romaine et l'abside de la basilique. Cet examen ne présente guère de difficultés et il suffira de préciser quelques détails.

Les deux espèces de salles en question ont une destination et une situation identiques : l'une et l'autre formaient la partie la plus importante de leurs édifices respectifs et étaient destinées à recevoir les personnages de dignité. On trouvait dans l'exèdre des bancs et des sièges] comme il en fallait dans l'abside.



FIG. 76.

(Photo Anderson.)

ÉTAT ACTUEL.

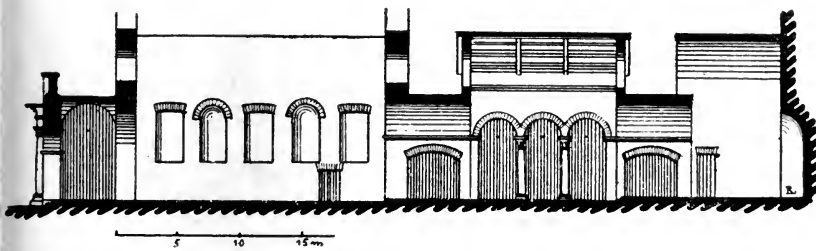


FIG. 77.

(Restitution de Huelsen.) COUPE LONGITUDINALE.

ÉGLISE SAINTE-MARIE ANTIQUE, A ROME.

La forme carrée fut conservée à l'exèdre de la maison afin de pouvoir prendre vue sur le jardin qu'elle possède souvent. Comme l'église n'a point de jardin, la forme classique de l'exèdre en demi-cercle y prédomine très tôt. Peut-être aussi l'avantage qu'offre cette disposition au point de vue acoustique n'a-t-il pas été étranger à cette innovation.



FIG. 78. EXÈDRE PUBLIQUE, A POMPÉI.

D'ailleurs, l'abside semi-circulaire n'est pas une règle sans exception; il existe nombre d'églises qui conservèrent, même dans cette partie, des rapports plus étroits avec les maisons et qui sont terminées par une abside rectangulaire. Il en est ainsi de beaucoup de basiliques d'Afrique et d'Orient : en Afrique, Dar-Kita¹, Bettir² et au moins une douzaine d'autres

1. BUTLER, *Architecture and other arts*, p. 202.

2. *Ibid.*, p. 280.

citées par Gsell ¹; en Syrie, Hass (fig. 75) (iv^e siècle)² et Belioh (iv^e siècle) ³.

Il en subsiste des traces même en Italie. Dans les ruines de l'ancienne église Saint-Etienne in via Latina, construite par saint Léon le Grand, sous l'abside actuelle, les fondations d'une abside primitive rectangulaire furent découvertes. La crypte



FIG. 79. MAISON DES AMOURS DORÉS, A POMPÉI. (Photo Brogi.)

rectangulaire de l'église Saint-Prisque ne serait-elle pas non plus l'abside de l'église primitive? En Dalmatie, à Salona, sous une basilique du v^e siècle, on en mit à jour une autre plus ancienne se terminant par une salle rectangulaire qui pourrait dater du III^e siècle et qui semble être l'œcus d'une maison-église ⁴.

On peut d'ailleurs démontrer que certaines maisons possé-

1. GSELL, *op. cit.*, t. II, passim.

2. DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pl. 65.

3. *Ibid.*, pl. 137.

4. *Cfr. Bull. di Archeologia e Storia Dalmata*, 1902.

daient, comme les églises, des exèdres semi-circulaires : par exemple, la maison d'Ariane à Pompéi et celle des Chapi-teaux colorés. Cette dernière exèdre n'est pas située au fond du péristyle, mais sur l'un des grands côtés. Le fait s'explique : par suite d'un agrandissement, cette maison avait deux atriums et aucune autre place n'était disponible pour l'exèdre.

La transition entre le type carré et le type semi-circulaire est fournie par les absides, qui ont le chevet rectangulaire à l'extérieur avec un hémicycle inscrit, lequel, très souvent, est d'une construction indépendante. C'est le cas de Dar-Kita ¹ et de plusieurs autres églises d'Algérie ² (fig. 62). Comme l'abside semi-circulaire est toujours couverte, dans l'antiquité, par une voûte en cul-de-four, la création de l'arcade triomphale, cou-ronnée d'un fronton triangulaire, est une conséquence néces-saire de son adoption ³ (fig. 78). Quant aux absides portées sur colonnes et entourées d'une galerie, qui semblent avoir existé dans certaines basiliques, il est naturel de chercher leur ori-gine dans les œcus à colonnes dont des exemples subsistent à Pompéi (maison des Néréides et du Labyrinthe) (fig. 36).

Dans plusieurs maisons du 1^{er} siècle, l'exèdre est déjà mise en évidence du côté de la cour par une surélévation corres-pondante du toit du péristyle. Une arcade triomphale s'y forme en petit comme dans la maison des Amours dorés et dans plusieurs autres (fig. 79).

Enfin, n'est-il pas naturel que les parties latérales du sanc-tuaire : transept, diaconium et prothésis, tirent leur origine de quelques-uns des locaux adjacents à l'œcus des maisons et qui furent toujours utilisés pour les besoins du service? Il ne faut pas perdre de vue que le sanctuaire de la basilique s'étend bien au devant de l'abside et qu'au début la galerie du fond n'était pas occupée par les fidèles, mais réservée au clergé. Si à ce retour étaient adjacents un ou deux triclinia, on put les conserver et en faire des constructions symétriques en hors-d'œuvre, c'est-à-dire des ailes de transept qui, parfois, avaient leurs parties saillantes moins élevées que la nef centrale.

1. BUTTLER, *op. cit.*, p. 177, fig. 51.

2. GSELL, *op. cit.*, t. II, passim.

3. OVERBECK, *Pompéi*, t. III, p. 39.

CONCLUSION

Le parallèle que nous avons esquissé peut se poursuivre jusqu'au moindre détail, et l'on en conclura que non seulement la basilique latine, dans sa forme générale, *peut* procéder de l'ensemble de la maison romaine à péristyle, mais que cette filiation s'impose comme évidente, à l'exclusion de toute autre.

Telle est, succinctement exposée, la théorie qui nous apparaît la seule vraie solution de ce problème capital pour l'histoire de l'architecture religieuse en Occident.

Après tout ce qui a été écrit et proposé à ce sujet par les maîtres de l'archéologie chrétienne, il pouvait paraître téméraire de le reprendre à nouveau dans son ensemble... La conviction qu'aucune des théories antérieures ne s'appuie sur autant de documents et de preuves nous excusera de l'avoir tenté.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



La Palafitte d'Afsné.



LE GISEMENT. — Au mois d'août 1910, les vestiges d'une palafitte ont été amenés au jour par M. Charles de Hemptinne, quand il a fait creuser un étang dans le parc de sa villa de *Mariasteen*, à Afsné (Flandre orientale).

A côté du parc coule un ruisseau. Les alluvions de ce ruisseau recouvrent un dépôt tourbeux, dont l'épaisseur atteint parfois 3 mètres et qui repose sur le fond quaternaire du marécage, lequel s'étendait autrefois à côté de ce ruisseau. C'est ce niveau tourbeux qui constitue la couche archéologique d'une palafitte et qui renfermait des débris de pilotis et divers objets abandonnés par les habitants de la station palustre. L'étang occupe un espace semi-circulaire, dont le diamètre mesure environ 40 mètres, mais il est probable que le plancher des habitations palafittiques s'étendait au delà des limites actuelles de l'étang et se prolongeait dans la direction opposée à la villa et parallèle au ruisseau. L'étang n'a été creusé qu'à une profondeur de 1^m50 et le fond de la station palustre n'a pas été exploré.

RÉCOLTES. — Les fouilles ont amené au jour les ossements de divers animaux, parmi lesquels nous avons pu distinguer les débris du cheval, de l'urus, du porc lacustre, du cerf et du castor; quelques pièces de l'outillage des habitants de la palafitte en silex, en os et en corne de cerf; de nombreux tessons d'une poterie, à pâte grossière, dépouillée de tout ornement ou décorée de coups d'ongle ou de quelques traits irrégulièrement tracés.

Signalons un bel os frontal d'urus, couronné de deux superbes cornes; de longues côtes et de petites côtes, qui ont fait office de lissoirs; des mâchoires, qui paraissent avoir été apprêtées au même usage; une immense mâchoire de cheval, qui semble avoir servi d'outil à écanguer le lin; une portion de bois de cerf, percée d'un orifice, qui a fait office de marteau; des tibias de diverses dimensions qui ont procuré des poinçons, et un de ces minuscules perçoirs, comme on vient d'en découvrir dans une station lacustre près d'Alvastra, en Suède; une hache de forme ovale en grès lustré verdâtre; un nucleus, haut de 15 centimètres, en silex gris de Spiennes; une hachette façonnée d'un éclat de silex triangulaire, finement retouchée sur les bords.



Trois objets donnent à la petite station palustre d'Afsné un certain relief.

C'est d'abord un cubitus, dont la base sert de poignée et dont l'extrémité opposée forme la pointe acérée d'un poignard analogue aux nombreux poignards en os, qui ont été recueillis dans les stations lacustres de la Suisse et que l'on peut voir au Musée de Zurich.

Le second objet est un andouiller de bois de cerf. Il se présente sous la forme d'un arc de cercle, dont la corde aurait une longueur de 9 centimètres. Près de la base, il est percé d'un orifice d'une largeur de 11 millimètres et l'on voit une profonde entaille de chaque côté de cette ouverture. Il peut avoir servi de pic, muni d'un manche en bois, comme un spécimen analogue de la station de Locras, ou de dent de herse, ou de plioir

de vannier, — on en voit de pareils dans les musées ethnographiques¹, — ou d'aiguille à filocher.

Le troisième objet qui attira spécialement notre attention est une lame en bronze, dont la pointe est enlevée et qui a encore une longueur de 18 centimètres. C'est un couteau-poinard à lame mince et plate, à bords presque parallèles, dépourvue de nervure médiane, à soie sans trous de rivets, avec petite échancrure vers le milieu et à bords légèrement redressés, soie destinée à être emmanchée avec des ligatures dans une corne de bœuf. Une lame analogue a été recueillie dans la station lacustre de Peschiera.

J. CLAERHOUT.



Une motte féodale détruite à Halle-Boyenhoven.

PAR longitude est, 0° 44' 8" et latitude 50° 48' 24", s'élevait jadis le long de la rive droite du Molenbeek et près de l'église de Halle, une motte féodale aujourd'hui détruite. Il y a plus de trente-cinq ans, elle avait encore une hauteur de 1 mètre et sa superficie, de forme circulaire, mesurait, selon les uns, 1 verge ou 5 ares, selon d'autres, 3 verges ou 15 ares. Comme cette éminence recérait beaucoup de gros blocs appartenant au landenien supérieur, elle fut mise en exploitation. Les soubassements d'une maison située près de l'église ont été construits au moyen de ces moellons. A l'heure actuelle, cette motte est complètement nivelée et plus rien, si ce n'est une herbe assez drue, indique son emplacement. A cet endroit, la carte militaire donne la cote + 40.00. Ce tertre s'appelait « de Mot » et appartenait à M^{me} V^e Henri Ingelbos. Il se trouvait dans le verger actuel longeant les fermes Vreeven et Ingelbos. Tradition : jadis s'élevait à la surface de cette motte le château du village et un fossé l'entourait. Le manoir était habité


1. L. PFEIFFER, *Beitrag zur Kenntnis der steinzeitlichen Korbstecherei*, dans *Zeitschrift für Ethnologie*, 42. Jahrg. 1910, p. 369-380.

par des Anglais fort riches, mais fort cupides. Une nuit, ils sont partis sans retour et sans laisser leur adresse.

Dans leur ouvrage sur les communes belges, article Halle-Boyenhoven, Tarlier et Wauters ne renseignent pas l'endroit « de Mot » parmi les lieux dits. De même, ils ne mentionnent aucun château dans ce village.




Une motte féodale à Neerlinter.

 l'endroit « Tweeden Driesch », par longitude $0^{\circ} 40' 43''$ et latitude $50^{\circ} 50' 41''25$, on voit s'élever une motte féodale entourée d'un fossé rempli d'eau.

Elle se trouve à la bifurcation de plusieurs chemins et les paysans la désignent sous le nom « de Mot ». Ce qui en reste s'élève fort peu au-dessus de l'eau et la carte militaire donne pour le terrain une altitude de 32 mètres. Cette motte féodale n'aurait pas de légende.



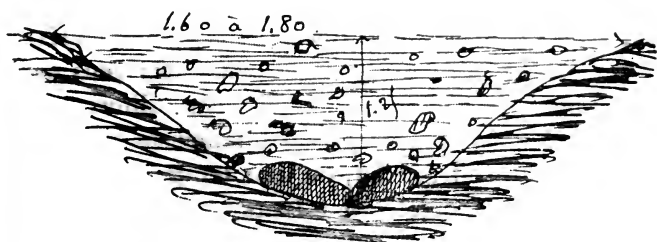
Un foyer anté-romain et probablement de l'âge de fer à Wommersom (Tirlemont).

 U mois de février 1902, M. Ernest Richard, propriétaire d'une briqueterie située à Wommersom (à 630 mètres environ ouest par rapport à l'église de ce village), nous ayant fait part de la découverte récente d'un ancien foyer à la surface de son exploitation, nous nous sommes rendus sur les lieux en compagnie de celui-ci.

Nous avons pu y faire les constatations suivantes :

Le point exact de la découverte peut être fixé par les coordonnées : Longitude Est $0^{\circ} 38' 25''$. Latitude, $58^{\circ} 48' 51''$. Altitude + 43^m50 environ. L'argile landenienne supérieure, de cou-

leur jaunâtre, affleure à la surface du sol et le foyer en question a été creusé au sein de cette masse argileuse. La coupe de ce foyer, telle que nous la représentons graphiquement ci-dessous, est constituée par une cuvette à peu près circulaire, profonde de 1^m25 environ et d'un diamètre de 1^m60 à 1^m80 environ. Cette dépression est remplie par une argile gris-noirâtre, riche



ARGILE LANDENIENNE SUPÉRIEURE.

en cendres de bois et avec quelques rares traces de fer. Deux gros blocs de grès landenien supérieur se trouvent au fond de l'excavation et montrent également les injures du feu.

Dans cette argile, on observe :

1^o Des fragments de grès landenien inférieur, brûlés, analogues à ceux visibles dans la tranchée du chemin de fer, à Hougaerde, dans la grande sablière du « Grooten Berg » sous Autgaerde.

2^o Des débris de grès landenien supérieur, brûlés, type d'Overlaer.

3^o Des cendres de bois appartenant à des conifères et au chêne (*Quercus robur*).

4^o Un morceau de tuile romaine.

5^o Des tessons assez nombreux de vases à fond plat, d'une facture grossière, et montrant dans la coupe relativement épaisse de petits fragments de quartz opalescent. L'extérieur de ces vases est rugueux et leur couleur est gris-noirâtre ou gris-brunâtre. Nous avons recueilli tous ces débris pour les collections de la Société et, d'après leur détermination, ils sont anté-

romains et datent probablement du premier âge du fer¹. Ainsi que nous avons pu nous en assurer, ils ressemblent aux poteries des tombelles de la Campine et du Brabant septentrional.

A notre avis, la présence d'un foyer dans ces parages n'a rien de surprenant. Comme le terroir est constitué par une argile affleurant au sol, il est fort probable que, dès les temps les plus reculés, des bois couvraient ces lieux. Il en est ainsi, du reste, encore de nos jours aux environs de Tirlemont. Les affleurements d'argiles tertiaires sont presque tous couronnés de bois de sapin et de chêne. Le foyer que nous décrivons a donc pu servir aux bûcherons pour réchauffer leurs aliments. N'a-t-on pas constaté la même chose près des fameuses pierres dressées des plaines du Morbihan? Là, de tout temps, les bergers allumaient du feu pour réchauffer leurs membres engourdis et leur maigre brouet.

Dr RAEYMAEKERS.

1. Voir *Annuaire* pour 1903 de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIV, p. 34.





FLAMINIO GARNIER

SA FAMILLE ET SON MONUMENT

DANS L'ÉGLISE DU SABLON A BRUXELLES

I.



DE tous les monuments funéraires de l'église du Sablon, écrit M. l'abbé De Bruyn dans son *Trésor artistique des églises de Bruxelles*, « le plus splendide comme effet artistique, préciosité de la matière et notoriété du personnage est, sans contredit, celui de Flaminus Garnier, secrétaire particulier du prince de Parme, comte palatin et collègue du président Richardot dans la négociation célèbre de la reddition de Bruxelles détenue par les Gueux, en 1576 ».

Ce monument, qui a été enlevé de la place que, primitivement, il occupait, et distraité de l'ensemble auquel il avait appartenu, est actuellement relégué à l'extrémité du bas-côté droit de l'église et simplement placé sur le banc en pierre qui longe la façade latérale du côté du Grand-Sablon.

Il est formé de marbre blanc et noir, et d'albâtre; le premier a servi pour l'exécution des motifs d'ornementation sculptés et des statues des donateurs; le second a été employé pour former le soubassement et pour constituer l'encadrement des divers motifs sculptés du monument. Quant aux bas-reliefs, ils sont taillés en albâtre.

Sur une base rectangulaire allongée, s'élèvent quatre colonnes d'ordre composite dont la partie inférieure est couverte de motifs décoratifs délicatement sculptés; elles soutiennent un entablement orné d'une frise composée de rinceaux et de fruits harmonieusement groupés. Entre les colonnes, se découpent trois arcades en plein-cintre dont la base est formée par une petite frise relevée d'ornements sculptés, et dont les écoinçons sont occupés par des anges tenant des couronnes. Sur ce premier étage s'en dresse un second, également divisé en trois panneaux. Celui du centre, qui fait saillie, est formé par deux colonnes corinthiennes encadrant une arcade du même genre que celles de l'étage inférieur, mais privée de la petite base sculptée. Les deux panneaux latéraux sont carrés et reposent par contre sur la base même dont nous venons de parler. Ils sont, vers l'extérieur, clôturés par un pilastre uni supportant deux blasons superposés et soutenus latéralement par des volutes en saillie. Cet étage est également couronné par un entablement orné d'une frise sculptée. Sur celui-ci s'élève, au centre, sur un socle muni d'une inscription, un médaillon rond renfermant un bas-relief et surmonté d'une croix. De part et d'autre sont placées les statues agenouillées des donateurs.

Ce monument est consacré à la Vierge, et les dix bas-reliefs qui meublent ses arcatures reproduisent des épisodes de sa vie. C'est d'abord à l'étage inférieur, au centre, la naissance de Marie, accostée de part et d'autre de scènes représentant son mariage et son entrée au temple. A l'étage supérieur les trois bas-reliefs sont consacrés : au milieu, à la Visitation; à droite, à l'Annonciation, et à gauche, à la Purification.

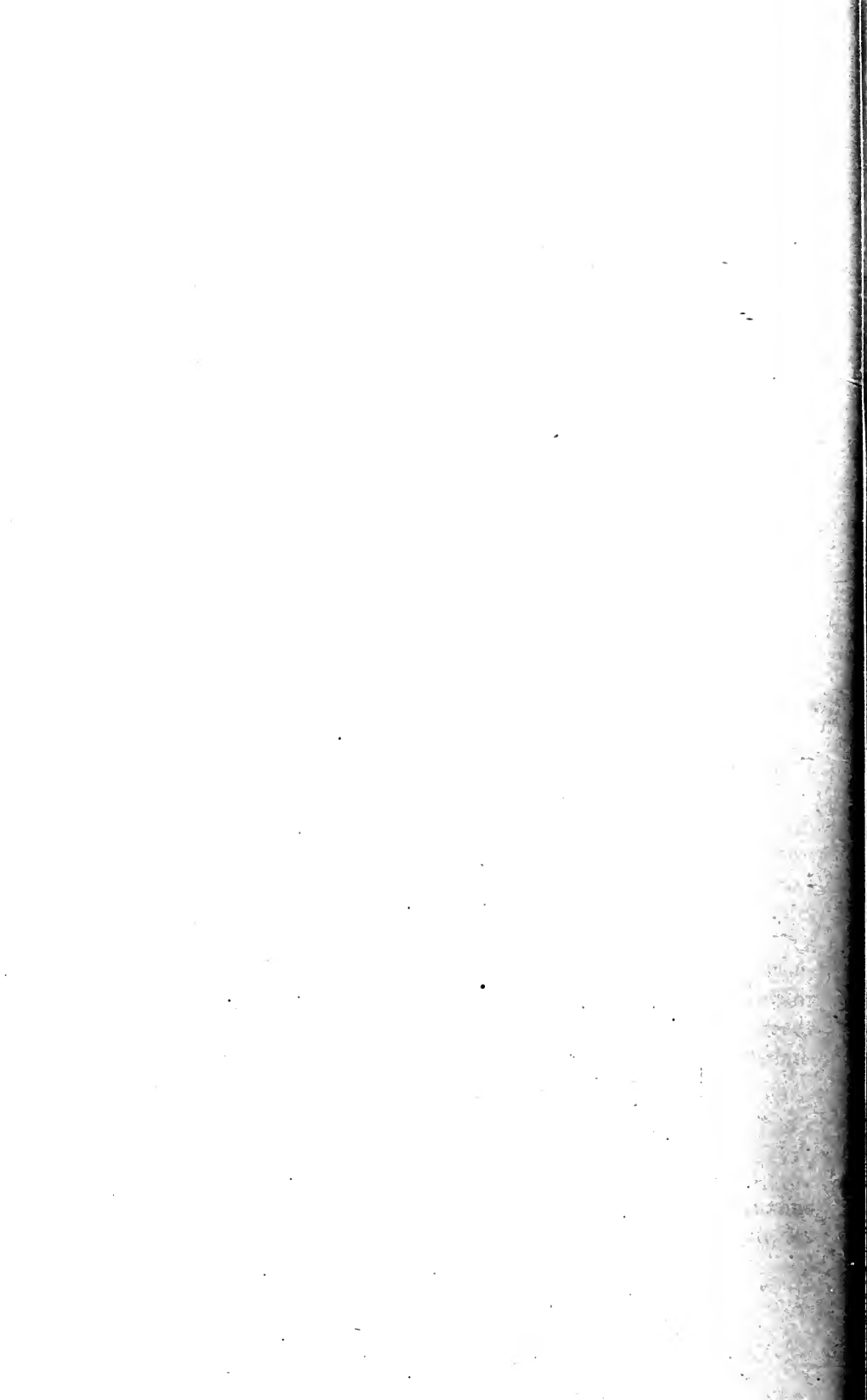
Enfin, dans le médaillon circulaire qui constitue le couronnement du monument, se voit encore la Vierge debout portant son divin fils et entourée d'une auréole nuageuse d'où émergent des têtes ailées d'angelots. Sur le piédestal qui rattache le médaillon au corps du retable se lisent ces mots :

SCTĀ · MĀ · MATER · DEI ·
ORA · PRO · NOBIS

Des deux côtés du médaillon, agenouillés sur des coussins qui reposent sur le couronnement du retable, se retrouvent, les



ÉGLISE DU SABLON.
MONUMENT GARNIER.



mains jointes et priant la Vierge, les donateurs du monument : Flaminius Garnier et Barbe de Reversé. Ils sont revêtus du riche costume en usage à la fin du xvi^e siècle. Un ample manteau couvre les épaules du mari; son épée est suspendue à ses côtés; sa femme est gracieusement drapée dans les multiples plis d'une longue robe; de raides collerettes leur enserrant à tous deux le cou; ils ont la tête découverte.

Il nous reste à reproduire l'inscription qui s'étale sur la base du monument. Cette inscription a subi quelques légères modifications. Déjà, lorsque le monument fut reproduit en 1863 par M. Ph. Vander Haeghen¹, elle n'était plus complète. Lors de la restauration, elle a été reconstituée, mais aujourd'hui elle diffère en quelques détails du texte primitif que nous retrouvons reproduit sur un document faisant partie de notre dossier, et qui provient directement des fondateurs eux-mêmes. Voici comment elle était conçue :

D. O. M.

FLAMINIO GARNIER NOBILI APUD SEQUANOS GENTE
ORIUNDO EQUITI AUR^o COMITI PALATINO, NYELE,
SCHELLE, AC NOVIONIS DNO, REG^e MA^{tis} CONSILIO-
RUM STATUS ATQUE PRIVATI SECRET^{rio} DIGNISS^{mo}
PIET^e PRUDEN^a INTEGR^{te} ERUDIT^e LINGUARUM VA-
RIET^e AC MAXI^{rum} RERUM CUM IN LEGATIONE GER-
MANICA PRO SUA MAT^{te} APUD MAXIMILIANUM AC
RODULPHUM IMPP^{res} AGENTIS IN OFFICIO QUO PER
X ANNOS DILIGENTISSIME FUNCTIS EST TUM ISTHIC
SUB ALEXANDRO FARNESIO PARME AC PLACENTIE
DUCE DIFICILL^{is} XIII ANNORUM TEMPORIBUS SIN-
GULARI FIDE AC DEXTERIT^e GESTARUM GLORIA
ORNATISSIMO. BARBARA REVERSE ODOMAREN UXOR
VIRO MERITISSIMO MOESTISSIMA POSUIT. VIXIT
ANNOS XLVII AC MAGNO BONORUM OMNIUM LUCTU
DESIDERARI CŒPIT IIII ID JUN CIC · IO · XCII.

1. *Inscriptions funéraires de l'église Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.*

Quatre blasons sont fixés aux côtés extérieurs de la section supérieure du retable. Ce sont, à droite ceux de Garnier et un second non déterminé; à gauche : de Reversé et de Bommel.

Une copie de cette inscription et des armoiries, prise au xvii^e siècle et adressée à un des descendants de Flaminio Garnier, est également en notre possession. Le document avait été plié en forme de lettre et portait au dos la suscription suivante : *Mynheer Christiaen van Broeckhoven raede pensionaris der stadt Antwerpen ten huuse van Mons^r de Wals byde predikheeren tot Brussel*, et plus bas : *Port ses st. Vrijdach smorgens te seven uren bestelt.*

Le monument, au cours des siècles, subit bon nombre de dégradations, et a plusieurs fois été restauré. Lorsque, en 1716, les prévôts de la confrérie des Saints-Crépin et Crépinien transférèrent le siège de leur association, de l'église Saint-Jean au Marais dans celle du Sablon, ils prirent possession de la chapelle du Grand Serment de l'arbalète. C'est alors qu'ils démolirent le cénotaphe de Flaminio Garnier, et en déposèrent les débris contre une des parois latérales de l'église, près d'un confessionnal, sur le banc de pierre destiné au public¹. Plus tard, les morceaux furent réunis, plus ou moins correctement, mais pourtant le monument ne fut pas replacé et resta délaissé dans un coin de la chapelle des Saints-Crépin et Crépinien, où Alph. Wauters le vit encore lorsqu'il écrivit son *Histoire de Bruxelles*.

Pourtant, il fut déplacé vers cette époque, mais arraché de la chapelle à laquelle il appartenait, dégradé et défiguré, il était devenu encombrant pour la fabrique de l'église Notre-Dame au Sablon. En 1864, elle l'offrit en vente au Musée d'antiquités de Bruxelles, mais celui-ci refusa de l'acquérir. A la suite de ces négociations, le ministère, à la requête de la Commission des monuments, promit l'intervention pécuniaire de l'État en cas de restauration. Mais celle-ci ne devait pas se produire si tôt, et l'année suivante la Commission des monuments renouvela ses démarches, recommandant de placer le monument sur l'autel de la chapelle dans laquelle il était remisé et de le faire

1. *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1864, p. 428; 1865, p. 224, et 1880, p. 494.

servir de retable¹. L'architecte Schoy fut alors chargé de la restauration; il élaborâ un projet qui fut approuvé en 1868.

Mais ce ne fut qu'en 1880 qu'on se décida enfin à procéder aux travaux proposés; ceux-ci furent confiés au sculpteur Dupont, élève de Sohest, et s'effectuèrent sous la direction de la Commission. Le monument, remis en état, fut placé sur un massif informe de maçonnerie, malgré le vœu pressant, encore une fois renouvelé, de le voir prendre place sur un autel en guise de retable. Cette situation ne s'est guère modifiée, et on s'en rendra facilement compte si on veut aujourd'hui faire visite au petit monument, relégué sur le banc circulaire dans la dernière des chapelles de l'église, au milieu d'un amoncellement de chaises et de meubles hors d'usage.

Flaminio Garnier était décédé en 1592, mais peu auparavant, il avait acquis le droit de se ménager, pour sa sépulture et celle des membres de sa famille, un caveau dans la chapelle de Saint-Christophe, située à l'extrémité du transept méridional de l'église; il s'engageait en même temps à orner cette chapelle. Cette concession fit l'objet d'un acte fort important qui fut dressé le 26 août 1591; nous en possédons le brouillon ainsi qu'une copie authentique de l'époque, et nous en reproduisons le texte complet aux annexes de notre travail.

Les marguilliers de l'église, ayant à leur tête Léonard de Tassis, maître général des postes; puis, tous les dignitaires de la gilde de Saint-Christophe, y compris Antoine de Rubempré, grand veneur de Brabant, son roi, ses doyens et anciens, accordèrent à Flaminio Garnier, chevalier, seigneur de Niel, Schelle, etc., secrétaire d'État et privé du Roi, le droit d'occuper la chapelle de Saint-Christophe, d'y aménager un caveau funéraire et d'y instituer des fondations pieuses. De plus, il fut autorisé à « faire et dresser ung autel, avecq la table d'autel selon la devotion et moyen que le dit sieur secretaire en aura, quant touttefois que la table d'autel qui ce dressera de nouveau soit plus belle et plus riche, que n'est celle qui y est à present, en quel cas le dit present tableau ce dressera en quelque aultre

1. AUG. SCHOY, *Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas.*

endroit et plus propre et plus eminent de la ditte chappelle, saulff que le dit sieur secretaire sur le dit nouveau tableau en hault erigera et dressera ung ymage de Saint Christophe, asscavoir au plus haut ou du costé droict, en cas si on au mitant bonnement ne le pouvoit mectre. »

Garnier s'engageait encore, dans le cas où il placerait dans la chapelle de nouveaux vitraux, à y conserver les insignes ou emblèmes de la gilde de Saint-Christophe, et de les rappeler aussi sur la clôture qu'il devait faire construire pour isoler la chapelle.

Nous avons vu que l'historien de l'église du Sablon, l'abbé De Bruyn, estimait que le monument Garnier était de tous ceux que renfermait ce temple « le plus splendide, comme effet artistique, préciosité de la matière et notoriété du personnage », et ailleurs, il ajoutait que cette œuvre « méritait d'être signalée comme un des plus remarquables échantillons d'art italo-flamand de la période où fleurirent Vredeman de Vriese, Van Vaerenberg, Jean Mone dit de Metz, Everard de Landtmeester et Floris ¹. »

Pour notre part, tout en admirant l'ordonnance harmonieuse de l'ensemble, et en reconnaissant la valeur artistique réelle ainsi que l'importance documentaire du monument Garnier, nous ne pouvons toutefois nous décider, au point de vue de l'exécution technique, à le reconnaître pour une œuvre hors ligne. L'artiste auquel fut confiée l'exécution des bas-reliefs avait certes du talent, mais il nous semble pourtant qu'on peut reprocher à son œuvre une certaine lourdeur qui nuit à la perfection du travail. A ce point de vue, les ornements qui couvrent les frises et les fûts des colonnes dénotent plus de grâce dans la composition et plus d'habileté dans l'exécution.

Quoi qu'il en soit, le monument, tel qu'il nous est parvenu, malgré les nombreux remaniements qu'il a subis, constitue évidemment une œuvre remarquable et pleine d'intérêt. Mais quel fut l'artiste au ciseau duquel son exécution fut confiée? Les documents que nous possédons à ce sujet sont malheureusement

1. *Trésor artistique des églises de Bruxelles.*

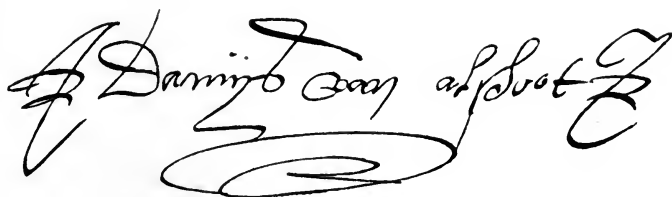
muets; les archives de l'église ne sont guère plus explicites, et il nous semble, sur ce point, dangereux de faire des suppositions.

Toutefois, il nous est possible de signaler une particularité importante qui n'était guère connue jusqu'ici. C'est qu'à l'origine, le retable fut polychromé. Nous possédons en effet la quit-tance manuscrite suivante :

Quit-tance du painctre aiant accoustré l'aultel du Sablon.

Ic onderscreven kenne en lyde by desen te volle betaelt te zyn van de somme van sessentsestich rins guldens die mevrouwe Garnier my beloof-t ende toegeseit hadde voor het vergulden ende ver-cieren vān albaesteen autae-r die sy staende heeft in S^t Christoffels cappelle by de zant, toorconden hebben in dese onderteeken desen 26 mey 1593.

Damijs van Alsloot.



SIGNATURE DU PEINTRE VAN ALSLOOT.

De cette pièce importante il résulte que les lettres de l'inscription qui se déroule sur la base du monument Garnier ont été dorées, et que celui-ci a été polychromé. Aujourd'hui encore, les quatre blasons qui se détachent aux côtés des bas-reliefs de l'étage supérieur sont revêtus de leurs couleurs héraldiques. Mais l'importance de la somme payée à Van Alsloot prouve que son travail fut plus considérable et que, autrefois, d'autres parties du retable, peut-être les scènes sculptées en albâtre, ont été, elles aussi, coloriées.

L'artiste qui fut chargé de ce travail est fort connu et compte à Bruxelles parmi les peintres qui jouirent de la plus grande réputation à la fin du xvi^e et au commencement du xvii^e siècle. L'année de sa naissance n'a guère été fixée, et il mourut probablement en 1626; il remplit les fonctions de peintre des archi-

ducs et reçut dans son atelier plusieurs élèves, notamment François de Saint-Saule, Jean van Eyck, Pierre van der Borcht et Guillaume De Moye. Van Alsloot peignit des sujets religieux, des scènes mythologiques et des paysages. Il fut l'auteur de la si intéressante suite qui représente l'Ommeganck de Bruxelles en 1615, et qui est dispersée aujourd'hui dans diverses collections officielles, mais dont le Musée de Bruxelles possède deux des compositions. On retrouve également dans le même musée une autre toile de cet artiste, figurant la représentation de l'ancien parc et château de Mariemont¹. D'autres de ses œuvres sont conservées dans les musées d'Anvers, de Madrid, de Vienne, de Nantes et dans diverses collections particulières.

Le monument Garnier était donc précieux non seulement par ses sculptures, mais par les peintures décoratives dont un artiste de grand talent l'avait rehaussé.

Ici, nous semble-t-il, une question pourrait se poser. Le monument Garnier a-t-il réellement servi de retable sur un autel? Antérieurement déjà l'objection s'était produite, et dans son *Trésor artistique des églises de Bruxelles*, l'abbé De Bruyn s'efforce de la réfuter. « On a, bien à tort, écrit-il, en s'appuyant sur une mauvaise gravure, contesté l'intégrité du monument de Flaminius Garnier. Quelques personnes, s'appuyant sur la façon incongrue dont sont rassemblées les diverses parties de cette œuvre d'art, en ont conclu que le secrétaire du prince de Parme aurait été enterré dans une autre église, aujourd'hui supprimée, et que son monument aurait été transporté dans l'église du Sablon à la désastreuse époque des sans-culottes. »

Le document de fondation, que nous avons analysé plus haut, répond à la première partie de l'objection. Des particularités, que nous ferons connaître dans quelques instants, prouveront que la chapelle du Sablon a bien, en réalité, servi de lieu de sépulture au secrétaire Garnier et à d'autres membres de sa famille. Quant à savoir si le monument a réellement servi de retable, voici comment l'abbé De Bruyn veut le prouver : « Nous sommes d'avis que ce monument était jadis un retable et la

1. Voir BAESTEN, S. J. *L'Ommeganck de Bruxelles en 1615*, d'après les tableaux de Denis Van Alsloot. — A.-J. WAUTERS. *Denis van Alsloot*, peintre des archiducs Albert et Isabelle.

raison la plus péremptoire sur laquelle nous nous appuyons est, à part celle que nous fournit le document cité plus haut, que l'on n'a pas poli la partie supérieure du stylobate sur lequel reposent les bas-reliefs inférieurs, circonstance qui s'explique, vu que les parties de cette face plate échappaient aux regards. L'objection spécieuse qui trouverait une irrévérence dans la pose d'une inscription profane sur un autel n'a pas de valeur, eu égard aux mœurs du XVI^e et du XVII^e siècle, etc. »

Que certaines parties ornementales du monument soient restées à l'état brut, cela prouve non pas que le monument a servi de retable, mais simplement qu'il était destiné à être vu d'en dessous, quelle qu'ait été sa destination.

Le contrat de 1591 permettait, on se le rappellera, à Garnier de placer dans la chapelle des arquebusiers un nouvel autel, à condition que celui-ci fût plus beau et plus luxueux que celui qui existait alors; il conditionne en même temps que, si un monument commémoratif devait être élevé sur l'autel en guise de retable, sur celui-ci, à sa partie supérieure, ou à la partie d'honneur, à droite, devrait être placée une statue de saint Christophe. Or, nulle part, sur notre monument, on ne retrouve trace de pareille figuration. Bien plus, sur le couronnement, bien en évidence, se trouvent les effigies agenouillées du donateur et de sa femme. On devra avouer que la place de ces statues commémoratives n'était guère justifiée sur l'autel même et qu'il serait difficile de retrouver beaucoup d'exemples de pareils abus.

Reste l'inscription. Celle-ci, entièrement profane, tracée de façon bien apparente sur une surface d'une étendue relativement considérable, aurait dû être placée directement sur l'autel, en quelque sorte en guise de *predella*. Cette situation aurait constitué une anomalie plus ou moins inexplicable.

Mais peut-on être certain sur ce point de l'intégrité et de la fidélité du monument? Nous en doutons. Lorsque, en 1863, Ph. Vander Haeghen reproduisit l'inscription, celle-ci n'était plus complète¹. Mais, de plus, elle différait en certains points avec l'inscription originale que nous avons reproduite plus haut d'après le projet primitif et d'après une copie de l'époque, qui,

1. *Inscriptions funéraires de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.*

toutes deux, concordent entièrement entre elles. Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'une inscription rajeunie et complétée.

De plus, la copie ancienne que nous possédons porte pour titre ces mots : *Inscriptie staende op den blauwen steen boven voor den autaar in gulde letteren.* (Inscription se trouvant sur la pierre bleue au-dessus devant l'autel, en lettres d'or.) Notre document porte le dessin de cinq blasons; c'est-à-dire les quatre quartiers qui ornent aujourd'hui encore le monument, plus un cinquième, celui des Garnier, qui surmonte l'inscription. Si ce dernier a réellement existé, il a aujourd'hui disparu. Ces variantes pourraient faire croire que l'inscription actuellement tracée sur le monument en était autrefois distincte. Ce qui confirme encore le bien-fondé de cette supposition, c'est un passage du mémoire que nous reproduisons plus loin, par lequel, en 1663, les héritiers de Flaminius Garnier font des démarches pour le placement de nouveaux blasons dans la chapelle. Dans ce document, ils affirment que dans cette chapelle furent placés, en 1592, un autel en marbre enrichi, et du blason du défunt, et de quatre quartiers en marbre blanc; puis, séparément, une inscription funéraire avec épitaphe en marbre noir.

Les modifications que nous signalons ne doivent pas trop étonner. Depuis que le monument a été démoli, en 1716, et remis en un coin écarté de l'église, il a subi de nombreuses reconstitutions et restaurations. Des documents graphiques manquaient pour servir de guide aux dernières, et nous croyons qu'au point de vue de la fidélité à la conception primitive, celles-ci ont quelque peu été fantaisistes.

Quoi qu'il en soit, sans oser affirmer la chose, nous ne serions pas étonné si un jour il était prouvé, qu'à la fin du xvi^e siècle, tout ou partie du monument Garnier avait été dans la chapelle de Saint-Christophe placé, non sur l'autel en guise de retable, mais appliqué contre une des murailles, comme les nombreux monuments commémoratifs qu'on appelait épitaphes, et qui, dès cette époque, peuplaient toutes nos églises.

On remarquera aussi à l'étage supérieur du monument que le panneau central, représentant la Visitation, est posé directement sur l'entablement de l'étage inférieur et n'en est pas

séparé, comme les autres panneaux, par une plinthe, de sorte que si le retable avait été placé sur un autel, tel qu'il est actuellement disposé, toute la partie inférieure de la scène sculptée devenait invisible, cachée par l'entablement.

De plus, ce panneau, comme ceux de l'étage inférieur, a sa partie supérieure arrondie, et de petites figures d'anges ou de génies occupent les angles du cadre, tandis que les deux panneaux latéraux, de format plus grand, sont rectangulaires et privés, dans leur partie supérieure, de cette ornementation spéciale.

Il semble que ces divers fragments, quelque peu disparates, aient été rassemblés sans avoir primitivement été destinés à figurer dans la position qu'ils occupent aujourd'hui.

En admettant même qu'il ne représente plus, dans l'état actuel, son aspect primitif, le monument Garnier, par sa valeur artistique, par les souvenirs historiques de tous genres qui s'y rattachent, mérite mieux que la situation qui lui est aujourd'hui réservée.

Nous formons le vœu qu'il soit placé dans l'église en un endroit plus digne, où il ne soit plus soustrait à la vue des visiteurs et à l'attention des fidèles. C'est le seul vestige d'un monument autrefois important; c'est le dernier souvenir d'un ensemble décoratif qui, jadis, occupait toute une chapelle. Il serait à souhaiter qu'il soit plus intimement rattaché au bâtiment sacré, car on ne peut oublier que son histoire constitue en quelque sorte une page, et non des moins intéressantes, des fastes de l'antique église du Sablon.

II.

La famille Garnier avait pris possession de la chapelle Saint-Christophe; elle y avait érigé l'autel et le monument funéraire du fondateur de celle-ci et de sa femme; elle l'avait ornée et pourvue de vitraux, dans lesquels figuraient les blasons des donateurs. Flaminio Garnier, mort à Bruxelles dans sa demeure située au Sablon, le 10 juin 1592, avait été enterré dans le caveau ménagé sous la chapelle. Dans la même sépulture avaient encore,

depuis lors, été déposés les restes mortels de sa fille, Jeanne Garnier, femme de Charles-Emmanuel van Aelst, avocat au Conseil de Brabant, décédée à Bruxelles le 6 septembre 1613, et de son fils Oudart Garnier, qui mourut au château de Niel le 7 novembre 1638, mais dont les restes mortels furent transportés à Bruxelles. Enfin, le caveau s'ouvrit encore le 6 décembre 1661, pour recevoir le corps de Pierre-Ernest Garnier, qui arrivait d'Anvers, où il venait de trépasser, après avoir prescrit par son testament, passé le 14 novembre 1661, d'être transporté dans la sépulture de sa famille.

Tous ces actes avaient été passés sans la moindre opposition, et personne n'avait jusqu'ici songé à contester à la famille Garnier la libre disposition de la chapelle du Sablon. Mais, dans l'entre-temps, la branche de la famille Garnier établie dans nos provinces s'était éteinte; la dernière descendante de celle-ci, Lambertine-Ernestine Garnier, sœur de Pierre-Ernest, avait épousé Édouard van Brouckhoven, qui, par adoption, prit le nom de Berty et fut bourgmestre d'Anvers. C'est donc cette dernière famille qui recueillit les biens et succéda aux droits des Garnier.

Édouard de Berty avait un frère, François-Paulin van Brouckhoven, qui fut échevin d'Anvers. Celui-ci, pendant toute son existence, se donna pour mission de reconstituer l'histoire de sa famille et de recueillir tous les documents qui pouvaient l'intéresser. Il était, en quelque sorte, associé pour l'accomplissement de cette tâche avec son cousin Jean-Baptiste de Brouchoven, qui devint comte de Bergeyck et épousa Héléne Fourment, la veuve de l'illustre peintre Pierre-Paul Rubens. Malheureusement, il sacrifia au goût de l'époque et s'adressa pour ses recherches généalogiques aux hérauts d'armes, à ces faussaires officiels, qui avaient nom Butkens, Prévost de Val, Engelbert Flacchio, et d'autres encore. Il recueillit les documents de tous les genres et de toutes les époques qui, directement ou indirectement, se rapportaient, ou, plus ou moins légitimement, étaient attribués à sa famille et à celles qui lui étaient alliées. Dans ce fatras de matériaux hétéroclites, qui, en grande partie, sont aujourd'hui dans nos collections, se retrouvent heureusement bon nombre de documents qui ont de la valeur au point de

vue artistique ou historique. Nous en avons déjà parlé plus longuement ailleurs ¹.

Quoi qu'il en soit, François-Paulin van Brouckhoven voulut faire connaître ses découvertes généalogiques et affirmer ses prétentions. Et celles-ci n'avaient pourtant nul besoin d'emprunts étrangers. L'origine de la famille van Brouckhoven était assez ancienne et assez honorable pour pouvoir se passer de pratiques de ce genre. L'échevin d'Anvers, dont la charité semble inépuisable, mit cette vertu au service de sa petite vanité, et prodigua aux églises et aux couvents de sa ville natale et de certains villages les dons et les libéralités : vitraux, reliquaires, vases sacrés, monuments funéraires, pierres tombales. Il va sans dire que chacun de ces objets était abondamment pourvu de multiples blasons et de prolixes inscriptions. Il en arriva au point d'attribuer à certains de ses ascendants trois lieux de sépulture différents, tous naturellement signalés par des inscriptions diverses et des emblèmes héraldiques, voire par de remarquables monuments artistiques.

C'est sans doute le même système qu'il voulut appliquer dans la chapelle du Sablon, car, en 1661, il avait résolu d'y placer de nouvelles armoiries dans les vitraux et de suspendre dans la chapelle même les blasons d'Oudart et de Pierre-Ernest Garnier, fils et petit-fils du fondateur Flaminio Garnier. Mais ce projet ne fut pas agréé. Une opposition, qui pourtant en présence de l'acte de fondation ne nous semble guère justifiée, se fit jour. François-Paulin van Brouckhoven abandonna le projet de modifier les vitraux, mais persista dans son intention de placer les blasons dans la chapelle, considérant en quelque sorte cet acte comme un droit. Résolu de faire trancher la question de principe, il s'adressa dans ce but à Bruxelles, au procureur Sittart, qui, dans une lettre du 24 août 1663, que nous reproduisons en annexes, lui donna, sous ce rapport, les conseils nécessaires pour obtenir gain de cause, au besoin par la voie judiciaire.

Van Brouckhoven, dans toute cette affaire, n'intervenait pas directement, mais les actes étaient posés par son neveu, Jean-

1. Fernand DONNET, *Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst*. — Id. *Le maître-autel du couvent des Annonciades à Tirlemont*. — Id. *Note sur quelques vitraux héraldiques des XVI^e et XVII^e siècles*.

François van Brouckhoven, qui fut également échevin d'Anvers, et celui-ci, en qualité de fils unique d'Édouard de Berti, agissait comme héritier direct de Flaminio Garnier. Il produisit alors un mémoire, qu'on trouvera plus loin, et dans lequel, en vertu de l'accord conclu en 1592 entre la gilde des arquebusiers et Garnier, il faisait valoir le droit qu'il avait de placer dans la chapelle les mémoriaux qu'il lui destinait.

Ce différend semble s'être aplani à la satisfaction des deux parties, car nous allons les trouver bientôt parfaitement d'accord pour agir de concert au sujet de certains points qui se rapportaient à la chapelle du Sablon.

On aura, en effet, remarqué que, dans les documents que nous reproduisons en annexes, au sujet des difficultés que nous venons d'exposer, la chapelle de l'église du Sablon, qui renfermait le monument Garnier, n'est plus désignée sous le vocable de Saint-Christophe, mais sous celui de Sainte-Barbe. Ce n'est plus le Serment des arquebusiers qui en est titulaire, mais la corporation des tailleurs. Il s'était donc produit récemment là une modification importante, dont nous n'avons pas pu, avec plus de détails, établir les diverses phases, mais qui explique plus ou moins la méconnaissance, par de nouveaux venus, des droits acquis par la famille Garnier.

Quoi qu'il en soit, cette position fut régularisée peu après. Le métier des tailleurs reconnut le droit des héritiers Garnier et sollicita l'autorisation d'établir, avec le consentement des autorités ecclésiastiques, dans la chapelle du Sablon, la première à côté du chœur à droite en entrant, une confrérie dédiée à sainte Barbe. Elle obtint cette faveur et put, désormais, faire célébrer ses offices religieux à l'autel de la chapelle Garnier; elle reçut aussi la latitude d'orner cette chapelle; toutefois elle s'engagea à n'entreprendre aucun travail sans l'avoir préalablement soumis aux héritiers du fondateur et, avant tout, à respecter tous les monuments qui avaient été placés par la famille Garnier. Un contrat, relatant en détail toutes ces conditions, fut signé par les deux parties, le 15 novembre 1675. De cet acte, un premier projet fut dressé par les héritiers Garnier, mais il était quelque peu draconien. Nous en possédons une expédition sur parchemin qui ne fut pas signée. Bientôt une formule, quelque peu atténuée,

fut acceptée de part et d'autre, et le contrat définitif fut passé devant les échevins d'Anvers. Nous l'avons, en effet, retrouvé dans les actes scabinaux de cette ville ¹, mais nous en possédons une expédition authentique de l'époque, signée par le secrétaire Gérardi et revêtue du sceau *ad causas* de la ville. Nous la reproduisons aux annexes.

III.

Les tailleurs, grâce à la convention que nous venons d'analyser, avaient pu établir dans la chapelle Garnier le siège de la Confrérie de Sainte-Barbe. C'est alors qu'intervint encore une fois l'échevin van Brouckhoven, et qu'il étendit à la nouvelle association religieuse son système de dons artistiques.

Les négociations avaient été dirigées par celui-ci au nom de son frère Édouard de Berti, — qui devait devenir haut prévôt héréditaire de la confrérie de Sainte-Barbe, — et de sa belle-sœur Lambertine Garnier, avec Pierre de Nève, maître tailleur, tenant boutique à Bruxelles, rue de l'Empereur, à l'enseigne des *Armes de Hongrie*. Celui-ci s'était rendu deux fois à Anvers dans le but d'aplanir les difficultés qui avaient surgi au sujet de l'occupation de la chapelle Garnier par les tailleurs. Il avait été enchanté de l'accueil qu'il avait reçu et, revenu à Bruxelles, continua à correspondre avec François-Paulin van Brouckhoven. Il lui offrit d'abord, au nom de la confrérie de Sainte-Barbe, la dignité de prévôt, et, sûr de son acceptation, il lui réclama le dessin de ses armoiries pour les faire peindre dans le livre d'or que cette confrérie venait d'inaugurer. Puis, il s'agissait de loger dignement les reliques de leur sainte patronne. Dans ce but, on voulut faire confectionner un reliquaire. De Nève avait vu à Anvers un meuble de ce genre, renfermant les reliques de saint Alexis, et qui avait été fait d'après un modèle fourni par van Brouckhoven; il lui demanda donc instamment de bien vouloir lui envoyer un dessin de cette œuvre. Mais bientôt, d'accord sur le modèle, les confrères de la gilde demandèrent à

1. *Archives communales d'Anvers*. Actes scabinaux, 1675, vol. VI, fol. 22.

van Brouckhoven de faire faire le reliquaire à Anvers, à leurs frais. Celui-ci était de bois sculpté et fut exécuté par un artiste anversoïis. Il existe encore, et sert à l'exposition des reliques de sainte Barbe lors de certaines fêtes religieuses.

Ce reliquaire, haut d'une cinquantaine de centimètres, est en bois ; il est de composition très gracieuse et d'une exécution artistique digne de mention.

Il est en forme de sarcophage reposant sur quatre pieds, composés de volutes que terminent des pattes de lion. Au milieu de la face antérieure est sculptée en relief une tour crénelée contre la partie centrale de laquelle est appliqué un médaillon qui sert à placer les reliques. Ce médaillon est soutenu de part et d'autre par deux petits anges, tandis que des guirlandes fleuries relient tout le motif aux parois latérales. Sur la partie supérieure est couchée une élégante figure de femme drapée, représentant sainte Barbe. De la main gauche elle tient une palme ; son buste, à moitié soulevé, repose sur le coude droit qui s'appuie sur une sorte de console sur laquelle est placée une couronne. Le reliquaire est posé sur une base que supportent quatre pieds ronds. Tout le meuble est peint en bleu ; par contre, la statuette de la sainte et les deux figures d'anges sont décorées de couleur blanche ; les autres motifs d'ornementation sont dorés.

Tel qu'il nous est parvenu intact, ce petit meuble religieux constitue un des types les plus harmonieux de ce genre de sculptures que nous ait légué le XVII^e siècle.

L'échevin van Brouckhoven ne se borna pas à fournir le modèle pour la châsse de sainte Barbe ; il fit aussi graver sur cuivre une image de piété, consacrée à la patronne de la confrérie. C'était l'usage de distribuer des souvenirs de ce genre aux membres, et il leur fit don du cuivre gravé pour qu'ils pussent les faire imprimer. Nous possédons encore un exemplaire de cette jolie vignette, exécutée d'un burin vigoureux et expert. Dans un médaillon paraît le buste auréolé de sainte Barbe. L'encadrement est formé de volutes en style renaissance. Derrière le médaillon sont posés en sautoir une épée et une palme, souvenirs du martyr de la sainte, tandis qu'en dessous s'enroule un listrel sur lequel on peut lire : *Dit beeldeken heeft aengheraecht de H. reliquien*, et que, de



ÉGLISE DU SABLON.
RELIQUAIRE DE SAINTE BARBE.

part et d'autre, s'élèvent deux branches d'olivier. Toute la composition est adossée à une tour massive crénelée et couverte d'une coupole.



Reliquien vande H. BARBARA Maghet ende
Martelaresse door vele ende verscheyde, Arts
Bisschoppen ende Bisschoppen, voor waerachtighe,
eyghene ende oprechte, verclaert ende geapprobeert
Opgedraeghen aent Broederschap vande H. BARBARA
opgericht binnen Brussel, inde kercke van onse lieue
vrouwe op de sevel, binnen de cappelle van GARNIER

ÉGLISE DU SABLON. — IMAGE DE SAINTE BARBE.

Dans la partie inférieure de l'image sont imprimées deux inscriptions conçues comme suit :

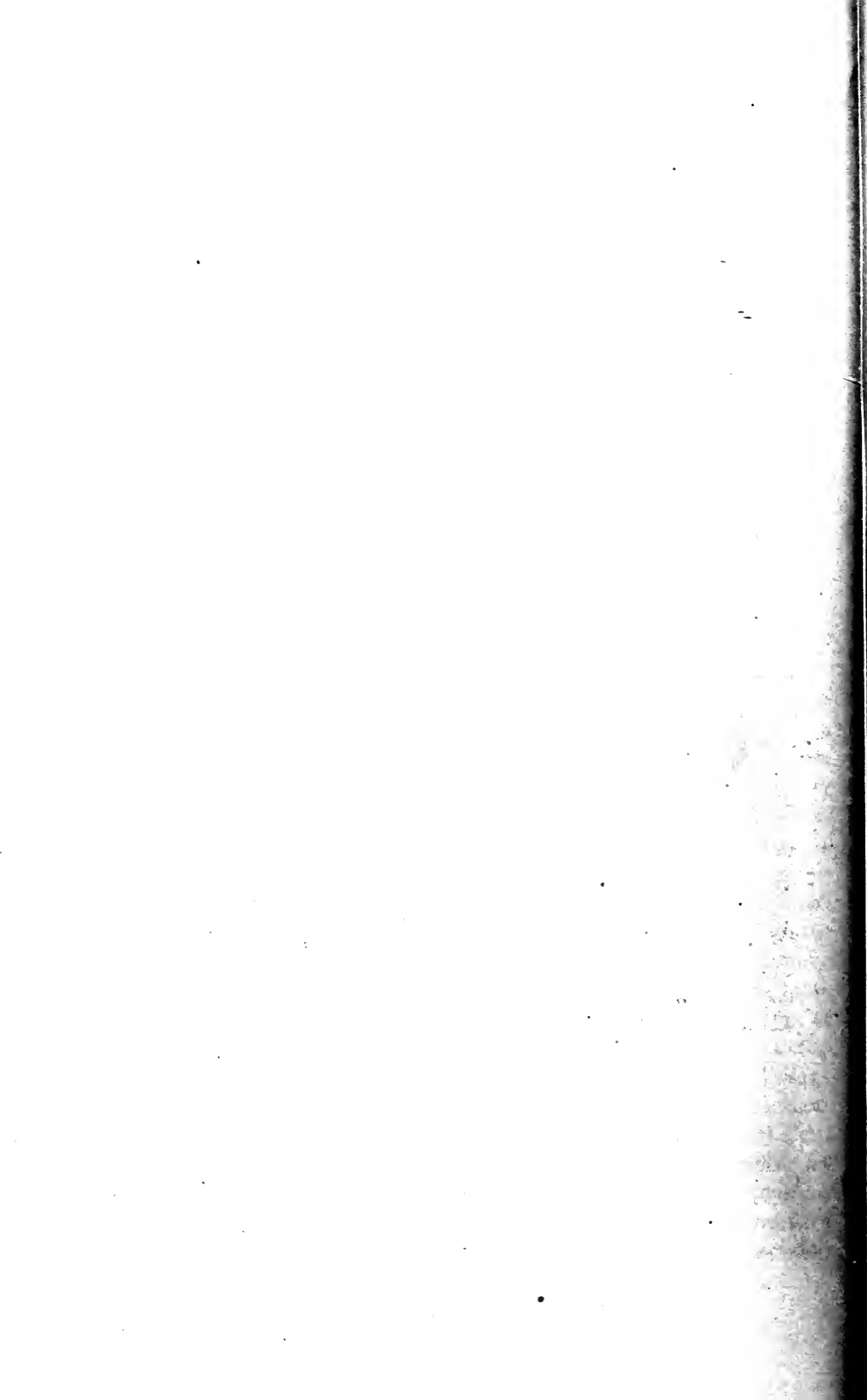
*Reliquien vande H. Barbara maghet ende martelaresse door vele
ende verscheyde artsbisschoppen ende bisschoppen, voor waerach-
tighe eyghene ende oprechte verclaert ende geapprobeert.*

Opgedraegen aent Broederschap van de H. Barbara, opgerecht binnen Brussel inde kercke van Onse Lieve Vrouwe op de Savel binnen de cappelle van Garnier.

Toute la correspondance relative à l'érection de la confrérie de Sainte-Barbe fut rédigée au nom du métier des tailleurs par J.-F. Koninx; toutefois, quelques-unes des lettres, quoique écrites par le premier, sont signées par le maître tailleur Pierre de Nève. Nous reproduisons en annexes les lettres les plus intéressantes de cette série.

IV.

L'accord était conclu, nous l'avons vu, entre les héritiers de Flaminio Garnier et le métier des tailleurs. Il fallait maintenant que celui-ci pût s'installer dans la chapelle du Sablon et y faire célébrer ses offices religieux. Mais ici il se heurta à des difficultés de la part de la gilde des arquebusiers et de la fabrique de l'église. Ces difficultés durèrent même assez longtemps et, deux ans plus tard, elles n'étaient pas encore aplanies. Bien plus, la fabrique et les arquebusiers se dérobaient et évitaient de donner une réponse catégorique. Et pourtant, les prétentions des tailleurs n'étaient pas excessives. Ils demandaient simplement de pouvoir, lors de la célébration de leurs offices spéciaux, placer dans la chapelle une table avec leur livre d'or et leur plat d'offrandes. Ils souhaitaient, qu'à l'issue de ces offices, ils pussent offrir à la vénération des fidèles les reliques de leur patronne; que pendant ces mêmes services ils pussent participer à la quête à la suite des marguilliers; que leurs ornements sacerdotaux et autres pussent être enfermés dans l'armoire existant dans la chapelle. Par contre, ils offraient à la gilde des arquebusiers l'usage de tous les meubles et de tous les ornements qu'ils introduiraient et dont ils se serviraient eux-mêmes. De plus, les tailleurs s'engageaient à soumettre annuellement à la fabrique d'église les comptes de leur gestion. Mais celle-ci ne voulut pas accepter ces conditions; elle prétendit d'abord devoir être mise au courant du contrat en vertu duquel les tailleurs voulaient prendre possession



de la chapelle Garnier, et, dans tous les cas, exigeait la moitié du montant de toutes les quêtes et offrandes. En présence de cette situation, la corporation des tailleurs eut encore une fois recours, à la fin de l'année 1677, aux bons offices de l'échevin van Brouckhoven, lui demandant de produire les pièces qui établissaient le droit qui était échu à ses parents, comme seuls descendants et héritiers de Flaminio Garnier, et sollicitant sa puissante intervention en faveur de l'acceptation des conditions proposées pour l'usage de la chapelle.

V.

Il sera intéressant sans doute d'avoir quelques renseignements sur la personnalité et la famille de Flaminio Garnier, au souvenir duquel furent consacrés le retable et l'épithaphe de l'église du Sablon.

Et voici d'abord le portrait de ce personnage; nous le croyons inédit, et nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire que celui que nous reproduisons ici.

Garnier est représenté dans toute la vigueur de l'âge, la tête découverte, portant, suivant l'usage de l'époque, la moustache et la barbe taillée en pointe, le cou entouré de la collerette à multiples tuyaux.

L'encadrement est formé d'une succession de rinceaux et d'ornements architectoniques, tels que volutes et autres, entremêlés de guirlandes fleuries et de fruits divers. Dans la partie supérieure, sur deux espèces de chapiteaux, la date *Anno 1578*, puis au centre, en un médaillon, avec la devise *Inter utrūq̄*, la représentation d'Icare s'abîmant dans les flots. Dans la partie inférieure est gravé le blason de la famille Garnier, tel qu'il fut fixé par le diplôme de 1578. Sur la bande qui encadre l'ovale du portrait se lit cette inscription :

MESSIRE FLAMINIO GARNIER CHEVALIER COMTE
PALATIN SEIGNEUR DE SCHELLE, NIEL, AERTSE-
LAER, NOVION, ETC., SECRÉTAIRE DU ROY PHLĒ
SECOND, EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ ET

SON AGENT PAR DIX ANNÉES PREZ LES EMPE-
REURS MAXIMILIEN LE SECOND ET RODOLPHE,
FILZ UNICQ DE MESSIRE ANTOINE GARNIER CHE-
VALIER GENTILHŌ, DOMESTICQ DE L'EMPEREUR
CHARLES LE V ET PAR 35 ANS SON PREMIER SE-
CRÉTAIRE D'ESTAT.

La gravure n'est pas signée. Nous ignorons quel burin l'a tracée. Toutefois, sa valeur artistique, au point de vue de l'exécution, ne nous semble que relative.

Quant à son autorité documentaire, nous éprouvons quelques doutes. Le portrait nous paraît bien celui de Flaminio Garnier, la devise et le blason en font foi. D'autre part, le style de la décoration répond bien au genre qui fut si fort en vogue dans nos provinces à la fin du XVII^e siècle, et dont tant de spécimens ont été conservés. Mais l'inscription nous semble constituer une surcharge postérieure. On remarquera que les caractères de celle-ci empiètent sur les rebords du cadre et, à la fin du texte, des traces évidentes de grattage, subi par le cuivre, sont apparentes. Le millésime nous paraît également avoir été postérieurement appliqué sur la gravure.

Ce qui nous confirme dans ce soupçon, c'est que nous possédons un second exemplaire de l'encadrement, fixé sur la couverture d'un dossier généalogique relatif à la famille Garnier. L'ovale renfermant le portrait a été découpé pour permettre l'inscription du titre de ce recueil manuscrit, et les deux tablettes supérieures apparaissent vierges de tout millésime.

Nous nous demandons si nous ne nous trouvons pas ici en présence d'un document complété et amplifié par l'échevin van Brouckhoven. Celui-ci était coutumier du fait, nous l'avons démontré ailleurs. Et ici il aurait encore une fois constitué, ou voulu rendre plus probant, un titre qui devait lui servir pour la tâche à laquelle il s'était consacré avec un zèle sans pareil, c'est-à-dire l'histoire de sa famille.

Du reste, cette inscription porte en elle-même sa condamnation. Il nous suffira d'indiquer que Garnier n'acheta la seigneurie de Schelle qu'en 1582 et celle de Niel en 1587. Il ne pouvait donc, en 1578, porter le titre de seigneur de ces deux villages.

VI.

Les renseignements que nous possédons sur Flaminio Garnier ne sont guère bien abondants. Il occupa, certes, des fonctions importantes et fut honoré de faveurs brillantes, mais son action se produisit dans une sphère forcément restreinte, et ses services ne purent se faire, en quelque sorte, valoir qu'en sous-ordre.

Il était issu, nous le verrons bientôt, d'une famille de robe, et c'est dans les parlements de Dôle et de Besançon qu'elle trouva moyen de se faire valoir. Au commencement du xvi^e siècle, le parlement de Dôle, récemment reconstitué par Philippe le Beau, était peuplé de clerks intelligents, qu'effleura bientôt l'aile de la fortune. Marguerite d'Autriche y choisit ses conseillers. C'est du greffe de ces institutions que s'éleva Jean Lallemand, un parvenu comme Rolin, comme Jouffroy, comme Jonard, comme Granvelle, comme tous ces juristes ou ces lettrés, sortis du peuple, qui furent le conseil ou le bras droit des ducs de Bourgogne et de leur descendance ¹.

C'est dans cette même catégorie que peuvent être rangés Flaminio Garnier et son père. Le premier reçut une instruction soignée et parlait plusieurs langues. De bonne heure il entra au service de la chancellerie impériale et travailla d'abord sous les ordres de Granvelle, puis sous ceux des secrétaires Hurtado de Mendoza et Jean de Borgia. Plus tard, il monta en grade et fut lui-même pourvu d'une charge du même genre. Il obtint, en effet, par lettres patentes du 15 juin 1581, la charge de secrétaire des conseils d'État et privé du roi ², et cette faveur lui fut surtout accordée à la suite des services qu'il avait rendus en qualité de secrétaire pendant le cours des ambassades que Philippe II avait envoyées auprès des empereurs Maximilien II et Rodolphe II. Le succès de ces missions lui valut même des faveurs plus pratiques, et les comptes officiels de l'époque prouvent qu'à cette

1. Jules GAUTHIER. *Du degré de confiance que méritent les généalogies historiques*. Fausse généalogie de Jean Lallemand, commis au greffe du parlement de Dôle en 1507.

2. BUTKENS, *Supplément aux trophées de Brabant*, 19 .

occasion des indemnités pécuniaires lui furent accordées, et vinrent s'ajouter à ses appointements ordinaires. Nous avons retrouvé trace de ces libéralités dans les archives de la Chambre des comptes. Nous y lisons, en effet, au cours des chapitres qui se rapportent aux années 1582 et suivantes ¹ :

« A Flaminio Garnier, secrétaire des consaulx destat et privé de Sa Majesté, la somme de soixante-treize livres quinze sols dudit pris pour semblable somme a luy deue à cause de quinze sols de deux gros le sol que Sadite Majesté luy a ordonné et accordé... à raison de son estat de secrétaire ordinaire du prime conseil susdit. »

Au même : « Quatorze cens ving trois livres trois sols... à cause de trois quarts d'escu d'or au pistolet despaigne... gaiges... à raison de son estat de secrétaire ordinaire dudit prime conseil. »

« A Flaminio Garnier, secrétaire des conseils destat et privé de Sa Majesté la somme de douze cens livres dudit pris que par le commandement de Sa Majesté en vertu de certaines des lettres patentes données en sa ville de Madrid royaulme de Castille le dernier jour doctobre xv^e quatre vingtz trois, le procureur général des finances Christophe Godin luy a baillé et délivré pour pareille somme a luy donnée à cause de six cens livres dits monnaie de Sa Majesté pour lesdites lettres patentes luy octroyé, donné et accordé de pre escalte de... en considération des bons agréables et diligens services quil a cy devant rendus pendant quil a servy de secretaire ès ambassades ordinaires que de la part de Sa Majesté en resident en Allemagne, tant devers lempereur Maximilien le second que sous lempereur moderne Rodolphe... xii^e l. »

« A Barbara de Reversé 200 liv. pour demie année de sa pension commencée le 19^e jour de may 1624 et fini le 18 nov. »

« A messire Jacques d'Enghien, chevalier seigneur de Kester-gaet, Brouelles, Wouwenbravegem, comme mary et bail de la dite Barbe de Reversé auparavant vesve de feu Flaminio Garnier en son vivant secretaire des consaulx destat et privé du roy, la somme de 400 livres, en considération des bons services que ledit feu secretaire Garnier son mary avait faict à Sa Majesté en diver-

1. *Archives générales du royaume. Registres aux gages de la Chambre des Comptes.* Vol. I, fol. 66-66v^o, 268 v^o; id., II, 282 v^o, 358.

ses qualités mesmes pour le fidèle service qu'il avait rendu aux affaires de l'ambassade d'Allemagne en laquelle il s'estoit comporté au contentement et satisfaction de Sa Majesté. »

Quelles furent les missions en Allemagne auxquelles Garnier fut attaché? Il est difficile, faute de détails plus précis, de le dire. Néanmoins, sa participation y est évidente, quoiqu'il ne soit guère possible, en présence des documents cités, d'en fixer l'importance. Il est toutefois établi que c'est comme secrétaire qu'il accompagna les ambassadeurs, et c'est sans doute sa connaissance de l'allemand qui lui permit de jouer un rôle, dont le roi le récompensa par les faveurs pécuniaires que nous venons d'énumérer.

Garnier fut aussi mêlé aux négociations avec l'Angleterre. On en trouve la preuve dans une lettre du prince de Parme, conservée à Londres, dans les archives du British Museum (Bibliothèque Cottonienne), par laquelle, le 4 mars 1588, le gouverneur charge le prince d'Arenberg, le président Richardot, l'avocat Maes et Garnier de traiter avec les commissaires anglais¹.

En décrivant le monument de l'église du Sablon, l'abbé De Bruyn² qualifie Garnier de secrétaire particulier du prince de Parme, comte palatin et collègue du président Richardot dans la négociation célèbre de la reddition de la ville de Bruxelles, détenue par les Gueux en 1576.

Les documents que nous avons cités ne parlent pas une seule fois des fonctions de secrétaire particulier du prince de Parme qu'aurait occupées Garnier, et ils l'auraient certes fait si, en réalité, il en avait été investi. Il y aura sans doute confusion avec le titre de secrétaire du Conseil privé.

Quant à la reddition de Bruxelles, elle eut lieu en 1585, et non en 1576, et fut négociée par Richardot, qui avait Garnier comme secrétaire et non comme collègue. En effet, les historiens qui décrivent cet important épisode des troubles du xvi^e siècle ne font pas mention du rôle joué par Garnier. Il a fallu, pour pouvoir l'établir, avoir recours aux documents mêmes de l'époque³. C'est ainsi que, le 4 mars 1585, le prince de

1. *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, tome VIII, p. 138.

2. *Trésor artistique des églises de Bruxelles*.

3. *Archives générales du royaume*. Collection de l'audience. Documents égale-

Parme discutait les articles de paix proposés par les députés de la ville de Bruxelles, et déclarait, en débutant, qu'il a « oy les deputez de la ville de Bruxelles et le rapport de ce qu'ilz ont donné par escript et depuis traicté avec les président Richardot et secrétaire Garnier, pour entrer en réconciliation avec Sa Majesté ». Les députés, à leur tour, deux jours plus tard, accusaient réception des conditions qui leur avaient été communiquées par « Monseigneur le président Richardot et secrétaire Garnier », et dans leur réponse, datée du 9 mars, citaient encore une fois, en les qualifiant de la même façon, les noms des deux envoyés du prince de Parme. Dans les préambules du traité, qui fut signé le 10 mars 1585, entre le gouverneur général, agissant au nom du roi, comme duc de Brabant, et la ville de Bruxelles, les rétroactes des négociations sont résumés, et il était rappelé que les délégués de la ville avaient eu diverses entrevues avec « les président Richardot et secrétaire Garnier sur la dicte reconciliation ». Le traité lui-même était signé par le prince, puis « dessoubz estoit escript : « Par ordonnance de Son Altèze et signé Garnier ». Et enfin, d'une façon plus explicite, à la suite des signatures était inscrite l'attestation de la publication de la pièce : « Publié à la bretesque de la maison de ladicte ville en présence de messire Jehan Richardot, conseiller des consaulx d'Estat et privé du roy, et président d'Arthois, et sieur Flaminus Garnier, secrétaire esdicts consaulx, commis par Son Altèze pour faire effectuer ledict traictée et ce qui en dépend. »

Le même jour, le prince de Parme écrivait au magistrat de Bruxelles pour l'engager à sauvegarder les intérêts de la ville et lui offrir, si nécessaire, son appui et son aide. Cette lettre était « sousigné Alexandre et contre signé F. Garnier ». Et lorsque le gouverneur rendit compte au roi de la réconciliation de la ville de Bruxelles, il décrivit les négociations relatives à ce point et fit connaître au monarque la manière dont il avait agi : « J'ay envoyé, écrivit-il le 13 mars 1585, avecq lesdicts deputez le président d'Artois Richardot et le secrétaire Garnier pour, à ce commencement, mettre ordre à ce qui convient, et après me

donner information de ce que s'y debvra faire, tant pour le fait de la police que renouvellement du magistrat. »

Le rôle que Garnier a joué lors de l'occupation de Bruxelles par l'autorité royale est donc parfaitement déterminé. Il est difficile d'admettre qu'il fût, dans toute l'acception du mot, le collègue du président Richardot. Pour notre part, nous sommes tenté plutôt de l'y voir figurer en vertu de sa charge, et de reconnaître en lui le secrétaire du haut magistrat qui fut chargé de la conduite de cette importante entreprise.

Mais le succès des négociations que Garnier aida à conduire en Allemagne lui valut une récompense plus grande encore.

Par lettres patentes, datées de Vienne le 26 mai 1578, dont nous donnons copie aux annexes, l'empereur Rodolphe II, en considération des qualités de Flaminio Garnier, de ses connaissances linguistiques, des services qu'il avait rendus dans l'accomplissement des diverses missions faites en Allemagne comme secrétaire, le créa chevalier de la milice dorée (*eques auratus*) et comte palatin. Ces titres étaient en grande partie honorifiques et ne peuvent en rien être confondus avec les dignités nobiliaires d'appellation identique. L'*eques auratus*, qu'on nommait chevalier de la milice dorée ou de l'éperon d'or, avait simplement le privilège de porter certains insignes honorifiques, mais n'obtenait du chef de cette concession aucun titre nobiliaire. On le voit, en qualifiant, dans la suscription de son portrait, Garnier simplement de chevalier, on a voulu créer une équivoque que rien ne justifiait.

Quant au titre de comte palatin, également d'ordre purement honorifique, il concédait pourtant à celui qui en était investi certains privilèges, c'est-à-dire qu'il recevait le pouvoir de nommer des notaires qui pouvaient instrumenter dans certaines circonstances déterminées, et de légitimer les enfants bâtards ou de naissance illégitime. Les détails de cette double prérogative sont minutieusement exposés dans les lettres patentes de l'empereur. De plus, ces mêmes lettres accordent encore à Garnier la faveur d'écarteler ses armes avec celles de sa mère et d'encadrer ce nouveau blason d'une bordure chargée de feuilles.

Le diplôme original donné par l'empereur Rodolphe fait partie de nos collections. C'est une pièce manuscrite de grand format.

Elle est faite d'une feuille de parchemin de 0^m81 de largeur sur 0^m69 de hauteur. Le texte est soigneusement calligraphié. Le première ligne est formée par le nom de *Rudolphus secundus* en grandes capitales dorées, chaque lettre étant ornée de gracieux rinceaux. Au centre du diplôme, en une très artistique miniature (0^m12 × 0^m09), est peint le blason de Garnier. Au bas du parchemin est suspendue par une corde, tressée de fils dorés, une empreinte en cire rouge du grand sceau impérial (0^m16 centimètres de diamètre). Celui-ci est renfermé dans une grande boîte ronde en bois.



EX-LIBRIS DE LA FAMILLE GARNIER (XVI^e SIÈCLE).

C'est à la suite de l'obtention de ces divers privilèges que fut gravé le portrait que nous avons décrit plus haut et qui porte la date des lettres patentes impériales, et la reproduction du nouveau blason de Garnier. Du reste, nous possédons encore deux pièces de l'époque se rapportant à celui-ci.

La première est un précieux ex-libris, composé d'une façon charmante et gravé avec soin. Il mesure 0^m155 × 0^m115. Au centre paraissent les armoiries de la famille Garnier, telles que la récente augmentation les avait fixées, c'est-à-dire écartelées aux un et quatre, coupées d'azur à l'agneau pascal passant d'argent tenant de la patte antérieure droite une bannière d'argent au sautoir de gueules, et d'or à l'aigle de sable, qui est de Garnier aux deux et trois de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, se dressant contre une palme de sinople, à la bordure de gueules chargée de dix feuilles d'eau d'argent. L'écu surmonté d'un heaume couronné. Cimier: l'agneau issant de l'écu tenant la bannière crucifère; lambrequins de sable et d'or à dextre, et d'azur et d'argent à senestre. Ces armoiries sont entourées d'un encadrement très artistique. Dans la partie supérieure, deux amours soutiennent un cartouche, que des guirlandes de fruits et de fleurs relie à un second cartouche formant la partie inférieure du cadre.



EX-LIBRIS DE LA FAMILLE GARNIER
(XVII^e SIÈCLE).

L'exemplaire que nous possédons de ce rare ex-libris porte la date manuscrite de 1579, qui correspond parfaitement avec le style et la composition artistique de cette petite œuvre gravée.

Il est à remarquer que dans les armoiries les hachures ne sont pas encore indiquées.

Le second ex-libris est de composition plus simple et d'exécution plus lourde. Nous croyons pouvoir le dater du commencement du xvii^e siècle. Il représente les armoiries de Garnier; mais cette fois, des hachures indiquent les couleurs et les émaux. Le blason, de forme ovale, est entouré d'un cadre formé à la partie supérieure d'une tête d'ange ailée, continué de part et d'autre par une série de volutes qui se rattachent dans la partie inférieure à un listrel sur lequel est imprimée la devise: *Inter utrumque*.

VII.

Nous venons d'établir quelle fut la situation officielle que Flaminio Garnier occupa dans l'administration royale et quels services il lui rendit. Il nous reste à exposer son origine et à relater brièvement l'histoire de sa famille, en faisant connaître son ascendance et sa descendance.

Pour plus de facilité, nous donnerons d'abord ici deux tableaux généalogiques. Le premier établira la filiation de la famille Garnier telle qu'elle est fixée par les documents que nous résumerons plus loin. Le second montrera quels furent les liens qui existèrent entre les familles Garnier et van Brouckhoven; il servira à expliquer l'intervention de l'échevin d'Anvers, François-Paulin van Brouckhoven, dans le règlement de la succession d'Antoine Garnier et dans l'administration de la chapelle du Sablon; il montrera aussi comment il se fait que tous les documents relatifs à la famille Garnier, réunis par l'échevin van Brouckhoven, aient pu sortir de cette maison, la branche alliée aux Garnier étant depuis longtemps entièrement éteinte.

GUYOT GARNIER,
bourgeois de Gy † 1470.

Hugues Garnier,
licencié en loix.

Antoine Garnier,
secrét. d'État de Charles V.
Constance de Filaretto.

Antoine Garnier,
vice-président du Conseil
de Bourgogne.

Flaminus Garnier,
secrét. des conseils de Philippe II † 1592.
Barbe de Reversé † 1635.

Claude Garnier,
avocat fiscal. Dôle

Oudart Garnier † 1638.
Aldegonde van Brouckhoven
† 1642.

Anne · Jeanne Garnier · Marie Garnier
Garnier, † 1613. † 1643.
Charles-Emmanuel François Servais.
van Aelst.

Pierre-Ernest
Garnier † 1657,
abbé d'Ecmanic.

Hugue Garnier,
député aux
États de Bourgogne.

Lambertine-
Ernestine Garnier † 1684.
Édouard van Brouck-
hoven, dit de Berty
† 1705, bourgmestre d'Anvers.

Pierre-
Ernest
Garnier † 1661.
François
Garnier.
Barbe
Garnier.
Guillaume
Servais.
Jeanne
Roels.

Claude-Joseph
Garnier,
dont la descendance
existe encore.

Jean-François
van Brouckhoven,
échevin d'Anvers
† 1719.
Sans descendance.
Hélène van Brouckhoven
† 1743.
1) Georges Landman.
2) Jean-Alexandre Guyot.

HENRI VAN BROUCKHOVEN,
échevin de Bois-le-Duc † 1607.
Jeanne van Weert † 1605.

Roger van Brouckhoven,
drossart de Rumpst † 1656.
Jeanne van Hoorenbeeck † 1652.

Gérard van Brouckhoven,
seigneur de Bergeyck † 1634.
Catherine Maes † 1660.

Chrétien van Brouckhoven,
échevin d'Anvers † 1663.
Dorothée de Berty † 1686.

Jean-Baptiste de Brouckhoven,
comte de Bergeyck.
Hélène Fourment.

François-Paulin van Brouckhoven,
échevin d'Anvers.

Édouard van Brouckhoven,
dit de Berty † 1705.
1) Lambertine Garnier † 1684.
2) Marie vanden Berghe.

Famille des comtes
de Brouckhoven de Bergeyck,
actuellement existante.

Jean-François van Brouckhoven,
échevin d'Anvers † 1719.
Sans descendance.

Hélène van Brouckhoven † 1743.
1) Georges Landman.
2) Jean-Alexandre Guyot.

La famille Garnier est originaire de Gy, en Franche-Comté, actuellement dans le département de la Haute-Saône, et remonterait à Jean Garnier, écuyer, vivant à Besançon en 1449. Sa filiation la rattache à Guyot Garnier, qualifié indifféremment écuyer et bourgeois de Gy; celui-ci vivait en 1470¹.

Guyot Garnier eut deux fils : Hugues et Antoine Garnier. Au milieu du xvii^e siècle, le petit-fils d'Hugues, Claude Garnier, avocat fiscal au bailliage de Dôle, fit une enquête au sujet de l'histoire de sa famille, et après avoir réuni tous les documents qui s'y rapportaient plus ou moins directement, en fit faire une copie et chargea son fils Hugues Garnier, qu'il envoya dans ce but aux Pays-Bas, de communiquer ces pièces à l'abbé d'Eename, Pierre-Ernest Garnier, petit-fils d'Antoine. Ces pièces, nous les possédons aussi dans notre dossier. Un petit mémoire généalogique les résume et se termine en guise d'envoi par cette déclaration :

« Ci soit à noter que ledict sieur conseiller Garnier est à present saïsy comme chef des armes de la maison des Garnier de tous les plus beaux tiltres papiers et enseignemens dicelle, scavoir des lettres de noblesse et des institutions de plusieurs charges et dignités qui ont estes tennues et possedes des plus de deux cens ans par ceulx de ceste noble et ancienne famille, lesquelles ont fondé la chapelle du saint Suaire à Besancon où il y a quatre sépultures de ceulx de ladicte maison armoyées de leurs armes, et se trouve entre aultre qu'un messire Ordiner Garnier fut fait grand vicquaire general l'an mil quatre cent quarante.

» Le dict sieur conseiller Garnier a encore les chiffres dudict empereur Charles Cinquième et dudict feu duc de Parme, comme aussy le testament dudict feu Dom Anthonio, et supplie Monsieur le Reverendissime abbé de Eename de veoir de bonne part et entendre ce que luy en serat signifié plus particulièrement par ladvocat Garnier, s^r de Choïsy son fils. »

Parmi les pièces apportées de France par l'avocat Garnier se trouvait une généalogie. Celle-ci, au sujet d'Antoine Garnier, s'exprime ainsi :

1. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Gazier, conservateur de la Bibliothèque de Besançon. On peut encore consulter au sujet de la famille Garnier : *Collection de documents inédits sur l'histoire de France. — Testaments de l'officialité de Besançon.* — H. DE LURION, *Nobiliaire de Franche-Comté*, etc.

« Le seigneur Dom Anthonio Garnier frère de noble messire Hugue Garnier licencié es loix estoit premier secretaire d'estat de feu linvincible empereur Charles cinquième de glorieuse mémoire, et luy at servy en ceste qualité l'espace de trente cinq ans jusques à ce que le bon empereur ayant remy ses estatz entre les mains de Philippe second son filz, et desirant de quitter le monde tirat après soy sept personnes qui luy estoict le plus confidantes, entre les quelles estoit le feu dom Anthonio Garnier son premier secretaire d'estat et qu'il aymoit unicquement de sorte qu'après la mort de l'empereur, le s^r Garnier a l'imitation de son bon maistre, ce fit prestre à l'age de soixante et dix ans fut faict escollatre de l'eglise de Nostre Dame d'Arraz, où il est enterré très magnifiquement son effigie eslevée en relief et au bas d'icelle la devise de messieurs Garnier: *Sic clam ac palam.* »

Puis, résumant ces détails en un tableau généalogique intitulé: « Extraict d'une branche généalogique de la maison de Garnier contenant ceulx qui ont vescu en Brabant, etc., au Pays-Bas, » le conseiller Garnier écrivait :

« Messire Antoine Garnier chevalier qui après avoir servy à l'empereur Charles le V en qualité de secretaire et ayant esté parmy le nombre de ceux que le susdict empereur se retirant au cloistre de S^t Just, y menest avec pour son service, il se rendit prestre en l'age environ de septante ans, après le trespas de son maistre, et mourut chanoin et escolastre d'Arras là ou il est enterré avec un epitaphe, laissant un filz (car des autres n'avons point de notice) qu'il avoit procréé de dame Constantia de Filaretto dame romaine. »

Cette biographie, passablement fantaisiste, mérite d'arrêter un instant notre attention. Le conseiller Garnier affirme qu'Antoine Garnier, premier secrétaire de l'empereur Charles V, aurait, à la demande du monarque, continué ses fonctions jusqu'à la mort de celui-ci au monastère de Saint-Yuste. Or, on connaît exactement les noms et qualités de tous ceux qui partagèrent la retraite de l'empereur. Gachard va nous édifier à ce sujet ¹ :

« Charles-Quint, écrit-il, voulut seulement que le seigneur de la Chaulx, le comte de Rœulx, le seigneur d'Hubermont et le seigneur de Licques l'accompagnassent jusqu'en Espagne, avec

1. *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste.* Introduction, p. 126.

un certain nombre de ses *ayudas de camàra*, de ses *barberos* et d'autres officiers subalternes attachés au service de la chambre, de la cuisine, de la cave, de la table et de l'écurie. C'est parmi ces derniers que, au moment d'entrer dans le monastère de Yuste, il fit choix des serviteurs qui devaient s'y enfermer avec lui; et, si l'on excepte van Male, Moron et quelques autres, ceux qu'il désigne furent pris dans les rangs les plus infimes de sa domesticité, tant il voulait écarter de la retraite où il allait s'ensevelir jusqu'à la moindre apparence de faste et de luxe; on remarque même qu'un de ses quatre *ayudas de camàra* ne savait pas écrire. »

M. H. Prescott est du même avis; nous lisons dans son ouvrage¹: « La suite de Charles-Quint se composait d'environ cinquante personnes; plus d'un simple gentilhomme en avait une aussi nombreuse, mais les titres portés par certains officiers de la maison impériale prouvent qu'elle était montée avec pompe. Il y avait un majordome, un aumônier, un médecin, un pharmacien, un secrétaire, quatre gentilshommes de la chambre, un maître de la garde-robe et d'autres employés supérieurs; il y avait également des cuisiniers, des confiseurs, des fruitiers, des boulangers, des brasseurs, des gardes-chasse et des serviteurs subalternes. »

On le voit, il est difficile de concilier les affirmations de la famille Garnier avec les renseignements fournis par les historiens. D'autant plus que l'on sait que, pendant sa retraite, Charles-Quint n'eut qu'un seul secrétaire et que celui-ci fut Gaztelu.

Nous devons donc, pour savoir plus exactement la vérité, nous documenter ailleurs. Il nous reste à cet effet un diplôme officiel daté d'Augsbourg le 5 avril 1551, et signé par l'empereur. Malgré le peu de créance que l'on doit parfois ajouter aux considérants qui, grâce à la complaisance des rois d'armes ou des chancelleries intéressées, prenaient place dans les documents de ce genre, ils nous fournissent pourtant, au sujet des nominations officielles, une certitude que ne pourraient jamais nous apporter les affirmations particulières des familles en cause.

Les lettres patentes en question sont émises en faveur de

1. *Vie de Charles-Quint à Yuste*, p. 55.

Hugues Garnier et de son frère Antoine Garnier, chevalier de la milice dorée (*eques auratus*) et copiste des lettres latines à la chancellerie impériale (*expeditionum sive litterarum latinarum Imperialis concellariae registrator*). Ce dernier, pour exercer ses fonctions, avait dû prendre part à de nombreuses expéditions sur terre et sur mer. En récompense de ces services l'empereur anoblit les deux frères et leur reconnut le droit de porter leurs armoiries familiales, qui étaient : d'azur à l'agneau d'argent soutenant avec la patte senestre antérieure une hampe croisetée à laquelle est attachée une bannière d'argent à la croix de gueules ; le blason surmonté d'un casque fermé ; bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent ; cimier l'agneau issant de l'écu. De plus, par grâce spéciale, l'empereur autorisait les frères Garnier à modifier ces armoiries, en divisant l'écu en deux partitions, dont la supérieure serait d'or à l'aigle de sable, et à remplacer le casque fermé par un heaume ouvert.

Puis, à la veille de se retirer au monastère de Saint-Yuste, Charles-Quint distribua des grâces et privilèges à tous les personnages qui ont été à son service pendant son règne. Les frères Garnier ne furent pas oubliés.

Par un premier diplôme, signé à Bruxelles le 21 mai 1555, l'empereur nomma Antoine Garnier secrétaire ou plutôt membre du secrétariat impérial (*secretarium ac familiarem continuum et domesticum nostrum suscepimus*).

Dans d'autres lettres patentes, émises le même jour, Hugues et Antoine Garnier obtiennent de nouvelles faveurs. Le titre d'*eques auratus* est renouvelé au second. Puis cette dignité, ainsi que le récent anoblissement et l'augmentation d'armoiries, sont confirmés aux deux frères.

Les documents produits au XVII^e siècle affirment ensuite qu'Antoine Garnier, âgé de 70 ans, entra dans les ordres et devint chanoine et écolâtre de la cathédrale d'Arras. Ils ajoutent que sa tombe existait alors encore dans cette église. Cette affirmation nous paraît assez étrange, et nous nous faisons difficilement à l'idée de voir ce vieillard embrasser dans ses derniers jours la carrière ecclésiastique et être revêtu *in extremis* de dignités qui nécessitaient une activité particulière. Quoi qu'il en soit, nous avons vainement cherché trace du monument

en question ou mention du passage à Arras d'Antoine Garnier. Il existait, il est vrai, dans l'ancienne cathédrale d'Arras un monument de marbre placé contre un pilier faisant face à la trésorerie, mais il était consacré à *Sire Jehan Garnier, dict Dembrun, jadis canone de ceens, jadis cappellain de Monseigneur Philippes duc de Bourgogne et trespassa l'an mil IIII^e et XXIII le X^e jour d'april*. Ce chanoine Jean Garnier, décédé en 1423, portait pour armoiries de..... à trois roses de..... accompagnées en chef d'un lambel à trois pendants de.....¹. Il est donc impossible de l'identifier avec notre personnage.

Ailleurs, dans le mémoire du conseiller Garnier, il est dit que les membres de sa famille « ont fondé la chapelle du Saint-Suaire à Besançon où il y a quatre sépultures de ceulx de la dicte maison armoyées de leurs armes ».

Dans l'ancienne cathédrale de Saint-Etienne à Besançon, aujourd'hui détruite, il existait, en effet, une chapelle où fut placé, en 1528, le saint suaire. Cette chapelle latérale, bâtie du côté droit du transept, sous le vocable de Saint-Maimboeuf, par les comtes de Montbéliard, était ornée de statues qu'y plaça le chanoine Henri Garnier. Celui-ci la dota en même temps d'un retable en pierre, de style Renaissance, qui, après la destruction de l'église, fut transporté dans la cathédrale actuelle de Saint-Jean et placé contre le mur de l'église, derrière la chaire². Ce retable porte l'inscription suivante :

Imagines has fieri quondam fecit vener^{lis} vir magr. Herie Garneri hujus ecclie canô³.

Des « tombes armoyées », des blasons, il ne reste plus trace, et il est difficile de dire aujourd'hui ce que, en réalité, elles représentaient, l'église même qui les abritait ayant disparu. Il eût été peut-être tout aussi malaisé, à l'époque où Claude Garnier composait son mémoire, de le prouver autrement que par une tradition plus ou moins authentique.

Ce qui nous rend, de plus, quelque peu sceptique, c'est qu'à l'occasion de cette enquête furent réunis par les intéressés tous

1. Bibliothèque d'Arras. Manuscrit 328, fol. 20. Communication de M. Roger Rodière.

2. Jules GAUTHIER, *Le Saint-Suaire de Besançon et ses pèlerins*.

3. Communication de M. Georges Gazier.

les documents dans lesquels des Garnier ayant joué quelque rôle en vue, paraissaient à un titre quelconque, sans que la moindre preuve existât d'un lien de parenté les unissant à la descendance d'Hugues et d'Antoine Garnier.

Pour ne donner qu'un exemple, on fit figurer dans le dossier les exemplaires de deux journaux de l'époque. Ce sont aujourd'hui de précieuses reliques bibliographiques.

Le premier porte pour titre : *Extraordinarisse post tydinge des jaers 1664 den 27 mey. Numero 54*. Il est imprimé à Anvers : *Ghedruckt 't Antwerpen by Guilliam Verdussen inde Thien Gheboden. Met privilegie van den Konnick* (sic). Il est consacré en grande partie à donner des nouvelles de la guerre contre les Turcs : *Alle particulariteyten van de belegeringe ende veroveren van de stadt en sterck casteel Neutra, liggende op een steenrotse by de riviere de Neurra*. Dans des communications datées de Presbourg le 10 mai, il est fait mention des hauts faits du commandant Garnier, qui se distingua particulièrement en s'emparant de Lewentz, et en attaquant un fortin non loin de Gran.

Le second de ces périodiques a également été édité à Anvers, comme en témoigne la mention : *'t Antwerpen uyt de druckerye van wylen Martinus Binnaert. Met gratie en privilie* (sic) *van syne Cathol. Maiesteyt. Vidit. I. De C. C.* Le titre, composé en caractères gothiques, est conçu comme suit : *Ordinarissche wekelicke post-tydinge uyt gheheel Europa ende andere quartierden den 13 Junii 1664. Numero 47*. Encore une fois une lettre de Vienne du 28 mai relate le succès que le capitaine Garnier remporta en contribuant à repousser, à la tête de la cavalerie impériale, une attaque des troupes turques aux environs de Gran. Dans les deux cas, les mentions relatives à cet officier, qui probablement n'appartenait ni de près ni de loin à la famille Garnier, sont soulignées à l'encre, et en marge chaque fois il a été inscrit : *Nota. Pro familia Garnier*.

Celui qui a constitué au XVII^e siècle le dossier relatif à la famille Garnier s'est donc plu à rassembler les renseignements qu'il a pu recueillir sur tous les personnages portant ce nom et ayant joué un rôle quelque peu en vue, dans l'intention évidente de les rattacher tous à la même souche. C'est toujours ce même

faux principe qui a été cause de tant d'erreurs et de tant de tromperies, et qui voudrait faire admettre que tous ceux qui portent le même nom appartiennent à la même famille, pour autant, bien entendu, qu'il y ait quelque intérêt à réclamer leur parenté.

VIII.

Antoine Garnier, le chef de la branche établie dans nos provinces, fut père de *Flaminio Garnier*.

Voici comment le mémoire du conseiller Garnier s'exprime à ce sujet : « Ledict dom Anthonio eut pour filz unique le seigneur dom Flaminio Garnier premier secretaire d'Estat de feu le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas. Sa mère estait une dame romaine que le dict dom Anthonio Garnier avait espousé en la Cour de l'empereur et sappelloit donâ Constantia Filareto. »

Les diplômes impériaux que nous reproduisons en annexes donnent aussi à la mère de *Flaminio Garnier* le nom de *Filareto*. C'est donc par erreur qu'à l'origine, et même parmi les quartiers du monument du Sablon, fut inscrit le nom de *Leocime*.

S'occupant plus particulièrement de *Flaminio Garnier*, le mémoire ajoute : « Ledict sieur Flaminio espousa dame Barbe de Reversé de la quelle at eu troies enffans. »

La généalogie, jointe au mémoire est quelque peu plus explicite; nous y lisons, en effet : « Messire Flaminio Garnier, natif de Rome, chevalier, seigr de Schelle, Niele, etc., secretaire du roy ès ses conseils d'Estat et privé, espousoit dam^{le} Barbe de Reversé, au pais d'Arthois, dame de Novion. Il mourut à Bruxelles le 10 de juin l'an 1592, laissant 2 filz et 3 filles, âgé environ de 47 ans, enterré à Bruxelles dans l'église de Nostre Dame sur le Sablon, dans le chœur ou chapelle de St^e Barbe, dans une cave devant l'autel, qu'il at fondé avec sa figure a genoux taillée de pierre et celle de sa femme, avec leurs armoiries et épitaphe et laditte chapelle est appelée *la chapelle de Garnier*. Elle eut es secondes nopces messire Jacques d'Enghien chevalier, seigr de Kestergate, Pannerie, Wannebrouck, etc., et morut le 29 de xbre l'an 1635, enterrée aux Carmes à Bruxelles en la sepulture de ceux de la maison de Enghien. »

Nous ne nous arrêterons plus à rectifier les mentions inexactes qui se rencontrent dans ces textes; bornons-nous seulement à souligner que Flaminio Garnier, s'il faut en croire cette généalogie, serait né à Rome vers l'année 1545.

Nous voyons que Garnier est qualifié de seigneur de Schelle et Niele. En effet, par acte du 28 septembre 1582, l'administration des domaines lui vendait la dite seigneurie de Schelle ¹. Quelques années plus tard, il se rendit aussi acquéreur de la seigneurie de Niel ². Le 15 septembre 1587, par acte passé devant les échevins d'Anvers, confirmé par une convention subséquente du 23 septembre, Garnier achetait de Marie Scheyfve, veuve de Charles Hannaert, et de ses enfants, la seigneurie de Niel. Le 7 février 1588, Claude de Croy, assisté du notaire Nulyn, faisait le relief de cette seigneurie pour son nouveau propriétaire.

Flaminio Garnier épousa à Béthune, le 2 novembre 1582, Barbe de Reversé. Voici comment il annonce cet événement dans son livre de raison, aujourd'hui en notre possession : « Et moy Flaminio Garnier secretaire de Sa Mté en ses consaulx d'estat et privé prins estat de mariage en la ville de Bethune le mardy XXVII^e de novembre XV^c 82 avecq Barbe Reverse fille au susd^t Hercules. »

Ces derniers mots se rapportent à une note que le père de la jeune épouse avait inscrite dans le livre, et qui était conçue comme suit : « Ma fille Barbe de Reverse fut né le onziesme jour doctobre de lan mil V^e soixante et ung entre quatre et cinq heures du matin et le leverent des fons led^t jour a quatre heures du soir Monsieur le doyen de S^t Omer, M^e Charles Spiers notre cousin, messire Anthoine le Reverse mon frère religieulx de S^t Berthein et pour marrinnes Mademoiselle Daudenbrun nommée Barbe de Rebecque et Mademoiselle Dendremand ma cousinne. »

Barbe Reversé ou le Reversé était donc née à Saint-Omer le 11 octobre 1561; elle était fille de Hercule le Reversé, échevin de Saint-Omer, puis conseiller au bailliage royal de cette ville, seigneur de Novion et de Marie de Bommele. Après la mort de son mari, elle se remaria le 21 février 1594, avec Jacques d'Enghien, chevalier, seigneur de Kestergat. Elle eut de cette seconde union

1. DE RAADT et STOCKMANS. *Geschiedenis der gemeente Schelle.*

2. J.-H. DE RAADT, *Niel en zijne heeren.*

trois enfants, savoir : Guillaume d'Enghien, vicomte de Santa Cruz et de la Paudry, Jacqueline d'Enghien, religieuse au monastère de Beaupré, près de Grammont, morte le 16 septembre 1677, âgée de 82 ans, après soixante-six ans de profession, et Barbe d'Enghien, habitant Denain.

Flaminio Garnier et Barbe le Reversé eurent cinq enfants, dont les noms suivent :

A. — *Jeanne Garnier*. A son sujet nous lisons dans le livre de raison de son père :

« Premièrement ma fille Jehanne nasquit en la ville de Tournay le mardy XXVII^e de Decembre XV LXXXIII entre une et deux heures après disner et la leverent des fondz messire Maximilien Morillon, evesque dud^t Tournay qui, après la putation, acheva les ceremonies; Madame Laure... feme au s^r Cosme Marine et Madame Damant feme au sieur Nicolas Damant lors conseiller au Conseil privé et du depuis president de flandres et puis canchelier de Brabant et fust nome Jenne pour estre né au jour S^t Jehan d'hyver. »

Née à Tournai le 27 décembre 1583, Jeanne Garnier épousa Charles-Emmanuel van Aelst, avocat au Conseil de Brabant, lieutenant de la cour féodale et drossart de la baronnie de Gaesbeeck. Ils n'eurent pas d'enfants.

B. — *Oudart Garnier*, qui suit.

C. — *Pierre-Ernest Garnier*. Sa naissance est annoncée en ces termes dans le livre de raison : « Mon filz Pierre Ernest naquist le penultiesme doctobre XV^e LXXXVI, en ma maison de Bruxelles, furent parin le comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg et marechal de lost, et Jean du Piel, son secretaire, qui le tient en son nom et Madame Richardot sa marine. »

Pierre-Ernest Garnier entra dans les ordres et devint religieux à l'abbaye d'Eename, comme l'annonce la généalogie de sa famille : « Messire Pierre Ernest Garnier, abbé de Eename lez la ville d'Audenarde en Flandres, de l'ordre de S^t Benoist, fust vicaire gñal des monastères exemptes du dict ordre es Pais-Bas. Morut le 24 de Janvier en l'an 1657 enterré devant le grand autel au dict Eename. »

Nous possédons l'annonce de mort de l'abbé d'Eename telle qu'elle fut distribuée de la part du monastère. C'est un petit placard imprimé en beaux caractères et orné d'une initiale fleurie. Elle résume la vie monastique du religieux. Nous croyons donc bien faire en la reproduisant ici :

Anno ab incarnatione Domini 1657. 24 Januarij

In monasterio nostro Sancti Salvatoris in Eename, ordinis divi Benedicti, sedi apostolicae immediate subjecto. Reverendissimus dominus.

D. Petrus Ernestus Garnier.

Abbas dicti monasterii trigesimus octavus, monasteriorum ejusdem ordinis et exemptionis per Belgium praeses ac visitor, morbis variis praefractus iisdemque patienter toleratis, inter confratrum suorum preces et suspiria, omnibus S. S. Ecclesiae sacramentis munitus, animam creatori suo reddidit. Anno aetatis suae 71. Monasticae professionis 53, sacerdotii 47. Praelaturae vero 19. Postquam praepositura 23, etc. Aliisque officiis laudabiliter esset perfunctus, posteris mirae in pauperes pietatis, candidae et benignae cum omnibus conversationis, assidui religiosae vitae fervoris exempla relinquens. Quem licet divitias caelo condidisse speremus : Tamen ne fragilitatis humanae reliquiis anima ejus forte purganda diutius detineatur ; praecum ac sacrificiorum suffragia S^{te} Vestrae communitatis ex charitate postulamus.

In pace sit locus ejus.

Sur sa tombe fut placée l'inscription suivante :

Piis manibus Petri Ernesti Garnier D. Flamini Garnier equitis aurati, comitis palatini, toparchae de Schelle, Niele, Novion &c filii, abbatiae huius S^{ti} Salvatoris in Eename praesulis religiosissimi, monasteriorum exemptorum ordinis S^{ti} Benedicti per Belgium visitoris et praesidis pacifici, benigni, nobilitate, integerrima vita, morum honestate, regulari disciplina commendatissimi, erga divos devotissimi, erga suos addictissimi, erga se ipsum parcissimi, in sublevandis pauperum necessitatibus providentissimi, omnium amorem promeriti : Complorante omni familia, illachrymante tota parochia, adgemiscente universa vicinia, post vitae

annos LXX, satis sibi quidem, si actatem spectemus, sed parum omnibus bonis, Anno MDCLVII die XXVIII Ianuarii demortui. Decessoris suavissimi moestus parentabat ex debito gratitudinis officiosus successor, Antonius de Loose abbas XXXIX.

D. — *Anne Garnier*, ne se maria pas ; elle mourut à Bruxelles et fut enterrée dans le caveau du Sablon. Voici comment sa naissance avait été annoncée par son père : « Le 16 Xbre 1588 naquist ma fille Anne, laquelle heust pour parein Mons^r Dassonville et pour marine Madame Pamelò, femme de Monsieur le président du Conseil privé. »

E. — *Marie Garnier*. Nous laissons la parole au livre de raison de Flaminio Garnier : « Mad^{te} femme accoucha derechief le 13^e de Xbre 1590 de ma fille Marie dont furent parein Monsieur de Chassez au lieu de Monsieur des Bernois evesque de St Omer et Madame la contesse Degmont pour mareyne. » Marie Garnier épousa Francois Servais, docteur es loix, à Nivelles. Ils habitaient dans cette ville, près de l'église Saint-Jacques. Elle mourut à Nivelles le 26 septembre 1643, et fut ensevelie avec son mari dans l'église paroissiale, dans leur caveau devant le maître-autel. Leur souvenir y fut rappelé par une épitaphe en marbre ornée de leurs armoiries, qui fut placée dans le choeur au-dessus de la porte de la sacristie. C'est à leur générosité qu'était dû, dans l'église, le tabernacle en marbre à l'usage du Saint Sacrement.

Ils laissèrent un fils unique, *Guillaume Servais*, écuyer, seigneur de Pottes, Petit Baulers, etc., qui épousa Jeanne Roels ; ceux-ci n'eurent pas de descendance.

Les Servais portaient pour armoiries : d'argent à la fasce de gueules, chargé en pointe d'un sautoir engrelé du même.

Au sujet des divers membres de la famille Garnier, une notice manuscrite, rédigée en latin, et plus ou moins exacte, s'exprime ainsi :

« D. Odoardus Garnier, Toparcha de Novion, etc., filius D. Flaminii Garnier, duci Parmensi in Consilio status a secretis &c (qua familia e ducatu Burgundiæ originem trahit) duxit domicellam Aldegundem de Brouckhoven filiam natu quartam D. Rogerii de Brouckhoven et D^{cellæ} Johannæ van Hoorebeke,

ex qua liberos suscepit 4 Franciscum, et Barberniam qui patrem præcesserunt et Petrum Ernestum, et Lambertinam Ernestam superstites, mortuus est ille anno 1638 die 7 novemb, illa vero 20 maii 1642. Hic sepultus Bruxellis in templo D. Virg. Subulonenensis in sacello a familia ea fundato, illa in Kessel prope Lyram in sacello D. Virginis ante altare, postquam pro sucunda vice matrimonium iniisset cum nobil. D. Francisco Berti de Ravignani, filio ex D. Pharamindo consilario concilii Brabantiae et D. Maria Derlin, filia D. de Bourgnival. »

« Habebat D. Odoardus Garnier fratrem germanum abbatem in Eename prope Audenardam cuius hæc sunt insignia... »

(Suit le dessin des armoiries de l'abbé d'Eename. Le blason, de forme ovale, est surmonté de la mitre accostée de deux crosses posées en sautoir derrière l'écu.)

« Adjuncta sunt 2 et 3 insignia de Leoncime nobilis item familia Burgunda quæ erat abbatis avia paterna.

» Nobilis ac reverendissimus D. Petrus Ernestus Garnier exemptæ abbatiae de Eename abbas et vicarius gnâlis monasteriorum exemptorum per Belgium. »

Oudart Garnier. A son sujet, nous lisons dans le livre de raison de son père : « Mon filz Oudart naquist le dimanche XV de septembre XV^e LXXXV en la ville de Bruxelles, moy estant absent avecq son Aultze en Anvers et le leverent sur les fonds messire Oudart de Bournonville conte de Hennen de conseil destat chef des finances et gouverneur de la ville d'Arras et depuis du pays Darth. pour sa ma^{te} avecq Madam de Moriomsart. »

Et sa biographie est résumée dans la généalogie de sa famille par cette note : « Oudart Garnier, escuyer seig^r de Schelle, Niele, Novion, etc., espousa damoiselle Aldegonde de Brouckhoven, fille de Rogier escuyer seig^r de Vechel et d'Erp. Il morut à Niele le 7 de nov. 1638 enterré près de son père à Bruxelles. Elle print es secondes nopces Francois de Berti escuyer seig^r de Beerthem, filz de mess. Pharamond de Berti, conslr du roy au conseil de Brabt, et de dame Maria Derlin, fille du seig^r de Bourgnival. Elle morut en l'an 1642 le 20 May enterrée à Kessel prez de Lierre. »

Il en résulte qu'Oudart Garnier était né à Bruxelles, le 15 sep-

tembre 1585. Pour lui et ses frère et sœurs, on releva, le 16 septembre 1592, les seigneuries de Schelle et Niel avec haute, basse et moyenne justice. Plus tard, il fonda un anniversaire de trois messes solennelles, à célébrer annuellement dans l'église paroissiale de Schelle. Il institua également une fondation de trois messes en faveur de la chapelle appelée *Laarkapel*, dans la même seigneurie, et garantit leur exonération par une hypothèque frappant ses biens de Niel. Il épousa Aldegonde van Brouckhoven, fille de Roger van Brouckhoven, drossart de Rumpst, échevin de Bois-le-Duc, seigneur de Vechel et d'Erps, et de Jeanne van Hoorenbeeck. Il mourut à Niel le 7 novembre 1638; son corps, transporté à Bruxelles, fut enterré dans le caveau de son père, dans l'église du Sablon.

Aldegonde van Brouckhoven se remaria avec François de Berthy et mourut en 1642.

Les époux Garnier-van Brouckhoven eurent quatre enfants, à savoir :

A. — *François Garnier*.

B. — *Barberine Garnier*.

Ils moururent tous deux en bas âge, et furent enterrés dans l'église de Niel.

C. — *Pierre-Ernest Garnier*, né à Niel et baptisé dans l'église de Schelle le 20 décembre 1636. Nous possédons extrait de son acte de naissance; en voici reproduction :

Extract getrocken vuyt de gherste ofte doop boeck der prochie kercke van Schelle waer inne staet als volcht.

20 Decemb. 1636.

Ex Niel. Baptisatus est Petrus Ernestus filius dñs Odardi Garnier et D^{lle} Aldegonde Broeckhoven quem susceperunt Dus Boot et Joanna van Horenbeeck.

Gecollationeert dese bovenstaen extracte teghens de voors boeck en dmede bevonden te accorderen. By my onderteekent.

Bertene custos in Schelle

1652.

Pierre-Ernest Garnier mourut à Anvers le 6 décembre 1661, âgé de 24 ans 11 mois et 16 jours, sans avoir contracté d'alliance. Son corps fut transporté à Bruxelles et enseveli dans le caveau de l'église du Sablon. Ce fut le dernier hoir mâle de la branche de la famille Garnier, établie dans nos provinces.

D. — *Lambertine-Ernestine Garnier* naquit à Rumpst et fut baptisée dans l'église de ce village le 23 août 1638, comme le prouve la copie suivante de l'acte inscrit à cette date dans les registres paroissiaux :

Vigesima tertia Augusti an. 1638 baptisata est Lambertina Ernesta. Parentes Dⁱ Odardus Gernier (sic) et D^a Aldegundis de Brouckhoven. Susceptores D^r Rogerius de Brouckhoven loco R^{di} admodum abbatis Eenamensis Petri Arnesti Gerneir et sua Exc^a d^a Lambertina de Lingne comitissa Oystfricie Empden etc.

Concordat cum registro baptismali nostre ecclie.

Quod attestor Augustinus Nys. P. in Rumpst.

Lambertine Garnier épousa, à Anvers, Édouard van Brouckhoven qui, adopté en 1663 par son oncle Édouard de Berty, prit en 1674 le nom de cette famille et écartela ses armes avec les siennes¹. Il était fils de Chrétien van Brouckhoven et de Dorothee de Berthy.

Édouard van Brouckhoven, seigneur d'Erp et de Novion, fut échevin, puis, en 1691 et 1697, bourgmestre d'Anvers. Il mourut le 7 novembre 1705, ayant été, après la mort de Lambertine Garnier, qui décéda le 23 août 1684, remarié avec Marie vanden Berghe.

Les époux van Brouckhoven-Garnier eurent onze enfants, presque tous décédés en bas âge. Seuls survécurent :

Jean-François van Brouckhoven, seigneur de Novion, échevin d'Anvers, qui mourut sans alliance le 31 janvier 1719, et *Hélène Marie van Brouckhoven*, décédée le 16 janvier 1743, ayant épousé en premières noces Georges-Rodolphe Landman, seigneur de Notax, et en secondes noces Jean-Alexandre Guyot, échevin d'Anvers.

1 Fernand DONNET, *Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst.*

IX.

Il nous reste un mot à dire au sujet de la branche demeurée française de la famille Garnier. Comme elle ne nous intéresse pas directement, nous nous bornerons à reproduire ici la filiation qu'en donne lui-même le conseiller Garnier :

« Dudict feu messire Hugue Garnier licencie es loix, frere esné dudict Anthonio est dessandu messire Anthonio Garnier, premier conseiller et vice president au souverain parlement de Bourgoigne, et estoit non seulement nepveu dud^t feu Anthonio son oncle paternel, mais encore son fillieux et partant cousin germain dudict Flaminio comme enfant des deux frères. »

La famille Garnier qui, en France, produisit deux conseillers au parlement de Bourgoigne, un lieutenant-général du bailliage de Dôle, plusieurs chevaliers de Malte, et encore d'autres personnages marquants, s'est perpétuée dans ce pays jusqu'à nos jours ¹.

La branche aînée porte aujourd'hui le titre de Felletans, ce qui lui valut, il y a quelques années, un procès avec la famille de ce nom. La terre de Felletans, dans l'arrondissement de Dôle, avait, en effet, donné naissance à une famille qui, dès le XIII^e siècle, avait joué un rôle important. En 1697, Louis XIV avait donné cette seigneurie en engagère à un nommé Lemaire. Cette adjudication provoqua une protestation de la part des seigneurs de Felletans, qui, dans l'entretemps, obtinrent, en 1712, l'érection en leur faveur de cette terre en marquisat. Mais peu auparavant, Lemaire avait cédé son acquisition à Louis-Joseph Garnier, qui prit le nom de Garnier de Felletans.

Toutefois, en 1760, Louis XV rendit la seigneurie à ses anciens possesseurs, sans que pour cela la famille Garnier en abandonnât le nom. En 1842, le marquis Marie-Nicolas de Felletans prit ombrage de ce que, comme le disent les actes officiels produits devant le tribunal, « une famille roturière prit le nom

1. Borel d'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse française*. Année 1847 ; id. année 1866. — BACHELIN DEFLORENE, *Etat présent de la noblesse française*. — GALLUT, *Mémoires historiques de la Gaule sequanaise*. — Archives du parlement de Dôle. — DE SAINT-ALLAIS. L'Ordre de Malte. — Recueil des arrêts de la Cour de Besançon.

d'un bien qui lui appartenait entièrement à lui réclamant ». Un procès s'engagea devant le tribunal de Dôle. Les Garnier, reconnurent ne pas appartenir à la famille de Felletans, mais prétendirent avoir le droit de porter ce nom, ayant été détenteurs en pleine propriété d'un dénombrement du fief, sans compter l'engagère dont ils avaient bénéficié pendant un certain temps. Ils invoquaient, de plus, une possession d'état plus que centenaire. Par jugement du 7 février 1843, le tribunal leur donna raison. Mais cette décision fut frappée d'appel, et à son tour la cour royale de Besançon, par un nouveau jugement, en date du 20 juillet 1844, déboutait les plaignants de leur action. L'affaire fut portée jusqu'en cassation par le marquis de Felletans, mais un jugement prononcé en novembre 1845, autorisa définitivement la famille Garnier à ajouter à son nom celui de Felletans.

On se demandera peut-être comment les documents intéressant la branche française des Garnier furent, au XVII^e siècle, communiqués aux membres de cette famille qui habitaient nos provinces. Cet exode se comprendra quand on saura qu'en 1673 mourait à Dôle le chanoine Bercier, et que la nomination à la prébende qu'il laissait vacante appartenait à l'empereur. Claude-Joseph Garnier désirait en pourvoir son fils, et dans ce but écrivit à son parent Jean-François de Brouckhoven, lui demandant d'user de son influence auprès de son cousin le baron de Bergeyck, pour que celui-ci voulût bien faire transmettre une requête au monarque par l'entremise du gouverneur des Pays-Bas et du duché de Bourgogne. Les Brouckhoven acceptèrent cette mission, et la requête fut remise au mois de juillet 1673 au comte de Monterey. Nous donnons ici, en guise de conclusion, copie de ce document, qui fournit des renseignements au sujet de la branche restée française de la famille Garnier :

« Au Roy....

» Remonstre humblement noble Claude Joseph Garnier de Dole, fils de noble Hugue Garnier distributeur de l'université dud. Dole, et député ordinaire des Estatz de Bourgne, que le seiziesme du courrant deceda en cette ville de Dole, M^e Denys

Bercier, chanoine en l'église dud. lieu. Lequel par sa mort auroit laissé vacquante une prebende de lad. eglise dependante de la provision de V. M. que le d. remonstrant vient supplier en tres profond respect luy vouloir conferer en consideration des services de ses predecesseurs tant paternels que maternels à l'auguste maison de V. M. Scavoir Antonio et Flaminio Garnier, l'un secretaire de l'invincible empereur Charle cinquiesme, et l'autre premier secretaire d'estat de feu S. A. le duc de Parme pendant son gouvernement des Pays-Bas, ou l'un et l'autre ont merités par leurs services les honneurs et les affections de leurs maistres; que Antoine Garnier son bisayeul a deservis avec honneur et integrité les charges de conseillers et de vice president au parlement de Dole pendant plus de quarante ans, que durant ce temps la il at esté honoré de plusieurs commissions, tant en Flandre devers leurs AA. SS. que le fu duc de Parme comme encor en France, Lorraine, Allemagne et Suisse pour le service de S. M. sans en avoir heus aucune mercede, lequel Antoine Garnier eut pour fils Claude Garnier, qui à l'exemple de ses devanciers s'attacha particulièrement au service de V. M. et du publique ayant esté honoré de la charge de distributeur de l'université, de celle d'avocat fiscal au baillage de Dole, ensuite fait conseiller fiscal au parlement, et depuis conseiller absolu aud. Parlement, ou il est mort vice president. Lesquelles charges il at exercé pendant l'espace de plus de quarante cinq ans a la satisfaction de V. M. et du publique ayant eu plusieurs belles comissions durant ce temps la, led. Claude Garnier at laissé pour fils Hugue Garnier père dud. remonstrant lequel at exercé la charge de lieutenant gnâl au baillage de Dole pendant l'espace de dix années ensuite fut pourvu de l'estat de distributeur de l'université, qu'il exerce actuellemnet de mesme que l'employ de député des Estats ayant tousiours tasché de donner des marques de son zèle et de sa fermeté au service de V. M. Led. Claude Joseph Garnier remonstre encor à V. M. que m^{re} Jean Boivin, chevallier et presidant de Bourg^{ne}, estoit son bisayeul dont les services signales et considerables, demesme que le merite et la reputation particuliere de ce grand homme ont estes assez connus, et de V. M. et de tous les ministres, sa conduite et son zele pendant les guerres de l'année 1636 et en suite luy ont

acquis l'affection des peuples; les louanges des ministres et les honneurs de V. M. ayant pour ce esté grattiffié quelque temps avant sa mort de l'estat de conseiller au conseil suprême de Flandre, et de Bourgn^e en Espagne, qui at laissé pour fils Claude Boyvin, p̄ntement vivant, plus ancien conseiller du Parlement lequel dans les dernières invasions de la France a donné des preuves de son zele et de sa fidelité s'estant opposé au Parlement a la reddition de cette ville; ce qui at esté parfaittem reconnus par les deputés qu'il at pleust à V. M. envoyer en ce pays apres nostre heureux retour soub Vostre douce et legitime domination, et mesme led Claude Boivin ayant passé au Pays Bas du temps du gouvernement du sgr^r connestable de Castille, ce ministre, ensuite des avis des conseils luy fit entendre que S. M. estoit satisfaitte de sa conduite, et qu'elle s'en serviroit dans l'occasion, ce qui donne lieu aud. remonstrant de supplier de nouveau V. M. en considération de la continuation des services de ses predecesseurs de le vouloir gratiffier de lad. prebande vacquante qui n'excede pas cent patagons de revenus, la douceur de son inclination et de ses mœurs le portant plustot à choisir cest estat de vie saint et tranquille, que celluy de l'embarras du monde et des affaires, ce il taschera de se rendre digne de servir V. M. a l'exemple de ses predecesseurs; et de prier le ciel pour la santé, prosperité et conservation de V. M. et de son auguste maison. »

Cette requête avait été annoncée à l'échevin van Brouckhoven par la missive suivante :

A Monsieur

Monsieur de Brouckhoven
seigneur de Novion, etc., à Anvers

de Dole, le 10 avril 1674.

Monsieur mon cousin,

Il y a un canonicat vacant en ceste ville que je voudrait bien avoir pour mon fils. Si vous me voules faire la grace de vous employer pres de vos amis pour me le faire avoir et principalement aupres de M. le baron de Bergeiye (sic) vous mobliagerie entiè-

rement. Sil ne faut que sinquente pataçons pour le secretaire je le donneres volontiers. M. le docteur Alix est mon solliciteur a Bruxelles. Vous pouvez vous adresser a luy pour voir le memorial quil presentera pour mon fils. Excuses la peine que vous donne. Je salue ma cousine voste compagne et M. vostre frere Honoré moy de vos commandements je tacherai de les executer puisque je suis »

Monsieur mon cousin,
vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

« H. GARNIER. »

FERNAND DONNET.

ANNEXES

I.

Contrat entre les marguilliers de l'église du Sablon, la Gilde des Arquebusiers et Flaminio Garnier au sujet de la chapelle de Saint-Christophe.

26 AOUT 1591.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront, soit chose notoire et manifeste, qui ce iourdhuy date de cestes, messire Leonard de Tassis, chevalier, maître general des postes de Sa Majesté, souverain margliseur de l'église ou chappelle de Notre-Dame sur le Sablon en la ville de Bruxelles, maître Geerard vander Meersschen, maître Andrien de l'Habyte, Arnout van Molle et Aernoud vander Moelen, margliseurs d'icelle eglise, avecq maître Laurent de Moor leur recepveur. Item messire Anthoine de Rubenprez, seigneur de Verteyn, gentilhomme de la bouche de Sa Majesté, etc., grand veneur de Brabant et grand maître d'hostel de Son Alteze, comme roy, maître Jehan de Berthem eschevin de cette ditte ville, comme doyen superieur hors du magistrat d'icelle ville, Jehan Waelravens, Jeronimus van Caverson, Symon de Saily, Pierre de Neve, Simon van den Cruyce, Jacques Boschman et Josse van der Baren, doijens et iurez, Paul de Mol, Adrien van der Straten, Marcq Willems, Daniel de Pape, Jehan Tymerman, Arnout Addiers, Gille Tymerman, Danckaer Sophye, Jaspar Croijs, Jehan van den Eede et aultres comme anciens, représentans l'entiere confrerie du serment de la gulde de saint Christophe appellé en thioijs *de colleveniers Gulde*, au dict Bruxelles, avecq l'adveu et consentement des tous les confreres d'icelle gulde, lesquels ont octroyé et accordé, octroyent et accordent par cestes au sieur Flaminio Garnier, chevalier, seigneur de Nyle, Schelle, etc., secretaire d'Estat et privé de Sa Majesté es pays de par decha, pour luy, ces hoirs et ayans cause, la chappelle de Saint Christophre, estante en la ditte eglise, pour y dresser sieges, bancq, sepultures et aultres choses semblables et accoustumées, ensemble y faire telles fondations de messes et aulmosnes can se bon semblera sans que ceux de la ditte confrerie

puissent octroyer et accorder à aultres semblables droictz, ains demeurera la propriété au dict sieur secretaire, ces hoirs ou ayants cause, en commun avecq ceulx de la ditte confrerie, lesquels auront les clefz de la dicte chappelle, pour y entrer et faire services a quant il leur plaira, comme aussy les dits marglisseurs, ensemble ceulx de la ditte confrerie auront a tousiours semblables clefz de la ditte chappelle pour y entrer quand bon leur semblera, et y faire celebrer les messes, services et ceremonies tant ordinaires que extraordinaires pour l'entretiennement et solemnitez de la ditte confrerie, et que en iceulx celebrations des services, ilz ne pourront l'ung l'autre discommoder et que ceux de la ditte confrerie pourront user aux leurs dits services toutes telles aornemens que la ditte chappelle par eulx en est deia fourny, et aultres par le dict sieur encores à faire, sans aucune exception; d'aultre part, le dict sieur secretaire, ses hoirs ou ayants cause pourra reparer, aorner et entretenir la ditte chappelle d'aornemens et aultres dependences comme bon leur semblera, lesquels demeureront à la ditte chappelle, aussy d'y pouvoir faire et dresser ung autel, avecq la table d'autel selon la devotion et moyen que le dict sieur secretaire en aura, quant touttefois que la table d'autel qui ce dressera de nouveau soit plus belle et plus riche, que n'est celle quy y est a present, en quel cas le dit present tableau ce dressera en quelque aultre endroict et plus propre et plus eminent de la ditte chappelle, saulff que le dit sieur secretaire sur le dit nouveau tableau en hault erigera et dressera ung ymage de saint Christophre, asscavoir au plus hault, ou du costé droict, en cas si on au mitant bonnement ne le pouvait mectre. Et quant aux verrières estantes en la ditte chappelle, le dict sieur secretaire, ses hoirs ou ayants cause seront tenu a tousiours les reparer et entretenir a ces despens comme trouvera convenir, avecq toutes aultres reparations necessaires tant de couvertures que aultres, soubs conditions toutteffois que les signes de la ditte confrerie ne polront soulz umbre de quelques nouvelles verrières painctes, tant des figures des saintz, que les armes du dict sieur secretaire, de ces hoirs ou ayants cause sy estainctes que on nauroit memoire que cest la chappelle de la ditte confrerie, du moins allentour ou en partie plus commode et convenable en seront painctes harquebouzes, canons et aultres semblables signes, comme il fera par dehors en la closture que le dict sieur à faire en la ditte chappelle; lequel susdict octroy et accord aux conditions reservées, et restrictions susdits a esté accepté par ledit sieur secretaire pour luy, ses dits hoirs et ayants cause, promettants les susdites parties lung l'autre de furnir, d'entretenir et accomplir chascun pour son regard et que luy touche tout le contenu en cestes, sans

amais y contrevenir en aulcune manière, soubz obligation de tous et quelconques les biens de la ditte eglise et confrerie present et advenir, et au respect du dict sieur aussy tous et quelconques ses biens et de ses hoirs et successeurs presens et advenir, le tout sans fraude ou malengien, en tesmoing de quoy lesdits margliseurs ont faict appprendre a cestes le scel de la ditte eglise, le dit du serment de Saint Christophre, et le sieur secretaire le scel armoyé de ces armes. Faict en la ville de Bruxelles le xxvi^e d'aougst lan de grace mil cincq cens nonante ung. Soubzsigné Anthoine de Rubempré et F. Garnier. Plus bas estoit escript : collationné avec son originel est ceste copie trouvé concorder par moy sousigné clerc de la ditte gilde, estoit signé P. Jamaert ¹.

II.

Memoire pour Mons^r Dongelberghe, chevalier, seigneur du dit lieu, Schavenberghe etc. Chef de la Gilde de S^t Christophle en l'église de Notre Dame au Sablon, à Bruxelles.

Myn heere,

UEd missive hebbe ontfangen waer vuyt verneme dat UEd door mondelinge rapport UEd gedaan wegens den heere opperkerckmeester van de Savel kercke (den welcken voringue te wesen den heer grave van Tassis) soudt verstaan dat die vande gulde ende voorscreven kercke nyet en soude vallen inden intentie van UEd heer broeder van Novion nopende t' veranderen oft vernieuwen van gelaezen van S^{te} Barbara cappelle met byvueginge van zyns ende mevrouwe zyns huysvrouw wapenen volgens den contracte daer over gemaect met haeren heer groot vaeder waer van de cotype by my hebbe, nu twyffele ofte men de acte ressessie soo daenichlyck soude doen als wy 't saemen hebben geconcipeert. Sulcx dat dese acte ons soude dienen

1. Nous avons eu soin, comme nous le ferons, du reste, pour les documents suivants, de respecter scrupuleusement l'orthographe originale, sauf à compléter la ponctuation et à développer les abréviations suivant les prescriptions de la Commission royale d'histoire. La copie de l'époque que nous reproduisons ici a été étiquetée au xvii^e siècle et porte la mention : Contract by M^r Flaminio Garnier, ridder, H^r van Schelle ende Niele, etc., ter eenre. De opperkerckmeesters van de kercke van O.-L. Vrouwe op de Savel te Brussel met hun gevoeght den hoofman, dekens, coninck ende gesworene der colveniers Gulde aldaer ter andere syde, nopende de cappelle van S^t Christoffel ende van St Barbara, gestaen de eerste in de selve kercke.

voor eene turbatie, ende wy ons soude beter houden aen onse leste acte van ressessie te weeten om het hangen van de wapen, sulcx dat my soude duncken dat men beter soude stellen eene formele acte ende hun avisie en de lecture doen van contracte ende daer by UEd intentie te significeren, ende ingevalle van refus daer over te protesteren in forma, ende als dan ingevolge van onse leste possessie te versuecken brieven van maintenue dan en hebben, sulcx nyet connen resolveren sonder UEd ordre de welke daer over sal verwachten.

Den heer Franckhein heeft op een gestaen possessie genoemen, ende soe haest sal hooren datter eenige denominatie soude geschieden in plaetse van heer Perkmans ofte Locquet sal UEd advyseren in qualiteyt van

Myn heere.

UEd lotweerdigen dienaer ende vrintdt,
D. SITTART.

Brux^s, 24 Augusti 1663.

Monsieur

Monsieur van Brouckhoven, escuyer etc^a, eschevin de la ville
d'Anvers.



Die heere hoofdman ende de-
kens vande gulde van Ste Chris-
toffel tot Brussel, worden aen-
socht, ten eynde henne geliefte,
zy te permitteren dat in de cap-
pelle van den voorscreven Heili-
ghen gestaen inde kercke van Onse
Lieve Vrouwe op de Savel, ver-
moghen opgehanghen te worden
twee rouwblasoenen, d'een van
wylen joncker Oudart Garnier,
heere was van Schelle, Niele ende
Novion, d'ander van joncker Pie-
ter Ernest Garnier, synen sone
wylen : alles nochtans onder ex-
presse protestatie van door dit
versoeck geentsints te willen
preiudicieren aen eens ieders ge-
rechticheyt ende merckelyck aen

die gene de familie Garnier tot de selve cappelle soude moghen bevonden worden te competeren.



REDENEN

Uyt oorsaecke dat wylen heer Flaminio Garnier, ridder, heere van Schelle, Niele ende Novion, vader vanden voorscreven joncker Oudart, ende groot vader van joncker Peeter Ernest Garnier, in de selve cappelle, inden iaere 1591 heeft doen stellen tot synen eyghen coste eenen marberen aultaer noch tegenwoordich aldaer staende waer op men bevindt syne wapen ende vier quartieren in witten marber. Item syn graffschrift oft Epitaphium in swert marber met goude letteren.

Voorders soo siet men noch tegenwoordich aen den selven aultaer twee witte marbere figuren beyde knielende van elcke syde vanden selven aultaer d'ene representerende den voorscreven Heer Flaminio Garnier, d'andere vrouw Barbara de Reversé, syne huysvrouwe, wiens wapen alnoch is staende inde gelasen venster der selven cappelle.



EXTRACT

getrocken uyt sekeren ouden geschreven boeck inhoudende de alliancien, geboorte ende sterffdaghen vandie vande familien

Uyt dien insgelycx die van de selve familie hennen kelder ende begraeffenisse syn hebbende recht voor den aultaer inde cappelle voortnoempt waer inne zy (ende noyt iemanden anders) van tyde

van Reversé ende Garnier, waer inneonder andere staet als volght :



Le dit seigneur Flaminio Garnier trepassa en la ville de Bruxelles en sa maison lez le Sablon, le 10 de juing 1592 et est enterré en sa chappelle au dict Sablon nommé la chapelle de St Christophle.



La ditte damoiselle Jenne at esté mariée avec messire Charles Emanuel van Aelst, advocat du conseil de Brabant, et trespasa le 6 de septembre 1613 et est enterrée en la ditte chappelle de Sint Christophle au dit Sablon, lez de son dit seigneur Pere.



Extract uyt den testamente van wylen joncker Peeter Ernest Garnier, gepasseert voor den notaris Antoni de Pieters ende sekere getuygen binnen Antwerpen op 14 november 1661, waer inne onder andere staet als volght :



Ende inden eersten soo bevelen hy heere testateur nu ende altyt syne ziele Godt van hemelryck ende aartryck synen schep- per ende salichmaecker, ende in-

tot tyde gedurighlyk syn begra- ven geweest, sonder eenighe de minste contradictie, ende nament- lyck Heer Flaminio Garnier, rid- der, overleden binnen Brussel op den 10 junii anno 1592. Item jonc- vrouwe Jenne Garnier, syne doch- ter, huysvrouwe was van d' Heer Charles Emanuel van Aelst, over- leden tot Brussel op 6 September A^o 1613. Item joncker Oudart Garnier, synen sone, overleden op 7 november 1638 op het hoff bin- nen der heerlyckheyt van Niele, den welcken getransporteert synde naer Brussel, is by syne voorscreven vader begraven. En- de nu lest op 6 December A^o 1661 is aldaer insgelycx begraven jonc- ker Peeter Ernest Garnier (vol- gens synen uystersten wille in des- selffs testamente begrepen) over- leden binnen Antwerpen, ende getransporteert naer Brussel, al- waer hy is begraven by joncker Oudart Garnier, synen vader, ende heer Flaminio Garnier, des- selffs groot vader.



Sulcx datter geene redene ima- ginabel en is waerom het ver- soeck (des onder protestatie) hier vorens gedaen, niet en soude toe- gestaen worden daer bewesen is de possessie van t' recht van be- graeffnisse aende welcke conse- quent is het recht van affixie van blasoenen oft wapens, die welcke syn de selven van vader, groot vader ende grootmoeder,

de gebeden van de alderheyl-
lichste moeder Godts ende maghet
Maria ende van alle Goidts lieve
heylighen, ende syn doot li-
chaem der gewyden aerde kie-
sende syne sepulture tot Brussel,
inde kercke van onse lieve vrouwe
op den Savel inde capelle van de
familie Garnier, toegeeyghent aen
St^e Barbara, alwaer synen Heer
vader begraven leyt.

noch staende soo op den altaer
als inde gelasen beneffens hun
epitaphium ende figuren uyt-
beldende henne persoonen, be-
houdelyck dat notoir is, dat ter
plaetse alwaer eenen edelman
begraven light (ende te meer
daer de sepulture van syne voor
ouders is) men geentssints en
kan geweygheren het ophanghen
van syn blasoen oft wapen hem
weghens syne geboorte compe-
terende.



Monsieur mon nepveu,

Hier soir m'a esté delivrée vostre agreable lettre du 21 de ce mois avec deux beaux images et un cordon de chapeau dont je vous rend grâces infinies, *ensemble de la clef de la chappelle au Sablon*, quoy que je ne l'ay pas encor, à cause qu'il n'y a que trois jours que je suis retourné en ceste ville, et j'ay envoyé la demander au procureur Sittart. Quant a l'employ de l'argent que vous scavez, j'attendray votre ulterieure advertence, me resiouyssant au reste que mon frère et ma sœur se portent aucunement bien, et quil va mieulx avec mon nepveu vostre frere et sa chere compaigne. Je prie le bon Dieu que toute la famille et ma fillieule puissent bien toct estre remis dans une entiere et parfaicte santé. Sur ce me recommande avec ma femme aux bonnes graces de mesdits frere et sœur, vous priant d'y prendre part avec mesdicts nepveu et niepce et demeure tousiours,

Monsieur mon nepveu,

Vostre tres affectionné oncle et serviteur,

E. DE BERTY.

Bruxelles, ce 24 d'aoust 1663.

A monsieur

Monsieur Brouckhoven, escuyer eschevin de la ville d'Anvers, etc.

Anvers.

III.

Wy, borgermeesteren, schepenen ende raedt der stadt van Antwerpen, doen condt ende kennelyck allen den genen die desen letteren sullen sien oft hooren lesen, dat op den dach van heden voor ons gecomen ende gecompareert syn jonc heer Eduardo van Brouckhoven, geseyt De Berti, heere van Novion, jonckers Christiaenssone wylen ende d'Edele jonc-vrouwe Lambertine Ernestine Garnier, syne wet-tighe huysvrouwe, eenich overgebleven kindt ende erffgenaem wylen jonc-heere Oudart Garnier, heere van Novion, ende van d'edele jonck-vrouwe Aldegunde van Brouckhoven, jonckers Rogiers dochtere, synde den voorschreven Joncker Oudart oudtsten sone wylen heer Flaminio Garnier, riddere, heere van Novion, Schelle, Niel, etc^a, secretaris ordinarius van syne Majestyts raden van Staet ende secreten, geprocreert by vrouwe Barbara Reversé; ende verclaerden, alsoo aen hun comparanten op verscheyde tyden, verscheyde seer instante versoecken syn gedaen by oft van wegens de dekens ende gemeyne supposten van het cleermaeckers ambacht binnen de stadt van Brussel, tenderende tot consent ende permissie, om inde cappelle van haer vrouwe comparante voorouders, gestaen inde kercke van Onse Lieve Vrouwe op de Savel (wesende de ierste oft naeste aende hooge choor, aent ingaen der selve op de rechte syde) geheeten de cappelle van Garnier, te mogen oprechten oft innestellen met permissie van syne Heylichkeyt oft andere geestelycke Overheyte, een broederschap oft confrerie tot meerder eere Godts, onder den titel ende aanroepinghe vande H. Barbara maget ende martelaresse, mitsgaders om aenden altaer binnen de selve cappelle staende, te mogen doen ende laeten celebreren de diensten van devotie, soo op den feestdach ende octave der selve heylighe, als binnen s'iaers de particuliere devotie sulcx verheysschende, mede dat sy souden vermogen (alomme sonder cost oft last van hun comparanten in eeniger manieren) de voorschreven cappelle te vercierende ende verbeteren soo ende gelyck tot meerder devotie, ende meerder ciraet der selve aen hun requiranten sal goetduncken, sonder eenich voorder gesach inde selve cappelle te heysschen oft te versoecken in eeniger manieren, soo ist dat sy comparanten tot vervoorderinghe van een soo goet ende devoet werck, ghenegen synde de selve (voor soo vele in hun is ende sy eenichsints connen oft vermogen naer luyt vanden contracte op 26 Augusti A^o 1591 binnen Brussel aengegaen ende gepasseert tuschen heer Flaminio Garnier riddere, der tweedde comparante vaderlycken grootvader boven genoempt ter eenre, heer Leonard

de Tassis riddere, als opperkerckmeester der voorscreven kercke, geassisteert, met den Rentmeester ende andere kerckmeesters, mitsgaders coninck, dekens, opperdeken uyt de weth ende oudermans, als representerende het geheel corpus der colveniers gulde ter andere syde) aende voorscreven requiranten de versochte permissie ende consent hebben toegestaen ende veraccordeert gelyck sy inder voegen alsvoren verclaeren toetestaen ende te veraccorderen by desen, alles nochtans op conditien als volcht : Inden iersten dat die vanden voorscreve ambachte, oft hunne successeurs geen nieuw werck, aen, oft inde voorscreve cappelle en sullen mogen maecken, doen oft laeten maecken van steen, houdt, oft hoedanige andere materie, d' welck ancker oft nagel vast soude wesen, sonder alvorens daer toe te hebben schriftelycke permissie vande comparanten hunne naercommelingen, recht oft actie hebbende, ende by soo verre sy des contrarie deden, soo sal aen hun comparanten oft hunne naercommelingen, t' allentyden vrystaen ende gepermitteert syn (sonder tegenseggen der requeranten oft hunne successeurs in eeniger manieren) t' selve wercken aldus onbehoorlyck gestelt, promptlyck te doen amoveren naer hunne geliefte. Ten tweeden, alhoe wel aen die vanden voorschreven ambachte gepermitteert is, de selve cappelle te mogen cireren, soo en sullen sy evenwel niet vermogen yet te veranderen aen, aff, oft uyt te doen aen den steenen altaer inde selve cappelle staende noch aende knielende figueren, epitaphium, wapenen ende blasoenen van haer jonc-vrouwe comparante voor ouders voornoempt ende descendenten der selve. Behoudelyck dat sy allent 'selve wel sullen mogen doen suyveren ende cuyschen naer hunne geliefte, ende dat alles voorschreven geschiede sonder hun comparanten oft hunder naercommelingen cost, last ende schade, inden verstand dat dese acte van consent niet voorder en sal opereren als provisionelyck ende t' allen tyden by hun comparanten, oft hunne successeurs naer hunne geliefte (incas van eenich het minste inconvenient sonder redene daer van te moeten geven) sal mogen gerevoceert ende ingetrocken worden. Sonder argelist ende des toirconden hebben wy den segel ten saecken deser voorscreven stadt van Antwerpen dese letteren doen opdrukken op den vyfthienden dach der maent Novembris int jaer ons heeren alsmen schreeft XVIc ende vyffentseventich.

MAX GERARDI.

(*Locum sigilli.*)

(*In dorso*). Cappelle van Garnier in de kercke van Onse Lieve Vrouwe op de Savel tot Brussel. Toeghe-eyghent aende H. Barbara mede oock aen St Christoffel.

Nota : Op 22 November 1675, beneffens myne missive van date als vore, hebbe gesonden het duplex deser permissie, geschreven op parquement onderteekent de Weerdt, prout alhier Max Gerardi, met de seghel deser stadt in groenen wassche aen een roodt syden lindt daer onder uythangende, aen Peeter de Neve, meester cleermaecker inde Keyserstraet tot Brussel inden schildt van Hungaryen, dirigerende dese saecke voor die vant' ambacht van cleermakers, die de selve confrerie ende devotie in dese cappelle innestellen.

Sub. Colyns, notaris ende stoelclerck tot Antwerpen, in prothocollo scabinali

IV.

Brussel den 10 September 1675.

Mijn heer,

Aengesien ick de eere gehadt hebbe van Uwe Signeurie te spreken over de capelle van de H. Barbara op den Savel, ende Mynheer my seer groote affectie gethoont heeft tot vervoorderinge ende stichtinghe van het broederschap, soo kome ick Myn Heer vyt naeme van de mede broeders oodtmoedelyck bidden believe de goethyt te hebben om het model van eene casse te senden gelyck mynheer my geseyt hadde als ick tot Antwerpen was, want ick over eenighe daghen met eenighe medebroeders ben gaen sien de casse van den H. Alexius daer Uwe Signeurie het model van gemaectt heeft, die ons seer wel aenstaet, ende seer konstelyck geordonneert is, ende souden wel wenschen oock een model van Uwe Signeurie te bekomen. Wy bidden oock Uwe Signeurie oodtmoedelyck ons believe te vereeren met syn wapen, om het selve te stellen in den nieuwen boeck van het broederschap, want de medebroeders Uwe Signeurie gherne souden hebben tot opperhoofd ende directeur van het broederschap, om dat sy daer toe niemant bequaemer en vinden als Uwe Signeurie, gemerckt dat Myn heer my sulck eene affectie gethoont heeft tot de vervorderinghe van het gemelt broederschap ende den dienst van de H. Barbara ende wy versekert syn dat onder de directie van Uwe Signeurie den dinst Godts onder den titel van de H. Barbara ten hoogsten sal floreren,

verhopende dese gratie van Uwe Signeurie verblyve met alle eerbidinghe ende respect.

Van uwe Signeurie
den oodtmoedigsten ende geaffectioneersten dienaer,

PEETER DE NEVE.

Meester cleermaker, woonende in de Keyserstraet.

Ick bidde Uwe Signeurie de goethyt te hebben een letter antwoord te schryven ende aen den brengher deser te gheven die int' seminari. woont ende het selven ons over senden sal.

(*in dorso*) Myn heer,

Myn heer Broeckhoven schepen der stadt inde Amansstraet
tot Antwerpen.

(Met vrindt, te weten menheer de Lion ex seminario Antverpiae)

(Beantwoordt op 22 november 1675 met overseyndinghe van de permissie van monfrere en maseur, gepasseert voor schepen deser stadt 15 november 1675, sub Colyns, expeditivi sub sigillo.)



Brussel den 21 October 1675.

Myn heer,

Wy hebben met groote blytschap verstaen vyten brief van mynheer Lion de goede affectie ende groote iever die Uwe Signorie heeft tot den dinst van de H. Barbara ende vervoedinghe van het broederschap der selver, waerom wy het broederschap vergadert hebben, ende met eene gemeyne toestemminghe Uwe Signorie desen geschreven hem oodtmoedelyck biddende de casse te laten maken t' Antwerpen van hout naer de beliefte ende lust van Uwe Signorie, want wy daer gheen verstant van en hebben, ende wel weten dat Uwe Signorie in die saecken ervaren is, gemerckt de konste ende schoonhyt die een ieder vint inde casse van den H. Alexius die Uwe Signorie geordoneert heeft, die van een ieder met groote verwonderinghe besien wort, maer wy souden wel wenschen dat men de reliquien vyten en in konde doen om de selve te kusschen te gheven, ende verhoopen het selven te bekomen teghen den feestdagh van de H. Barbara, ende gelyck Uwe Signorie sal doen sal wel gedaen syn ende sullen het ghelt over-

senden naer dat Uwe Signorie sal veraccordeert syn, soo dat wy als ons betrouwen op Uwe Signorie stellen, hem oodtmoedelyck biddende ons te believen vereeren met syn wapen, want alle de medebroeders in dese vergaderinge anders niet gedesireert en hebben als het selven te moghen stellen in den boeck als directeur ende opperhoofd van het broederschap, als synde van hunnen weldoender aen wie sy inder eeuwichyt sullen verobligeert blyven, ende ick van gelycken vyt name van alle de medebroeders.

Van uwe Signorie
den oodtmoedighsten ende verobligeersten dienaer
J. F. KONINCKX.

(*in dorso*) Myn heer

Myn heer Broeckhoven schepen der stadt etc^a,
tot Antwerpen.



Bruxelles le 5 novembre.

Myn heer

Den grooten iever die wy hebben tot den dinst van de H. Barbara ende vervooderinghe van haer broederschap, heeft ons wederom gedwonghen Uwe Signeurie door desen te molesteren, van te believen de goethyt te hebben de casse te doen vervooderen soo veel als het moghelyck is, want wy verstaen hebben vyt den brief van Myn Heer Lion met groote blydtschap hoe dat Uwe Signeurie den beltsnyder gesproken heeft, verhopende dat sy alreede, in 't werck is, ende recommanderen Uwe Signeurie hem wat te doen spoeden, op dat wy die souden moghen hebben teghen den dagh van de H. Barbara, om op den avont van din feestdagh, de reliquien met eene processie te moghen halen vyt de cathedrale kercke, ende te stellen in de capelle op den Savel, want wy daer groote kosten souden sparen, gemerckt het was ende dinsten die er in de octave gedaen worden, ende alle de medebroeders hun van nu af aen daer toe gereedt maken. Wy souden oock wel wenschen dat Uwe Signeurie ons liefde de reliquien te senden eenighen teyt voor den feestdagh, om te moghen de permissie te versoecken van den bisschop terwylen hy te Brussel is. Voorts soo bidden wy Uwe Signeurie wederom ons te vereeren met syn wapen, als wesende primiseur van de capelle, oock soude wesen directeur

ende opperhoofd van ons broederschap, want wy versekert syn dat onder de bestieringhe van Uwe Signeurie het broederschap ende den dienst van de H. Barbara grooten voortganck sullen hebben gemerckt de groote affectie die Uwe Signurie is hebbende tot het broederschap. De moeder van myn heer Lion sal Uwe Signeurie thien patacons gheven om den beltsnyder op de hant te gheven hier mede verblyve.

Myn heer

Uwe Signeurie oodmoedighe ende verobligerden dienaer

JOANNES FRANCISCUS KONINCKX.

uyt naeme van alle de medebroeders.

(*in dorso*) Myn heer

Myn heer Broeckhoven schepen der stadt

Antwerpen.



Brussel den 13 February 1676.

Myn heer

Ick hebbe den brief met de beldeken daer Uwe Edelhyt het broederschap mede vereert seer wel ontfanghen, ende de medebroeders het selven kenbaer gemaect die Uwe Edelheyt seer bedancken vande goede affectie ende grooten iever die hy haer is hebbende. Sy hebben my gebeden Uwe Edelheyt oodtmoedelyck te bidden de goethyt te hebben van ons een beworp ofte modelle te maken om de casse van de reliquien in te stellen, want wy permissie bekomen hebben om de cantelen die ontrent eenen halven voet breedt syn, af te werpen maer in den platten muer en moghen wy niet wercken, soo dat Uwe Edelheyt hem daer naer reguleren kan. Wy sullen dese eere van Uwe Edelheyt verwachten, want wy ons in sulcken saecken niet en verstaen, ende het selve in de dispositie van Uwe Edelheyt laeten, maer daer en is gheen haeste, aengesien wy tegenwoordig wat ten achteren syn, ende noch tot ontrent S^t. Jansmisse sullen moeten wachten om het selven vyt te voeren. Myn heer den custos doet Uwe Edelhyt oodtmoedelyck groeten als oock syn doende alle de medebroeders. Uwe Edelhyt oodtmoedelyck biddende myne hertelycke groetenisse te doen

aen Myn Heer U.E. broeder onsen erff hooftman verblyvende altyt met offer van mynen dinst.

Myn Heer U. E. oodmoedighen ende verobligerden dienaer
JOS. FRANC. KONINCKX.

(*in dorso*). Myn Heer

Myn heer van Brouckhoven schepen der stadt &c^a.

Antwerpen.

Brussel den 23 April 1676.

Myn heer

Naer alle oodmoedighe gebiedenissoo aen Uwe Edelheyt als aen Myn Heer U. E. broeder, soo ben U. E. biddende my te verexcuseren van het gene ick U. E. niet eerder geantwoort hebbe op den eersten brief, met die kopere plate gedateert den 27 marty; ende op den tweeden in dato den 16 deser loopender maent die my wel behandicht syn waer van allen die mede broeders U. E. ten vytersten seer bedanken, vanden overgrooten iever ende affectie die U. E. tot ons broederschap is draghende. Voorts aengaende die glasen en konnen gheene resolutie bekomen want daer toe dry differente ghildens moeten consenteren, ende dat niet geschieden en kan ten sij in volle vergaderinghe van die voorseyde ghildens, daer wy dry oft vier mael present geweest hebben, sonder iet te effectueren, soo dat het noch lanck aenloopen sal. Daer en tusschen souden wy op U. E. oodmoedelyck versoecken ons eene modelle ofte bewys af te senden om onse reliquien in te stellen want de casse seer verderft door het kleedt datter op leyt, door dien die selve somtyts verdragen wort als men daer celebreert soo dat wy wel wenschen die selve op eene vaste plaetse te stellen, om die beter te moghen conserveren, verhoopende dese gratie verblive met alle oodtmoedichyt.

Myn heer U. E. oodtmoedighen ende verobligerden dienaer
PEETER DE NEVE.

(*in dorso*) Myn heer

Myn Heer van Broeckhoven schepen der stadt van

Antwerpen.

Nota. (Joannes-Franciscus de Coninck, woondt inden steenwegh oft Magdalene straet en ipse est qui hanc epistolam scripsit, quam Petrus de Neve subsignavit.)

V.

Myn heer

Alsoo wy noyt eenighe vaste resolutie en hebben kunnen bekomen soo vande groote gulde als van de colveniers gulde, soo hebben wy requeste gepresenteert aen die van de groote gulde, ende hun het pouvoir laten sien dat U. E. ons verleent heeft inde capelle van Garnier, maer en hebben geene decisive andtwoort kunnen bekomen, tensy op den feesdag van de H. Barbara als wanneer Mynheer Masselaer, die in den dienst tegenwoordigh was, ons seyde dat hy onse requeste misleyt hadde, soo dat wy souden een andere innegeven met alle onse pretentien, hetwelck wy gedaen hebben, met vyf conditien annex, te weten dat die van het broederschap souden mogen de tafel stellen op de gepreviligeerde feestdaghen ende andere solemnele diensten: 2 dat sy in het sluyten van de voorscreveu diensten souden mogen te kussen geven de H reliquien. 3 dat sy souden mogen (gedurende de voorscreven solemnele diensten) ommegeen met de schale achter de kerckmeesters als naer gewoonte. 4 dat sy souden vermogen te hebben het gebruyck van de schaperaye staende inde voorscreven capelle om hunne ornamenten inne te sluyten sonder met andere meubelen belebert te syn, ten 5 soo presenteren de medebroeders aen die van de colveniers gulde het gebruyck van hunne meubelen tot ciraet vande capelle geschiedende hunne diensten, ende darenboven presenteren hunne jaerlyxsche rekenighe te passeren in het comptoir voor de kerckmeesters ende dat de groote gulde hun neffens U. E. in alles soude voorstaen, welcke conditien niet en schynen onredelyck te wesen, maer en hebben die nochtans niet willen accorderen, ende willen eerst sien wat pouvoir ende macht U. E. inde voorscreven capelle is hebbende, ende pretenderen oock de hellicht van den offer soo van den omganck met de schaele als van het registreren der medebroeders het ghene sy ons noyt gevraeght hebben ende seer onredelyck is, soo dat wy ons niet en kunnen resoluieren eenich werck te laeten maecken, daer wy alreets gelt genoeck toe hebben, maer soo langhe wy niet versekert en syn, en kunnen ons nievers toe resolveren. Soo dat wy U. E. oodtmoedelyck bidden, ons het faveur te doen van ons eene copye authenticq af te senden van het pouvoir ende recht dat U. E. inde voorscreven capelle is hebbende om ons daer naer te reguleren, en biddende U. E. ons in die saecke eenigen raedt te geven op dat wy die orders van U. E. in alles souden kunnen volbrengghen. Den keusdag van die nieuwe proosten ende tesorier is geschiedt op onse lieve vrouwe dagh, ende syn ge-

kosen tot proosten met de gemeyne voysen, Antonius Cocx, ende Joannes Balan, ende tot tresorier meester Pieter Manuwie ende versoecken U. E. oodtmoedelyck de selve believe te aggreeren, als wesende dry wtnemende ende ieverighe dienaers van de H. Barbara, ende den tresorier noch proost is geweest over dry jaeren eer hy meester was, die grooten dienst aen het broederschap gedaen heeft, soo dat wy niet en twyfelen ofte den keus sal U. E. aengenaem wesen, ende biddende U. E. hier op een letter andtwoordt te schryven verblyve wt naeme van alle de medebroeders, die U. E. van herten seer doen groeten, als oock mynheer ende mevrouwe van Novion.

Myn heer U. E. oodmoedigen ende verobligeerden dienaer
J.-F. KONINCK.

Brussel den 13 Decemb. 1677.

(*in dorso*) R^{ta} 15 Xbris A^o 1677.

Respondi eodem die.

VI.

Rudolphus secundus divina favente clementia electus Romanorum Imperator semper Augustus, Germanie, Hungarie, Bohemie, Dalmatie, Croatie, Slavonie, etc., rex, archidux Austrie, dux Burgondie, Brabantie, Stirie, Carinthie, Carniole, etc.; marchio Moravie et dux Lucemburgie ac superioris et inferioris Silesie, Wirtemberge et Tecke, princeps Suevie, comes Habsburgi, Tirolis, Ferretis, Kyburgi et Goritie, Landtgravus Alsatie, marchio sacri Romani Imperii, Bourgonie ac superioris et inferioris Lusatie, dominus Marchie Salanonicæ portus Naonis et Satarum, etc.; nostro et Imperii sacri fideli dilecto Flaminio Garnier equiti aurato et sacri Lateranensis palatii auleque nostre Cesaree et imperialis consistorii comiti gratiam nostram cesaream ac omne bonum, nos abs re divi maiores nostri romanorum imperatores ac reges gloriosissimi iis olim qui retros vel generis prestantia vel eximiis in patriam et rempublicam meritis aliis ve preclaris cum animi tum ingenii dotibus precellerent convenientia qualitatibus suis premia decernere eosque novis subinde titulis ac honorum augmentis exornare solebant. Id vero inter alias hanc precipue ob causam ut et virtuti suus locus quippe honos et gloria tribueretur et torpentes alioquin ac desides mortalium animi ad bene fortiterque agendum facilius excitarentur. Et hinc quidem aliis

statuas aliis civicas aut murales coronas aliis alia monumenta congrua pro eo ac quisque in suo statu cum laude versatus esset conferebant, quo factum esset dum vel hac ratione honori ac dignitati illorum consulere bonisque bene tacere satagerent, dos ipsos ad quevis numera suscipienda laboresque ob virtutem subeundos longe alacriores et promptiores reddiderint, se vero optimos principes testati, perpetuam sui benignitatis ac munificentie laudem et memoriam universo terrarum orbi relinquerint. Quorum quidem laudatissima vestigia cum et nos Dei optimi maximi nutu ac providentia in summo imperialis throni fastigio collocati nobis uti in aliis omnibus ita et hac in parte firmiter imitanda censeamus bonis nimirum sue virtutis premia elargiendo, malos vero condignis panis ac flagitiis coercendo. Equidem inter alios qui honore et ornamento quo pium affiendi videntur hanc postremam rationem pre habendam arbitramur insignium tuarum Flamini Garnier qualitatum spectate scilicet vite ac morum integritatis eruditionis diversarum linguarum ac rerum experientie exacteque in iisdem agendis dexteritatis et aliarum virtutum pulchrimarum quibus te peditum esse novimus. Ad quas accedit honesta illa et clara quam ex civitate nostra imperiali Bisuntina in comitatu Burgundie sita ducis generis origo, quippe tali ibidem parente natus qui non solum ipse retroactis annis a divo quondam imperatore Carolo quinto domino magno patruo et avo nostro materne colendissime auguste memorie ob egregia suorum obsequiorum merita preter alia honorum premia equestris etiam militie dignitate condecoratus insignitusque fuit uti ex eiusdem rescripto nobis infide digna forma exhibito, siquido constat, sed et progenitores eius promptissimum sincere sue in eosdem divos predecessores nostros sacrumque romanum imperium ac inclitas nostras, Austrie et Burgundie domus fidei et observantie studium quoque loco et tempore sedulo, comprobaverunt. A quorum optimis vestigiis tunc latum quidem unguem hactenus recessisti sed omnibus viribus iisdem potius incubuisti curam, ut ipsis non solum hanc quaquam inferior evaderes, verum etiam acceptum ab iisdem per manus quasi decus domesticum proprii, quoque meritis excultum magis ad auctumque posteritati redderes, atque hac sola causa in primo statum juventutis tui flore liberalibus et ingenuis artibus imbutus ad magnorum principum servitia animum aducisti, eaque preclara intentione ductus de excemoto patrie solo in nostram aulam cesaream contulisti: ubi multo tempore et quidem per decem iam annorum spatium continuo ser^m Hispaniarum regis catholici et avunculi, sororii et fratris nostri charissimi oratoribus ac primo quidem magnifico quondam Thome Perrenoto comiti baroni in Chanteney et ex inde illis. Francisco Hur-

tado de Mendoza marchioni Almazani ac denique magnifico Joanni de Borgia tanquam eorundem secretarius egregiam ac eam navasti operam, ut ser^{tas} tua ob spectatam in te fidem et industriam nos abs re dignum se judicaret, quem in regium suum secretarium assumeret. Inde vero munere ita hactenus tractandis expedientisque arduis illis que inter divum quondam imperatorem Maximilianum secundum dominum genitorem ac predecessorem nostrum colendissimum auguste memorie ac successive nos quoque et prefatum serenissimum regem catholicum pro tempore occurrerunt negotiis versatus es atque etiam unum versaris ut non solum utrisque cumulate satisfeceris ac optimam virtutem tuarum laudem apud bonos quosque merueris, sed e singularem de sacro romano imperio inclytisque nostris Austrie et Burgundie domibus quavis occasione preclare merendi alacritatem et prumptitudinem abunde testatus fueris ac propterea tum apud eundem divum genitorem nostrum tum nos quoque gratiam hanc levem quieris eosque nos indulgeris ut minime dubitemus quin et deinceps vel paterno avitoque exemplo vel virtute ipsa duce in eodem demerendi colendique nostri proposito non solum constanter perstiturus, sed et maiora quandoque patrie et republice officia prestiturus ac denique tuis etiam omnibus ad eandem acuram amplectendam pares stimulas adhibiturus sis. Equidem his et aliis rationibus adducti dignum plane te judicavimus cui vicissim nostram benignam animi propensionem certo quopiam beneficentie genere quod meritis tuis conveniat tibi que ac tuis perpetuo honori sit cognitam et testatam redderemus. Ac proinde edocti fide digna vel ratione prelibatum divum genitorem nostrum te superioribus annis ad declarandam suam illam propensam erga te voluntatem certis quibusdam privilegiis ornasse ac inter ea militis quoque fasces ac palatinatus dignitate clementer infirmisse sinistro autem casu factum esse quod diploma superinde conficiendum ob ardua que tum se offerebant sacri imperii negotia ac secutum inde mox inexpectatum et immaturum majestate sue obitum expediri non potuerit, cupient eique dictorum privilegiorum cessionem suam etiam nunc sortiri effectum motu proprio ex certa nostra scientia animo bene deliberato sanoque accidente consilio ac de Cesaree nostre potestatis plenitudine memoratam divi genitoris nostri concessionem ratificando et confirmando te predictum Flaminium Garnier denuo militem sive equitem auratum fecimus, creavimus, constituimus et ordinavimus adeoque ad statum militarem assumpsimus ordinisque equestris fascibus decore ac titulo nec non cinguli seu baltheitorquium, annulorum, calcarum aliorumque de more requisitorum ornamentis insignivimus pro ut tenore presentium facimus, creavimus, constituimus, ordinavimus

assuemus atque insignimus : accingentes te gladio fortitudinis et omnia ad hunc ordinem pertinentia arma et ornamenta tibi benigne conferentes, volentes ac presenti edicto nostro imperiali firmiter statuentes quod post hoc ubique locorum et terrarum pro vero milite ac equite aurato habearis, honoreris, nomineris ac reputeris possisque et debeas absque alicuius impedimento et contradictione pro suscepte dignitatis equestris insigniis in omnibus ac singulis actibus militaribus et exercitus, torquibus, gladiis, calcaribus, vestibus, phaleris sive equorum ornamentis aureis seu deauratis omnibusque et singulis aliis honoribus officiis, dignitatibus, privilegiis, preeminentiis, franchisiis immunitatibus libertatibus exemptionibus prerogativis et gratiis tam realibus quam personalibus sive mixtisseti frui, potiri et gaudere quibus ceteri nostri et Sacri Romani imperii milites vel equites aurati a nobis vel predecessoribus nostris romanorum imperatoribus ac regibus stricto ense, manu et verbo creati ac eiusmodi militii ornamentis insigniti etiam Hierosolymitani gaudent ac fruuntur et ad quo admittuntur quomodolibet consuetudine vel de jure porro ut in alios etiam aliquam auctoritate nostra imperiali munificentiam exercere possis iisdem motu proprie, ex certa scientia animoque bene deliberato sano accedente consilio et de Cesaree nostre potestatis plenitudine te supra dictum Flaminium Garnier sacri Lateranensis Palatii auleque nostre Cesaree et Imperialis consistorii comitem fecimus, creavimus, ereximus et comitatus Palatini titulo clementer insignivimus pro ut tenore pressentium facimus ereamus erigimus attolimus et insignimus aliorumque comitum palatinorum numero et consortio gratiose aggregamus atque asscribimus decernentes et hoc imperiali statuentes edicto quod ex hoc deinceps quo aduxeris tempore omnibus et singulis privilegiis, gratiis, furibus, immunitatibus, honoribus, exemptionibus, consuetudinibus et libertatibus uti, frui et gaudere possi ac valeas quibus ceteri sacri lateranensis palatii comites hactenus uti ac potiti sunt seu quomodolibet utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent consuetudine vel de jure dantes et concedentes tibi amplam facultatem et potestatem qua possis ac valeas per totum sacrum romanum imperium et ubilibet terrarum facere atque creare notarios publicos seu tabelliones ac iudices ordinarios omnibusque personis qui fide digni, habiles et idonee fuerint (super quo tuam oneramus conscientiam) notariatus seu tabellionatus et iudicatus ordinarii officium concedere et dare ac eos et eorum quemlibet auctoritate imperiali et predictis per pennam et calamarium pro ut moris est investire, dum modo tamen ab ipsis notariis publiciis seu tabellionibus et iudicibus ordinariis per te ut premittitur creandis et eorum quolibet vice ac nomine nostro sacrique romani imperii et pro ipso romano imperio debitum

fidelitatis recipias corporale ac proprium juramentum in hunc videlicet modum : quod erunt nobis et eidem sacro romano imperio omnibus que successoribus nostris romanorum imperatoribus ac regibus legitime intransibus fideles nec unquam assistent consilio in quo nostrum periculum tractetur, sed bonum et salutem nostram defendent fideliter ac promovebunt: damna nostra pro viribus avertent et vetabunt. Preterea instrumenta tam publica quam privata ultimas voluntates, codicillos, testamenta et quicumque judiciorum acta omniaque alia et singula que illis et cuilibet illorum exdictorum officiorum debito facienda occurrerint vel scribenda juste, pure, fideliter omni simulatione, machinatione, falsitate et dolo remotis scribent, legent ac facient. Nos attendendo adivem, pecunias, minerva vel alias passiones aut favores scripturas vero in publicam formam redigendis membranis mundis, non autem in chartis, abrisis aut papyreis, secundum locorum consuetudinem fideliter conscribent, legent, facient atque dictabunt causas. Item hospitalium, miserabilium personarum nec non pontes et stratos publicas pro viribus promovebunt sententiasque et dicta testium donec publicata fuerint et approbata sub secreto fideliter retinebunt ac omnia alia et singula recte ac juste facient que ad dicta officia quomodum libet pertinebunt consuetudine vel de jure. Quodque huiusmodi notarii publici seu tabelliones ac iudices ordinarii per te creati aut creandi possint et valeant per totum sacrum romanum imperium et ubique locorum ac gentium facere, scribere et publicare contractus. Judiciorum acta, instrumenta matrimoniales obligatorias aliasque litteras, testamenta item ac ultimas voluntates adeoque decretum et auctoritatem intencionem in quibuscumque contractibus tale quidpiam requirentibus aliaque omnia facere, publicare et exercere que ad officium publicum notarii seu tabellionis et iudicis ordinarii, quovis modo spectare ac pertinere noscuntur. Decernentes ut omnibus instrumentis ac scripturis per huius modi tabelliones sive notarios publicos iudicesque ordinarios per te creatos, creandosve fidendis plena fides ubilibet adhibeatur in iudicio et extra constitutionibus, statutibordinationibus ac aliis in contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque insuper tibi Flaminio Garnier concedimur et elargimur quod possis ac valeas naturales, bastardos, spurios, manseres, nothos, incestuosos copulative vel disiunctive et quosquonque alios ex illicito ac damnato concubitu procreatos aut procreandos matulos aut feminas quoscumque nomine censeantur etiamsi stufantes fuerint presentes vel absentes exutibus et aut non exutibus aliis filiis legitimis eisque aliter, non requisitis atque adeo viventibus vel mortuis eorum parentibus (illustrium tamen principum comitem et baronum filiis duntaxat exceptis) legitimare

eosque et eorum quemlibet ad omnia et singula jura legitima restituere ac omnem geniture maculam penitus obolere, restituendo et habilitando ipsos ad omnia ac singula jura successorum et hereditatem bonorum paternorum ac maternorum etiam et intestato cognatorum et agnatorum ad eosque ad honores, dignitates ac singulos actus legitimos tam ex contractu vel ultima voluntate quam alio quocumque modo in iudicio et extra perinde ac si essent de vero et legitimo matrimonio procreati obiectione prolis illegitime penitus sublata, equiescente. Quodque illorum legitimatio ut supra facta pro iuste et legitime facta maxime habeatur teneaturque non secus ac si foret cum omnibus juris solemnitatibus quarum quidem defectus specialiter auctoritate nostra Cesarea suppleri volumus atque intendimus. Dum modo tamen legitimaciones huiusmodi non preiudicent filiis et heredibus legitimis ac naturalibus. Quin ipsi legitimandi postquam ut supera legitimati fuerint sint et esse censeantur, nominenturque ac nominarii possint et debeant ubique locorum tamquam vere legitimi ac legitime nati de domo, familia et casata parentum suorum atque adeo arma quoque et signia eorum portare et deferre possint et valeant. Quin imo efficiantur nobilis si parentes ipsorum nobiles fuerint: admittanturque ad omnes actus legitimos, officia, jura, honores et dignitates, tam ecclesiasticas quam seculares, tanquam veri legitimi deque vero et legitimo conubio orti. Non obstantibus ullis legibus quibus cavetur quod naturales bastardi, spurii, manseres, nothi, incestuosi copulative aut disionctive vel alii quicumque et prohibito ac damnato coitu geniti et procreati, seu procreandi nec possint nec debeant legitimari libris naturalibus legitimis existentibus, vel sine consensu et voluntate filiorum naturalium ac legitimorum aut agnatorum aut feudi dominorum et specialiter in authn. quibus modis nati. esti. legi. et quibus modis nati esti. sive per totum, etc. Naturales si de feva : feer. contra. inter dom. et agen. et l. jubemus et de emancipatione liber ac aliis similibus neque etiam obstantibus in predictis aliquorum contrahentium dispositionibus ultimis defunctorum voluntatibus locorumne statutis et consuetudinibus aut aliis quibuscumque etiamsi talia forent que hic deberent exprimi aut specialis de eiusdem mentio fieri. Quibus omnibus ac singulis obstantibus vel obstare valentibus in hoc dumtaxat casu ex certa scientia etque plenitudine potestatis nostre Cesaree totaliter derogamus ac sufficienter derogatum esse volumus per presentes. Adhec eadem auctoritate nostra imperiali tibi prenominato Flaminio Garnier damus et concedimus quod possis ac valeas tutores et curatores confirmare, dare atque constituendos denique causis legitimis subsistentibus amovere. Nec non filios adoptare et arrogare eosque adoptivos et arrogatos facere,

constituere ac ordinare. Preterea filios legitimos et legitimandos adoptivosque emancipare et adoptionibus, arrogationibus ac emancipationibus quibuscumque omnium et singulorum etiam infantium et adolescentium consentire veniamque etatis supplicanti- bus concedere auctoritatem et decretum in omnibus interponendo. Servuos etiam maumittere manu missionibus quibus cumque cum vel sive vindicta et minorum alienationibus ac alimentorum transactionibus auctoritatem pariter et decretum interponere. Minores quoque ccclesias et comunitates lesas altra parte ad id prius vocata in integrum restituere alque integram restitutionem eis vel altri eorem concedere. Juris tamen ordine in omnibus semper servato. Veterum cupientes tibi jam dicto Flaminio Garnier nostram erga te benignam animi affectionem ulteriori ac tali aliquo munificente nostre siimblo cuius et posteritas tua perpetua successione capax atque particeps esse possit declarare ex eadem nostra scientia animoque bene deliberato ac Cesarea nostra auctoritate tibi omnibusque liberis, heredibus, posteris ac descendentibus tuis legitimis masculis ac feminis natis atque nascituris in infinitum gentilitia tua armorum insignia non solum laudavimus, approbavimus, ratificavimus et confirmavimus verum etiam ea speciali quadam inte gratia auximus, amplificavimus atque locupletavimus pro ut vigor. presentium eadem laudamus, approbamus, ratificamus, confirmavimus, augemus, amplificavimus ac locupletamus inque hunc qui sequitur modum post hac habenda, gestanda ac deferenda concedimus atque elargimus scutum v delict quod per suam circonferentiam lamina quadam sive margina rubea decem folia hedere candidi coloris equale sibi invicem ordine ac intervallo succedentia ac dependentia quasi includat et in quatuor partes equales divisum sit. Quarum dextra inferior ac sinistra superior nigra representet maternorum tuorum insignium stemma leonem quippe croceum sive arireum erectum ac sic dispositum ut ad dextram conversus hiant rictu ac lingua rubea exerta cauda vero in dorsum longe reflexa ac utroque pede dextero paululum sublato compressisque unguium mucronibus frondi palmarum viridi, vertice eiusdem quodammodo ad se reflexe imitatur. Sinistra vero inferior ac dextra superior paternorum tuorum armorum typum referat ita nimirum ut quelibet in duas areas equales secundum latitudinem distincta sit ut quarum inferiori cerulea sive azurea appareat agnus candidus sive argenteus in dextram versus. Qui quidem sinistro pede anteriori non nihilo elato crucem auream sursum porrectam ac vexillo candido sive argenteo rubea quoque cruce insignito ab eiusdem supremitate defluente ac retro quali volante conspicuam tenere et triumphum pre se ferre videatur. In superiori autem aerea crocea sive aurea

conspiciatur aquila nigra biceps utroque rostro aperto alis late expansis pedibusque divaricatis et cauda depressa ad plausum quasi composita. Scuto incumbat galea aparta seu clathrata iornearia vulgo que dicitur diademate aureo superimposito redimita phalerisque seu lachiniis ab utroque latre a dextero scilicet croceis sive aureis ac nigris a sinistro vero candidis vel argenteis ac ceruleis seu azureis mixtum circumfusus ac molliter defluendibus de cuius cono exurgat alius agnus candidus seu argenteus pectore tenus prominens inque dextram prospiciens ac vexillum sinistro pede tenens ad eundem modum quo ille in clypeo cernitur, pro ut hec omnia in medio huius nostri diplomatis pictoris artificio et industria vasui clarius obiecta et ad vivum quasi elaborata conspiciuntur volentes et hoc imperiali edicto firmiter statuentes quod tu sepe dicte Flamini Garnier omnesque liberi, heredes, posterii et decedentes legitimo ex matrimonio nati ac nascituri in infinitum masculi et femine iam descripta armorum ac nobilitatis insignia per nos sic aucta atque dilatata ex hoc perpetuo post hac tempore ubique locorum ac terrarum in omnibus honestis ac decentibus artibus exercitiis et expeditionibus tam ferio quam foco in forneamentis sine hastiludiis aut quibuscum hastatorum domicationibus equestribus vel pedestribus in bellis, duellis singularibus, cartaminibus et quibusvis pugnis eminus cominus in scutis, bannereis, vexillis, tentoriis, cenothapiis, sepulchris, edificiis, parietibus, fenestris, ostiis, lacunaribus, japetis, pulvinaribus, sigillis, annulis, clenodiis, ac supellectibus tam in rebus spiritualibus quam temporalibus et mixtis in locis omnibus pro rei necessitate ac voluntatis vestre arbitrio, aliorum nobilium, militarium et armigerorum more libere habere, gestare ac deferre iisdemque uti quouismodo possitis et valeatis, Apti quoque sitis ac idonei ad ineudum et recipiendum omnes gratias, libertates, exemptiones, fueda privilegia, vacationes a muneribus et oneribus quibuscumque realibus personalibus sive mixtis ad utendum denique singulis iuribus quibus ceteri a nobis nostrisque predecessoribus divis Romanorum Imperatoribus ac regibus et ipso denique sacro Romano Imperio huiusmodi ornamentis insigniti ac feudorum capaces atque participes utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent quomodo libet consuetudine vel de iure sublato omni obstaculo contradictioneque inhibita. Nulli ergo omnino hominum cuiuscumque status, gradus, ordinis, conditionis, dignitatis aut preminentie fuerint liceat hanc nostram erectionis, constitutionis, ordinationis, insignitionis, derogationis, approbationis, ratificationis, confirmationis, auctiois, amplificationis, locupletationis, concessionis, privilegii decretii voluntatis et gratie paginam infringere aut ei quoniam ausu temerario contra ire. Si quis autem id attentare presumpserit

in nostram et sacri Romani Imperii indignationem gravissimam ac penam sexaginta marcharum auri puri pro dimidia fisco seu erario nostro imperiali residua vero parte iniuriam passi seu passorum usibus omnie spe venie sublata toties quoties contraventum fuerit pendenda, seu novent ipso facto in cursurum harum testimonio litterarum manu proprio subscriptarum ac sigilli nostri Cesarei appesione munutarum. Datum in civitate nosta Vienna die vigesima sexta maii anno Domini 1578 regnorum nostrorum Romani tertio Hungarichi sexto et Bohemici itidem tertio ¹.

VII.

Carolus Quintus divina favente clementia Romanorum Imperator Augustus, ac rex Germaniæ, Hispaniarum utriusque Siciliæ, Hierusalem, Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiae, Insularum Balearum, Sardiniae, Fortunatarum et Indiarum ac Terræ firmæ, Maris oceani etc. archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Lothrici, Brabantiae, Limburgiæ, Lucemburgiæ, Geldriæ, Wiertembergæ, etc., comes Habsburgi, Flandriæ, Tirolis, Artesii et Burgundiæ, palatinus Hannoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ, Ferreti, Kiburgi, Namurci et Zutphaniae, lantgravius Alsatiae, marchio Burgoniæ et sacri Romani Imperii etc., princeps Vœviæ, dominus Frisiæ, Molinæ, Salinarum, Tripolis et Mechlinæ, etc., spectabili nostris et Imperii sacri fidelibus dilectis Hugoni Garnier et Antonio eius fratri militi, sive equiti aurato et expeditionum sive litterarum latinarum imperialis cancellariæ nostræ registratori gratiam nostram Cæsaream et omne bonum. Tametsi satis cumpertum est virtutem semper solere seipsa consentam esse ut quam veluti certa præmia sequantur honos, amplitudo et gloria, attamen cum illa magnorum etiam principum decreto atque sententia decoratur, eo magis etiam se conspiciendam et ad sese imitandam mortales omnes incitatiores facit. Quo circa attendentes præter generis et familiæ vestræ honestatum insignes animi utriusque vestrum dotes, et virtutum ornamenta sinceræque fidei et devotionis affectum, quo nobis et sacro Romano imperio atque inclite domui nostræ Burgundiæ affecti estis, fidelique et grata servitia, et obsequia quæ tu prædicte Antoni nobis et eidem sacro Romano Imperio pluribus jam annis imperialem aulam nostram pacis,

1. La copie de l'époque que nous avons dû utiliser pour la reproduction de ce diplôme est excessivement defectueuse. Les incorrections nombreuses qui la parsèment sont dues au copiste, qui semble ne pas avoir compris la langue latine.

bellique tempore in diversis expeditionibus et itineribus nostris terra marique susceptis secutus, cum aliis in rébus tum vero maxime apud cancellariam nostram imperialem in munere registratoris litterarum et expeditionum latinarum magna cura, sollicitudine, vigilantia, assiduitate et diligentia et singulari dexteritate præstitisti etiamnum præstas et deinceps una cum prædicto Hugone fratre tuo præstiturum te plane nobis pollicemur dignum iudicavimus signo copiam nostræ liberalitatis in vos collato, et virtutum, ac meritorum vestrorum testimonium et nostræ erga benemeritos munificentia, et gratitudinis memoriam etiam apud posteros relinquero : Et propterea motu proprio ex certa nostra scientia, animo deliberato, sano quoque principum, comitum, baronum, procerum, ac aliorum nostrorum, et imperii sacri fidelium delictorum accedente consilio, et de nostræ Cæsareæ potestatis plenitudine, vos prædictos Hugonem et Antonium Garnier fratres liberosque vestros legitimos utriusque sexus tam natos quam nascituros, eorumque hæredes et descendentes legitimos in infinitum nostros et imperii sacri nec non principatum et dominiorum nostrorum hæreditariorum veros nobiles, et vero Antonium meritis tuis sic exigentibus militem sive equitem auratum fecimus, creavimus, constituimus, et nobilitatis atque auratæ militiæ et equestris dignitatis nomine, gradui, ordine titulisque, et fascibus insignivimus prout tenore presentium facimus, creamus, constituimus, erigimus, attolimus et insignimus. Vosque iuxta conditionis humanæ qualitatem veros nobiles et tamquam de nobili militari genere procreatos dicimus et nominamus et ab universis et singulis cuiuscumque præminentia, dignitatis, status, gradus, ordinis, aut conditionis fuerint, pro talibus sic veris nobilibus, haberi, dici, nominari, et reputari volumus, decernentes et hoc nostro Cæsareo statuentes edicto, quod vos præfati Hugo et Antonius Garnier fratres liberique, hæredes et descendentes vestri antedicti ubicumque locorum et terrarum tam in iudicio quam extra in rebus spiritualibus et temporalibus ecclesiasticis et prophanis etiamsi talia forent de quibus in presentibus mentio specialis fieri deberet omnibus, et singulis privilegiis, gratiis, honoribus, dignitatibus officiis, juribus, libertatibus, insignibus, et induitis ut frui, et gaudere, atque etiam in metropolitanis, et cathedralibus ecclesiis ubi de militari tantum nobili genere procreati in canonicos recipiuntur recipi tu vero Antoni etiam aureis torquibus, gladiis, calcaribus, vestibus, phaleris sive equorum ornamentis aliisque ad equestrem ordinem et dignitatem, spectantibus de jure vel consuetudine pertinentibus uti, fruique possitis et debeatis quibus cæteri sacri romani imperii et ditionum nostrarum hæreditariarum veri nobiles a quatuor avis paternis et maternis geniti et procreati utuntur, fruuntur

et gaudent et ad illa admitti, ad quæ illi admittuntur, et recipiuntur consuetudine vel de jure. Quo vero huiusmodi nobilitationis et militaris status vester liculentius, splendescat vobis præfatis Hugoni et Antonio fratribus liberisque hæredibus et descendentes vestris antedictis antiqua et gentilitia arma, et insignia vestra hactenus per vos, et progenitores vestros deferri solita videlicet scutum azurei seu cerulei coloris in quo agnus albi sive argentei coloris in anteriorem scuti partem versus sinistro pede crucem aurei seu crocei coloris, sursum erectum tenens, in cuius summitate vexillum albi seu argentei coloris retro volitans et in eo crux Salvatoris rubri coloris appareat, et supra scutum galeam communem sive clausam, tenis sive laciniis azurei, sive cerulei, et albi argenteive et eorundem colorum, fascia tortili redimitam, e cuius cono anterior pars agni candidi exurgat anterioribus duobus pedibus crucem aurei, seu crocei coloris cum vexillo albo et cruce Salvatoris rubea sicut infra in scuto tenens, non solum laudanda, approbanda, et confirmanda, verum etiam melioranda, augenda, et exornanda duximus ac tenore presentium laudamus, adprobamus, confirmamus, melioramus, augemus, deornamus, ad dentes in vertico scuti in area aurei seu crocei coloris dimidiam aquilam nigram bicipitem expansis alis pectore tenus eminentem et galeam clausam, mutantes in galeam apertam cancellam sive torneaream; quem admodum hæc omnia presentium in medio accuratius depicta cernuntur. Volentes et decernentes ut deinceps vos præfati Hugo et Antonius Garnier fratres liberique hæredes et descendentes vestri legitimi huiusmodi arma et insignia deinceps habeatis, et deferatis illisque in omnibus, et singulis honestis, decentibusque artibus et expeditionibus tam serio quam ioco in torneamentis, hastiludiis, bellis, duellis, singulari certamine et quibuscumque pugnis, scutis, vexillis, tintoriis, annulis, signetis, sigillis, sepulchris, monumentis, sculpturis, edificiis, clenodiis, jocalibus et universa suppellectili vestra, et aliis in locis omnibus pro voluntatis vestrae arbitrio, uti, frui, gaudere possitis et valeatis: aptique sitis, et idonei ad incundas et recipiendas omnes exemptiones, libertates, privilegia, bona feudalia cuiuscumque generis, vel speciei, donata, legata, vel etiam exemptionis titulo, aut alias legitime acquisita in quibuscumque terris et locis et præsertim in ducatu nostro Brabantiae et comitatu Burgundiae, Flandriae et aliis dominiis nobis hereditario jure spectantibus, nulla alia a nobis desuper obtenta licentia sub oneribus feudi; per alios nobiles portari consuetis in feudum suscipienda, habenda, possidenda, et ad hæredes et successores legitimos nostros transmittendas vacationes a muneribus et oneribus quibuscumque realibus, personalibus, sive mixtis, jura quoque, et consuetudines quibus cæteri

sacri Romani Imperii ditionumque nostrarum hæreditariarum nobiles huiusmodi armorum ornamentes insigniti gaudent, et fruuntur, quomodo libet consuetudine, vel de iure nulli ergo omnino hominum liceat hanc nostra creationis, erectionis, nobilitationis concessionis, meliorationis, decreti, voluntatis, et gratiæ paginam infringere, aut ei quovis ausu temerario contraire : Si quis autem attentare præsumperit, præter nostram, et imperii sacri indignationem gravissimam pœnam triginta marcharum auri puri pro dimidia imperiali fisco nostro, reliqua vero parte iniuriam passi, aut passorum usibus irremisibiliter adplicandam toties quoties contra factum fuerit, se noverit ipso facto incursum harum testimonio litterarum sigilli nostri Cæsarei appensione minutarum. Datum in civitate nostra imperiali Augusta Vindelica die quinta mensis aprilis anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo primo imperii nostri trigesimo primo regnorum nostrorum trigesimo sexto.

Ad mandatum Cæsaræ et catholicæ majestatis proprium.

HALLER.

VIII.

Carolus Quintus divina favente clementia Romanorum Imperator augustus ac rex Germaniæ, Hispaniarum, utriusque Siciliæ, Hierusalem, Hungariæ, Dalmatiæ, Croaciæ, Insularum Balearium, Sardinie Fortunatarum et Indiarum ac terræ firmæ maris Oceani, etc. Archiduc Austriæ, dux Burgundiæ, Lothrici, Brabantia, Lymburgiæ, Lucemburgiæ, Geldriæ, Wirtembergæ etc., comes Habsburgi, Flandriæ, Tyrolis, Arthesii, et Burgundiæ Palatinus, Hannoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ, Ferreti, Kiburg, Namurci et Zutphanæ, Landtgravius Alsatæ, marchio Burgoniæ et sacri Romani Imperii, etc., princeps Sueviæ, etc. Dominus Frisiæ, Molinæ, Salsiarii, Tripolis et Mechliniæ, etc., nostro et Imperii sacri fidei dilecto Antonio Garnier expeditionum latinarum sacræ nostræ imperialis cancellariæ registratori gratiam nostram Cesaream et omne bonum. Cum reges et principes deceat eos præcipue qui singularibus meritis fideique devotione et observantia, ac in administrandis rebus fidei suæ commissis dexterritate et solertia præ cæteris clarent, quorumque integritas et prudentia variis comprobata est documentis condigno virtutum suarum ornamento decorare ut et ipsi virtutum meritumque suorum præmia digna consequantur, et cæteri huiusmodi præmiis allekti ad præclara eis præstanda officia adducantur ad recteque agendum proviores effi-

ciantur, hoc quidem intuitu et consideratione cum tu præfate Antoni hactenus in diversis nostris et sacri romani imperii, nec non principatum nostrorum hæreditariorum rebus et negociis non vulgaria integritate fideique et sinceræ devotionis testimonia dederis, utque in posterum similibus studio et cura nobis inservire, tuamque operam rebus nostris et hæredum nostrorum solita fide et observantia præstare possis et debeas, dignum censuimus te, quem peculiari affectu et gratiæ nostræ specialis favore prosequeremur. Quo igitur virtutis industriæ et fidelitatis meritorumque tuorum uberiores ex nostra liberalitate fructus consequaris et in hoc laudabili instituto erga nos et nostros ardentius perseveres, motu proprio et ex certa nostra scientia animo deliberato, ac de nostræ imperialis regiaeque et alterius nostræ omnimodæ potestatis plenitudine te præfatum Antonium in secretarium ac familiarem continuum et domesticum nostrum suscepimus et assumpsimus, ac tenore presentium suscipimus et assumimus, aliorumque secretariorum, imperialium et continuorum domesticorum nostrorum numero et consortio favorabiliter adscribimus et aggregamus, ita ut deinceps possis et valeas quascumque litteras nostras tam claudendas quam apertas sive patentes, et alterius cuiuscumque generis tibi commissa nobis subscribendas adferre, et pro solito prout moris et fideliter expedire, reliquaque omnia et singula circa ea agere, facere et exercere quæ cæteri nostri secretarii de jure, vel consuetudine ratione eorum officii agere, facere, tractare et exercere possunt, et ex nunc in antea omnibus et singulis privilegiis, libertatibus, facultatibus, gratiis, favoribus, juribus, prærogativis, præeminentiis, immunitatibus et exemptionibus ac franchisiis, uti et gauderi quibus ipsi secretarii ac familiares continui domestici nostri quovis modo utuntur et gaudent, volentes et expresse eisdem met quibus supra motu et scientia nostris ac de nostræ omnimodæ potestatis prædictæ plenitudine mandantes et decernentes ut ab omnibus et singulis dicti sacri imperii regnorumque et dominorum nostrorum hæreditariorum quorumcunque personis, cuiuscunque dignitatis status, gradus ordinis, præeminentiæ, et conditionis fuerunt, pro tali secreto ac familiari continuo domestico nostro tenearis, habearis et reputeris, decentique honore pertracteris, et si contingat te pro rebus nostris seu nostrorum, aut etiam tuis quopiam ablegari aut peregre procifisci. Cum ad dicti imperii vel ad nostras tam regnorum quam aliorum dominiorum nostrorum hæreditariorum quorumcunque jurisdictionis partes, civitates, oppida, terras, et loca perveneris te una cum servitoribus, famulis, equis, ceterisque rebus tuis vel tuorum benigne suscipiant ac pertractent neque molestiam aut impedimentum aliquod inferant vel inferri patiantur, quinimo absque alicuius datii, gabellæ, mutæ, pedagii,

pontenegii, aut alterius cuiusvis oneris gravaminis vel impositionis realis sive personalis et mixti, etiam ordinarii et extraordinarii solutione et exactione stare, morari, ire, transire et ad tuæ voluntatis libitum redire sinant, et denique in omnibus et singulis aliis quæ ad commodum honorem et utilitatem tuam et tuarum erunt et spectabunt, favorem et auxilium præsentent et exhibeant, rem nobis in hoc facturi gratissimam. Præterea ut maioribus gratiarum et prærogativarum cumulis te a nobis condecoratum sentias, te Antonium Garnier una cum omnibus tuis bonis mobilibus et immobilibus, locis, terris, prædiis, domibus, possessionibus, juribusque et rebus omnibus, legitime tamen acquisitis et acquirendis ubique locorum et terrarum, tam in sacro romano imperio, quam in quibuscunque regnis principatibus et dominiis nostris hæreditariis universis existentibus presentibus et futuris in nostram et aliam quamcunque supremam et omnimodam salvaguardiam et protectionem patrociniūque et tutelam nostram specialem assumpsimus et per presentes assumimus. Ad hæc te præfatum Antonium quarumcunque civitatum, terrarum, oppidorum et locorum tam dicti sacri Imperii quam aliorum regnorum principatuum et dominiorum nostrorum hæreditariorum nostrorum civem honorabilem uti illarum conterraneum facimus et speciali gratia creamus, et constituimus per presentes. Ita ut omnibus et singulis illorum omnium privilegiis, gratiis, indultis, honoribus, officiis magistratibus, dignitatibus et civilibus functionibus, specialibus quoque prærogativis et exemptionibus et aliis quibuscunque juribus, facultatibus et actibus uti, frui, et gaudere possis et debeas, quibus dictarum civitatum, terrarum, oppidorum et locorum veri originarii et naturales incolæ, sive cives qualitercunque etiam ex privilegio vel speciali prærogativa a nobis aut nostris prædecessoribus concessa, et deinceps per nos et successores nostros quomodo libet concedenda utuntur, potuntur et gaudent ex statuto, consuetudine vel de iure, omni contradictione, impedimento, et exceptione penitus cessantibus, nec non in quibuscunque dicti imperii et regnorum, dominiorum et principatuum nostrorum prædictorum cathedralibus etiam metropolitanis, collegiatis et aliis ecclesiis etiamsi in illis statuto sive ordinatione aut constitutione apta vel quovis alio decreto cautum esset, ne quis ad earundem ecclesiarum dignitates sive canonicatus, et præbendas, aut alia beneficia nisi de nobili sint militari genere, a quatuor avis paternis et maternis aut alio nobilitatis gradu procreatus vel alias doctoratus aut aliquo alio artium gradu insignitus sit, recipi et admitti possit, tu Antoni recipi et admitti possis et debeas, et a nemine quo minus illa assequi, et ad ea recipi debeas, impediri posse vel debere volumus, et mandamus, non obstantibus quoad omnia et

singula supra concessa, omnibus et singulis tam dicti sacri imperii quam regnorum et aliorum dominiorum nostrorum prædictorum quorumcunque generalibus et specialibus constitutionibus et ordinationibus legibus quoque statutis etiam per nos et prædecessores nostros, sub quibusvis, formis et tenoribus, etiam iteratis vicibus, concessis et innovatis, nec non statutis et consuetudinibus, restrictionibus quoque juribus et usibus quorumcunque locorum prædictorum etiam per nos aut alios confirmatis et confirmandis etiam quoad assecutionem dignitatum seu canonicatum et aliorum beneficiorum huiusmodi in singulis ecclesiis prædictis ordinationibus et decretis quomodolibet et quavis etiam applicatione vel alia auctoritate et forsitan de consensu nostro ac sub quibusvis verborum formis et clausulis etiam derogatoriis derogatoriis quomodolibet editis et concessis, aliisque quomodolibet in contrarium facientibus quibus omnibus et singulis in quantum præmissis aut eorum alicui obstare possent, etiamsi talia essent de quibus in presentibus specialis et individua ac de verbo ad verbum mentio fieri deberet, quoad eorundem præmissorum effectum illorum omnium tenores et formas, ac si de verbo ad verbum insererentur presentibus pro plane et sufficienter expressis et insertis habentes specialiter et expresse, ac de nostris jam dictis Cæsareæ et omnimodo nostræ potestatis plenitudine, motuque scientia et auctoritate similibus tenore presentium derogamus, et derogatum esse volumus per presentes suppletentes omnes et singulos tam iuris quam facti defectus, si qui forsitan in præmissis aut eorum aliquo intervenerint, seu intervenisse dici possint, nulli ergo omnino hominum liceat hanc nostram concessionis, creationis, salvaguardiæ, decreti derogationis, voluntatis et gratiæ paginam infringere aut ei quovis ausu contravenire, si quis autem id attentare præsumpserit præter nostram et imperii sacri indignationem gravissimam pœnam viginti marcarum auri puri se noverit ipso facto toties quoties contrafactum fuerit incursum, quarum dimidiam imperiali fisco seu aerario nostro, reliquam vero partem iniuriam passi usibus irremissibiliter applicandam decernimus. Harum tertimonio litterarum sigilli nostri Cæsarei appensione munitarum. Datum in oppido nostro Bruxellis ducatus Brabantiæ die vigesima prima mensis maii anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quinto, imperii nostri trigesimo quinto, regnorum nostrorum trigesimo nono.

CAROLUS.

A Berzeno

Ad mandatum Cæsareæ et catholicæ Majestatis proprium.

HALLER.

IX.

Carolus Quintus divina favente clementia Romanorum imperator augustus, ac rex Germaniæ, Hispaniarum, utriusque Siciliæ, Hierusalem, Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Insularum Balearum, Sardinæ, Fortunarum et Indiarum, ac Terræ firmæ, maris Oceani, etc., archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Lothrici, Brabantiæ, Limburgiæ, Lucemburgiæ, Geldriæ, Wirtembergæ, etc., comes Habsburgi, Flandriæ, Tyrolis, Arthesii, et Burgundiæ, Palatinus Hannoniæ, Hollandiæ, Zeelandiæ, Ferreti, Kiburgi, Namurci et Zutphanæ, lantgravius Alsatia, marchio Burgoniæ et sacri Romani Imperii, etc., dominus Frisiæ, Molinæ, Salinarum, Tripolis et Mechliniæ, etc., spectabili nostris et imperii sacri fidelibus dilectis Hugoni Garnier et Antonio eius fratri militi sive equito aurato et expeditionum latinarum sacræ imperialis nostræ cancellariæ registratori gratiam nostram cæsaream, et omne bonum. Tametsi, satis compertum est virtutem semper solere se ipsa contentam esse, ut quam veluti certa præmia sequantur honor amplitudo et gloria, attamen cum illa magnorum præcipue principum decreto et sententia decoratur, eo magis se conspiciendam, et ad sese imitandam mortales omnes reddit incitatiores, quo circa attentendes præter generis et familiæ vestræ honestatem insignes animi utriusque vestrum dotes et virtutum merita sinceraeque fidei et devotionis affectum quo nobis et sacro romano imperio, inclytisque Burgundiæ et aliis domibus nostris affecti estis, animoque revolventes tuam Hugo præter alia tuæ virtutis ornamenta singularem doctrinam et eruditionem, multarumque scientiarum peritiam non vulgarem de quibus fide digno abunde satis edocti sumus testimonio, grataque et fidelia servitutis obsequia diversorumque munerum et functionum officia quæ tu præfate Antoni nobis et eidem sacro romano imperio pluribus iam annis pacis bellicque temporibus in diversis itineribus et expeditionibus nostris gestis et susceptis. Præsertim in obsidione imperialis civitatis nostræ Metentis a Gallis occupatæ, ac deinde sequentibus annis in exercitibus contra hostem nostrorum regem Galliæ pro tuendis et ndis limitibus nostris Belgicis aulam et castra sequutus non solum apud prædictam cancellariam nostram in qua expeditionum latinarum munere registrario solerti cura vigilantique studio et assiduitate fideliter functus es verum etiam in quam pluribus non mediocris momenti negociis res nostras et statum nostrum concernentibus pro quibus aliquoties te ad longinquas profectioes et itinera ablegavimus, quæque non sine

vitaē tuā discrimine nullis parcendo laboribus et vigiliis, nulloque te terrente periculo intrepide diu noctuque adiisti syncera fide non sine magna tuā virtutis et solertiaē commendatione te praestitisse cognovimus, quaeque in dies praestas, et deinceps una cum dicto Hugone fratre tuo praestitutum plane nobis pollicemur, non alienum a ratione sed potius aequum ac dignum visum est te Hugonem aliquo, te vero Antonium multiplici gratitudinis, et munificentiae nostrae donis condecorare, rem celsitudinis nostrae Cesareae et regiae dignam consentes, si quopiam nostrae liberalitatis signo in vos collato virtutum et meritorum vestrorum testimonium et nostrae ergo vos, de nobis benemeritos voluntatis memoriam etiam apud posteros relinquamus, et propterea motu nostro proprio in certa nostra scientia animoque deliberato, sano quoque principum, ducum, comitum, baronum et aliorum imperii praedicti regnorumque et dominiorum nostrorum, nobilium fidelium dilectorum accedente consilio et assensu, ac de nostrae imperialis regiaeque et alterius nostrae omnimodae potestatis et auctoritatis plenitudine vos praefatum Hugonem et Antonium Garnier fratres, liberosque vestros legitimos utriusque sexus tam natos, quam nascituros, eorumque haereditarios et descendentes legitimos in infinitum nostros et dicti sacri romani imperii omniumque et singulorum regnorum principatum et dominiorum nostrorum quorumcunque et nobis haereditario, iure et alias quomodolibet spectantium veros nobiles: Te vero Antonium meritis tuis erga nos sic exigentibus militem sive equitem auratum fecimus, creavimus et constituimus, nobilitatisque et auratae militiae ac equestris dignitatis nomine, gradu, ordine, titulis et fascibus insignivimus ac tenore presentium, facimus, creamus, erigimus, constituimus et insignimus vosque iuxta condicionis humanae qualitatem veros nobiles tanquam de nobili. Te vero Antonium verum militem et equitem tanquam de militari et equestri genere procreatos dicimus, declaramus et nominamus, ac ab universis et singulis tam dicti sacri imperii quam regnorum, provinciarum, ducatum, comitatum et aliarum ditionum nostrarum quarumcunque personis ecclesiasticis et saecularibus cuiuscunque gradus dignitatis, status, conditionis, qualitatis, et praeminentiae fuerint, etiam si pontificali vice regia ducali vel quavis alia maiori praefulgeant dignitate, etiam presentibus et futuris, pro talibus veris nobilibus proque tali milite et equite haberi, dici, nominari et reputari volumus et mandamus. Decernentes ex hoc nostro Cesareo regioque et alio quocunque auctoritatis nostrae omnimodae statuentes et mandantes edicto, ut posthac vos Hugo et Antonius fratres liberique et descendentes vestri praedicti infinitum ubicunque locorum et terrarum, tam in dicto imperio quam regnis, principatibus et dominiis nostris haereditariis universis

tam in iudicio quam extra in rebus spiritualibus et temporalibus ecclesiasticis et profanis, publicis et privatis, omnibus et singulis gratiis, privilegiis, prærogativis, honoribus, dignitatibus, facultatibus, jurisdictionibus, iuribus, dispensationibus, antelationibus, franchisiis, libertatibus, immunitatibus et exemptionibus, omniumque eorum confirmationibus et novis concessionibus concessis et concedentis quocunque more nuncupatis, etiamsi talia essent, quæ hic pro eorum validitate et effectu de necessitate exprimi seu inseri deberent, nullis penitus exceptis. Tu vero Antoni aureis torquibus, gladiis calcaribus, vestibus phaleris equorum ornamentis et aliis militum et equitum insigniis, et ad militarem et equestrem ordinem, et dignitatem de iure, privilegio aut consuetudine quomodolibet pertinentibus respective integre uti, potiri et gaudere libere et licite possitis et debeatis quibus caeteri dicti sacri imperii regnorumque principatuum et dominiorum nostrorum quorumcunque veri et antiqui nobiles, et quoad te Antoni milites et equites aurati, etiam a nobis stricto ense manique et verbo nostris solemniter creati, etiam tornearii ludi capaces a quatuor et ulterius cuiuscunque gradus avis paternis et maternis geniti utuntur fruuntur et gaudent, seu uti, frui et gaudere possunt et poterunt, quomodolibet in futurum statuto iure, gratia aut consuetudine Quo vero huius nobilitatis vestræ tuæque Antoni militaris et equestris ordinis status luculentius elucescat, vobis Hugoni et Antonio fratribus filiisque hæredibus et descendantibus vestris in infinitum in antiqui generis, veræque huius nobilitatis vestræ certissimum specimen et testimonium antiqua et gentilitia arma et insignia vestra hactenus per vos et progenitores vestros deferri consueta, videlicet scutum azurei seu cerulei coloris, in quo agnus albi seu argentei coloris in anteriorem scuti partem versus sinistro pede crucem aurei seu crocei coloris sursum erectam tenens, in cuius summitate vexillum albi seu argentei coloris retrovolitans, et in eo crux Salvatoris rubei coloris apparet, non solum laudanda, approbanda et confirmanda verum etiam melioranda, augenda et exornanda duximus, ac tenore presentium approbamus, laudamus, confirmamus, augemus, et exornamus, et quatenus opus est de novo concedimus. Addentes scilicet in vertice dicti scuti in area aurei seu crocei coloris dimidiam aquilam nigram bicipitem expansis alis, pectore tenus eminentem, galeam item scuto superimpositam apertam cancellatam, sive torneariam, tenis sive laciniis azurei sive cerulei et albi argenteive accrocei, et iam dictorum colorum fascia tortili redimitam, e cuius cono anterior pars agni candidi exurgat anterioribus pedibus crucem aurei seu crocei coloris cum vexillo albo et cruce rubea sicut infra in scuto tenens, quemadmodum in medio presentium omnia hæc pictoris artificio accuratius depicta

cernuntur, volentes expresse et hoc nostro Cesareæ regioque et alterius nostræ omnimodæ auctoritatis et potestatis statuentes et decernentes edicto, ut in clarum verum et insigne nobilitatis vestræ indicium vos liberique vestri hæredes et descendentes antedicti in infinitum, in omnibus et singulis eiusdem sacri Romani Imperii regnorumque principatuum, et dominiorum nostrorum hæreditariorum quorumcunque locis et terris et ubique locorum et terrarum, arma et insignia huius modi in omnibus et singulis honestis descentibusque actibus et expeditionibus sive exercitus nobilium antiquorum militarium et armigerorum more tam ioco quam serio in torneamentis, hastitudiis, militaribusque exercitationibus, bellis, duellis, singulari certamine, et quibuscunque pugnis, vexillis, signis, tentoriis, castris, turribus, annulis, signetis, sigillis, picturis sculpturis, auleis, tapetis peristromatibus, sepulchris, domibus, edificiis et clenodiis ac universa suppellectili vestra domi militiæque ac rebus et locis omnibus pro vestræ voluntatis arbitrio in perpetuum habeatis et deferatis, et iisdem frui, uti et gaudere tanquam veri et antiqui nobiles, milites et equites a quatuor avis paternis et maternis procreati libere possitis et debeatis quibuslibet impedimentis et contradictionibus penitus amotis. Aptique sitis habiles et idonei in perpetuum ubique terrarum civitatum oppidorum et locorum tam dicti imperii quam regnorum, principatuum et aliorum dominiorum nostrorum hæreditariorum prædictorum quorumcunque ad omnes et singulos actus, honores, dignitates etiam nobiles et militares quascunque sive spirituales et beneficiales, sive sæculares fuerint tam publicæ quam privatæ etiam per consimiles nobiles milites et equites quomodolibet exerceri solitas, nec non ad quascunque libertates privilegia, iura, indulta, concessionem, exemptiones, immunitates et gratias quaslibet a quibuscunque subsidiis, taleis quottis, gabellis, pedagiis, datiis, collectionibus, distributionibus, oneribus, gravaminibus, teloniis et aliis impositionibus tam realibus quam personalibus et mixtis, ordinariis et extraordinariis, publicis et privatis quocunque nomine sive verbo nuncupatis et nuncupandis, et quavis auctoritate pro tempore imponendis, dandis, et solvendis, ad quas ceteri veri nobiles et milites, tam dicti sacri imperii quam regnorum, principatuum et universorum dominiorum nostrorum prædictorum cuiuscunque gradus, ordinis, dignitatis, conditionis, et præeminentie fuerint de iure, statuto, indulto privilegio generali et consuetudine aut alias quomodolibet admittantur et recipiuntur seu admitti et recipi solent quibuscumque utuntur et fruuntur, vos præfati Hugo et Antoni Garnier, filiique hæredes et descendentes vestri antedicti in infinitum admitti nec non in metropolitanis, cathedralibus et aliis ecclesiis dictarum terrarum et locorum ubi de nobili sive militari genere procreati,

vel alias quomodolibet qualificati tantum ad dignitates, canonicatus et prebendas aliaque beneficia ecclesiastica recipiuntur, recipi et promoveri, iisdemque omnibus et singulis uti, frui et gaudere absque aliquo impedimento sive contradictione libere possitis et debeatis, bona insuper feudalia, vassalagia et allodialia, cuiuscunque generis qualitatis, speciei sive redditus, census et valoris annui fuerint et quocunque nomine censeantur, illorumque seu ab eis quascunque etiam gladii ac meri et mixti imperii facultatis, etiam venandi et in propriis bonis columbaria, domus, pontes, furnos, molendina et cetera huiusmodi erigendi, fabricandi, tenendi et possidendi quomodolibet dependentes, iurisdictiones et privilegia vobis seu alteri vestrorum, hæredibusque et descendentes vestris antedictis pro tempore legata, donata seu a vobis aut eis empta emptionisve aut alio titulo legitime acquisita sive donanda, leganda, emendave aut acquirenda in quibuscunque dicti imperii regnorumque ducatum, comitatum, principatum et aliarum ditionum nostrarum hæreditariarum quarumcunque civitatibus, terris, oppidis et locis nulla alia a nobis vel successoribus nostris seu pro nobis aut nostri, regna et dominia nostra huiusmodi regentibus et administrantibus desuper obtenta, seu requisita licentia vos filiique et descendentes vestri antedicti in infinitum sub oneribus feudi per antiquos et alios veros nobiles et milites supportari consuetis, prorsus in feudum suscipere, habere, tenere et possidere nec non ad heredes et descendentes vestros legitimos gradatim ac sine impedimento et contradictione transmittere possitis et valeatis, possintque et valeant, non obstantibus tam quo ad hæc quam ad omnia alia et singula supra et infra scripta omnibus et singulis tam dicti sacri imperii quam regnorum et aliorum dominiorum nostrorum universorum prædictorum qualibus et specialibus, etiam provincialibus, constitutionibus et ordinationibus legibus quoque et statutis etiam per nos et predecessores nostros sub quibus vis formis et tenoribus, etiam iteratis, vicibus innovatis et concessis, nec non restrictionibus usibus et consuetudinibus similiter per nos aut alios confirmatis et innovatis seu confirmandis et innovandis, etiam quo ad assecutionem dignitatum seu canonicatum et aliorum beneficiorum huiusmodi in prædictis ecclesiis ordinationibus et decretis quomodolibet et quavis etiam apostolica vel alia auctoritate etiam de consensu nostro ac sub quibusvis clausulis etiam derogatoriis derogatoriis quomodolibet concessis, etiamsi talia sint quibus nisi de illis specialis et individua, ac de verbo ad verbum non autem per clausulas generales mentio facta fuerit nullatenus derogari possit, aliisque quomodolibet contrariis, quibus omnibus et singulis illorum omnium tenores et formas, ac si de verbo ad verbum, presentibus insererentur,

hic pro plane et sufficienter expressis et insertis habentes, de nostris iam dictis Cesaræ regiæque et alterius nostræ omnimodæ potestatis et auctoritatis plenitudine motuque et scientia prædicta tenoreque presentium pro hac vice, ac quo ad effectum promissorum tantum specialiter et expresse derogamus et derogatum esse decernimus, quapropter ne vos Hugo et Antoni præmissorum omnium et alicuius eorum frustremini effectui, stricte serioque præcipiendo mandamus universis et singulis tam dicti sacri imperii quam regnorum et omnium aliorum dominorum nostrorum prædictorum principibus ecclesiasticis et sæcularibus, ducibus, marchionibus, comitibus, baronibus, militibus, equitibus, nobiles, capitaneis, clientibus, præfectis, præsidibus, iudicibus, officialibus, baillivis, seu eorum locatenentibus, armorum regibus heraldis, et caduceatoribus, locorumque omnium nobis iure heredito spectantium capitulis, collegiis, communitatibus civium, magistris et rectoribus ac ministris eorundem et aliis quibuscunque quacunquæ auctoritate, dignitate et præeminentia sive gradu et officio fungentibus, et functuris et denique omnibus et singulis dicti imperii, regnorumque et dominiorum omnium prædictorum subditis nostris ecclesiasticis et sæcularibus quavis auctoritate, gradu vel dignitate seu officio fungentibus ut vos prænominatos Hugonem et Antonium Garnier filiosque vestros legitimos eorumque hæredes et descendentes in infinitum in perpetuum in huiusmodi nobilitate militari insignumque et armorum gestatione et fruitione, eorumque jure et usu, omnibus quoque et singulis concessionibus, gratiis et indultis supra specificatis et eorum quolibet et præsertim in immunitatibus, exemptionibus, libertatibus, franchisiis nec non feudis et beneficiorum assecutionibus et denique omnibus et singulis in presentibus contentis, illorumque pacifica fruitione et iure supradictis manuteneant, conservent et defendant, manutenerique, conservari et defendi iubeant et faciant, nec ullo modo nunc aut in futurum eos superillis aut eorum aliquo gravent, molestent vel impediant, vel a quoquam quomodolibet molestari impediri aut gravari permittant, nulla alia desuper a nobis aut nostrorum regnorum principatuum et dominiorum nostrorum hæreditariorum quorumcunque successoribus expectata declaratione omnibus et singulis quæ in præmissis et eorum quolibet volumus non obstare aliisque quomodolibet in contrarium facientibus simili qua supra derogatione interveniente non obstantibus, nos autem omnes et singulos tam juris quam facti defectus si qui forsan in eisdem privilegiis aut eorum aliquo quovismodo intervenirent aut interveniri dici possent suppletentes totum id et quicquid quod secus in eis scienter vel ignoranter contigerit attentari irritum et inane decernimus et declaramus. Nulli ergo omni hominum liceat hanc nostræ creationis, erectionis nobilitatis

meliorationis concessionis gratiarum derogationis voluntatis declarationis et decretorum paginam infringere, aut ei quovis ausu temerario contrarie, quatenus gratiam nostram chara habuerint et præter nostram et dicti sacri imperii indignationem gravissimam penam quinquaginta marcharum auri puri pro dimidia fisco seu erario nostro, reliqua vero parte pro iniuria passi seu passorum usibus toties quoties quomodolibet contra factum fuerit irremissibiliter applicandum evitare maluerint. Harum testimonio litterarum sigilli nostri Cesarei appensione munitarum. Dati in oppido nostro Bruxellis ducatus Brabantiae die vigesima prima mensis maii, anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quinto, imperii nostri trigesimo quinto et regnorum nostrorum trigesimo nono.

CAROLUS.

A Berzeno

Ad mandatum Cæsareæ majestatis proprium

HALLER.





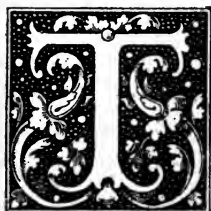
LE

GRAND SERMENT DE L'ARBALÈTE

A BRUXELLES

ET SES MANIFESTATIONS ARTISTIQUES

AU XVII^e SIÈCLE



OUT ce qui touche à l'histoire de nos vieilles gildes et de nos anciennes corporations a toujours eu le don de nous intéresser infiniment.

En parcourant, l'été dernier, l'incomparable exposition de l'Art belge au XVII^e siècle, dont notre savant collègue et ami, M. Jos. Destrée, nous a fait, à notre dernière réunion mensuelle, une si suggestive et si attrayante description, je me suis souvent attardé, — parmi tant de magnificences, tant de richesses, tant de choses admirables, — dans une salle qui m'a paru du plus haut intérêt.

Je veux parler de la salle XIV, cette salle merveilleuse entièrement consacrée à *la vie corporative*.

Le Comité du Vieux Bruxelles, préoccupé à juste titre de la disparition soudaine de tout le vieux quartier compris entre la rue Royale et le Marché-au-Bois d'une part, entre la rue du Parchemin et la rue des Sols, d'autre part, *le quartier Isabelle*, pour l'appeler par son nom, a chargé, l'an passé, trois de ses membres d'en retracer l'attrayante histoire et d'en reproduire

les principaux aspects archaïques ou pittoresques à la veille de disparaître pour toujours.

A cette occasion, j'eus l'honneur de présenter au Comité le fruit de mes recherches sur *la rue Isabelle et son Jardin des Arbalétriers*, deux des points les plus remarquables de ce délicieux vieux quartier.

C'est en rapprochant ce modeste travail de mes visites réitérées à la salle XIV que j'ai pensé qu'il intéresserait mes chers collègues, les membres de la Société d'archéologie de Bruxelles, de savoir ce qu'était, au début du XVII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque des Archiducs, l'une des plus importantes gildes du Brabant et même du pays, le Grand Serment de l'Arbalète, et quelles furent, à ce moment, ses manifestations artistiques.



D'abord, qu'était-ce que le Grand Serment?

On sait que Bruxelles posséda, dès le moyen âge, de nombreuses et puissantes corporations de métiers, ainsi que des gildes fameuses, qui prirent souvent une part très importante à la vie de la cité et perdurèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Parmi ces gildes, une des plus vieilles, une des plus célèbres, aux yeux des Bruxellois, était celle du *Grand Serment de l'Arbalète*, association d'une soixantaine de *tireurs*, soldats du duc et de la ville, toujours prêts à donner main-forte aux décisions du magistrat, et d'un nombre plus considérable de membres *honoraires*, amis des premiers et de leurs exercices sportifs ou militaires.

C'est vers le milieu du XIII^e siècle que l'on peut reporter l'origine de la grande gilde bruxelloise. Connues d'abord sous cette dénomination flamande de *gildes* ou *guldes*, les confréries de tireurs reçurent aussi dans la langue française le nom de *serments*, sans doute parce que les tireurs, gagés par la ville, étaient tenus, lors de leur nomination, à jurer fidélité au prince et à la commune.

En 1304, l'hôpital Saint-Jean céda aux arbalétriers bruxellois, pour y édifier un modeste oratoire dédié à la sainte Vierge, une partie du cimetière situé à l'endroit dit *le Sablon*.

Un peu plus tard, sous le règne de Jean III (1312-1355), la commune de Bruxelles leur octroya la concession d'un terrain qui pût leur servir de jardin d'exercices. Contigu vers l'est à la première enceinte murale de la cité, qui le séparait du parc ducal, ce terrain, appelé le *Hondsgracht*, touchait, vers l'ouest, à l'hospice de Ter-Arcken.

C'est dans ce *schuttershof*, le jardin des tireurs, que vinrent s'assembler, pendant près de cinq siècles, les arbalétriers bourgeois de la bonne ville de Bruxelles, pour s'y livrer à leurs exercices favoris, tout en dégustant la savoureuse bière nationale.

Maintes joutes animées y furent offertes aux gildes similaires du pays, joutes brillantes et bruyantes, souvent honorées de la présence de nos souverains, de la cour et de la noblesse du Brabant.

La digne corporation était dirigée par un conseil composé d'un *chef-doyen*, choisi parmi les bourgeois notables de la cité, d'un *second doyen*, pris parmi les tireurs, de quatre *jurés*, dont deux désignés par les tireurs et deux par les autres confrères, et de *cinq maîtres d'église* (quatre pour le Sablon et un pour la chapelle Saint-Laurent). Un *clerc* ou *greffier* et un *valet* ou *bedeau* assistaient ce conseil, qui était élu tous les ans, le dimanche de la Pentecôte, après la solennelle procession de l'*Ommeganck*, ce cortège fameux et populaire où figuraient tous les corps civils et religieux de la ville et qui était dirigé par les arbalétriers du Grand Serment.

En 1412, ceux-ci reçurent une nouvelle organisation. La ville assigna une allocation fixe à ses soixante arbalétriers gagés et détermina les droits et les obligations des membres effectifs et des membres honoraires. Les échevins et receveurs prescrivirent que, désormais, eux et leurs successeurs seraient seuls et de droit les capitaines du Grand Serment.

Tous les ans, au milieu d'une énorme assistance, se faisait le *tir de Roi*. Un oiseau en bois, le *papegay*, était placé au sommet de la petite tour surmontant le chalcidique de l'église du Sablon, bâtie, comme on sait, sur l'emplacement du petit oratoire qui avait été érigé là par les arbalétriers, en 1304. Chacun des tireurs lui envoyait un trait empenné et celui qui abattait l'oiseau était proclamé *roi du Serment*. Il recevait un joyau qu'il devait por-

ter à son chaperon d'uniforme et sans lequel il ne pouvait comparaître aux réunions de la gilde.

Au xvi^e siècle, le couronnement du roi des arbalétriers se faisait avec une pompe extraordinaire. Le Serment se rendait au Sablon, où le clergé l'attendait et saluait son entrée de ses chants. Puis le prêtre prenait, sur le maître-autel, un oiseau d'or et un grand collier orné d'orfèvrerie, les bénissait, attachait l'oiseau au chaperon du vainqueur et lui passait le collier au col. Tous les confrères se promenaient ensuite en ville, le trait à la main et vêtus d'habits de drap noir, doublés de satin noir, avec, sur les bras, les insignes dorés du Serment. Le *roi* marchait le dernier, accompagné du bourgmestre et des échevins, qui étaient tenus d'assister à cette cérémonie. Le cortège se rendait à la salle des réunions de la gilde qui, depuis 1515, était au premier étage de la Maison du Roi, et où la journée se terminait naturellement par un grand et joyeux banquet.

Un *tir de roi* était un événement capital, une de ces grandes fêtes brabançonnnes dont l'*Egmont*, de Goethe, a perpétué à jamais l'épique souvenir et qui existent encore, quoique moins bruyantes. En dépit de son cosmopolitisme moderne, Bruxelles possède encore d'authentiques descendants de ces bons bourgeois que le grand poète allemand a si admirablement campés dans son drame immortel.

C'est à une fête semblable, le 15 mai 1615, que prit part la Sérénissime Infante Isabelle, événement historique que maintes peintures ou gravures ont rappelé.

Adresse ou hasard, comme dit un vieux chroniqueur, d'un coup d'arbalète, la fille de Philippe II abattit le *papegay* et fut proclamée *reine* du Serment au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Menée en triomphe au maître-autel du Sablon, elle fut décorée, de la main du chapelain, de l'oiseau et du collier d'or, emblème de sa dignité, puis conduite en grande pompe, par les confrères de la gilde, à la Maison du Roi, aux applaudissements sans fin de la multitude.

Les fêtes splendides durèrent trois jours. Les membres de la commune lui votèrent, le 27 mai, un don de 25,000 florins, dont la princesse fit un noble usage.

C'est à la victoire d'Isabelle que le grand *Ommeganck* communal

qui, en 1615, se célébra quinze jours après le tir précité, c'est-à-dire le 31 mai, dut d'être entouré d'un éclat absolument exceptionnel.

Désireuse de perpétuer le souvenir de cette magnifique procession, où tant de pompe avait été déployée en son honneur, l'archiduchesse commanda à son peintre, Denis Van Alsloot, d'en faire une représentation aussi complète que détaillée.

C'est l'œuvre capitale de ce maître estimé, de cet artiste consciencieux qui nous a conservé le souvenir précis de la manière pittoresque dont s'amusaient les Bruxellois du XVII^e siècle, aux jours des grandes fêtes communales.

Cette œuvre consistait en une suite de six importantes compositions numérotées qui prenaient un développement de vingt à vingt-cinq mètres et réunissaient plus de dix mille figures.

Achevés en 1616, ces six tableaux furent placés dans la splendide galerie que les Archiducs avaient formée au château de Tervueren. Un détail sur leur valeur : ils coûtèrent la somme, considérable pour l'époque, de dix mille livres, entièrement payée par la cassette privée des princes ¹.

Je n'entreprendrai pas ici la description de ces six belles compositions : cette description a été minutieusement et parfaitement faite par une plume des plus autorisée, qui les a analysées dans toutes leurs parties et nous a narré les étranges vicissitudes qu'elles eurent à subir après la mort des Archiducs, ainsi que leur dispersion actuelle en Espagne, en Angleterre et Dieu sait où ² !

Deux de ces six pièces (la première et la sixième) sont au Musée du Prado, à Madrid ; deux (la deuxième et la cinquième) au Musée de South-Kensington, à Londres, et deux (la troisième et la quatrième) ont disparu.

Deux copies non signées, mais attribuées à Van Alsloot, peuvent se voir à notre Musée ancien de peinture, où elles sont venues en 1811, de l'ancien château royal de Tervueren.

Sur la première, intitulée *le Défilé des Métiers sur la Grand-Place de Bruxelles*, « le peintre nous fait embrasser à la fois et

1. GACHARD, *Le Trésor national*, I, p. 180.

2. A.-J. WAUTERS, *Denis Van Alsloot, peintre des archiducs*, 1899. — Cfr. V. BAESTEN, S. J., *L'Omme ganck de Bruxelles en 1615*, 1889.

d'un seul coup d'œil, dit le R. P. BAESTEN ¹, tout l'ensemble des quarante-huit Métiers répartis entre les neuf Nations. Tandis que la tête de cette première et importante partie du cortège arrive par la rue de la Colline près de la fontaine du Marché-aux-Herbes, après avoir circulé en cinq zigzags aux courbes gracieuses, la queue, c'est-à-dire les derniers maîtres du métier des Bouchers, quitte la rue de la Tête d'Or et arrive au bas de la place.

» Le tout Bruxelles, fabricant et commerçant, est là représenté sur la Grand'Place par plusieurs centaines de chefs d'industrie, qui s'avancent sur deux rangs, à la suite des doyens et des insignes de leurs corporations respectives. Ils semblent fiers de représenter ce qui fut la force réelle de la cité : le travail, la concorde entre les patrons et les ouvriers, la paix dans l'ordre, la richesse dans la justice. Ils ont une tenue simple et digne; ils sont tous vêtus de noir, le chapeau sur la tête, avec la fraise ou collerette et le mantelet espagnols, très à la mode alors dans nos provinces. Le peintre leur a donné les attitudes les plus variées et les plus naturelles. Cà et là, on aperçoit des types connus, de bons gros bourgeois à la mine rubiconde, aux manières franches et joviales. Ils paraissent saluer leurs amis ou conversent entre eux avec cette bonhomie flamande qui les caractérise et ne les quitte pas, même dans les circonstances les plus solennelles. »

Devant chaque métier marche le chef-homme de l'année, paré de tous ses insignes et flanqué de deux valets, vêtus d'une sorte de dalmatique semblable à celle des hérauts d'armes, d'étoffes et de couleurs variées. Ces valets portent une longue hampe élégamment travaillée, supportant des emblèmes ou des cartels peints, dorés ou sculptés avec art : ce sont les armoiries caractéristiques du métier ou les statues de leurs saints patrons. Il faut croire que ces porteurs d'emblèmes et de cartels, sont, pour la plupart, des tireurs du Grand Serment. car beaucoup portent l'habit rouge à bords verts et le chaperon de même.

Sur la seconde des compositions attribuées à Van Alsloot et qui se trouvent au Musée ancien de peinture, on voit le *Défilé*

¹ I. V. BAESTEN, *L'Ommeganck de Bruxelles en 1615, 1889.*

des Serments ou Gildes militaires sur la Grand'Place de Bruxelles. Cette partie de l'*Ommeganck* offrait, comme le *Cortège des Métiers*, un ensemble harmonieux, un tout entièrement distinct, qui exigeait un tableau spécial.

Les Serments nous rappellent ces vieilles institutions militaires qui formaient les corps spéciaux des gardes bourgeoises et étaient tout à la fois des milices citoyennes et des sociétés d'agrément, avec leurs réunions fréquentes, leurs tirs, leurs joutes, etc.

C'est devant les antiques maisons de la Grand'Place, au milieu desquelles domine la Maison du Roi, décorée avec une somptuosité princière et pavoisée des immenses étendards, que le peintre des Archiducs nous a déroulé le cortège des Serments, en quatre rangées parallèles. Les gildes les plus récemment créées marchent les premières. Ce sont les Escrimeurs, puis les Arquebusiers, ensuite les Archers et enfin le Petit Serment des Arbalétriers ou Serment de Saint-Georges.

Mais pourquoi le Grand Serment de l'Arbalète, la plus ancienne, la plus célèbre de nos gildes bruxelloises, qui jamais n'a manqué d'occuper sa place d'honneur à la suite des quatre autres Serments dans l'*Ommeganck* ne s'avance-t-il pas après le quatrième?

Pour quelle raison cette absence extraordinaire, qui a si vivement intrigué nombre d'admirateurs et d'observateurs de l'œuvre de Van Alsloot?

Tout simplement pour une raison de protocole, de ce fameux protocole avec lequel les princes, surtout les princes espagnols ne peuvent pas transiger. Les confrères du Grand Serment ne pouvaient figurer convenablement dans le cortège sans y être accompagnés de la *reine* de leur gilde, mais il n'était guère possible à l'archiduchesse, eu égard à sa dignité de souveraine des Pays-Bas, de prendre rang au milieu des arbalétriers. Les doyens et jurés de la vieille Arbalète décidèrent donc de n'y point paraître en corps et à leur place habituelle. Cependant, ils statuèrent que les tireurs à gages et certains confrères pourraient suivre isolément la cavalcade.

C'est pourquoi l'on voit, deci delà, sur ce tableau, des tireurs du Grand Serment, revêtus de l'habillement et du chapeau

rouges à bords verts, avec, sur le dos, les armoiries de la vieille confrérie : *d'argent à la croix de gueules*.

Quant aux dignitaires, ils se réservèrent la mission de recevoir les Archiducs à leur arrivée à la Maison du Roi et de leur faire les honneurs de leurs salons, situés, je l'ai dit, au premier étage du palais des Serments.

C'est pourquoi aussi l'on aperçoit, au balcon central du premier étage, les princes, entourés des seigneurs et des dames de leur cour, ainsi que du chef-homme et des doyens de la grande gilde, et à toutes les embrasures des fenêtres, les familles des confrères et celles des magistrats de la ville¹.

Les mémorables festivités de 1615 furent, de la part des Archiducs, l'occasion de nombreux et riches présents aux arbalétriers. D'abord un vaste et magnifique triptyque d'Otto Venius, représentant leur patron, *saint Georges terrassant le dragon*, avec les portraits des principaux d'entre eux, sur les deux volets. Cette œuvre du maître de Rubens périt malheureusement dans le bombardement de Bruxelles, en 1695.

Puis, ils leur donnèrent deux tableaux d'un jeune peintre bruxellois, Antoine Sallaert (1590-?) représentant l'un: *Isabelle abattant l'oiseau des Arbalétriers* et l'autre, *la Procession des Pucelles autour de l'église du Sablon*.

Sur le premier, on remarque, au centre, l'Infante debout devant une tente près de laquelle, assis dans un fauteuil, se voit son époux malade. Isabelle vient d'abattre l'oiseau et reçoit les félicitations du prince, des personnes de la Cour et des doyens du Grand Serment. A gauche, au premier plan, se trouve une vieille maison, où l'on revoit l'Infante saluant la foule du haut d'un balcon, pendant que ses officiers jettent des pièces de monnaie au petit peuple. A droite, sur le devant, se déroule un brillant cortège, où de nouveau figure la princesse dans un carrosse à six chevaux. De ci de là, dans les rues croisant l'église, vont et viennent des seigneurs, des bourgeois et des gens du peuple. Dans le haut du tableau, on distingue le côté nord de la flèche du transept. Devant le chœur de l'église,

1. ALPH. WAUTERS, *Revue de Bruxelles*, juin 1841, p. 49. — *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 636. — *Notice sur les anciens Serments*, Bruxelles, Briard, 1848.

se tiennent les tireurs munis de l'arbalète et revêtus de l'uniforme rouge à bords verts. Les autres confrères sont habillés de noir, avec l'insigne doré sur les bras. Les hallebardiers de la Cour sont en pourpoint de velours bleu-pâle, bordé de passementeries jaunes.

Sur le second tableau de Sallaert, nous voyons la procession des pucelles, instituée en souvenir de la dotation, par l'Infante, d'une rente perpétuelle de 1,200 florins en faveur de six jeunes filles méritantes de Bruxelles. Les Archiducs assistèrent à la première de ces processions annuelles, en 1618, le lendemain de la Pentecôte. Au premier plan défile le pieux cortège, le clergé du Sablon en tête. Puis viennent les six jeunes filles en robe blanche, un cierge à la main. Portée par quatre hommes marchant nus-pieds et vêtus en pénitents, s'avance la Vierge miraculeuse du Sablon. Voici les Serments bruxellois avec leur musique. Des gentilshommes de la cour, des dames accompagnent Albert et Isabelle, dont le noble groupe ferme la procession, suivi d'une multitude de bourgeois et d'artisans. Comme dans le premier de ces deux tableaux, l'église Notre-Dame du Sablon se distingue au second plan et c'est autour d'elle que circule la procession.

C'est dans cette église aussi que furent installées les deux toiles du peintre bruxellois. Elles ornèrent le transept jusqu'à la Révolution française, puis, comme tant d'autres richesses artistiques, elles prirent le chemin de Paris, où, inexplicées, tristement dépaysées, elles connurent les galeries du Louvre jusqu'en 1811. Revenues, non sans peine, à Bruxelles, les deux intéressantes toiles d'Antoine Sallaert entrèrent aussitôt dans nos collections nationales. On peut les admirer aujourd'hui dans la salle des Corporations du Musée ancien de peinture.

Revenons au Grand Serment.

En témoignage de reconnaissance des magnifiques présents reçus, les arbalétriers bruxellois s'empressèrent d'accorder aux Archiducs ce qu'ils avaient toujours refusé à leurs prédécesseurs : le passage au travers de leur antique jardin d'exercices pour la création d'une rue nouvelle reliant la Cour à l'église Sainte-Gudule. Décidée en 1620, la *rue Isabelle* fut terminée en 1625.

En vue de dédommager les arbalétriers, en partie dépossédés, leur *reine* leur fit construire un vaste et bel édifice, en face de leur jardin d'exercices. C'est la *Domus Isabellae*, qui devint la Bibliothèque en 1754 et fut démolie en 1796. Sur son emplacement a été installé l'escalier qui, de la rue Isabelle, conduit à la rue Royale et au Parc, escalier appelé lui même à disparaître prochainement pour faire place à une rue nouvelle.

Sur l'ordre de l'Infante, le côté oriental de la rue nouvellement créée fut bâti — à droite et à gauche de l'édifice précité — d'une trentaine de maisons toutes pareilles, sortes de casernes destinées au logement de sa garde noble : les *archers de la cour*, et de sa garde bourgeoise : les *hallebardiers*. La démolition toute récente de ces bâtisses espagnoles a mis à nu les derniers vestiges de la vieille enceinte murale à cet endroit.

Le côté occidental de la nouvelle rue fut mis en valeur par l'occupant, qui était le Grand Serment. Celui-ci, avec l'autorisation de l'édilité, fit dix-huit lots à front de rue. Sur huit d'entre eux, il construisit des maisons basses pour certains de ses membres et, en 1628, il vendit les dix autres à des particuliers. Trois des huit maisons susdites existaient encore en 1909. Elles viennent de disparaître avec le restant de la rue, non sans que nous ayons pu, heureusement, en prendre le dessin et la photographie, qui donnent assez exactement l'idée de ce qu'étaient, au début du XVII^e siècle, les habitations modestes des arbalétriers, pris habituellement dans les rangs des métiers ou de la petite bourgeoisie bruxelloise d'alors.

Ensuite, le Serment dota son jardin d'une nouvelle chambre de réunion et d'une entrée magnifique, constituée par un très beau portail. Bien que fort abîmé et décapité, en 1880, de son pinacle, ce portail remarquable, très bon spécimen de l'architecture de la Renaissance, a subsisté jusqu'en ces derniers temps et n'a disparu que dans les récentes démolitions¹. (Pl. I.)

Telle était, en 1625, la rue Isabelle, rue à la circulation intense par où passèrent bien souvent les lourds carrosses dorés de la cour, conduisant l'archiduchesse et sa suite brillante à l'église

1. Sur les instances du Comité du Vieux Bruxelles, il va être réédifié, non loin de là et servira d'entrée au Musée lapidaire que la ville se propose de créer de ce côté.



LE PORTAIL DU JARDIN DES ARBALÉTRIERS DU GRAND SERMENT
rue Isabelle, à Bruxelles. 1625-1669.



Sainte-Gudule, par où défilèrent tant de somptueux cortèges, tant de processions fleuries, par où passa, en 1650, l'humble convoi qui transporta nuitamment, en la même église, la dépouille de l'ex-souveraine des Pays-Bas, de celle qui avait été la *reine* illustre du Serment et qui, trente ans plus tôt, avait donné son nom à cette rue.

En 1625, les arbalétriers avaient orné leur chambre de réunion à la Maison du Roi de deux beaux portails, d'un buffet et d'une corniche en ébénisterie, ainsi que de tentures de velours cramoisi.

Après le bombardement de 1695, ils la décorèrent de nouveaux portraits des archiducs Albert et Isabelle, des portraits des doyens alors en exercice et d'une série de tableaux, dont les titres nous sont connus : *Saül proposé pour roi au peuple d'Israël*, par Victor Janssens; *Le roi David dansant devant l'arche*, par le même; *Saül reconnu par les anciens et par le peuple*, par J. van Orley; *Abizaël venant à la rencontre de David*; *le Jugement de Salomon* et *La reine de Saba*.

On voit que la gilde cultivait et encourageait grandement les arts en sa chambre.



Elle les protégeait aussi dans les églises où fréquentaient ses confrères et dont, suivant l'usage du temps, elle ornait les autels.

Dans la sacristie de l'église de N.-D. au Sablon, à Bruxelles, on peut voir un vieux tableau sur bois qui n'a pas d'autre origine. Ce panneau représente quatre dignitaires du Grand Serment de l'Arbalète agenouillés devant l'image de la Vierge à l'Assomption. Leurs noms sont inscrits sur le cadre, avec leurs armoiries. Ce sont : Martin Stroobant, Corneille Witler, M.-A. Van Hintxhoven et Robert Van den Gersmueter. Au milieu de chaque nom se trouvent les armoiries du personnage dénommé. STROOBANT : *parti, en premier de... à trois gerbes ; au deuxième, d'or à...* WITLER : *de... au chevron de...* VAN HINXHOVEN : *de... aux trois glands de chêne de...* ; VAN DEN GERSMUETER : *illisible*. Derrière chacun d'eux se tient le saint patron. C'est ainsi que

nous voyons saint Martin fendant son manteau, saint Corneille pape, saint M... et saint Robert, évêque.

Au-dessus, sur le cadre également, se lit l'inscription suivante : *Mediatrix nostre que es post deum spes sola tuo filio nos representa.* 1599. Au milieu de cette inscription, un écusson aux armes du Grand Serment, *d'argent à la croix de gueules.*

Ce tableau, non signé, est extrêmement intéressant pour l'histoire de notre grande gilde. Il était anciennement placé dans la chapelle des Arbalétriers, la première en partant du portail est de l'église du Sablon. Il mériterait certes d'y retourner, après avoir reçu une restauration convenable.



A l'Hôtel de ville de Bruxelles, dans le cabinet de l'échevin de l'Assistance publique, on admire, du côté droit de la haute cheminée, un grand et bien curieux tableau.

C'est une peinture sur bois attribuée à Martin de Vos et intitulée (dans un cartouche fixé sur le cadre) : *Les syndics et les jurés du Grand Serment de Saint-Georges. Martin de Vos (1531-1603) pinxit* (fig. 1).

C'est une erreur. Le Serment de Saint-Georges était le Petit Serment de l'Arbalète. En réalité, il s'agit des *doyens et des jurés du Grand Serment de l'Arbalète en 1601.*

La composition comprend quatorze personnages, tous les dignitaires du Serment, réunis en un groupe imposant. Au premier plan, deux gentilshommes sont agenouillés sur des coussins de velours rouge. Leurs armoiries : *d'hermine à la fasce d'azur* pour le premier ; *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une rose de gueules*, pour le second, sont peintes, avec leur heaume, leurs lambrequins et leur cimier, à côté des coussins. Celui de droite porte, attaché à une chaîne d'or, un médaillon contenant un portrait, probablement celui de Philippe IV. A l'annulaire de sa main droite brille une chevalière, dont le chaton est orné de ses armes précitées. Celui de gauche est également décoré d'une chaîne d'or, mais le mousqueton de celle-ci ne supporte pas de médaille. Tous deux ont la fraise et les manchettes ornées de dentelles. Tous deux ont

les épaules recouvertes d'un élégant et court manteau doublé et bordé de fourrures. Non moins que leurs armoiries, l'épée appendue à leur ceinture atteste la noblesse de leur extraction.

Le premier est messire Charles de ou van Lathem, chevalier, seigneur de Court-Saint-Étienne et de Bouchout, époux de Jeanne Schoofs, premier bourgmestre de Bruxelles, en 1601. Ce personnage figure ici en sa qualité de bourgmestre de Bru-



Fig. 1. — LES DOYENS ET JURÉS DU GRAND SERMENT DE L'ARBALÈTE, EN 1601.
Gilles de Busleyden. Charles van Lathem.
Martin de Vos (1531-1603). — Hôtel de ville de Bruxelles.

xelles et de capitaine du Grand Serment. Le deuxième est Gilles de Busleyden, seigneur de Guirsch, de Leverghem et de Deurne, époux de Catherine van der Dilft, deuxième échevin de Bruxelles en 1601, et probablement second capitaine de la gilde.

Douze personnages les entourent. Ces douze compagnons sont vêtus plus simplement d'habits de drap noir doublés de satin de même couleur, sans fourrures. La fraise qui enserre leur cou

est de modeste toile empesée et godronnée. Ils ne portent point d'épée ni de bijoux. Ce sont certainement de bons bourgeois de Bruxelles, les dignitaires du Grand Serment.

Les douze figures dont je viens de parler sont rangées de la manière suivante : Au premier plan, à droite du premier seigneur, deux personnages ; à gauche du second seigneur, trois personnages ; celui du milieu, un homme au regard assuré, porte autour du cou une sorte de collier d'or, auquel pend un oiseau du même métal.

Au second plan, à droite, trois personnages ; à gauche, deux.

A l'arrière-plan, deux jeunes hommes, un à droite, l'autre à gauche.

L'âge et la situation sociale sont manifestement intervenus dans le groupement dessiné par l'artiste. Ces deux circonstances ont également exercé leur influence sur la façon dont chaque figure a été traitée : les jeunes moins bien que les vieilles.

Quatre des personnages représentés portent sur leur noir pourpoint l'insigne doré du Grand Serment. C'est un saint Georges terrassant le dragon dans un médaillon, auquel sont appendues, de chaque côté, de minuscules arbalètes et, à la partie inférieure, un petit écusson aux armes du Serment : *d'argent à la croix de gueules*. L'homme au collier et à l'oiseau d'or est, pour sûr, le *roi du Serment* en 1601. Les autres assistants, en pourpoint noir épinglé de l'insigne de la confrérie, ce sont les doyens, les jurés et peut-être les maîtres d'église de cette confrérie. Les deux jeunes gens en haut en sont le clerc ou greffier et le bedeau ou huissier.

Tout le groupe est dominé par un tableau pieux représentant la sainte Vierge assise au sommet du Golgotha et tenant, affaissé entre ses genoux, le corps du divin supplicié, qui vient d'être descendu de la croix. La mère du Christ a la tête nimbée. Ses traits expriment la douleur la plus profonde. De la main droite, elle soutient le corps de son fils ; de la main gauche, elle semble implorer la pitié du Tout-Puissant. C'est ce qu'on appelle une *Pieta*. Ce tableau se trouve déposé sur un autel recouvert d'un napperon blanc, tendu lui-même sur un tapis en soie rose frangée d'or. Il est accosté de deux flambeaux dorés, dont les

cierges sont allumés. Autour de l'autel, se distinguent les colonnes d'un temple dans le style du temps.

Cette belle page, dont le réalisme est vraiment remarquable, est attribuée à Martin de Vos le Vieux (1532-1603), une des illustrations de l'école flamande, qu'il enrichit de nombreux tableaux d'histoire, de paysages et de chasses, à l'époque qui précéda immédiatement la splendide ère rubénienne.

C'est un magnifique ensemble décoratif, qui est dans un excellent état de conservation.

En 1890, à l'occasion du xxv^e anniversaire du règne du roi Léopold II, ce groupe fut offert à l'administration communale de la ville de Bruxelles par la famille Evenepoel-Caroly. Il ornait jadis la chapelle que possédaient les arbalétriers en l'église Saint-Géry, démolie à la fin du xviii^e siècle. A la vente du mobilier de cette église, il passa entre les mains de Henri-Corneille Evenepoel, conseiller de Brabant et l'un des promoteurs de la révolution brabançonne de 1786. Ce tableau resta depuis cette époque dans la famille Evenepoel jusqu'au jour où il fut offert à la ville de Bruxelles.

Cette belle peinture, dont les dimensions sont : hauteur, 1^m70; largeur, 2^m37, n'a jamais, que je sache, été reproduite et je suis heureux de pouvoir en donner ici une bonne image.



Au Musée de peinture ancienne de Bruxelles, se voient aussi quelques tableaux représentant des groupes d'arbalétriers du Grand Serment de Bruxelles.

Le plus important est celui d'Henri de Clerck (1570-1629), un des meilleurs élèves de Martin de Vos le Vieux.

Onze personnages s'y voient agenouillés autour d'un tableau représentant le *Christ en croix*, avec, au pied de celle-ci, la sainte Vierge, Marie-Magdeleine et saint Jean, et, dans le fond, une vue de ville (Jérusalem?) (fig. 2).

Au premier plan, à droite, un gentilhomme, dont les armoiries sont : *écartelé; au premier et au quatrième de sable au lion d'or; au deuxième et au troisième, contre-écartelé; A et D de sable*

au semis de fleurs de lis d'argent et à la bordure composée de sable et d'argent ; B et C, un bandé à la bordure simple de gueules (Bourgogne) ; sur le tout, un écusson d'or au lion de sable (Flandre) ; un bâton de gueules brochant sur le tout.

C'est HENRI DE DONGELBERGHE, chevalier, seigneur de Herlaer et de Zillebeke, huit fois bourgmestre de Bruxelles, de 1590 à 1611 et plusieurs fois échevin.

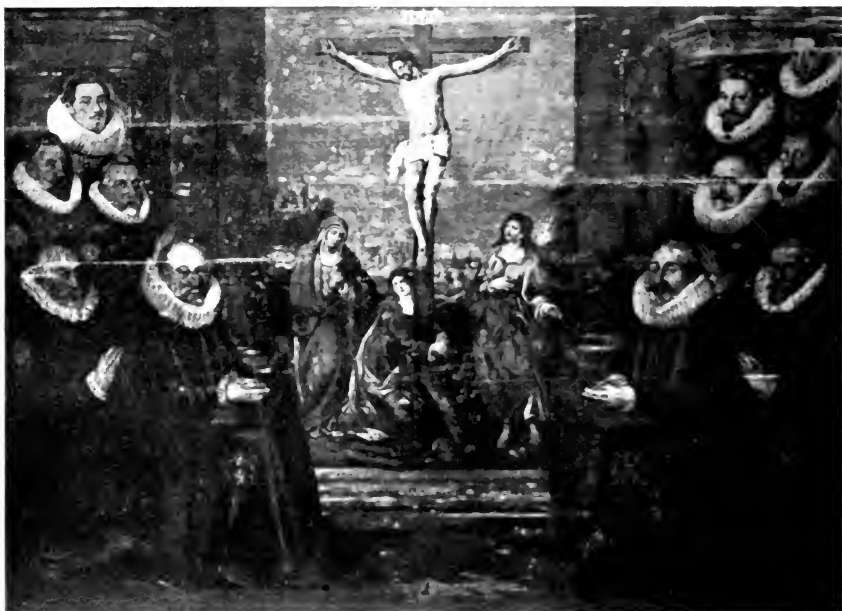


Fig. 2. — LES DOYENS ET LES JURÉS DU GRAND SERMENT DE L'ARBALÈTE
Henri de Dongelberghe. EN 1602. Jean t'Serclaes.
Henri de Clerck (1570-1629) — Musée ancien de peinture, à Bruxelles.

Au même plan, à gauche, un second gentilhomme. Ses armoiries sont : de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, l'épaule chargée d'un écusson d'or au chef échiqueté d'argent et de sable.

Celui-ci est JEAN T' SERCLAES, écuyer, seigneur de Neder-Ockerzeel et de Heurne, époux d'Anne van der Hecht, plusieurs fois échevin de Bruxelles, de 1595 à 1602. Des neuf autres personnages, six portent l'insigne doré du Grand Serment de





PIERRE MADOETS, ÉCHEVIN DE BRUXELLES, ET LES DIGNITAIRES
DU GRAND SERMENT DE L'ARBALÈTE. EN 1620.

Maître inconnu. — Musée ancien de peinture, à Bruxelles.

l'Arbalète. C'est un médaillon coupé; dans le haut, l'Immaculée Conception; dans le bas, saint Georges à cheval terrassant le dragon; des deux côtés, un petit écusson aux armes du Grand Serment. Ce médaillon est entouré d'un ornement auquel pendent trois petites arbalètes et qui est aussi surmonté d'une petite arbalète sur fond de gueules.

Ce tableau, est intitulé : *Portrait des membres de la Confrérie des Arbalétriers de Bruxelles.*

Il serait, je pense, plus correct de l'intituler : *Les Doyens et les confrères du Grand Serment de l'Arbalète, à Bruxelles, en 1602.*

Henri de Clerck (*serenissimorum Archiducum pictor*) naquit, croit-on, à Bruxelles, où il a laissé dans les églises d'assez bons tableaux d'autel. Le musée de l'État possède de lui trois œuvres, provenant des églises Sainte-Gudule, de la Chapelle et d'Anderslecht.



Un autre tableau, qui se voit au Musée ancien de peinture, représente six personnages, dont un porteur de l'insigne doré du Grand Serment. (Pl. II.)

Au premier plan est agenouillé un gentilhomme (épée et chaîne d'or) devant un prie-Dieu recouvert d'un tapis armorié : *d'argent à trois macles de sable, posées 2 et 1.* Casque d'argent; lambrequin d'argent et de sable. Cimier : tête de More entre un vol d'argent et de sable. Date : 1620.

C'est PIERRE MADOETS, seigneur de Haren, plusieurs fois échevin de Bruxelles de 1631 à 1648. Le tableau, pas mauvais, est d'un maître inconnu.



Les numéros 688 et 689, du même Musée, sont également les œuvres d'un maître inconnu. Ils paraissent être des *pendants* ou plutôt deux fragments d'un grand tableau, où ils étaient séparés par une image de piété.

Le premier groupe comprend quatorze personnages, tous agenouillés et avec la figure tournée vers la droite. L'un d'eux est muni de l'insigne du Grand Serment (fig. 3).

Le second groupe est formé par quinze personnages, également agenouillés et avec la figure tournée vers la gauche. L'un d'eux est borgne.



Fig. 3. — LES JURÉS DU GRAND SERMENT DE L'ARBALÈTE.
Maître inconnu. — Musée ancien de peinture, à Bruxelles. N^o 688.

Le numéro 688 est intitulé : *Portrait des Doyens des Arbalétriers de Bruxelles*. Je répète qu'il serait plus exact de dire : *Les Doyens et les confrères du Grand Serment de l'Arbalète, à Bruxelles, en...* (fig. 4).



Un autre grand et beau tableau, postérieur de quelques années aux précédents, se trouve au Musée de peinture ancienne, à Bruxelles, dans la salle des Corporations (n^o 138 du catalogue).



Fig. 4. — LES JURÉS DU GRAND SERMENT DE L'ARBALÈTE.
Maître inconnu. — Musée ancien de peinture, à Bruxelles. N^o 689.

Il est dû au pinceau du célèbre Gaspard de Crayer (1582-1669) et est intitulé : *La Vierge protectrice du Grand Serment de l'Arbalète*. On y remarque, encore une fois, trois gentilshommes agenouillés au premier plan. Dix autres confrères habillés de noir les entourent dans une superbe composition. Ils portent sur le bras l'insigne doré du Grand Serment. (Pl. III.)

Cet insigne n'est plus le même que celui des tableaux précédents. Le petit écusson *d'argent à la croix de gueules* qui, dans

ceux-ci, était suspendu à la partie inférieure du médaillon, est remplacé ici par une troisième arbalète minuscule, pareille aux deux latérales.



Sans aucun doute, les divers tableaux que nous venons de décrire ont dû être offerts, durant le premier quart du XVII^e siècle, par le Grand Serment, à l'autel de chapelles dédiées aux arbalétriers, dans des églises bruxelloises.

C'est à cette circonstance que j'en attribue l'existence actuelle; car, pour ce qui regarde les nombreuses œuvres d'art que possédait la gilde et qui décoraient sa chambre d'assemblée, à la Maison du Roi, elles disparurent en 1794, lors du pillage de cette chambre.

On sait que la vieille milice bourgeoise, aux fastes émouvants offrant à chacune de leurs pages le nom d'un de nos souverains, la description d'une fête somptueuse, le récit d'une joute animée ou la narration d'un patriotique combat, fut supprimée, le 30 messidor an III (18 juillet 1795), par le gouvernement de la République française. Lors de la première occupation de Bruxelles par les troupes françaises, une bande de pillards et de « gens sans aveu » avait envahi le lieu de réunion des arbalétriers à la Grand'Place. Elle y enleva tout ce qui s'y trouvait en fait de meubles, de tableaux, d'argenteries et de papiers, ainsi que des coupes d'un beau travail et de nombreuses pièces d'orfèvrerie données par les souverains qui avaient honoré de leur présence les exercices de la vieille corporation.

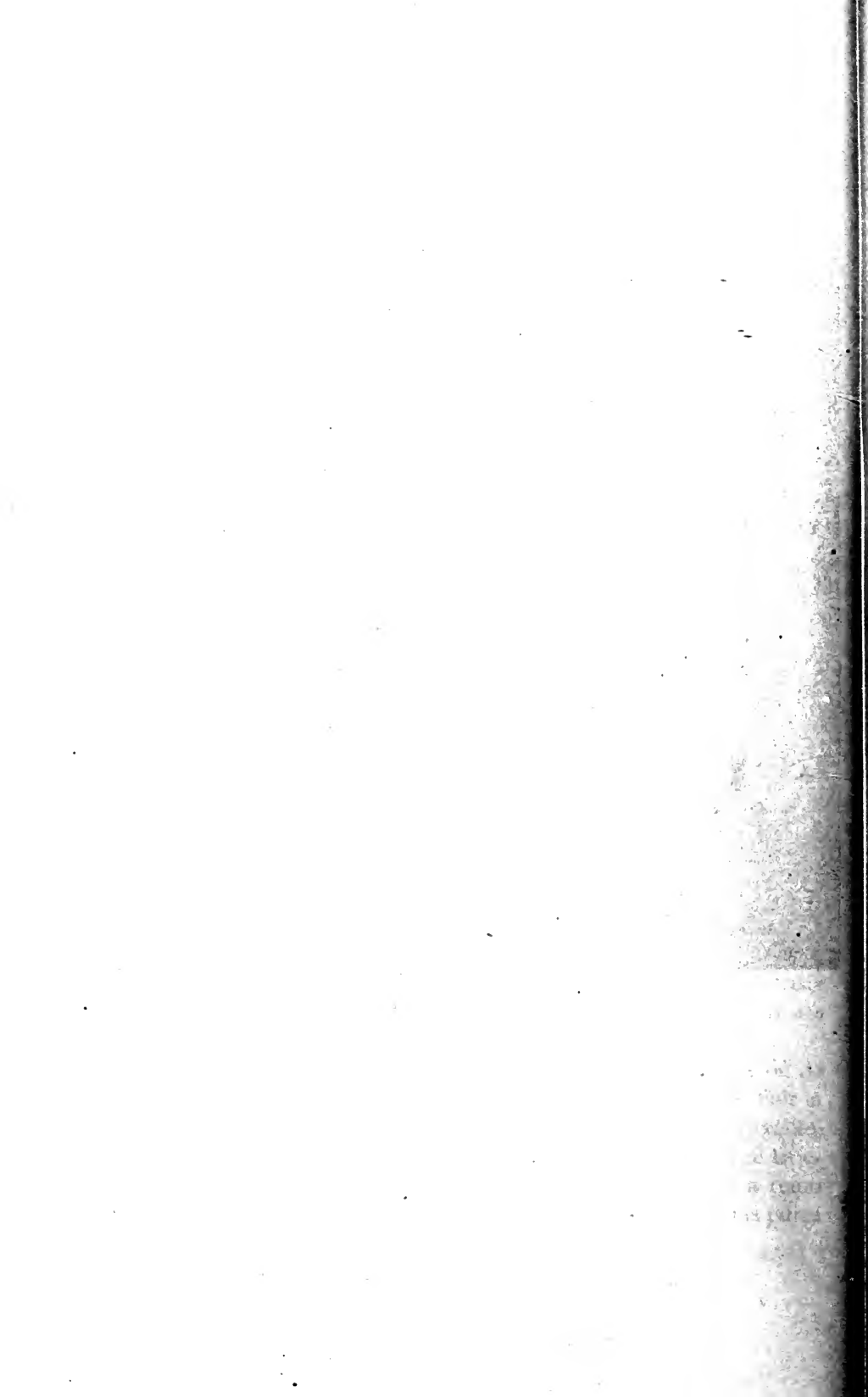
Tout cela disparut en cette mauvaise journée! C'est à ce triste événement que l'on doit l'anéantissement ou la dispersion des archives de la gilde, dont il marqua aussi la fin.

Des œuvres d'art dont je viens de rappeler le souvenir ou de tenter la description, quelques-unes peuvent encore se voir à l'Hôtel de ville, dans les musées ou dans les églises de Bruxelles. Trois d'entre elles (pas les meilleures, malheureusement) se trouvaient dans la brillante exposition de l'Art ancien, qui a réuni cette année les gloires artistiques les plus hautes et les plus pures de notre pays.



LA VIERGE PROTECTRICE DU GRAND SERMENT DE L'ARBALÈTE.
G. de Craeyer (1582-1669).

* Musée ancien de peinture, à Bruxelles, N° 138.



Toutes, elles datent du premier quart du xvii^e siècle, précisément la grande époque qu'a magnifiée cette incomparable réunion.

Toutes, et c'est le point sur lequel je me permets d'insister en terminant, elles nous montrent que nos vieilles gildes d'autrefois ne furent pas uniquement des associations militaires ou sportives, que nos braves arbalétriers du temps des Archiducs n'étaient pas seulement les dignes descendants des fiers communiens du moyen âge, mais qu'ils furent aussi de fervents amis des arts.

Et que ces amis des arts voulurent prendre leur part, si modeste fût-elle, au merveilleux mouvement dont nous avons admiré les témoignages au Cinquantenaire, à l'incroyable floraison à laquelle l'élite des nations est venue cette année rendre un hommage méditatif, ému et enthousiaste.

Novembre 1910.

VICTOR TAHON.



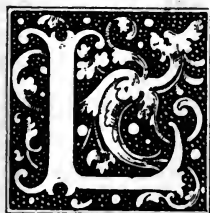


RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES

RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE DE 1910



ES travaux de la Commission des fouilles, en 1910, peuvent se résumer comme suit :

Recherches à Chapelle-Saint-Laurent, à Meulebeke et à Caeskerke.

Enquêtes à Verlaine, à La Clinge, à Wommersom et à Cortemarck.

Surveillance de travaux de nature à amener des découvertes pouvant intéresser l'archéologie à Saint-Trond et à Afsné.

Examen de terres, de mardelles et d'emplacements belgo-romains à Bulscamp, à Saint-Michel, à Lauwé, à Landen, à Astène, à Tontelange, à Volkegem, à Blicquy, à Tombeek et à Ways.

Fouilles à Jamoigne et à Tourinnes-Saint-Lambert.

RECHERCHES A CHAPELLE-SAINT-LAURENT (BRABANT).

Nous y avons remarqué, dans une terre nouvellement labourée, des morceaux de poterie grossière mis au jour par la charrue et dénotant l'existence, dans ce champ, de sépultures analogues à celles de Biez.

RECHERCHES A MEULEBEKE (FLANDRE OCCIDENTALE).

M. l'abbé J. Van Hove a retrouvé, à l'aide d'un ancien terrier de Meulebeke, l'emplacement de l'antique cimetière, appelé : *Het dooder lieden landt*, fouillé autrefois par le peintre Charles Vermandere, qui y trouva des armes et autres antiquités.

Quand on sort de la vieille auberge *Het Bloemgat*, bâtie sur les confins de la commune d'Ardoye, pour suivre le chemin qui sépare les territoires des communes de Meulebeke et d'Emelghem, c'est le second champ à gauche, situé sur le territoire de la commune de Meulebeke. Il est cultivé par M. Vergote, d'Ardoye.

Le 7 mai 1910, M. l'abbé J. Claerhout y a effectué un commencement de fouilles et y a recueilli un fragment de poterie romaine et un nucleus craquelé, en silex blanc.

RECHERCHES A CAESKERKE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Il y a dans cette localité une tourbière en exploitation que nous n'avons pas manqué d'aller visiter ¹.

Elle est située à environ huit cents mètres à l'ouest de l'église, à gauche et à front de la grand' route de Dixmude à Nieuport, entre les bornes kilométriques 22 et 23.

Nous avons parcouru le chantier et examiné avec soin les tranchées et toutes les pyramides de tourbe, mais sans rien y remarquer et on n'y aurait point encore fait de trouvailles, au dire des ouvriers.

ENQUÊTE A VERLAINE (PROVINCE DE LIÈGE) SUR UNE DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES ANCIENNES.

C'est à M. l'abbé Hottelet que nous devons les renseignements suivants relatifs à des sépultures anciennes, mises au jour à Verlain, il y a environ vingt-cinq ans, sur un versant exposé au levant et dominant le lieu dit *Fond Delva*, au sud du village.

La tombe découverte en dernier lieu avait 2 mètres de lon-

1. D'autant plus que le répertoire de Van Dessel renseigne des trouvailles de poteries romaines faites autrefois dans ce village.

gueur sur 1 mètre de largeur et 0^m50 à 0^m60 de profondeur. Trois des murs étaient faits de pierres calcaires et de moellons de grès reliés entre eux par une sorte de mortier contenant beaucoup de gros sable. Le fond était constitué par le sol même. La paroi antérieure et le couvercle étaient de pierre calcaire, d'une seule pièce, et non travaillée. Trois squelettes de grande dimension occupaient la tombe. Celui du milieu reposant en sens inverse des deux autres. On n'a trouvé auprès d'eux ni armes, ni vases, ni ornements, ni emblèmes religieux.

ENQUÊTE A LA CLINGE (FLANDRE ORIENTALE).

Nous nous sommes rendu à La Clinge où l'on nous avait signalé l'existence de débris de poteries à la surface du sol, à l'emplacement d'une sapinière défrichée, située à dix minutes de la gare, mais sur le territoire de la commune de Saint-Gilles.

Il y a là, en effet, assez bien de menus morceaux de vases et il résulte de notre enquête qu'un cimetière a été fouillé jadis à cet endroit par feu Siret, père des deux ingénieurs et archéologues bien connus.

ENQUÊTE A WOMMERSOM (PROVINCE DE BRABANT).

M. Richard-Van Nooten, industriel à Tirlemont, ayant eu l'obligeance de nous informer que l'on venait de faire des découvertes archéologiques à Wommersom, nous nous sommes rendu aussitôt dans cette localité aux fins d'enquête.

Les découvertes dont il s'agit se rapportent au moyen âge et ont été faites en extrayant de la terre à brique derrière la belle ferme de Walsbergen (Walseberghe, en 1221) qui était autrefois une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Malte. Ce sont des débris de matériaux de construction (tuiles, briques, pierres de taille, etc.), des petits carreaux de pavement semblables à ceux de Poilvache, des ferrailles diverses, une belle taque de contre-cœur armoriée avec la date de 1638, un chandelier en poterie, etc., etc.

Ajoutons qu'en face de la ferme, sur une pente exposée au midi, en un champ de betteraves tout nouvellement sarclé, nous avons trouvé plusieurs fragments de tuiles romaines.

ENQUÊTE A CORTEMARCK (FLANDRE OCCIDENTALE).

On a fait des travaux de terrassement très importants à l'entrée de la gare de Cortemarck (à droite lorsque l'on vient de Gand). Nous nous sommes rendu sur place afin de savoir des ouvriers si ces travaux n'avaient pas amené de découvertes. Leur réponse a été négative.

SURVEILLANCE DE TRAVAUX A SAINT-TROND.

Aux mois de mars et d'avril, M. l'abbé J. Claerhout a surveillé les travaux de terrassement effectués en vue de la construction des nouveaux égouts de Saint-Trond. La ville est bâtie sur les alluvions du ruisseau *Cisindria* et ces dépôts marécageux contiennent des quantités d'ossements et de dents de cheval, d'urus et de sanglier. On n'y a point rencontré d'objets d'antiquité.

SURVEILLANCE DE TRAVAUX A AFSNÉ

(FLANDRE ORIENTALE).

Au mois d'août dernier, M. Charles de Hemptinne, en faisant creuser un étang dans le parc de sa villa de Mariasteen, à Afsné, a mis au jour les vestiges d'une station palafittique.

Notre confrère, M. l'abbé J. Claerhout, autorisé à suivre les travaux, nous a rendu compte de cette intéressante découverte en une notice spéciale.

EXAMEN D'UN TERTRE A BULSCAMP

(FLANDRE OCCIDENTALE).

Le tertre que nous avons été examiner à Bulscamp est situé près de la ferme Van den Bosch, dans une prairie qui, jadis, devait être assez marécageuse. Il est parfaitement circulaire et n'a plus guère que 1 mètre de hauteur. On distingue encore, tout autour, les traces d'un fossé. Sa circonférence à la base est de 95 mètres. Est-ce une motte féodale? N'est-ce qu'un refuge pour les bestiaux? Ce tertre, en tout cas, paraît très ancien et il y aurait peut-être lieu d'y faire quelques fouilles.

EXAMEN D'UN OUVRAGE EN TERRE A SAINT-MICHEL
(FLANDRE OCCIDENTALE).

L'ouvrage dont il s'agit est situé à 1,700 mètres sud-ouest de l'église de Saint-Michel, dans un bois dépendant du château de Tillegem. C'est un terre-plein de forme parfaitement circulaire, mesurant une trentaine de mètres de diamètre et entouré d'un fossé rempli d'eau. Il est analogue à ceux que nous avons observés déjà à Saint-Léonard (*Vagevuer*), à Wichelen, à Alveringham, à Wytschaete, à Woesten et à Elsendamme. (Voir nos rapports précédents.)

EXAMEN D'UN OUVRAGE EN TERRE A LAUWÉ
(FLANDRE OCCIDENTALE).

Cet ouvrage, situé à 1,450 mètres à l'est de l'église de Lauwé, offre la plus grande analogie avec celui d'Alveringham, dont il a été question dans un rapport précédent.

C'est un emplacement de forme circulaire, délimité par un fossé rempli d'eau mais ne dépassant pas le niveau des terrains voisins. Il mesure une centaine de mètres de diamètre et est occupé par une ferme appelé *Ter Bist*.

Nous sommes loin d'être fixé sur la destination de ces îlots, dont l'origine cependant ne nous paraît pas antérieure au moyen âge.

EXAMEN DES TERTRES DE LANDEN
(PROVINCE DE LIÉGE).

Ils sont au nombre de deux, près du hameau très ancien de Sainte-Gertrude, qui porte, en beaucoup de documents, le nom de *Oude Stad*.

Le premier tertre est situé à 1,300 mètres sud-ouest du centre de la ville, dans une prairie. Il est très vaste mais relativement peu élevé. On l'a coupé en deux par une tranchée faite sans doute dans un but de fouilles. Il n'est pas boisé et un large fossé l'entoure.

Le second est situé à 300 mètres au sud-ouest du premier, également dans un fond. Il est moins large, mais plus haut et plus escarpé. Il est entièrement boisé et entouré d'un fossé et d'une haie. Une source existe tout à côté.

La tradition les fait remonter au temps de Pepin et une découverte monétaire confirmerait cette tradition. En septembre 1861, feu le président Schuermans vit entre les mains de l'orfèvre Stas, à Saint-Trond, une pièce en or de la grandeur d'un *triens*, que celui-ci venait d'acheter; il y remarqua cette particularité que les lettres entourant la face étaient placées le pied en dehors, la tête en dedans. Depuis, ayant appris du sieur Colsoul, propriétaire de la *motte* la moins éloignée de Landen, qu'il avait découvert une pièce d'or en creusant le tertre, et qu'il l'avait vendue à un orfèvre de Saint-Trond à l'époque indiquée plus haut, le président Schuermans, grâce à cette indication, parvint à reconnaître alors l'identité de la pièce avec celle qu'il avait eue sous les yeux, et à la suivre dans ses pérégrinations nombreuses à Bruxelles, chez M. Jüsten, antiquaire, et de là à Paris, chez MM. Kleber et Rollin, également antiquaires, chez M. Robert, chef de division au Ministère de la guerre, et enfin chez M. le vicomte d'Amécourt.

La légende du *triens* était NAMVCO ou NAMMVCO, marque des tiers de sol d'or frappés à Namur. L'importance de cette pièce est d'autant plus grande désormais que les numismates sont d'accord pour attribuer au milieu du VIII^e siècle les pièces de cette espèce avec la légende NAMVCO ¹.

Les deux tertres de Landen doivent donc être classés, non dans la catégorie des *tumulus*, mais dans celle des plus anciennes *mottes de défense*, prototypes des châteaux féodaux.

EXAMEN DE MOUVEMENTS DE TERRAIN A ASTENE (FLANDRE ORIENTALE).

« Le 5 mai 1910, nous avons examiné ces mouvements de terrain, qui attirent souvent l'attention et que l'on remarque sur

1. H. SCHUERMANS. « Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye ». (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 4^e année, 1865, p. 456-458.)

le territoire de la commune d'Astene, à côté du chemin de fer, au sortir de la gare de Deynze.

» Entre la chaussée et la Lys, à gauche du chemin de fer, il y a un tertre immense, surmonté d'une chapelle, qui présente l'aspect d'une belle motte féodale.

» Plus près de la ligne, encore à gauche, on aperçoit à l'ombre des hêtres, une glacière et un amas de terres que l'on a accumulées en cet endroit.

» A droite de la voie ferrée, dans le taillis, on peut voir un talus rectangulaire, d'une hauteur de 2 mètres, d'une largeur de 9 mètres et d'une longueur de 60 mètres : en face de ce talus, on observe cinq accotements irréguliers, séparés du talus par une distance de 20 mètres et adossés à la haie qui longe le chemin de fer. Nous n'avons pu obtenir l'autorisation de fouiller ces singuliers monticules et partant, de nous éclairer sur leur destination et leur âge.

J. CLAERHOUT. »

EXAMEN DE DEUX MARDELLES A TONTELANGÉ

(PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Au sud du village de Tontelange, dans le bois de Cunkoll, sont deux mardelles voisines, dont nous avons été relever le point en compagnie de notre confrère M. le docteur Raeymaekers et de M. N. Mertz.

La première, de forme plus ou moins circulaire, mesure environ 12 mètres de diamètre. Elle contient assez bien d'eau quoiqu'elle soit envahie par la végétation.

L'autre est plus grande, mais de forme très irrégulière.

FOUILLES A JAMOIGNE (PROVINCE DE LUXEMBOURG)

EN UN CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN.

Ce cimetière est situé dans le bois communal des *Aisances* de Jamoigne, au lieu dit « Champ-du-Loup », à 1,700 mètres sud du hameau de Valansart (fig. 1). Il fut découvert, il y a quelques années déjà, en creusant des fossés de délimitation de coupes.

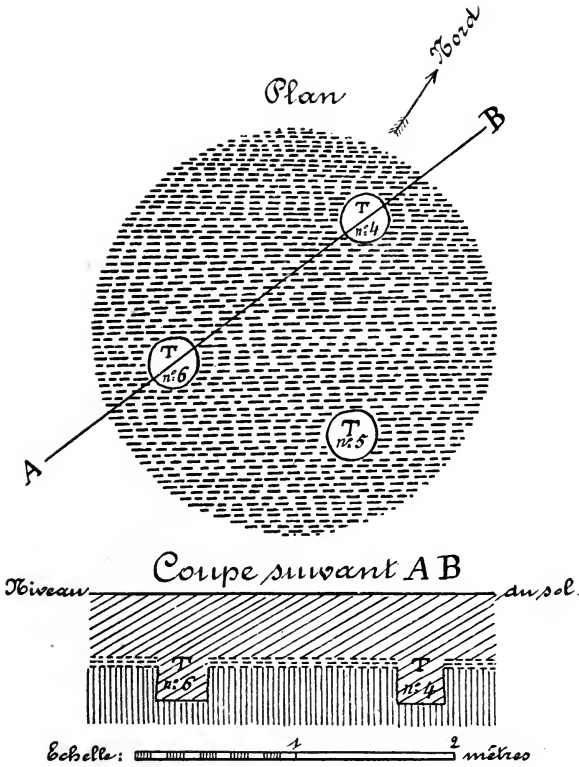
Les premières fouilles que nous y fîmes, M. J. Carly et moi, ne furent point heureuses, car nous ne trouvâmes alors que des sépultures entièrement saccagées. Nous avons néanmoins persévéré et cette persévérance a fini par être récompensée par la rencontre de tombes intactes et fort intéressantes.



Fig. 1. — FRAGMENT DE LA CARTE D'ÉTAT-MAJOR.
Feuille d'Izel. Échelle : 1/20.000.

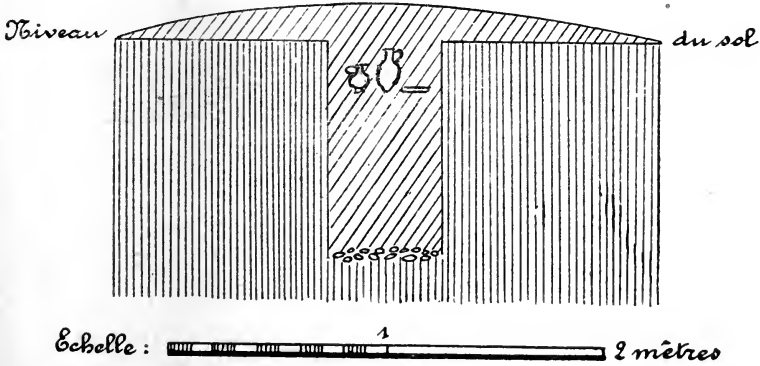
TOMBES N^{OS} 1, 2 ET 3 : Entièrement saccagées.

TOMBES N^{OS} 4, 5 ET 6 : Ces tombes, qui avaient été plus ou moins bouleversées, se trouvaient à l'intérieur et en dessous d'un foyer circulaire très intense, dont le diamètre atteignait 2^m50 (Pl. I, fig. 2).



Relevé en plan et en coupe des tombes n^{os} 4, 5 et 6.

Fig. 2.



Relevé en coupe de la tombe n^o 10.

Fig. 3.

Elles ne contenaient que des débris d'ossements humains calcinés et des clous.

De très nombreux fragments de poteries étaient éparpillés dans tout le foyer.



Fig. 4. — Tombe n° 10. — PETITE CRUCHE EN TERRE BLANCHE.

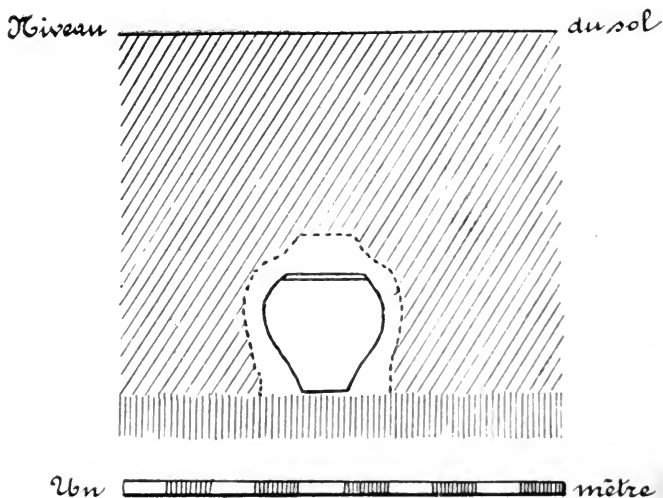
TOMBE N° 7 : Sorte de petit puits de 0^m20 de diamètre et de 0^m60 de profondeur.

Au fond, fragments d'os humains calcinés, mis en paquet. Sur ces ossements, une très belle petite cruche sans anse, en terre grise, absolument intacte, et les débris d'une autre en terre rouge.

TOMBE N° 8 : A 0^m30 de profondeur et sur une surface carrée de 0^m50 de côté : morceaux d'urne, de cruche et de plat, clou

et nombreux débris d'ossements humains calcinés. Le tout très mélangé.

TOMBE N° 9 : Au fond d'une espèce de petit puits de 0^m70 de profondeur et sur une surface de 0^m30 de côté, débris d'ossements humains calcinés mis en paquet. Sur ces ossements, sorte de bouteille en terre à couverte noire et, à côté, fragments d'une petite cruche et d'un petit vase en très mauvaise poterie.



Relevé en coupe de la tombe n° 12

Fig. 5.

TOMBE N° 10 : Petit tertre recouvrant une sorte de puits funéraire (Pl. I, fig. 3). Au fond, débris d'os humains incinérés et clous. Beaucoup plus haut, une lagène en terre rouge, une jolie petite cruche en terre blanche dont la panse est entièrement couverte d'un semis de rosaces en relief d'un très bon effet (fig. 4) et un petit plateau en terre rouge.

TOMBE N° 11 : A 0^m60 de profondeur, foyer fort intense et de forme circulaire, mesurant 2 mètres de diamètre. En dessous, terre rouge très dure.

Nous avons trouvé, éparpillés un peu partout dans ce foyer, des débris d'os humains calcinés, quelques morceaux de poterie,

la moitié d'une fibule, les fragments d'un anneau de bronze, une perle en pâte de verre opaque, godronnée, de couleur bleu turquoise, et une hachette en fer.

TOMBE N° 12 : Grande urne en terre grise contenant des fragments d'os humains calcinés, quelques débris d'objets en fer et du charbon de bois, le tout mélangé à de la terre.

L'*olla* était recouverte entièrement par une sorte de petit *dolium* ou de grande cruche en terre rouge, dont on avait brisé la partie supérieure afin d'en faire une espèce de cloche protectrice (fig. 5).

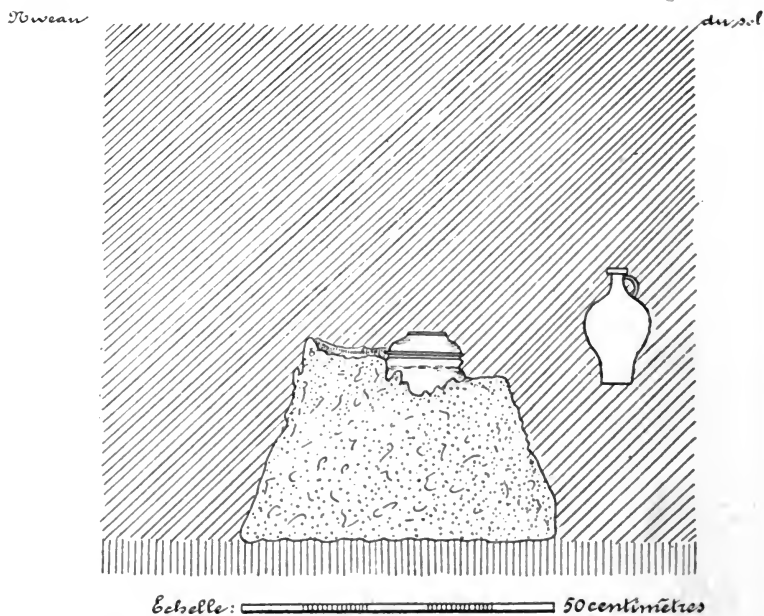


Relevé en coupe de la tombe n° 13.

Fig. 6.

TOMBE N° 13 : Urne d'assez grande dimension, en terre noire, contenant des débris d'os humains calcinés, placée à l'intérieur d'un bloc de tuf creusé (fig. 6).

TOMBE N° 14 : Urne d'assez grande dimension, en terre noire, contenant beaucoup de fragments d'ossements humains calcinés mélangés à du charbon de bois et à de la terre.



Relevé en coupe de la tombe n° 14

Fig. 7.

Cette urne, qui était fermée au moyen d'une sorte d'écuelle en terre rouge posée le fond en l'air, était placée, comme la précédente, dans un bloc de tuf creusé. A côté était une lagène en terre rouge (fig. 7).

TOMBE N° 15 : A 0^m60 de profondeur, foyer excessivement intense et de forme circulaire, mesurant 3 mètres de diamètre et 0^m05 d'épaisseur.

De très nombreux tessons de poterie, appartenant à plusieurs vases, des fragments d'os humains calcinés, une pièce de monnaie

entièrement fruste, des clous et un morceau de verre étaient éparpillés dans tout le foyer.

TOMBE N° 16 : Cette tombe, dont la profondeur était de 0^m50, se composait d'une urne en terre grise contenant des débris d'os humains calcinés et quelques clous, d'une petite cruche et d'un petit plateau en terre rouge.

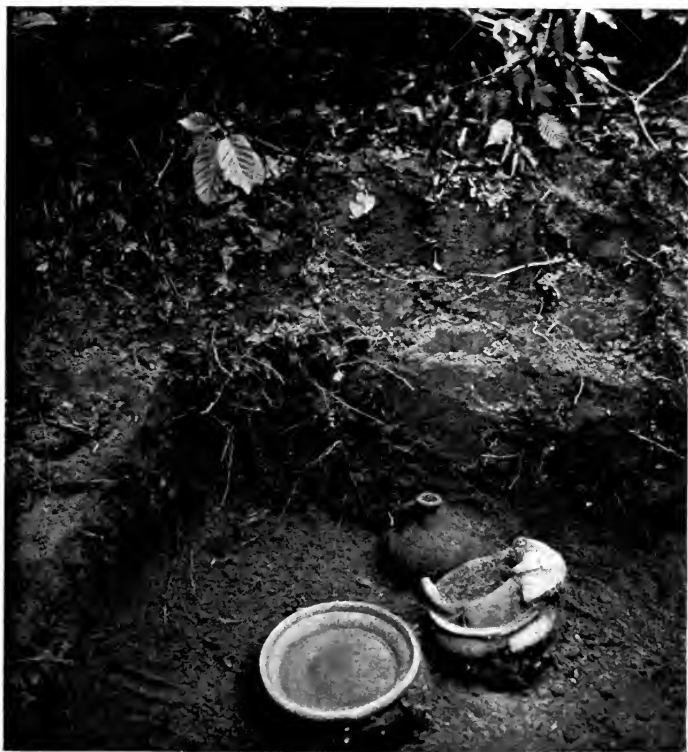


Fig. 8. — Tombe n° 19, renfermant quatre vases photographiés dans leur position de gisement.

FOYER N° 17 : Il s'étendait, à 0^m40 de profondeur, sur un espace circulaire de 1^m70 de diamètre et avait 0^m15 d'épaisseur.

Nous y avons trouvé, un peu partout, des clous en fer et des débris de poteries et de verre, le tout ayant fortement subi l'action du feu.

TOMBE N° 18 : A une profondeur de 0^m60 sous le sol, était une

très grande urne en terre grise à l'intérieur de laquelle se trouvaient, avec quelques débris d'os humains calcinés et des charbons de bois, une cruche sans anse en terre grise, une petite coupe en terre rouge vernissée et deux fonds de vases.

TOMBE N° 19 : Les vases que renfermait cette tombe, dont la



Fig. 9. — Tombe n° 20, renfermant deux vases en terre et un vase en verre photographiés dans leur position de gisement.

profondeur était de 0^m50, ont été photographiés dans leur position de gisement (fig. 8).

Nous y voyons d'abord une assiette en terre grise posée sur un lit de débris d'os humains calcinés, auxquels étaient mêlés plusieurs clous en fer. A côté, une sorte de terrine en terre grise en contenant une autre en terre rouge caractérisée par des rebords extrêmement déversés. Derrière, une petite cruche à une anse,

en terre rouge. Deci, delà, quelques traces de charbon de bois.

TOMBE N° 20 : Un petit vase en forme d'urne, en terre grise, une petite cruche en terre rouge et un vase de verre en forme de carafe, placés en triangle, composaient le mobilier de cette tombe dont la profondeur était de 0^m60 (fig. 9).

Les ossements incinérés se trouvaient réunis à l'intérieur du triangle formé par les trois vases. Là était aussi un fragment de fer. La petite urne et la cruche contenaient quelques parcelles de charbon de bois.

TOMBE N° 21 : A 0^m30 de profondeur gisait une urne décapitée. A côté étaient des débris d'ossements humains incinérés et une petite cruche en terre rouge, sans anse, dont le goulot manquait.

TOMBE N° 22 : Sa profondeur était de 0^m30. Elle renfermait une petite urne cinéraire en terre grise munie d'un couvercle. Cette urne était accompagnée de quatre vases, à savoir : une petite cruche en terre rouge, une écuelle en terre grise, une sorte de grand bol sur pied en terre rouge et une petite tasse en terre de même couleur.

TOMBE N° 23 : Cette tombe, de 0^m60 de profondeur, se composait d'une petite urne en terre grise, contenant quelques débris d'os humains calcinés, de deux écuelles et d'un fond de vase. Ce dernier servait de couvercle à l'urne cinéraire.

Les trois vases avaient été placés en triangle.

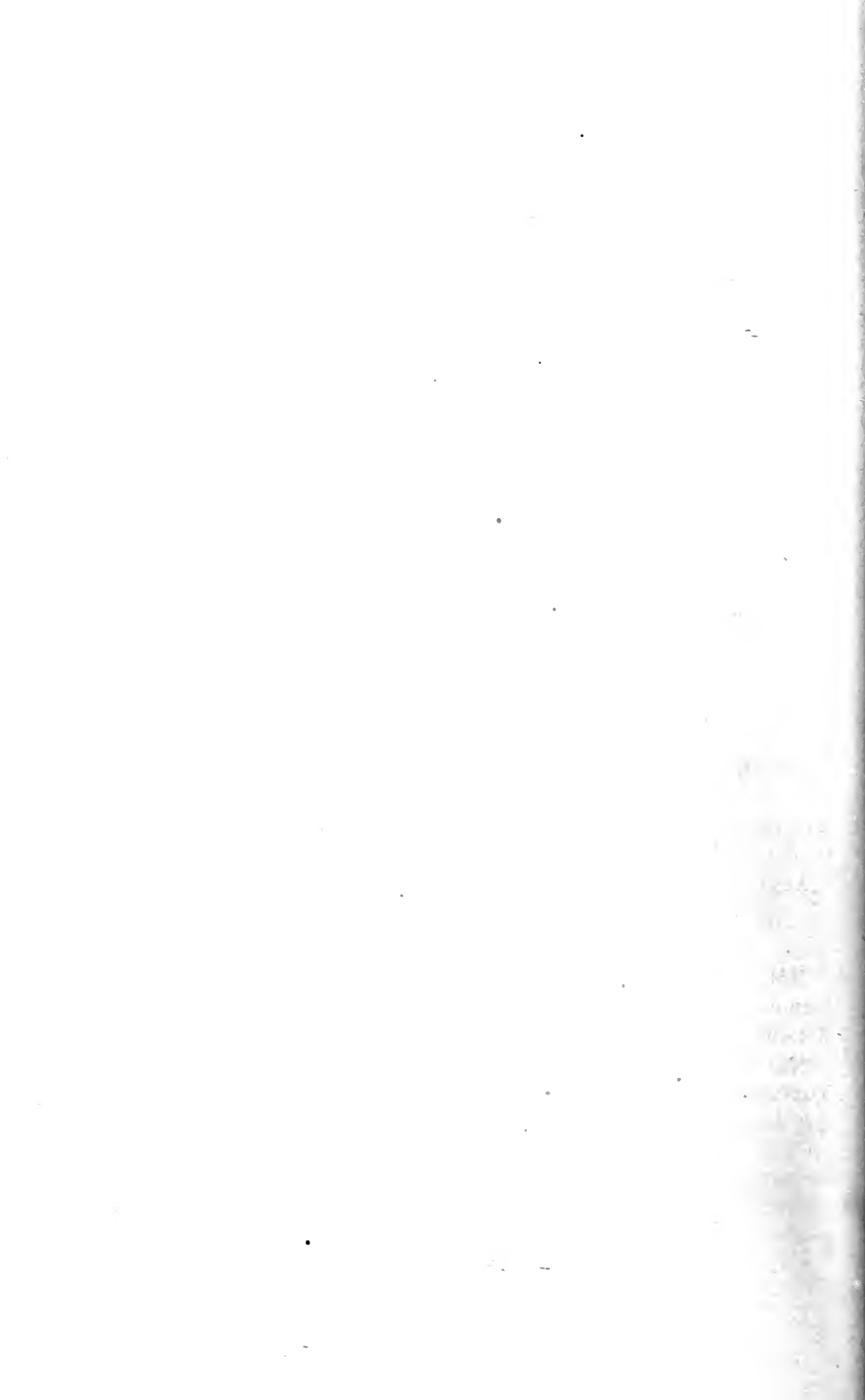


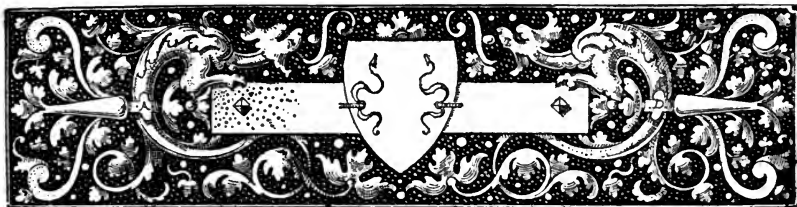
MM. Poils et Denys ont poursuivi et terminé l'exploration des tumulus de Libersart, à Tourinnes-Saint-Lambert. Un rapport détaillé de ces fouilles paraîtra prochainement dans les *Annales*.

Nos confrères se sont rendus aussi à Volkegem, à Blicquy, à Tombeek et à Ways, afin d'y examiner quelques tombelles, ainsi que deux emplacements de villas belgo-romaines.

B^{on} ALFRED DE LOË.







BRAS DROIT DÉTACHÉ

D'UNE

STATUE EN BRONZE

DE CESTIAIRE ROMAIN

TROUVÉ PRÈS DE BLICQUY (HAINAUT)



ET intéressant fragment de statue en bronze appartient à M. le Conseiller à la Cour de cassation Gustave du Roy de Blicquy, qui a bien voulu me permettre de montrer ce curieux et remarquable objet ancien à la Société d'archéologie de Bruxelles. Je prie M. du Roy de Blicquy d'accepter tous nos remerciements les plus vifs.

D'après les anciens habitants de Blicquy, ce bras en bronze a été trouvé, il y a plusieurs années déjà, en labourant une terre située aux environs de cette commune¹, mais on ne sait plus à quel endroit cette trouvaille a été faite. Notre dévoué collègue

1. Blicquy, arrondissement de Mons, canton de Chièvres, province de Hainaut. Blicquy est situé près de la voie romaine de Bavai à Bouchaufe (arrondissement de Gand). Dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1848, p. 500, DÉsirÉ TOILLIEZ (Sur les Antiquités trouvées dans le Hainaut), signale plusieurs objets de l'époque romaine qui ont été découverts aux environs de Blicquy.

M. J. Poils, qui a visité cette localité, a constaté qu'il y existe de nombreux vestiges d'une importante villa romaine.

Par ses dimensions (0^m22 du coude au bout du médius), ce bras paraît avoir appartenu à une statue haute de 0^m85 à 0^m90.

Il semble, par son modelé très achevé et sa facture soignée, provenir soit d'Italie, soit d'un atelier du sud de la Gaule. L'œuvre pourrait bien être du III^e siècle.

C'était une statue représentant un lutteur (*pugil* ou *pugilator*) armé pour un combat de boxeurs. Comme cette lutte avait une grande vogue dans l'antiquité, il ne faut pas s'étonner que la statuaire ait souvent reproduit les traits et les attitudes des pugilistes les plus célèbres ¹.

Dans son répertoire de la statuaire grecque et romaine, Salomon Reinach mentionne plusieurs statues qui représentent des lutteurs de cette espèce, mais le bras trouvé à Blicquy ne conviendrait à aucune réplique en bronze inspirée de ces statues ².

La main du boxeur de Blicquy est, comme vous voyez, armée du ceste (*caestus*, *ἰμάντες*, *ρύρμηξ*) qui se compose de deux pièces, un gantelet et un large anneau de cuir. Le gant, qui devait être épais et probablement en peau de chèvre, couvre entièrement le poignet, mais laisse libre la dernière phalange de chacun des cinq doigts. Les extrémités des doigts du gant sont par conséquent taillées en double biseau dont le bout est arrondi et soigneusement ourlé. La manchette du gant est renforcée par une collerette de cuir qui n'a pas été épilé, sans doute pour empêcher le glissement des courroies enroulées autour du poignet, courroies auxquelles se rattachait l'anneau de cuir qu'elles maintenaient et qui assuraient la rigidité du poignet qu'elles empêchaient de se luxer par la violence des coups. Pour enrouler ces courroies et les nouer à leur extrémité,

1. Les statuaires les plus célèbres avaient représenté les vainqueurs soit de leur vivant, soit après leur mort. On peut être tenté de chercher dans la masse des marbres antiques parvenus jusqu'à nous, les répliques de ces bronzes fameux. « Il y en avait d'autres, comme les boxeurs les bras baissés ou les deux mains en garde, d'autres assis, accroupis, couronnés et vainqueurs » (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par Ch. DAREMBERG et Edm. SAGLIO, au mot *Pugilatus*.)

2. En dehors des statues, il faut mentionner, au Musée du Louvre, un bas-relief qui représente la fin d'un de ces combats. Les lutteurs ont les bras protégés jusqu'au delà du coude.

Pl. I.



BRAS DE CESTIAIRE ROMAIN.

Pl. II.



aucune aide étrangère n'était nécessaire. Quelques vases représentent des boxeurs tirant une dernière fois les lanières avant de mettre le nœud final.

Les détails du gantelet du lutteur de Blicquy sont admirablement rendus et d'une manière très minutieuse : on distingue parfaitement les mouchetures du cuir, les coutures latérales du gant, les plis au poignet, dans la paume de la main et aux jointures des phalanges.

L'anneau de cuir, qui entoure les quatre doigts, le pouce excepté, et qui était l'arme la plus formidable du boxeur, est aussi traité avec un réalisme étonnant ¹.

Du côté de la paume, les courroies sont divisées par plusieurs rainures, dans le sens vertical et dans le sens horizontal, pour augmenter sans doute l'adhérence des doigts qui, dans la lutte, étaient repliés sur ces courroies ².

Il va sans dire que l'agencement de ces courroies et la forme aussi bien que la longueur du gantelet, qui allait quelquefois jusqu'au coude, et même au delà, différaient non seulement à cause des conditions de la lutte, mais aussi d'après les habitudes des boxeurs qui avaient sans doute leur manière particulière de fixer leurs cestes. Quelquefois même, ceux-ci étaient garnis de clous de métal ou d'armatures en plomb qui les rendaient des engins terribles.

Les monuments les plus intéressants pour ce qui concerne le ceste dans le genre de celui que vous avez sous les yeux sont, d'après M. A. de Ridder ³, la statue de pugiliste du Musée des Thermes, celle qui a été trouvée à Sorrente; une autre, imparfaitement conservée, découverte à Herculanium, enfin un bras recueilli à Vérone, dans l'amphithéâtre ⁴.

La figure 5856 du *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio est assez analogue à la pièce de Blicquy et les doigts du lutteur sont également représentés en extension, ce qui indique que

1. Le coup-de-poing américain est une réminiscence de cette arme.

2. Ce bras est couvert d'une superbe patine. Il montre plusieurs pièces de rapport qui ont été insérées pour corriger quelques soufflures de la fonte.

3. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par MM. Ch. DAREMBERG et Edm. SAGLIO, au mot *Pugilatus*, *πυγμαχίη*.

4. Le Musée des Thermes est devenu le Musée national, à Rome.

celui-ci est figuré au repos; mais le gantelet reproduit dans ce dictionnaire, à la différence de celui qui a été trouvé à Blicquy, était ouvert jusqu'au milieu de la paume où la piqûre du cuir sur les bords est parfois très visible.

Un fourreau de laine frisée, dit M. de Ridder, pouvait assurer l'adhérence du gant et en doubler en même temps l'épaisseur. C'est possible, mais pour ce qui concerne le gantelet de Blicquy, il n'y a aucun doute que cette garniture est en pelleterie.

Le second élément consistait, ajoute M. de Ridder, « en un large anneau cylindrique (σπρόφιον), haut de deux doigts environ, et qui était formé de deux à cinq épaisseurs de cuir, dont les tranches étaient solidement reliées par des lanières transversales. Cet anneau venait coiffer les quatre doigts à leur naissance ¹, de telle manière qu'ils pussent se fermer par-dessus et que le pouce restât toujours libre; un système compliqué de liens assurant l'adhérence des deux pièces entre elles et la bonne mise en place du ceste. On s'explique, en étudiant ce mécanisme, que Damoxenos ait pu arracher de ses doigts les entrailles de son adversaire et le tuer d'un seul coup. »

Le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio mentionne les origines légendaires de la boxe chez les Grecs; ceux-ci en attribuaient l'invention à Thésée. Apollon avait reçu le qualificatif de πύγμαιος et on l'adorait à Delphes comme dieu boxeur (πύκτης). Il est question d'une lutte de boxe dans l'Iliade (XXIII, 684).

Évidemment, à l'origine les hommes se sont battus au moyen de leurs poings nus; c'était tout naturel. Plus tard, les lutteurs imaginèrent, sans doute pour protéger leurs poings et augmenter la force de la percussion, d'enrouler des lanières autour de leurs mains et des avant-bras ².

M. de Ridder pense que cette mode n'a pas survécu au ^ve siècle avant Jésus-Christ. Mais on continua de l'employer dans les palestres et les gymnases. Une amphore panathénaïque du British Museum, datée de l'archonte Pythodelos (336 avant Jésus-Christ), montre qu'alors et probablement à une époque anté-

1. Le ceste recouvrait presque toute la première phalange des doigts.

2. Philostrate dit que les quatre doigts étaient serrés par des lanières qui permettaient cependant de fermer le poing. Voyez l'amphore panathénaïque de Berlin (FURTWÄNGLER, *Beschr. der Vasens*, 1831).

rieure, le ceste tel qu'il vient d'être décrit était déjà en usage. Cependant, le ceste tel qu'il figure sur cette amphore paraît plus simple, car l'anneau distinct ou *strophion* est remplacé par de simples lanières, mais le pugiliste de Sorrente, qui date aussi du iv^e siècle avant J.-C., porte le gantelet et l'anneau, de sorte qu'il faut admettre l'usage simultanément de ces deux formes.

Enfin, il faut citer d'autres cestes encore plus dangereux, en forme d'haltères, d'anneaux de bronze armés de pointes, ou d'un cylindre métallique creux.

Il est presque superflu de vous faire remarquer qu'avec de tels engins les boxeurs devaient se mettre dans un pitoyable état; le plus souvent leurs oreilles étaient mutilées ou arrachées ¹, leurs mâchoires brisées, leurs dents enlevées, leurs nez écrasés et quelquefois leurs yeux enfoncés. Car les coups visaient principalement le visage ou du moins le haut du corps, et particulièrement les mâchoires et la racine du nez. On raconte qu'un lutteur, pour ne point paraître vaincu, avala toutes ses dents cassées, et qu'un boxeur célèbre avait sa face tellement triturée de coups qu'elle ressemblait plus à une écumoire qu'à une figure humaine ².

D'autres fois, c'était la mort qui terminait la lutte. Mais ces horribles spectacles n'effarouchaient pas la sensibilité des anciens; même les femmes assistaient, sans broncher, à ces sortes de boucheries. On peut dire à la gloire de l'époque actuelle que nous ne tolérerions plus des massacres aussi cruels et il faut espérer que toutes les nations civilisées finiront par prohiber les luttes de boxe, trop souvent faites pour entraîner et favoriser des paris.

William Smith, dans son *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines* (Londres, 1842), dit que les pugilistes attaquaient du poing droit et paraient les coups au moyen du bras gauche. La lutte corps à corps et les crocs-en-jambe étaient interdits; les combattants ne pouvaient intentionnellement se donner la mort; ils pouvaient, dans certains cas, obtenir de se reposer, et si l'engagement se prolongeait trop longtemps, chacun des

1. Dans les gymnases les boxeurs usaient de couvre-oreilles (*amphotides*) qui étaient défendus dans les jeux publics.

2. LUCILIUS, *Anth.* XI, 78, vol. II, p. 344, éd. Jac.

boxeurs était obligé de s'exposer tour à tour aux coups de l'ad-versaire, sans les rendre mais en les parant uniquement.

On levait l'un des bras ou bien un doigt, ordinairement l'index, quand on voulait cesser la lutte dans les jeux publics.

Dans ceux-ci, les pugilistes combattaient tout à fait nus¹. Ils devaient être très endurants et très entraînés, car la lutte se prolongeait quelquefois jusqu'à la nuit; on sait que les jeux olympiques avaient lieu l'après-midi, en plein été, et que les combattants déjà échauffés par la lutte, malgré leur costume paradisiaque, avaient à supporter pendant de longues heures les vives morsures d'un soleil dans toute sa force.

Les anciens qui pratiquaient aussi la lutte de boxe dans les gymnases, y voyaient une excellente école pour former la jeunesse à la guerre et pour lui apprendre l'endurance, le mépris de la douleur et la ténacité. Au point de vue médical, la boxe était quelquefois recommandée contre les vertiges et les céphalal-gies chroniques; c'est un vrai remède d'homœopathe : *similia similibus*.

En Italie, la boxe paraît avoir été pratiquée, depuis des temps très reculés, spécialement par les Étrusques qui l'apprirent sans doute aux Romains. On prétend que Tarquin l'Ancien fit venir d'Etrurie des pugilistes lorsqu'il donna des jeux au peuple. Quoi qu'il en soit, la boxe fit partie des jeux publics à Rome pendant toute la période de la République et de l'Empire.

3 avril 1911.

GEORGES CUMONT.

1. Au ^{ve} siècle avant Jésus-Christ, les Ioniens, dit-on, voulaient que leurs pugilistes eussent une sorte de caleçon ou de pagne pour lutter, mais cette mode est toujours restée, en Grèce, à l'état d'exception (*Dict. de DAREMBERG et SAGLIO* au mot *Pugilatus*.)





HABITATIONS ET CIMETIÈRE

BELGO - ROMAINS



COMMUNE DE TOURINNES-ST-LAMBERT

LA VILLE DES SARRASINS



ELLE est l'appellation donnée à une portion du territoire nord-est de la commune de Tourinnes, et le petit oratoire, dit « la Chapelle sainte, » qui s'élève le long du chemin d'Orbais à Gistoux, peut être considéré comme situé au centre de ce lieu dit.

Les habitants prétendent que cette ville s'étend jusqu'au village de Longueville, dont il aurait tiré son nom et qui est distant de la Chapelle sainte d'environ 7,000 mètres ! Cette tradition, que rien ne semble justifier, nous paraît inadmissible.

Personne n'ignore qu'en Wallonie, l'appellation de « ville des Sarrasins ou des Gueux », donnée à un terrain, indique sûrement l'existence de vestiges d'occupation romaine.

Le peuple a donc conservé le souvenir des conquérants, mais le nom de « romains » est tombé dans l'oubli et s'est transformé en celui de « Sarrasins ou de Gueux », à la suite des croisades et des troubles de religion du xvi^e siècle.

En réalité et d'après nos recherches, la ville des Sarrasins à Tourinnes ne consistait même pas en une humble bourgade, mais seulement dans la réunion de quelques habitations (*villae*) d'assez médiocre importance et auprès desquelles on retrouve le lieu de sépulture de leurs habitants.

L'emplacement de ce petit hameau était heureusement choisi sur une pente douce, exposée au midi et descendant jusqu'à l'étang du *Préat*, qui devait être jadis très important et dont il ne reste actuellement qu'une faible partie.

Tous les emplacements étudiés et indiqués sur la planche I, ci-jointe, s'échelonnent, sur une distance de 3,200 mètres, le long du chemin dont nous avons parlé plus haut; on peut donc, nous semble-t-il, lui assigner une origine romaine¹. La distance entre la grande voie romaine (Bavai à Trèves), à partir de Baudecet jusqu'à la première habitation (n° 14, pl. I), est de 4,000 mètres.

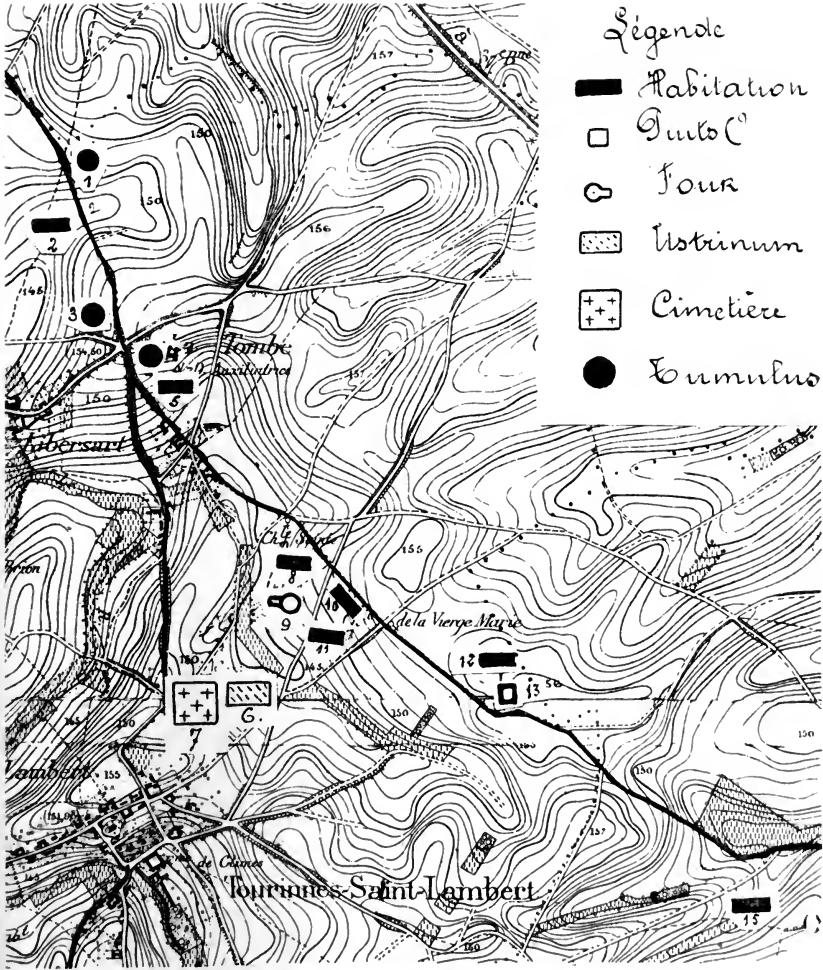
Au XVIII^e siècle, les prés qui s'étendent à l'est de l'étang du *Préat*, vers Orbais, étaient connus sous la dénomination de « prés des Turcs »². Cette désignation est typique, car elle tend à prouver que, d'après la mémoire du peuple, les habitants de la ville des Sarrasins vivaient au milieu de la population autochtone, tout en possédant leurs biens propres. Il s'agirait donc ici, non pas de Belges romanisés, mais de colons venus de l'Italie ou du midi de la Gaule et qui auraient obtenu des concessions de terres en cet endroit. D'après les traces des huit habitations découvertes, aucune ne paraît avoir été le siège d'une exploitation agricole considérable. On peut en inférer que les habitants vivaient librement sur leurs terres, sans dépendre d'un grand propriétaire.

La présence de potiers parmi eux n'est pas sans fortifier cette hypothèse : car nous savons que les Romains avaient l'habitude d'introduire chez les peuples vaincus, comme un des moyens de colonisation, leurs mœurs et leurs industries.

Un autre chemin se détache de celui dit d'Orbais au lieu dit « Les tombes » et aboutit directement à la grande voie romaine

1. Une monnaie en or de Trajan a été trouvée récemment près d'Orbais, à la chapelle de la Croix, sur cette même voie, à 500 mètres du bâtiment n° 15, pl. I.

2. Chemin des tombes à Orbais, qui traverse le pré des Turcs (1648-1752).



VILLE DES SARRASINS A TOURINNES-SAINTE-LAMBERT.

(Bavai à Cologne), au hameau de Beaudecet¹. Son parcours est de 7,500 mètres de la ville des Sarrasins à Beaudecet.

Voici la nomenclature des gisements étudiés de ce qui reste de la ville des Sarrasins :

1. Au lieu dit : Beau Fays « aux Huernettes ou aux Hucurnettes », emplacement d'un *tumulus*² ;

2. Au même lieu dit : gisement de tuiles non exploré ; habitation ;

3. Au lieu dit : « La tombe », *tumulus* ;

4. Au même lieu dit : tumulus ;

5. Au même lieu dit : cabane ;

6. Au lieu dit : « la Ladrie », *Ustrinum* ;

7. Au même lieu dit : cimetièrre ;

8. Au lieu dit : « al Sainte », emplacement non exploré ; habitation ;

9. Au même lieu dit : four à cuire le pain ;

10. Au lieu dit : « al Sainte » (chapelle de la Vierge Marie) : gisement non exploré ; habitation ;

11. Au même lieu dit : habitation d'un potier ;

12. Au lieu dit : « puçhe des Tirks », ou « puits des Turcs » : gisement de tuiles inexploré ; habitation ;

13. Au même lieu dit : emplacement d'un puits, précisé par la présence de la souche d'un vieux chêne qui l'ombrageait jadis et au fond duquel doit se trouver l'inévitable gatte d'or, qu'on rencontre dans de nombreux villages ;

14. Au lieu dit : « Les communes » : gisement non exploré ; habitation ;

15. A l'ancien lieu dit : « pré des Turcs » : gisement non exploré ; habitation.

Nous avons entrepris d'explorer tout cet ensemble et nous donnons ici le résultat des travaux effectués jusqu'à ce jour (n^{os} 5, 6, 7, 9, 11, pl. I).

1. D'après VAN DER RIT, *Les Grandes Chaussées romaines*, 1852, Beaudecet serait le *Geminiacum* de l'itinéraire d'Antonin.

2. D'après Wauters, cette tombe est située sur le territoire de Chaumont, alors qu'en réalité elle se trouve sur celui de Tourinnes-Saint-Lambert, au lieu dit : « Beau Fays ».

Wauters et la carte militaire délimitent erronément Gistoux de Tourinnes : la limite aboutit au chemin vers Gistoux par une ligne brisée et non par un angle droit.

I. CABANE.

(N^o 5 de la nomenclature.)

A 150 mètres sud-est du *tumulus* de Libersart et à 50 mètres du chemin vers Orbais, au lieu dit : « La tombe », dans un champ appartenant à Ansiaux, le locataire de la terre nous avait signalé, sur un espace assez restreint, la présence de débris de tuiles. Il avait auparavant découvert en cet endroit une partie de meule en arkose (?).

Des fouilles pratiquées firent retrouver les restes d'une cabane : cette demeure, qui mesurait 5 mètres de long sur 3^m50 de large, avait été établie en dessous du niveau du sol, puisque l'aire en terre battue a été trouvée à 0^m90 de profondeur du niveau actuel.

L'absence complète de murs et de débris de clayonnage et l'abondance extrême sur l'aire de cendres et de bois brûlé, permettent de croire que les parties externes de cette mesure étaient constituées en planches.

Sur l'aire en terre battue se trouvaient réunies quatre grosses pierres en grès blanc noircies par le feu et qui, sans aucun doute, constituaient le foyer.



Fig. 1.—FOURCHE
EN FER.

Non loin de celui-ci fut trouvée une belle et grande fourche en fer à trois dents, ayant servi au binage de la terre ou à l'enlèvement du fumier¹ (fig. 1).

Nous avons également recueilli des débris de fine poterie lustrée rouge et noire, ainsi qu'un fragment de coupe en verre : cette trouvaille contrastait singulièrement avec un milieu où tout indiquait une grande pauvreté. Mais tout l'intérêt de cette découverte réside en ce que, par suite de circonstances toutes spéciales et sans doute sans exemple, une partie de la toiture s'est conservée intacte. Quand le bâtiment s'affaissa, consumé

1. Une fourche identique a été trouvée, sous une grosse pierre, au bois d'Apechan, près du Sart, à Ittre (Brabant). Collection de la Société : don de M. G. Cumont. — Une autre fut découverte dans les fouilles de la Saalburg. (Voir JACOBI, *Das Römer Kastell Saalburg*, Karte und Tafeln, pl. XXXV.)

par l'incendie, cette portion de toit vint s'effondrer sur l'aire sans que les rangées de tuiles (*tegulae*) qui la composaient se fussent déplacées, si bien que, sans la présence des couvre-joints (*imbrices*), on aurait pu prendre cet ensemble pour un pavement constitué de *tegulae*¹.

Or, comme nous l'avons dit, l'aire de la cabane étant établie en contre-bas du niveau du sol, cet ensemble est toujours resté à l'abri des heurts de la charrue.

Cette découverte permettra de reconstituer une partie de la toiture de cette habitation telle qu'elle était lors de sa destruction et au moyen des matériaux recueillis.

La qualité de ces tuiles prouve une fois de plus la pauvreté des habitants : ce sont des pièces de rebut, gondolées, de réemploi et de dimensions variées, et qui ne sont pas sorties des mêmes moules. Dans cette toiture, la première tuile de chaque rangée, pour résister à la poussée des suivantes, était assujettie à la charpente. Le clou, qui la fixait au bois, passait dans une ouverture pratiquée à cet effet dans sa partie supérieure et l'attache était ainsi protégée contre la pluie par une portion de la tuile qui suivait.

Nous avons toujours jusqu'ici rencontré ailleurs le clou de fixation placé à la partie inférieure de la première *tegula* d'une rangée : ce dispositif était cependant beaucoup plus défectueux puisqu'il permettait aux infiltrations des eaux météoriques de pénétrer jusqu'au bois de la charpente par les interstices laissés entre la tige du clou et les bords de l'ouverture :

On aurait pu supposer que cette petite construction dépendait d'un établissement plus important ; mais les recherches les plus minutieuses et les sondages exécutés dans les champs environnants n'ont donné aucun résultat ni amené la découverte du moindre vestige de l'époque romaine.

1. Une de ces tuiles porte l'empreinte d'une semelle garnie de clous sur son pourtour (*Solea clavata*).

II. FOUR DE BOULANGER (FURNUS).

(N^o 9 de la nomenclature.)

Dans une parcelle de terre appartenant à la fabrique d'église de Tourinnes, cadastrée section B, n^o 420, au lieu dit : « campagne du Prémat », la présence de débris de *tegulae* disséminés sur un espace assez restreint nous engagea à pratiquer des fouilles en cet endroit.

Ces recherches aboutirent à la découverte des restes d'un four de boulanger, remontant à l'époque belgo-romaine (pl. II).

Ce four, circulaire et de 2^m20 de diamètre intérieur, avait été installé d'une façon très rudimentaire, mais en même temps fort ingénieuse, en ce qu'elle évitait en grande partie les frais de bâtisse.

Pour arriver à ce résultat, on l'avait établi en contre-bas du niveau de l'emplacement choisi. La sole était constituée par le terrain même, qui est argileux et qu'on avait excavé au préalable. Toutefois, dans l'axe de l'entrée du four s'étendait une bande de maçonnerie, faite de quatre rangées superposées de briques de 0^m21 × 0^m21 × 0^m045¹. Cette partie plus résistante devait faciliter la manœuvre de la pelle et du fourgon (voir pl. II, fig. 1a).







Le pourtour (*b*) de la sole, de 0,45 d'épaisseur, était simplement composé d'argile malaxée. Sur ce pourtour venait s'amorcer une voûte en calotte, construite de la même façon et dont il ne restait plus que la naissance (*c*).

On accédait à l'entrée du four par une tranchée de 1 mètre de profondeur (*d*), précédée d'une rampe (*e*) et suivie d'un palier (*f*), dont une forte pièce de bois formait la marche (*g*). Une grande tige de fer, trouvée sur ce palier, faisait sans doute partie du système de fermeture.

La gueule de ce four, à arc très surbaissé, de 0^m50 × 0^m25 (*h*), était pratiquée dans la partie faisant face à la tranchée. Cette partie étant seule à découvert demandait plus de solidité; aussi

1. Four de potier. Voir *Bulletin des Musées royaux*, 1907, n^o 6. — *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1900, p. 172.

Legende

-  Bâche en tuilant
-  Id en argile
-  Sole du four
-  Terre d'apport
-  Terrain en place
-  = 1 mètre

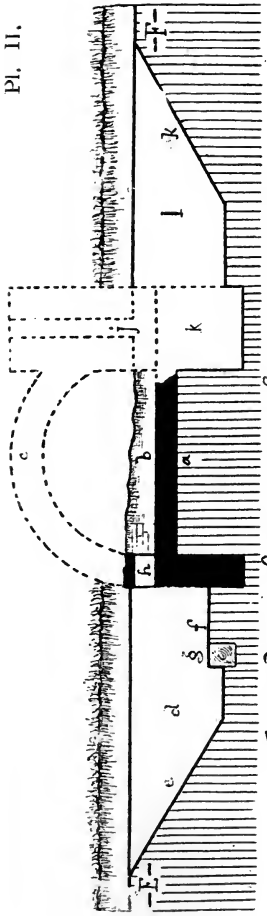


Fig. 1. Coupe longitudinale suivant AB

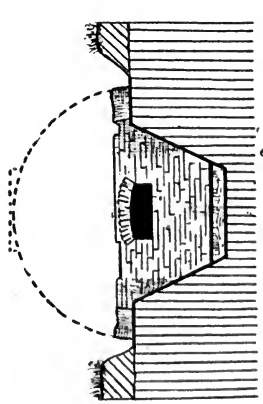


Fig. 2. Coupe verticale suivant CD

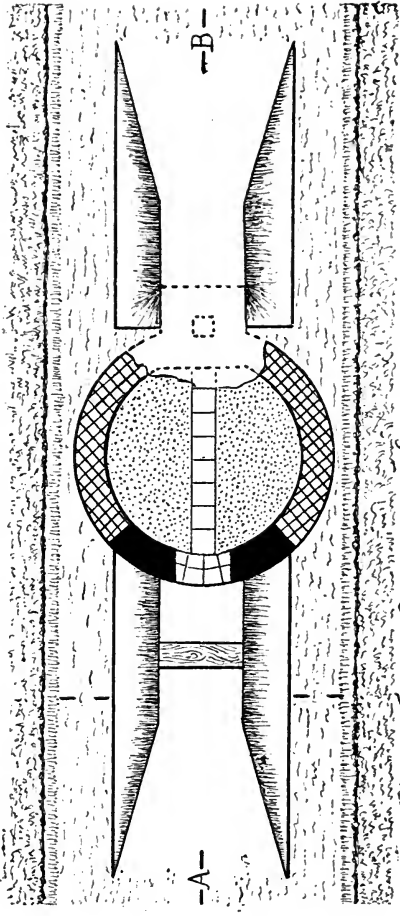


Fig. 3. Coupe en plan suivant EF

l'avait-on construite non en argile mélangée comme le reste, mais en tuileaux reliés à la terre crue (*i*).

Il ne restait rien de la cheminée située à l'opposite de la gueule du four, mais son emplacement était encore nettement marqué (*j*). On descendait également jusqu'à la base de la cheminée par une rampe (*k*), suivie d'une tranchée (*l*). Cette disposition permettait d'enlever la suie par le dehors, alors qu'il eût été assez difficile de l'extraire par la gueule du four.

Tout cet ensemble était sans doute protégé par un hangar, comme en témoignent, du reste, les débris de tuiles trouvés à la surface du sol.

Il est à remarquer que ce four isolé ne formait pas la dépendance immédiate d'une maison. Cette constatation pourrait faire supposer qu'il était banal à tous les habitants de la ville des Sarrasins.

Nous nous sommes peut-être étendus un peu longuement sur une découverte aussi modeste. Mais nous estimons néanmoins qu'elle apporte une contribution inédite et intéressante à l'étude de la vie rurale en Belgique sous la domination romaine.

Au cours de ces fouilles, nous avons remarqué que les tranchées menant au four avaient été comblées, non pas de terres, mais uniquement de tessons de poteries : on y remarquait même quelques pièces entières mais défectueuses, ainsi qu'un ébauchoir de potier, en fer.

A peine à 5 mètres du four étaient établies deux fosses parallèles longues de 2 mètres, larges de 1^m50 et profondes de 0^m70, également remplies de débris de vases et au fond desquelles (détail intéressant) s'étendait encore une couche de terre plastique, déjà mélangée de sable et toute préparée pour la fabrication¹.

La très grande quantité de tessons de poteries qui, à un moment donné, devait joncher le sol, la présence de deux réserves

1. M. Stainier, professeur de géologie à l'Université de Gand, nous a donné sur ce point le renseignement suivant : « Argile grossière, sans doute déjà préparée pour la cuisson et mélangée de sable provenant vraisemblablement de la décomposition du schiste silurien ou cambrien du sud du Brabant. Pourrait donc venir soit de la vallée de l'Orneau (Gembloux), soit de celle de l'Orne (Mont-Saint-Guibert et environs).

de matières propres à la confection de vases, nous autorisent à croire qu'à une bien faible distance doit se trouver un four de potier et que les spécimens de céramique exhumés sortent de cette officine.

Nous espérons que la reprise de nos recherches, interrompues par les labours, viendra confirmer cette hypothèse.

On fabriquait au Préat depuis des *doliums* aux parois de 0^m015 d'épaisseur jusqu'à des bouteilles de 0^m07 de hauteur, des terrines à déversoir, des couvercles, des écuelles et des vases usuels de toutes formes, en terre gris rosâtre.

Mais s'il faut s'en rapporter à la quantité particulièrement considérable de goulots retrouvés, la spécialité de ces potiers semble résider dans la fabrication des lagènes de capacités

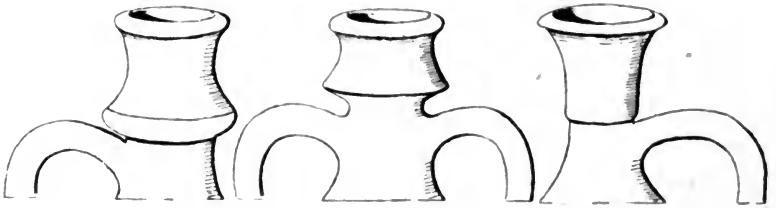


Fig. 2. — TROIS TYPES DE LAGÈNES.

diverses, mais se rapportant cependant toutes à trois types différents : on les fabriquait indifféremment à une ou à deux anses en terre jaune ou gris rosâtre (fig. 2).

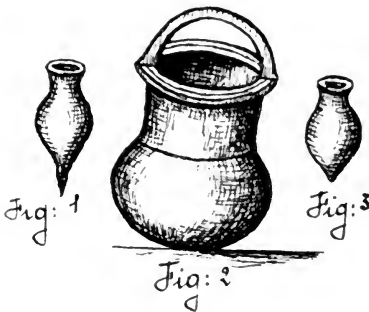


Fig. 3. — 1 ET 3 GOBELETS.
2. MARMITE A ANSE.

Une autre fabrication toute spéciale consistait en la confection de petits gobelets de 0^m10 de haut, non seulement apodes, mais dont le fond se termine en pointe. Parmi les grandes quantités de débris de ceux-ci, nous en avons trouvé des exemplaires intacts. A l'un d'eux, on avait accentué la pointe à la main après son passage au tour. Ce genre de go-

belets, ne nous paraît pas avoir été signalé jusqu'à ce jour à l'époque romaine et nous rappelle ceux en usage chez les Francs et ceux en terre employés en Égypte à l'époque préhistorique ¹.

Nous les avons soumis à M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, dont la compétence en céramique romaine est bien connue; celui-ci nous a déclaré qu'il n'en a jamais rencontré d'exemplaire ni en France, ni en Italie, ni en Allemagne.

III. HABITATION DU POTIER (FIGULUS).

(N^o 2 de la nomenclature.)

Au lieu dit : « campagne du Prémat », dans une terre connue sous la désignation de « bonnier pierreux », cadastrée section B, n^o 426, à 150 mètres des fosses déjà signalées et appartenant à M. Charlot, nous avons déblayé l'emplacement d'une habitation belgo-romaine, que nous supposons avoir été celle d'un potier. En effet, nous avons trouvé le long de la paroi de la façade sud une fosse de 4^m50 × 1^m90 de largeur et de 0^m70 de profondeur, encore remplie d'une terre plastique mélangée de sable, identique à celle trouvée dans les fosses près du four et toute préparée à la fabrication de poteries et au sujet de laquelle nous avons donné précédemment l'avis de M. Stainier, professeur à l'Université de Gand (pl. III).

L'habitation avait, à l'intérieur des murs, une longueur de 12^m15 sur 4^m35. La façade méridionale était précédée d'un avant-corps ayant 4^m10 de largeur sur 2 mètres de profondeur. Cette habitation était divisée intérieurement par un mur en briques (*paries directus*), constituant ainsi deux salles différentes; mais il est très probable que la plus grande (voir pl. III) de celles-ci était partagée par des cloisons plus légères, en plusieurs chambres.

L'édifice était chauffé par un hypocauste s'étendant sous tout le bâtiment (voir pl. III). Le pavement du rez-de-chaussée reposait sur 144 colonnettes, composées de briques carrées de 0^m20 et de 0^m035 d'épaisseur, de 0^m22 et de 0^m04 d'épaisseur et séparées les unes des autres par un espace de 0^m30. On remar-

1. Voir Musées du Cinquantenaire, section égyptienne.

quera qu'une allée centrale *A* et des allées latérales *b b'*, *c c'* ont une largeur de 0^m40.

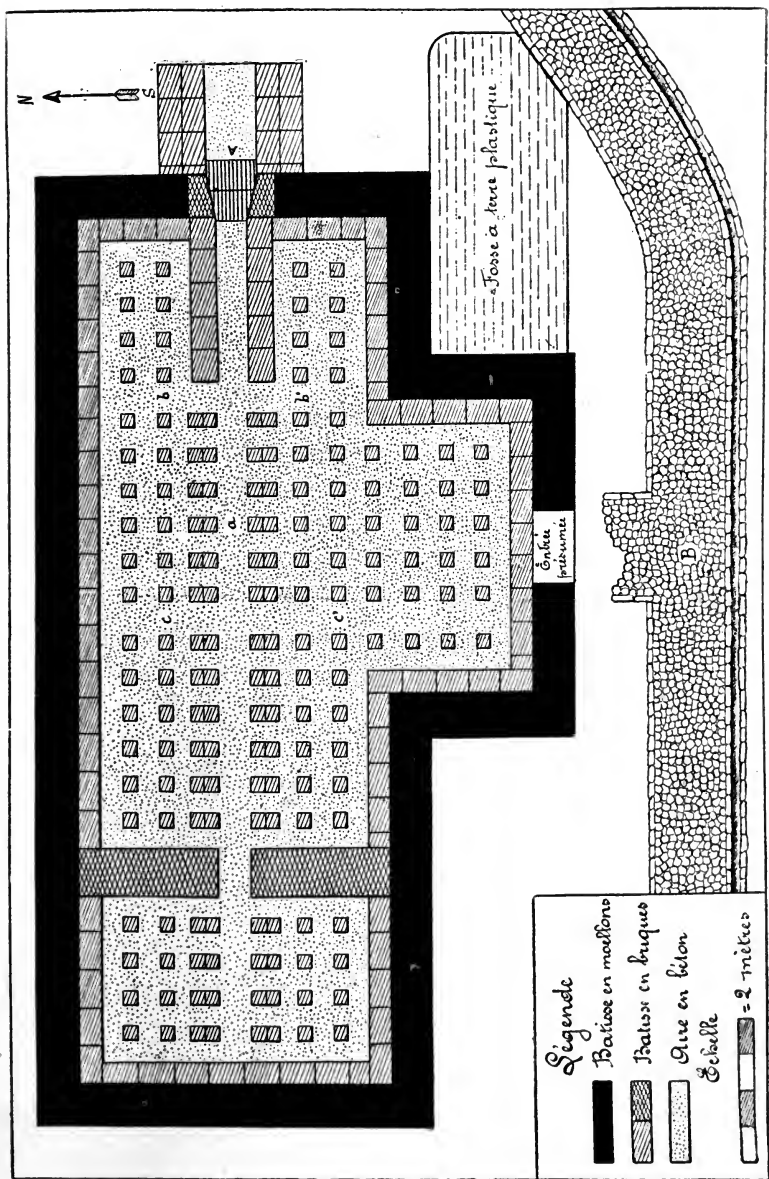
Cette disposition était évidemment établie pour permettre à un enfant de se faufiler entre les colonnes, afin de procéder au ramonage des caniveaux. Ce travail était parfois rendu nécessaire, à en juger par les tas de cendres, de suie et de menus charbons de bois que nous avons remarqués amoncelés sur le sol et contre la face des colonnettes opposées au tirage du foyer. Le calorifère, à l'encontre des dispositions habituelles, était établi à 0^m10 seulement en dessous du niveau du sol primitif. Le rez-de-chaussée de l'habitation était donc surélevé et accessible par quelques marches. Cette disposition singulière, dont la raison nous échappe, aurait eu l'inconvénient d'occasionner une grande déperdition de chaleur; aussi, pour l'éviter et y obvier, avait-on pris la précaution de garnir les murs intérieurs d'un revêtement en grandes briques de terre cuite.

Les murs extérieurs, construits en grès blanc et ferrugineux, avaient, au moins jusqu'à la hauteur du rez-de-chaussée, une épaisseur de 0^m90, en y comprenant celle du revêtement. Le fourneau de l'hypocauste, ménagé dans l'épaisseur du mur de la façade est ¹ du bâtiment, ainsi que son aire, étaient construits en grandes briques de terre cuite de 0^m50 × 0^m67; mais la double rangée de celles de l'aire étaient posées sur champ (voir pl. III, litt. *A*). On accédait au foyer par une rampe protégée par deux épaulements de même maçonnerie. La chaleur pénétrait dans la chambre de chauffe par une cheminée horizontale de 2^m25 de longueur. Cette grande longueur était nécessaire pour refouler la chaleur jusqu'au fond du bâtiment, où devait se trouver la cheminée d'évacuation de la fumée.

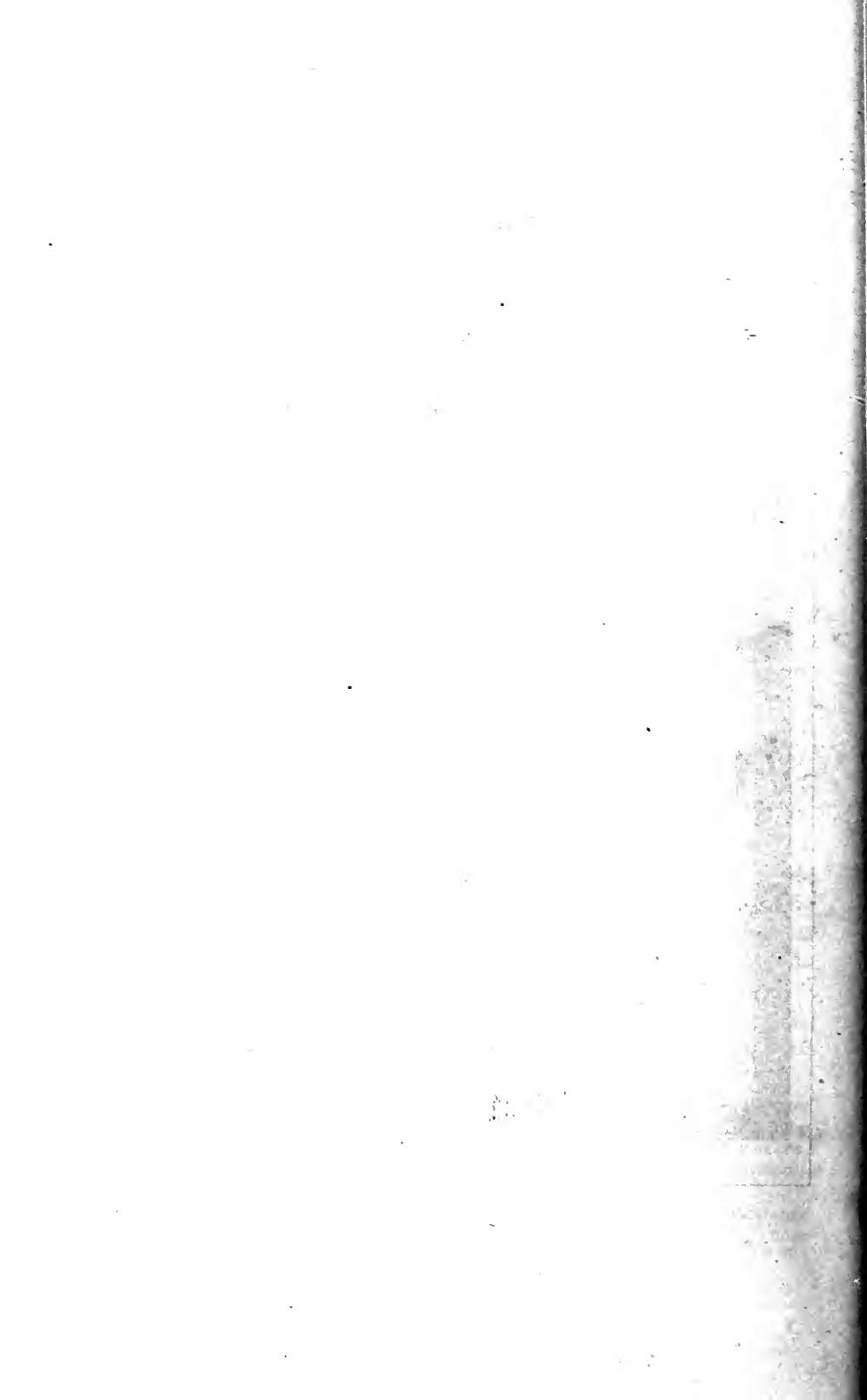
La façade méridionale était longée par un chemin *B* très soigné de 1^m50 de largeur, pavé en petits moellons de grès blanc ².

1. Nous avons signalé que la gueule du four pour cuire le pain était située à l'ouest : on peut en conclure que les constructeurs ne se préoccupaient nullement de la fréquence des vents d'ouest dans un pays pour le tirage des fourneaux. Semblable constatation a été faite à Basse-Wavre pour les fourneaux d'hypocauste.

2. Grès bruxellien calcarifère, pouvant provenir de deux régions : Gobertange ou Genappe (vallée de la Dyle). « Je penche vers cette dernière origine, » nous écrit M. le professeur Stainier.



HABITATION DE POTIER BELGO-ROMAIN.



et bordé par une rigole pour l'écoulement des eaux. Ce chemin nous a donné le niveau exact du sol primitif.

Ce chemin, subsistant sur une longueur de 18 mètres environ, s'infléchit dans la direction du nord pour rejoindre probablement la voie romaine des tombes à Orbais.

Ce bâtiment, en tout ou en partie, devait être couvert d'ardoises ¹ de grandes dimensions, de 0^m60 × 0^m60, à en juger par les échantillons trouvés dans les ruines.

Les seuls objets découverts sont :

1^o Partie d'une *tabula* polie et biseautée, en marbre vert antique de Marathon (Grèce), de 0^m09 × 0^m14 ².

Ces tablettes servaient aux peintres en guise de palettes pour préparer et mélanger les couleurs et aux médecins et aux chirurgiens, pour la confection des onguents.

Les femmes les employaient pour triturer les fards ³. Ainsi le *tumulus* d'un peintre à Herne-Saint-Hubert contenait une *tabella* de 0^m07 × 11 m. et la sépulture de la femme-artiste à Saint-Médard-des-Prés (Vendée) contenait également une *tabella* en basalte de 0^m09 × 0^m14.

Parmi le mobilier d'une tombe à Waucennes fut trouvée une *tabella* de 0^m075 × 0^m11 associée à des instruments de chirurgie. Les musées de Bruxelles, ceux de province et les collections Huybrights et Christiaens, de Tongres, en possèdent vingt-deux exemplaires, pour la plupart en marbre étranger ⁴.

1. Quartzophyllade zonaire silurien de l'assise de Villers-la-Ville. Provient vraisemblablement de la vallée de la Thyle (environs de Villers-la-Ville, La Roche) d'après M. Stainier.

2. C'est la première fois que ce marbre est signalé en Belgique, nous écrit M. Stainier.

3. M. Schumacher, directeur du Musée central romano-germanique à Mayence, nous écrit que les trouvailles de *tabulae*, faites dans les sépultures de femmes, démontrent que celles-ci les employaient pour la confection des fards de toilette.

4. MUSÉE DU CINQUANTENAIRE, à Bruxelles :

Tabella en schiste, biseautée, 0^m05 × 0^m10, partie centrale du revers usée en creux, trouvée dans les substructions d'une villa belgo-romaine, à Meeffe (province de Liège).

MUSÉE DE TONGRES :

Tabella en marbre vert d'Italie, biseautée, 0^m08 × 0^m14, accompagnée de deux styles;

Tabella en marbre gris, non biseautée, 0^m035 × 0^m10, accompagnée de deux styles.

Elles proviennent de sépultures découvertes à Konigsheim.

2° Un moyen bronze, presque fruste, pouvant être attribué à Trajan-Dèce, 249-253, d'après notre confrère M. G. Cumont.

3° Un grand bronze de Julia Domne, femme de Septime Sévère, morte en 217.

Droit : JULIA DOMNA AVG; sa tête à droite de profil.

Revers : IVNO REGINA. S C.

Junon debout, à gauche, tenant une patène et un sceptre, à ses pieds un paon.

L'habitation était complètement isolée et aucune dépendance n'y était annexée. Cependant, nous avons pratiqué quelques recherches dans un endroit, à 25 mètres environ de celle-ci, où les débris de l'époque romaine sont assez abondants.

Malheureusement, des travaux de terrassement, de nivellement et de mise en culture antérieurs avaient exhaussé le niveau du sol d'une façon si considérable que la couche archéologique se trouve à plus d'un mètre de profondeur.

Cette couche consistait en une terre noirâtre, mélangée de

COLLECTION CHRISTIAENS (Tongres) :

Tabella en marbre bleuâtre, biseautée, sans style (cimetière romain à Tongres).

COLLECTION HUYBRIGHTS (Tongres) :

Tabella en marbre poli, gris-bleu, biseautée, 0^m07 × 0^m11, avec style, trouvée dans le grand *tumulus* de Herne-Saint-Hubert (tombe d'un peintre);

Tabella en marbre gris, poli, biseautée, 0^m07 × 0^m12, avec style, et une autre en marbre bleu, biseautée, 0^m06 × 0^m08, avec style, trouvées au cimetière de la villa de Noville;

Tabella en marbre vert strié, biseautée, 0^m055 × 0^m08, et une autre en grès gris, très fin, non biseautée, 0^m035 × 0^m11, trouvées au cimetière de Konigsheim;

Fragment de *tabella* en marbre bleu, biseautée, 0^m055 × 0^m08, trouvée à l'emplacement de la villa romaine de Moll.

Voir *Congrès archéologique et historique de Belgique*, Tongres, 1902, 1^{er} fascicule, p. 123; *Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, 1897; *Congrès de Gand*, tome XI, 2^e partie, p. 96.

COLLECTION EVERAERT-CHRISTIAENS, à Louvain :

Tabella en marbre de 0^m105 × 0^m07, biseautée, provenant de fouilles faites à Tongres.

MUSÉE DE LIÈGE :

Deux *tabellæ*, biseautées, en marbre vert antique de Marathon, 0^m015 × 0^m08 et 0^m105 × 0^m07, accompagnées d'instruments de chirurgie;

Une *tabella* biseautée en phyllade, de 0^m065 × 0^m045, trouvée dans des sépultures romaines à Jusleville;

Une *tabella* avec cupule, biseautée, en phyllade ou ardoise, de 0^m085 × 0^m05, trouvée à Bassenge en 1888.

Une *tabella* biseautée en phyllade, de 0^m063 × 0^m042, trouvée à Braines.

matières brûlées, de nombreux tessons de poteries et d'une grande quantité de scories de fer. Cette découverte peut faire supposer que les habitants s'adonnaient également à l'industrie métallurgique et qu'en cet endroit existaient des bas fourneaux; cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'une veine de minerai de fer (limonite) s'étend à 5 mètres de profondeur dans le sol, à une faible distance de l'habitation et a probablement été exploitée par ces Romains.

IV. USTRINUM ET CIMETIÈRE.

(N^o 6 de la nomenclature.)

A Tourinnes-Saint-Lambert, au lieu dit « la Ladrie » ou « la Maladrerie », dans une parcelle de pré, distante de 300 mètres des habitations, cadastrée section B, n^o 412, appartenant à M. Favart, nous avons découvert une *ustrina* (bûcher commun), ainsi qu'une partie du cimetière à incinération y attenant.

MUSÉE DE CHARLEROI :

Un fragment d'une *tabella* en marbre syénite (originaire de Bretagne, Saxe, Moravie), biseauté, 0^m12 × 0^m08(?), Villa romaine d'Aiseau : voir *Documents et rapports de la Société de Charlevoi*, tome IX, 1878, p. 223;

Deux *tabellæ* en porphyre vert, Grèce, biseautées, 0^m08 × 0^m12 (?), trouvées à Monceau-sur-Sambre et à Élouges (fouilles De Bove).

MUSÉE DE NAMUR :

Tabella en marbre vert antique de Marathon, biseauté, de 0^m075 × 0^m11, accompagnée d'instruments de chirurgie, trouvée dans un tombeau à Wancennes;

Fragment de tablette en calcaire, biseauté, de 0^m05 × 0^m08, ayant la partie centrale en forme de cuvette (cimetière romain de Flavion);

Tabella en marbre oriental, non biseauté, de 0^m07 × 0^m12, enfermée dans un étui en bronze, orné sur une face d'un petit bas-relief exécuté au repoussé et représentant une Victoire assise couronnant un trophée. Sur le fronton est figurée la louve antique, allaitant un enfant. Au bas de l'autre face, existe un godet semi-sphérique, destiné à contenir de la graisse ou de l'onguent pour le médecin. Un tube de bronze soudé sur un des côtés renferme des styles ou des spátules.

Voir BLUMMER HUGO, *Technologie und Terminologie der gewerbe und Kurste bei Griechen und Romam*, Leipzig, 1886, vol. IV, p. 457.— *Illustration française*, 23 mars 1850 : « Tombe de Saint-Médard-des-Prés », par BENJAMIN FILLON. — PLINE, XXXV, 147 : *Pinxere et Mulieres* (suivent les noms de quelques femmes peintres).

COLLECTION DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES :

Fragment d'une tablette en porphyre italien de 0.45 × 0.65 (?) trouvée à Anderlecht (voir *Annales*, 1906, p. 255).

Voici quelles circonstances ont décidé à ce travail d'exploration :

M. Favart, vers 1893, en extrayant du sable dans ce pré, mit à jour, à une profondeur de 2 mètres, une trentaine de vases belgo-romains, isolés les uns des autres et contenant des cendres et des parcelles d'ossements. Ces vases furent malheureusement presque tous brisés ou dispersés, sauf une petite lagène, conservée par notre collègue, M. Ch. Hanquet. Bien que la profondeur indiquée par M. Favart parût très exagérée, nous pratiquâmes une tranchée tout à côté du lieu de cette trouvaille.

Cette tranchée avait atteint près de 1^m50 de profondeur sans rien faire découvrir. De plus, le terrain, qui est argileux, paraissait parfaitement en place et on y remarquait même des stratifications sableuses bien caractéristiques des terrains non remaniés. Nous allions abandonner nos recherches quand la pelle amena une terre évidemment remaniée et entremêlée de petits charbons de bois et de menus tessons, assez rares, de poteries belgo-romaines (fig. 4).

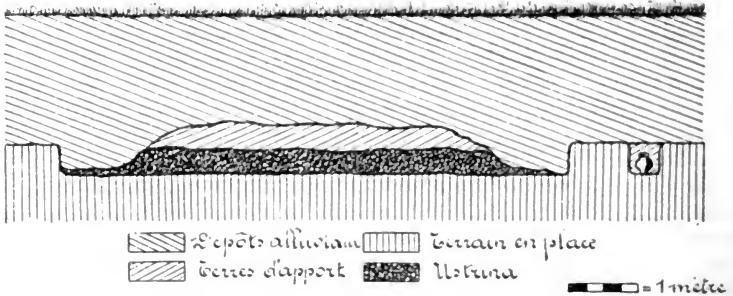


Fig. 4. — USTRINA. (Dépôt funéraire.)

Ayant traversé cette couche, épaisse de 0^m35 environ, nous parvînmes à un lit compact de bois brûlé et de cendres, épais de 0^m40 qui reposait sur le terrain en place. Cette couche de matières brûlées était farcie d'innombrables esquilles d'ossements humains incinérés; on y remarquait aussi une quantité de clous en fer, d'une longueur uniforme de 0^m05.

Nous étions donc évidemment en présence d'une *ustrina*.

Ce bûcher commun était établi, comme à l'ordinaire, au fond

d'une fosse de 0^m50 environ de profondeur. Nos tranchées et nos sondages nous donnèrent à peu près 100 mètres carrés pour la superficie de ce bûcher, dont la hauteur est de 0^m40 vers le centre; ses bords s'infléchissent en pente douce, mais la couche de terrain remanié, mêlé de tessons, ne recouvre que la partie centrale. On peut en conclure que quand, à la suite d'incinérations nombreuses, l'amas de cendres de bois avait atteint une trop grande hauteur, on le recouvrait successivement de terre pour éviter les profanations, et les bords seuls restaient à découvert pour procéder à de nouvelles incinérations ¹.

La grande quantité de clous retrouvés provient, à toute évidence, des coffres bustuaires dans lesquels étaient enfermés les défunts. L'usage de ces coffres paraît ainsi avoir été assez général, même pour les défunts de modeste condition, comme devaient être ceux de Tourinnès, à en juger par la pauvreté de leur mobilier funéraire.

Nous n'avons retrouvé dans les cendres aucun ossement de dimensions même restreintes, mais seulement des petits fragments en abondance. Les autres étaient conservés dans les urnes cinéraires, qui avaient été enfouies dans le voisinage et à proximité de l'*ustrina*.

La profondeur de ce dépôt funéraire ne nous a permis d'explorer qu'une très faible partie de ce cimetière; nous n'avons mis à jour que *trois tombes*, situées à environ un mètre l'une de l'autre et à 2 mètres à peine du pied de l'*ustrina*.

Elles consistaient simplement en *une seule urne*, en forme d'*olla*, remplie d'ossements, enterrée presque à fleur de terre du niveau primitif.

L'une d'elles était accompagnée d'une clochette en bronze; la seconde était fermée par un couvercle qu'on avait ébréché intentionnellement sur son pourtour, pour permettre de l'introduire dans l'intérieur du vase, et enfin la troisième était coiffée d'une partie d'un récipient à base arrondie, dont nous avons recherché et trouvé épars, à plus d'un mètre de distance, d'autres morceaux qui ont permis de le reconstituer en son entier. On

1. Comme point de comparaison, voir l'*ustrina* de Gravelle-Saint-Honoré (Normandie). *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1892, p. 263.

l'avait donc brisé sur place, pour en employer le fond comme couvercle.

Ce curieux récipient (*cacabus fictilis*) est une marmite à anse en terre blanche, d'une hauteur de 0^m22 (voir fig. 3, n^o 2, p. 292).

Son fond bombé ne lui donnait aucune stabilité, aussi ne pouvait-on s'en servir qu'en la plaçant soit sur un trépied, soit sur trois ou quatre pierres.

Une anse en terre ne devait pas être très pratique; aussi généralement le col des vases qui allaient au feu était entouré d'un cercle en fer pourvu de deux œillets, auxquels se rattachait une anse de même métal. Cette garniture métallique était adaptée à un autre vase en cas de bris de celui en usage ¹.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de spécimen similaire dans nos collections publiques et M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, auquel nous l'avons également soumis, nous a déclaré qu'il lui est aussi inconnu et, d'après son avis, les gobelets apodes, dont nous avons parlé, et ces marmites étaient fabriqués sur place et localisés dans la région.

Il est intéressant de constater combien l'aspect des lieux a dû se modifier depuis l'époque romaine à l'emplacement de l'*ustrina* et du cimetière, puisque le terrain s'est surélevé de 2^m50 par suite de l'écoulement des terres des hauteurs. Ce changement s'explique par la situation de l'*ustrina*, établie à l'entrée d'un vaste cirque entouré de collines basses. Encore à notre époque, lors des grandes pluies d'hiver, cette vaste cuvette se remplit d'une masse d'eau considérable, qui ne s'écoule que très lentement.

L'exhaussement du sol est dû, par conséquent, à des dépôts alluviaux. Ces dépôts ont certes augmenté d'importance depuis le XVIII^e siècle, à cause du déboisement des hauteurs, qui a permis aux eaux météoriques d'emporter sur les pentes de grandes quantités de limon.

Ce phénomène doit être très fréquent dans les vallées et empêchera souvent la découverte de vestiges intéressants.

1. Voir JACOBI, pl. III, n^o 12, p. 24 : *Dás Römer Kastell Saalburg*.

V. TUMULI.

(N^{os} 3 et 4 de la nomenclature.)

Ces deux *tumuli*, situés au lieu dit « Les tombes » (hameau de Libersart), s'élèvent à l'extrémité d'un plateau de 155 mètres d'altitude, d'où l'on découvre, vers le nord, un large horizon.

Il existait sur ce même plateau un troisième tertre, situé à faible distance et qui n'a disparu qu'à la fin du XVIII^e siècle. Nous avons exploré d'abord le plus septentrional de ces tertres : son diamètre mesure 15 mètres et sa hauteur 5 mètres.

Comme il avait été entamé par la charrue, son propriétaire l'a fait restaurer vers 1850 en lui donnant la forme d'un cône tronqué qu'il ne devait pas avoir à l'origine. Nous avons fouillé ce tertre à l'aide d'une large tranchée allant jusqu'au centre *R* et de petites galeries latérales (fig. 5).

Ce travail, très considérable, comme on peut en juger par le plan, ne nous a pas fait découvrir de sépulture. Au centre *A*, nous avons rencontré une cheminée verticale de 0^m25 de diamètre comblée de bois décomposé, restes d'un énorme pieu.

Ce dernier, fiché en terre à un mètre de profondeur, avait pour but d'indiquer aux travailleurs le centre exact de la batte à édifier.

Ce système s'est rencontré dans plusieurs autres *tumuli* ¹.

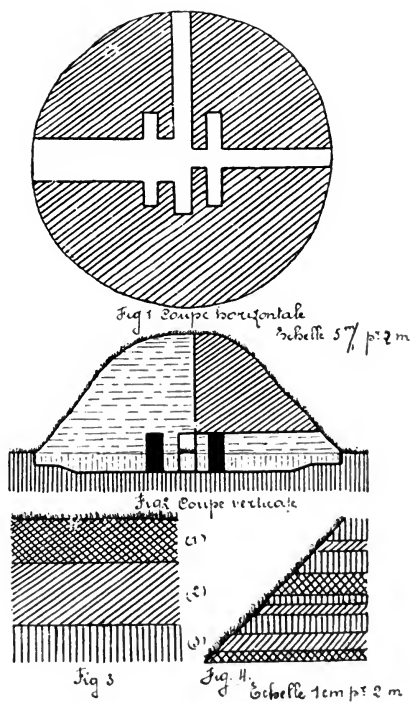


Fig. 5. — TERTRE BELGO-ROMAIN.

1. Voir, à ce propos, B^{ou} DE LOË, « Les tumuli de Tirlémont, » dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1895, p. 437.

La tranchée à ciel ouvert nous a donné une coupe parfaite du tumulus et permis de constater que ce dernier était construit en assises successives de 0^m25 à 0^m50 d'épaisseur et composées d'argile de trois tons plus ou moins foncés.

Or, le limon hesbayen, qui compose le sol de Libersart, se divise en trois couches, la première de surface qui est foncée, la seconde plus claire, et la troisième pâle; c'est le limon calcareux inaltéré (fig. 3); or, celui-ci ne se rencontre qu'à 3 ou 4 mètres de profondeur : on doit en conclure que les travailleurs, au lieu de se borner à enlever de l'argile superficielle, ont creusé une excavation profonde. On se demande à quel mobile ils pouvaient obéir en augmentant ainsi leur labeur en pure perte.

Il est pourtant bon de faire remarquer qu'on ne découvre, dans les environs des *tumuli*, aucune dépression de terrain due à l'extraction de terres.

Les assises en question devaient avoir été au fur et à mesure fortement damées, peut-être même humectées au préalable, tant leur ensemble offrait de résistance aux attaques de la pioche ¹.

La tranchée et les galeries ont fait mettre à jour, au niveau du sol primitif, des fragments de *tegulae*, des tessons de poteries romaines aux arêtes fort adoucies, une lame en silex, d'Obourg, des clous, des ossements d'animaux et du charbon de bois; les débris, rares au reste et très épars, ont dû être amenés sur ce terrain avec les fumures : preuve que le *tumulus* a été élevé à une époque très basse sur un emplacement cultivé de longue date par les Belgo-Romains.

L'exploration du second tumulus, très voisin du précédent et de même grandeur, a été effectuée dans les mêmes conditions et n'a pas donné non plus de résultat. Les travaux ont fait rencontrer une ancienne galerie de recherches qui avait été soigneusement comblée.

La construction de ce tertre est identique à celle du premier et les mêmes phénomènes géologiques s'y sont manifestés. Les

1. Au point de vue géologique, les assises en argile superficielle de la base de la tombe présentent beaucoup d'intérêt : on y remarque des zones ferrugineuses qui n'existent jamais dans ce limon de surface. Cela tient sans doute à ce que ces assises sont recouvertes de couches calcarifères dont les infiltrations ont provoqué la précipitation du fer. (Renseignements fournis par M. Stainier professeur à l'Université de Gand.)

déblais ont fourni aussi quelques vestiges de l'époque romaine, une épingle en bronze ayant subi l'action du feu, paraissant remonter à l'âge du bronze, et une hache polie en silex de Spiennes, de 0^m15 de longueur. Ces *tumuli* sont situés le long du chemin d'Orbais à Gistoux, dont il a été fait mention précédemment et à 50 mètres environ de la petite cabane décrite sous le n^o 1 ci-dessus.

Détail assez curieux : la terre constituant ces tertres passait, dans la contrée, pour avoir une vertu mystérieuse sur la santé des pigeons : aussi chaque année en saupoudrait-on l'aire des colombiers.

Faut-il inférer de l'insuccès de ces fouilles que les *tumuli* de Libersart soient des monuments honorifiques ou des observatoires? Nous pensons plutôt qu'ils recèlent dans leurs flancs des sépultures qu'on aura établies en dehors des centres par mesure de précaution, vu les temps troublés de la fin de l'Empire romain.



COMMUNE DE WILSELE

CAVE BELGO-ROMAINE.

Au mois de juin 1909, les travaux de terrassement nécessités pour établir les fondations d'une école communale au village de Wilsele firent mettre à jour les vestiges d'une habitation romaine. Les restes de cette construction se trouvent situés à 150 mètres de la halte du chemin de fer de Bruxelles à Louvain, dans une parcelle cadastrée section D, n^o 62, le long du chemin « Brone straat », au lieu dit « Langeveld ».

Cette habitation s'élevait au sommet d'un coteau qui forme le versant occidental de la vallée de la Dyle, à 700 mètres de cette rivière (fig. 6).

Des bâtiments extérieurs, il ne restait que quelques décombres et une portion d'aire en béton; la seule partie restée intacte était un cave de 3 mètres de longueur sur 2^m45 de largeur et

d'une hauteur de 2^m10 ; tenant compte de la couche de 0^m40 de terre amoncelée sur les ruines depuis l'époque romaine, le fond de la cave se trouve à 2^m50 de profondeur en dessous du sol actuel.

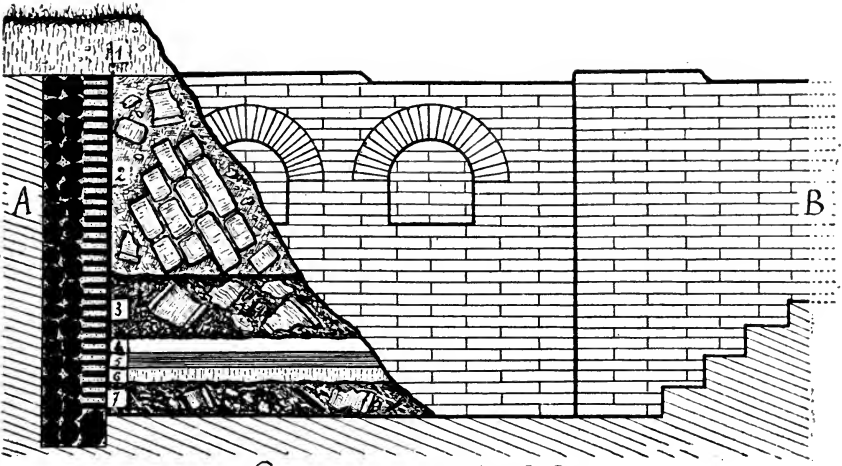


Fig. 6. — PLAN. VILLAGE DE WILSELE.

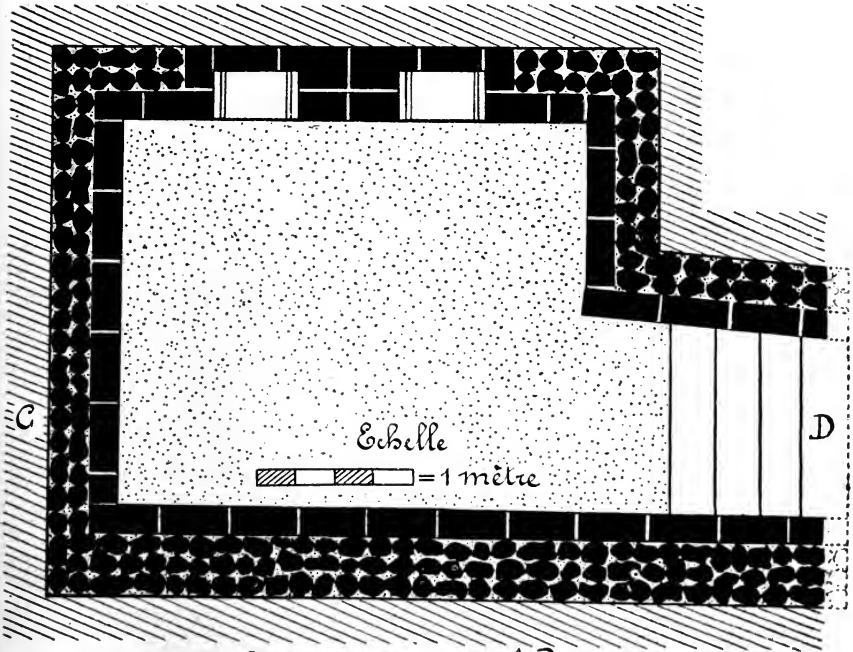
On y accédait par une rampe ou un escalier de 1^m10 de largeur, ménagée entre deux murs ; ce couloir s'élargissait à l'entrée de la cave, où il avait 1^m25 de largeur. La longueur de ce corridor jusqu'au niveau du sol ancien devait être de 5^m30 à partir d'un palier de 0^m40 existant à l'entrée de la cave (pente de 0^m07 par mètre).

Contrairement à l'habitude des Belgo-Romains, qui constituaient l'aire de leur cave d'une couche de sable, celle de Wilsele était formée de débris de briques ou de tuiles concassés et pilonnés avec de l'argile. Cette disposition avait probablement été nécessitée par l'humidité du sous-sol.

Les murs avaient une épaisseur de 0^m45 du côté oriental et de 0^m55 des autres côtés. Cette maçonnerie, très grossièrement exécutée, se composait de moellons de grès blanc et ferrugineux, noyés dans un détestable mortier : son revêtement intérieur était formé de demi grandes tuiles à rebord ($0^m44 \times 0^m35$) superposées sans grand soin.



Coupe suivant C D



Coupe suivant A B

CAVE D'UNE HABITATION ROMAINE.

Dans la paroi occidentale, à 1^m20 du pavement étaient ménagées deux niches en plein cintre, espacées l'une de l'autre de 0^m67; elles mesurent respectivement 0^m55 de hauteur, 0^m53 de largeur, sur une profondeur de 0^m33.

Les claveaux de ces cintres sont formés de briques carrées en terre cuite de 0^m22 × 0^m23 et de 0^m045 d'épaisseur, dont les supérieures avaient été taillées en biseau afin de former une courbe plus régulière.

La maçonnerie du couloir d'accès, constituée de la même façon, suivait la pente de 0^m07 par mètre de la rampe.

Le soupirail était probablement ménagé au niveau du sol et aura disparu avec la partie de maçonnerie dans laquelle il était percé. La fouille de cette cave a donné lieu à des constatations intéressantes et à la découverte de quelques objets dignes de mention.

Après l'enlèvement de 0^m40 de terre arable, existaient six couches archéologiques successives et parfaitement tranchées :

1^o Remblayage de 1^m20, composé de terre, de gravois et de pans de mur, dont il sera parlé plus loin; cette couche date d'une époque relativement récente et résulte du comblement fait lors de la mise en culture du terrain;

2^o Fragments de tuiles romaines, de tessons de poteries grossières, de gîtes et planches brûlées, de charbons et de cendres de bois et d'amas d'argile cuite provenant de murs en clayonnage; cette deuxième couche avait 0^m40 d'épaisseur;

3^o Sable jaune de 0^m10 d'épaisseur;

4^o Dépôt vaseux de 0^m10, contenant une grande quantité d'ossements de batraciens, des valves d'anodontes et des traces de roseaux et d'herbes aquatiques;

5^o Argile de 0^m07 d'épaisseur;

6^o Cendres et bois brûlé mélangés de déblais et recouvrant des tuiles, des ardoises, de grandes quantités de morceaux de verre, divers objets en bronze, des clous, des fragments de poteries lustrées rouge et noire.

Dans les couches 1, 2, 4 et 6, les nombreux ossements d'animaux y découverts appartiennent aux espèces suivantes : chien, bœuf, blaireau, chèvre, lièvre, cheval, castor, sanglier, gallinacée et échassier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.

Autant qu'on puisse en conclure, d'après les pans de mur trouvés dans la couche n° 1 et cités plus haut, les constructions supérieures de l'habitation établies sur la cave consistaient en une maçonnerie de 0^m45 de largeur, formée de grès blanc et ferrugineux de longueur variable, et de 0^m10 de hauteur, dont les joints sont en creux,

Intérieurement, une partie des murs devait être couverte d'un plâtras peint en brun, d'après quelques fragments recueillis dans la couche n° 2.

Cette maçonnerie, probablement de peu de hauteur, servait de soubassement aux cloisons en bois et clayonnage plaqués d'argile, dont les débris furent en partie retrouvés.

Quant à la toiture, il avait été fait usage de tuiles de 0^m40 × 0^m35 : mêmes dimensions que celles employées à la villa de l'Hosté, à Basse-Wavre, et à la cabane à Tourinnes-Saint-Lambert.

Des carreaux d'ardoise ont été également trouvés, mais en petit nombre; l'un d'eux, taillé en biseau d'un côté, paraissant complet, mesure 0^m35 × 0^m33 sur 0^m015 d'épaisseur, sans qu'il porte trace de trou d'attache¹.

Les clous employés présentent quatre types différents : clous pour la charpente et la menuiserie à tête prismatique (*clavis trabalis* ou *tabularis*), de 0^m14 et de 0^m09 de longueur; clous à tête bombée (*clavis muscarius*), longs de 0^m15 et de 0^m08; clous en *T*, avec tige de 0^m10 et tête de 0^m07, ayant au centre une largeur de 0^m02; clous de 0^m05 à tête plate et tige plus faible.

Deux crampons d'attache actuellement dénommés « cavaliers »².

Mais dans tout ce qui se rapporte à la construction de cette

1. « Les ardoises sont probablement du phyllade noir cambrinien, étage revivien, et pourraient venir soit du massif de Stavelot, soit du massif de Rocroi (vallée de la Meuse, entre Fumay et Charleville), » a bien voulu nous écrire à ce sujet, M. le professeur Stainier. — « L'emploi de l'ardoise pour toitures, » par COMHAIRE, dans les *Annales de la Société d'Archéologie*, tome XV, p. 365.

2. Pour leur mode d'emploi, voir JACOBI, *Das Romer Kastell Saalburg, Gräber und Schräger stoff mit verklammerung*, p. 212-213.

habitation, ce qu'il y a de plus remarquable est la grande quantité de verres à vitre retrouvés, les uns blancs, les autres d'une teinte bleuâtre. La juxtaposition de quelques fragments a permis de reconstituer un angle d'un de ces carreaux et dont l'un des côtés mesure 0^m25 et l'autre 0^m20, sans avoir atteint le coin opposé. Il en résulte que le verre à vitre de cette époque mesure au moins 50 centimètres carrés et est, par conséquent, plus grand que celui employé au XVIII^e siècle. Il démontre aussi que les vitres étaient d'un usage courant, même dans les habitations rurales les plus modestes, comme celle de Wijsele.

Des éclats portent des grains de céréales incrustés dans la pâte.

L'examen de ces nombreux débris montre sur le rebord de quelques-uns des encadrements de chaux, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas montés sur châssis et probablement encastrés dans les ouvertures des murailles ainsi qu'il en existe encore actuellement dans certaines habitations de la contrée, à Wilsele même notamment.

OBJETS DIVERS.

BRONZE.

Une fibule ansée absolument complète;

Partie d'une fibule de forme peu usitée ;

Une épingle à cheveux de 0^m09, à tête sphéroïdale;

Un petit clou d'ornement à tête plate de 0^m016 de diamètre;

Une cuillère sans manche;

Un fragment de bord d'un bassin;

Une poignée de porte (?) montée sur une tige de fer, fourchue à sa partie supérieure et dans la fente de laquelle la poignée, maintenue au moyen d'un rivet, pouvait pivoter.

CÉRAMIQUE.

La céramique ne comprend que quelques tessons de poterie lustrée rouge et de nombreux morceaux d'un vase à panse à dépression à engobe noire, trouvés dans le fond vers le niveau du sol de la cave et, dans la couche supérieure, divers fragments

de couvercle et de vases grossiers et, entre autres, l'orifice d'un grand vase à deux anses.

DIVERS.

Une coquille fossile de *Pectunculus obovatus*, intentionnellement usée dans la partie convexe afin de lui donner de la stabilité pour l'employer comme récipient. Ce fossile, très commun, des sables du rupélien inférieur, nous écrit M. Stainier, est fort abondant aux environs de Tongres.

Un fragment de lave, enchâssé dans un manche en plomb et dont une des faces usées a servi à poncer : pareille lave provenant de la vallée du Rhin ou de l'Eifel, usitée pour les meules, fut trouvée à Anderlecht et dans plusieurs autres villas.

CONCLUSION.

L'exiguïté de la cave (3 m. \times 2^m45) et le mauvais appareil de ses murs, ainsi que l'absence d'autres substructions dans les environs immédiats, font supposer qu'il ne s'agit que d'une habitation très modeste et de très peu d'importance.

L'examen des couches successives des remblais nous fournit en quelque sorte l'histoire de l'habitation.

Nous voyons dans la première couche les preuves d'un incendie : débris de la toiture, des planchers et des vitres des fenêtres mêlés à des objets en bronze et à de la poterie fine ; on n'y rencontre pas de débris de maçonnerie ou de clayonnage, ce qui fait admettre que les murs étaient restés debout.

Après ce premier sinistre, on tenta une restauration et, sans enlever la couche de débris, on se contenta de la recouvrir d'un lit d'argile.

Ce premier travail de restauration semble avoir été abandonné pendant une longue suite d'années, comme en témoignent les multiples couches de vase que les eaux ont déposées sur celle d'argile.

Quand les travaux de reconstruction furent repris, pour remédier à l'état fangeux de la cave on a dû y déverser une couche de sable de 0^m10 sur laquelle vinrent s'amonceler plus tard les

débris de la construction supérieure, lors du second incendie. Mais dans cette dernière assise, nous ne trouvons plus ni poteries fines, ni verre à vitre, ni bronze, ce qui dénote une période de décadence et de pauvreté des habitants.

La découverte de la villa de Wilsele apporte une contribution nouvelle à l'étude archéologique de la vallée de la Dyle, dont les coteaux semblent avoir été très habités à l'époque romaine, tels les établissements signalés à Ways, à Mousty, à Basse-Wavre, à Rhode-Sainte-Agathe ¹.

En terminant, il convient de remercier M. Eben, sous-instituteur à Hérent, qui, dès les premières découvertes, s'empressa de signaler à notre Société la villa de Wilsele et nous apporta sa collaboration pour faciliter nos recherches et nos travaux.

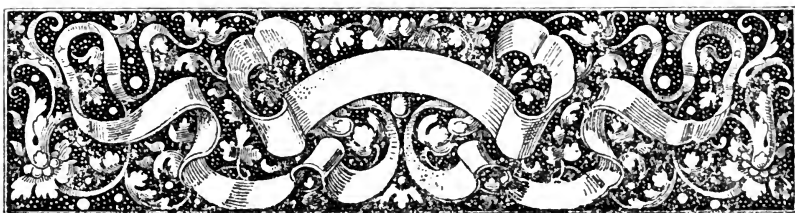
Nous adressons également nos remerciements à MM. Stainier, professeur à l'Université de Gand, De Pauw, conservateur des collections au même établissement, qui a déterminé les ossements découverts.

C. DENS.

JEAN POILS.

1. La villa signalée et étudiée par notre confrère M. G. Cumont a fait l'objet d'une notice parue dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1^{er} et 2^e liv. 1910, p. 5 à 25.





REMARQUES

SUR QUELQUES

BOULETS DE CANON

TROUVÉS EN FLANDRE



Le nombre et la variété de projectiles de canon rencontrés sur les hauteurs de séparation du bassin côtier de notre littoral, ainsi qu'aux environs de Nieuport et d'Ostende, rappellent combien ces régions furent le théâtre de luttes incessantes : avant comme après l'usage de la poudre à canon, ces parages furent parcourus par des armées.

L'énumération des engagements vers les enbouchures du Zwyn, de l'Yzer et vers les relèvements de terrain, Bovekerke, Wynendaele, en fournirait la preuve. Antérieurement, nous nous sommes occupés de la description de quelques retranchements¹ : redoutes, redens (ou redans), s'élevant dans ces zones précitées, et de quelques boulets y recueillis.

Voici, en projectiles, quels sont les échantillons le plus souvent trouvés ; ils atteignent avec une certaine approximation les poids moyens suivants : 16 kilogr. 250 ; 11 kilogr. 600 ; 11 kilogr. 250 ; 1 kilogr. 900, 0 kilogr. 500 et 90 à 110 grammes.

1. *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1905, t. XIX, p. 277 ; et 1909, t. XXIII, p. 491.

En outre, nous possédons dans une collection assez nombreuse les types prérappelés des projectiles creux, dont une bombe de 15 kilogrammes.

Pour la Belgique, nous basant sur l'examen des calibres usités jadis dans l'artillerie de nos provinces, d'après diverses études faites, au cours de sa carrière, par le lieutenant général d'artillerie Henrard¹, nous ne croyons pas qu'à l'aide de publications techniques et d'archives, on sache, dans l'identification de ces projectiles, indiquer qui les a tirés; des modèles, en usage chez nous, l'étaient ailleurs, et des emplacements de trouvaillles ont été occupés par des partis adverses utilisant les mêmes engins. D'autre part, des modèles de bouches à feu décrétés dans des ordonnances d'État, ne furent pas fondus.

Pour la France et les Provinces-Unies, l'excellent dictionnaire militaire français de 1758², et le traité du capitaine Diego Ufano³ peuvent fournir des indications précieuses.

En admettant comme densité moyenne de la fonte 7 kil. 25 au décimètre cube, et pour poids de la livre, celui de 486 grammes, ce dernier étant le poids de dix-huit balles de 27 grammes chacune à la livre (ancienne mesure française de l'armée), voici quelques déductions relatives aux projectiles :

Ceux de 16 kilogrammes et fraction pourraient avoir appartenu au matériel tant d'un canon des Pays-Bas, qu'à la bouche à feu dite : « canon de France »; ceux de 11 kilogr. 600 au type du « demi-canon », soit d'Espagne, soit des Pays-Bas, soit de la pièce tirant le projectile de 24 livres de balles. Pour 11 kilogr. 250, il y eut un projectile de poids semblable, lancé par ce qu'on appelait, notamment en France, le « dragon volant ». Quant aux spécimens de 4 et de 3 livres, ce furent boulets employés par presque tous les belligérants.

1. P. HENRARD. *Les Fondateurs d'artillerie*, dans les *Annales Académiques d'archéologie de Belgique*, 1889, t. XLV, p. 253. — En 1865, ces annales avaient publié du même auteur le travail : *L'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle*, t. XXI, p. 134.

2. M. D. L. C. D. B., *Dictionnaire militaire portatif*, 3 tomes. Avec approbation et privilège du Roi. Paris, 1758. Voir articles : « Boulet, canon ».

3. DIEGO UFANO. *Tratado dela artilleria yuso della platicado por el Capitan Diego Ufano en las guerras de Flandes*. Bruxelles, 1613, en français. Traduction de DE BRY, *Artillerie*, etc., Francfort, 1614.

Beaucoup de ces boulets sont retrouvés brisés; d'autres paraissent avoir éclaté en l'air avant percussion, fait dû parfois aux ruptures¹ inhérentes, aux inégalités et irrégularités lors de la fusion ou de la fonte.

Pour éviter la répétition d'une confusion, signalons dans la dite collection l'existence d'un demi-projectile sphérique, trouvé en Flandre, hors de la région indiquée. Son calibre est exactement celui de l'*amusette*; son poids, pour la sphère totale, d'une demi-livre. Ce boulet, trouvé sur le terrain de la forteresse édiflée sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, à Gand, peut avoir été tiré, ou par une couleuvrine de calibre semblable à celui de l'*amusette*, ou par cette dernière arme, lors de l'engagement entre la forteresse² et les troupes de Lowendal et du Chayla, en juillet 1745. L'*amusette* n'est pas la carabine inventée par le maréchal Comte Maurice de Saxe, mais la petite pièce d'artillerie portative, sorte de carabine de rempart, dont son inventeur, le maréchal précité, et les auteurs de l'époque,³ ont laissé une description aussi précise que détaillée.

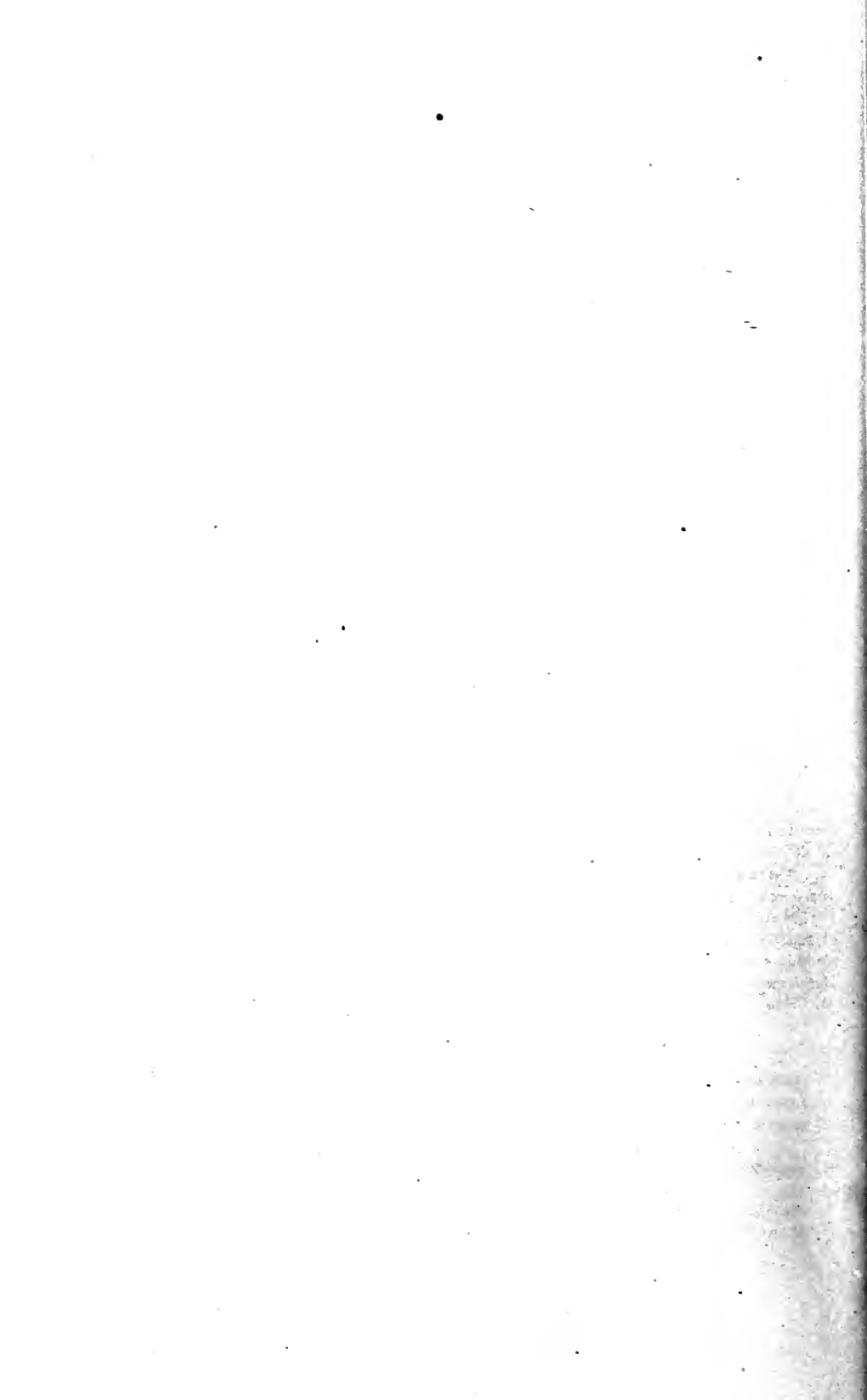
BON DE MAERE D'AERTRYCKE.

1. Voir FOLARD. *Histoire, etc., avec un corps de science militaire*. Amsterdam, 1759, t. II, p. 271 les boulets qui se brisent à une certaine distance de la pièce, comme le savant Valière le prouve dans ses réflexions physico-mathématiques sur le canon.

2. *Manuscrit G. 14240*, Bibliothèque de l'Université de Gand; et CH. CUSTIS. *Jaerboecken, etc.*, Brugge, 1765, p. 436.

3. MAURICE, COMTE DE SAXE. *Mes Réveries*. Édition dite de Paris, 1757, p. 97 et 122. — Cf. etiam, ED. DUMAINE. Paris, 1877, p. 29, 30, 38, 100, 101, et *Dictionnaire militaire portatif*, 1758, *op. cit.*, au mot *amusette*. Voir cependant le *Catalogue* de ROBERT, 1893, pour le Musée des Invalides, Paris, à l'article : M. « 899 ».







NOTE SUR QUELQUES DESSINS

ATTRIBUÉS

A FRANS FLORIS ET A SON ÉCOLE

« A costui s'attribuisse la palma d'haver portato d'Italia la maestra del far' muscoli et scorci (raccourcis) naturali et mara vigliesi. » (*G. Ricciardini*, éd. 1581, p. 144.)



UN heureux hasard nous a fait retrouver, dans des archives familiales, un album de dessins du XVI^e siècle. La brève notice descriptive que nous lui consacrons signalera aux amateurs un curieux ensemble de documents inexplo-
rés; leur examen approfondi, que nous ne tenterons point ici, apporterait certes quelque lumière à l'étude, longtemps dédaignée, des *Italianisants*.

Les 76 feuillets de cet album sont reliés au dos par de larges bandes de cuir qui les maintiennent; la couverture elle-même est en parchemin. De ces 153 pages, plusieurs furent arrachées au cours des temps; on le constatera d'après les silhouettes, reproduites à la longue au verso, de sanguines dont les originaux ont disparu¹.

1. Voir notamment, p. 8, 10, 24, 32, 34, 38, 105.

Dans l'épaisseur du papier, se voit clairement le filigrane qui établit l'authentique provenance du cahier¹.

Le livre comprend deux parties.

La *première* (p. 1-108) se compose de dessins à la sanguine, pour la plupart des études fragmentaires du corps humain, où sont passionnément accumulées toutes les difficultés de



Fig. 1.

raccourcis. Ces jambes et ces bras aux débordantes musculatures trahissent un fervent de l'anatomie *michelangesque*; particulièrement l'exagération des courbes qui indiquent le mouvement aux genoux et aux coudes travaillés à l'*écorché*.

Dans un enchevêtrement d'essais insignifiants ou repris par des mains inhabiles, mettons hors de pair les *copies directes d'antiques*. Le plus grand nombre de ces antiques — comme le remarque M. Jean De Mot, qui a bien voulu nous aider à les

1. C.-M. BRIQUET, *Les filigranes, dictionnaire historique des marques du papier* (Paris, 1907), III, p. 495, n° 9373 : « Rotterdam, 1551; Troyes, 1552; Utrecht, 1553; Mézières, 1554; Langres, 1556; Hollande méridionale, 1561; Pays-Bas, 1565. Provenance troyenne. »

identifier, — étaient exposés dans les jardins du Belvédère, où s'entassèrent, dès le début du xvi^e siècle, les trésors que livrait sans relâche le sol de la Ville Eternelle¹. « La cour des statues ou cour du Belvédère est l'endroit le plus remarquable qu'il y ait pour les arts dans toute l'Italie, ou plutôt dans l'Univers entier, puisque c'est là que l'on conserve les statues

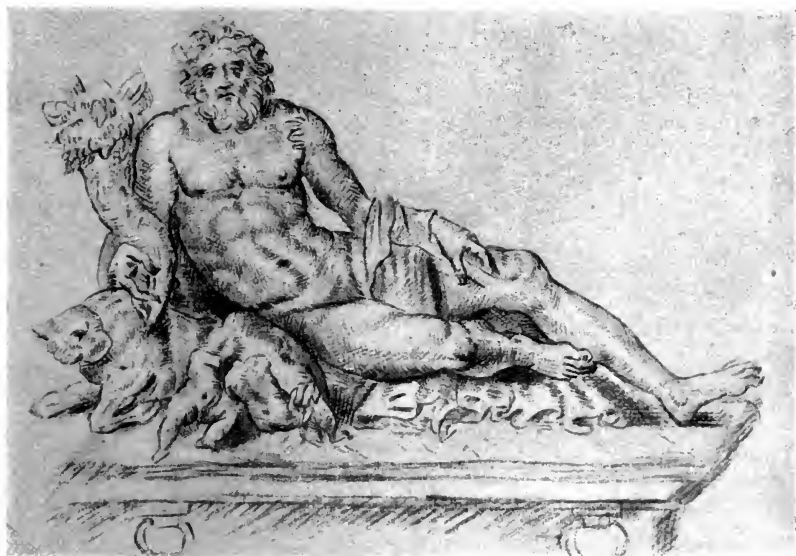


Fig. 2

grecques les plus parfaites et les plus belles qu'il y ait jamais eues²... »

Citons, ça et là :

1^o *Héraklès portant le petit Télèphe*³ (p. 17), « statua a plebe

1. MICHAELIS, *Geschichte der Statuenhofes im Vaticanischen Belvedere*, dans le *Jahrbuch des Kaiserlich deutschen Archäologischen Instituts*. (Berlin, 1890), V, p. 5 et suiv.

2. LALANDE, *Voyage d'un Français*, III, p. 231.

3. S. REINACH, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, (Paris, 1897), I, p. 471, n^o 5.

W. HELBIG, *Führer durch die Sammlungen Klassischer Altertümer in Rom*, (Leipzig, 1899), 2^e édit., I, p. 63, Museo Chiaramonti, n^o 115 (633).

Herculis cum puero vocata ¹ », trouvé au Campo di Fiori sous Jules II; le groupe est placé maintenant au Musée Pio-Clémentin;

² *Un adolescent nu surmontant une vasque* (p. 19), peut-être le *Dionysos sans bras* vu par Aldovrandi aux jardins du Belvédère ² et reproduit dans un livre d'esquisses conservé à Cambridge ³;



Fig. 3.

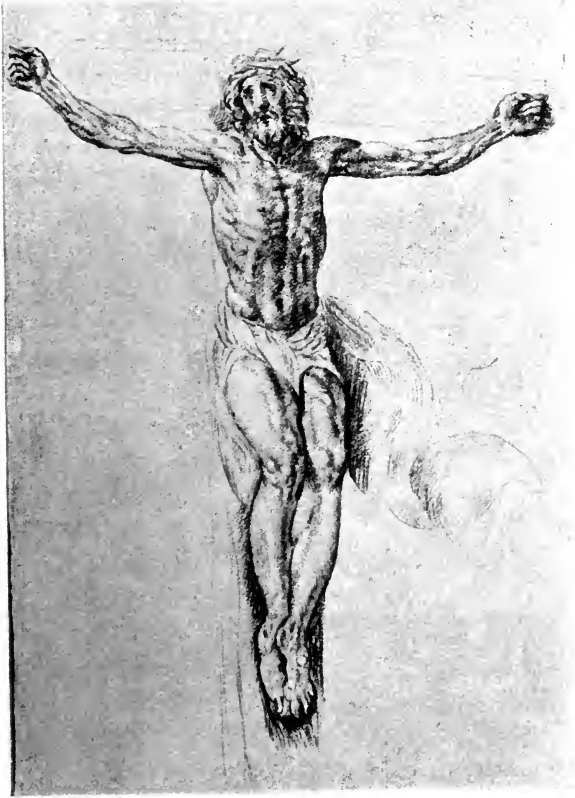
³ *La statue colossale du Nil* ⁴, prise de revers (p. 39); (fig. 1), actuellement dans le Braccio Nuovo (Vatican), elle fut découverte près de l'église Santa-Maria Sopra Minerva sous Léon X, en même temps que *le Tibre* (au Louvre, depuis l'époque napoléonienne) copié également ici (p. 47); (fig. 2). Jusqu'à la création du Musée Pio-Clémentin, les deux groupes se faisaient vis-à-vis dans les jardins du Belvédère. Les parties manquantes corres-

1. FR. ALBERTINI, *Opusculum de mirabilibus novae et veteris Urbis Romae*. (Rome, 1510.)

2. ULISSE ALDOVRANDI, *Delle statue antiche che per tutta Roma si veggono*.

3. MICHAELIS, *Jahrbuch*, V, p. 36, fig. 6.

4. HELBIG, *Führer*, I, p. 27-28, n° 48 (109).



pendent aux restaurations effectuées par Gaspare Sibilla au XVIII^e siècle¹. Nous rencontrons (p. 52) une troisième figure de fleuve², aujourd'hui dans la Salle de la croix grecque (Vatican) dénommée *le Tigre*, à cause d'un masque de tigre cracheur, mais ce fragment (l'urne) constitue une restauration. La dite statue décorait jadis une fontaine dans les jardins du Belvédère; elle fut dessinée par Heemskerck³. Le croquis de notre recueil a été certainement fait d'après nature; il ne donne pas le détail du sarcophage, représentant un combat d'amazones, qui sert de base au groupe; on voit seulement un bloc de rocher posé sur un rectangle blanc soutenu par des tortues. Signalons enfin (p. 50) le *Sphinx* sur lequel est accoudé le Nil;

4^o Le fameux *Torse du Belvédère* (p. 45) fidèlement crayonné avec son inscription : « Apollonios, fils de Nestor Athénien »;

5^o Un *bas-relief* (p. 23) au Palais des Conservateurs (Capitole) depuis 1515, autrefois à l'église S. Martina, provenant d'un *monument triomphal élevé à Marc-Aurèle* : « L'Empereur offre un sacrifice d'actions de grâces devant le temple de Jupiter Capitolin » dont nous apercevons vaguement trois portes et quatre colonnes⁴. Chose curieuse, notre dessinateur — par inadvertance évidemment — a omis le trépied sur lequel se fait le sacrifice (il existe déjà, pourtant, sur la planche de de Rubeis). De plus, si l'Empereur et le prêtre (Flamine) debout derrière lui semblent strictement conformes à l'original, notons chez le sacrificateur et les autres assistants quelques différences légères.

Cette suite de croquis apparaît comme le frappant témoignage du séjour à Rome, au XVI^e siècle, d'un fervent étudiant de l'art antique. De son album cependant les sujets religieux ne

1. BOUILLON, *Musée des Antiques*, I, p. 171, 5.

2. HELBIG, *Führer*, I, p. 208, n^o 325 (600).

3. MICHAELIS, *Jahrbuch* V, p. 21, fig. 5. — Liste des dessins de Heemskerck, n^o 62. (*Archäologischer Anzeiger*, p. 151; supp. au *Jahrbuch*, VI, 1891.)

4. DE RUBEIS, *Admiranda Romanarum Antiquitatum ac Veteris Sculpturae Vestigia*, pl. 9. (Nous avons consulté l'édition de 1693.)

HELBIG, *Führer*, I, p. 377, n^o 561.

S. REINACH, *Répertoire de Reliefs grecs et romains*, I (Paris, 1909), p. 374, n^o3.

sont point absents : *Adam et Eve* chassés du Paradis terrestre ¹ (p. 3); une *Descente de Croix* aux nombreux personnages (p. 21); (fig. 3), un buste du *Christ parlant*, inachevé, mais remarquable par la sûreté du trait (p. 31); un large et puissant *Christ portant la Croix* (p. 37) qui fait songer, un peu, au Michel-Ange de l'église Sainte-Marie de la Minerve; enfin, un superbe *Christ en Croix* (p. 76) d'une perfection très détaillée et émouvante. (Pl. I).



Fig. 4.

Considérons encore : une tête de vieille femme (p. 11); des hommes à la bouche ouverte pour un cri de souffrance (p. 9 et 13); un *Jupiter sur les ailes de l'aigle* (p. 25), d'aspect quasi rubénien... Subsidiairement, mentionnons, au crayon noir presque effacé, une *Vierge* accoudée (p. 28) avec un cortège d'anges; nous croyons cette planche de date plus récente que le reste. La perle du recueil n'est-elle point (p. 43) cet énigmatique adolescent, mains jointes au-dessus de la tête, ressemblant

1. Au catalogue pictural de Floris : *Adam et Eve sous l'arbre de la Science* (Musée de Vienne) « de goût italien et de touche flamande » (Viardot).



à un élu, soutenu en l'air par deux bras seulement indiqués (Pl. II)? Les lignes de ses épaules et de ses hanches nous plaisent par leur harmonieuse mollesse; rien n'égale l'expression douloureuse de son visage tourné vers le ciel...

On peut rattacher à cette première partie certains feuillets de la fin du cahier, pareillement à la sanguine et visiblement de la même main.

La *seconde partie* (p. 109-148) comprend une série de compositions tracées à l'encre, plusieurs teintées de gouache ou ombrées avec des lavis d'encre. N'y aurait-il pas lieu de chercher, dans ces esquisses rapides, les projets de tableaux ultérieurement réalisés?

D'accord avec plusieurs critiques, nous estimons que ces dessins à la plume sont de Frans Floris. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

LE MONOGRAMME : Le monogramme, tel qu'il figure de façon identique sur huit planches ¹, portant exactement les lettres suivantes : *FF IV, Franciscus Floris inventor*, est bien celui de l'artiste fameux en qui s'incarna, au plus haut degré, le *Romanisme* aux Pays-Bas ².

LE SUJET : Nous y trouvons, sommaires, mais incontestables, les canevas de vastes compositions religieuses ou profanes; par exemple *Adam et Eve* (p. 132); le *Jugement de Salomon* (p. 113); la *Nativité* (p. 126); le *Triomphe de Minerve* (p. 148); les *Parques* (p. 124). Or, il y a au Musée d'Anvers un *Jugement de Salomon*, aux Offices à Florence, un *Adam et Eve* de Frans Floris...

1. Pl. III, III4, III5, III9, III1, III4, III7, III2.

2. Dr A. VON WURZBACH, *Niederländisches Künstlerlexicon* (Vienne-Leipzig, 1906), I, p. 541.

A.-J. WAUTERS, *La Peinture flamande*, Paris, s. d., p. 160. Dessins de Floris; série Les Sciences et les Arts au Musée Plantin, Anvers; esquisses au Cabinet des estampes de Bruxelles et à l'Albertina, Vienne. Quelques tableaux où le monogramme est très net : *Chute des anges rebelles* (Anvers); *Vulcain montrant aux dieux Mars et Vénus pris dans ses filets* (Berlin); *Adoration des bergers* (Dresde).

N'oublions pas un rappel du *Penseur* de Michel-Ange (p. 137) et deux figures apparentées aux *Sibylles* de la Sixtine (p. 116-117).

LA FACTURE : Ainsi que le disait M. Delstanche, le distingué attaché du Cabinet des estampes de Bruxelles, nous touchons ici du doigt l'attribution de nos esquisses à Frans Floris !



Fig. 5.

Examinons la planche d'*Adam et Eve* (fig. 4), et rapprochons-la de l'estampe *la Décollation de saint Jean-Baptiste* du même maître (Cabinet des estampes, Bruxelles). Même monogramme; identité absolue quant à la manière de tracer les figures, coupées raides, traitées accessoirement. Similitude plus profonde encore dans ces jambes, aux muscles excessifs¹, à la courbure et à la longueur démesurées². Impossible d'affirmer que ce soit là une pure coïncidence. Tout manifeste de grandes connaissances anat-

1. GUICCIARDINI, en épigraphe.

2. Voir, notamment, p. 132.

miques. Le dessin, énergique, proclame la main d'un maître¹. Voyez ce personnage si joliment campé (p. 122) (fig. 5); cette figure au raccourci impeccable (p. 130) (fig. 6); l'aisance enfin du groupe d'*Adam et Eve* (p. 132).

LE FILIGRANE: Nous ne revenons pas sur ce point, auquel nous avons touché en commençant.



Fig. 6.

Tous les éléments justifient donc l'attribution à Floris de cette seconde partie.



Transcrivons au hasard quelques phrases, empruntées aux historiens, sur la personnalité de Frans Floris.

1. Q.-J. DE BOSSCHERE, *La technique des dessinateurs anversois*, dans l'*Art flamand et hollandais*, 15 juillet 1910.

Au XVII^e siècle, Van Mander ¹: « Très amoureux de son art, Frans partit pour l'Italie et passa son temps à Rome à dessiner tout ce qui pouvait venir en aide à ses facultés, reproduisant, au crayon rouge, plusieurs académies d'après le Jugement Dernier ou la voûte de la Chapelle Sixtine de Michel-Ange, et des figures antiques, dessins qui étaient très fermement touchés et dont j'ai vu plusieurs calques, car certains de ses élèves s'étaient secrètement emparés de ces dessins et en avaient fait des reproductions qui passèrent de main en main et qu'on rencontre encore. »

Au XVIII^e siècle, J.-B. Descamps ² : « Il étudia l'antique et particulièrement d'après les ouvrages de Michel-Ange, qu'il dessina à la sanguine avec une touche libre et fière. Ses contours sont savants et ses dessins, quoique hachés, sont bien moelleux. »

Au XIX^e siècle, enfin, Paul Mantz ³ : « Lorsque F. Floris revint à Anvers, il ne rapportait pas seulement des souvenirs ; ses cartons étaient pleins de dessins à la sanguine qu'il montra à ses amis étonnés, et qui, pendant le reste de sa carrière, lui servirent de motifs et de thèmes pour les vastes compositions qu'il entreprit. »

Ces extraits pourraient être multipliés à l'infini. Ils correspondent parfaitement à l'aspect de notre recueil, qui offre à la fois la trace d'un séjour dans la Ville Éternelle et d'une admiration fanatique pour le grand Buonarroti. Comme l'hypothèse apparaît séduisante d'attribuer cet album — sa seconde partie du moins, si suggestive dans son désordre tourmenté — au peintre *Incomparable* qui, dit-on, en l'an 1541, était parmi les assistants

Le jour de la Noël où le vieux Michel-Ange,
Libérant à jamais ses titans prisonniers,
Fit tomber le rideau du Jugement dernier ⁴ !

1. *Le Livre des peintres de Carel Van Mander*, trad. par H. Hymans (Paris, 1884), I, p. 336.

2. J.-B. DESCAMPS, *La vie des peintres flamands, allemands et hollandais* (Paris, 1754), I, p. 112.

3. *Histoire des peintres de toutes les écoles*.

4. PAUL SPAAK, *Kaatje* (Bruxelles, 1908).

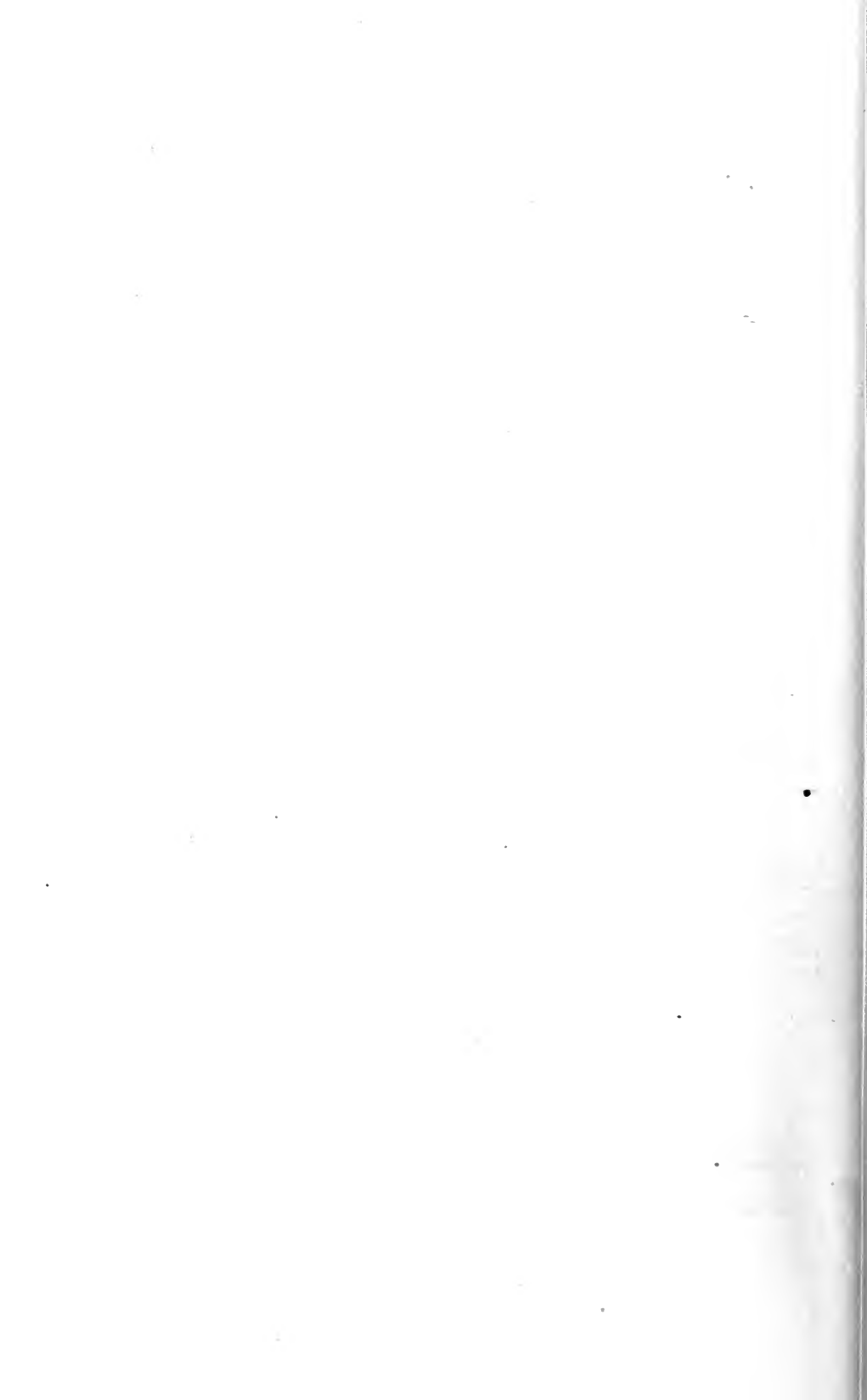
On n'ignore point que le Raphaël flamand eut des disciples innombrables... Le monogramme DG figurant deux fois en sanguine sur le premier feuillet nous suggère le nom de *Damien de Gouda*, dont on ne sait rien sinon qu'il fut élève de Floris et devint par la suite archer du Roi d'Espagne ¹. Peut-être est-ce lui qui dessina la première partie, utilisant un ancien album d'esquisses du Maître. Nous livrons à la critique cette supposition, qui demanderait à être étayée d'arguments plus décisifs. Provisoirement, elle ne sera pas nécessaire à celui qui, insoucieux de résoudre le problème, ouvrira l'album naïf et vétuste pour y voir librement s'épanouir le culte immodéré de la Renaissance italienne, personnifié à nos yeux par Frans Floris « *l'Incomparable*, amoureux de la Fable antique et de ses mensonges enchantés. »

G. DANSART
PIERRE BAUTIER.

Janvier 1911.

I. VAN MANDER.







LES IVOIRES

PRÉGOTHIQUES

CONSERVÉS EN BELGIQUE

I. IVOIRES DE TONGRES ET DU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE REPRÉSENTANT L'UN, SAINT PAUL ; L'AUTRE, SAINT PIERRE.



Le plus ancien des ivoires chrétiens actuellement conservés en Belgique est une plaque rectangulaire du Trésor de l'église Notre-Dame de Tongres (fig. 1). On la retrouva au siècle dernier, par un heureux hasard, dans les combles de l'édifice¹. Depuis, elle a été maintes fois étudiée², mais ce n'est que depuis peu de temps, en somme, qu'on a pu déterminer sa vraie origine et ses caractères d'art particuliers. Il importe tout d'abord de la décrire minutieusement.

1. *Annales de l'Acad. d'Archéologie*, t. XXIV, 1868, p. 424.

2. Nous ne signalerons ici que les auteurs d'ouvrages courants, nous réservant de citer, à mesure que ce sera nécessaire, les travaux spéciaux. — REUSENS, *Archéologie chrétienne*, t. I, p. 194 et 253; HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège*, t. II, p. 14; MOLINIER, *Histoire des arts appliqués à l'industrie*, t. I, p. 55.

Haute de 0^m325, large de 0^m14, elle se compose d'une tablette sur le rebord de laquelle, à droite, est encore assujettie, par des clous, une bordure d'encadrement. En bas et à gauche, on distingue parfaitement les rebords et la trace des clous. Il en résulte que la pièce en son état primitif était totalement encadrée. En la supposant restituée, ses proportions seraient respectivement de 0^m421 et 0^m168. La bordure est décorée d'un pampre montrant alternativement une feuille puis



FIG. I. IVOIRE DE TONGRES.

une grappe; le travail en est assez grossier. La tablette centrale montre un personnage debout et bénissant devant un fond d'architecture. A droite et à gauche, s'élèvent deux colonnes cannelées de spirales : leurs bases circulaires sont décorées d'annelets qui semblent être une déformation des tores de la colonne ionique; des annelets aussi enserrent le sommet du fût; les chapiteaux ne sont que des transformations très reconnaissables du corinthien; leurs côtés sont légèrement incurvés, les angles sont saillants; les feuilles d'acanthé issant des annelets s'attachent étroitement au noyau. Le tailloir est décoré, de face, d'un X dans les interstices duquel quatre coins poinçonnés forment la croix à droite et à gauche d'un ruban déroulé en grecque. Les colonnes supportent une arcade dont la bande semi-circulaire, de face, est ornée de feuilles d'acanthé à la pointe recourbée et dont l'intrados est

garni d'une rangée serrée de billettes. Au-dessus, les écoinçons sont remplis par deux rameaux d'acanthé éployés. Le fond de la tablette forme nécessairement un hémicycle; à la partie supérieure de ce dernier, se trouve une coquille à godrons dont le dessous se retourne et s'achève en bulbe. Sous la coquille, des rideaux qui paraissent glisser sur tringles sont drapés en festons

et ramenés de chaque côté derrière les colonnes. Ils sont ornés de rangées de croix alternant avec des rayures horizontales. Sur le fond, qu'ils laissent à découvert, s'enlève la tête du personnage.

Celui-ci bénit à la manière grecque. De la main et du bras gauches, il soutient le livre des Évangiles, livre aux fermoirs de métal, à la couverture marquée d'une croix pattée. Son vêtement se compose de la stola et du pallium. On remarquera la retombée des étoffes sur le bras gauche, la ceinture barrant la taille, les plis du buste et du giron, le bord inférieur. Le tissu des bas est indiqué par des striés croisés; pour chaussures, des sortes de pantoufles de cuir ou d'étoffe. Le travail dans la décoration et la draperie n'est pas trop mauvais, étant donné que nous sommes à une époque de décadence; celui de la tête paraît beaucoup plus brutal, à cause du manque de relief. Le personnage est chauve avec pourtant un bandeau de cheveux lissés sur le front; sa barbe, lissée aussi, s'allonge jusque sur la poitrine. Les lèvres, fortes, sont soudées l'une à l'autre, le nez est gros, légèrement écrasé, les yeux, où la pupille fut faite à la virole, sont démesurément ouverts. Il faut noter spécialement, parce que c'est dans le signalement du personnage, un indice absolument caractéristique, la place de l'oreille : elle se trouve *sur la tempe*, le bord supérieur du lobe atteignant au bandeau des cheveux.

De toute évidence le personnage que nous venons de décrire est un saint. Mais comme il porte sur le bras le livre des Évangiles, on a pu se demander si c'était un évangéliste ou un apôtre. L'hésitation, à vrai dire, ne pouvait durer longtemps. Nous verrons, en effet, qu'à notre ivoire il est un pendant très exact au



FIG. 2. IVOIRE DU MUSÉE
DU CINQUANTENAIRE.

Musée du Cinquantenaire représentant saint Pierre (fig. 2). Le saint dont il s'agit ici est donc saint Paul. D'ailleurs la figure de ce dernier avait pris dans l'art chrétien primitif un type à peu près invariable. De même que saint Pierre apparaît toujours avec les cheveux et la barbe courts, saint Paul a la figure allongée, la barbe lisse et terminée en pointe¹. Nul doute ne peut subsister; le type même du personnage aurait révélé saint Paul.

Aux ix^e et x^e siècles, l'ivoire se trouvait déjà à Tongres et faisait partie d'un diptyque ecclésiastique. La preuve en est inscrite au revers de la même plaque. C'est une liste de noms d'évêques de Liège, allant de Hartger (840) à Eracle (+ 956). Cette liste écrite à l'encre se lit comme suit : HARTGERII EPI; FRANCONIS EPI; STEPHANI EPI; RICHARII EPI; HUGONIS EPI; FARABERTI EPI; BALDRICI EPI; EVERACLI EPI. Or, le second feuillet du diptyque était constitué, selon M. Molinier, par le saint Pierre auquel nous avons fait allusion plus haut et qui, de la collection Spitzer, passa au Musée du Cinquantenaire². Ce qu'on peut affirmer en tous cas, c'est que les deux ivoires ont été fabriqués dans le même atelier, au même moment, pour répondre l'un à l'autre et faire partie du même objet, quel que soit ce dernier.

L'ivoire de Bruxelles a en hauteur 0^m335, en largeur 0^m125; mais il faut remarquer que tout l'encadrement, dont les traces sont visibles comme sur l'ivoire de Tongres et de la même façon, a complètement disparu. Les dimensions que nous venons de mentionner permettent de croire que les deux plaques étaient de format identique. Celle du Musée du Cinquantenaire a été restaurée; tout le morceau de droite, comprenant l'extrémité du pied et le bras de Pierre, la colonne et la partie supérieure de l'arcade avec l'écoinçon, est une restitution : de là des différences, comme dans la manière de bénir, qui n'existaient pas en réalité. Les bases des colonnes sont un peu plus minces à

1. Médaillon du iv^e siècle (VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 169); peinture des Catacombes (LAURENT, *Art chrétien primitif*, pl. XII, 2); mosaïque de Sainte-Pudentienne (VENTURI, t. I, fig. 105).

2. DARCEL, *La Collection Spitzer*, Ivoires, t. I, pl. 1; *Gazette archéologique*, t. XIV (1889), pl. 22; MOLINIER, *loc. cit.*; DESTREE, *Catalogue des ivoires*, Bruxelles, 1902, p. 1, pl. 1; HELBIG, *Art mosan*, Bruxelles, 1906, p. 23.

Bruxelles qu'à Tongres. Le bulbe de la coquille est décoré, non lisse : ce sont là des détails sans importance. Pour tout ce qui regarde la composition, la décoration; les accessoires, le travail des draperies, la ressemblance est absolue. Les oreilles sont « situées » sur les tempes. Bref, aucun doute n'est possible. Saint Pierre porte trois clefs, « symbole, dit M. Destrée, de toute-puissance au ciel, sur la terre et dans les enfers ».

Les premiers érudits qui se soient occupés de nos ivoires, Reusens, Helbig, Molinier, furent frappés par leur parenté avec les évangélistes de la cathédrale de Ravenne. Reusens prononça les mots souvent répétés de « copie servile ». Et comme le travail était grossier, « plutôt dessiné à l'aide de larges coups de burin et d'échoppe que sculpté ¹ » l'opinion régna unanimement que c'étaient des œuvres exécutées au VII^e siècle à Ravenne, soit par des disciples dégénérés des maîtres qui sculptèrent le trône fameux, soit plutôt par des barbares. En réalité, on avait le droit de parler d'imitation, mais le mot copie était injuste ². A Ravenne, les bordures de pampres, d'ailleurs indépendantes des panneaux, étaient bien plus riches (animaux mêlés au feuillage); sans doute, les personnages — on comparait surtout à saint Paul et à saint Pierre la dernière figure à droite de Ravenne — se ressemblaient par le type des visages, les gestes, les attitudes, la composition générale de la draperie; mais pourquoi le « copiste » aurait-il supprimé certains détails, en aurait-il ajouté d'autres? Dans les ivoires de Belgique, les bas striés et les chaussures en forme de pantoufles remplacent les sandales. Si les architectures sont composées des mêmes éléments, des divergences sont pourtant frappantes : à Ravenne, il n'y a pas de rideaux; les têtes des évangélistes, au lieu de se placer sous la coquille, couvrent celle-ci à demi; les arcades sont décorées d'oves et non de feuilles d'acanthé. Les ressemblances pouvaient donc être aussi importantes que possible entre les monuments : il n'y avait pas eu de copie servile, et même pas de copie du tout.

1. MOLINIER, *loc. cit.*

2. P. CLEMEN parle de copie libre (*Bonner Jahrbücher*, 1892, p. 188).

Pour expliquer la parenté des œuvres, Stuhlfauth¹, dans un ouvrage dont les théories eurent peu de succès, mais où se trouvait réuni et commenté un véritable trésor de documents, imagina une certaine école de Monza, dont nos ivoires, avec un certain nombre de pièces analogues, auraient été les produits. Il va de soi que cette école, selon Stuhlfauth, était proche parente de l'école de Ravenne, à qui presque la totalité des archéologues continuait d'attribuer la cathèdre du Dôme. Cette hypothèse, fondée sur les rapports des ivoires avec les ampoules de Monza, était bien hasardeuse et ne trouva pas créance. Il faut remarquer cependant qu'elle reconnaissait à l'ivoire de Tongres et à ses pareils un certain air « syro-palestinien ».

En réalité, c'est ce caractère oriental qu'il fallait mettre pleinement en évidence et c'est par lui qu'on devait arriver à déterminer la vraie patrie de nos ivoires. Mais ceux-ci, comme nous l'avons vu, tiennent de près aux évangélistes de Ravenne. Il fallait donc, avant tout, fixer l'origine de la fameuse cathèdre. Nous ne ferons que résumer les éléments de ce problème aujourd'hui résolu.

Il semble bien résulter d'un texte publié par Corrado Ricci² que le chef-d'œuvre fut offert par le doge Pierre Orseolo en 1001 à l'empereur Othon III, lequel en aurait fait don à son tour au dôme de Ravenne « pour y être conservé ». Ceci admis, nous ne savons en rien quelle avait été l'histoire de cet objet luxueux avant qu'il fût aux mains du doge vénitien, mais nous pouvons l'interroger lui-même. Or, le siège de la cathèdre porte un monogramme qu'on lit sûrement *Maximianus episcopus*. D'autre part, le style des reliefs accuse avec certitude³ le VI^e siècle. Ces deux observations importantes ont toujours fait identifier le personnage indiqué par le monogramme avec Maximien, évêque de Ravenne de 546 à 556. Le trône enlevé à Ravenne y serait donc

1. STUHLFAUTH, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, Fribourg et Leipzig, 1896, p. 112 et suiv.

2. Il s'agit de la chronique du diacre Jean (*Monumenta Germaniae e Scriptoribus*, t. VII, p. 34). — Voir CORRADO RICCI, *Avori in Ravenna* (Arte italiana decorativa e industriale, t. VII, 1898, p. 42 et suiv.).

3. Venturi seul, que nous sachions, les voudrait reporter au V^e siècle. Cf. VENTURI, *Storia*, t. I, p. 468.

revenu en 1001, à la suite de vicissitudes que nous ignorons. Mais était-il dû à des ivoiriers ravennates ? Voilà la question.

Molinier ¹ avait déjà attiré l'attention sur l'ornementation de la cathèdre qui faisait, disait-il, penser à certaines décorations d'Égypte. M. Strzygowski ² fournit les éléments d'une solution définitive en rassemblant un grand nombre d'ivoires égyptiens où se retrouvait tout ce qui fait l'originalité de la chaire de Ravenne. Enfin, Hans Graeven, qui, dès 1897, avait signalé l'im-



FIG. 3. NICHE A SAQQARAH. (D'après Quibell.)

portance des ivoires égyptiens pour l'étude de l'art chrétien primitif ³, se prononça définitivement pour l'origine orientale du chef-d'œuvre ⁴. Si ce dernier ressemblait tant aux reliefs de l'Égypte, c'est qu'il provenait lui-même de ce pays et probablement d'Alexandrie.

Il serait long d'énumérer tous les arguments qui prouvent

1. MOLINIER, *op. cit.*, p. 69.

2. STRZYGOWSKI, *Römische Quartalschrift*, t. XII, 1898, p. 1 et suiv.

3. H. GRAEVEN, dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1897, p. 79.

4. Id., *Fragment eines frühchristlichen Bischofsthuhles im Provinzial Museum zu Trier* (*Bonner Jahrbücher*, 1901, p. 147 et suiv.).

l'origine alexandrine de la chaire de Ravenne. L'ornementation végétale formant un lacis vigoureux de pampres chargés de feuilles et de fruits, peuplés d'animaux divers, ne trouve de pendants indiscutables qu'en Orient et spécialement en Égypte ¹. Les types des évangélistes sont orientaux : on en peut trouver des preuves convaincantes dans les sculptures et peintures de Baouit ², pour ne citer que ces exemples. Le travail des bas-reliefs — dû à deux mains — ne s'explique que par la comparaison avec les ivoires égyptiens et, de plus, les armes, les accessoires, les costumes indiquent la vallée du Nil. Orientales aussi sont les légendes représentées sur la cathèdre : elles furent empruntées aux Évangiles apocryphes et enrichirent la vie de la Vierge et du Christ. L'histoire de Joseph, racontée avec tant d'abondance et d'originalité sur les bas-reliefs de Ravenne, est une nouvelle indication désignant l'Égypte. Enfin, à tous ces arguments souvent cités, il faut ajouter celui-ci : c'est que les niches où s'abritèrent les évangélistes, avec leurs colonnes torsées, leurs coquilles, leurs feuilles d'acanthé, sont des transpositions directes de niches et hémicycles réalisés d'abord dans l'architecture (fig. 3). Les fouilles récentes ont remis au jour maints fragments de ce genre ³. Tout s'y trouve, formes architectoniques et ornementation. On s'aperçoit que le décor varié du trône de Ravenne dans tous ses éléments était d'habitude courante en Égypte (voir aussi fig. 4). L'origine orientale de la cathèdre de Ravenne est aujourd'hui hors de doute. On y reconnaît seulement, en outre, une assez forte influence de la Syrie et de la Perse ⁴. Quant à l'école ravenate, elle s'est définitivement évanouie.

Mais revenons à nos ivoires. Il a été suffisamment démontré qu'il y avait entre eux et les évangélistes de Ravenne un rapport étroit. Tout ce qui caractérise ceux-ci caractérise aussi le saint Paul de Tongres et le saint Pierre du Musée du Cinquan-

1. STRZYGOWSKI, *Hellenistische und Koptische Kunst in Alexandria*, Vienne, 1902, p. 63.

2. CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, article *Baouit*; STRZYGOWSKI, *Koptische Kunst* (Catal. du Musée du Caire), Vienne, 1904, pl. VII, 1 et 2, p. 39, fig. 45.

3. QUIBELL, *Excavations at Saqqarah* (1907-1908), Le Caire, 1909, pl. 41.

4. M. Strzygowski va jusqu'à attribuer le trône de Ravenne à des ivoiriers d'Asie Mineure. Cf. CH. DIEHL, *Manuel d'art byzantin*, p. 278.

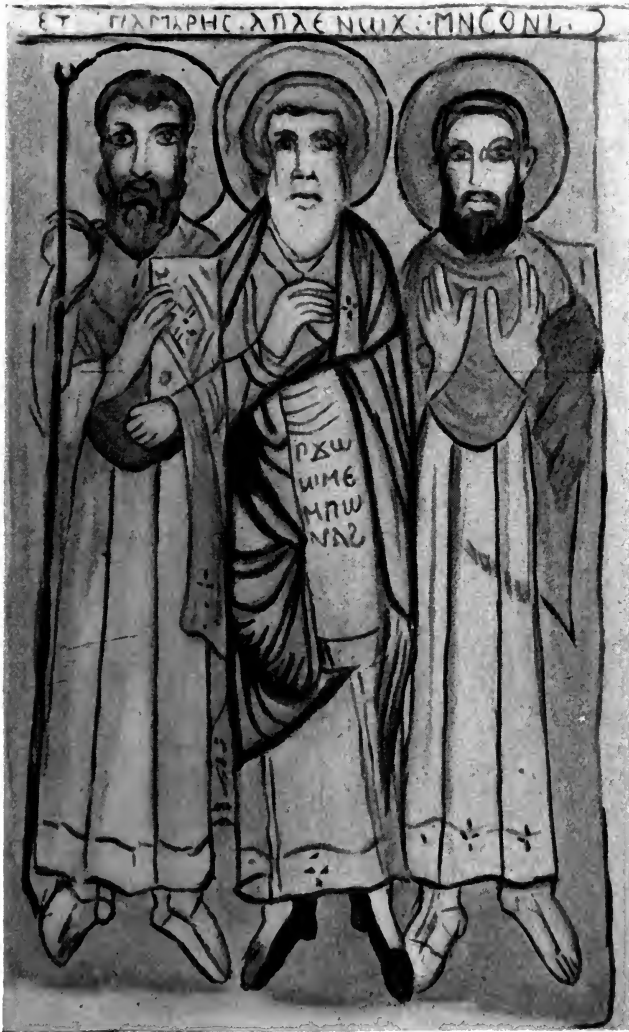


FIG. 4.

(D'après Quibell.)

PEINTURE A SAQQARAH.

tenaire. Il n'y a donc qu'une conclusion à tirer de tout ce qui précède : c'est qu'ils proviennent eux-mêmes d'Alexandrie et, comme ils sont moins beaux d'exécution, doivent être d'une date moins ancienne, très probablement de la fin du VI^e siècle.

Nous étudierons plus loin des ivoires qui font partie de la même famille, mais il importe d'élucider auparavant un problème qui se rapporte à leur destination primitive. Ainsi que nous l'avons dit, la plaque de Tongres servait de diptyque au IX^e siècle et celle de Bruxelles lui faisait pendant, selon toute vraisemblance. Mais en avait-il toujours été ainsi? Helbig et Molinier le pensaient. De Linas ¹ et Reusens, au contraire, se fondant sur l'imitation présumée de la cathèdre de Ravenne, croyaient que les deux plaques avaient servi primitivement à la décoration d'un trône semblable. Stuhlfauth repoussa énergiquement cette opinion ², qui semblait condamnée, lorsque Graeven lui rendit une nouvelle force ³.

Ce savant découvrit au Musée de Trèves une plaque d'ivoire représentant la chevauchée d'Abraham et de ses serviteurs contre les rois ennemis. Il n'eut pas de peine à démontrer qu'elle était de la même famille que les bas-reliefs représentant l'histoire de Joseph sur le trône de Ravenne. De plus, cette pièce rectangulaire répondait assez exactement aux proportions de certaines plaques ravnates fixées aux accoudoirs de la cathèdre. Graeven émit donc l'opinion que telle avait été aussi sa destination primitive. Enfin, reprenant à son compte le jugement de de Linas, il le justifia par des observations nouvelles.

Et d'abord on pouvait adjoindre au diptyque de Tongres une série d'ivoires représentant comme lui des apôtres ou évangélistes debout, bénissant, tenant le livre et dont une simple analyse prouvait qu'ils avaient été exécutés dans le même atelier que lui. C'étaient l'ivoire d'une collection privée à Mettlach ⁴, le saint

1. *Revue de l'Art chrétien*, t. XXX, 1880, p. 278.

2. STUHLFAUTH, *op. cit.*, p. 120.

3. H. GRAEVEN, dans *Bonner Jahrbücher*, *loc. cit.*

4. F. SCHNEIDER, dans *Kunstgewerbeblatt*, 1887, p. 242. Nous n'avons pu voir la reproduction de cet ivoire.

Paul de la collection Spitzer acheté par le Musée de Cluny ¹ et les deux plaques formant diptyque publiées par Wiltheim comme provenant de Luxembourg ² et passées depuis dans la



FIG. 5. IVOIRE DU MUSÉE DE BERLIN.

collection Bateman à Youlgrave. Toutes ces pièces, remarqua Graeven, portent la rainure caractéristique de l'ivoire de Tongres: elles étaient donc destinées à être encadrées comme lui d'une bordure ornementale fixée par des clous. Or, les diptyques sont faits d'une pièce, ce qui se comprend, car leur solidité était à ce prix. Dès lors, tous les ivoires énumérés plus haut, y compris le diptyque de Tongres, ne pouvaient avoir servi primitivement qu'à décorer une chaire épiscopale.

Il est une partie du raisonnement de Graeven tout à fait convaincante: c'est celle qui est relative aux bordures. Des feuillet de diptyque n'auraient pas comporté de pièces rapportées; on pourrait objecter que nos ivoires ont pourtant servi à cet usage notamment à Tongres: mais ne voit-on pas dans quel état ils nous sont parvenus? Il ne reste rien, ou peu s'en faut, des bordures primitives. D'ailleurs, nous possédons un vrai diptyque alexandrin contemporain de la cathédre de Ravenne et provenant, à n'en pas douter, du même centre de

1. DARCEL, *op. cit.*, pl. I, 1; *Gazette archéologique*, t. XIV, 1889, pl. 22.

2. WILTHEIM, *Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum*, opus posthumum, édité par A. Neyen, Luxembourg, 1842, p. 197. D'après Wiltheim, les deux ivoires étaient conservés au monastère de Saint-Maximin; il ne peut s'agir que de la célèbre abbaye voisine de Trèves. Les pièces ont passé dans la collection Bateman à Youlgrave. Le South-Kensington Museum en possède un moulage d'après lequel ont été faits les dessins de GARRUCCI, *Storia del arte cristiana*, t. VI. pl. 452, 1 et 2, p. 77.

fabrication : le diptyque de Berlin souvent publié (Venturi, I, fig. 383 et 384) ; or, il est fait d'une pièce (fig. 5).

Ainsi donc, nous considérons comme des fragments de trône épiscopal les deux ivoires de Tongres et du Musée du Cinquantenaire, les plaques de Cluny, de Mettlach, voire même celle de la collection Bateman ; mais là où Graeven se trompa, pensons-nous, c'est en attribuant ces différents morceaux à une même cathèdre. Les deux premiers forment un couple comme les deux derniers ; mais ils ne proviennent pas de la même main ; ils sont trop différents par la composition des sujets, la traduction des types et le rendu des draperies, pour avoir servi à la décoration du même objet. Quant à l'ivoire de Cluny, outre qu'il reste isolé par ses caractères propres, il représente saint Paul, comme l'ivoire de Tongres. Se figure-t-on deux fois saint Paul sur la même cathèdre ?

Il faut admettre que les chaires épiscopales décorées d'ivoires étaient plus nombreuses que nous ne le croyions. L'Égypte en fournissait à toute la chrétienté d'Occident.

Si la chaire de Ravenne est du milieu du VI^e siècle, tous les ivoires que nous venons d'énumérer sont d'une date plus tardive. On se tromperait cependant, pensons-nous, en les faisant descendre jusqu'au siècle suivant. La composition identique, le style qui est le même des deux côtés ne permettent pas de supposer qu'un long espace de temps sépare les deux séries d'œuvres. Le métier était plus parfait, l'artiste plus accompli dans la chaire de Ravenne, voilà tout.

Avons-nous fait remarquer que, dans toute la série des ivoires étudiés jusqu'ici, les oreilles étaient placées trop en arrière et trop haut ? Le même défaut est patent à Ravenne ; il l'est plus encore dans le diptyque de Berlin. Le système des draperies est partout le même comme aussi la forme des coquilles. A Berlin comme à Tongres, des rideaux glissant sur tringles sont suspendus derrière les personnages. On ne peut douter que nous n'ayons affaire à un groupe de pièces datant de la seconde moitié du VI^e siècle. La chaire de Ravenne, chef-d'œuvre de cette série, en fournit les exemplaires les plus anciens. Il semble qu'après le VI^e siècle les ateliers égyptiens soient tombés de plus en plus en décadence.

On peut voir dans la collégiale de Beromunster, en Suisse, deux ivoires formant une couverture de livre, qui se rattachent au groupe étudié plus haut et en montrent la fin ¹. Ils représentent saint Pierre et saint Paul, encadrés eux aussi d'architectures. Ce travail est grossier, le décor s'en est appauvri ou singulièrement transformé : c'est ainsi que les coquilles ont disparu, que les spirales des colonnes ont été remplacées par une sorte d'entrelacs. On tint longtemps ces deux ivoires pour des œuvres du x^e siècle. Sans doute croyait-on reconnaître, à cause de la grossièreté du travail, une imitation barbare des ivoires alexandrins. En réalité, il n'y a rien de septentrional ni dans le travail, ni dans les éléments de la décoration ; il n'y a qu'une déformation des traditions anciennes. On peut comparer ces ivoires à certaines sculptures trouvées par Kaufmann à Méroé, la ville de Ménas ². Provenant d'Égypte, ils ne nous paraissent pas dater d'une époque plus récente que le vii^e siècle.

Nombreux sont les ivoires qui, à des degrés divers, s'apparentent au groupe que nous venons d'étudier. Nous considérons comme étant d'origine égyptienne, encore qu'il ne puisse s'agir d'un même centre de fabrication, les tablettes représentant des saints debout, à Sion, à Bologne, au Louvre ³. La couverture de l'évangélaire d'Etschmiadzin ⁴ fait partie, suivant beaucoup ⁵, du même groupe que la cathèdre de Ravenne ; M. Strzygowski ⁶ la

1. *L'art ancien à l'exposition de Genève*, 1886, album, pl. 15 ; S. GUYER, *Die christlichen Denkmäler des ersten Jahrtausends in der Schweiz*, Leipzig, 1907, p. 21, pl. 4. — M. Guyer croit à une origine syrienne suivant en cela Strzygowski, lequel, dans son ouvrage *Mschatta*, p. 299, émit l'hypothèse que la cathèdre de Ravenne provenait de Syrie et non d'Égypte. Nous préférons l'opinion indiquée plus haut : origine égyptienne avec des influences notables venues de Syrie.

2. K. M. KAUFMANN, *Die Menastadt*, in-fol., Leipzig, 1911, pl. 65.

3. VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 365, 391 et 392.

4. STRZYGOWSKI, *Byzantinische Denkmäler*, t. I, pl. 1 ; Id., *Das Etschmiadzin Evangeliar*, Vienne, 1901, pl. 1 ; CABROI, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, article *Caucase*, fig. 2230 et 2231.

5. CH. DIEHL, *Manuel d'Art byzantin*, Paris, 1910, p. 282 ; STUHLFAUTH, *op. cit.*, p. 182.

6. STRZYGOWSKI, *Hellenistische und Koptische Kunst in Alexandria*, Vienne, 1902, p. 88.

tient donc pour un produit syrien, tandis que les autres continuent de l'attribuer à l'Égypte. Quoi qu'il en soit, que de points communs dans le choix et la composition des sujets ! La scène de l'Annonciation est typique à cet égard. Et nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'à Etschmiadzin, Pierre et Paul, debout derrière le Christ trônant, ont une bien grande ressemblance avec les apôtres que nous connaissons.



FIG. 6. IVOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS.

Les oreilles sont placées haut sur la tempe. En réalité, les produits de l'Égypte et de la Syrie, au VI^e siècle, forment, avec des aspects différents, un seul groupe auquel on a bien fait de donner un nom collectif, celui de syro-égyptien ou syro-alexandrin. Ce qui est vrai du diptyque à cinq morceaux d'Etschmiadzin l'est également du diptyque semblable de saint Lupicin (fig. 6).

aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale¹ et de l'ivoire de saint Andoche, à Saulieu², celui-ci étant, selon Molinier, une imitation

du précédent. Quant au diptyque à cinq morceaux du South-Kensington Museum³ représentant au centre la Vierge assise et deux saints dans les volets latéraux, il fait partie d'un groupe parfaitement reconstitué par Stuhlfauth et qui comprend : l'archange du British Museum⁴, un ivoire de la collection Trivulce (Annonciation, saint Acacius et saint Théodore)⁵, le diptyque (fig. 7 et 8) de Rouen (saint Pierre et saint Paul)⁶ et la plaque de Lorsch aujourd'hui au Vatican⁷, celle-ci formant la seconde partie du diptyque du South-Kensington Museum.



FIG. 7. IVOIRE DE ROUEN.
(D'après la *Gazette archéologique*.)

Quelle est l'origine de ce groupe? L'Occident est hors de cause, il n'est pas besoin d'en faire la démonstration. Mais ne peut-on hésiter entre l'Égypte, la Syrie? Ne doit-on pas ici prononcer le nom de Byzance?

D'une part, les ivoires que nous venons d'énumérer se rappro-

1. LAURENT, *Art chrétien primitif*, pl. XLVI, 2.
2. *Trésor des églises*, etc., t. I, n° II; *Mémoires de la Commission des antiquités du départ. de la Côte-d'Or*, t. V, 1857-1860. On trouvera une bonne photographie de cet ivoire dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie*, 5^e série, t. X, 1908, fig. 24 et 25.
3. STUHLFAUTH, *op. cit.*, pl. V.
4. VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 396; LAURENT, *op. cit.*, pl. XVIII, 2; MOLINIER, etc.
5. GARRUCCI, *op. cit.*, t. VI, pl. 453; CABROL, *Dictionnaire*, article *Annonciation*, fig. 770 (centre).
6. DE LINAS, *Gazette archéol.*, t. VI, 1886, p. 24, pl. 4; MOLINIER, p. 53 (dess.).
7. GARRUCCI, *op. cit.*, t. VI, pl. 457; CABROL, *Dictionnaire*, article *Basilic*, t. II, fig. 1392.

chent de ceux d'Égypte et de Syrie, c'est-à-dire des évangélistes de Ravenne et de la couverture d'Etschmiadzin par l'emploi des coquilles, des médaillons, des arcades, par la parenté des types : que l'on compare, par exemple, les deux saints du diptyque de Londres avec les apôtres de Tongres. D'autre part, ils s'opposent nettement aux mêmes pièces par la facture (petis plis), les proportions des personnages et les particularités de l'architecture. Ceci surtout : la colonne est annelée de haut en bas ou composée de tambours séparés par des tores avec une décoration alternée de cannelures et de spirales ; le chapiteau est formé d'un calice d'acanthé qui semble enfermer un noyau bulbeux ; la base est ionique. Dans les écoinçons au-dessus des arcades, ce n'est pas un rameau d'acanthé qui s'éploie, mais des pousses qui éclosent, des tiges qui verdissent ou fleurissent.



FIG. 8. IVOIRE DE ROUEN.
(D'après la *Gazette archéologique*.)

C'est donc à un groupe parent des premiers et pourtant original que nous avons affaire. Tout s'expliquerait si nous connaissions des ivoires plus anciens d'où procéderaient les trois groupes du VI^e siècle, qui seraient leurs archétypes, pourrait-on dire. Or, nous pensons les trouver, ces archétypes, dans des pièces comme le diptyque de Monza, dit du Poète et de la Muse¹. On y trouve, en effet, la colonne décorée de spirales de la base au sommet, la coquille repliée et se terminant par un bulbe, les rideaux sur tringles, les arcades ornées de billettes, d'oves, etc. (Cf. Cathèdre)

1. VENTURI, *Storia*, t. 1, fig. 358.

et, de plus, le chapiteau-calice et une sorte de colonne-socle, divisée par des tores avec alternance de cannelures et de spirales (diptyque du South-Kensington) ¹. La date de cet ivoire est bien antérieure à celle des pièces que nous avons énumérées, le travail le prouve : on ne peut penser qu'au v^e siècle. Quant à son origine, elle résulte d'abord des particularités citées plus haut, ensuite de l'emploi de la perspective en trompe-l'œil pour rendre les architectures, en sorte qu'on peut nommer avec certitude Alexandrie. D'Alexandrie aussi et du v^e siècle le beau diptyque nuptial de Brescia ² où se remarquent également coquilles, colonnes à spirales, arcades à billettes. Les ivoires de Monza et de Brescia sont bien les archétypes que nous cherchions. Alexandrie est bien la source d'où émanèrent les tendances du siècle suivant. Or, on sait comment certaines se réalisèrent à Alexandrie même, d'autres en Syrie, et que le groupe de pièces établi par Stuhlfauth échappe aux unes et aux autres. Où porter, dès lors, nos regards, si ce n'est vers Byzance?

Nous rencontrons ici la fabrication de diptyques consulaires. Or, c'est un fait curieux que des éléments décoratifs toujours absents en Égypte et en Syrie au vi^e siècle soient présents à la fois sur ces diptyques consulaires et sur les pièces groupées autour de l'ivoire de Lorsch (Londres, Vatican). Ces éléments sont la colonne au chapiteau-calice, les cannelures en spirales et chevrons divisées par des tores, le tout employé concurremment avec la coquille. On les notera sur le diptyque de l'impératrice Ariane à Florence ³, de la même à Vienne ⁴, sur le diptyque consulaire de Monza ⁵, qui fut peut-être exécuté au xi^e siècle, mais comme imitation exacte d'un diptyque du v^e ou vi^e siècle.

Ces considérations tendent à nous faire considérer Byzance comme la ville d'origine du diptyque de Lorsch, de l'archange du British Museum et de leurs congénères. On objectera peut-être qu'il y a une grande différence de technique entre ces dernières

1. Tous les éléments décoratifs que nous venons de citer se retrouvent dans l'art copte du v^e au vii^e siècle. Cf. STRZYGOWSKI, *Koptische Kunst*, p. 38 et 39, pl. XI et XII.

2. VENTURI, *op. cit.*, fig. 356.

3. VENTURI, I, fig. 340.

4. *Ibid.*, fig. 431.

5. *Ibid.*, fig. 350.

œuvres et les diptyques consulaires de Constantinople. C'est que les diptyques représentent un art traditionnel, figé, et que nous ne savons ce qu'était, au juste, l'art populaire à Byzance. Aussi bien, si un ivoire assez tardif, comme celui de Lorsch, s'éloigne beaucoup par la facture des diptyques consulaires, une pièce beaucoup plus ancienne comme l'archange du British Museum en est toute proche ¹.

Nous pensons donc que Stuhlfauth avait raison en donnant pour lieu d'origine, au groupe d'ivoire que nous venons d'étudier, Constantinople, une Constantinople enrichie des exemples alexandrins.



FIG. 9. SARCOPHAGE DE MARSEILLE. (D'après Le Blant.)

Il faudrait encore, pour entourer le diptyque de Tongres de toutes les œuvres qui lui sont apparentées, citer les petits bas-reliefs qui sont du même atelier ou au moins du même centre de fabrication que les bas-reliefs de la cathédre de Ravenne. Mais cela nous entraînerait trop loin. On trouvera d'ailleurs les principaux d'entre eux cités souvent ². Le seul petit problème qu'il nous reste à élucider a été soulevé par Molinier ³, qui l'a résolu mais non sans susciter de vives objections. Parlant du diptyque de Rouen cité plus haut, il fit remarquer qu'un sarcophage des

1. Nombreuse bibliographie relative à cette pièce dans CABROL, *Dictionnaire*, article *Anges* (Leclercq), p. 2110. Rappelons que M. DIEHL (*Manuel*, p. 278) la considère comme faisant partie du groupe alexandrin.

2. CH. DIEHL, *op. cit.*, p. 283 et suiv.

3. MOLINIER, *op. cit.*, p. 53.

environs de Marseille (fig. 9), publié par Le Blant ¹, portait un saint Pierre et un saint Paul semblables à ceux du diptyque : par quoi il était prouvé, selon Molinier, « que, dans certains cas, les ivoiriers sont sortis des mêmes ateliers que les sarcophages, ou tout au moins, si l'on trouvait cette opinion trop hasardée, qu'ivoiriers et sculpteurs se sont inspirés des mêmes modèles². »

A vrai dire, il n'y a aucun rapport de parenté directe entre les figures des sarcophages et celles du diptyque de Rouen. Cependant, le saint Pierre et le saint Paul qu'on y voit, de même que les autres apôtres rangés sur la face de la cuve dans des panneaux juxtaposés, jurent, au point de vue du travail et du type des personnages, avec les sarcophages ordinaires de l'Occident. Chacun des panneaux ressemble à un feuillet de diptyque : c'est là un fait incontestable. Le relief est très bas ; les types sont de même famille. Nous tenons pour certain qu'entre le sarcophage en question et des ivoires comme ceux de Ravenne, de Tongres, de Rouen, il y a des rapports assez étroits. Quelle que soit la solution qu'on donne au problème, les influences de l'art chrétien d'Orient sont manifestes. La difficulté est de préciser comment elles se sont exercées sur un sarcophage retrouvé en Gaule. Trois questions peuvent se poser : Le sarcophage a-t-il été exécuté en Orient ? Si, au contraire, il a été exécuté en Gaule, son auteur a-t-il imité des ivoires ? Ou bien faut-il penser, comme Molinier, qu'ivoiriers et sculpteurs se seraient inspirés des mêmes modèles ?

Le bon sens nous dit que le sarcophage n'a pas été expédié d'Orient en Gaule. De même, on conçoit difficilement, à première vue, qu'un sculpteur ait imité des ivoires. Mais il n'en est pas moins vrai que les objets facilement transportables, comme les ivoires, popularisèrent en Occident des types et des compositions engendrés dans la région orientale de l'empire. Au fond, les deux dernières réponses se pénètrent intimement, elles n'en font qu'une. Les modèles orientaux pénétraient en Occident avec les ivoires et ceux-ci montraient l'usage qu'on en pouvait faire

1. LE BLANT, *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule* (Collection des Monuments pour servir à l'histoire de la France), pl. XI, 1.

2. Cité par STUHLFAUTH, *op. cit.*, p. 176. Stuhlfauth eut tort de dédaigner le problème soulevé par Molinier, qui est très important.

pour la décoration des sarcophages. La cuve publiée par Le Blant peut très bien dater du vi^e siècle. Il convenait d'en faire mention parmi les pièces qui, plus ou moins directement, se rattachent à l'ivoire de Tongres et jettent un jour si neuf sur l'évolution de l'art chrétien primitif, depuis Constantin jusqu'aux dernières invasions barbares.

II. DIPTYQUE DE GENOELS-ELDEREN.

L'ivoire de Tongres représente dans les collections belges l'art chrétien primitif d'Orient; celui de Genoels-Elderen, au Musée du Cinquantenaire, nous fait entrer dans la période chronologique où l'art septentrional s'initiait à créer en imitant (fig. 10-11).

La pièce appartenait à la fabrique d'église de Genoels-Elderen (Limbourg), d'où elle passa au Musée du Cinquantenaire. Comme la plaque de Tongres, elle a été publiée et commentée assez souvent¹, mais on s'est longtemps trompé à son sujet.

Le diptyque de Genoels-Elderen se compose de deux feuillets mesurant 0^m30 de hauteur sur 0^m18 de largeur. D'un côté se trouve représenté le Christ, entre deux anges, portant la croix sur son épaule et foulant aux pieds les monstres infernaux, l'aspic et le basilic, le lion et le dragon.

Le Christ est jeune, imberbe; sa figure, à l'ovale allongé, est encadrée de cheveux longs, séparés en bandeaux bien lissés et tombant sur les épaules. On remarquera les yeux largement ouverts, les pupilles relevées de couleur noire, l'arc très allongé des sourcils. Le nez est très long, large à son extrémité, la bouche petite et droite, le menton gros. La tête manque totalement de modelé; le faire est lisse dans l'ensemble comme dans les détails. Le nimbe du Christ est timbré d'une croix dont les extrémités portent respectivement les trois lettres du mot R E X; il est bordé d'un chapelet de perles et losanges. La croix portée sur l'épaule est celle qu'on appelle de Résurrection. La main gauche tient le livre. Comme vêtement le Christ a la stola et le pallium.

Les anges à ses côtés sont caractérisés par les ailes et le nimbe. Leurs têtes sont rondes avec une chevelure bouclée, que serre un bandeau, les figures sont un peu poupines. Eux aussi portent

1. JAMES WEALE, *Ivoires sculptés de Genoels-Elderen* (Messager des sciences historiques, 1859); ID., *Catalogue des objets religieux à l'exposition de Malines*, 1864, p. 5; SCHAEPKENS, *L'Art ancien*, p. 8, pl. XIII et XIX; REUSSENS, *Archéologie chrétienne*, t. 1, p. 254; HELBIG, *La Sculpture et les Arts plastiques*, p. 15.

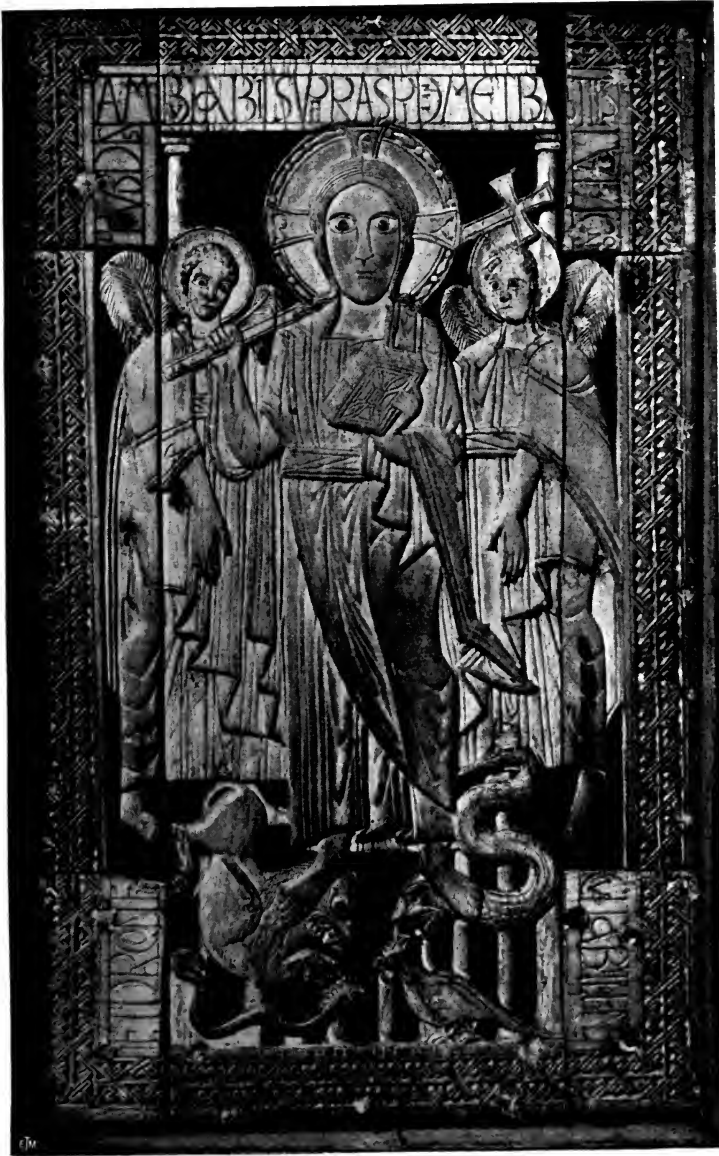


FIG. 10.

(Musée du Cinquantenaire.)

FEUILLET DU DIPTYQUE DE GENOELS-ELDEREN.

la stola et le pallium. D'une façon générale, les draperies d'une raideur métallique tombent en plis symétriques, mais en masses vraisemblablement distribuées; elles sont tendues sur la rondeur de la jambe, qu'elles dessinent; partout ailleurs le corps, sans modelé disparaît sous leur chute inerte.

L'inscription est la suivante : VBI DOMINUS AMBULABIT SUPER ASPIDEM ET BASILISCUM ET CONCULCABIT LEONEM ET DRACONEM. Une bordure composée d'une sorte de méandre géométrique encadre l'ensemble.

Sur le second feuillet sont représentées en deux panneaux superposés l'Annonciation et la Visitation. On lit au-dessus de la première scène : VBI GABRIHEL VENIT AD MARIAM. La Vierge, tenant en main fuseau et quenouille, est assise sur un trône : elle fait un signe d'étonnement, tandis que l'ange, venant à sa droite, un bâton de messager à la main, s'incline et salue, accomplissant sa mission. Derrière Marie, un personnage, apparemment féminin, tire un rideau. La scène se passe devant un édifice à deux combles, faisant au centre un angle obtus. L'ange, nimbé et de type tout semblable à celui des anges du premier feuillet, porte la stola et le pallium; le personnage tirant les rideaux n'a que la tunique de dessous (ceinture à la taille); Marie, nimbée, porte par-dessus sa tunique une sorte de chasuble dont l'extrémité semble voiler sa tête. On remarquera qu'elle est chaussée — l'ange a les pieds nus — et qu'un diadème couronne son front par-dessus le voile. On notera enfin quelques particularités : la forme des colonnes au chapiteau feuillu, les rayures du coussin sur lequel la Vierge est assise, les garnitures de perles décorant les montants du trône et tous les vêtements. Ceux-ci sont de la facture que nous avons déjà décrite.

Le bandeau qui surmonte la seconde scène porte les mots : VBI MARIA SALUTAVIT ELISABETH. On voit ici le même pavillon que plus haut, mais les rideaux, dans le fond, pendent sur leurs tringles et s'enroulent aux colonnes. A l'avant-plan, Marie et Elisabeth, vêtues de même (voir ci-dessus), nimbées, s'embrassent. Deux personnages sans nimbe assistent à la scène. Celui de gauche porte une chasuble, celui de droite fait un geste étonné. C'est, comme on le verra, Zacharie et Joseph. Les particularités que nous avons signalées plus haut se retrouvent ici.

Quant à l'encadrement, il est fait, cette fois, d'un entrelacs aux mailles tressées et coupées d'ajours régulièrement espacés.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer un procédé de technique commun aux deux feuillets. Les représentations sont découpées à jours et assujetties, quand c'est nécessaire, sur des bandes ou montants faisant office de tenons.

Ce qui frappa le plus les archéologues qui étudièrent l'ivoire de Genoels-Elderen, ce sont les éléments irlandais de sa décoration. La grecque brisée et dissymétrique du premier feuillet, l'entrelacs natté du second ne laissent guère de doute, en effet, sur l'origine des motifs d'ornement. Westwood¹ tenait le diptyque pour un pur produit de l'Irlande, de même que Clemen²; Helbig, le comparant au célèbre évangélaire d'Aldeneyck, œuvre d'Harlinde et Relinde, croyait à son origine mosane; mais l'évangélaire d'Aldeneyck appartient, comme on le sait, à l'école franco-saxonne : il est donc tout pénétré lui-même, par définition, de l'influence irlandaise. Molinier estimait, à cause de la précision de la facture dans les ornements, qu'une telle œuvre ne pouvait avoir vu le jour que dans les Iles Britanniques : l'auteur de l'ivoire aurait imité, par l'intermédiaire de modèles irlandais, quelque travail byzantin semblable à l'ivoire du Vatican (Lorsch), où l'on voit aussi le Christ foulant aux pieds les monstres. Son travail montrerait un mélange non équivoque d'art byzantin et d'art anglo-saxon. M. Destrée, seul, émettait une opinion différente. « Lorsque l'on examine ce diptyque, on est frappé du mélange des éléments latin, byzantin et barbare. Or, c'est dans le nord de l'Italie qu'une réunion d'éléments si divers a pu se produire le plus facilement³. » Le conservateur du Musée du Cinquenaire était donc entraîné par cette observation à considérer le diptyque de Genoels comme une œuvre de Lombardie. « M. Hans Graeven, dit M. Destrée, incline à partager notre manière de voir. »

Plusieurs des érudits qui précèdent ont, croyons-nous, aperçu

1. WESTWOOD (cité par Destrée), *Miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts*, pl. III, fig. 4.

2. CLEMEN, *Merovingische und karolingische Plastik*, p. 125.

3. DESTREE, *op. cit.*, p. 10.



FIG. II.

(Musée du Cinquantenaire.)

FEUILLET DU DIPTYQUE DE GENOELS-ELDEREN.



le chemin de la vérité, sans s'y engager. M. Destrée ne remarque-t-il pas lui-même que le Christ du premier feuillet est le même que celui des miniatures faisant partie du manuscrit des Évangiles écrit par Godescalc, à la demande de Charlemagne et de son épouse? Dès lors, pourquoi ne pas étudier l'ivoire de Genoels en corrélation avec l'évangélaire de Godescalc et tout le groupe des Évangiles dont il fait partie? La Lombardie eût été, par le fait, éliminée.

Parmi les savants allemands qui s'occupèrent récemment des manuscrits et des ivoires carolingiens, Swarzenski est le seul, à notre connaissance, qui ait cité l'ivoire de Genoels-Elderen. Combattant contre les vues de Voëge l'influence de Byzance sur l'école de Godescalc, il fait remarquer que « certains ivoires apparentés à l'école, n'ont aucun rapport direct avec Byzance, tel l'ivoire de Genoels-Elderen ¹. » Nous nous efforcerons de montrer que la parenté de notre ivoire avec l'école de miniaturistes citée plus haut est telle qu'on peut en conclure à l'identité d'origine, par quoi nous entendons que l'aire géographique sur laquelle a régné l'école est aussi celle où il faut chercher le lieu d'origine du petit monument étudié ici; que tout ce que nous savons de l'une s'applique à l'autre. Ce sera la première partie de ce travail.

M. Haseloff ² a énuméré les principaux manuscrits de l'école de Godescalc et nul n'en a mieux résumé les caractères distinctifs. « Pour bien connaître l'école, il serait essentiel d'en détailler les éléments. Ne pouvant ici qu'en indiquer sommairement l'esprit, notons, au moins, le sectionnement nombreux des motifs, au début surtout, et le pullulement d'apports divers, venus du vieux fonds national ou des pénétrations d'Irlande aussi bien que de l'imitation classique, orientale ou syrienne particulièrement — le manuscrit de Rabula offrant avec ce groupe, au point de vue décoratif, les plus frappantes similitudes — qui s'y juxtaposent, un peu confusément d'abord, en cherchant à se fondre. »

Il faut retenir cette indication importante des influences irlan-

1. SWARZENSKI, *Die Regensburger Buchmalerei*, Leipzig, 1901, p. 17, note 24.

2. A. MICHEL, *Histoire de l'Art*, t. I, p. 340.

daise et syrienne. La première se remarque dans les entrelacs et nattages, dans les fouillis hybrides de végétations et d'animaux, la seconde est surtout manifeste dans les pages des canons. C'est ici qu'on rencontre les fines colonnes scellées ou jaspées, les chapiteaux à feuillages, les plantes et les oiseaux surmontant les arcades, tout comme dans l'Évangile syrien de Rabula ¹. Sur une



FIG. 12. CHRIST DE L'ÉVANGÉLIAIRE DE SAINT-MÉDARD
A SOISSONS.

page de l'évangélaire de Godescalc et aussi dans l'évangélaire de saint Médard à Soissons, on trouve la « Fontaine de Vie »² tout comme dans les mosaïques de saint Georges à Salonique. Citeurons-nous le type du Christ de Godescalc (fig. 12)? Il a tous les caractères qui font l'originalité de cette figure en Orient : le visage allongé, imberbe, les cheveux lissés en bandeaux ³. Bref, l'école

1. VENTURI, *Storia*, fig. 152, 153; LAURENT, *op. cit.*, pl. LIII, 1 et 2; Miniatures de l'école de Godescalc : *Histoire de l'art* (A. MICHEL), t. I, fig. 166, 167, 168; VENTURI, *op. cit.*, t. II, fig. 213, 214, 215.

2. VENTURI, *Storia*. II, fig. 215.

3. BAUMSTARK, dans *Oriens christianus*, 1903, p. 550, cité par KAUFMANN, *Handbuch der christlichen Archaeologie*, Paderborn, 1905, p. 401.

de miniaturistes dite des *Evangelios de Godescalc* ou des *Evangelios Ada*, influencée par l'Irlande était surtout marquée de traits orientaux et notamment syriens. Nous reviendrons sur l'origine de ces particularités. Pour l'instant, il convient de montrer jusqu'à quel point l'ivoire de *Genoels-Elderén* est apparenté à cette école.



FIG. 13. VIERGE. PEINTURE A SAQQARAH. (D'après Quibell.)

Dans l'évangélaire de *Godescalc* et tous les manuscrits du groupe, les nattages analogues à ceux qui ornent les bordures de l'ivoire de *Genoels-Elderén* sont nombreux. Il nous suffira de renvoyer aux miniatures ordinairement reproduites dans les manuels. Mais, chose plus importante, les types ont les mêmes caractères de part et d'autre. Ce n'est pas assez de dire que le Christ de *Genoels-Elderén* ressemble à celui de *Godescalc* : c'est, sous deux outils différents, la traduction d'un type unique aux traits caractéristiques et invariables, le modèle oriental adopté

par l'école des miniaturistes et, après elle, par l'école des ivoiriers.

Il devait régner plus de liberté dans la représentation des autres types, bien orientaux d'ailleurs eux aussi (fig. 13, 14, 19). Que l'on compare cependant à la Visitation de Genoels-Elderen la même scène (fig. 15) figurée sur l'une des pages de l'évangélaire



FIG. 14. ANGE. PEINTURE A SAQQARAH.
(D'après Quibell.)

de saint Médard à Soissons ¹. Non seulement le sujet est traité à peu près identiquement : les deux femmes s'embrassent, le fond seul est différent, mais les types sont parents, les costumes, pareils, sont traités de la même façon, les gestes et attitudes semblent procéder d'un modèle commun. Quant aux fantaisies décoratives qui meublent les pages au-dessus des canons, il va de soi que nous ne pouvions espérer les rencontrer sur des feuillets de diptyque occupés tout entiers par des représentations figurées. Nous y signalerons du moins les fines colonnettes, les chapiteaux à feuillages et les rideaux glissant sur tringles.

Il suffit. L'ivoire de Genoels-Elderen est bien de la même famille de monuments que les miniatures Ada. Le peut-on supposer oriental et, par conséquent, le considérer comme un objet importé en Occident? Non, car les décorations irlandaises s'y opposent. Serait-il irlandais ou anglo-saxon? Pas davantage, car les Iles Britanniques n'ont jamais traduit l'Orient avec fidélité. D'ailleurs, les constructions sont un signe de l'art carolingien sur le continent. Il n'y a donc qu'une conclusion possible : c'est

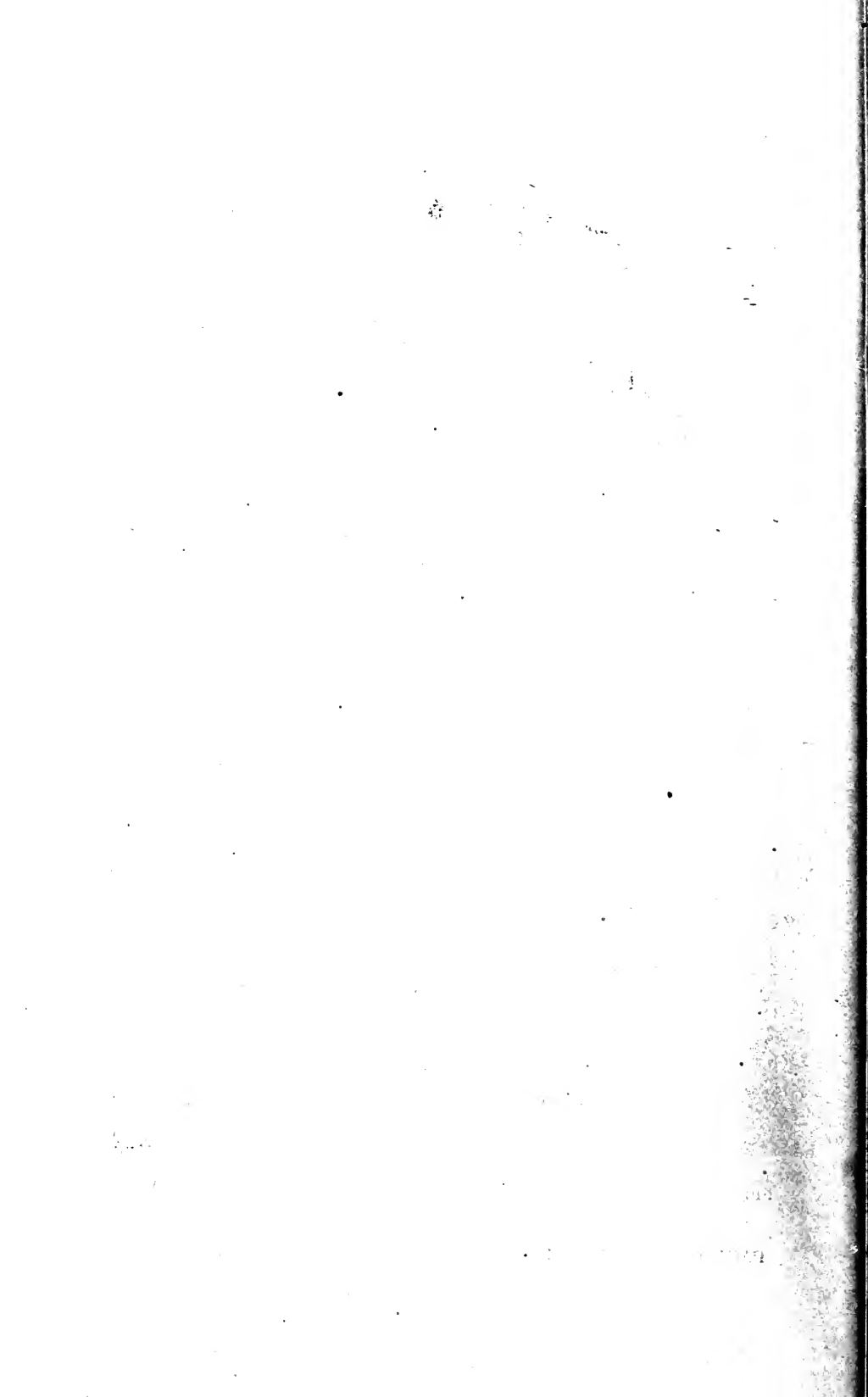
1. JANITSCHKE, *Trierer Adahandschrift*, pl. 34.



FIG. 15.

(D'après Janitschek.)

PAGE DE L'ÉVANGÉLIAIRE DE SAINT MÉDARD, A SOISSONS.



que l'ivoire de Genoels-Elderen a été exécuté dans la même région que les miniatures les plus anciennes de l'école de Godescalc. Comme elles, il offre le mélange d'influences et de traditions qui distingue ces dernières, ainsi que l'a bien montré M. Haseloff.

Par conséquent, on peut le dater du VIII^e-IX^e siècle. La difficulté c'est d'indiquer la ville et même la région où il a été exécuté. Car le problème n'est pas tranché non plus pour ce qui concerne l'école de Godescalc.

Janitschek en situait le centre à Metz; mais l'école de Metz est représentée sûrement par le Sacramentaire de Drogon (850). On a nommé Trèves et Lorsch, sans qu'aucun argument décisif ait pu être produit en faveur de l'une ou l'autre abbaye. La seule certitude qu'on ait, c'est que ces miniatures sont rhénanes¹. L'ivoire de Genoels-Elderen est aussi de la même région.

Comment, dès lors, expliquer la bizarre réunion d'éléments irlandais et de traits orientaux? La solution est simple, car dès l'époque mérovingienne, les deux influences se rencontraient en Gaule et en Allemagne. Les décors irlandais étaient couramment employés dans l'école franco-saxonne, dont la Belgique possède une œuvre remarquable : l'évangélaire d'Aldeneck² (VIII^e siècle). Cet évangélaire a des entrelacs et nattages comme bordures et, de plus, il ajoute, à ces ornements irlandais, des éléments orientaux. C'est ainsi qu'au-dessus de la grande arcade des canons, on voit des plantes et oiseaux, interprétés d'une façon barbare. Des miniatures syriennes, comme celles du manuscrit de Rabula, avaient pu servir de modèles de même que certains ivoires. N'avons-nous pas vu l'ivoire de Tongres être importé au VI^e-VII^e siècle? Et il y en eut bien d'autres. En réalité, l'Evangile d'Aldeneck a subi les mêmes influences que l'école de Godescalc, mais plus tôt dans une région moins avancée au point de vue artistique³. M. Haseloff n'a pas manqué d'ailleurs de signaler quelque rapport entre l'école franco-saxonne et celle de Godescalc⁴.

1. HASELOFF, *op. cit.*, p. 337; SWARZENSKI, *loc. cit.*

2. HELBIG, *L'Art mosan*, Bruxelles, 1906, t. I, p. 14 et 15.

3. On comprend dès lors les rapprochements que faisait Helbig et que nous avons signalés (p. 18).

4. HASELOFF, *op. cit.*, p. 396.

Il nous reste à examiner l'iconographie de l'ivoire de Genoels-Elderen, en soi intéressante, et propre à jeter quelques clartés nouvelles sur l'ascendance du petit monument.

Le premier feuillet est une illustration du psaume XC, 13 : *Super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem*, mais l'histoire primitive du sujet nous oblige à remonter plus haut que le christianisme.

Dans l'ancien art égyptien, Horus, esprit du bien, était souvent représenté frappant à mort ou terrassant les esprits du mal symbolisés par le crocodile (dragon), des serpents. Le jeune dieu apparaît à cheval comme dans un bas-relief très connu du Louvre ¹ et frappe le monstre; ou bien, il est debout, une main appuyée sur sa lance, l'autre reposant sur son bouclier ². Image encore plus frappante, sur une stèle du musée de Giseh, nu et casqué, il foule à ses pieds deux crocodiles



FIG. 16. LAMPE DU PALATIN.

et entre ses mains étouffe des serpents ³. Ces représentations passèrent comme tant d'autres dans l'art chrétien primitif, spécialement en Egypte. On vit là des saints, à cheval ou debout, comme Horus, frapper l'ennemi de la foi d'une haste victorieuse ⁴. Le Christ lui-même apparut en vainqueur et nous en

1. STRZYGOWSKI, *Hellenistische und koptische Kunst*, p. 26, fig. 16.

2. *Ibid.*, fig. 21 et 22.

3. CABROL, *Dictionnaire*, article *Alexandrie*, fig. 285.

4. Tympan à Daschlug; ivoires égyptiens; plaques d'ivoires de la chaire d'Aix-la-Chapelle. Voir STRZYGOWSKI, *Hellenistische und koptische Kunst*, fig. 13,

parlerons bientôt, mais il importe de dire quelques mots tout d'abord des empereurs représentés comme héros et défenseurs de la foi.

Selon M. Strzygowski ¹, le cavalier impérial de l'ivoire Barberini serait Constantin. S'il en est ainsi, il faut reconnaître que, dès le iv^e siècle, l'art chrétien appliqua aux empereurs le geste et l'attitude d'Horus triomphant, mais des doutes subsistent; du moins l'ivoire Barberini, composé de cinq morceaux, ne paraît pas se distinguer suffisamment des diptyques semblables du vi^e siècle, pour qu'on lui assigne une date si haute. Laissons donc cette pièce. Le certain est qu'après 325 ou, au plus tôt après 317 ², l'empereur adopta, comme signe de sa puissance terrestre et de son mandat divin, le labarum. Ce fut un étendard et une arme entre ses mains. Les monnaies montrent Constantin II et, plus tard; Valentinien frappant le dragon par lequel étaient symbolisés l'ennemi de Dieu, les ennemis de la Foi et de l'empereur lui-même ³. On admet généralement que c'est à l'imitation de ces effigies impériales que le Christ, à son tour, fut représenté victorieux, frappant à mort le monstre infernal. Tout ce qu'on peut affirmer, semble-t-il, c'est que, le jour où l'on voulut illustrer le passage déjà cité du psaume XC, on se souvint des empereurs chrétiens dressant le labarum, frappant le dragon et l'on s'inspira aussi, surtout en Orient, d'Horus vainqueur.

Les plus anciens monuments où l'on voit le Christ triompher de Satan par la Croix sont des lampes de terre, dites au basilic ⁴. La plus remarquable provient du Palatin et peut remonter au iv^e-v^e siècle (fig. 16) : le Seigneur foule les quatre monstres sym-

14, 15, 18, 19, 20; ID., *Koptische Kunst* dans Catalogue du Musée du Caire, fig. 160, 127, 182; CABROL, *Dictionnaire*, t. I, fig. 281 (?).

1. STRZYGOWSKI, *Hellenistische und koptische Kunst*, p. 28, fig. 17.

2. Sur le labarum, voir SCHÖNEWOLFF, *Die symbolische Darstellung der Auferstehung in der frühchristlichen Kunst*, Leipzig, 1907, p. 9; sur le dragon, *ibid.*, p. 14.

3. KAUFMANN, *Handbuch der christlichen Archaeologie*, p. 319.

4. Sur les monuments représentant le Christ vainqueur des monstres, voir LECLERCQ dans CABROL, *Dictionnaire*, articles *Alexandrie*, t. I, p. 1137, fig. 285 et 286, et article *Basilic*, t. II, c. 511, fig. 1390, 1391, 1392. Sur les lampes du Palatin, voir de Rossi, *Bullettino*, 1867, p. 12, n^o 1; GARRUCCI, *Storia*, t. VI, pl. 473; VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 424 (seule bonne reproduction).

boliques à ses pieds et les dompte de la haste crucifère¹. Il y a là une des représentations les plus anciennes de la croix dite de Résurrection, et qui est, en réalité, croix de Passion, souvenir de victoire et de salut. Il y eut des lampes de ce type en Occident et en Orient; mais, nulle part, on ne constate une imitation directe de monuments égyptiens semblables à la stèle de Giseh. Si l'image d'Horus vainqueur a exercé quelque influence sur ces lampes, ce n'est que comme un souvenir. Elle inspira, au contraire, d'une façon évidente, l'auteur d'une peinture murale retrouvée dans le cimetière de Karmouz, près d'Alexandrie², et celui d'un feuillet de diptyque provenant de Lorsch aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican³: le Christ ne frappe pas de la haste les monstres qu'il foule aux pieds, mais d'une main, bénit, de l'autre tient le Livre. De part et d'autre, il y a une adaptation de monuments tels que la stèle de Gizeh. C'est à eux que se rattache aussi, par des intermédiaires que nous ignorons, mais qui sont sûrement orientaux, l'ivoire de Genoels-Elderen. Mais d'où vient la croix que le Christ porte sur l'épaule?

Nous avons vu que la haste crucifère apparaît déjà sur les monnaies, dans les lampes chrétiennes du iv^e-v^e siècle. Elle est à la main du Christ, foulant aux pieds un aspic, sur une poterie découverte à Orléans⁴ (v^e-vi^e siècle); à Ravenne il est fréquent de trouver le Seigneur sur les sarcophages, portant la croix à longue hampe⁵; dans une mosaïque du palais archiépiscopal de la même ville, et qui est contemporaine des mosaïques byzantines de saint Vital⁶, il apparaît « impérialement », revêtu de la cuirasse sous le manteau flottant et tenant sur l'épaule la haste crucifère (fig. 17). Joignez cette croix portée par le Christ comme un vrai souvenir du Calvaire à l'attitude triomphante du Christ,

1. On pourrait se demander si, sur cette lampe (VENTURI, *loc. laud.*), le Christ ne porte pas la cuirasse. D'après un moulage qu'a bien voulu nous faire parvenir M. Paribeni, conservateur du Musée des Thermes, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a pas trace d'armure.

2. CABROL, *Dictionnaire*, article *Alexandrie*, fig. 286, d'après Néroutsos bey.

3. Ivoire cité plus haut, p. 12, n. 7. Avec Stuhlfauth, nous l'avons attribué à un atelier byzantin, mais ses éléments constitutifs sont, avons-nous dit, d'origine syro-égyptienne.

4. CABROL, *Dictionnaire*, article *Basilic*, fig. 1391.

5. VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 201.

6. LAURENT, *op. cit.*, pl. LXII, 2.

jeune, imberbe et foulant les monstres que l'Orient nous a fait connaître, ce sera l'image du Seigneur sur l'ivoire de Genoels-Elderen.

Pendant tout le moyen âge, surtout au XII^e siècle, cette représentation du Christ fut aimée. Avant la période gothique, elle signifiait le fruit de la Passion, le triomphe sur le mal, la joie de la Rédemption. Il est à remarquer que les artistes septentrionaux



FIG. 17. MOSAÏQUE DU PALAIS ARCHIÉPISCOPAL DE RAVENNE.

ne négligeaient pas, du moins avant le XIII^e siècle, de représenter le Christ, la lance à la main, comme un vrai combattant (couverture en métal de l'évangélaire de Poussay, X^e-XI^e siècle) ¹. Une fois au moins, sur un pignon de la châsse de saint Hadelin à Visé (XI^e siècle), on alla jusqu'à montrer un Christ revêtu de la cotte de maille et de la chlamyde flottante, tandis qu'il écrasait les monstres et les perçait de sa lance (fig. 18). Influence directe des croisades et surtout influence de l'esprit chevaleresque de la féodalité : voilà comment s'explique cette représentation unique ².

La forme donnée aux monstres infernaux varia toujours beaucoup, de même que le sens symbolique attribué à chacun d'eux, car chaque artiste pouvait modifier dans le détail les représentations déjà si anciennes des monstres infernaux, chaque écrivain qui en parlait pouvait raffiner sur leur signification fondamentale. L'étude de ces fantaisies symboliques est peu utile. On a indiqué tout l'essentiel quand on a dit que ces quatre monstres signifiaient Satan et les fruits de Satan : le péché, la mort, l'enfer ³.

Il n'y a qu'une représentation de l'Annonciation aux catacombes ⁴; mais, aux V^e et VI^e siècles, ce sujet, sous l'influence des Évangiles apocryphes, fut très aimé, surtout en Orient. On vit la Vierge en sa maison, assise et filant la laine ou bien dans un jardin, assise ou debout, tandis que l'ange lui annonce sa mysté-

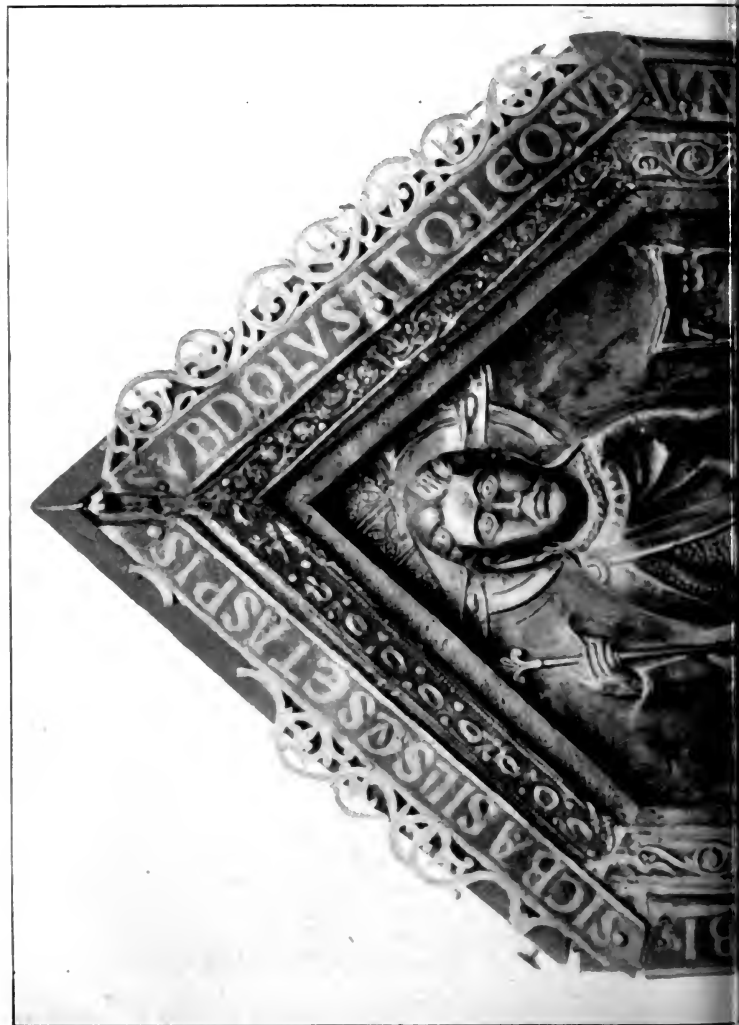
1. SAUERLAND et HASELOFF, *Der Psalter Erzbischof Egberts von Trier*, Trèves, 1901, pl. 52.

2. HELBIG, *Sculpture et arts plastiques*, p. 34; M. LAURENT, *Christus belliger insignis*, dans *Mélanges Kurth*, Liège, 1908, p. 103 (planche); ID., *Le Christ chevalier*, dans *Revue de l'Art chrétien*, t. V, 1909, p. 199; L. HALKIN, dans *Annales du XXI^e Congrès archéologique*, 1909. M. P. MAYEUR (*Revue de l'Art chrétien*, 1909, p. 382) ne croit pas si rares les représentations du Christ guerrier; pour preuve, il cite, au Musée de Genève, un Christ portant armure, mais ce Christ n'est pas autre chose qu'un empereur, Valentinien II. La reproduction donnée par M. Paul Mayeur d'après l'architecte Blavignac est totalement inexacte. Et notamment il n'y a pas trace du monogramme sur le nimbe. Voir VENTURI, *Storia* t. I, fig. 426, p. 495.

3. E. MALE, *L'Art religieux en France au XIII^e siècle*, Paris, 1902, p. 62. Sur l'iconographie des monstres, voir textes symboliques, voir P. MAYEUR, dans *Revue de l'Art chrétien*, t. V, 1909, p. 196.

4. CABROL, *Dictionnaire*, t. I, fig. 761.

Pl. V.



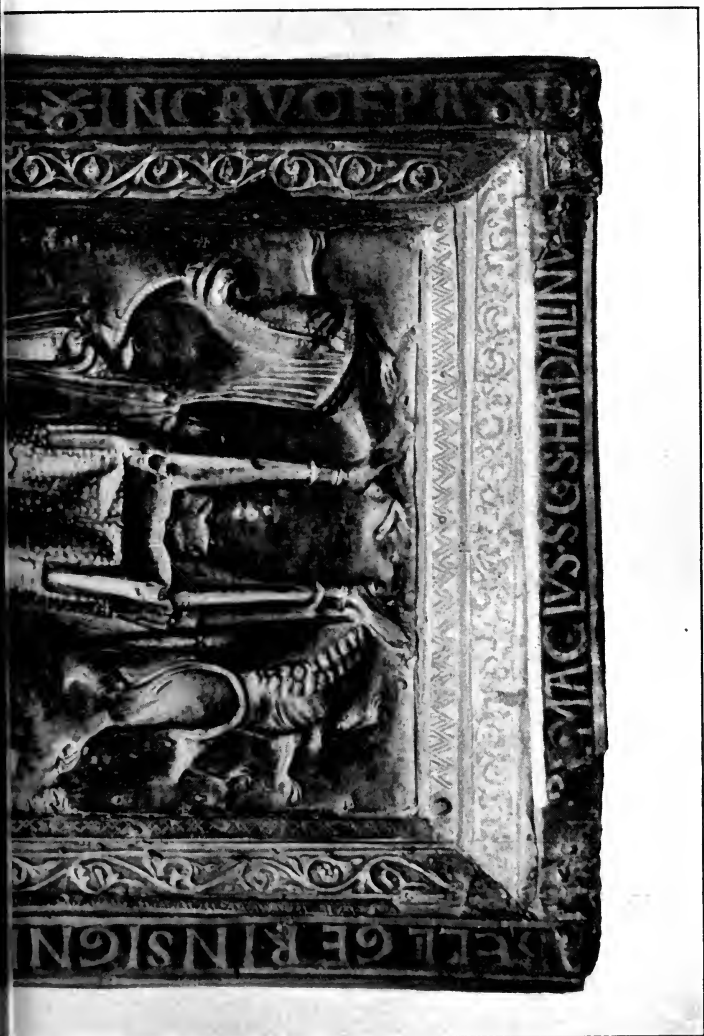


FIG. 18.

(XI^e SIÈCLE.)

PIGNON DE LA CHASSE DE SAINT HADELIN, A VISÉ

rieuse gloire; on la vit écoutant le messager céleste, alors qu'elle s'apprêtait à remplir sa cruche à la fontaine; ailleurs elle est une matrone, une grande dame, voire une reine assise devant un palais ¹. Il semble bien que le Protévangile de Jacques et le pseudo-Mathieu qui en procède aient été les sources de cette iconographie particulière. Le texte cite le jardin, la fontaine où l'ange apparaît une première fois; il montre Marie rentrant dans sa maison et filant la pourpre et l'écarlate pour le voile du temple, moment où l'ange lui apparaît à nouveau et continue à lui annoncer sa maternité divine ². Il est vrai que la Vierge est vêtue dans ces représentations figurées de riches habits; que sa maison est transformée en palais. On peut penser que les artistes consacraient ainsi, avant la lettre, sa gloire de reine des anges. Dans une des mosaïques de l'arc triomphal à Sainte-Marie majeure, Marie, entourée d'anges, porte le diadème, tout en filant ³; à Parenzo, sur une mosaïque également, elle est vêtue magnifiquement; derrière elle, s'aperçoit une vaste et riche demeure ⁴. Ainsi, dès le ve siècle, l'art ajoutait aux textes et prenait l'habitude de certains cadres et décors traditionnels. Au vi^e siècle, quand il s'agit de figurer Marie écoutant l'ange Gabriel, elle fut reine, une reine qui filait et sa maison fut un palais. Il y avait là, comme le dit Dom Leclercq, « un type de représentation officiellement consacré ». Inutile, par conséquent, de s'étendre longuement sur les détails et accessoires des deux petites scènes que nous étudions. Trône, vêtements, portiques, c'étaient là les particularités traditionnelles du sujet.

On pourrait prétendre que la suivante tirant les rideaux dans la scène de l'Annonciation est une des jeunes filles qui, selon l'Évangile du pseudo-Mathieu ⁵, accompagnèrent Marie dans la maison de Joseph, à la prière même de ce dernier. De même, on accordera volontiers que, dans la scène de la Visitation, le personnage vêtu d'une chasuble est Zacharie : Elisabeth se

1. Iconographie nombreuse, réunie et classée par Dom Leclercq dans CABROL, *Dictionnaire*, article *Annonciation*, t. I, col. 2255 et article *Anges*, col. 2110.

2. CH. MICHEL, *Evangiles apocryphes*, Paris, 1911, p. 22-25.

3. CABROL, *Dictionnaire*, article *Anges*, t. I, fig. 625.

4. *Ibid.*, article *Annonciation*, t. I, fig. 762.

5. CH. MICHEL, *op. cit.*, p. 87.

trouve donc à gauche. Marie serait suivie de Joseph faisant un geste d'étonnement. La scène a lieu dans la maison d'Elisabeth, car c'est Marie, selon le Protévangile de Jacques, qui alla frapper à sa porte¹. Les textes indiquaient donc les personnages susceptibles de participer à la scène; l'artiste était heureux de s'en



FIG. 19. IVOIRE DE MURANO.

1. CH. MICHEL. *op. cit.*, p. 25.

emparer, en dépit d'une rigoureuse vraisemblance, pour enrichir sa composition.

La Visitation est représentée aux catacombes, mais dans une peinture tardive, au cimetière des saints Jules et Valentinien (vi^e siècle). Les deux femmes s'embrassent tendrement; l'une place la main gauche sur le côté de l'autre, celle-ci la main droite sur le côté de sa parente¹. Le sujet n'apparaît pas dans la sculpture, que nous sachions, avant le vi^e siècle. On le trouve sur une des colonnes du ciborium de Saint-Marc (vi^e siècle)². Elisabeth salue Marie, la main droite levée. Sur un feuillet du diptyque de saint Lupicin à la Bibliothèque Nationale³ la scène est semblable : Marie écoute sa cousine, qui parle et la salue. Il en est de même sur un fragment d'ivoire syro-égyptien publié par M. Strzygowski⁴ et appartenant au même groupe que l'ivoire de Murano (fig. 19). Il y avait donc deux manières de représenter la Visitation : par le salut et par le baiser. A l'époque carolingienne, la Visitation ne semble pas avoir été représentée très fréquemment par les ivoiriers. Là où nous l'avons rencontrée, elle était rendue de la seconde manière. Au xiii^e siècle, ce fut un sujet souvent traité par les artistes⁵. A la Renaissance on en fit des chefs-d'œuvre.

1. LEITSCHUH, *Geschichte der karoling. Malerei. Bilderkreis und Quellen.* Berlin, 1894, p. 187.

2. VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 221.

3. LAURENT, *op. cit.*, pl. XLVI, 2.

4. STRZYGOWSKI, *Hellenistische und koptische Kunst*, fig. 66.

5. Cf. MALE, *op. cit.* ; KRAUS, *op. cit.*, t. II, p. 286.

III. LE DIPTYQUE DE SAINT NICAISE A Tournai.

Parmi les ivoires prégothiques conservés en Belgique, un des plus intéressants est le diptyque de la cathédrale de Tournai, dit de saint Nicaise (fig. 20, 21). Il a été déjà souvent étudié ¹.

Les deux plaques, encastrées dans des ais de bois, aux coins de métal, ont les mêmes dimensions, mais présentent un aspect si différent, au point de vue des motifs servant à la décoration, qu'on a pu les tenir, à bon droit, pour des ivoires ayant orné tout d'abord les plats d'une couverture de livre.

Le premier feuillet offre un médaillon central, bordé de feuillages, où l'on voit saint Nicaise — désigné par une inscription en toutes lettres — entre ses deux diacres, saint Florent et saint Jocond. L'évêque, nimbé, a revêtu la chasuble; il porte un livre et, de la droite, bénit. Les deux diacres, la tête inclinée, offrent le manipule,

Le médaillon que nous venons de décrire est caractéristique. On le trouve aussi au centre de l'autre feuillet, mais là il contient une représentation de l'Agneau Pascal en un petit médaillon que deux anges soutiennent de leurs bras. Les anges ressemblent aux diacres; les draperies, aux plis gravés minutieusement à la pointe, menus et serrés, sont identiques. Toute la différence entre les deux feuillets réside, comme nous l'avons dit, dans le choix des éléments de décoration. Sur la première plaque, le médaillon est isolé au milieu d'un pompeux décor de feuillage aux tiges sarmenteuses, aux feuilles épaisses croissant en touffes

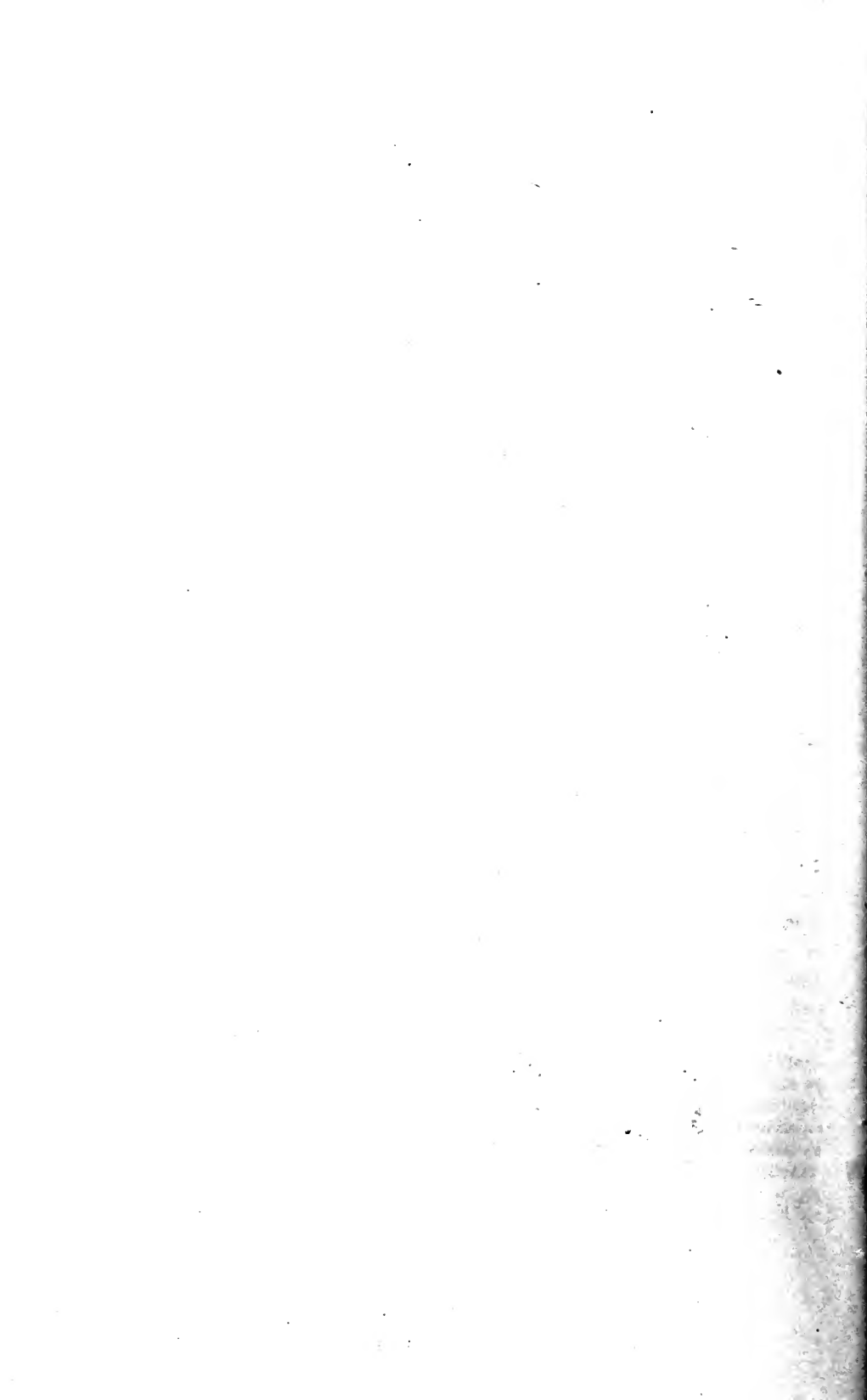
1. WEALE, *Catalogue des objets d'art religieux exposés à Malines*, 1864; REUSSENS, *Archéologie chrétienne*, t. I, p. 255 et 542 (dessins); DE LA GRANGE et CLOQUET, *Etudes sur l'art à Tournai* (Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XX, p. 82, dessins); L. CLOQUET, *Tournai et le Tournaisis* (dessins); DE LINAS, *Le diptyque de saint Nicaise au trésor de la cathédrale de Tournai* (Gazette archéologique, t. X, 1885, p. 308, pl. 36, fac-similés); DEHAISNES, *Histoire de l'Art dans les Flandres, l'Artois et le Hainaut*, Lille, 1886, p. 46, pl. I; MOLINIER, *op. cit.*, t. I, *Ivoires*, p. 161. Cf. BARBIER DE MONTAULT, *Le Vitrail de la crucifixion de Reims* (Bulletin monumental, 1885).



FIG. 20.

(Cathédrale de Tournai.

FEUILLET DU DIPTYQUE DE SAINT NICAISE.



ou étalées sur le fond. De Linas les appelle : feuilles d'ache. Sur la seconde plaque, au contraire, tout l'espace libre au-dessus et au-dessous du médaillon est occupé par des représentations figurées : le Christ en gloire accosté des emblèmes des quatre évangélistes (en médaillons) et de deux anges, la Crucifixion. On notera le grenetis qui borde les petits médaillons et les bords de la croix sur le calvaire.

Nous étudierons plus loin la Crucifixion, à propos d'autres ivoires (voir p. 419); disons seulement que son principal intérêt est constitué par la présence des figures féminines figurant, d'une part, l'Église, de l'autre, Jérusalem. La première reçoit dans un calice le sang jaillissant du côté du Christ; la seconde s'étonne, étend les bras. Des symboles sont ajoutés aux figures: une basilique derrière l'Église, une synagogue derrière Jérusalem. Ajoutons que le Soleil et la Lune, selon un usage déjà ancien, assistent au supplice du Seigneur : ce sont des têtes en médaillons se voilant la face. De nombreuses inscriptions pour lesquelles nous renvoyons à nos photographies accompagnent les scènes et figures. Elles sont toutes semblables, pour la qualité et la forme des caractères, à celles du premier feuillet.

De la description qui précède, il résulte que les deux plaques sont de la même époque, du même atelier, voire de la même main : on achèvera de s'en convaincre en comparant les types, les draperies, les proportions, les personnages, leurs gestes et leurs attitudes. Si le décor est différent d'aspect, si les bordures n'ont pas le même feuillage, cela ne change rien au style, à la facture, et s'explique parfaitement par l'emploi qui fut fait primitivement des plaques.

Weale eut donc tort de reporter un des feuillets au VIII^e siècle, l'autre au IX^e. Reusens et la plupart des archéologues placèrent les deux pièces au IX^e siècle. De Linas les faisait descendre jusqu'au XI^e.

Nous pensons que ce dernier archéologue était ainsi plus près de la vérité; mais ses arguments étaient mauvais. Il comparait, en effet, les ivoires de Tournai aux ivoires liégeois bien connus : la Crucifixion de Tongres, les Résurrections de la cathédrale de Liège, et, datant ces dernières œuvres du IX^e siècle, il montrait

combien celles de Tournai étaient plus parfaites. Déjà, Molinier, tout en adoptant la date proposée par De Linas, trouvait le raisonnement étrange. En réalité, les ivoires liégeois, plus nombreux que ne pouvait le savoir De Linas, sont contemporains du diptyque de saint Nicaise, sinon plus récents, surtout ils n'ont pas la même origine ¹. Si le savant archéologue pensa que Tournai était le lieu où nombre d'ivoires avaient été fabriqués, il ne put guère fortifier son hypothèse. Le premier de ses arguments, à savoir : que saint Nicaise avait été honoré à Tournai et dans le Tournais, était purement spécieux ; le second ne portait pas, puisqu'il se fondait sur l'éclat jeté par l'école des sculpteurs tournaisiens au XIV^e siècle.

Aussi bien, De Linas croyait que les deux ivoires de Tournai étaient des pièces isolées. Il n'en est rien. Molinier ² en « rapproche » un ivoire du South-Kensington Museum, décrit par Westwood ³ et publié en photographie par Graeven ⁴. Ce n'est pas assez de l'en rapprocher. Il faut affirmer que cet ivoire, reproduit ici (fig. 22), a été exécuté par la même main que le diptyque de saint Nicaise. On trouvera au centre le médaillon caractéristique bordé de feuilles d'ache et enfermant un sujet analogue à celui de l'*Agnus Dei* : les anges chantant la gloire du Seigneur. Au-dessus et au-dessous, une série d'épisodes de l'histoire du Christ sont composés à la manière de ceux qui « meublent » un feuillet du diptyque : ce sont la nativité, l'ange annonçant la naissance du Christ aux bergers, la rencontre de Jésus et de saint Jean-Baptiste, lequel est suivi de ses disciples, le baptême du Christ. Ce qui précède montre surtout la ressemblance de l'ivoire de Londres avec la tablette historiée de Tournai ; mais que l'on considère la bordure : elle est faite des mêmes rinceaux qui accompagnent le médaillon de saint Nicaise. L'identité est absolue dans tous les détails ; il n'y a pas jusqu'aux filaments, terminés par deux feuilles en forme de cœur, qui ne se rencontrent

1. Cf. VÖGE, *Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epoche : Elfenbeine*, Berlin, 1900, p. 27, et, plus loin, notre étude sur les ivoires mosans des X^e et XI^e siècles.

2. MOLINIER, *loc. cit.*

3. WESTWOOD, *Catalogue of the fictile ivories*, p. 121, n^o 270.

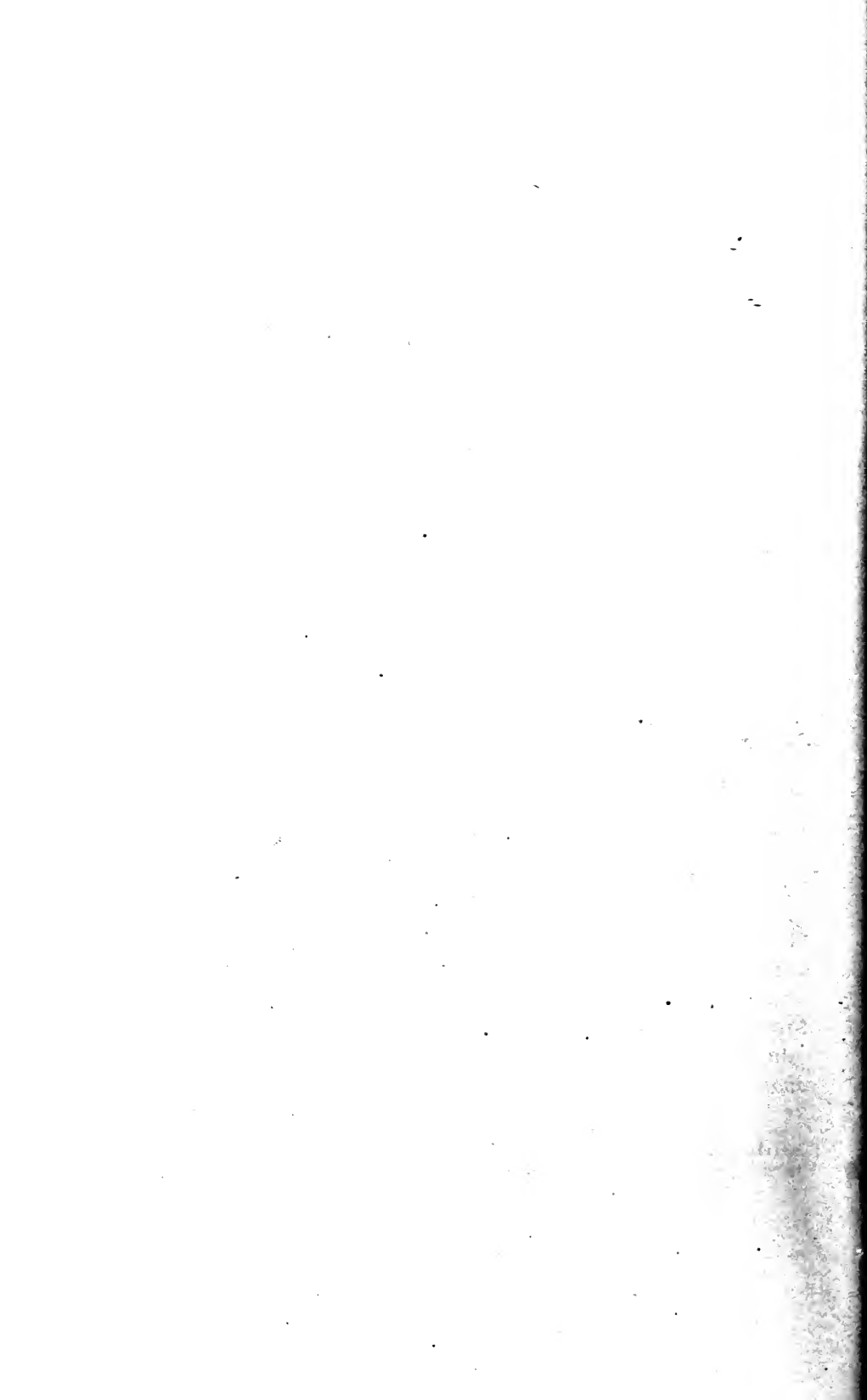
4. GRAEVEN, *Elfenbeine (England)*, pl. 34.



FIG. 21.

(Cathédrale de Tournai.)

FEUILLET DU DIPTYQUE DE SAINT NICAISE.



des deux côtés. Faut-il parler des personnages? Ils ont exactement le type, les attitudes, les mouvements que nous avons notés à Tournai. Les draperies, de part et d'autre, sont rendues par des ensembles de plis menus et serrés, suivant une technique bien caractéristique, dont nous aurons à tenir grand compte. Les inscriptions ont le même caractère et sont également abondantes. Si l'on compare le monument qui abrite la crèche, avec la petite église qui se trouve à Tournai, derrière la figure symbolique de l'Ecclesia, au pied de la croix, on verra que les chapiteaux des colonnes sont semblables, que les frontons portent le même couronnement avec le même fronton percé de baies cintrées. Voëge non seulement reconnaît la commune origine des deux ivoires, mais ajoute à leur groupe une boîte à reliques du Musée de Berlin ¹.

Il en résulte que ce n'est pas deux ivoires, mais trois dont nous avons à faire l'étude et qui constituent un groupe aux caractères bien définis.

En dehors des médaillons qui sont, ainsi que nous l'avons dit, une véritable marque de fabrique, le caractère le plus frappant de nos ivoires se trouve dans les rinceaux : ce sont des enroulements abondants et vigoureux de feuilles que l'artiste présente tantôt repliées en touffes et



FIG. 22. IVOIRE DU SOUTH-KENSINGTON MUSEUM. (D'après Graeven.)

1. VOEGE, *Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epochen* ; Elfenbeine, p. 29, n° 42.

tantôt isolées, déployant alors et appliquant sur le fond leurs sépales triples ou quadruples; on remarquera surtout un travail qui rappelle la ciselure, les volutes et les feuilles étant traitées en bosse, de façon à former une sorte de relief ajouré qu'on dirait appliqué après coup.

De Linas ¹ et, après lui, Molinier n'hésitèrent pas à rapprocher de ces rinceaux ceux de l'ivoire dit de Tutilon (fig. 23), à Saint-Gall ². C'était certes à bon droit, mais le premier ne s'arrêta point à ce rapprochement et le second n'en tira nulle conséquence directe; tous deux étaient frappés bien plus par les différences que par les similitudes. En réalité, celles-ci sont de nature à nous éclairer sur l'origine de l'ivoire de Tournai.

Ce n'est pas que la décoration végétale ne se retrouve ailleurs, mais on ne l'y rencontre pas sous cette forme abondante et vraie. A Reims ³, le dessin des feuillages dans les miniatures est grêle et menu; à Corbie ⁴, il est caractérisé par des stylisations voulues. Ni l'une ni l'autre de ces écoles, même si l'on tient compte de leur développement postérieur au IX^e siècle, ne pouvaient amener aux exubérances végétales de Tournai et de Saint-Gall. Peut-être pensera-t-on à l'école de Metz. On sait de quels beaux enchevêtrements sont entourées les initiales du sacramentaire de Drogon (850) ⁵; mais ce ne sont pas les mêmes feuilles, l'élément décoratif est la liane enroulée autour d'un support, non le déploiement spontané d'une verdure printanière. Il est vrai que certains ivoires attribués à l'école de Metz ⁶ ont des bordures d'enroulements pleins de sève et d'abondance, mais on reconnaîtra facilement que la composition comme la technique sont d'un genre tout différent. En réalité, toutes les observations nous ramènent à l'ivoire de Tutilon.

1. DE LINAS, *op. cit.*, p. 310.

2. Reproduction dans A. MICHEL, *Histoire de l'Art*; VENTURI, *Storia*, t. II, fig. 151, 152; SPRINGER-NEUWIRTH, *Handbuch der Kunstgeschichte*, Mittelalter, p. 99, figure 113.

3. Evangélaire d'Ébon; Psautier d'Utrecht, etc. (VENTURI, *op. cit.*, t. II, fig. 224-226).

4. Psautier de Charles le Chauve (VENTURI, *op. cit.*, t. II, figures 230 et 231).

5. VENTURI, *op. cit.*, t. II, figures 218; A. MICHEL, *op. cit.*, t. I, p. 365.

6. SWARZENSKI, *Die Karolingische Malerei und Plastik in Reims* (Jahrbuch der Kön. Preuss. Sammlungen, 1902, fig. 6).

Ici, c'est la fraîcheur et l'abondance du décor végétal en même temps que le travail ajouré du diptyque de saint Nicaise. Ce sont les mêmes volutes épaisses avec l'éploiment des feuilles sur le fond. A Saint-Gall, les nœuds végétaux qui réunissent les volutes les unes aux autres sont nombreux et contribuent essentiellement à l'originalité de l'œuvre; or, si nous ne les rencontrons pas en quantité égale dans notre groupe d'ivoires, ils n'en sont cependant pas absents : deux volutes sont ainsi réunies dans la bordure de l'ivoire de Londres. La seule conclusion que nous veillons tirer pour l'instant, c'est que l'étude des décorations végétales prouve la parenté du diptyque de saint Nicaise et de l'ivoire de Saint-Gall.

Ajoutons que cette parenté trouve une confirmation éclatante dans la comparaison des draperies.

Le travail de la draperie constitue le second caractère parti-



FIG. 23. FEUILLET DE L'IVOIRE DE SAINT-GALL.

culier des ivoires de Tournai et de Londres. Peu de plis longitudinaux, mais une volonté décorative visant naïvement à l'effet et qui cherche à adapter les ondulations de l'étoffe aux mouvements du corps; point de plis profonds, mais un travail de surface, qui s'efforce à rendre la mollesse du vêtement par une multitude de plis fins et serrés, tracés à la pointe. Or, c'est bien là ce qui caractérise aussi, avec une naïveté et un soin encore plus méticuleux, l'ivoire de Tutilon. Est-ce un hasard que l'ornement végétal et la draperie soient précisément traités de la même façon des deux côtés? Sans doute, les types sont différents, de même que la composition; sans doute, les deux techniques, pour avoir des traits communs, ne sont point pareilles. Ce n'était pas une raison suffisante pour abandonner le rapprochement, comme l'a fait Molinier; il convient simplement de déterminer à quel degré les monuments sont apparentés.

Tutilon n'a pas vécu à l'époque de Charlemagne, comme le raconte l'annaliste Ekkehard, mais — nous le savons par des documents authentiques — à la fin du IX^e et au commencement du X^e siècle. Or, le même Ekkehard en fait l'auteur de l'ivoire servant de couverture à l'*Evangelium longum* de Saint-Gall, c'est-à-dire de l'ivoire bien connu, que nous venons d'étudier. Faut-il, parce qu'il embellit l'histoire de son héros, frapper de suspicion tout son témoignage? L'évangéliste et la reliure dont il parlait, nous les possédons toujours, et la personnalité de Tutilon n'est pas un mythe. Il suffit, pensons-nous avec M. Bode ¹, de rectifier les dates et de débarrasser l'histoire de la légende: Tutilon serait bien l'auteur de l'ivoire de Saint-Gall, qui se daterait ainsi du IX^e-X^e siècle. Nest-ce pas, d'ailleurs, la date que nous lui aurions assignée à défaut de tout témoignage?

Or donc, si les ivoires de Tournai et de Londres sont parents de l'ivoire de Tutilon, ils sont, sans contredit, plus récents. Les mouvements y sont bien plus faciles et plus nombreux, les attitudes bien plus souples. La draperie, tout attachée qu'elle est à la technique linéaire, y montre des procédés moins sommaires,

1. M. Bode n'hésite pas à considérer Tutilon comme l'auteur de l'ivoire de Saint-Gall (*Geschichte der deutschen Plastik*, Berlin, 1887, p. 8). Cf. GUYER, *op. cit.*

des conventions moins choquantes. Elle tend à se séparer du corps, à vivre. Les enroulements végétaux, moins abondants, sont libérés des stylisations trop rigides. Dans l'ivoire de Londres surtout, ils ont la simplicité du style monumental et quelques ligatures sont seules à rappeler le passé. Enfin, l'iconographie est très riche. Notez la Crucifixion et les deux figures symbolisant l'Église et Jérusalem ou la Synagogue. Ces figures apparaissent déjà sur le Calvaire dans le Sacramentaire de Drogon (850)¹; mais c'est seulement pour la première moitié du XI^e siècle que leur présence est démontrée sur les ivoires.

Toutes ces observations nous amènent à donner comme date aux ivoires de Tournai et de Londres la fin du X^e siècle ou le début du XI^e. Molinier ne se trompait pas, croyons-nous, lorsqu'il en faisait des monuments de transition entre l'époque carolingienne et l'époque romane. Au surplus, comment ne pas noter que la Crucifixion avec le symbolisme de l'Église et de la Synagogue est proprement l'apanage des ivoires allemands, lorrains, mosans? C'est vers le Rhin que tout nous invite à diriger nos recherches.

Malheureusement, les petites œuvres sculptées ou gravées, aux IX^e et X^e siècles, sont trop rares ou trop peu connues pour que nous espérions instituer avec elles des rapprochements décisifs. Quant aux miniatures et peintures murales, elles sont d'une technique toute différente et subissent bien d'autres influences que les ivoires.

Au X^e siècle, les miniatures de Saint-Gall se rattachaient encore à celles du groupe d'Ada². Tout près de là, se trouvait la célèbre abbaye de Reichenau, à qui M. Haseloff³ restitue nombre de manuscrits importants comme le Codex Egberti (Trèves), le Psautier d'Egbert (Cividale) et le groupe reconnu par Voege⁴.

1. Nous réfuterons plus loin l'opinion de M. Marignan (*Mélanges Wilmotte*, Paris, 1910, t. II, p. 329) d'après laquelle l'Église et la Synagogue apparaissent point sur le Calvaire avant le XII^e siècle; d'ailleurs, tout ce qui précède contribue déjà à cette réfutation.

2. SWARZENSKI, *op. cit.*, p. 6.

3. HASELOFF, *Der Psalter Erzbischof Egberts von Trier*, p. 161-169.; Cf. A. MICHEL, *Histoire de l'art*, t. I, p. 718.

4. VOEGE, *Eine deutsche Malerschule um die Wende des ersten Jahrtausends* Westdeutsche Zeitschrift, Ergänzungsheft, t. VII), Trèves, 1891.

A vrai dire, nul de ces manuscrits n'offre réunis les caractères distinctifs de nos ivoires, et quoique les types des figures se ressemblent ¹ nous regarderions comme vaine toute comparaison avec les œuvres de Saint-Gall ou Reichenau, s'il n'y avait les fameuses peintures murales (fig. 24) exécutées dans l'église de Saint-Georges à Oberzell sous l'abbé Witigowo (986-987) ².

Ici non plus, rien ne rappelle nos draperies aux plis minutieux et les proportions de nos personnages, mais il faut se souvenir que les espaces sur les murs obligeaient à l'allongement autant que les espaces restreints d'une tablette d'ivoire, lorsqu'elle devait recevoir une riche iconographie, obligeaient à raccourcir; que le peintre ne pouvait s'attarder aux graphies méticuleuses de la pointe.

Ceci dit, il reste que les têtes sont évidemment parentes : c'est le même traitement de la chevelure divisée en bandeaux et encadrant les joues pour retomber sur la nuque, le même ovale allongé du visage, un peu mou : caractères auxquels se reconnaît sûrement le type du Christ dans les Evangiles Ada et qui ne peut provenir que d'une école allemande. Nous ajouterons que les attitudes sont souples, tandis que les gestes sont hésitants, dirait-on, un peu craintifs. Il y a enfin le décor : on remarquera qu'à Oberzell, tel rinceau qui sert de bordure montre l'enroulement particulier de l'ivoire de Londres avec ses pousses recoquillées, ses fenilles triples étalées et même ses ligatures indiquées par un trait de couleur.

En résumé, ce serait témérité d'affirmer que le diptyque de saint Nicaise, l'ivoire de Londres et celui de Berlin, décrit par Voege, proviennent de Saint-Gall ou Reichenau, mais il est sûr, du moins, qu'ils ont subi l'influence de ces écoles du Haut-Rhin. Nous les croyons allemands; toutefois nous devons signaler une possibilité envisagée par M. Voege : c'est qu'un atelier aurait existé à Tournai dont les produits étaient exécutés sous l'influence de Saint-Gall.

Mais ce qui précède n'explique pas encore cette technique si

1. HASELOFF, *op. cit.*, pl. 53, 1 et 2.

2. KRAUS, *op. cit.*, t. II, p. 154 (photogravure d'un panneau et dessin complétant l'ensemble); SPRINGER-NEUWIRTH, *Handbuch*, pl. IV (en couleurs).

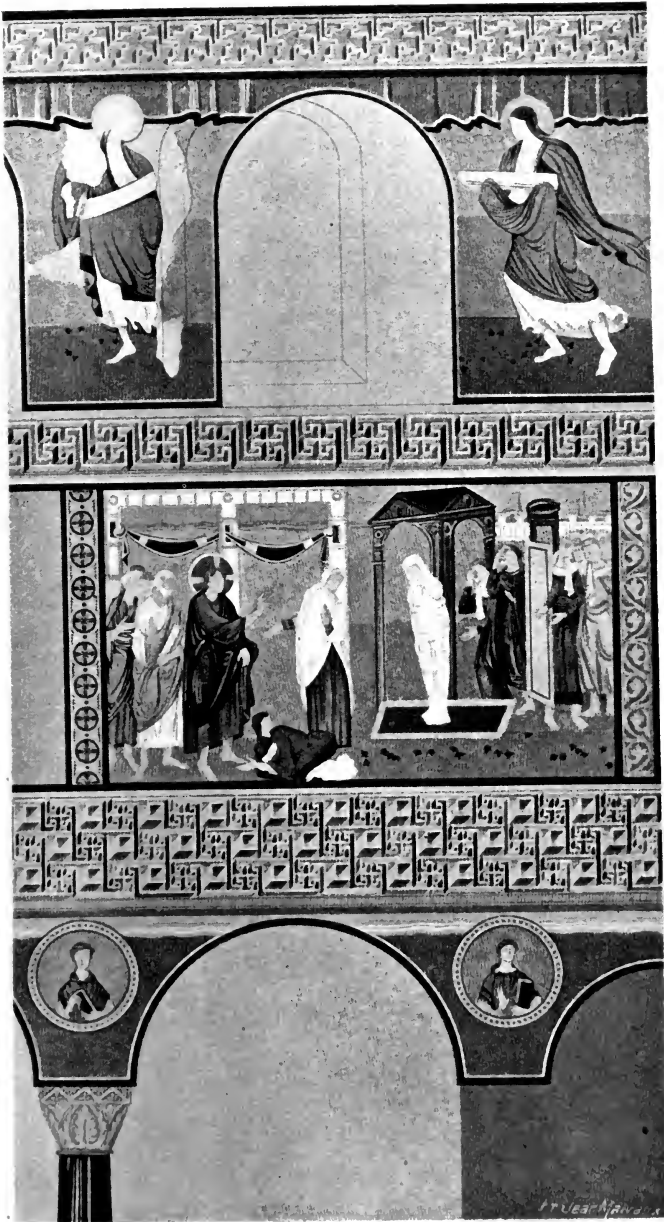
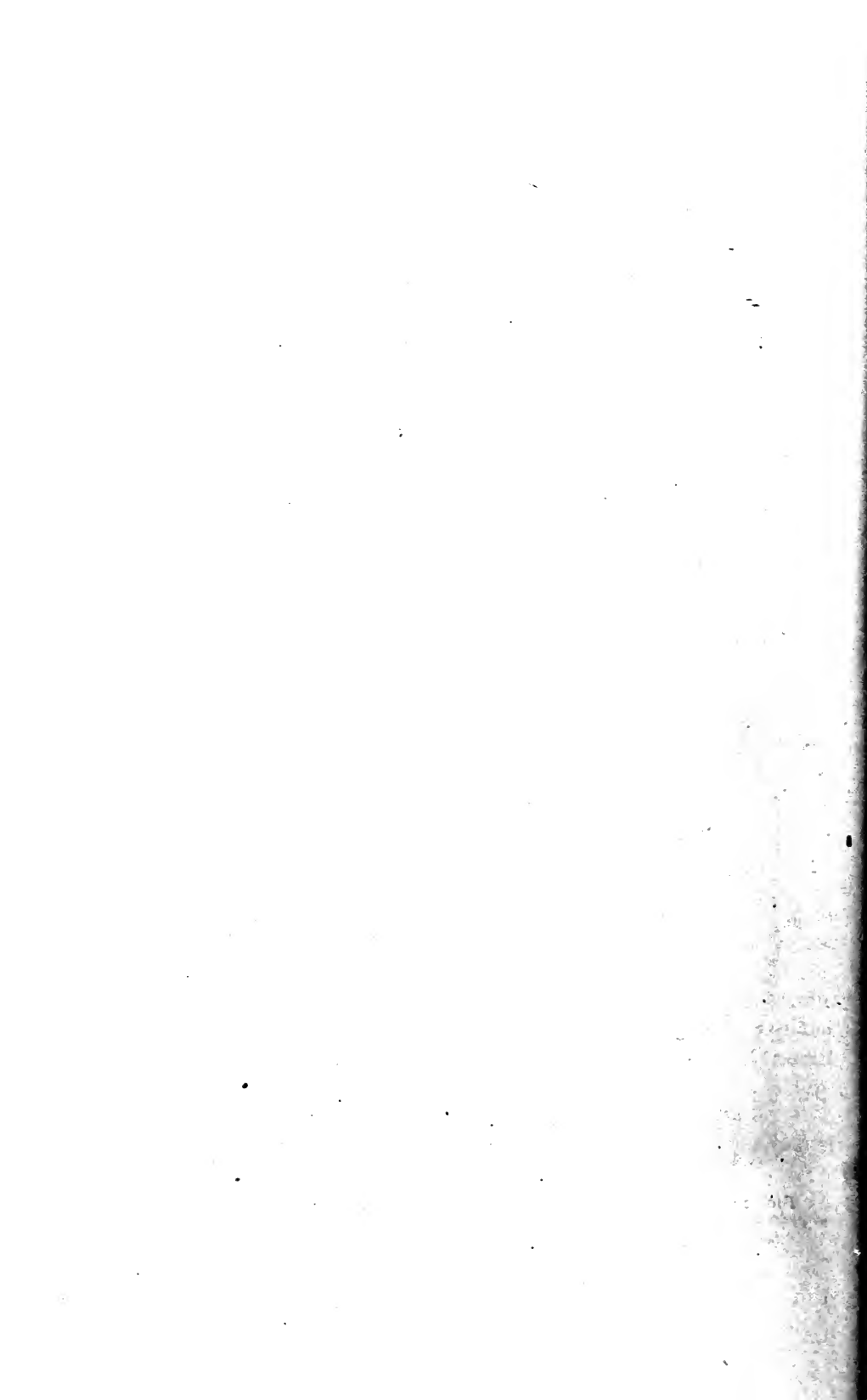


FIG. 24.

(IX^e SIÈCLE.)

PEINTURE MURALE DE REICHENAU.



particulière des rinceaux travaillés sur le fond et des draperies aux plis symétriquement linéaires. Comme Reichenau et surtout Saint-Gall subissaient très fort, au IX^e et même au X^e siècle, l'influence irlandaise, nous avons cru parfois que le souvenir des calligraphies celtiques avait pu déterminer une facture si particulière. Nous pensons autrement aujourd'hui. Pour ce qui regarde le décor végétal croissant sur le fond et le couvrant de rinceaux abondants, il faut faire des rapprochements avec les monuments de l'art chrétien primitif d'Orient : avec, notamment, la chaire de l'évêque Maximien à Ravenne ¹.

Pampres et rinceaux taillés en relief sur un fond neutre, c'est là un procédé nettement oriental. Nous aurons l'occasion d'en donner plus loin de nouvelles preuves, en étudiant le peigne liturgique de saint Gauzelin à la cathédrale de Nancy.

Ce procédé, on sait que Ravenne l'adopta et qu'il fleurit, pour parler ainsi, sur tous les sarcophages de cette ville, aux V^e et VI^e siècles. C'est ainsi que les Lombards furent amenés eux-mêmes à s'en servir, pour la décoration de leurs cuves funéraires, de leurs parapets et cancels.

De tous les barbares, c'est eux qui ont fait du décor végétal l'emploi le plus fréquent et le plus hardi dans la sculpture. Quant à leurs figures d'hommes ou d'animaux, on sait qu'ils les stylisèrent par dessèchement et les traduisirent à grand renfort de lignes tracées à la pointe. Tel est l'art, pensons-nous, auquel l'ivoire de Saint-Gall, ceux de Tournai et de Londres doivent, pour beaucoup, leur style si particulier.

Il nous suffira de parcourir les nombreuses gravures publiées par Venturi pour en acquérir la certitude. Voici, sur une pierre de Cividale (Venturi, II, fig. 109) des cercles concentriques — on peut dire des médailles — inscrits dans des carrés et décorés de bordures végétales et autres ; sur un fragment du Musée National, à Ravenne, le rinceau à touffes drues et à feuilles étalées : il n'y manque pas non plus les ligutares (Venturi, II, fig. 101) et l'on sait d'ailleurs que rien n'est plus fréquent dans les bas-reliefs

1. Dans une étude récente sur le diptyque de saint Nicaise (*Annales du Congrès archéologique de Malines*, 1911), nous avons signalé ces rapprochements, mais aussi accordé à l'art irlandais une possibilité d'influence qu'il faut nier.

lombards que les ornements liés entre eux par des bagues ou anneaux (Venturi, II, fig. 110). On connaît les pampres qui entourent le paon célèbre du Musée de Brescia (Venturi, II, fig. 108); sur un fragment de Sainte-Sabine, à Rome, on trouvera les feuilles en forme de cœur qui caractérisent si bien les rinceaux de Tournai et de Londres (Venturi, II, fig. 114).

La technique des draperies aux plis symétriques et pressés les uns contre les autres, nous la trouvons sur un bas-relief en stuc de Cividale (Venturi, II, fig. 102); c'est la même aussi qui distingue le célèbre ivoire de Rambona (Venturi, II, fig. 145), où, par surcroît, se rencontre le médaillon bordé d'un grenetis à triple rang.

En résumé, les ivoires que nous avons étudiés se rattachent à la tradition lombarde et, par elle, à l'art chrétien d'Orient. Ils sont plus tardifs et témoignent de conceptions plus libres dans un pays qui commençait à se faire un art original. Les stylisations barbares avaient fait leur temps. Le décor visait à l'abondance, mais aussi à la fraîcheur; la figure humaine tendait à la vie par la souplesse et le naturel. Les écoles rhénanes, à l'époque othonienne, ont contribué remarquablement à ces progrès généraux. Nos ivoires en font la preuve.

IV. IVOIRE DE NOTGER A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Tous les archéologues connaissent bien cet ivoire ¹ conservé à la Bibliothèque de l'Université de Liège (fig. 25). Il orne la couverture d'un évangélaire provenant de l'ancienne église collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste ². Quant à son nom, il est dû à la représentation qu'il porte : un évêque agenouillé qu'une inscription désigne comme étant le célèbre évêque de Liège. De là, on a pensé que l'évangélaire lui-même était un don de Notger à l'église de Saint-Jean, qu'il avait fondée. La collégiale de Saint-Jean fut inaugurée en 982. « C'est probablement à cette date, dit M. Helbig, qu'il faut reporter le don de son fondateur. »

Il n'y a rien que de très vraisemblable dans ces dernières indications; mais toute leur valeur dépend de l'inscription qu'il conviendra de confronter avec le bas-relief.

Cette inscription se déroule sur le pourtour supérieur de la plaque et comporte les deux hexamètres suivants :

*En ego Notkerus, peccati pondere pressus,
Ad te flecto genu qui terres omnia nutu.*

De fait, on voit dans la partie supérieure du champ le Christ en gloire et, au-dessous, un personnage agenouillé pieusement. Il en résulte que, matériellement, l'inscription concorde avec la représentation de la façon la plus exacte.

Le Christ enseigne, la main droite levée, le livre tenu sur son genou de la main gauche, les pieds appuyés sur le globe terrestre (*scabellum pedum tuorum*). Il est nimbé du nimbe crucifère. Son image est entourée des emblèmes des quatre évangélistes repo-

1. J. HELBIG, *La Sculpture et les arts plastiques*, p. 17; *Art Mosan*, p. 32 et pl. V; G. KURTH, *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, Paris, 1905, t. I, p. 327 et suiv.

2. Décrit dans *Catalogue des Manuscrits de l'Université de Liège*, Liège, 1875, p. 5-9.

sant sur des nuages. Une description plus détaillée est inutile ; nous aurons à revenir sur le type du Christ et sur la draperie. Pour le reste, il n'y a rien qu'on ne trouve ordinairement dans toute représentation de la *Majestas Domini*.

Beaucoup plus intéressante est la partie inférieure de l'ivoire. Le personnage agenouillé est barbu, âgé déjà, car son front est chauve. Il porte la *stola* et le *pallium* et tient des deux mains un livre ouvert. Ses yeux se lèvent. Sa tête est entourée du nimbe circulaire.

Il occupe le centre inférieur de la tablette. Derrière lui se trouve un trône à haut dossier et devant lui un petit édifice à l'intérieur duquel on voit un autel.

Rien de plus facile à interpréter, semble-t-il, que cette représentation aux détails peu nombreux et dont l'inscription offre le commentaire. Mais il importe tout d'abord de préciser certaines particularités et de rectifier quelques erreurs courantes. Le vêtement que nous avons spécifié est peu reconnaissable à cause de l'usure de l'objet : peut-être le *pallium* est-il en réalité une chasuble. Le trône à haut dossier ne peut s'expliquer que comme une cathèdre épiscopale. Quant au petit édifice placé devant le personnage à genoux, ce n'est pas, comme le dit Helbig, un autel surmonté d'un ciborium, mais la représentation sommaire et comme abrégée d'une basilique. Ainsi, en effet, sont figurés sur les ivoires et miniatures prégothiques les églises, les palais. C'est une sorte de traduction résumée, un raccourci pour lequel on continue d'employer certains procédés traditionnels de la perspective romaine.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que le personnage en question est un évêque : Notger, selon l'inscription. Mais où se passe la scène ? Ce n'est certes pas devant la basilique. Il faut admettre que l'artiste a usé de conventions ; que l'évêque se trouve à l'intérieur d'une église, devant l'autel, et qu'ayant quitté son trône il s'est agenouillé devant le Christ apparaissant dans le ciel.

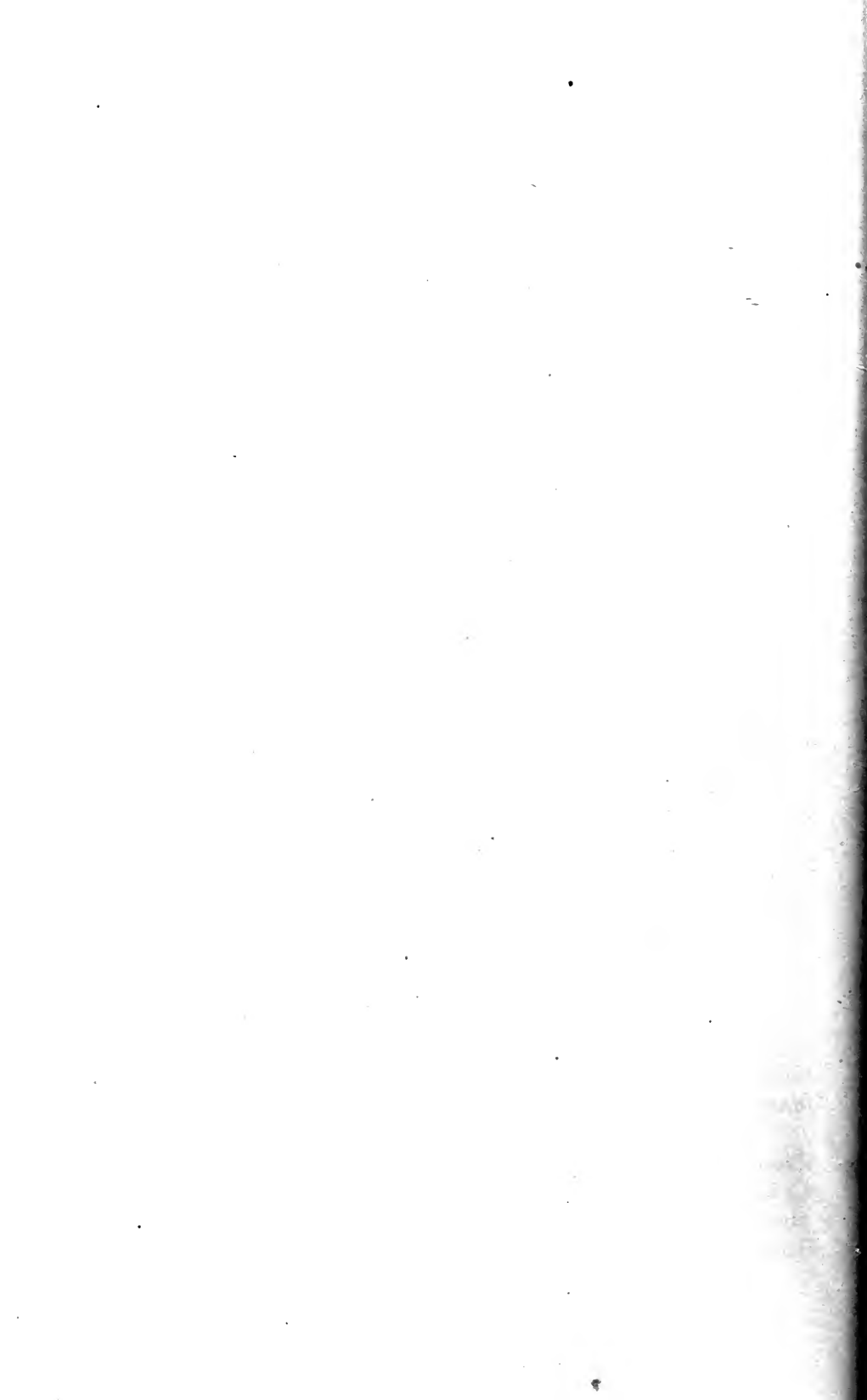
Rien jusqu'ici n'a pu nous faire douter que l'évêque agenouillé ne soit Notger. Mais que dire du nimbe qui entoure sa tête ? Le nimbe n'est-il pas emblème de sainteté ? Or, Notger non seulement ne fut pas canonisé, mais ne semble pas avoir été jamais



FIG. 25.

(Biblioth. de l'Univ. de Liège)

IVOIRE DE NOTGER.



considéré comme un saint. Si même une vénération tardive s'était attachée à son souvenir, aurait-elle osé lui conférer l'aurole? De plus, quelle apparence que le même homme dont l'inscription dit qu'il s'humilie sous le poids de ses péchés soit pourtant représenté avec la caractéristique des saints?

A cause de ces invraisemblances, on a dit que le nimbe était une adjonction tardive; mais, au fond, la difficulté n'existe pas,



FIG. 26. MINIATURE DE NIEDERMUNSTER A BAMBERG.
(D'après Swarzenski.)

car le nimbe, pas plus au x^e siècle qu'auparavant, n'est conféré uniquement à ceux que l'Eglise a canonisés.

De même que Justinien et Théodora sont nimbés dans les mosaïques de Ravenne, de même, les princes allemands l'étaient encore au x^e siècle. Témoin (fig. 26) sur la première page d'un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg (Règlement du couvent

des nonnes de Niedermunster) l'image du duc Henri de Bavière (955-995) debout en costume de grand apparat, tenant à la main le livre des *Règles du couvent*, et la tête entourée du nimbe circulaire ¹. Or, si l'ivoire de Liège représente bien Notger, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il portât le nimbe puisqu'il était prince, sinon en fait, du moins en réalité. Pas n'est besoin d'ailleurs de cette explication. « Le nimbe du duc de Bavière dit, M. Swarzenski ², n'indique en rien la sainteté, mais lui a été conféré en raison de ses pieux mérites; en effet, la vieille tradition suivant laquelle l'image princière était nimbée a perdu à cette époque, du moins en Allemagne, son caractère conventionnel. Le prince n'était donc orné du nimbe qu'à bon escient, mais non pour avoir été canonisé. Ses mérites pieux et, par exemple, sa libéralité envers les monastères et les églises pouvaient lui valoir cet honneur. » Or, Notger, comme on le sait, éleva de nombreuses églises et leur fit des dons importants. Il avait mérité le nimbe aussi bien que le duc Henri de Bavière. On trouve dans le grand travail de M. Swarzenski (pl. III) une autre miniature représentant un évêque lui aussi nimbé. L'inscription le désignant ne comportait que son nom, effacé, et son titre qu'on lit encore : EPISCOPUS.

Ajoutons que le nimbe sur l'ivoire de Liège ne put y être mis après coup. Ce travail, exécuté en relief sur un champ qui était tout autour de la tête de l'évêque, de même niveau, aurait laissé des traces en creux et ces traces on les chercherait en vain.

En résumé, le nimbe convient parfaitement à Notger et il n'y a entre lui et l'inscription rien de contradictoire. Notger, nous disent les hexamètres, est à genoux, accablé sous le poids de ses péchés. De fait, les représentations ne manquent pas où l'on voit un évêque, un abbé ou abbesse s'humilier pieusement aux pieds du Christ ou de la Vierge. Les commentateurs de l'ivoire de Liège ont généralement cité l'abbesse Théophano prosternée sur l'ivoire d'Essen ³. Mais ce qu'il faut mettre en évidence tout d'abord, c'est le rapport étroit qui existe toujours entre les

1. SWARZENSKI, *op. cit.*, pl. II, n° 4.

2. *Ibid.*, p. 47.

3. AUS M' WEERTH, *Kunstdenkmale in den Rheinlanden*; CLEMEN, *Kunstdenkmaeler in der Rheinprovinz*, t. III (Kreis Essen), pl. I

personnages historiques ainsi représentés et le livre nouvellement achevé. Ce peut être l'image de celui qui a commandé le livre, de celui qui en a fait présent ou de celui qui l'a reçu. Cette image se rencontre avant le texte, mais aussi, comme le prouve l'exemple de Théophano, sur la reliure; et c'était là une coutume antique restée très vivace à l'époque othonienne. Or, l'image de l'évêque, sur l'ivoire de Liège, ne peut être que celle du donateur. Le livre qu'il tient entre les mains, nous pensons que c'est le bel évangélaire dont l'ivoire ornait la couverture. Et il serait peut-être trop hardi de dire qu'il en fait hommage au Christ, — car son attitude ne marque point une intention si précise, — mais on peut croire cependant qu'au moment où il s'agenouille dans son église et ouvre le précieux livre, sa prière est accompagnée d'un hommage.

Il convenait de noter ces nuances. On s'explique dès lors que l'inscription mette en relief l'humble prière de l'évêque. Nous nous sommes pris à douter parfois qu'elle fût contemporaine de l'ivoire. L'interprétation qu'elle donnait de l'attitude nous semblait peu naturelle. Les caractères de la gravure nous paraissaient indiquer une date plus tardive que le x^e siècle, et nous nous demandions si cette inscription n'avait pas été rapportée. En réalité, les lettres gravées sur les ivoires de Londres et Tournai, étudiés plus haut, ne diffèrent pas essentiellement de celles-ci et quant au texte, il est plus sûr décidément de le considérer comme un commentaire très authentique et très exact de la représentation.

Dans le fameux *codex* d'Uta de Kirchberg, à la Bibliothèque de Munich (Cod. lat. 13601 Cim. 54), on voit l'abbesse offrir l'évangélaire à la Vierge (Swarzenski, pl. XII, 2) et tandis que ses mains qui tiennent le livre s'élèvent, elle, pliant les genoux, fait mine de se prosterner. Or, voici l'inscription :

*Virgo Dei genitrix divino pignore felix
Suscipe vota tuæ prompti serviminis Otæ.*

Là aussi, l'inscription détaille très exactement la scène, interprète les sentiments et attitudes avec des nuances très délicates. Plus encore que l'image de Théophano sur l'ivoire du trésor

d'Essen, celle de l'abbesse Uta peut servir à faire comprendre le Notger agenouillé de l'ivoire de Liège.

Par ailleurs, on aura remarqué la forme classique de l'inscription et le souvenir très net qu'elle renferme d'un vers de Virgile. Cela ne saurait étonner à la fin du x^e siècle, dans une ville que Notger lui-même avait faite savante et cultivée ¹. Et combien de villes alors ressemblaient à Liège !

Il nous paraît donc avéré que l'ivoire de Liège dans toutes ses parties est bien authentique. C'est Notger qui s'y trouve représenté. Mais cette pièce est-elle bien de fabrication liégeoise ? Il ne peut y avoir de certitude à cet égard et, si on a le droit de formuler une opinion, celle-ci ne peut recevoir de valeur que d'une comparaison avec les œuvres dont l'origine mosane est bien certaine. Parmi ces dernières, il faut citer en première ligne une série d'ivoires que nous étudierons plus loin et qui remontent au début du xi^e siècle : c'est l'ivoire de la cathédrale de Saint-Paul, représentant trois résurrections opérées par le Christ, les crucifixions de Tongres, d'Essen, de Berlin et une plaque reproduisant le même sujet au Musée du Cinquantenaire. L'une quelconque de ces pièces, par exemple la plus connue, celle de Tongres, suffit à démontrer que l'ivoire de Notger n'a, avec le groupe que nous venons de signaler, aucune parenté. Quand Helbig écrivait qu'il n'y avait pas assez de différence entre les deux pièces pour qu'on refusât d'attribuer l'ivoire de Notger à la région mosane, il semble bien qu'il faisait fléchir l'opinion suggérée par les monuments devant celle que son esprit, logiquement, lui recommandait comme la plus vraisemblable. Il n'avait, en réalité, reconnu aucun de ces caractères communs grâce auxquels on voit les œuvres dans un même pays se rattacher les unes aux autres d'époque en époque. Dès lors, il suffit. L'ivoire de Notger doit être considéré comme étranger aux ivoires liégeois que nous connaissons. Cela ne signifie pas qu'il n'a pas été fabriqué à Liège, mais du moins, dans l'état actuel de nos connaissances, on ne voit pas le moyen de le rattacher à la série des œuvres qui représentent l'art mosan vers son époque. Que savons-nous ? Il a pu être commandé au pays rhénan. A Liège même quelque

1. KURTH, *op. cit.*

moine allemand a pu l'exécuter en restant fidèle aux types et aux procédés courants de son pays. Trop d'hypothèses sont possibles pour qu'aucune en particulier retienne notre attention. Il semble que si nous appelons rhénan cet ivoire, signifiant par là qu'il se rapproche plus des pièces connues de la vallée du Rhin que de celles de la vallée de la Meuse, nous aurons exprimé ce qu'on peut dire de plus vraisemblable au point de vue de ses origines.

V. PEIGNES LITURGIQUES DU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

Les beaux peignes liturgiques antérieurs à l'époque ogivale sont assez nombreux et plusieurs sont des pièces de grande valeur au point de vue de la glyptique. Parmi ces derniers, il en faut citer plusieurs conservés en Belgique : c'est d'abord le peigne de saint Bertuin de Malonne¹, conserve au Musée diocésain de



FIG. 27. PEIGNE LITURGIQUE AU
MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

Liège et dont nous n'aurons pas à nous occuper, car c'est une pièce d'art oriental exécutée probablement d'après les modèles de la Perse; le peigne de saint Hubert, conservé dans le trésor de l'abbaye du même nom et, si de ce dernier nous ne nous occupons pas, c'est que sa décoration toute sommaire ne requiert nulle étude². Les autres sont deux peignes provenant de Stavelot acquis pour le Musée du Cinquantenaire, où ils se trouvent aujourd'hui.

Nous n'avons pas à étudier ces objets en tant que pièces du mobilier religieux : plusieurs érudits ont traité la question dans toute son ampleur³. Nous noterons que les peignes à deux rangées de dents sont généralement plus anciens.

Les deux peignes du Musée de Bruxelles ont été acquis, en 1868,

1. DUBOIS, *Le Peigne de saint Bertuin de Malonne et les peignes liturgiques* (Bulletin de la Société d'art et d'hist. du diocèse de Liège, t. IV, 1886); *L'Art ancien au pays de Liège*, 1905, pl. LXXX; *Revue de l'Art chrétien*, 1887, p. 102.

2. Voir REUSENS, *Archéologie chrétienne*, t. I, p. 500.

3. BRETAGNE, *Quelques recherches sur les peignes liturgiques*, dans *Bulletin*

de M. David Fischbach-Malacors (fig. 27, 28). Ils provenaient de Stavelot, où ils avaient été trouvés au couvent des Capucins, renfermés dans une petite caisse de bois, laquelle était placée dans un massif de maçonnerie. Ils avaient appartenu évidemment, dit M. Destrée, à qui nous empruntons ces renseignements ¹, à l'ancienne abbaye de Stavelot.



FIG. 28. PEIGNE LITURGIQUE AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

Aus M' Weerth les publia dans son recueil des reliques de Stavelot ²; en Belgique, R. Chalon ³, le chanoine Dubois, Reusens ⁴ les étudièrent. Il convient de noter l'opinion de ce dernier, qui les

monumental, t. XXVII, 1861, p. 158; E. FOUDRIGNIER, *Le Peigne liturgique*, dans *Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, t. I, série V, 1900.

1. J. DESTRÉE, *Catalogue des ivoires*, p. 23.

2. AUS M'WEERTH, *Reliquien und Ornamentschatz der Abteikirche zu Stablo*, dans *Bonner Jahrbücher*, 1867-1870, p. 148.

3. *Bulletin Monumental*, t. XXXVIII, p. 454, et *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VIII, 1869, p. 36.

4. REUSENS, *op. cit.*, t. I, p. 499.

croyait du XI^e ou du XII^e siècle. P. Clemen n'hésita pas, au contraire, à en faire des œuvres des VIII^e et IX^e siècles ¹. Selon le chanoine Bock, les deux peignes, du moins le plus récent, doivent remonter à l'époque de l'abbé Wibald (1097-1158) ². M. Destrée refusant d'admettre cette opinion, a cité le IX^e-X^e siècle, en quoi, pensons-nous, il s'est bien plus rapproché de la vérité.

Celui des deux peignes qui paraît le plus ancien a deux rangées de dents, les unes courtes et rapprochées, les autres longues et écartées, de telle façon que le même instrument fût à la fois un démêloir et un peigne proprement dit. La dent latérale de la partie supérieure est assujettie par deux agrafes de cuivre doré. La partie pleine est cintrée. « D'un côté, on voit des feuillages disposés en manière de cœur. Ils sont reliés par un anneau agrémenté de dentelures et se croisent à la partie inférieure de manière à former deux 9 adossés dans les boucles desquels sont disposés deux oiseaux contournés. L'autre côté est décoré également de feuillages symétriques dont l'aspect général rappelle la forme d'un trèfle ³. » Au-dessus des dents inférieures règne une rangée d'ornements amygdaloïdes. Hauteur : 0^m31; largeur : 0^m125.

La seconde pièce, à une seule rangée de dents, — celles-ci sont brisées pour la plupart et celles qui restent, fait remarquer M. Destrée, ont été sciées après coup dans le sens de la longueur — comporte une partie pleine ayant la forme d'un arc en tiers point. D'un côté, on voit une rosette à huit feuilles étalées; des sections du même motif remplissent les angles; le tout est encadré d'une sorte de ruban ondulé. De l'autre côté, c'est un motif formé de palmettes croissant sur des tiges sarmenteuses. L'une de ces tiges sépare le champ verticalement; les deux autres s'éploient à gauche et à droite; les touffes de feuilles issent des ligatures en anneaux. L'encadrement est le même que plus haut, mais en petit. Une inscription se déroule sur le bord des deux faces de façon à entourer toute la décoration :

1. CLEMEN, *Merovingische und Karolingische Plastik*, dans *Bonner Jahrbücher*, 1892, p. 115.

2. BOCK, *Die byzantinischen Zellenschmelze der Sammlung Alex. von Swenigorodskoï*, Aix-la-Chapelle, 1896, p. 130.

3. DESTREE, *op. cit.*, p. 23 et fig. 5, 6¹ et 6².

Première face :

QUISQUIS EX ME SUUM PLANAVERIT QUOQ(VE)CAPUT

Deuxième face :

IPSE VIVAT FELIX FELICITER SEMPER ANNIS L. F. 1.



FIG. 29. PEIGNE DE SAINT HÉRIBERT A COLOGNE.
(D'après Westwood.)

1. Le second vers contient des redondances qu'il serait vain de vouloir traduire. Les deux dernières lettres, séparées du texte, semble-t-il, ne sont pas encore expliquées.

On peut rapprocher des deux peignes de Bruxelles un certain nombre de pièces portant une décoration analogue et propres à nous faire dater les premiers avec plus de précision et de vraisemblance. Clemen et Molinier ¹, pour ne citer qu'eux, les ont énumérées. C'est en Allemagne, les peignes de Quedlinbourg ² et de Cologne ³. Ils sont, dit Molinier, décorés de pampres dont les replis recouvrent toute la pièce et rappellent, avec une exécution un peu lâchée, les feuillages des reliures de Saint-Gall. Il les fait remonter au x^e, peut-être au xi^e siècle. C'est encore le peigne dit de saint Héribert (999-1021) à Cologne (fig. 29) ⁴. Selon Molinier, ce dernier objet, à une rangée de dents, serait plus ancien que saint Héribert. Tel n'est pas notre avis, car indépendamment des feuillages qui décorent une de ces faces et dont la date pourrait être douteuse, il porte, de l'autre côté, une représentation de la crucifixion où l'on voit assister les figures symboliques de l'Église et la Synagogue. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce sujet et ces personnages indiquent une date qui n'est pas plus ancienne que la fin du x^e siècle (voir le chapitre suivant) ⁵. C'est enfin un peigne du Musée Germanique à Nuremberg ⁶, que Clemen décrit comme suit : « Bon travail sûrement du ix^e siècle, portant dans sa partie centrale, d'une part, deux paons fortement stylisés buvant dans un vase; de l'autre, deux griffons marchant l'un vers l'autre et se touchant de leurs pattes levées. » Il n'est personne pour qui cette description n'évoque les motifs les plus aimés de la sculpture ravennate ou lombarde et, par là, de l'iconographie orientale. Aussi tenons-nous pour hasardeuse cette date du ix^e siècle. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet en parlant de certaines pièces conservées en France ⁷.

Là, il faut citer en tout premier lieu le peigne de la cathédrale

1. MOLINIER, *op. cit.*, p. 147-149; *Catalogue des ivoires du Louvre*, Paris, 1896.

2. STEUERWALD et VIRGIN, *Die mittelalterlichen Kunstschatze zu Quedlinburg*, pl. 23.

3. BOCK, *Les Trésors sacrés de Cologne*, pl. XLIV.

4. *Ibid.*, pl. XLIII; WESTWOOD, *op. cit.*, p. 315; MOLINIER, *loc. cit.*

5. Cf. BEDA KLEINSCHMIDT, *Zwei mittelalterlichen Elfenbeinkämme* (Zeitschrift f. christliche Kunst, 1907, p. 40).

6. CLEMEN, *op. cit.*, p. 115.

7. On trouvera une liste d'autres peignes des x^e-xi^e siècles dans CLEMEN, *op. cit.*, p. 116, n^o 279; Cf. *Bulletin Académ. roy. de Belgique*, 1900, p. 711.

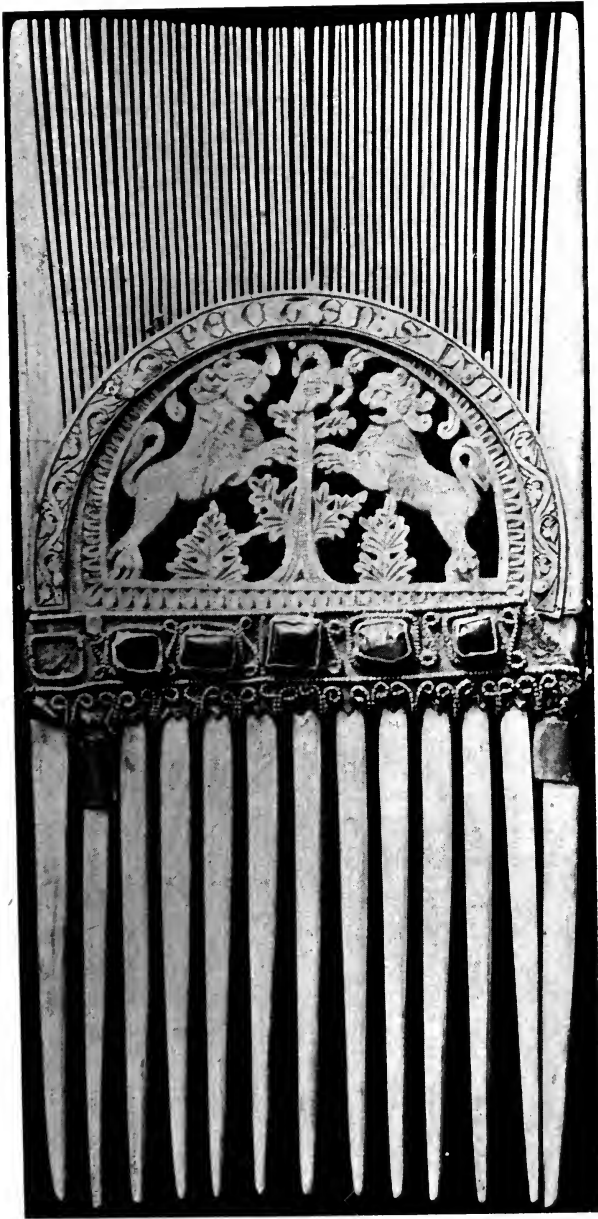
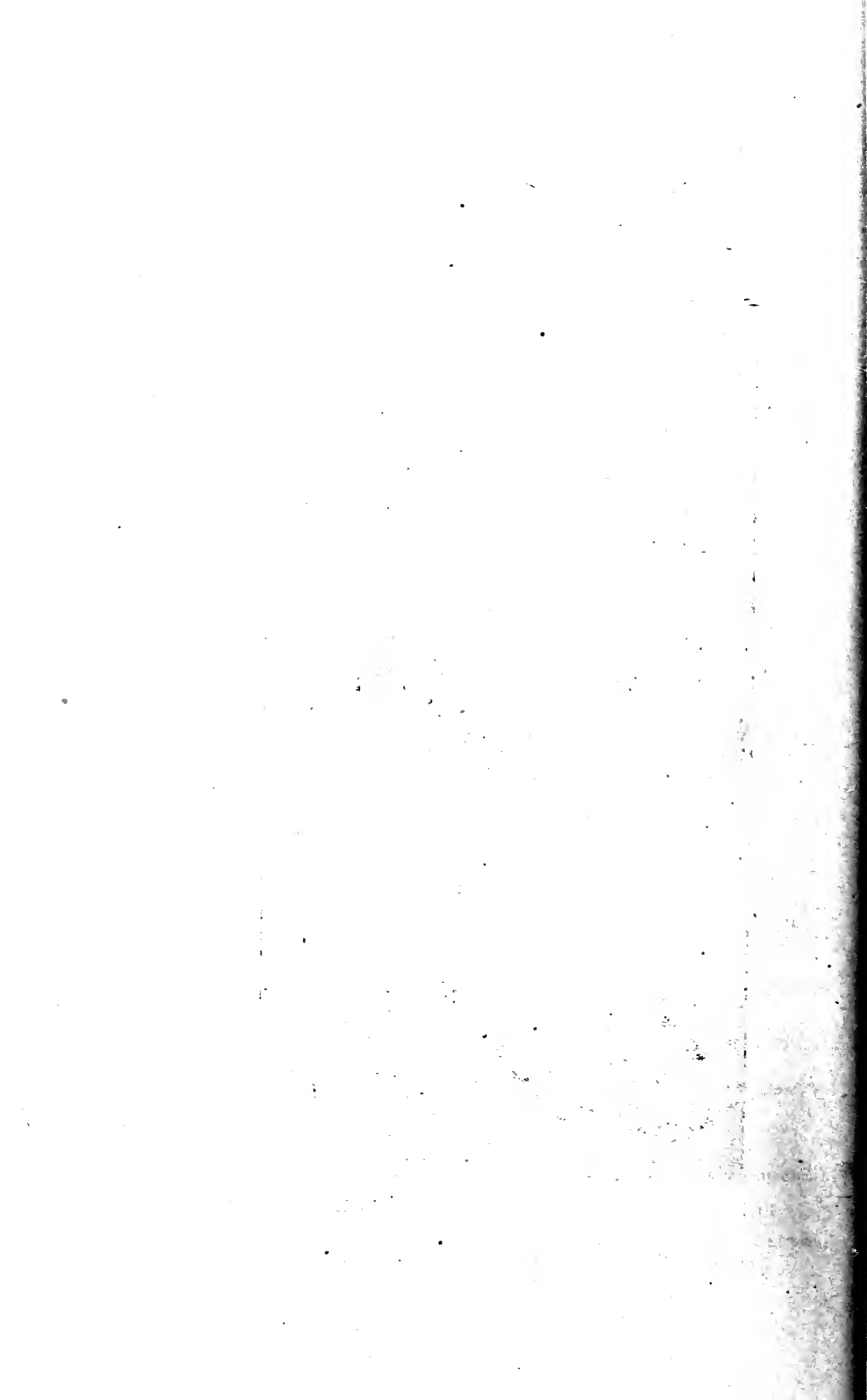


FIG. 30.

(D'après Goblet d'Alviella.)

PEIGNE DE SAINT LOUP, A SENS:



de Sens¹ qu'une inscription gravée au XIII^e siècle appelle « peigne de saint Loup » (Pecten S. Lupi). Cet objet est bien connu (fig. 30). Dans le demi-médailion central, deux lions sont affrontés héraldiquement devant un arbre au feuillage stylisé et au sommet duquel apparaît une tête de bélier. L'arbre est le « haoma assyrien ». La tête de bélier est, elle-même, un souvenir des cultes orientaux². Il n'y a donc point de doute sur l'origine lointaine du décor. Une bordure de godrons entoure le motif central et il n'est pas douteux que de ces godrons procède le ruban ondulé noté sur l'ivoire du Cinquantenaire. L'arcade supérieure portait un rinceau qu'on peut comparer pour l'exécution aux pampres de l'ivoire de Tongres; une partie en fut grattée au XIII^e siècle pour faire place à la plaque d'or portant l'inscription. Il faut remarquer enfin la décoration inférieure de pierres serties en bates avec adjonction de plaques métalliques et d'ornements en filigrane. « Ceci, dit M. Clemen, indique bien la technique mérovingienne. » Cependant, le professeur de Bonn refuse de se rallier à la tradition qui attribue le peigne à saint Loup († 623) : l'objet lui paraît remonter à une date moins haute, le VIII^e siècle³.

Telle est aussi l'opinion de M. Goblet d'Alviella, et nous ne sachions pas qu'on ait jamais émis sur l'ivoire de Sens des considérations plus dignes d'examen. L'influence orientale, M. Goblet d'Alviella l'explique par l'apport d'artistes byzantins et le courant gréco-oriental que l'on constate en Occident du VII^e au IX^e siècle⁴. Quant à l'objet lui-même, il le compare avec infiniment de raison à certains bas-reliefs lombards du VIII^e siècle où apparaissent les mêmes motifs orientaux⁵. L'ivoire de Sens serait de la même époque.

Ce jugement est probablement exact. Mais nous ferons remarquer que le courant gréco-oriental ne régna pas seulement

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e série, t. XXI, p. 10; CLEMEN, fig. 21; DUBOIS, pl. III; GOBLET D'ALVIELLA, *Le Peigne liturgique de saint Loup* dans le *Bulletin de l'Académ. roy. de Belgique*, loc. cit., fig. 1.

2. GOBLET D'ALVIELLA, *op. cit.*, p. 715 et suiv.

3. Nous ne comprenons pas pourquoi Kleinschmidt (*op. cit.*, p. 38) repousse dédaigneusement cette opinion et affirme que l'ivoire est du XII^e siècle.

4. Cf. MARIGNAN, *Revue de Belgique*, 1900, p. 19.

5. V. CATTANEO, *L'Architecture en Lombardie* (traduction LE MONNIER), Venise 1891, fig. 36. (hôm, griffons, têtes de bélier); VENTURI, *Storia*, fig. 105, 132 et autres.

depuis le VII^e siècle en Occident : il avait contribué essentiellement à la formation de l'art à Ravenne et son influence était déjà grande sur l'art chrétien des premiers siècles. Bien longtemps avant que Byzance jouât un rôle artistique de premier plan, la Syrie, l'Égypte, l'Asie-Mineure avaient répandu en Italie les conceptions de l'Orient; et celles-ci, dès le IV^e siècle, avaient pénétré en Gaule. Plus tard, de véritables colonies d'Orientaux s'étaient établies dans les villes mérovingiennes, où elles faisaient commerce d'objets venant de leur pays d'origine ¹. N'est-ce pas ainsi que l'ivoire de Tongres, avec beaucoup d'autres, fut apporté d'Égypte vers la fin du VI^e siècle? Il se pourrait donc que le peigne de Sens, lui aussi, fût un produit d'Orient importé en Europe, et cela dès la seconde moitié du VI^e siècle.

Réellement, l'hésitation est possible entre cette théorie et celle que nous avons citée plus haut. Il est vrai que les bas-reliefs lombards présentent avec celui du peigne en question de frappantes analogies : c'est le même sujet, le même décor; les postes notamment qu'on remarque sur le champ dans le peigne de Sens sont un ornement habituel des pierres lombardes, et ce n'est pas un hasard que la tête de béliet au sommet du « hòm » se retrouve sur un bas-relief de Cividale ² : tout cela est vrai, mais s'expliquerait tout aussi bien dans l'autre hypothèse, car le peigne de Sens serait un des modèles imités par les sculpteurs de Lombardie. Et de fait, il en serait digne, car le travail en est très parfait; dans la sculpture lombarde, au contraire, les représentations figurées d'animaux sont généralement d'exécution assez grossière.

Mais à ce jugement on objectera la beauté du paon de Brescia et qu'il y eut des chefs-d'œuvre dans la sculpture lombarde. De plus, il faut tenir compte de la garniture en cabochons et filigrane. On pourrait supposer que des marchands orientaux firent adjoindre cette parure indigène à l'ivoire importé de leur pays

1. BRÉHIER, *Les Colonies d'Orientaux en Occident* dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XII, 1903, p. 1; L. JALABERT, *Les Colonies chrétiennes d'Orientaux*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. IX, 1904; Cf. O. SCHÖNEWOLFF, *op. cit.*, p. 39. Sur les exportations d'œuvres d'art, G. HUMANN, *Repert. für Kunstwissenschaft*, t. XXV, 1902, p. 9.

2. VENTURI, *Storia*, t. II, fig. 105.

afin de plaire davantage à leur clientèle; n'est-ce pas là pourtant une hypothèse tout à fait hasardeuse? Il faudrait des raisons graves pour la justifier et les raisons que nous avons énumérées ne sont pas suffisantes.

Nous considérerons donc, à notre tour, le peigne de Sens comme une œuvre lombarde, ou directement inspirée des œuvres de Lombardie. Il daterait du VII^e ou VIII^e siècle.

À côté du peigne de Sens, il faut placer le peigne non moins célèbre de saint Gauzelin (fig. 31), à la cathédrale de Nancy ¹.

Sa partie centrale, formant un rectangle, est divisée par deux colonnes sur lesquelles s'appuient trois arcades dont une, au milieu, est cintrée, les deux autres en arc aigu. Des feuilles remplissent les écoinçons; des pampres issant d'un vase placé au bas du panneau s'étalent sur le champ central, d'autres naissent des angles et couvrent les champs latéraux. Deux colombes accostent le vase; il en est deux aussi perchées sur les pampres à droite et à gauche. Entre autres détails, on notera les chapiteaux en forme de calice végétal, la décoration des arcs faite d'un chapelet de points, la bordure en feuillage.

Saint Gauzelin vécut de 922 à 962. Il se peut que la tradition soit exacte et que le peigne lui ait appartenu; mais cela n'empêcherait pas qu'il fût d'origine plus ancienne. Molinier le regarde comme une œuvre du X^e siècle; Clemen fait remarquer que son ornementation est toute carolingienne. Nul doute que l'un et l'autre n'aient pensé, à voir ces pampres ciselés sur le fond, à l'ivoire de Tutilon et, de fait, c'est là un rapprochement qui s'impose, mais c'est plutôt la technique qui apparente les deux ivoires que les éléments du décor, car la couverture de Saint-Gall ne peut donner qu'une idée lointaine du naturel, de la fraîcheur et de la simplicité harmonieuse avec lesquels le peigne de saint Gauzelin est décoré. On pourrait citer aussi telle couverture

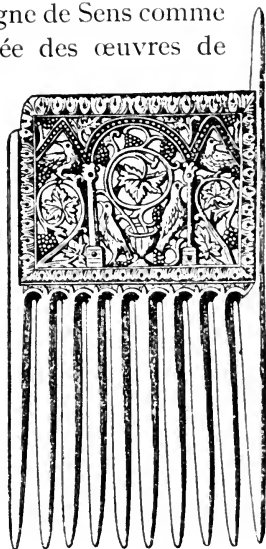


FIG. 31. PEIGNE DE SAINT GAUZELIN, A NANCY.

I. MOLINIER, *loc. cit.*; CLEMEN, *Meroving. und karoling. Plastik*, fig. 22.

d'ivoire à la cathédrale de Milan ¹ : les sujets sont ciselés à jour comme dans l'ivoire de Genoels-Elderen ; la bordure est faite de pampres enroulés à un long tuteur, mais ici le relief est beaucoup plus accusé et la décoration est parente de celles qu'on voit sur les pierres lombardes de Cividale et de Torcello. Le peigne de saint Gauzelin fait penser bien davantage aux œuvres de Ravenne. Citons, par exemple, la cuve de saint Théodore ², et telle dalle de *transenna* qui se trouve à Saint-Appollinaire le Neuf ³. Ceci nous amène au VI^e siècle, et, si lointaine que paraisse cette date, il faut pourtant s'y attacher fermement, non pour l'adopter peut-être, mais pour en faire le point de départ de toute recherche.

En réalité, c'est ici à Ravenne, et là seulement, que nous retrouvons sous ce fidèle aspect les colombes, la vasque, les pampres. Nous les retrouvons aussi avec une profusion et une originalité sans pareilles sur le trône de l'évêque Maximien. Ainsi, l'Égypte, Alexandrie notamment, nous apparaît comme le berceau où fleurirent tout d'abord les végétations trouvées sur le peigne de saint Gauzelin. Et quelle confirmation apportent à ce jugement les nouvelles découvertes ! Nous avons déjà cité ces fragments d'architecture découverts par M. Quibell à Saqqarah, où l'on reconnaît les principaux éléments décoratifs de l'ivoire de Tongres ; d'autres fragments, qu'on peut rapprocher du peigne de Nancy, nous montrent la colonne au fût lisse, au chapiteau en forme de calice, l'arcade décorée de points et de postes, les larges vases au pied conique (fig. 32)⁴. On peut affirmer que les ornements du peigne de saint Gauzelin procèdent originairement de l'Égypte et, en second lieu, qu'ils sont rendus selon les procédés d'exécution qui étaient courants en Égypte au VI^e siècle.

Dès lors, il n'est qu'une seule alternative : ou bien l'ivoire de Nancy provient d'Égypte : c'est un objet importé, ou bien il a été copié sur un objet égyptien avec une habileté admirable. Adoptons un instant cette dernière hypothèse : dira-t-on dans quelle région un si beau travail put être exécuté ? Ce n'est pas à Ravenne : y eut-il jamais à Ravenne une école d'ivoiriers ? Ce

1. VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 387.

2-3. *Ibid.*, t. I, fig. 210, 213.

4. J.-E. QUIBELL, *op. cit.*, pl. XXX

n'est pas non plus chez les Lombards, car ceux-ci, dans leurs plus beaux décors végétaux, stylisaient, desséchaient la plante, la mêlaient à des entrelacs et à des motifs géométriques. Serait-ce en Gaule ou sur le Rhin, vers le x^e ou xi^e siècle? Mais que l'on compare aux pampres de Nancy les feuillages de Corbie, de Metz ou de Saint-Gall, on verra que ceux-ci sont totalement différents. D'ailleurs, à l'époque carolingienne, on n'imita jamais, avec le souci de la fidélité absolue, les œuvres de l'art chrétien primitif. Ainsi, toute solution paraît impossible par l'Occident, au moins après le vi^e siècle. Si même on alléguait la bordure du peigne de saint Gauzelin et son aspect carolingien, nous répondrions qu'on trouve déjà un feuillage analogue sur le diptyque



FIG. 32. SCULPTURE DÉCORATIVE, A SAQQARAH.
(D'après Quibell.)

de Boèce en 487¹. Il nous paraît donc infiniment probable que le peigne de Nancy est un ivoire importé d'Egypte vers le milieu ou la fin du vi^e siècle.

Il est vrai qu'on n'en a pas retrouvé de semblable dans la vallée du Nil; mais on n'a pas retrouvé non plus de trône semblable à celui de l'évêque Maximien; d'autre part, on sait que la forme du peigne à double rangée de dents avec une décoration sur le rectangle central était classique, pour ainsi parler, dans l'art copte au vii^e siècle². Enfin, les peignes importés d'Orient ne sont pas aussi rares qu'on s'est plu à le croire. Rohault de Fleury³ en a publié un certain nombre disparus aujourd'hui,

1. VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 336.

2. STRZYGOWSKI, *Koptische Kunst*, pl. XVII; FORRER, *Die frühchristlichen Altertümer von Achmin-Panopolis*, pl. XII; GAYET, *Art Copte*, p. 313.

3. ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, VIII, pl. 674 et suiv.

mais dont les dessins se trouvaient dans les papiers de Montfaucon ; Edmond Braun ¹ en reproduit deux (peigne de sainte Hildegarde et peigne du Musée de Nuremberg) qui sont d'art égyptien et rappellent en même temps les fragments d'architecture de Saqqarah et le peigne de saint Gauzelin.

Nous ne sommes pas en mesure de dire si le peigne d'Aix-la-Chapelle, décrit par M. Clemen, est de la même facture que ces derniers.

Mais il est temps d'en venir aux deux peignes du Musée du Cinquantenaire. Le premier, avec ses feuillages épais, ses ligatures, nous paraît procéder directement des conceptions lombardes. Toutefois il est facile de voir qu'il s'apparente aux miniatures carolingiennes, aux feuillages du sacramentaire de Drogon (Metz) et à ceux du Psautier de Charles le Chauve (Corbie). Son décor végétal ressemble surtout à celui du peigne de saint Héribert (revers) ² par lequel une date approximative nous est donnée : le commencement du XI^e siècle.

L'autre pièce du Musée du Cinquantenaire procède des mêmes conceptions lombardes et rappelle aussi les feuillages du peigne de saint Héribert. Lui aussi a pu être exécuté aux lieux mêmes où il fut découvert, à Stavelot vers l'époque que nous avons indiquée ³.

1. E. BRAUN, *Ein frühmittelalterlicher Elfenbeinkamm im germanischen Museum* (Mittheilungen aus dem germ. Museum, 1895, p. 81, fig. 1 et 2).

2. B. KLEINSCHMIDT, *op. cit.*, fig. 3.

3. Un peigne liturgique conservé à Sainte-Gertrude de Nivelles et publié par REUSSENS, *Archéologie chrétienne*, t. I, fig. 542, est d'époque gothique.

VI. IVOIRES CAROLINGIENS DE TONGRES, LIÈGE, BRUXELLES, TOURNAI.

Les ivoires que nous nous proposons d'étudier ici forment un groupe non de même école, mais de même époque. Ils ornent ou ornent encore des couvertures de livres; un même sujet, la Crucifixion, est représenté sur la plupart d'entre eux. Intéressants par leur beauté d'exécution autant que par leur iconographie, ils font partie de familles dont il n'est pas impossible de désigner l'origine. Bref, tout concorde pour en faire des monuments importants de l'art carolingien.

Ils sont quatre en Belgique, conservés respectivement au trésor de la collégiale de Tongres, à la cathédrale de Liège, au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, au Musée archéologique de Tournai. Un simple examen, qui sera d'ailleurs appuyé plus loin par des observations nombreuses, suffit à montrer que les trois premiers sortent du même atelier et ont été exécutés au même moment. C'est pourquoi nous les décrirons tout d'abord.

1. *Ivoire de Tongres*¹. — Hauteur, 0^m17; largeur, 0^m11. L'encadrement ne comporte que des moulures. La croix à laquelle le Christ est cloué occupe les trois quarts du champ; elle est bordée de quatre feuilles imitant un travail d'orfèvrerie. Le Christ a l'attitude bien connue de l'époque carolingienne : bras horizontaux, pieds reposant l'un près de l'autre sur le *suppedaneum*. Il porte le *perizónium*. A l'extrémité supérieure de la croix apparaît la main du Père sortant des nuages; deux anges, à gauche et à droite, tiennent la couronne royale; dans les médaillons, le soleil, la lune, parmi des flammes se lamentent. Au pied de la croix, debout, on voit la Vierge pleurant, saint Jean désolé et deux figures allégoriques : l'Église, portant un fanion à triple flamme et, de l'autre main, un rameau à trois tiges, la Synagogue

1. REUSENS, *Archéologie chrétienne*, t. I, fig. 587; HELBIG, *Sculpture et arts plastiques*, pl. 2; ID., *Art mosan*, pl. 4; MOLINIER, *op. cit.*, p. 5.

retournant la tête vers la croix et portant une palme desséchée. Tous ces personnages sont debout sur un sol ondulé. Au-dessous, des morts ressuscitent : l'un sort des flots, un autre d'un cercueil, un troisième d'un petit édifice funéraire. Deux figures allégoriques sont assises à droite et à gauche, regardant la croix : c'est la Terre, un serpent enroulé à son bras, la main serrée autour d'un jeune arbre verdoyant, et l'Océan, homme barbu, couronné de pinces de crabes qui épanche son urne et tient un poisson à la main (fig. 33).

2. *Ivoire de Liège*¹. — Hauteur, 0^m178; largeur, 0^m11. Même encadrement que l'ivoire de Tongres, avec, en plus, une bordure de feuillages. La tablette comprend trois scènes superposées dont chacune représente une résurrection opérée par le Christ.

C'est d'abord la résurrection de la fille de Jaïre. Jésus, suivi de ses disciples, a pénétré dans la maison, dont on voit l'intérieur à travers de larges arcades. Il fait un geste de bénédiction ou d'appel et la jeune fille, entre ses parents étonnés, se lève sur son séant. Un arbre étend ses rameaux dans le fond; le sol sur lequel la scène se passe est ondulé.

Au-dessous, le Christ rencontre le convoi funèbre du fils de la veuve de Naïm, au moment où il sort des murs de la ville. Il l'arrête, il parle et le mort lève la tête, ressuscité. La veuve éplorée, les disciples et la foule, tous contemplant le miracle avec émoi.

Enfin, au bas de la tablette, Jésus ressuscite Lazare hors des murs de la ville. Marie et Marthe sont présentes, suivies d'un groupe d'assistants, les disciples accompagnent le Christ; Lazare était couché dans son cercueil au pied d'un arbre. Or, sur un signe du maître, Lazare, encore couvert de ses bandelettes, se lève, revit.

Ce sont là les trois résurrections que saint Bernard désigne respectivement par le lieu où elles furent accomplies : *in domo*, *in janua*, *in sepulchro* (fig. 34).

3. *Ivoire du Cinquantenaire*². — Hauteur, 0^m175; largeur,

1. HELBIG, *op. cit.*, pl. 3; *L'Art mosan*, p. 20, pl. 135; *L'art ancien à l'exposition de Liège*, 1905, pl. 81.

2. DESTREE, *Catalogue des ivoires*, pl. 7.



FIG. 33.

IVOIRE DE LA COLLÉGIALE DE TONGRES.

0^m113. La bordure est de feuillages. Au centre, le Christ en croix est vêtu d'une longue tunique à manches. Il est barbu. Ses pieds ne reposent pas sur un *suppedaneum* ; les clous de ses pieds et de ses mains, pas plus qu'à Tongres, ne sont indiqués. La main du Père le couronne. Le bon larron est à sa droite, le mauvais à sa gauche, tous deux liés à des potences. Au pied de la croix ne se voient pas moins de six personnages : Longin s'apprêtant à percer le flanc du Christ de sa lance, Stephaton tendant l'éponge qu'il vient de tremper dans un vase, Marie et Jean, éplorés, regardant Jésus, enfin les deux figures allégoriques, l'Église et la Synagogue. La première porte sur son épaule un fanion crucifère à triple flamme et, à la main, un triple rameau ; la seconde, portant la palme desséchée, détourne la tête. Aux quatre angles des morts ressuscitent et s'exclament devant la croix. La partie supérieure de la tablette est occupée par l'Ascension. Le Christ, porté sur un nuage, s'élève vers le ciel du milieu d'un groupe formé par sa mère, des femmes, ses disciples. Il tient d'une main la croix hastée, de l'autre l'Évangile et monte, pendant que deux anges descendent, les ailes éployées, vers les hommes.

Dans le registre inférieur est représentée la Nativité : Marie est étendue sur son lit et Salomé, la sage-femme, s'empresse auprès d'elle. Au-dessus de leur groupe, l'enfant Jésus, couché dans la crèche, lève une petite main qui bénit, tandis que le bœuf et l'âne le contemplant. Au quatre coins de la tablette, les évangélistes assis sur des tabourets, écrivent : chacun d'eux est accompagné de son emblème caractéristique (fig. 35).

Dans les descriptions qui précèdent, nous n'avons pas insisté sur les particularités de l'exécution, la qualité du dessin anatomique et les draperies. C'est que tout cela doit être envisagé dans son ensemble et pour les trois pièces à la fois.

On est frappé, avant tout, par la fragilité des charpentes. Les corps sont longs, les articulations extrêmement minces, les mains ne sont pas trop larges, ce qui est un défaut fréquent dans les ivoires carolingiens d'Allemagne, les doigts ont quelque chose de menu et de délié qui indique un artisan habile. Mais c'est le travail des pieds et des jambes qui mérite le plus d'attention. La cheville étant très fine, le pied s'étale largement sur le sol, le talon est fin, les orteils très exactement détaillés. De la

cheville au genou la jambe sans renflement charnu, un peu grêle, semble grossir d'une seule venue. Ajoutez à cela les hanches très étroites, les épaules sans carrure, les poitrines sans relief : c'est le caractère très particulier des personnages, facile à reconnaître, notamment dans le Christ crucifié de Tongres.

Le cou est toujours d'une minceur extrême. Chez les hommes, les têtes peuvent se diviser en deux catégories : jeunes, elles sont rondes, avec des joues assez charnues, des cheveux abondants et longs, souvent bouclés ou nattés sur le front (Christ de Tongres et de Liège; évangélistes, certains disciples à Bruxelles); vieilles, elles s'allongent et s'affinent à l'extrême, souvent barbues (disciples à Liège et Bruxelles, Jaïre, bon larron, etc.). Il va de soi que beaucoup de têtes échappent à ces catégories, par exemple le Christ de l'ivoire de Bruxelles : nous n'avons voulu qu'indiquer des caractères assez frappants pour distinguer nos ivoires de tous les autres. Chez les femmes, on peut faire des constatations analogues au prix des mêmes réserves : l'ovale de la figure est modelé en rondeur, les joues sont pleines, les yeux gros; les lèvres ont une tendance à la moue, mais l'ensemble a de la finesse et quelque distinction.

La draperie paraît d'autant plus abondante et plus souple que les corps recouverts par elle sont plus menus. Elle est composée, d'une façon générale, pour que des faisceaux de plis s'opposent à des surfaces étalées sur les membres. Le Christ et ses disciples (Liège) portent la stola et le pallium, les personnages accessoires une tunique ne dépassant pas le genou et un court manteau. Il faut remarquer surtout le costume des femmes : étroitement drapées dans leurs manteaux, celles-ci se couvrent la tête de leur voile et enroulent l'extrémité autour du cou, à la façon d'une écharpe. On trouverait certes ailleurs un procédé semblable, mais combiné ici avec les charpentes frêles, les cous très minces et le type de visage que nous avons indiqué, il donne aux femmes un aspect absolument original auquel on ne peut se tromper.

Est-il besoin de dire que toutes les particularités signalées plus haut se relèvent également sur les trois ivoires? Sur tous les trois, les gestes et attitudes, malgré leur multiplicité, ont un aspect identique; partout le sol est rendu par des lignes ondu-

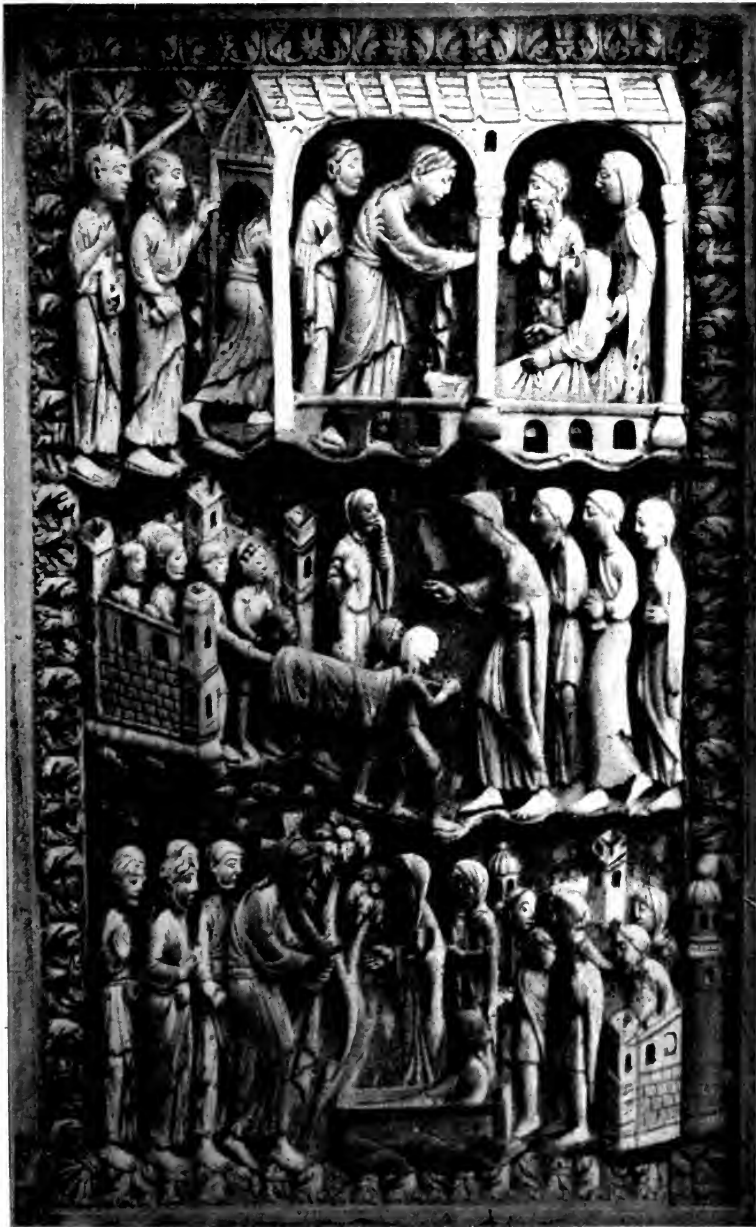
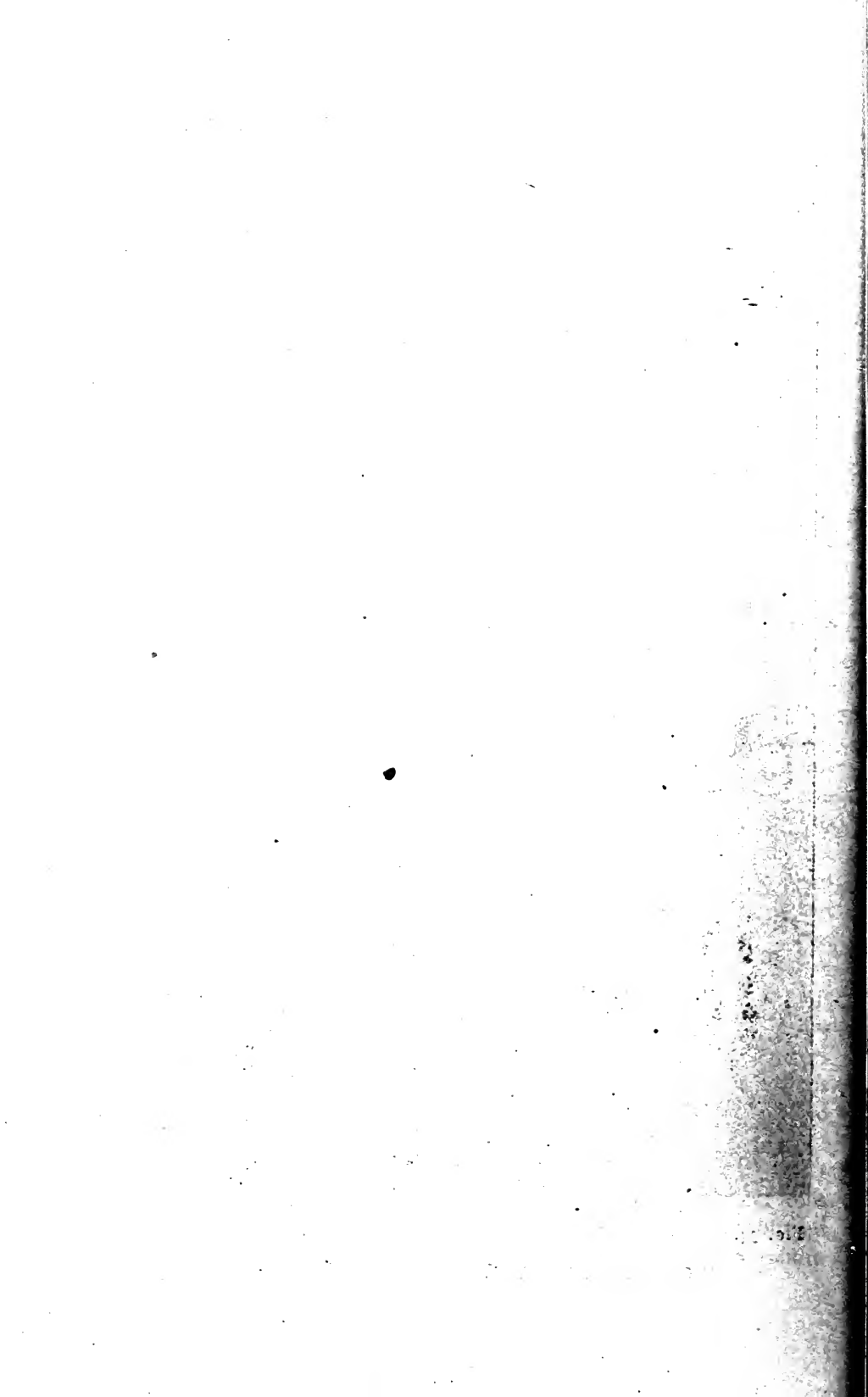


FIG. 34.

IVOIRE DE LA CATHÉDRALE DE LIÈGE.



lées ; les végétaux non stylisés, croissent librement, pleins de sève.

Aux ivoires conservés en Belgique, il en faut ajouter trois à l'étranger sortant du même atelier : un à Essen et deux formant diptyque à Berlin. Le premier a été publié plusieurs fois ¹ ; on y voit représentées différentes scènes : Crucifixion, Ascension, Nativité, Évangélistes.

Le diptyque de Berlin est décrit par Westwood et par Voege ² ; il comprend l'Annonciation, la Nativité, l'Annonciation aux bergers, l'Adoration des Mages, la Présentation, le Baptême du Christ, ceci sur le feuillet de gauche ; puis sur l'autre feuillet : l'Entrée de Jésus à Jérusalem, le Lavement des pieds, la Crucifixion où l'on notera que l'Église et la Synagogue font défaut, les saintes femmes au tombeau, le Christ aux Limbes, l'Ascension ³.

Une description plus détaillée des deux pièces serait superflue, car leur identité d'origine avec les trois ivoires belges a été reconnue depuis longtemps ⁴ ; Molinier ⁵ la signalait déjà, mais ne se prononçait pas sur l'origine du groupe, qu'il confondait d'ailleurs avec des ivoires d'autres familles.

Helbig considérait les pièces conservées dans le pays de Liège comme des produits liégeois, ceci sans preuves. C'est pour des raisons plus fondées, sans aucun doute, qu'un éminent connaisseur comme Voege se prononça pour Cologne ou Liège ⁶. La *Beschreibung*, de Voege, remonte à 1900. L'auteur de ces lignes essaya de démontrer, dans une note présentée au Congrès archéologique de Liège ⁷, en 1909, que c'était bien Liège et non Cologne,

1. AUS M'WEERT, *Kunstdenkmale in den Rheinlanden* (Essen) ; CLEMEN, *Kunstdenkmäler in der Rheinprovinz*, t. II (Kreis Essen), pl. I ; Cf. WESTWOOD, n° 293.

2. WESTWOOD, n° 294 ; VOEGE, *Beschreibung*, p. 27, n^{os} 40 et 41 ; reproductions dans BODE et Tschudi, *Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epochen*, Berlin, 1888, pl. LVIII, 461 et 462.

3. Selon Goldschmidt, cité par VOEGE, il faudrait ajouter à la série un ivoire conservé au séminaire de Metz.

4. Nous ne signalerons que pour mémoire l'opinion de CLEMEN (*Merowing. und karoling. Plastik*, p. 218) faisant parents l'ivoire de saint Nicaise et celui de Tongres.

5. MOLINIER, *op. cit.*, p. 139, note 2.

6. VOEGE, *op. cit.*, p. 28.

7. M. LAURENT, *Note sur les arts plastiques dans la vallée de la Meuse*. (Ann. du Congrès archéologique), Liège, 1909.

le centre d'origine des ivoires en question. M. Max Creutz a émis la même opinion l'année suivante ¹. Nous pensons qu'une courte démonstration sera ici à sa place, dût-elle ne faire que reproduire les arguments que nous avons présentés ailleurs.

En dehors de nos ivoires, les plus anciens monuments dont l'origine mosane soit certaine sont la Vierge de Dom Rupert ² (XII^e siècle) et les Fonts de Saint-Barthélemy (1107-1118) ³. Il y a donc, semble-t-il, un siècle d'intervalle entre les deux groupes et peut-être plus : nous étudierons cette question plus loin. Aussi ne peut-on s'attendre à autre chose que d'établir une filiation directe d'un groupe à l'autre, non à découvrir des ressemblances parfaites, surtout dans les procédés d'exécution ; mais qu'on reconnaisse, disions-nous, dans l'une et l'autre série, un nombre même restreint de caractères introuvables ailleurs, et nous aurons, en faveur de la thèse indiquée ci-dessus, une remarquable présomption d'exactitude.

Or, ces caractères sont faciles à indiquer :

1^o La Vierge de Dom Rupert, outre qu'elle porte le manteau et le voile à la façon particulière des personnages féminins dans les ivoires, a le col mince et le visage assez large et charnu. Il y a entre elle et ces femmes une parenté de traits qui s'est transmise dans les ateliers de génération en génération. La draperie, plus travaillée dans l'œuvre de pierre, est pourtant d'une qualité et d'un faire qui rappellent nos draperies carolingiennes. Détail : les mêmes quatrefeuilles qui décorent la croix sur l'ivoire de Tongres ornent aussi le siège de la Vierge de Dom Rupert.

1. M. CREUTZ, *Eine Kölner Schnitzerschule des XI und XII Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift für christl. Kunst*, 1910, p. 131.

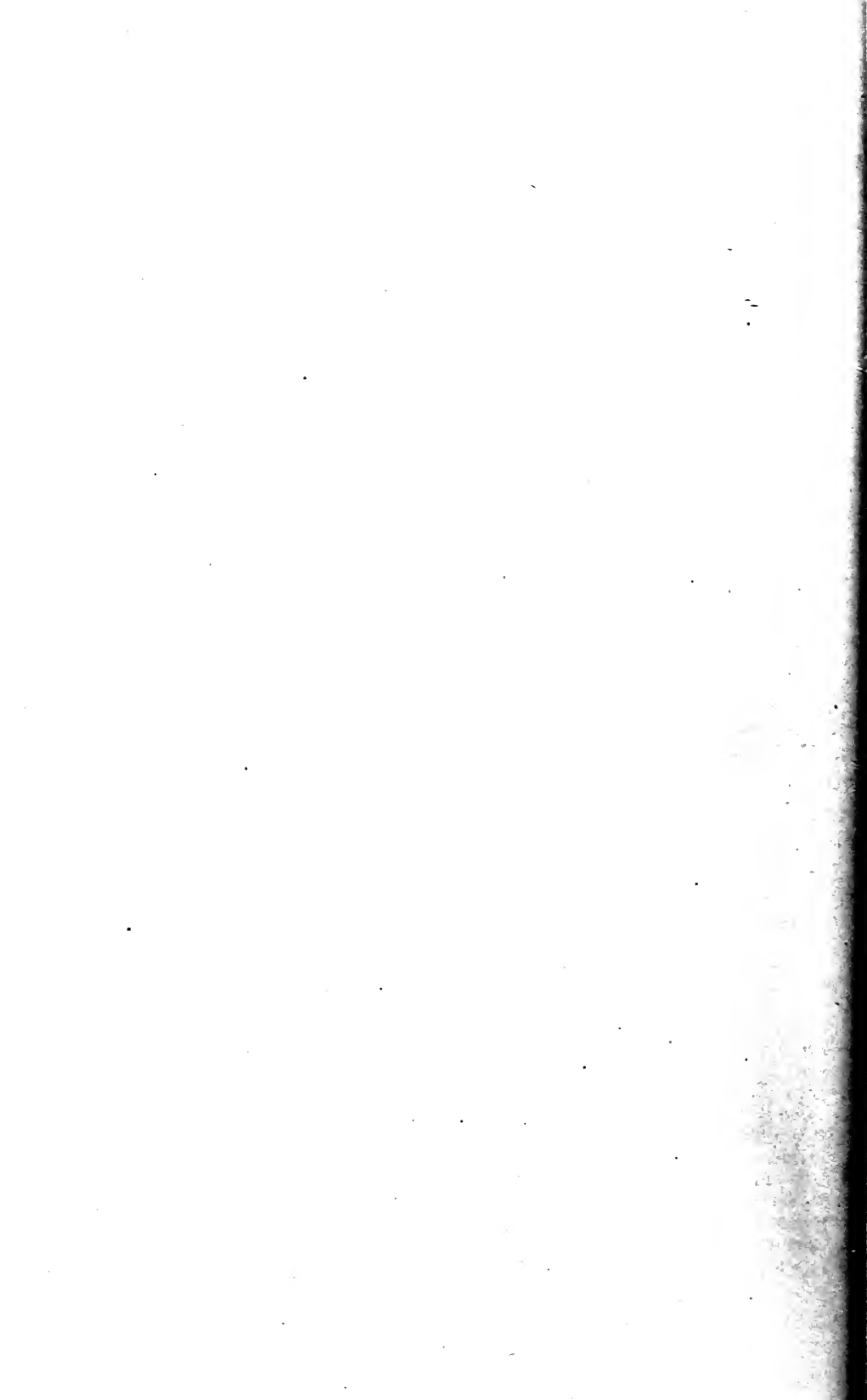
2. HELBIG, *Art mosan*, p. 36, pl. 9 ; ID., *Sculpture et arts plastiques*, pl. 6.

3. ID. *Art mosan*, pl. 7 et 8 ; ID., *Sculpture et arts plastiques*, pl. 8 et 9. Les archéologues français reportent la Vierge de Dom Rupert, à cause de sa perfection, à la fin du XII^e siècle (KOECHLIN, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1903, II, p. 1 et suiv.). C'est une erreur : la ressemblance de cette œuvre avec nos ivoires le prouve, comme aussi la date des Fonts de Saint-Barthélemy. Sans doute, le récit est contourné d'après lequel la Vierge en question remonterait à la fin du XI^e siècle (DEMARTEAU, *Bull. de l'Institut. Archéol. liégeois*, XVIII, p. 479) ; mais les comparaisons archéologiques n'en démontrent pas moins qu'elle est d'une époque très ancienne. Pour ce qui est des Fonts, c'est de l'aberration de vouloir les dater du XIII^e siècle (ENLART, *Manuel*, I), malgré le témoignage des documents les plus authentiques (KURTH, *Renier de Huy*, Bruxelles, 1903, et *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1903).



FIG. 35.

IVOIRE DU MUSÉE DU CINQUANTAIRE



2° Nous avons insisté sur la façon dont pieds et jambes étaient traités dans nos ivoires ; or, la minceur de la cheville, l'étalement élargi du pied, le mollet d'une seule venue, nous retrouvons tout cela dans les Fonts de Saint-Barthélemy : il faut signaler surtout, à ce point de vue, la figure de saint Jean-Baptiste parlant aux publicains. Des rapprochements tout aussi frappants s'indiquent pour ce qui regarde le dessin et l'anatomie en général : c'est ainsi qu'un trois-quarts, très admiré dans les Fonts (juif se dirigeant vers saint Jean pour être baptisé) s'explique par telles attitudes que nous remarquons, par exemple, dans l'ivoire de Bruxelles (disciple dans la scène de l'Ascension, Stephaton). Les chevelures sont traitées également d'une façon analogue : lissées sur le sommet de la tête, elles comportent un bourrelet ou une tresse sur le front. On pourra même ajouter que certaines têtes à noter dans les ivoires sont restées particulières à l'art mosan : nous citerons comme exemples, celles des quatre évangélistes (ivoire du Cinquantenaire) : ce sont les mêmes, en somme, qui donnent tant d'originalité à beaucoup de figures de Godefroid de Claire.

3° Mais pour démontrer des identités d'origine dans l'art industriel, il n'est peut-être rien de plus sûr encore que certains détails matériels, indiquant des traditions techniques. A ce titre nous pensons qu'il faut accorder une importance capitale à la façon de rendre le sol. Ces rubans ondulés comme des vagues et sur lesquels les personnages posent les pieds, non sans peine et sans quelque maniérisme, cela suffirait à démontrer notre thèse, car de telles ondulations on en trouvera bien d'analogues dans d'autres écoles d'ivoiriers et de miniaturistes, mais nulle part on ne rencontrera cette correspondance spéciale entre une œuvre de fondeur du XII^e siècle et une œuvre d'ivoirier antérieure d'au moins un siècle. Cet indice, concordant avec ceux que nous avons déjà signalés, est pleinement démonstratif. Il en est un autre, dont la clarté est égale : c'est celui qui résulte de la qualité des végétaux. Que l'on compare, par exemple, le tronc de l'arbre qui croît devant le cercueil de Lazare avec celui qui, sur les Fonts, se trouve derrière Jean baptisant le Christ : on remarquera la même volonté de rendre fidèlement la nature et d'associer aux représentations figurées un certain charme pittoresque.

D'une façon générale, l'art mosan l'emporte sur l'art voisin du Rhin par le sentiment de la clarté dans la composition, de la noblesse dans les attitudes, de la distinction dans les personnages. Ceci est frappant au XII^e siècle, alors qu'un Godefroid de Claire exécute ses chefs-d'œuvre. Cela était vrai déjà à la fin de la période carolingienne, quand travaillaient les habiles ivoiriers. On peut discerner une certaine influence byzantine sur les ivoires liégeois, mais on l'a exagérée souvent. Elle est d'ailleurs si bien fondue avec la tradition occidentale et les conceptions contemporaines qu'on la devine plutôt qu'on ne la découvre. Nous parlerons plus loin de la date des ivoires liégeois.

*L'ivoire de Tournai*¹ est de la même époque que les précédents, mais d'un autre atelier (fig. 36). La description qui suit, où nous relèverons ressemblances et différences, le prouvera :

Couverture de livre à Tournai : L'encadrement est fait de deux moulures et d'une bordure d'acanthé. Près des trois quarts du champ sont occupés par la Crucifixion. Le Christ est représenté les bras parfaitement horizontaux, la tête nimbée fortement inclinée sur l'épaule droite. Autant la technique liégeoise avait donné à Jésus sur la croix des formes frêles, ligneuses, avec une anatomie nettement marquée, autant ici le corps apparaît massif. Les cheveux retombent en bandeaux épais, sans bourrelet ou tresse sur le front. Le perizonium est noué sur le côté, découvrant la jambe; le suppedancum, sur lequel reposent les pieds juxtaposés, est comme une console ou un socle prismatique, posé contre la croix. A ce socle, le serpent s'enroule.

Le bras supérieur de la croix porte l'écrèteau dérisoire, et au-dessus on voit les médaillons enfermant les bustes du Soleil et de la Lune. A gauche et à droite, deux anges, le corps plié à angle droit, tendent les mains vers le Christ.

Les personnages assistant au supplice sont répartis en deux registres, qui occupent exactement les espaces latéraux sous la traverse de la croix. Dans le registre supérieur, c'est la Vierge et saint Jean, la figure symbolique de l'Église, recevant pieusement dans un vase le sang qui jaillit du flanc percé, et celle de la Syna-

1. REUSENS, *Archéologie chrétienne*, t. I, fig. 588.



Fig. 36.

IVOIRE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE TORNAL.

gogue, portant un fanion à double flamme et retournant la tête vers Jésus, l'air hostile. Sur le registre inférieur, c'est Longin, avec la lance, et Stephaton, le porte-éponge; c'est aussi deux tombeaux à coupole, d'où des morts sortent en priant. Remarquons-le : tous ces personnages, nous les avons déjà rencontrés dans les ivoires liégeois, mais ici que de différences ! Lourdes draperies, visages maflus, tailles courtes et massives : voilà les caractères de cet ouvrage un peu grossier. Les costumes sont, au fond, les mêmes que précédemment; mais c'est la façon de rendre et de draper l'étoffe qui diffère. Quant aux gestes ils répondent de la même façon à des sentiments identiques, — voyez, par exemple, l'Église et la Synagogue, — mais on voit en eux une agitation exagérée et des contorsions d'attitude qui auraient répugné aux ateliers liégeois. Enfin, si le sol est ondulé entre les deux registres, c'est mollement, sans accent vigoureux ni précision de détails. Ce sol ressemble à des nuages cotonneux.

Au bas du champ apparaissent la Terre et l'Océan. Leurs attributs sont analogues à ceux de l'ivoire de Tongres : c'est, pour la Terre, le serpent, la plante verdoyante et des enfants, représentant les hommes que la terre nourrit; pour l'Océan, un monstre marin, l'urne, une rame. Mais *Terra* et *Oceanus* n'ont pas la simplicité d'attitudes et la noblesse d'expression qui les caractérisent sur l'ivoire de Tongres. Ils se tordent le col et les reins pour voir.

Ainsi, la composition est maintenue, mais les différentes scènes sont distribuées selon un plan tout différent. L'exécution est moins délicate. Les types sont lourds et vulgaires.

Or, d'une façon générale, ces particularités de conception, de composition, de travail se retrouvent avec une similitude évidente dans un groupe nombreux d'ivoires constitués depuis assez longtemps déjà, qui comporte surtout des crucifixions et dont le lieu d'origine semble avoir été Metz.

Molinier, se contentant de diviser les crucifixions carolingiennes représentées sur les ivoires en deux groupes : l'un occidental et probablement rhénan, l'autre fortement imbu de byzantinisme, laissa de côté le problème essentiel et confondit ensemble les produits de plusieurs ateliers, et, tout récem-

ment, M. Marquet de Vasselot reproduisait la classification de Molinier ¹.

En réalité, c'est Paul Clemen qui, le premier, reconaut l'indépendance et l'originalité des ivoires dont nous venons de parler et indiqua Metz comme siège de l'atelier où ils auraient été exécutés. En effet, dans ce groupe, il est un ivoire, une couverture d'évangélaire, encore conservée au Musée de Metz, où l'on voit au pied de la croix le portrait d'un certain évêque Adalbéron. Le nom est écrit en toutes lettres ; l'évangélaire est messin ; trois Adalbéron ont été évêques de Metz aux x^e et xi^e siècles. Nul doute n'était donc possible : l'ivoire était bien de la ville lorraine. Si l'on ajoute que beaucoup d'ivoires du même groupe recouvraient des manuscrits messins d'origine, on comprendra quelle présomption d'exactitude en recevait l'indication de Clemen et quel indice précieux était donné, par surcroît, de la date des monuments.

Voici la liste qu'on en peut établir d'après Clemen ² et quelques travaux postérieurs, auxquels nous adjoindrons nos propres indications ³, mais il s'en faut encore qu'elle soit complète. :

1. — Ivoire du Musée de Metz ⁴ : Crucifixion, admirablement exécutée. Au-dessus, anges dans les nuages, Soleil et Lune. Aux côtés de la croix Longin et Stephaton, l'Église recevant dans un vase le sang du Christ, la Synagogue, la Vierge et saint Jean (Cf. *Ivoire de Tournai*) ; attachée au bas de la croix, une colonne au pied de laquelle est percée une niche où se trouve une tête tonsurée : ADALBERO CRUCIS XPI SERVUS. Au sommet de la colonne, Adam et Eve. Au-dessous, *Terra* et *Oceanus*, les évangélistes et leurs emblèmes.

2. — Couverture du Missel latin 9390 à la Bibliothèque Natio-

1. A. MICHEL, *Histoire de l'art*, t. I, p. 832.

2. CLEMEN, *Merowingische und karolingische Plastik*, p. 125 et 126.

3. Des recherches particulières, dit VOEGE (*Beschreibung*), ont été faites sur le groupe des ivoires de Metz par H. Weizsaecker, dans EBRARD, *Die Stadtbibliothek zu Frankfurt*, Francfort, 1896, p. 6. Il ne nous a pas été possible de consulter cet ouvrage.

4. CH. ABEL, *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, t. VIII, I, p. 22 ; KRAUS, *Kunst und Alterthum in Lothringen*, p. 531, fig. 119 ; WESTWOOD, p. 422.

nale de Paris ¹ : saint Sépulchre, Femmes au tombeau, Disciples d'Emmaüs, Christ apparaissant à ses disciples.

3. — Couverture du Missel latin 9383 à la Bibliothèque Nationale ² : Crucifixion avec la Vierge, saint Jean, l'Église (étendard) prêchant, la Synagogue (assise, couronne de tours), Longin et Stephaton. Personnages accessoires : Soleil et Lune, ressuscités, *Terra* et *Oceanus*, Roma (?). Dans le champ supérieur, les évangélistes et leurs emblèmes ³.

4. — Couverture du Missel latin 9453 à la Bibliothèque Nationale ⁴ : Crucifixion avec les mêmes personnages principaux que ci-dessus, des anges dans le champ supérieur, serpent enroulé à la croix. Dans le champ inférieur les saintes femmes au tombeau.

5. — Couverture du

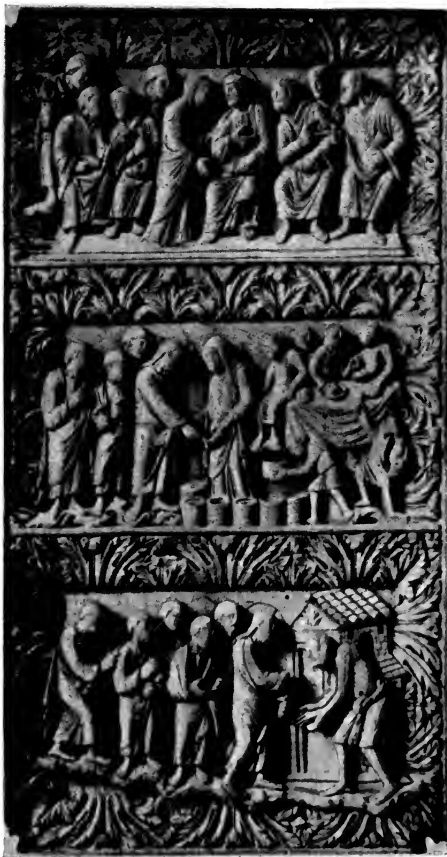


FIG. 37. IVOIRE DU MUSÉE DE BERLIN.
(D'après Bode et Tschudi.)

1. KRAUS, *op. cit.*, fig. 118; ROHAULT DE FLEURY, *L'Évangile*, t. II, pl. 92, 95.

2. KRAUS, *op. cit.*, p. 571; ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. VI, pl. 463; ABEL, *loc. cit.*, t. X, p. 230; HAUSSMANN, *Lothringische Kunstdenkmale*, p. 56; A. MICHEL, *Histoire de l'Art*, t. I, p. 832, fig. 445.

3. Nous ne donnons ici que des descriptions sommaires, nous réservant de revenir plus loin sur les particularités marquantes de l'iconographie.

4. WESTWOOD, n° 251; HAUSSMANN, *op. cit.*, pl. 56; VENTURI, *Storia*, t. II, fig. 164.

Musée de Berlin (463)¹: Christ au temple, Noces de Cana, Guérison du paralytique (fig. 37).

6. — Plaques du South-Kensington Museum (WESTWOOD, 58, 106, 73, 66, 67, 107, 73, 67)²: Crucifixions.

7. — Ivoire de Wurzburg³.

8. — Ivoire du Musée national (Bargello) à Florence⁴: Pierre rencontre Cornelius et le baptise⁵.



FIG. 38. PLAQUE DE COFFRET AU LOUVRE. (D'après Westwood.)

9. — Couverture d'évangélaire provenant de Gandersheim, au Musée ducal de Cobourg⁶: Bordure d'acanthé et seconde bordure de rinceaux, mêlée d'oiseaux. Un des plus beaux exemplaires du groupe.

1. VOEGE, *Beschreibung*, p. 21 et 22; FORSTER, *Denkmäler*; BODE, *op. cit.*, p. 14, (pl.); BODE et TSCHUDI, *op. cit.*, t. LVII, 463.

2. VOEGE, *op. cit.*, p. 22; WESTWOOD, p. 112-114.

3. VOEGE, *op. cit.*, p. 22.

4. VENTURI, *Storia*, t. II, p. 190, fig. 158.

5. De la même main que l'ivoire du Bargello, signalons la plaque d'ivoire publiée dans *Kunstgeschichte in Bildern*, II, pl., 9, sans indication de provenance.

6. SWARZENSKI, *Karolingische Malerei und Plastik in Reims* (Jahrbuch der Kön. preuss. Sammlungen, 1902, p. 99, fig. 10).

10. — Ivoire du Musée impérial de Vienne ¹ : Ascension du Christ en gloire.

11. — Ivoire de Gannat (couverture) ² : Crucifixion, saintes femmes au tombeau; identique au Missel latin 9453.

12. — Ivoire du South-Kensington Museum à Londres : ³ Crucifixion, identique au Missel latin 9383.

A cette liste déjà nombreuse, nous pensons qu'il faut ajouter :

13. — Ivoire de la collection Carrand ⁴ : Crucifixion.

14. — Coffret de Brunswick, cité par Molinier ⁵.

15. — Huit pièces, ayant décoré un coffret au Louvre ⁶ : 1^o les Mages devant Hérode; 2^o la Nativité, la Présentation (fig. 38); 3^o Offrandes des Mages; 4^o Fuite en Égypte; 5^o Apparition de l'Ange aux Mages; 6^o Apparition de l'Ange à Joseph; 7^o Annonciation; 8^o Visitation.

16. — Plaque de coffret au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles ⁷ : Nativité, Vierge assise sur son lit, derrière Joseph et tous deux abrités sous un toit de tuiles; l'Enfant couché sous un dôme rappelant les tombeaux des Crucifixions; bœuf et âne. Travail très semblable au précédent (fig. 39).

17. — Peigne de saint Héribert, à Cologne ⁸ : Crucifixion (fig. 29).

Certains ivoires à crucifixion, publiés par Cahier et souvent cités en même temps que ceux qui précèdent : un ivoire du trésor du roi de Bavière ⁹, un autre de la Bibliothèque de Bamberg, aujourd'hui à Munich ¹⁰, ne ressortissent pas à l'atelier de Metz. La Crucifixion qui se trouve sur un feuillet de l'ivoire de saint Nicaise, à Tournai, est aussi différente des crucifixions messines que le rinceau du diptyque auquel elle appartient diffère des

1. Reproduction en galvanoplastie au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles; ROUSSEAU, *Reproductions en galvanoplastie*, pl. 34.

2. *Revue de l'Art chrétien*, 1883, p. 180, pl. VI.

3. CUST, *Ivories*, Londres, 1902, pl. 24.

4. CAHIER et MARTIN, *Mélanges*, t. II, pl. VII.

5. MOLINIER, *op. cit.*, p. 137.

6. WESTWOOD, p. 230, 58, 191, pl. XIX.

7. DESTRÉE, *Catalogue*, p. 32, fig. 6.

8. WESTWOOD, p. 314, pl. XXIII; B. KLEINSCHMIDT, *op. cit.*, p. 39.

9. CAHIER et MARTIN, *op. cit.*, pl. IV; WEBER, *Geistliches Schauspiel und kirchliche Kunst*, Stuttgart, pl. I.

10. CAHIER et MARTIN, *op. cit.*, pl. VIII; Cf. MOLINIER, *op. cit.*, p. 138.

riches végétations de l'ivoire de Cobourg. La question est de savoir maintenant si la seconde crucifixion de Tournai, celle que nous avons décrite au début de ce chapitre, en fait, à son tour partie, oui ou non. Mais caractérisons d'abord les ivoires de Metz.

Ils se distinguent avant tout par les têtes des personnages, carrées ou peu s'en faut, avec une mâchoire presque horizontale, un menton en galoche. Le nez, gros et camus, prolonge le front,



FIG. 39. PLAQUE DE COFFRET AU MUSÉE DU CINQUANTAIRE.

qui est bas, sous une calotte de cheveux courts et bouclés. La bouche est large, avec de grosses lèvres étroitement serrées.

Les corps sont robustes, mais « escarpés » en quelque sorte et de formes vulgaires. On notera le travail des pieds : les chevilles sont fines comme dans les ivoires liégeois, mais le pied s'élargit encore davantage. L'exécution est moins délicate. Les gestes sont assez violents ou, du moins, souvent exagérés ; les attitudes souvent se contournent, les membres se tordent pour donner comme résultat non le mouvement, mais l'animation. Remarquez certains de ces gestes et attitudes, qui semblent distinguer nettement l'école : les têtes « démanchées » quand elles regardent vers le haut, le corps plié à angle droit quand il se baisse, le geste des bras et des mains quand un personnage exprime ses sentiments

en discours (Vierge au pied de la croix). On ne peut se tromper à ces habitudes d'atelier marquées dans tous les monuments de la série.

Les draperies sont lourdes, mais leurs plis nombreux et naturels ; leur disposition, assez variée, leur confère une certaine beauté. Enfin, dans des scènes fréquemment représentées, comme la Crucifixion, il est des méthodes de composition, des procédés de groupement, une mise en œuvre de détails et d'accessoires dont on ne s'écarte guère. C'est ainsi que le bras vertical de la Croix, on l'a vu, sépare le champ inférieur en deux parties divisées, elles-mêmes, en étages. Ces étages réapparaissent constamment et toujours, sur le premier se voient Marie et Jean, l'Église et la Synagogue, avec des permutations parfois qui sont dues à des dessins symboliques ; sur le second, c'est la représentation des tombeaux, tombeaux toujours semblables, avec la même coupole soutenue par des colonnes et couvertes de tuiles rectangulaires. Longin et Stephaton occupent le vide des deux côtés de la Croix et très bas. Ordinairement, *Terra* et *Oceanus* sont en contre-bas du gibet. On devra remarquer que, là où ils apparaissent, leurs gestes, attitudes et attributs ne varient que par des détails insignifiants. Le groupe des ivoires de Metz est donc réellement bien marqué dans ses caractères ; il a une physionomie bien distincte et facilement reconnaissable. C'est ici le lieu d'en rapprocher, pour comparaison, la Crucifixion de Tournai.

A première vue, il ne peut y avoir de doute, car voici les personnages historiques et symboliques accoutumés et cet agencement si particulier de la Croix, placée dans une sorte de cheminée entre les rangs superposés des acteurs et spectateurs du drame. Pourtant, le Christ n'a pas le type que nous connaissons, si particulier. Chez les personnages accessoires, les visages ont moins d'angles durs, ils sont moins plats ; les yeux ont du relief de même que le nez (Vierge) ; les chevelures sont lissées avec soin sur des membres aux proportions plus courtes, les vêtements retombent plus lourdement.

En vérité, nous avons affaire à un atelier différent du premier, quoiqu'il lui soit apparenté de près, un atelier où la Crucifixion était conçue — peut-être par imitation — sur le même plan et avec les mêmes personnages qu'à Metz, mais où les traditions

de métier étaient autres. Le type si caractéristique commun à la Vierge, à l'Église, à *Terra* dans l'ivoire de Tournai, il nous semble bien le reconnaître dans l'ivoire de la Bibliothèque Nationale (Ms. lat. 10438) ¹, où se trouve représentée en un champ étroit la Crucifixion. Et comme le Christ en croix sur cet ivoire se rattache manifestement à l'école de Trèves ², c'est à Trèves aussi que nous serions porté à attribuer l'ivoire de Tournai. La proximité des deux villes, la date contemporaine des ivoires, une imitation probable des crucifixions de Metz dans les ateliers de Trèves, sont des circonstances qui expliqueraient bien les similitudes si étonnantes que nous avons signalées. Que si ces similitudes étaient trop grandes pour qu'on puisse penser à un atelier différent, il faudrait admettre que sur celui de Metz, à un moment donné, de par un certain ouvrier, Trèves avait exercé une forte influence.

Mais revenons aux ivoires de Metz, qui sont, comme on l'a vu, extrêmement nombreux et dont l'influence fut grande. M. Swarzenski, fortifiant les raisons de Clemen par de nouveaux arguments, a reconnu que ces ivoires se rattachaient à la famille plus ancienne des ivoires messins, groupés autour de la couverture de l'évangélaire de Louis le Débonnaire ³ et de celle de l'évangélaire de Drogon ⁴. Ces couvertures forment les pendants des manuscrits qu'elles décorent, tant au point de vue du style qu'au point de vue de l'iconographie, et M. Swarzenski ajoute :

« L'ivoire de Louis le Débonnaire et celui de Drogon sont de deux artistes à l'individualité foncièrement différente. Mais la preuve que ces deux artistes ont travaillé en même temps au même endroit, c'est que nous trouvons de leurs travaux réunis sur une couverture aujourd'hui au Musée municipal de Franc-

1. VENTURI, *Storia*, t. II, fig. 157.

2. M. von Falke a établi la liste des ivoires de Trèves remontant à l'époque d'Egbert (977-993); Cf. *Deutsche Schmelzarbeiten*, p. 5 et suiv., fig. 2, 3, 4, pl. 3. — A citer surtout la croix d'Egbert au trésor de Maestricht; on verra que le Christ en croix de l'ivoire de Paris en procède directement. Celui de l'ivoire de Tournai a subi des influences étrangères. Remarquez dans les trois exemplaires le travail des mains.

3. SWARZENSKI, *op. cit.*, p. 98; HAUSMANN, *op. cit.*, pl. 57; autre ivoire du même atelier, HAUSMANN, pl. 55.

4. VENTURI, *Storia*, t. II, fig. 155.

fort ¹. » Or, ces deux tendances, déjà reconnaissables au début de l'époque carolingienne, se perpétuent dans notre série de monuments. Voyez l'ivoire de Cobourg : il se rattache bien, d'une part, à l'ivoire de Drogon; mais, d'autre part, il montre les beaux rinceaux qui caractérisent uniquement le premier maître, celui qui exécuta la couverture de l'évangélaire de Louis le Débonnaire.

Les deux tendances perpétuées et fondues ensemble, voilà ce qui caractérise, dit M. Swarzenski, l'école des ivoiriers de Metz. Ce n'est pas le lieu de montrer ici comment, d'après le même auteur, l'école en question subit l'influence de Reims et, en passant par Reims, de Corbie. Mais il faut remarquer, parce que cela rentre essentiellement dans notre sujet, combien il y a de rapports entre les ivoiriers de Metz et ceux de Liège au point de vue des sujets traités (Crucifixion) et des particularités d'exécution. Si l'on pense à l'ancienneté des ateliers de Metz, au rôle important qu'ils jouaient dès le milieu du XI^e siècle, on ne pourra guère échapper à cette conclusion que c'est la vieille cité lorraine à qui la ville de Notger demanda des inspirations et des modèles. Trèves, comme nous l'avons vu, a pu être un intermédiaire. Au reste, Liège surpassa Metz, quoique ses ivoiriers pratiquassent une technique un peu mièvre. Elle instruisit les autres à son tour.

M. Max Creutz, dans un travail que nous avons déjà cité, publie une série d'ivoires colonais du XII^e siècle, qui se rattachent directement à l'école des ivoiriers liégeois.

A quelle époque faut-il donc placer les ivoires que nous venons d'étudier, tant ceux de Liège que ceux de Metz? S'il fallait en croire M. Marignan ², ils seraient tous du XII^e siècle, pour cette raison que l'Église et la Synagogue, de même qu'Adam et Eve au pied de la Croix, sont des représentations qu'on ne trouve pas auparavant. Devant cette affirmation, on pourrait dire ce décret, M. Marignan fait tout plier. C'est ainsi que l'Église et la Synagogue se trouvant au pied de la Croix sur une miniature bien connue du Sacramentaire de Drogon, il considère délibérément cette Crucifixion comme une adjonction faite à la miniature pri-

1. HAUSSMANN, pl. 60; Cf. WEISZAECKER, *op. cit.*

2. MARIGNAN, *Quelques ivoires représentant la crucifixion et les miniatures du Sacramentaire de Metz* (MÉLANGES WILMOTTE, t. II, p. 329).

mitive (initiale) par un artiste du XII^e siècle. Tout le monde y avait été trompé; l'erreur apparut éclatante aux yeux de M. Marignan. De même, on croyait pouvoir, grâce à la présence de personnages historiques, comme l'abbesse Théophano sur la garniture de l'ivoire d'Essen, comme Adalbéron sur l'ivoire de Metz, donner à nos monuments une date approximative. Naïveté que cela ! De l'abbesse Théophano, M. Marignan ne parle pas; quant à Adalbéron, expliquera sa présence qui voudra, mais l'ivoire est du XII^e siècle, « de la seconde moitié ». Soit dit en passant, M. Marignan reporte l'épiscopat d'Adalbéron I^{er} aux années 1103-1117¹. On se demande si l'on rêve, car Adalbéron I^{er}, élu évêque en 929, mourut en 964; Adalbéron II succède à Théodoric en 984 et meurt en 1005; l'épiscopat d'Adalbéron III est compris entre 1047 et 1072², et M. Marignan renvoie à Clément qui, certes, n'en peut mais, car à la page citée, il indique simplement une date approximative, sous l'épiscopat d'Adalbéron I^{er} : 942.

M. Marignan ne doute de rien ! Il affirme, sans plus, que toutes les particularités du costume, les accessoires, les gestes et attitudes, l'exécution, dans les ivoires que nous avons énumérés, indiquent le XII^e siècle. Ainsi la « guimpe » est du XII^e siècle, seconde moitié, de même que la palme desséchée, l'étendard attaché par trois anneaux, les colonnes soutenant les dômes, la couronne tendue par les anges, le feuillage d'acanthé formant les bordures. Le mouvement des anges pliant le corps, les gestes des trépassés ressuscitant, les évangélistes au bas de la Croix, le Soleil et la Lune essuyant des larmes, les caractères des inscriptions, enfin tout indique le XII^e siècle...

Mais d'où M. Marignan le sait-il? Il est catégorique, mais pas convaincant. « Ceci, dit-il souvent, n'est ni du IX^e ni du X^e siècle, c'est du XII^e. » A supposer que la première affirmation fût exacte, ne fallait-il pas aussi prouver la seconde? Il y avait aussi le XI^e siècle, qui fut particulièrement fécond en ivoires. Puis, quelle valeur peuvent avoir ses opinions en chronologie, s'il met bien au-dessous de son évaluation personnelle les indices offerts heu-

1. MARIGNAN, *op cit.*, p. 337, note.

2. Voir GAMS, *Series episcoporum*, et U. CHEVALIER, *Biobibliographie*.



Fig. 40.

(D'après Swarzenski.)

MINIATURE DE L'ÉVANGÉLIAIRE D'UTA, A MUNICH.

reusement par l'histoire, s'il rajeunit autant qu'il faut, et cela avec autant d'énergie que d'in vraisemblance, les monuments gênants pour sa théorie? Voici un exemple de ce procédé qui peut servir de pendant à la disqualification de la miniature de Metz. Il s'agit d'un crucifix en bronze de Coire, sur lequel se trouve une inscription renversant la théorie de M. Marignan sur la date de la légende du tombeau d'Adam : Je ne saurais, dit-il, accepter la date indiquée pour le crucifix en bronze de Chur, où se lit l'inscription : *Ecce resurgit Adam, cui dat Deus in cruce vitam*. Je n'ai pu trouver aucune représentation de cette Crucifixion; mais la date de la légende d'Adam étant connue, il est à supposer que ce crucifix appartient, au plus tôt, au commencement du XII^e siècle. »

En réalité, la date de la légende d'Adam est, pour M. Marignan, celle dont il a voulu démontrer l'exactitude : elle n'est pas connue autrement et le Crucifix de Coire, mis de côté avec désinvolture, aurait suffi à démontrer qu'il se trompait.

De même, en ce qui regarde les crucifixions, M. Marignan élimine les pièces à conviction, en vertu même de la théorie qui est à démontrer. Il reproche aux archéologues de ne considérer que le style; lui s'illusionne sur les dates iconographiques et néglige les dates véritables. Il n'y aurait pas de représentations de l'Église et de la Synagogue avant le XII^e siècle; or, pour laisser de côté le Sacramentaire de Drogon, il y a des monuments datés où on les trouve, par exemple l'évangélaire d'Uta (fig. 40), à Munich, avec cette crucifixion que tous les archéologues s'accordent à considérer comme un des chefs-d'œuvre de l'iconographie médiévale¹. Au pied de la Croix sont Vita et Mors, à gauche un personnage féminin, couronné, tenant l'étendard à triple flamme, et c'est le Règne de la Grâce : *Pia gratia surgit in ortum*; à droite, un autre personnage symbolique s'éloigne, détournant la tête, un rouleau de parchemin fripé sur l'épaule, et c'est le Règne de la Loi : *Lex tenet occasum*. Or, cet évangélaire fut offert au couvent de Niedermunster par l'abbesse Uta, non pas Uta de Moosberg (vers 1070), mais, au jugement de tous les archéologues d'aujourd'hui, Uta de Kirchberg (1002-1025)². Ceci nous reporte au début

1. SWARZENSKI, *op. cit.*, pl. XIII.

du XI^e siècle. Et peu importe que M. Marignan allègue qu'il ne s'agit pas encore précisément de l'Église et de la Synagogue : il serait facile de prouver que, jusqu'en plein XII^e siècle, on se servit de diverses qualifications pour désigner les deux types iconographiques, représentant, l'un le temps antérieur, l'autre le temps postérieur au Christ.

De quel droit, à plus forte raison, écarter un monument comme l'ivoire de Metz, sur lequel l'évêque Adalbéron est désigné par une inscription? L'erreur d'un siècle et demi, que nous avons relevée plus haut dans le travail de M. Marignan, a pu le dispenser de toute discussion, mais l'inscription est un témoignage irréfragable et qu'on ne pourra frapper de suspicion en l'affirmant tardif, catégoriquement. Le procédé serait trop commode : l'épigraphie du moyen âge, qui n'est point faite, pas même ébauchée, ne fournit pas de loi qui permette ainsi des déclassements chronologiques. Elle se fera justement d'après des inscriptions relevées sur des monuments que rien n'autorise à suspecter, tel l'ivoire du Musée de Metz. De même, comment M. Marignan peut-il reporter la Crucifixion de l'ivoire d'Essen au XIII^e siècle, puisque le cadre porte l'image de l'abbesse Théophano (1039-1054)? C'est donc un vieux cadre qu'on aurait réemployé. Quelle invraisemblance !

En réalité, c'est aux figures historiques d'Adalbéron et de Théophano que nous devons recourir tout d'abord pour dater les ivoires de Metz et de Liège. Nous avons indiqué plus haut à quelles dates avaient régné les trois évêques de Metz ayant porté le nom d'Adalbéron (929-964; 984-1005; 1047-1072). Clemen se ralliait à Adalbéron I^{er} et datait, par conséquent, les ivoires du milieu du X^e siècle¹; Voegelé, en datant l'ivoire de Berlin du X^e siècle, sans préciser davantage, entendait ne pas se prononcer, semble-t-il. Et de fait, comment se prononcer?

Avant d'émettre une opinion, nous croyons devoir appeler à la rescousse l'ivoire d'Essen, qui n'est pas du même atelier, mais sensiblement de la même époque. On ne peut dire qu'il est daté absolument par le portrait de l'abbesse Théophano, car si

1. MOLINIER (p. 137) se fonde sur un sceau d'Adalbéron I (Cf. ABEL) pour se rallier à la même opinion.

le cadre ne fut pas exécuté avant l'ivoire, il put l'être après¹. Pourtant, cela est bien invraisemblable également, car on ne conçoit guère une couverture de livre, composée de deux pièces qui seraient étroitement liées l'une à l'autre par leurs caractères chronologiques et qui, pourtant, auraient été fabriquées à des moments différents, puis réunies. Nous pensons, au contraire, selon toutes vraisemblances, qu'ivoire et monture sont du même temps, c'est-à-dire de la première moitié du XI^e siècle. C'était là aussi l'avis de M. Voege, puisque, dans sa *Beschreibung*, il reporta à la date ci-dessus indiquée l'ivoire de Berlin, semblable à celui d'Essen. Il n'y a pas d'autre opinion à adopter non plus pour les pièces de Tongres et de Bruxelles.

Ainsi donc, les ivoires liégeois sont de la première moitié du XI^e siècle. A n'en pas douter, ceux de Metz, au moins ceux qui représentent la Crucifixion, sont à peu près contemporains. Ils le sont du moins dans le sens forcément un peu vague que les archéologues donnent souvent à ce mot. Dès lors, ne serait-il pas invraisemblable de les faire remonter jusqu'à l'épiscopat d'Adalbéron I^{er}, c'est-à-dire à quelque cent ans avant les crucifixions liégeoises? Ceci nous décide à opter pour Adalbéron II. Les plus beaux ivoires messins seraient de la fin du X^e siècle, et il en serait de même, par voie de conséquence, de l'ivoire de Tournai (Trèves?).

On comprend, dès lors, comment l'école de Metz put exercer une forte influence sur les ateliers mosans. D'autre part, si l'on admet que ceux-ci étaient florissants vers le milieu du XI^e siècle, quelle clarté cela jette sur les origines de la sculpture au pays de Liège !

Quand on s'en tenait à l'opinion approximative de Helbig et Reusens (IX^e-X^e siècle), il était difficile d'expliquer la naissance d'œuvres magnifiques comme les fonts de Saint-Barthélémy au début du XII^e siècle. Par quelles étapes inconnues l'art avait-il passé? Comment combler un hiatus de deux siècles? Et quels maîtres supposer à ce maître apparu comme un météore isolé, Renier de Huy?

En réalité, les ateliers mosans, à l'époque où remontent nos

1. Telle est l'opinion de Molinier.

ivoires, s'étaient formé un style, et, dans le bas-relief, en étaient venus à résoudre quelques-uns des problèmes les plus difficiles du dessin. Leurs œuvres présageaient une sculpture qui, dès ses débuts, ne serait pas sans beauté; et il en fut ainsi, puisque nous avons la Vierge de Dom Rupert. Dès cette époque, la sculpture liégeoise brillait par la clarté de la composition, la beauté des attitudes, la délicatesse du travail : on comprendra sans peine qu'il ait été possible à Renier de Huy de faire un chef-d'œuvre encore plus parfait au début du XII^e siècle. Ce qu'il ajouta et qui manquait partout ailleurs, c'est la science du corps humain, et avec elle, la majesté des attitudes et la beauté des formes. Mais le style élargi restait le même dans le fond : il existait déjà dans les diptyques et les couvertures d'évangélistes du XI^e siècle.

Il serait vain de vouloir traiter à fond ici le symbolisme de nos crucifixions, tant il s'était déjà enrichi de significations subtiles à l'époque othonienne. Nous nous contenterons de donner quelques indications sommaires et de renvoyer à des sources autorisées.

Après l'époque où la croix se déguisait sous des formes symboliques ¹, vint celle où la piété des fidèles eut besoin de représentations plus concrètes, non seulement de la Croix, mais de la scène même de la crucifixion sur le Calvaire ². Des tableaux furent peints qui figuraient le Golgotha avec la Croix : et ceci eut lieu tout d'abord en Palestine, aux lieux mêmes où le Christ avait souffert. A quel moment? Sans doute après que la Croix fut retrouvée sur le Calvaire devant l'impératrice Héléne. Peut-être les fameuses ampoules de Monza ³ ne sont-elles qu'une reproduction approximative de ces tableaux. Dès le IV^e siècle, la dévotion à la Croix se répandit dans tout le monde chrétien. La fameuse Crucifixion de sainte Sabine, où le Christ apparaît, les bras fléchis, comme un orant, entre les deux larrons, indique le passage à une conception encore plus proche de la réalité. L'œuvre est probablement d'Orient.

1. SCHÖNEWOLFF, *op. cit.*

2. Sur cette période consulter J. REIL, *Die frühchristlichen Darstellungen der Kreuzigung Christi*, Leipzig, 1904.

3. CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, article *Ampoules*.

Au vi^e siècle, l'Orient nous offre une crucifixion comme celle de l'Évangile de Rabula (586) ¹. C'est à tort, semble-t-il, que Marini considéra cette miniature comme une adjonction du viii^e ou ix^e siècle. Le Christ, vêtu du colobium, est cloué à la Croix entre les deux larrons. Voici Longin et Stephaton, les soldats tirant au sort les vêtements du Christ, tandis que la Vierge, Jean et les saintes femmes gémissent. La Crucifixion représentée sur une fresque de Santa-Maria Antiqua, à Rome, est aussi bien connue ². L'ivoire du duc Orso, au Musée de Cividale, exécuté vers 750 ³, le dyptique de Rambona ⁴, à la Bibliothèque Vaticane, offrent des crucifixions intéressantes, avec Longin et Stephaton, la Vierge et saint Jean, le Soleil et la Lune pleurant; le Christ ne porte rien d'autre que le perizonium.

Nous atteignons ainsi l'époque carolingienne, où se place le sacramentaire de Drogon (850) et les crucifixions nombreuses du x^e et du xi^e siècle.

Le Père Cahier ⁵ a fort bien étudié un certain nombre de ces dernières au point de vue iconographique. C'est à lui que nous renvoyons, si l'on veut prendre une connaissance générale de ces personnages symboliques et autres : Longin et Stephaton, l'Église et la Synagogue, le Soleil et la Lune, les morts qui ressuscitent, le serpent, *Terra* et *Oceanus*. Toutefois, à qui voudrait faire de l'iconographie des crucifixions carolingiennes une étude approfondie, il faut surtout indiquer les notes copieuses dont Wilhelm Voege enrichit son livre sur les miniatures allemandes de la fin du ix^e siècle ⁶. On y trouvera de multiples références relatives à chacun des types que nous avons rencontrés; un simple examen de celles-ci montrera combien sont hasardées les affirmations de M. Marignan au point de vue de l'iconographie de la Crucifixion, combien celle-ci était riche dès le ix^e siècle. Il nous suffira de donner ici les indications nécessaires à l'intelligence des crucifixions des ivoires conservés en Belgique.

1. REUSENS, *op. cit.*, t. I fig. 585.

2. VENTURI, *Storia*, t. I, fig. 178.

3. ID., *ibid.*, fig. 143.

4. ID., *ibid.*, fig. 145.

5. CAHIER et MARTIN, *Sur quelques ivoires représentant la crucifixion*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II.

6. W. VOEGE, *Eine deutsche Malerschule*, p. 115-121.

La Vierge et saint Jean, Longin et Stephaton, le Soleil et la Lune et même les morts sortant de leurs tombeaux, sont, en quelque sorte, des représentations historiques, car elles étaient proposées par le texte même de l'Évangile. Pour les réaliser dans l'art, l'antiquité offrait des modèles qui se perpétuaient ainsi à travers tout le moyen âge (le Soleil et la Lune). La Terre et l'Océan étaient aussi, dès l'antiquité, les spectateurs obligés des grands événements. Qu'il nous suffise de rappeler ici les figures admirables de l'*Ara Pacis*. On comprend facilement que des imagiers chrétiens n'aient pas tardé à les associer au drame du Calvaire. Encore une fois, on leur donna le même aspect général et les mêmes attributs que dans l'art antique. C'est dans les autres figures symboliques que la pensée chrétienne fut vraiment créatrice. La *Disputatio Ecclesiae et Synagogae* familière aux esprits, puisque Prudence avait composé un poème sous ce titre dès le IV^e siècle, fournit le thème d'un notable enrichissement iconographique. A partir du IX^e siècle, au plus tard, on figura l'Église à droite de la Croix, près de la Vierge, et, par le diadème, le gonfanon à double ou triple flamme, on la montra vivante, animée, triomphante, tout attachée au Christ, vers lequel elle porte les regards. Parfois, elle reçoit dans un calice le sang qui jaillit sous la lance de Longin : symbolisme facile à saisir. Dans l'ivoire de Bruxelles, elle tient l'étendard et recueille en même temps le sang du Christ.

La Synagogue lui faisait pendant à gauche de la croix ; elle détourne la tête, elle hésite, elle nie ; mais à cause de cela même, son règne est fini. Elle porte divers attributs, empruntés au rituel des sacrifices, une palme desséchée, un couteau, un chevreau, parfois un étendard elle aussi, mais un étendard qui sera désormais sans gloire parce que le bras qui le tient est sans vigueur. C'est le même étendard qui se brisera sous sa main dans les crucifixions symboliques du XIII^e siècle. Dans un des ivoires de Paris (Ms. lat. 9383), l'Église et la Synagogue — celle-ci représentée avec une couronne de tours, par conséquent sous la figure de Jérusalem — sont placées du même côté, à gauche. L'Église, debout, parle, argumente de la voix, du geste, tandis que la Synagogue assise, écoute, mais reste obstinée. De toute façon, on voulait indiquer que le Règne de la Loi était fini, que,

grâce à la Croix, la Vie triomphait de la Mort, le Christ de Satan.

Dans l'évangélaire d'Uta de Kirchberg, nous avons vu la Mort chercher en vain un appui sur une hampe qui se brise; les défunts qui ressuscitent dans nos crucifixions sont aussi l'image de la résurrection, désormais assurée aux hommes. Satan, sous la forme d'un serpent enroulé au pied de la Croix (Tournai), représente le mal et le péché vaincus. On sait, par l'étude que nous avons faite plus haut de l'ivoire de Genoels-Elderen, combien était ancienne cette image de l'enfer réduit à l'impuissance.

La Croix, qui détruit l'empire de Satan, libère l'homme. C'est ainsi qu'il faut entendre la présence d'Adam et d'Eve sur le Calvaire. Pour M. Marignan, si Adam et Eve apparaissent au pied de la Croix (Metz), c'est qu'on connaissait la légende d'après laquelle Adam aurait été inhumé non dans la vallée d'Hébron, mais au sommet du Golgotha : la croix, plantée sur son tombeau, l'aurait fait revivre; or, de l'avis des romanistes, dit-il, cette légende date du commencement du XIII^e siècle. On devine les conséquences qu'en tire l'auteur pour la date des crucifixions. En réalité, il n'y a nul rapport entre la légende et nos représentations, car les protoplastes ne font que représenter ici toute l'humanité sauvée par le Christ. S'il n'en était point ainsi et que la légende eût inspiré les ivoiriers, c'est Adam seul, et non Adam et Eve, qu'ils auraient figuré. Autre preuve : sur le fameux bas-relief d'Extern (vers 1115), les protoplastes, au pied de la Croix, sont enlacés par le serpent infernal. Il ne s'agit donc pas des ressuscités de la légende, mais de l'humanité coupable d'abord, esclave du démon et, enfin, rachetée par la mort du Christ.

Passons. En plus de l'Église et de la Synagogue, on trouve sur l'ivoire de Paris (9383) un personnage symbolique qui leur ressemble. C'est une figure de femme, portant, elle aussi, un étendard et tenant à la main une sorte de disque. Elle est assise, comme Jérusalem, sur un trône, juste devant la Croix, sous les pieds du Christ, et sa tête se relève comme pour entendre la dispute de l'Église et de la Synagogue. Le Père Cahier voit en elle Roma, et nous pensons qu'entre beaucoup d'opinions, celle-ci est la meilleure. En effet, sur l'ivoire de Rambona, à la Bibliothèque Vaticane, ne voit-on pas au pied de la Croix la louve,

allaitant Romulus et Rémus? Toutefois, il faut considérer Rome comme une image emblématique de toute la gentilité. Le prétendu disque n'est, sans doute, que la phiale servant aux libations ¹.

L'Ascension, et parfois aussi la Nativité, complètent la signification du crucifiement sur le Calvaire. Elles sont là pour montrer dans toute leur intégrité les étapes du drame par lequel fut opéré le salut humain. Il en est de même des évangélistes : ce sont les témoins auxquels on peut croire, puisqu'ils ont vu réellement ce qui nous est représenté, les confidents, pourrait-on dire, du plan divin.

1. Entre les pieds du Christ et la figure symbolique de Roma, on remarque deux objets, attachés au fût de la croix : une sorte de barillet et un morceau d'étoffe prenant la forme d'un turban. L'étoffe est probablement un suaire. Quant au barillet, le Père Cahier en a, croyons-nous, donné une explication très vraisemblable, en disant qu'il remplace le vase qui est placé fréquemment et dès une époque ancienne au bas de la croix, pour recueillir le sang divin et, ainsi, symboliser l'Eucharistie.

VII. AUTEL PORTATIF DE LA CATHÉDRALE DE NAMUR.

Nous empruntons à un petit ouvrage du chanoine Sosson et de l'abbé Nickers ¹ la description d'un autel portatif, conservé à la cathédrale de Namur et dont la décoration de plaques d'ivoire à reliefs fait un objet de grande valeur archéologique (fig. 41).

C'est une sorte de coffre en bois de 0^m45 × 0^m235 × 0^m18, ayant à sa partie supérieure une pierre de jaspe polie — 0^m36 × 0^m15 — qui est retenue par un cadre, composé de quatre bandes de cuivre doré juxtaposées à onglets et décorées de rinceaux gravés au burin.

Les côtés de ce coffret sont plaqués de bois de cèdre et portent, cloués, dix-huit ivoires sculptés de 0^m047 × 0^m07 en moyenne, qui représentent des scènes de la vie de Jésus-Christ. Ils sont bordés en haut et en bas par des bandes saillantes d'ivoire ou d'os, sculptées en rinceaux de feuillage, et par deux moulures creuses, en cuivre doré, lesquelles sont reliées entre elles, par des colonnettes aussi en cuivre, quatre grosses aux quatre coins, et quatorze plus petites, qui divisent la frise en dix-huit compartiments où sont cloués les ivoires ².

Tout le décor de cuivre, disent nos auteurs, est bien du XII^e siècle, et c'est exact. Les colonnettes, où — chose assez bizarre — la base est semblable à un chapiteau retourné, sont romanes; les rinceaux se distinguent par leur stylisation monumentale; la forme même de l'autel, au type de coffret et aux faces divisées

1. P. SOSSON et J. NICKERS, *Le Trésor de l'église cathédrale de Saint-Aubain, à Namur*, Namur, 1906, p. 48, pl. XIa, XIb, XIc; Cf. *L'Art ancien à l'Exposition de Liège*, 1905, pl. 41; *Catal. des Arts anciens à l'Exposition de Charleroi*, Bruxelles, 1911, p. 325, n^o 4.

2. Voici l'indication des dix-huit scènes représentées d'après les inscriptions qui les surmontent : Eppheta; Chananea; Claudus; Beat[us] vent[er], Duo cæci; Demoniac[us]; Offert[us] (Présentation); Maria (Visitation); Adnunt[iatio]; Peccatrix; Cecus sedebat; Dephensa in Adult[erium]; Transfigur[a]t[us]; Samaritana; Fimbria ta[n]g[i]t[u]r; Puella surge; Centurio; Ascendit.

en panneaux rectangulaires, indique le XII^e siècle : qu'on se rappelle les nombreux autels portatifs de cette époque, dus aux écoles de Cologne et de Liège. Seule, la date des ivoires peut rester douteuse à première vue.

Darcel, lisons-nous dans l'ouvrage cité plus haut, les faisait remonter au VII^e ou au VIII^e siècle, le chanoine Bock croyait qu'ils étaient l'œuvre d'artistes grecs de la même époque. On peut supposer que, dans l'état actuel de la science, les deux savants archéologues n'auraient pas maintenu leur opinion; car, au VII^e siècle, on ne voit pas bien dans quelle région d'Occident un atelier se fût trouvé capable d'un si beau travail; d'autre part, si l'origine byzantine peut être défendue, ce n'est pas du moins dans les termes où est rapportée l'opinion du chanoine Bock : tout ce qui va suivre le démontrera.

Mais il faut décrire nos ivoires, non pièce par pièce, ce qui serait long et monotone, mais dans l'ensemble et au double point de vue de la conception et du travail.

Chaque plaque est creusée d'une large arcade surbaissée, laissant au-dessus d'elle un bandeau où est gravée l'inscription et retombant, à gauche et à droite, sur des colonnettes. La forme de ces dernières, et notamment du chapiteau, est malheureusement peu caractérisée; cependant, autant que nous pûmes en juger, le chapiteau est en forme de tronc de cône renversé, comme celui des colonnes d'angle de l'autel.

Tout l'espace déterminé par l'arcade, les personnages l'occupent, au nombre de deux à six, mais, le plus souvent, de trois ou quatre. Au reste, le Christ a toujours la place d'honneur; il dépasse les autres de la taille, sa tête nimbée rejoignant l'archivolte, et la composition est ainsi comprise qu'ordinairement trois figures debout se détachent nettement sur le fond, le Christ au centre. Les autres personnages, si la représentation en comporte plus de trois, sont effacés en arrière, ou assis, agenouillés, prosternés à l'avant-plan.

Il en résulte que toutes les compositions, quel que soit le sujet, apparaissent composées avec un étonnant caractère d'unité. Elles se distinguent par l'ordre, la symétrie, d'où naît une sorte de concentration matérielle et morale avec quelque froideur, due à la convention observée partout.



FIG. 41.

AUTEL PORTATIF A LA CATHÉDRALE DE NAMUR.

Tous les types se résument dans le Christ, ordinairement jeune d'aspect, imberbe ¹. Le visage allongé avec un front haut, des joues amincies sur une ossature un peu délicate, mais où des traits de physionomie, comme le nez, long et fin, la mâchoire, basse et forte, se marquent nettement. Les cheveux du Christ, très abondants, tombent sur les épaules; ceux des autres personnages sont courts. Les proportions sont d'une longueur qui n'a rien d'exagéré, mais comme les charpentes sont frêles à l'excès, les formes minces et sèches, il en résulte qu'elles paraissent mièvres. En outre, les articulations manquent de souplesse, les mouvements de facilité. On dirait que chaque figure, faute de poids, est debout dans un instable équilibre.

Les draperies sont peut-être ce qu'il y a de plus caractéristique; composées de la stola et du pallium, elles sont d'une étoffe mince et d'une souplesse admirable. La tunique est serrée d'une ceinture à la taille, le manteau s'ouvre et pend sur le dos, ou bien, fermé, s'adapte étroitement aux formes du corps. De toute façon les plis, traités avec une délicatesse, une précision minutieuse, se multiplient et puis, menus, serrés, conservant d'ailleurs toujours l'aisance et la liberté, composent dans un même vêtement des partis variés. Tantôt, ils tombent droit de la ceinture aux pieds, mais ils forment à cet endroit une sinuosité continue et qu'on dirait légèrement agitée (centurio). Les genoux leur donnent un mouvement inattendu, ou bien le manteau, tombant jusqu'à mi-jambes, se drape soudain en frissonnantes ondulations, en petits tuyaux et replis, qui sont comme une mousse liquide au bas d'un flot transparent; sous ces draperies, l'ossature frêle et les membres un peu chancelants se font deviner par de légers reliefs. Nous ne songeons pas à nous étonner que le chanoine Bock ait prononcé le mot de byzantin et que beaucoup l'aient fait après lui ².

Mais du moins, on nous accordera sans autre démonstration qu'il ne peut s'agir d'art byzantin du VII^e ou VIII^e siècle ³. Si des figures byzantines sont rappelées par les ivoires de Namur,

1. Christ barbu : Eppheta; Duo Cæci; Peccatrix; Samaritana.

2. C'est le mot employé récemment dans le *Catalogue des Arts anciens à l'Exposition de Charleroi*.

3. Cf. VENTURI, *Storia*, t. II, p. 577 et suiv.

ce sont celles qu'ont rendues célèbres des œuvres comme l'ivoire Harbaville, l'ivoire Stroganoff et d'autres, nombreux, de la même époque, c'est-à-dire du XI^e siècle (fig. 42) ¹. Or, dans toutes ces belles figures byzantines l'attitude des personnages, loin de paraître chancelante, est solide et robuste malgré la maigreur des formes, et raide à force de solennité. Là, point de souplesse, point de mouvements spontanés et hardis, mais du silence et de l'immobilité pour accroître le sentiment de la grandeur. Tout au moins dans les œuvres que nous venons de signaler, les draperies sont admirables de style parce qu'elles sont faites de plis peu nombreux, simples et parfaitement symétriques. Ce qui caractérise les nôtres, c'est le mouvement, la variété, la souplesse et je ne sais quoi d'hésitant, de tremblé, qui est totalement étranger à l'art byzantin. Les rapprochements avec des œuvres d'un art plus populaire ² amèneraient, en définitive, aux mêmes conclusions. Où trouver, dans l'art byzantin du moyen âge, un Christ jeune, aimable et doux, comme celui des ivoires de Namur? Et puisque nous avons insisté sur la composition des scènes, ramenées ordinairement à trois personnages principaux, touchant le fond, à quoi comparer, dans l'art byzantin, une composition si vivante et, en même temps, si parfaitement équilibrée?

Le chanoine Bock, tout comme Labarte, était porté à exagérer le rôle de Byzance dans l'évolution des arts plastiques au moyen âge. En réalité, il faut rapprocher les plaques d'ivoire que nous étudions des grandes œuvres de la sculpture française au XII^e siècle, en faisant cette double observation qu'aux portails des cathédrales les lois de l'architecture restreignaient la liberté des imagiers et que, d'autre part, la tradition exerçait sur les ivoiriers un influence qu'elle ne pouvait avoir sur l'art fervent et jeune des tailleurs de pierre.

Ce n'est donc pas une parenté absolue que nous croyons découvrir entre les figures de nos ivoires et celles des portails du XII^e siècle, mais seulement les indices d'une même époque. Si l'on compare au Christ et aux personnages accessoires des plaques de Namur, les rois et reines de Juda du portail royal de Chartres, ces derniers s'en distingueront aussitôt par l'allure

1. VENTURI, *Storia*, t. II, fig. 413 et suiv.

2. *Ibid.*, fig. 428 et suiv.

de leurs mouvements, la verticalité nécessaire de leurs attitudes et, dans les types, par un accent de réalité inouï. Mais qu'on rende à ces figures, un peu esclaves de l'édifice, la liberté de la vie, ce seront des statures élégantes et gracieuses comme les nôtres, maigres de formes, frêles de charpente, mais très nobles d'attitudes et parfaites dans leur travail d'exécution.

Ceci doit surtout retenir notre attention. La qualité de la draperie dans nos ivoires, ces plis multiples et frissonnants couvrant les corps de leur nappe mince et mouvante,

ce n'est que la sculpture française du XII^e siècle qui peut nous en offrir une image analogue. On trouverait de ce mouvement très vivant des étoffes des exemples frappants dans les figures sculptées de Saint-Trophime d'Arles, mais là les proportions sont courtes et massives; dans l'école du Languedoc, les corps se contournent, les membres souvent se disloquent, les draperies sont curieusement agitées et les mêmes caractères se constatent aussi, bien que sous des aspects différents, dans l'école de Bourgogne. Nous sommes ainsi ramenés vers Chartres et les sculptures qui se groupent en nombre autour des figures du portail royal¹.



FIG. 42. IVOIRE DE ROMANOS ET EUDOXIE.

1. Sur les écoles de sculptures françaises au XII^e siècle, VOEGE, *Die Anfänge des monumentalen Stiles*, Strasbourg; DE LASTEYRIE, *Les sculptures du portail royal de Chartres* (MONUMENTS PIOT, t. XII); magnifiques reproductions. Cf. A. MICHEL, *Histoire de l'art*, t. II, p. 125 et suiv.

Encore un coup, la fraternité entre les deux groupes d'œuvres, pour visible qu'elle soit, reste assez lointaine, à cause du caractère monumental du premier, du caractère libre et spontané du second. On pense pour nos ivoires à un maître qui aurait vu les belles figures des portails de Saint-Denis, de Chartres, du Mans et, qui leur empruntant la noblesse, l'élégance, la délicatesse des types et des statures, se réservait de leur assurer, en outre, la libre spontanéité des mouvements et des attitudes.

Aussi bien, il devait avoir sous les yeux des modèles qui contribuèrent pour beaucoup à la vie des épisodes par lui représentés et aussi au système de composition bien équilibré qu'il adopta. De toute évidence, ce n'est pas lui qui inventa cette arcade partout répétée, devant laquelle les scènes diverses sont figurées, et surtout ces compositions régulières, à trois ou quatre personnages, où le rythme, toujours pareil, semble fondé sur une expérience dès longtemps acquise, sur une convention, disons le mot, qui ne laisse nulle place au doute ou à la contradiction.

L'art du moyen âge occidental n'offre rien de pareil et le chanoine Bock l'avait compris, semble-t-il, quand il attribuait les ivoires de Namur aux Byzantins. De même, si Darcel parla du VII^e ou VIII^e siècle, c'est qu'il sentait le besoin d'expliquer ces caractères par un art antérieur à celui du moyen âge.

En vérité, ces caractères sont antiques ; c'est par l'art chrétien primitif, et par lui seul, qu'ils peuvent s'expliquer. Nous pensons donc que l'ivoirier s'est inspiré d'un sarcophage du IV^e siècle.

Et, premièrement, on trouve dans les sarcophages chrétiens du IV^e siècle cette arcade surbaissée servant de cadre aux épisodes. Elle est seule, répétée de panneau en panneau, ou se mêle à des arcs brisés, à des plates-bandes. On peut citer comme exemple le sarcophage de Junius Bassus, où, de plus, chaque panneau contient, en règle générale, trois personnages symétriquement juxtaposés. Nous signalerons aussi spécialement un sarcophage d'Arles ¹, où les arcades surbaissées se poursuivent de colonne en colonne et où chaque compartiment renferme deux personnages. On pourrait multiplier, dans la sculpture funéraire du IV^e siècle, les exemples de ces agencements réguliers, de ces répé-

1. CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, 2, col. 2627, fig. 252.

titions rythmiques de deux ou trois personnages dont notre ivoirier semble bien avoir fait lui aussi — nous avons vu comment — la loi suprême de ses compositions.

Encore qu'il ait traité les sujets suivant la technique de son temps, il a tenu à garder intactes la mesure et la sobriété de ses modèles. Cela n'apparaît pas seulement dans la composition, mais dans les traits de physionomie qui traduisent des types généraux et non des individus particuliers, dans l'expression des sentiments qui conviennent au drame, mais sont rendus de parti-pris par un petit nombre de gestes extérieurs, d'attitudes parlantes, les seuls gestes et attitudes, dirait-on, que la sculpture chrétienne primitive eût consacrés de son prestige et de son autorité. Ou, du moins, si ceci pouvait paraître exagéré, nous dirions qu'on sent l'autorité supérieure de la tradition antique, même dans les gestes que l'artiste inventa.

Beaucoup des sujets traités par lui étaient inconnus à l'art chrétien primitif. Il n'en est pas pourtant qui ne ressemblent à des transpositions. Cela tient sans doute aux attitudes. Ainsi, les femmes agenouillées, la pécheresse, la femme fébricitante, rappellent à s'y méprendre l'hémorroïsse des sarcophages. Dans la scène de la Transfiguration, où l'on voit aux côtés du Christ Moïse et Élie, il n'est personne qui ne pense au saint Pierre et au saint Paul qui accostent si souvent le Christ sur les sarcophages. Lorsqu'il pardonne à Marie-Madeleine et défend la femme adultère, Jésus est assis, mais son siège est posé sur une légère éminence : on dira avec raison que c'était pour le surélever au-dessus des personnages accessoires. Sans doute, mais on pouvait obtenir cette surélévation autrement, par exemple en haussant le siège du trône. En réalité, nous ne pouvons oublier que c'est par un procédé analogue, sur le sarcophage de Junius Bassus et celui, non moins beau, du Latran ¹, que Jésus est représenté trônant sur le dôme du firmament, Pierre et Paul étant debout, à côté de lui, comme ici deux disciples.

Ainsi, les sujets et tout ce qui regarde la technique : proportions, charpentes, draperies, est bien du XII^e siècle et doit être rapproché des figures adossées aux portails des cathédrales ;

I. LAURENT, *op. cit.*, pl. XIX, 2.

mais la composition, les gestes et attitudes, en tant qu'ils servent à exprimer les sentiments, ne peuvent, pensons-nous, s'expliquer si l'on n'admet sur l'œuvre l'influence directe de quelque sarcophage chrétien.

A ceci, quoi d'étonnant? L'école de sculpture provençale du XII^e siècle n'est-elle pas toute pénétrée de la même influence? N'est-ce pas aux sarcophages chrétiens, si nombreux dans le midi de la France, qu'elle doit son originalité, au regard des autres écoles françaises? Comment ne pas admettre qu'un ivoirier, chargé de représenter les miracles du Christ, ait pu songer à quelque beau modèle antique, à quelque sarcophage conservé dans sa ville pour s'en inspirer et, ainsi, soutenir son inspiration?

Il est vrai que nous n'avons point tant apparenté nos ivoires à des écoles du midi qu'à des écoles du centre de la France. Mais il y avait des sarcophages ailleurs que dans le midi. D'ailleurs, que savons-nous de l'auteur? A cause de la perfection et des qualités techniques de son travail, parce qu'il aimait la délicatesse et la grâce unies à la majesté, nous ne pouvons penser qu'à la puissante école d'où devaient sortir les plus merveilleuses sculptures du XII^e siècle. Les plaques de l'autel portatif de Namur sont, croyons-nous, des œuvres nettement françaises, exécutées dans la région dont Chartres devint, au XII^e siècle, le centre artistique. Il serait difficile de préciser leur date. Rappelons seulement que M. de Lasteyrie a daté le portail royal de 1160 environ. Nous ne risquerons donc guère de nous tromper en indiquant la seconde moitié du XII^e siècle.

VIII. PLAQUE D'AUTEL PORTATIF AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

Nous donnons une reproduction de cet petit ivoire que M. Des-
trée a bien décrit ¹ et où l'on retrouvera, au surplus, quelques-uns
des types que nous avons eu à étudier précédemment dans les
Crucifixions (fig. 43). L'ivoire (hauteur 0^m058, largeur, 0^m115)
provient de la collection Félix, de Cologne, vendue en 1886.



FIG. 43. IVOIRE DU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

Il serait assez vain, dans l'état actuel de nos connaissances,
de chercher à déterminer l'atelier d'où cet ivoire peut provenir.
On peut affirmer qu'il n'est ni de Metz, ni de Liège. Mais faut-il
citer Trèves? Cologne? Le seul fait certain, c'est qu'il est alle-
mand et approximativement de la même date que les ivoires
« à crucifixion » énumérés ci-dessus.

1. *Catalogue*, p. 34.

IX. PETIT BÉNITIER AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

C'est encore à M. Destrée que nous empruntons la description d'un petit bénitier transformé en reliquaire au XIV^e siècle, conservé au Musée du Cinquantenaire¹. Il présente la forme d'une grande coupe, à huit pans, légèrement évasée, prise dans un bloc d'ivoire; le fond, ovale, également d'ivoire, est rapporté. Chacune de ses faces est ornée d'un bas-relief, représentant : *a*) saint Pierre (nimbe, pieds nus, clefs); *b*) une sainte (voile, palmes); *c*) un évêque (tête nue, point de crosse, chasuble); *d*) personnage (bonnet phrygien, étendard, pieds nus, point de nimbe); *e*) saint (livre et palme); *f*) sainte (palme); *g*) évêque (chasuble); *h*) saint Pierre (fig. 44).

Hauteur, 0^m24; diamètre en haut, 0^m097; diamètre à la base, 0^m087.

Comme le dit M. Destrée, il est difficile de désigner d'une façon plus précise les personnages désignés ci-dessus. Mais tout indique que nous avons affaire à une imitation de modèle byzantin. Et l'exemple est excellent à citer pour montrer ce qu'était, à l'époque romane, la vraie imitation de Byzance, terme dont il fut tant abusé. L'objet est du XI^e ou XII^e siècle.

1. *Catalogue*, p. 35-37.



FIG. 44.

(Musée du Cinquantenaire.)

BÉNITIERS ET PETITE CHASSE EN IVOIRE.

X. CHASSE EN IVOIRE DU XII^e SIÈCLE AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

L'essentiel a été dit sur ce beau monument ¹ : une châsse ayant la forme d'une église romane. Point de transept ou absides demi-circulaires, mais, au-dessus de ce qu'on pourrait appeler les façades, deux tours à huit pans, à la couverture conique. Ces tours sont bien de type rhénan (fig. 44).

Rhéname aussi, cette façon de juxtaposer des figures d'apôtres le long des châsses, avec, aux côtés latéraux, des niches où sont représentés le Christ, la Vierge ou les saints locaux qu'on veut honorer. Au XII^e siècle, quand florissaient Eilbert et Frédéric, chefs d'école de Cologne, un tel procédé était courant. Ainsi se présentaient un grand nombre de châsses en cuivre doré, décorées d'émaux. Mais l'ivoire permettait plus de fantaisie. Les châsses faites de cette matière imitèrent souvent des édifices contemporains, telle la châsse du Cinquantenaire et telle autre, toute semblable, qui se trouve au Musée de Darmstadt. Le Père Cahier en a publié une de Strasbourg ². Les types ont un caractère rhénan bien marqué. Il ne peut y avoir le moindre doute sur la date de ces monuments (hauteur, 0^m205; longueur, 0^m22; largeur, 0^m13), la seconde moitié du XII^e siècle.

1. DESTREE, *Catalogue*, p. 40, 120, 126; SCHAEPKENS, *Trésor de l'art ancien en Belgique*, pl. XXVI; *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 14.

2. CAHIER et MARTIN, *Mélanges*, t. IV, pl. 28.

XI. IVOIRE LIÉGEOIS DU XII^e SIÈCLE A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL A PARIS.

Nous dérogerons quelque peu au principe de ne publier que des ivoires conservés en Belgique, en étudiant ici une pièce de la Bibliothèque de l' Arsenal de Paris (fig. 45); mais cette pièce était encore en Belgique à la fin du XVIII^e siècle, et nous la considérons comme un exemplaire remarquable de la sculpture liégeoise dans la seconde moitié du XII^e siècle. On sait qu'à cette époque il y a, dans l'histoire de la sculpture mosane, une absence presque complète de monuments. Entre les beaux ivoires de la période othonienne, que nous avons étudiés plus haut, et ceux de la période gothique, nous n'avons point d'autres pièces du même genre à citer. Alors qu'au commencement du XIII^e siècle, la sculpture liégeoise s'honore des Fonts de Saint-Barthélemy et, quelque cinquante ans plus tard, de l'œuvre magnifique de Godefroid de Claire, il est étrange que nulle plaque d'ivoire ne s'offre plus à l'examen. On comprend donc quelle importance il y aurait à faire la preuve de notre opinion.

L'ivoire dont nous parlons fait partie d'une reliure métallique recouvrant un évangélaire qui provient de Belgique, de l'abbaye d'Afflighem. M. Henri Martin, qui publia naguère la reliure ¹, en y ajoutant quelques indications sommaires, nous apprend que manuscrit et reliure se trouvaient encore à l'abbaye au moment de la Révolution. « L'ivoire, dit M. Henri Martin, est d'un artiste flamand ou brabançon; comme les bandes de métal qui l'environnent, c'est une œuvre du XIII^e siècle. » Ceux qui connaissent un peu l'histoire des arts industriels et, notamment, de l'orfèvrerie en Belgique au moyen âge, souriront de ces mots : flamand ou brabançon. A la seule inspection des émaux, ils reconnaîtront l'inexactitude de la date indiquée.

1. HENRI MARTIN, *Quelques reliures d'art de la Bibliothèque de l' Arsenal*, dans *Les Arts*, 1903, n^o 22, p. 30 et suiv.



FIG. 45.

(D'après *Les Arts*.)

IVOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL A PARIS.

La reliure des Évangiles d'Afflighem comporte d'abord une série de bandes métalliques formant des encadrements juxtaposés. Celle de l'extérieur est faite de plaques métalliques et de plaques d'émaux alternées, clouées sur le fond. Les premières de ces plaques sont rayées à la pointe et portent l'ornement caractéristique des châsses mosanes du XII^e siècle : les groupes de lentilles et de points repoussés en creux dans le métal¹. Les émaux opaques montrent des rinceaux polychromes sur fond clair : ils sont mosans puisque le sont les plaques voisines, et d'ailleurs il suffira de les comparer aux multiples pièces publiées par M. von Falke, pour en avoir la preuve absolue.

Le même savant considère aussi comme un caractère spécifique de l'orfèvrerie liégeoise les rangs de perles qui bordent les encadrements métalliques. Ces rangs de perles caractérisent les œuvres de Godefroid de Claire, surtout celles de la première période de sa carrière². Or, nous les retrouvons ici garnissant toutes les bandes de métal.

Le second encadrement, en partant du dehors, semble, à première vue, avoir subi des modifications dès le moyen âge. En effet, les longs côtés sont faits de plaques gravées de rinceaux et rosettes diverses, mais au-dessus et au-dessous, des bandes de cuivre doré portent en vernis brun des inscriptions coupées en plein texte : haut : MUNDI LUCERNÆ LUCIS... ; bas : HI SUNT DOCTORES DOCTORU[M]. Or, les rinceaux et rosettes sont de l'époque romane ; d'autre part, il est sûr que les inscriptions s'appliquent aux évangélistes dont les emblèmes, dans des carrés, sont placés aux quatre angles intérieurs de l'encadrement. Notez, enfin, que les carrés portant l'image emblématique des évangélistes sont réunis, en haut et en bas, par une large bande de feuillages estampés, qui est du XII^e siècle. Il en résulterait donc que l'inscription a été mutilée pour être remplacée en partie par des bandes métalliques ; mais quelle apparence qu'une transformation de cette sorte ait eu lieu si tôt après l'exécution originale ? Pourquoi, dans quel dessein, mutiler l'inscription ? Au surplus, il faut prendre

1. VON FALKE et FRAUBERGER, *Deutsche Schmelzarbeiten*, Francfort, 1904, p. 62-64.

2. *Ibid.*, p. 65, 84, fig. 19.

garde que cette dernière paraît plus récente que les émaux : les lettres *C*, *E*, *Q* rappellent les caractères de Nicolas de Verdun dans le retable de Klosterneubourg (1181)¹. Enfin, il s'en faut peut-être de bien peu que l'inscription ne soit complète. Elle l'est en bas avec les mots : *Hi sunt doctores doctoru[m]*; elle l'est presque en haut, si l'on admet qu'il n'y avait là que deux désignations des évangélistes : *Mundi lucernæ*; *Lucis q...* En résumé, on ne saurait conclure de l'état actuel de l'inscription à une transformation postérieure de la reliure.

Le dernier encadrement intérieur se compose de feuillages estampés de plusieurs types différents; au fond, pourtant, tous ces types de feuillages sont de la même époque; les bandes métalliques diffèrent par l'ornementation, mais les rangs de perles sont semblables et d'une régularité parfaite à tout endroit. Toutes ces observations se complètent. C'est à se demander si des modifications d'aucune sorte ont jamais été apportées à la reliure primitive. Il ne serait pas impossible qu'en dehors du bel encadrement extérieur, on eût employé des morceaux de toutes sortes, assez disparates. C'est au point que, dans le troisième encadrement, nous trouvons une rangée de feuilles juxtaposées d'origine probablement rhénane.

Quoi qu'il en soit, il faut affirmer que, même dans l'hypothèse d'une reliure intacte, rien ne permet de la reporter à une date postérieure à 1180; qu'en second lieu, l'ornementation comme la technique prouvent son origine liégeoise. L'encadrement extérieur doit être rapproché des bordures de la châsse de saint Servais à Maestricht (fig. 46)²; il n'est pas jusqu'au procédé de peindre les lettres en vernis brun sur le cuivre doré qui ne soit mosan.

Voyons maintenant l'ivoire formant le centre de la reliure. Il ne peut guère être postérieur à ses encadrements, et ceux-ci sont tous du XII^e siècle. En réalité, l'ivoire est de la même époque que les plaques métalliques ou émaillées. Or, comme nous avons reconnu dans l'une d'elles les motifs de décoration

1. K. DREXLER, *Der Verduner Altar*, Vienne, 1903.

2. VON FALKE et FRAUBERGER, *op. cit.*

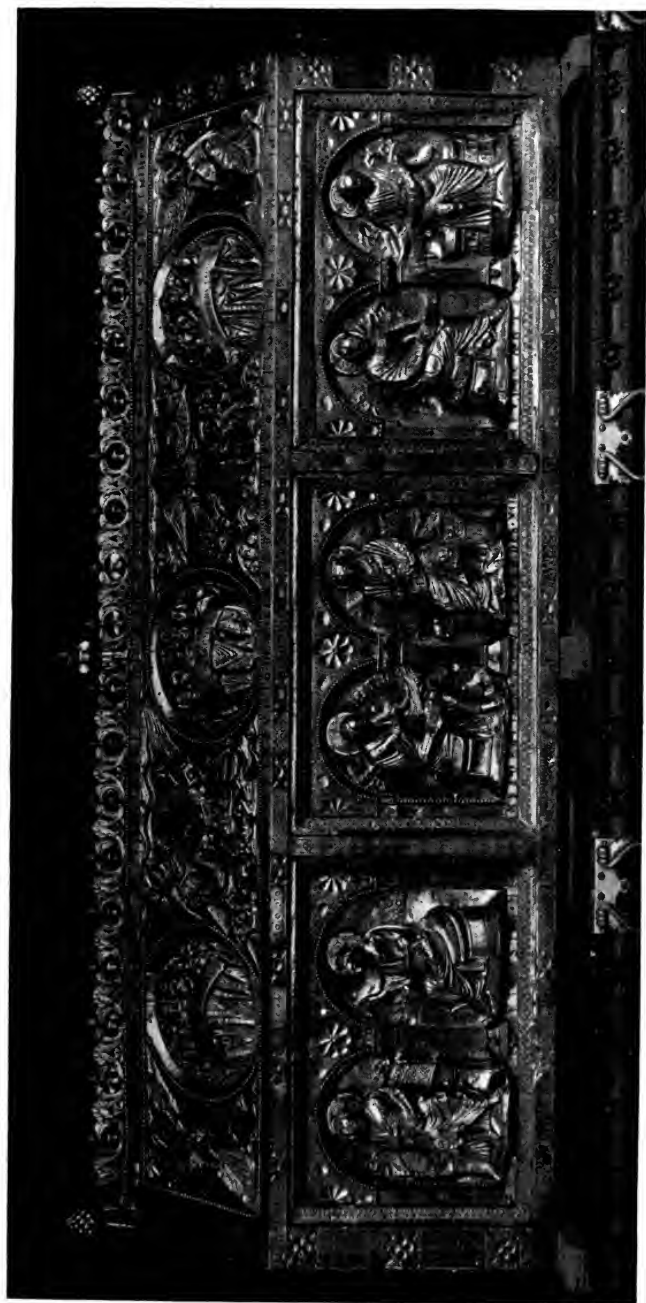
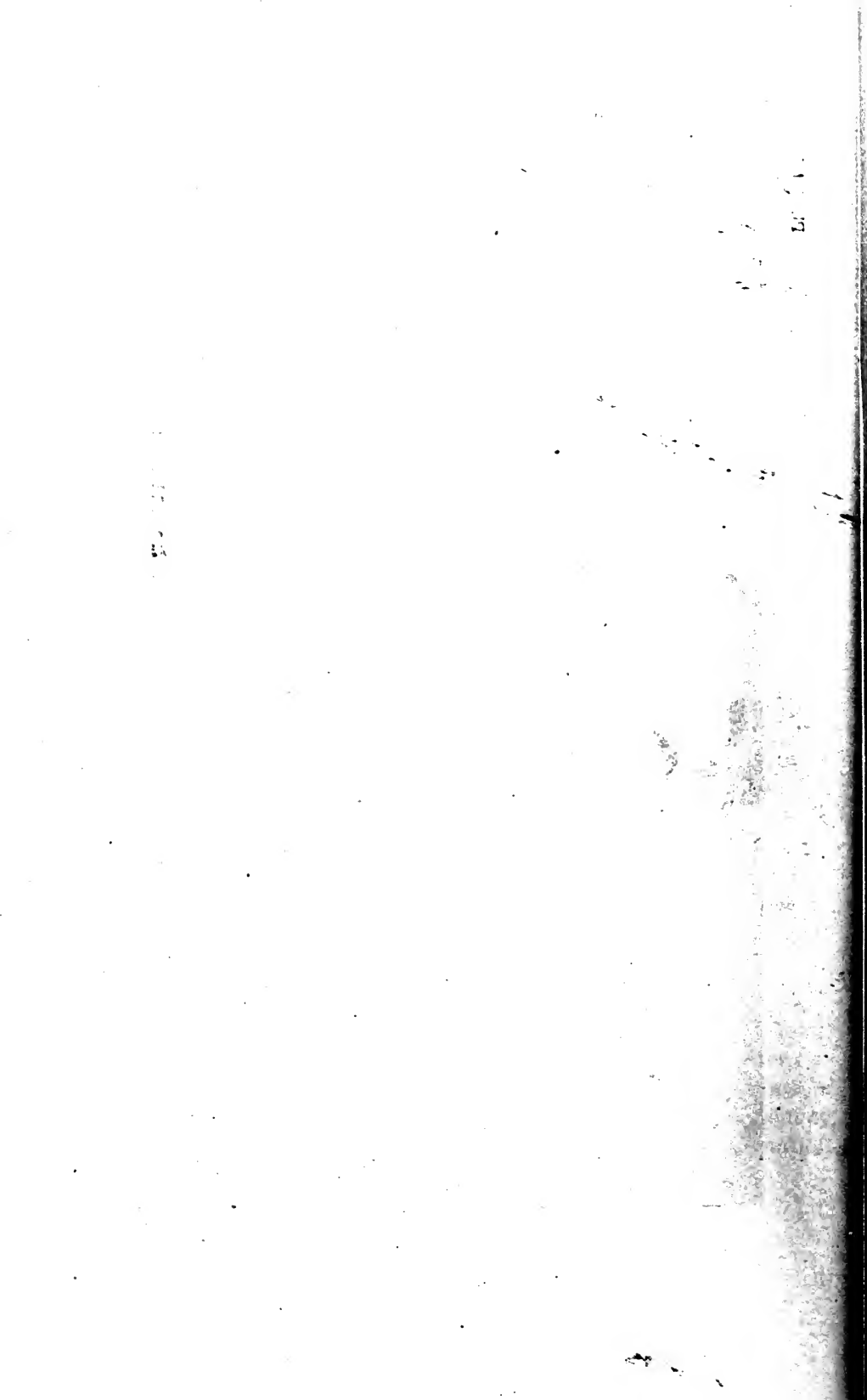


FIG. 46.

CHASSE DE SAINT SERVAIS A MAESTRICHT.

(XI^e siècle.)



et la technique de la châsse de saint Servais à Maestricht, c'est avec les œuvres mosanes de la seconde moitié du XII^e siècle, avec les châsses, reliquaires et autels portatifs de Godefroid de Claire, qu'il nous faut chercher des points de comparaison.

Dans l'ivoire de Paris, on peut distinguer deux types : celui du Christ, Moïse, Élie, et celui des disciples frappés de crainte. Le premier se caractérise par des figures allongées et très nobles, au nez long et fort, au menton en pointe. Les cheveux longs sont retroussés sur les tempes, les joues, et retombent de là sur les



Fig. 47. BAS-RELIEF ROMAN. A LIÈGE.

épaules ; la barbe drue est taillée à bord vif. Nous renvoyons, pour ce type, aux apôtres qui ornent deux par deux les reliquaires de la vraie Croix, à Liège et au South-Kensington Museum, aux apôtres, du moins à certains apôtres, de la châsse de saint Servais, à Maestricht, et surtout aux deux figures masculines du bas-relief de la maison Bourdon¹, à Liège (fig. 47). Un des pignons de la châsse de Maestricht représente saint Servais ; la restauration, heureusement prudente, laisse encore juger du travail des yeux, de la forme du nez, de la façon dont étaient rendues la moustache et la barbe, et nous tenons ces confrontations pour convaincantes. Qu'on note aussi, chez ce même saint Servais, la manière de

1. HELBIG, *Sculpture et arts plastiques*, pl. I.

bénir: c'est celle du Christ sur l'ivoire de Paris, la main relevée, faisant un angle droit. Et qu'on étudie et compare les mains, leurs proportions, leur dessin. Le Moïse de la Transfiguration pourrait être rapproché des prophètes, du Jérémie, notamment de la châsse de saint Héribert, à Deutz, autre œuvre de Godefroid de Claire¹. Dans les figures du bas-relief cité plus haut, les barbes sont taillées à bord vif.

Pour ce qui est du second type dans l'ivoire de Paris, celui des disciples, type de figures plus jeunes, — l'une est imberbe, — les monuments que nous avons cités et notamment la châsse de saint Héribert, puis, en outre, les figures d'anges conservées au trésor de Maestricht, offriront d'excellentes analogies. Nous ne pouvons qu'indiquer ici les éléments d'une démonstration, mais la démonstration nous paraît sûre.

Les draperies calmes et nobles, presque solennelles, — à moins qu'un mouvement nécessaire ne les agite (disciples), — l'art mosan en avait trouvé le secret dans les Fonts de Saint-Barthélemy; il n'était pas perdu non plus dans les travaux minutieux de Godefroid de Claire. et peut-être s'étonnera-t-on que nous n'ayons pas encore parlé des bordures orfévrees qui distinguent les vêtements sur l'ivoire de Paris. C'est pourtant une des particularités marquantes de l'art mosan. On les trouvera dans les reliquaires de Liège et du South-Kensington Museum, déjà cités, dans les bas-reliefs repoussés de la châsse de saint Hadelin, à Visé, et ceux qui ornent le toit de la châsse de saint Servais.

Afflighem, comme toute autre abbaye de Flandre ou de Brabant, ne se procurait au XII^e siècle de riches objets d'orfèvrerie émaillée que dans les ateliers mosans ou rhénans. Flandre et Brabant, au XII^e siècle, n'étaient pas instruits, que nous sachions, des techniques particulières des métaux, des émaux et de l'ivoire. Leurs trésors devaient abonder en œuvres du pays de Liège. Récemment, les abbés L. et F. Crooÿ publiaient un calice d'Afflighem dont le pied, resté intact, constitue un des plus beaux exemplaires de l'orfèvrerie mosane à la fin du XII^e siècle, tant au

1. Pour toutes ces comparaisons, nous ne pouvons faire mieux que renvoyer au grand ouvrage de MM. von Falke et Frauberger, où l'on trouvera des reproductions nombreuses des monuments que nous citons et, en général, de toutes les œuvres d'orfèvrerie mosane au XII^e siècle.

point de vue des reliefs qu'à celui des émaux¹. Il faut mettre à côté la reliure de la Bibliothèque de l' Arsenal et cet ivoire de la Transfiguration, grâce auquel nous apprenons qu'au XII^e siècle les ivoiriers liégeois étaient dignes des émailleurs leurs confrères. L'ivoire de Paris, si nous le faisons contemporain de la chasse de saint Héribert, serait de 1165 environ. Et si l'on estime que l'inscription est un peu plus tardive — mais qu'un critère comme celui-là est douteux ! — on pourra descendre jusqu'à 1170, ou même un peu plus tard.

1. L. et F. CROOÿ, *Le Calice dit de saint Bernard*, Bruxelles, 1910.

M. LAURENT.





TABLE DES MATIÈRES



L'ABBÉ LEMAIRE. — L'origine de la Basilique latine	5
FERNAND DONNET. — Flaminio Garnier, sa famille et son monument dans l'Église du Sablon, à Bruxelles	137
VICTOR TAHON. — Le Grand Serment de l'Arbalète, à Bruxelles, et ses manifestations artistiques au XVII ^e siècle.	229
B ^{on} DE LOË. — Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société, pendant l'exercice de 1910	257
GEORGES CUMONT. — Bras droit détaché d'une statue en bronze de cestiaire romain, trouvé près de Blicquy (Hainaut)	275
C. DENS, J. POILS. — Habitations et cimetière belgo-romains	281
B ^{on} DE MAERE D'AERTRYCKE. — Remarques sur quelques boulets de canon, trouvés en Flandre.	315
G. DANSAERT, P. BAUTIER. — Note sur quelques dessins attribués à Frans Floris et à son école	319
M. LAURENT. — Les ivoires prégothiques conservés en Belgique.	335



MÉLANGES

J. CLAERHOUT. — La Palafitte d'Afsné.	131
D ^r J. RAEYMAEKERS. — Une motte féodale détruite, à Halle-Boyenhoven.	133
— Une motte féodale à Neerlinter	134
— Un foyer anté-romain et probablement de l'âge de fer à Wommersom (Tirlemont).	134

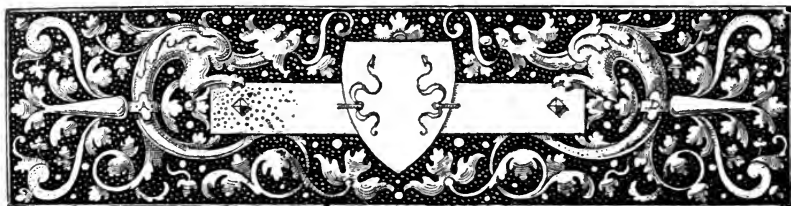


TABLE DES ILLUSTRATIONS



L'ORIGINE DE LA BASILIQUE LATINE :

Fig.	1. Plan de la basilique de Saint-Jean de Latran (au moyen âge)	8
»	2. Intérieur de la basilique de Saint-Jean de Latran (au moyen âge)	9
»	3. Plan primitif de la basilique de Saint-Pierre au Vatican.	11
»	4. Église de Saint-Paul hors les Murs, à Rome, avant l'incendie	12
»	5. Plans superposés des deux basiliques de Saint-Paul hors les Murs, à Rome.	12
»	6. Intérieur de la basilique de Saint-Paul hors les Murs, avant l'incendie	13
»	7. Plan de l'Église Sainte-Agnès hors les Murs, à Rome.	15
»	8. Église Sainte-Agnès hors les Murs, à Rome, coupe transversale (après la transformation du VII ^e siècle).	16
»	9. Église Sainte-Agnès hors les Murs, à Rome (état actuel).	17
»	10. Plan des deux Églises Saint-Laurent hors les Murs, à Rome	19
»	11. Plan de l'Église de la Nativité, à Bethléem (état actuel)	20
»	12. Plan primitif présumé de l'Église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem	20
»	13. Intérieur de la basilique Sainte-Marie Majeure, à Rome (état actuel).	21
»	14. Plan de la basilique Sainte-Marie Majeure, à Rome (état actuel)	21
»	15. Vue intérieure de la basilique de Sainte-Sabine, à Rome (état actuel).	23
»	16. Plan de la basilique de Sainte-Sabine, à Rome (état actuel)	23

Fig. 17.	Vue intérieure de la basilique de Saint-Clément, à Rome.	27
» 18.	Plan de la basilique primitive de Saint-Clément, à Rome.	27
» 19.	Vue intérieure de l'Église de Sainte-Praxède, à Rome . .	29
» 20.	Plan de l'Église de Sainte-Praxède, à Rome	29
» 21.	Plan de l'Église Sainte-Marie in Dominica, à Rome. . .	31
» 22.	Plan de l'Église du Xénodochium de Panmachus, à Ostie	32
» 23-24.	Coupe longitudinale et plan d'une basilique latine. .	33
» 25.	Coupe transversale sur une basilique latine.	36
» 26.	Façade et coupe sur l'atrium d'une basilique latine. . .	36
» 27.	Plan du Forum romain vers la fin de l'époque républi- caine.	41
» 28.	Plan du Forum romain et des Forums des empereurs à l'époque impériale	42
» 29.	Restitution du Forum romain avec les basiliques Julia et Emilia	43
» 30.	Angle sud du Forum et basilique de Pompéi.	46
» 31.	Angle du Forum et basilique de Timgad.	47
» 32.	Plan de la basilique Julia	48
» 33.	La basilique de Constantin (état actuel)	49
» 33a	Plan de la basilique de Constantin	49
» 34.	Plan de la basilique de Fano.	51
» 35.	Basilique privée de la villa d'Adrien, à Tivoli.	51
» 36.	Œcus à colonnes de la Maison du Labyrinthe, à Pompéi.	52
» 37.	Plan de la Maison des Flaviens, sur le Palatin.	53
» 38.	Basilique souterraine du cimetière Sainte-Agnès, à Rome.	59
» 39.	Plan de l'Église Sainte-Symphorose, près de Rome . .	62
» 40.	Plan de Maison pompéienne à atrium	65
» 41.	Atrium couvert	66
» 42-43.	Coupe longitudinale et plan d'une Maison romaine à péristyle	67
» 44.	Fragment de la Forma Urbis Romæ.	78
» 45.	Vue d'une Maison pompéienne (état actuel).	81
» 46.	Plan de la Maison de Pansa, à Pompéi.	81
» 47.	Plan de l'Église Sainte-Marie Antique, à Rome	95
» 48.	Coupe longitudinale de l'Église Sainte-Marie Antique, à Rome	95
» 49.	Basilique africaine	96
» 50.	Maison romaine à Saint-Leu (Algérie).	97
» 51.	Maison romaine à Timgad (Algérie).	97
» 52.	Atrium de la Maison d'Epidius Rufus, à Pompéi. . . .	98
» 53.	Atrium de la Maison d'Ariane, à Pompéi.	99
» 54.	Maison du Tritolème, à Pompéi.	100
» 55.	Péristyle de la Maison de Castor et Pollux, à Pompéi .	103
» 56.	Plan de l'Église de Quennouat (Syrie)	104
» 57.	Basilique de Bénian (Algérie)	104
» 58.	Pergula de l'Église Sainte-Marie in Cosmedin, à Rome	105

Fig. 59. Maison Via de Noles, à Pompéi.	106
» 60. Intérieur de l'Église Saint-Pierre, à Toscanella.	107
» 61. Basilique d'Announa (Algérie)	108
» 62. Autel dans la nef de Saint-Apollinaire in Classe, à Ravenne	109
» 63. Plan de la basilique de Kherbet Ghuidra	110
» 64. Péristyle de la Maison des Vettii, à Pompéi	111
» 65. Ciborium de l'Église Saint-Georges in Velabro, à Rome	113
» 66. Maison du questeur, à Pompéi	114
» 67. Coupe transversale sur l'Église de Moudjeleia (Syrie).	115
» 68. Plan de l'Église de Moudjeleia	115
» 69. Péristyle de Maison pompéienne avec table et baldaquin	116
» 70. Etat primitif de l'Église Saint-Étienne le Rond, à Rome	118
» 71. Vue intérieure de l'Église Saint-Étienne le Rond, à Rome.	118
» 72. Plan de l'Église Saint-Étienne le Rond, à Rome.	119
» 73. Mosaïque absidale de l'Église Sainte-Pudentienne, à Rome,	121
» 74. Vue actuelle de l'Église Sainte-Pudentienne, à Rome	121
» 75. Basilique de Hass (plan).	124
» 76. Église Sainte-Marie Antique, à Rome (état actuel).	125
» 77. Coupe longitudinale de l'Église Sainte-Marie Antique, à Rome	125
» 78. Exèdre publique, à Pompéi	127
» 79. Maison des Amours dorés, à Pompéi.	128
Un foyer anté-romain, à Wommerson (Tirlemont) (fig.).	135
FLAMINIO GARNIER SA FAMILLE ET SON MONUMENT :	
Église du Sablon. Monument Garnier (Pl. I)	139
Signature du peintre Van Alsloot (fig.)	145
Église du Sablon. Reliquaire de sainte Barbe (Pl. II)	155
— — Image de sainte Barbe (fig.)	157
Portrait de Flaminio Garnier (Pl. III)	159
Ex-libris de la famille Garnier (xvi ^e siècle) (fig.).	168
— — — (xvii ^e siècle) (fig.)	169
LE GRAND SERMENT DE L'ARBALÈTE :	
Le portail du Jardin des Arbalétriers du Grand Serment, rue Isabelle, à Bruxelles, 1625-1909 (Pl. I)	239
Les doyens et jurés du Grand Serment de l'Arbalète, en 1601 (fig. 1).	243
Les doyens et jurés du Grand Serment de l'Arbalète, en 1662 (fig. 2)	246
Pierre Madoets, échevin de Bruxelles, et les dignitaires du Grand Serment de l'Arbalète, en 1620 (Pl. II)	248
Les jurés du Grand Serment de l'Arbalète (fig. 3-4).	250-251
La Vierge protectrice du Grand Serment de l'Arbalète. G. de Craeyer (1582-1660) (Pl. III)	253

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES :

(Fouilles à Jamoigne et un cimetière belgo-romain) :

Fragment de la carte d'État-major (fig. 1)	264
Relevé en plan et en coupe des tombes (Pl. I, fig. 2-3)	265
Petite cruche en terre blanche (fig. 4)	267
Relevé en coupe des tombes (fig. 5-6-7)	268 à 270
Vases photographiés dans leur position de gisement (fig. 8-9).	271-272

Bras droit détaché d'une statue en bronze de cestiaire romain.

(Pl. hors texte)	277
----------------------------	-----

HABITATIONS ET CIMETIÈRE BELGO-ROMAINS :

Ville des Sarrazins à Tourinnes-Saint-Lambert (Pl. I)	283
Fourche en fer (fig. 1)	286
Four de boulanger de l'époque belgo-romaine (Pl. II).	289
Trois types de lagènes (fig. 2)	292
Gobelets et marmite à anse (fig. 3).	292
Habitation de potier belgo-romain (Pl. III)	295
Ustrina. (Dépôt funéraire) (fig. 4).	300
Tertre belgo-romain (fig. 5).	303
Plan. Village de Wilsele (fig. 6)	306
Cave d'une habitation romaine (Pl. IV).	307

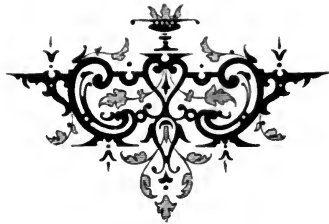
Quelques dessins attribués à Frans Floris et à son école.

(2 pl., 6 fig.)	320 à 331
---------------------------	-----------

LES IVOIRES PRÉGOTHIQUES CONSERVÉS EN BELGIQUE :

Fig. 1. Ivoire de Tongres.	336
» 2. Ivoire du Musée du Cinquantenaire	337
» 3. Niche à Saqqarah	341
» 4. Peinture à Saqqarah (Pl. I).	343
» 5. Ivoire du Musée de Berlin	346
» 6. Ivoire de la Bibliothèque Nationale de Paris	349
» 7-8. Ivoire du Musée de Rouen	350, 351
» 9. Sarcophage de Marseille	353
» 10-11. Feuillet du diptyque de Genoels-Elderen. (Pl. II-III).	357, 361
» 12. Christ de l'évangélaire de saint Médard, à Soissons	364
» 13. Vierge. Peinture à Saqqarah.	365
» 14. Ange. Peinture à Saqqarah	366
» 15. Page de l'évangélaire de saint Médard, à Soissons (Pl. IV)	367
» 16. Lampe du Palatin	370
» 17. Mosaïque du palais archiépiscopal de Ravenne	373
» 18. Pignon de la chaise de saint Hadelin, à Visé (Pl. V).	375
» 19. Ivoire de Murano	378
» 20-21. Feuillet du diptyque de saint Nicaise (Pl. VI-VII).	381, 385
» 22. Ivoire du South-Kensington Museum	387
» 23. Feuillet de l'ivoire de Saint-Gall	389

Fig. 24. Peinture murale de Reichenau (Pl. VIII)	393
» 25. Ivoire de Notger (Pl. IX)	399
» 26. Miniature de Niedermunster, à Bamberg	401
» 27-28. Peigne liturgique au Musée du Cinquantenaire	406, 407
» 29. Peigne de saint Héribert, à Cologne.	409
» 30. Peigne de saint Loup, à Sens (Pl. X)	411
» 31. Peigne de saint Gauzelin, à Nancy	415
» 32. Sculpture décorative, à Saqqarah.	417
» 33. Ivoire de la collégiale de Tongres (Pl. XI)	420
» 34. Ivoire de la cathédrale de Liège (Pl. XII)	425
» 35. Ivoire du Musée du Cinquantenaire (Pl. XIII)	429
» 36. Ivoire du Musée archéologique de Tournai (Pl. XIV)	433
» 37. Ivoire du Musée de Berlin	437
» 38. Plaque de coffret au Louvre.	438
» 39. Plaque de coffret au Musée du Cinquantenaire	440
» 40. Miniature de l'évangélaire d'Uta, à Munich (Pl. XV)	445
» 41. Autel portatif à la cathédrale de Namur (Pl. XVI)	457
» 42. Ivoire de Romanos et Eudoxie.	461
» 43. Ivoire du Musée du Cinquantenaire.	465
» 44. Bénitier et petite châsse en ivoire (Pl. XVII)	467
» 45. Ivoire de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (Pl. XVIII).	471
» 46. Châsse de saint Servais, à Maestricht (Pl. XIX)	475
» 47. Bas-relief roman, à Liège	477



SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE

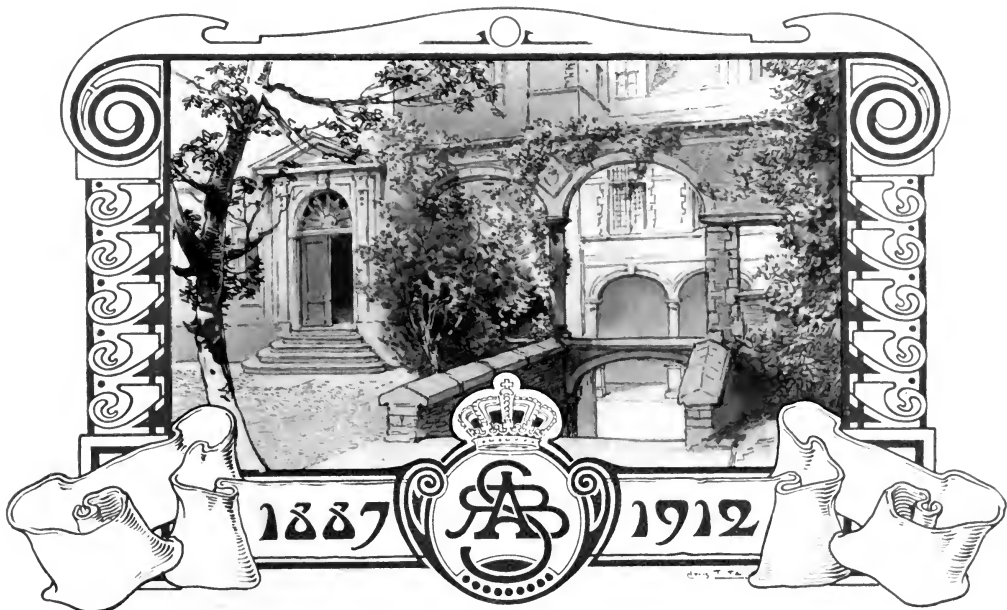
DE BRUXELLES

1887 - 1912



Photo Boute;

S. M. LE ROI ALBERT DE BELGIQUE
Haut Protecteur de la Société



SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BRUXELLES

XXV Années d'Activité

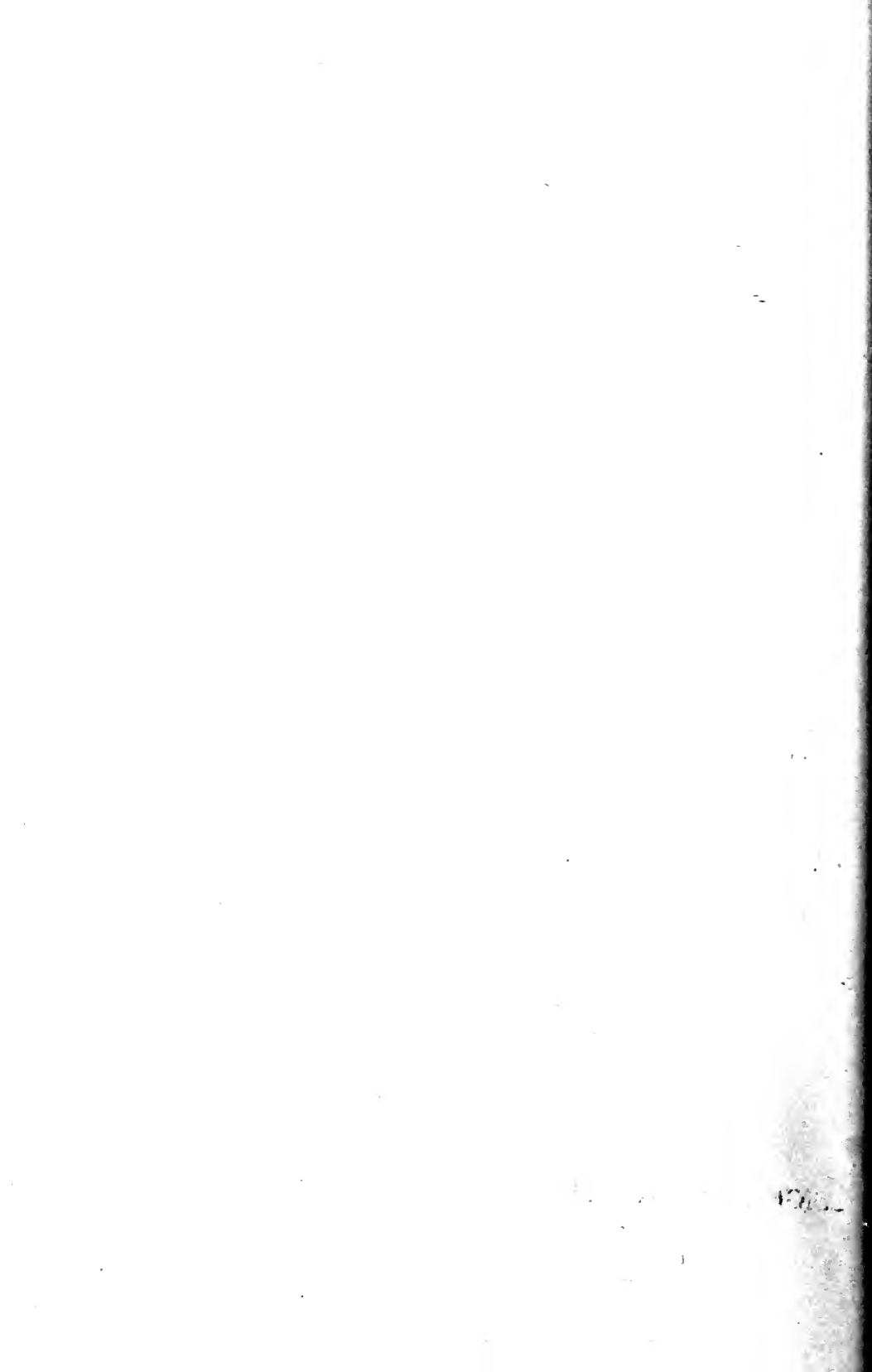


ROSSIGNOL & VANDENBRIL, Impr.

44, Rue du Houblon, 44

BRUXELLES

MCMXIII



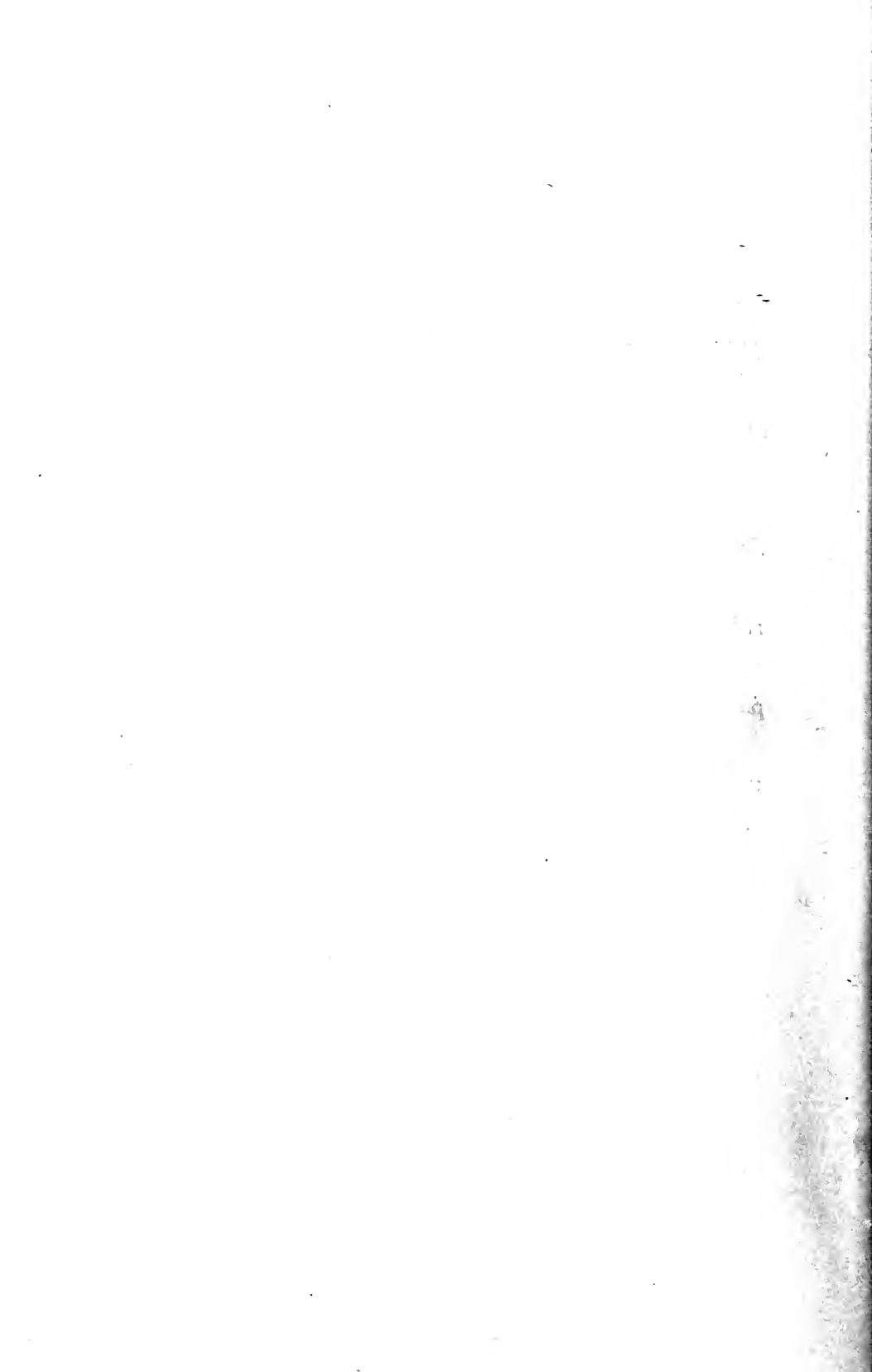
VOU LANT conserver le souvenir des fêtes qui ont accompagné le vingt-cinquième anniversaire de son existence, la Société royale d'Archéologie de Bruxelles a décidé de publier ce Mémorial et de l'illustrer des portraits de ses hauts protecteurs, de ses présidents et de ses secrétaires généraux.

A cette occasion, elle a publié également une Table des vingt-cinq volumes de ses Annales, due aux bons soins de M. L. Paris.

Elle a fait frapper aussi un jeton, dont le droit reproduit le camée découvert à Tirlemont, et dont le revers rappelle la date jubilaire. Il est reproduit sur la page de titre de ce volume.

MM. P. Bautier, M. Despret et L. Crick, ont bien voulu assumer l'organisation des fêtes dont ce Mémorial rend compte. La Société les remercie vivement de leur dévoué et précieux concours.

LE PRÉSIDENT,
G. DES MAREZ.



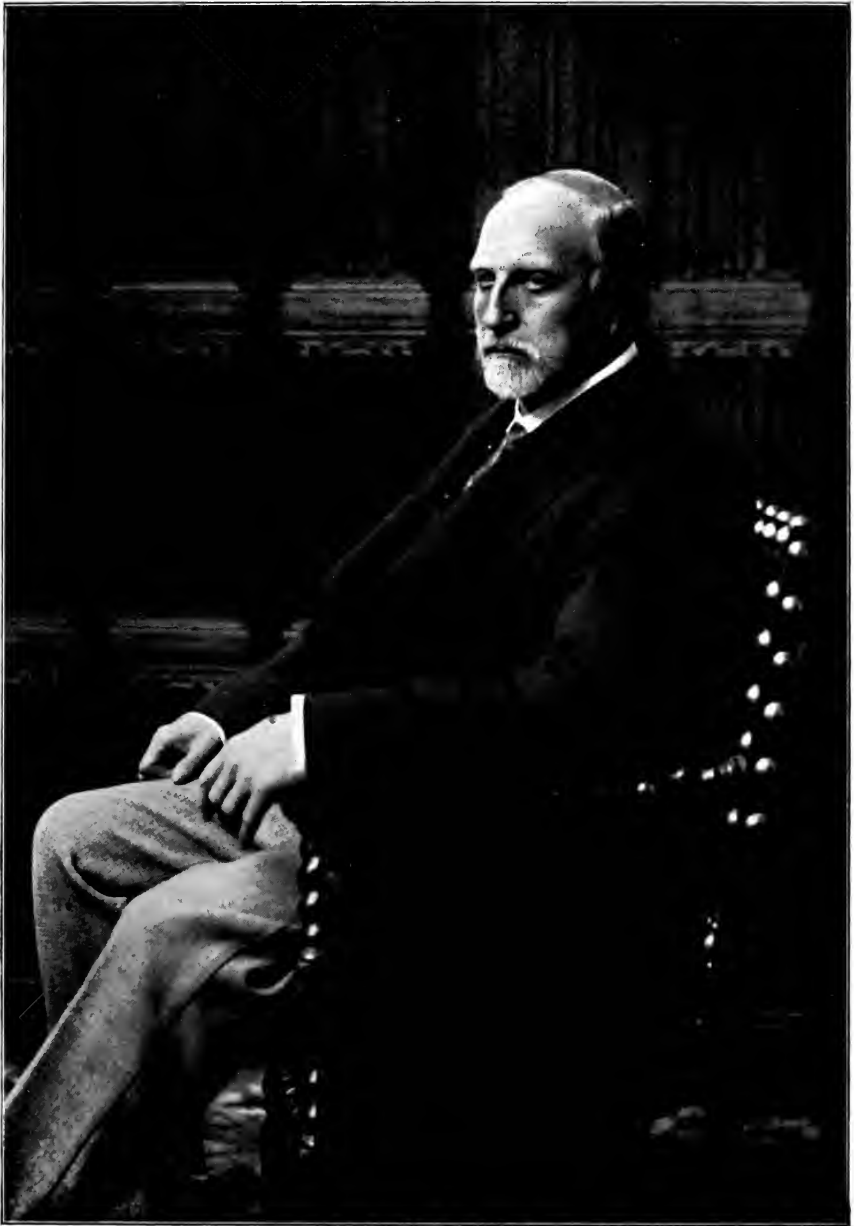
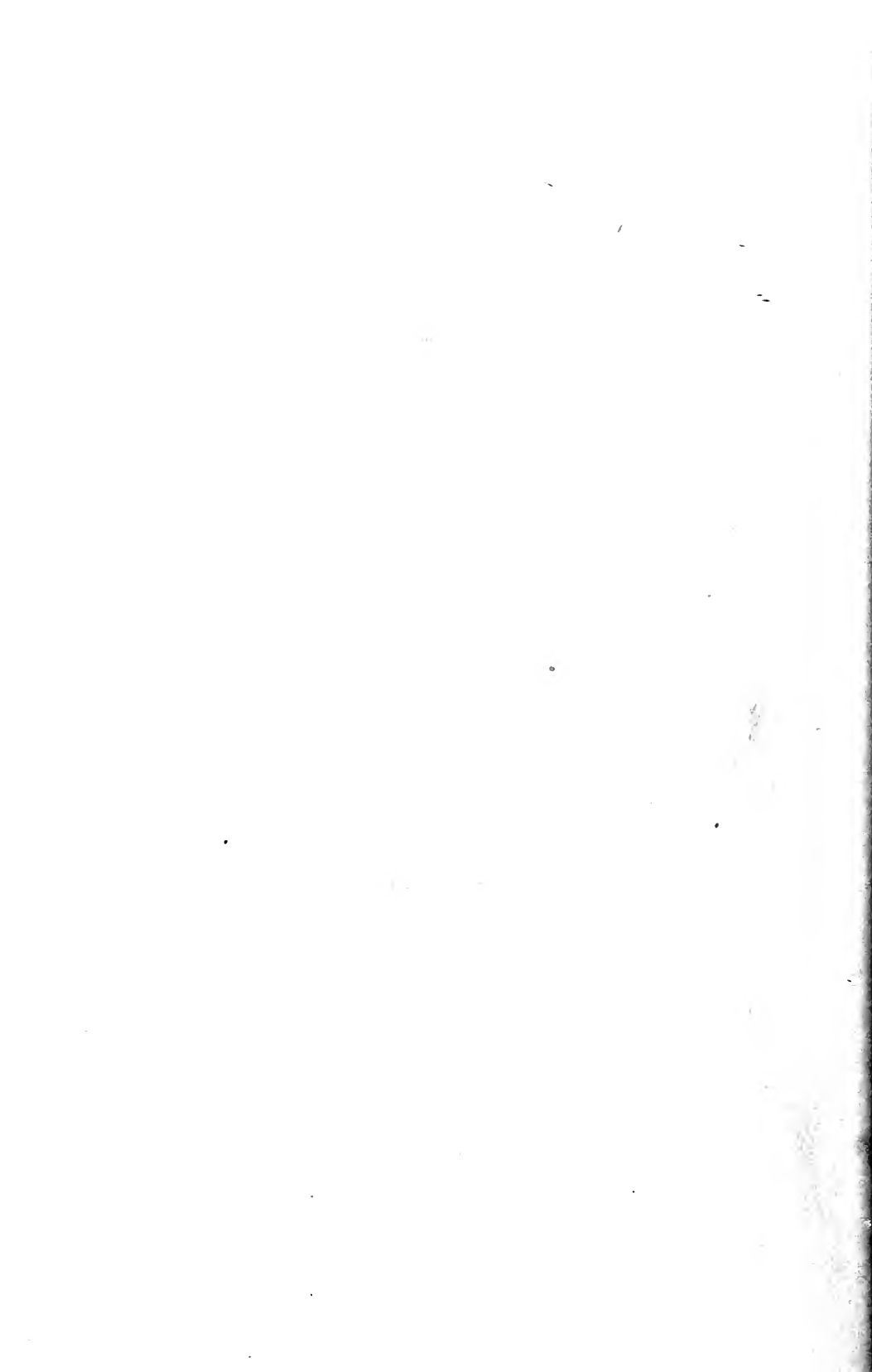


Photo Alexandre

† S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE
Président d'honneur 1889-1905





(Photo Günther)

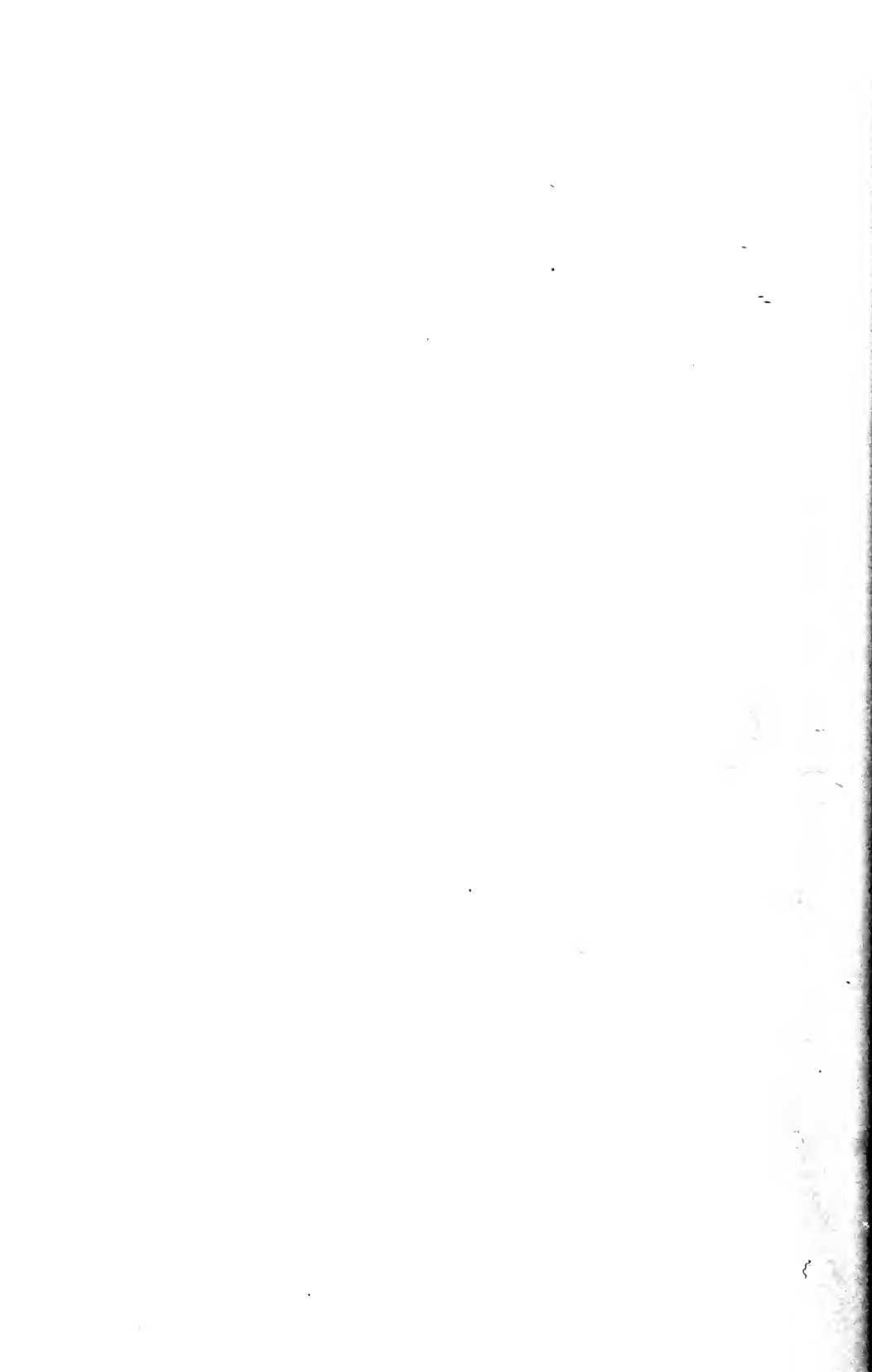
† S. A R. MADAME LA COMTESSE DE FLANDRE
Présidente d'honneur 1910-1912





(Photo Bayle)

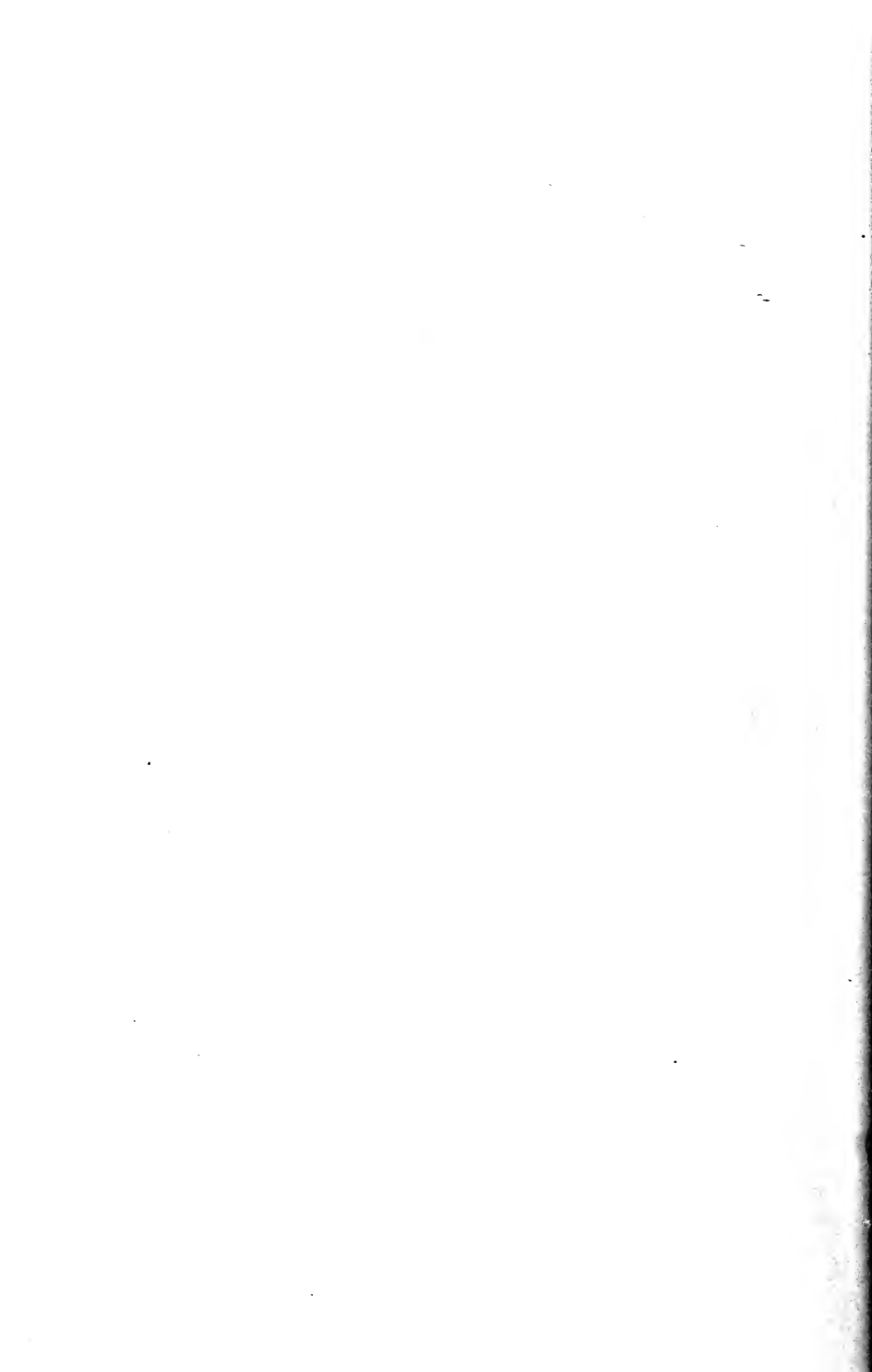
CHARLES BULS
Vice-Président d'honneur





(Photo Boute)

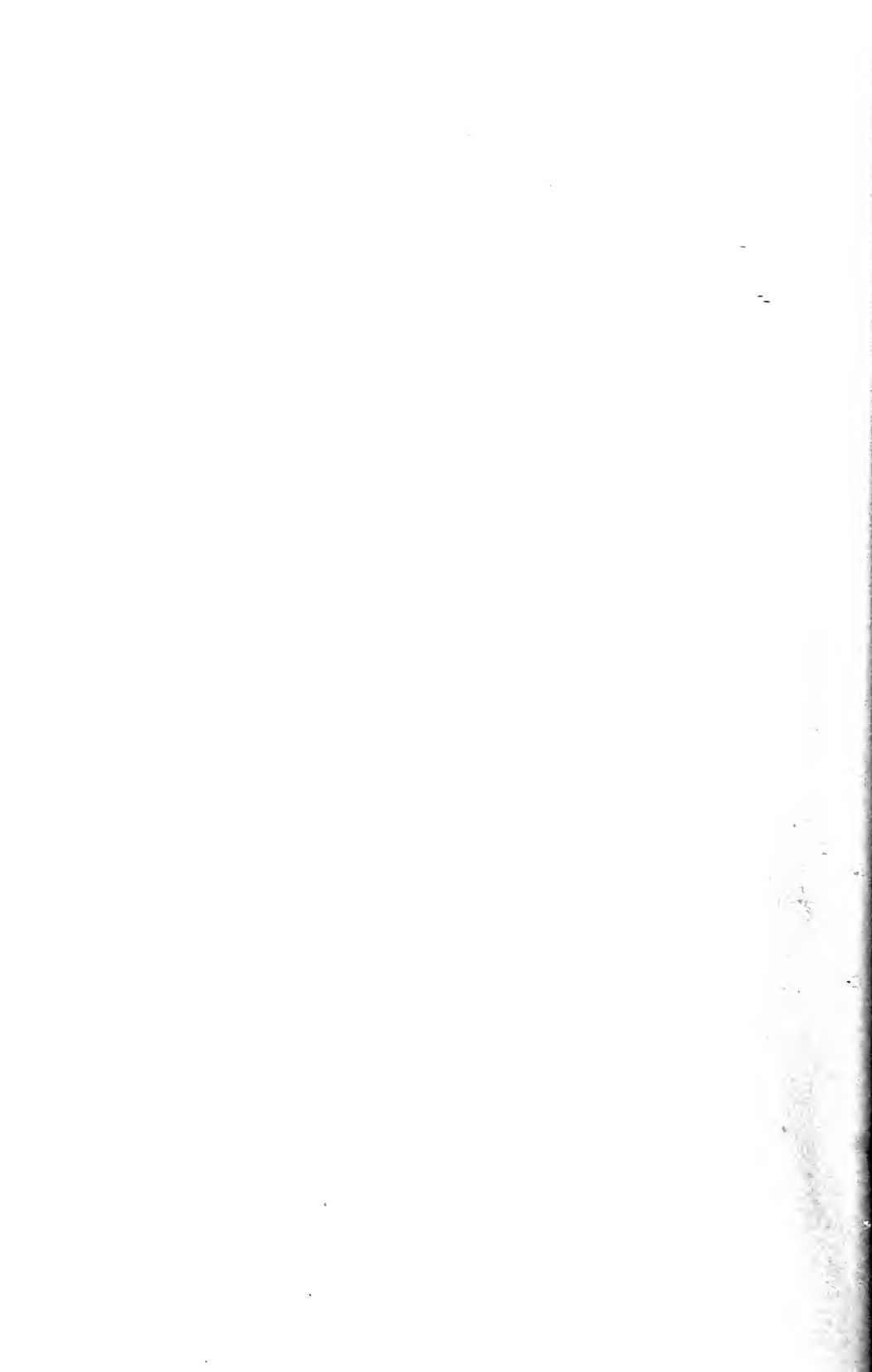
GUILLAUME DES MAREZ
Président





(Photo Charlier)

MARTIN SCHWEISTHAL
Secrétaire général





(Photo Gêruzet Frères)

† ALPHONSE WAUTERS
Président 1887-1889



(Photo Ad. Hamesse)

† COMTE MAURIN DE NAHUYS
Président 1889



(Photo Alexandre)

† COMTE FRANÇOIS VAN DER STRATEN-PONTHOZ
Président 1890



(Photo Gêruzet Frères)

COMTE GOBLET D'ALVIELLA
Président 1891





† VICTOR JAMAER
Président 1892



(Photo Alexandre)
THÉODORE HIPPERT
Président 1894



(Photo Devolder)
GEORGES CUMONT
Président 1895-1896
Conseiller



(Photo-Cie Belge)
PAUL COMBAZ
Président 1897-1898
Trésorier





(Photo Fehrouius)

† JULIEN VAN DER LINDEN
Président 1899-1900



(Photo De Bayay)

GUSTAVE DE BAYAY
Président 1901-1902



LOUIS PARIS
Membre promoteur, Président 1903-1904
Conseiller honoraire



(Photo Boute)

VICTOR TAHON
Président 1905-1906
Conseiller honoraire





(Photo Eméra)

BARON ALFRED DE LOË
Membre promoteur, Secr. général 1895-1906
Président 1907-1908, Conseiller honoraire



(Photo Stern)

FRANZ CUMONT
Président 1900-1910
Conseiller honoraire



(Photo Alexandre)

A. DE BEHAULT DE DORNON
Membre promoteur
Secrétaire général 1887-1889

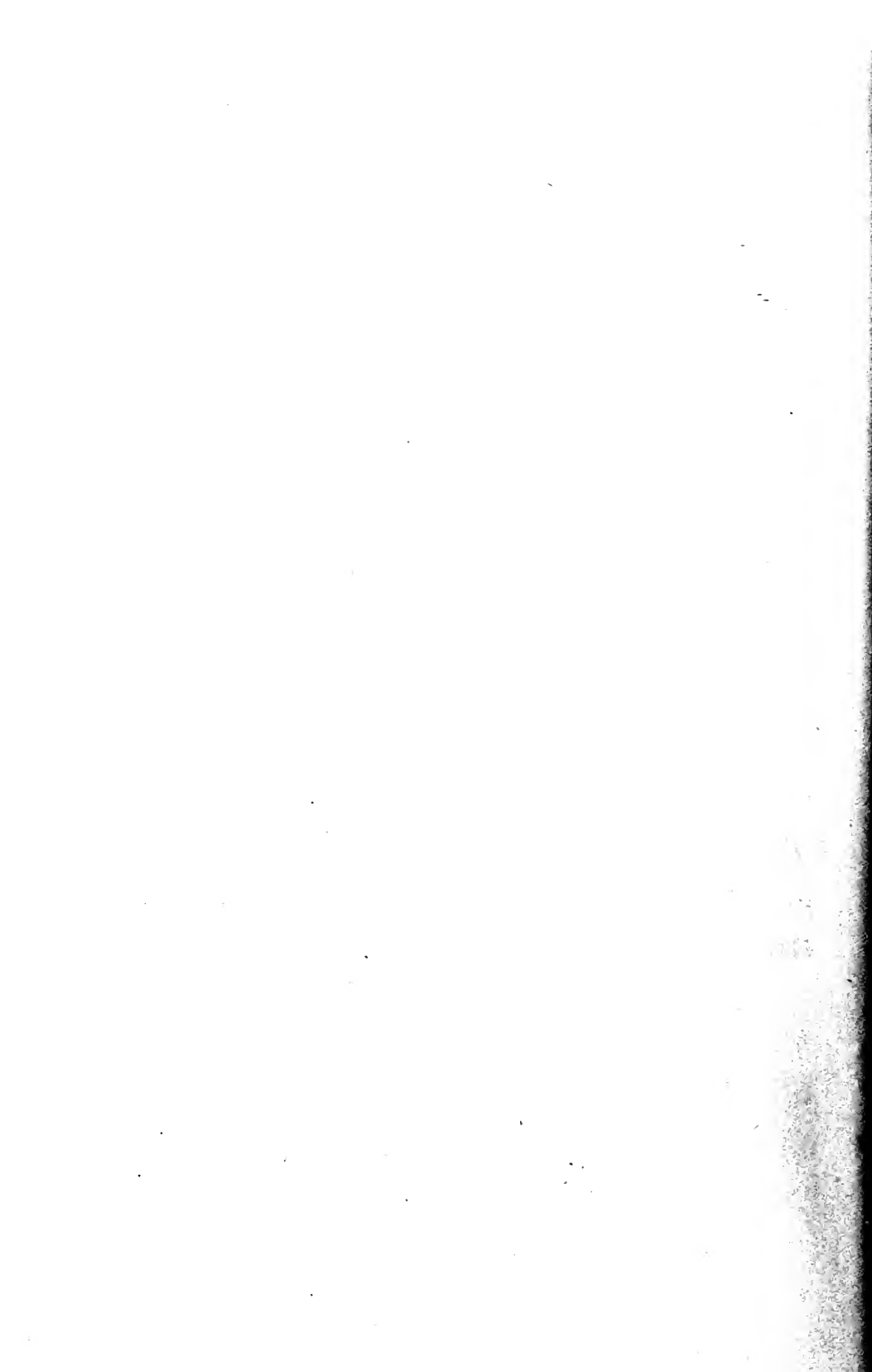


PAUL SAINTENOY
Membre promoteur
Secrétaire général 1889-1895



SOMMAIRE

	PAGES
I. SÉANCE SOLENNELLE DU 26 JANVIER 1913 .	29
Adresses de félicitations	35
Discours de M. DES MAREZ, Président : <i>Vingt-cinq années d'activité</i>	39
Résumé de la Conférence de M. BULS, ancien Bourgmestre, Vice-Président d'honneur : <i>La Résurrection de la Grand'Place au lendemain du bombardement de 1695.</i>	54
II. BANQUET	57
III. RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE	61



Séance solennelle du 26 janvier 1913

(à 2 heures)

C'est dans la grande salle du Palais des Académies qu'a lieu la séance solennelle du jubilé. La salle a reçu une magnifique décoration florale. Les bustes du Roi et de la Reine se détachent sur un fond de verdure.

De bonne heure, la salle est envahie par une foule nombreuse et élégante. A deux heures, elle est entièrement occupée. Dans les allées qui séparent les rangées de banquettes, le public se tient debout, étroitement serré. Les loges regorgent de monde.

A deux heures et quart, la séance est ouverte sous la présidence de M. G. DES MAREZ, Archiviste de la ville de Bruxelles, Professeur à l'Université libre, *Président*.

A sa droite prennent place M. POULLET, Ministre des Sciences et des Arts; S. A. I. le Prince Roland BONAPARTE; le Comte D'ARSCHOT-SCHOONHOVEN, Ministre résident, Chef du Cabinet du Roi; M. L. BECKERS, Directeur général au Ministère des Sciences et des Arts; M. Martin SCHWEISTHAL, Secrétaire général de la Société royale d'Archéologie.

A sa gauche : M. Adolphe MAX, Bourgmestre de Bruxelles; M. Charles BULS, ancien Bourgmestre de Bruxelles, Vice-président de la Société royale d'Archéologie; M. VERLANT, Directeur général au Ministère des Sciences et des Arts; M. Albert JOLY, Vice-président au Tribunal de Première Instance, Vice-président de la Société royale d'Archéologie, et Joseph DESTRÉE, Vice-président et Membre promoteur de la Société.

Sur l'estrade du Bureau siègent :

Les Membres promoteurs de la Société :

MM. Armand DE BEHAULT DE DORNON, Fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères, ancien Secrétaire général ; le Baron Alfred DE LOË, Conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire, ancien Président, ancien Secrétaire général ; Emile DE MUNCK, ancien Secrétaire ; LOUIS PARIS, Conservateur à la Bibliothèque royale, ancien Président, et Paul SAINTENOY, Architecte, ancien Secrétaire général.

Les Membres et les anciens Membres de la Commission administrative :

MM. Gustave DE BAVAY, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, ancien Président ; Victor TAHON, Ingénieur, ancien Président et Conseiller honoraire ; Georges CUMONT, Avocat, ancien Président et Conseiller ; Paul COMBAZ, Major honoraire du Génie, Professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, ancien Président et Trésorier ; Franz CUMONT, Membre de l'Académie royale de Belgique, ancien Président, Conseiller honoraire ; Paul VERHAEGEN, Conseiller à la Cour d'appel, Conseiller ; Louis LE ROY, Avocat, Secrétaire ; Jean POILS, Trésorier-adjoint ; Camille AUBRY, Membre de la Commission des Publications ; Hippolyte MAHY, Bibliothécaire-Archiviste ; L. VANDERKELEN-DUFOUR, Conservateur des Collections ; Marcel DESPRET, Substitut du Procureur du Roi, Secrétaire ; le Major G. HECK, ancien Secrétaire ; J.-B. SIBENALER, Membre de la Commission des Fouilles ; Pierre BAUTIER, Avocat, ancien Secrétaire ; Lucien CRICK, Docteur en philosophie et lettres, Secrétaire.

Se trouvent également sur l'estrade :

Les Délégués des Sociétés scientifiques belges :

M. le Chanoine CAUCHIE, de la *Commission royale d'Histoire* ;

M. Fernand DONNET, de l'*Académie royale d'Archéologie de Belgique*, à Anvers ;

M. le Docteur Victor JACQUES, de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles* ;

M. Aimé RUTOR, de la *Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie*, à Bruxelles ;

M. Eugène PAVOUX, de la *Société royale de Géographie*, à Bruxelles ;

M. E. DHUICQUE, de la *Société centrale d'Architecture de Belgique*, à Bruxelles ;

M. J. DE COURCY MAC DONNELL, de l'*Union celtique*, à Bruxelles ;

M. Henri DE NIMAL, de la *Société Archéologique et Paléontologique de Charleroi* ;

MM. G. BRUNIN et J. MAERTENS, de la *Société d'Histoire et d'Archéologie* de Gand ;
 M. E. VIERSET, du *Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, à Huy ;
 M. Louis DE BUGGENOMS, de l'*Institut Archéologique liégeois*, à Liège ;
 M. C. MALAISE, de la *Société Géologique de Belgique*, à Liège ;
 M. Hippolyte PRÉHERBU, du *Cercle Archéologique, Littéraire et Artistique* de Malines ;
 M. le Lieutenant-Colonel Paul LAMBERT, du *Cercle Archéologique* de Mons ;
 M. Paul FAIDER, de la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, à Mons ;
 M. Edouard DE PIERPONT, de la *Société d'Archéologie* de Namur ;
 MM. Hubert VERWILGHEN et Hector VAN HOOFF, du *Cercle Archéologique du Pays de Waes*, à Saint-Nicolas.

Les Délégués des Sociétés scientifiques de l'étranger :

M. Georges SENS, de l'*Académie d'Arras* ;
 M. L. CAMIER, de la *Société d'Emulation* de Cambrai ;
 L'*Ecole d'Anthropologie de Paris*, représentée par M. le Baron Alfred DE LOË ;
 M. C. NIZET, de la *Société centrale des Architectes*, à Paris ;
 MM. A. MINOT, Conseiller municipal, et L. AUGÉ DE LASSUS, de la *Commission du Vieux-Paris*, à Paris ;
 M. Tony WENGER, de l'*Institut grand-ducal de Luxembourg* (Section des Sciences historiques), à Luxembourg ;
 Le R. P. DELEHAYE, bollandiste, de la *Real Academia de la Historia*, à Madrid ;
 M. le Docteur H.-J. EYMAEL, du *Provinciaal Genootschap voor Geschiedkundige Wetenschappen, Taal en Kunst*, à Ruremonde ;
Reale Deputazione veneta di Storia patria, à Venise, représentée par M. G. DES MAREZ.

Dans la loge réservée à **la Presse**, les délégués de *la Chronique*, de *l'Etoile belge*, de *la Gazette*, de *l'Indépendance belge*, du *Journal de Bruxelles*, du *Patriote*, du *Soir*, du *XX^e Siècle* et de la *Vlaamsche Gazet*.

Dans la salle, de nombreuses notabilités appartenant à la magistrature, à l'armée, au barreau, au clergé, à la politique, aux sciences, aux lettres et aux arts, au commerce et à l'industrie.

En ouvrant la séance, M. le Président DES MAREZ rend en ces termes *hommage à la mémoire de S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre, Présidente d'honneur de la Société jubilaire* :

« MONSIEUR LE MINISTRE,
» MONSEIGNEUR,
» MESDAMES, MESSIEURS,

» La Société royale d'Archéologie se disposait à fêter, le 15 décembre dernier, le 25^e anniversaire de sa fondation, lorsqu'un événement douloureux la plongea dans le deuil. La mort nous enleva brusquement S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre. Cette perte atteignit profondément notre Société. L'auguste Princesse était notre Présidente d'honneur. Elle s'intéressait à nos travaux et Se proposait de rehausser par l'éclat de Sa présence cette cérémonie jubilaire. La Société royale d'Archéologie a eu à cœur de s'associer intimement au deuil qui a frappé la nation tout entière. En ce jour de fête, elle veut que sa première pensée soit pour l'Illustre disparue, dont elle gardera à jamais le souvenir.

**Hommage
au Roi**

» Notre Société serait ingrate, si elle n'exprimait au Roi son dévouement, à la Famille royale sa respectueuse sympathie. A différentes reprises, elle a été l'objet de l'insigne faveur des princes et des princesses de Belgique. En 1889, S. A. R. le Comte de Flandre voulut bien accepter la présidence d'honneur; en 1893, Léopold II nous prit sous sa haute protection. En 1906, le prince Albert succéda comme président d'honneur, à son auguste et regretté père, et, proclamé roi en 1909, il nous honora de son patronage. S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre devint alors notre Présidente d'honneur. A l'occasion de ce jubilé, qui marque la première et grande étape de notre vie sociale, S. M. le Roi a daigné nous réserver une nouvelle marque de sa bienveillance, en nous octroyant le titre de *Société royale*. Je voulais rappeler ici cette distinction flatteuse et donner à notre bien-aimé souverain un témoignage public de notre gratitude.

» Notre Société était à peine née, qu'elle se vit entourée des sympathies des pouvoirs publics. Le Gouvernement, la Province et la Ville nous ont financièrement et moralement soutenus. Grâce à eux, notre tâche a été facilitée.

» MONSIEUR LE MINISTRE,

» Votre présence est un témoignage éclatant de la haute estime que vous éprouvez pour nous. Je me fais un devoir de vous dire combien la Société est reconnaissante au Gouvernement de l'appui qu'il lui a donné; je veux aussi vous remercier d'être venu en personne à cette séance jubilaire, et permettez-moi d'ajouter que si notre Société est fière d'être honorée de la présence d'un ministre, elle l'est doublement lorsque ce ministre est un historien, dont s'enorgueillit la science belge.

» La Province nous a soutenu, elle aussi, et je regrette qu'un deuil de famille retienne loin de nous M. le Gouverneur, notre Vice-président d'honneur. J'aurais voulu lui présenter l'expression de nos sentiments reconnaissants.

» MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

» La Ville de Bruxelles nous a donné des preuves multiples de sa sympathie. Lorsque, en 1902, la Société royale d'Archéologie voulut créer le Comité d'études du Vieux-Bruxelles, elle rencontra auprès de l'Administration communale un chaleureux accueil et un généreux appui. Le plaisir que j'ai à vous remercier, Monsieur le Bourgmestre, augmente, quand je songe à votre attachement aux arts et aux lettres, à votre dévouement pour la conservation intelligente de nos monuments anciens, à la sympathie spontanée que vous éprouvez pour une œuvre, comme la nôtre, qui poursuit la glorification du passé bruxellois. Veuillez être assuré, Monsieur le Bourgmestre, de notre gratitude et croyez que nous sommes heureux de vous compter au nombre de nos membres d'honneur.

» MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS DE LA PRESSE,

Remerciements à la Presse

» Quand notre Société essayait ses premiers pas, il y a vingt-cinq ans, vous avez soutenu sa faiblesse. Vous avez appris au grand public qu'il existait une Société d'Archéologie et, grâce à votre précieux concours, elle a pu croître et prospérer. Vous n'avez cessé de nous offrir largement l'hospitalité dans vos journaux et, mois par mois, vous avez annoncé à vos lecteurs l'activité de notre Compagnie. Vous vous êtes trouvés à nos côtés chaque fois qu'il importait de lutter pour la sauvegarde des choses du passé. A vous tous, Messieurs, j'adresse un cordial merci.

» MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

Aux Délégués

» Mes fonctions de président me procurent la satisfaction de souhaiter la bienvenue aux représentants des corps scientifiques du pays et de l'étranger, qui nous font l'honneur d'assister à cette cérémonie jubilaire. Dix-huit institutions belges, onze sociétés étrangères nous ont délégué les plus éminents de leurs membres. C'est là une marque d'estime et d'amitié dont leur sœur de Bruxelles gardera l'agréable souvenir. Soyez, Messieurs, les bienvenus à cette fête.

à S. A. I. le Prince Bonaparte

» Parmi les savants, dont la présence nous honore, je voudrais signaler particulièrement celle de S. A. I. le prince Roland Bonaparte.

» MONSEIGNEUR,

» En rehaussant par l'éclat de votre nom cette séance jubilaire, vous avez voulu nous donner un témoignage inappréciable de votre haute estime. La Société vous en est profondément reconnaissante. Elle se plaît à saluer en vous, non seulement le prince issu d'une illustre Maison, mais aussi le savant géographe dont la science française, à juste titre, est

très fière. Elle se félicite de vous compter au nombre de ses membres correspondants, et bientôt, elle l'espère, au nombre de ses membres d'honneur.

La Société ayant reçu de nombreux télégrammes et lettres de félicitations ou d'excuses, M. le Président donne la parole à *M. le Secrétaire général SCHWEISTHAL*, pour en donner lecture.

Ont envoyé des adresses de félicitations les Sociétés suivantes :

Allemagne :

- Aix-la-Chapelle. *Aachener Geschichtsverein.*
Berlin. *Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte.*
Bonn. *Verein von Altertumsfreunden im Rheinlande.*
Cologne. *Historischer Verein für den Niederrhein.*
Dusseldorf. *Düsseldorfer Geschichts-Verein.*
Francfort-sur-Mein. *Verein für Geschichte und Altertumskunde zu Frankfurt a/Mein.*
Karlsruhe. La Direction des *Gr. Badischen Sammlungen für Altertums- und Völkerkunde.*
Leipzig. La Direction du *Museum für Völkerkunde.*
Metz. *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.*
Nuremberg. *Verein für Geschichte der Stadt Nürnberg.*
— La Direction du *Germanisches Nationalmuseum.*
Strasbourg. La Direction de la *Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek.*
Worms. *Wormser Altertumsverein.*

Angleterre :

- Dublin. *Royal Society of Antiquaries of Ireland.*
Edimbourg. *Society of Antiquaries of Scotland.*
Glasgow. *Glasgow Archaeological Society.*
Londres. *Society of Biblical Archaeology.*
— *British Archaeological Association.*
— *Royal Historical Society.*
— *Royal Archaeological Institute of Great Britain and Ireland.*

Autriche :

- Sarajevo. *Zemalyski Muzej*
Vienne. *Kais. Academie der Wissenschaften.*

Belgique :

- Bruges. *La Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.*
Bruxelles. *La Société des Bollandistes.*
— *La Société royale de Numismatique.*
Nivelles. *La Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*
Soignies. *Le Cercle archéologique.*

Danemark :

- Copenhague. *La Société royale des Antiquaires du Nord.*

Etats-Unis d'Amérique :

- Baltimore. *Johns Hopkins University.*
Philadelphie. *The University Museum.*
Washington. *Smithsonian Institution.*
Worcester (Massachussets). *American Antiquarian Society.*

France :

- Abbeville. *La Société d'Emulation.*
Dunkerque. *La Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.*
Evreux. *La Société normande d'Etudes préhistoriques.*
Lyon. *La Société d'Anthropologie de Lyon.*
Paris. *La Société française de Numismatique.*
Quimper. *La Société archéologique du Finistère.*
Saint-Dié. *La Société philomatique vosgienne.*
Saintes. *La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*
Senlis. *Le Comité archéologique.*
Carthage (Tunisie). *Institut de Carthage.*
Sousse (Tunisie). *La Société archéologique.*

Pays-Bas :

- Amsterdam. *Koninklijk Oudheidkundig Genootschap.*
Leeuwarden. *Friesch Genootschap van Geschiedenis, Oudheid-en Taalkunde.*
Middelbourg. *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen.*
Utrecht. *Provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.*

Italie :

Gênes. *Società ligure di Storia patria.*
Padoue. La Direction du *Museo civico di Padova.*
Turin. *Reale Accademia delle Scienze di Torino.*

Russie :

Moscou. *La Société impériale archéologique.*

Suisse :

Genève. *La Société suisse de Numismatique.*
Soleure. *La Société suisse de Préhistoire.*
Zurich. La Direction du *Musée national suisse.*

MM. BRABROOK, délégué du *Royal Anthropological Institute* et de la *Society of Antiquaries* de Londres, et C.-L. CARDON, délégué de la *Commission royale des Monuments et des Sites*, télégraphient pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO, Membre d'honneur, nous fait connaître qu'Elle regrette de ne pouvoir assister, le 26 janvier, aux fêtes jubilaires de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, à cause d'un voyage qu'Elle doit faire à cette date.

M. le Ministre de la Justice, H. CARTON DE WIART, regrette que des circonstances imprévues l'empêchent d'assister à la séance. Il félicite la Société pour les services qu'elle rend à la fois à la science et à la cause du patriotisme.

M. le Gouverneur de la Province, E. BECO, Vice-Président d'honneur, est retenu loin de nous par un récent deuil de famille.

Son Excellence le Ministre d'Allemagne, M. DE FLOTOW; M. Federico GAMBOA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Mexique; M. le Préfet de la Seine, DELANNEY; M. E. DURAY, Bourgmestre d'Ixelles; M. le Baron Eugène DE MEVIUS, Sénateur; M. le Comte Adolphe DE LIMBURG-STIRUM; M. T. KLOMPERS, Directeur général au Ministère des Sciences et des Arts; M. le Chanoine HALLAUX, Curé de Saint-Boniface; M. l'Abbé L. RICHARD, Curé de Notre-Dame du Sablon; MM. Louis NAVEZ, Edwin GANZ, Edouard DERU; Fritz ROTIERS, Directeur de *l'Éventail*; A. RIBOUL DE PESLAY, remercient de l'invitation qui leur a été adressée et expriment leurs regrets de se voir empêchés.

M. le Comte GOBLET D'ALVIELLA, Vice-Président du Sénat, Professeur à l'Université libre, et M. Théodore HIPPERT, Conseiller honoraire à la Cour

d'appel, tous deux anciens Présidents de la Société, absents du pays, regrettent de ne pouvoir participer à cette cérémonie et félicitent chaleureusement.

« Quand on se reporte aux premières années de la Société d'Archéologie de Bruxelles — écrit M. le comte GOBLET D'ALVIELLA — on peut se rendre compte des services qu'elle a rendus à la science et à l'histoire. Ils ont été, du reste, récompensés par le développement même qu'elle a pris et dont elle peut se glorifier à juste titre.

» La période, où j'ai eu l'honneur de la présider, compte parmi les meilleurs souvenirs de ma carrière et je n'ai pas oublié les précieuses collaborations que j'y ai rencontrées. Aussi, je forme les vœux les plus sincères pour la continuation de sa prospérité, pendant les années qui la séparent de la célébration de son cinquantenaire ». (*Paris. 21 janvier 1913*).

Ont félicité également :

MM. le Docteur Wilhelm DORPFELD, ancien Directeur de l'Institut archéologique impérial allemand d'Athènes, à Berlin, et Gaston MASPERO, Egyptologue, à Paris, *Membres d'honneur* :

M. le Baron DE BORCHGRAVE, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, *Membre honoraire* ;

MM. Emile BAHRFELDT, Directeur des *Berliner Münzblätter*, à Berlin ;
le Baron Joseph DE BAYE, à Paris ;

Adrien BLANCHET, Président de la Société nationale des Antiquaires de France, à Paris ;

le Comte Alexis BOBRINSKY, Président de la Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg ;

le Docteur BONIN, Professeur agrégé grand-ducal, Worms-sur-Rhin ;

Emile CARTAILHAC, Correspondant de l'Institut de France, Professeur à l'Université de Toulouse ;

le Docteur L. CARTON, Correspondant de l'Institut de France, Président de l'Institut de Carthage et Président de la Société archéologique de Sousse, à Khéreddine (Tunisie) ;

L. COUTIL, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vouvray (Eure) ;

Joseph DÉCHELETTE, Conservateur du Musée de Roanne, à Roanne ;

Eug. DEMOLE, Président de la Société suisse de Numismatique, à Genève ;

J. DEPOIN, Président de l'Institut sténographique de France, Secrétaire général de la Société historique du Vexin, à Paris ;

J. DE SAINT-VENANT, Président des Antiquaires du Centre, à Bourges ;

Jean FOURGOU, Inspecteur de la Société française d'Archéologie, à Paris ;

le Docteur HÆRNES, Professeur à l'Université de Vienne ;

le Professeur KEUNE, Directeur du Musée de Metz ;

le Docteur MUMMENHOFF, Conseiller-archiviste de Nuremberg ;

le Prince Wladimir POLIVANOW, Membre du Conseil de l'Empire, Maréchal de la noblesse, à Saint-Pétersbourg ;

MM. Ch.-Hercules READ, Directeur du *British Museum*, à Londres;
Emile RIVIÈRE, Directeur de l'École des Hautes Études au Collège de France, à Paris;
Georg-F.-L. SARAUW, à Copenhague;
Valdemar SCHMIDT, à Copenhague;
le Professeur SCHMITZ, Architecte, Membre d'honneur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bavière, à Nuremberg;
Otto SCHULZ, Architecte, Professeur à l'École royale des Arts, à Nuremberg;
Timothée WELTER, Membre titulaire de l'Académie de Metz;
Membres correspondants.

M^{me} Paul ERRERA, MM. Ch.-J. COMHAIRE, Paul ERRERA, Ed. GÉOBELOUËT, Armand HEINS, Paul HOLVOET, l'abbé René INGELBEEN, baron JANSSEN, Léon LOWET, baron Maurice DE MAERE D'AERTRYCKE, Henri PIRENNE, Jacques POSTHUMUS, Jules DE SOIGNIES, *Membres effectifs et Membres associés.*

M^{me} Timothée WELTER et M. Pierre WELTER, à Metz.
M^{lle} Maria BIERMÉ, Femme de Lettres, à Bruxelles.

M. le Président DES MAREZ prononce ensuite le discours suivant :

VINGT-CINQ ANNÉES D'ACTIVITÉ

« MONSIEUR LE MINISTRE,
» MONSEIGNEUR,
» MESDAMES, MESSIEURS,

» Le 7 avril 1887, quelques jeunes gens se réunirent pour se livrer en commun à l'étude des antiquités du pays. Au premier contact, leur horizon s'ouvrit, tout large, et ils résolurent de jeter les bases d'une Société d'Archéologie de Bruxelles. Le 16 mai, une circulaire apprit au monde des érudits bruxellois la naissance de cette nouvelle institution, et le 16 juin, promoteurs et adhérents se réunirent en assemblée générale, ici même, dans cette grande salle du Palais des Académies, où nous fêtons en ce moment nos vingt-cinq années d'existence.

» La semence une fois jetée, elle se leva vigoureuse,

annonçant une abondante moisson. Les adhérents de la première heure, auxquels on décerna le titre de membres fondateurs, étaient 95. D'un bond, ils doublèrent leur chiffre. En 1892, cinq ans après notre fondation, nous étions 520; en 1900, 764; en 1910, 847. Tels sont les chiffres, qui illustrent éloquemment la marche sans cesse ascendante de notre institution.

» Je voudrais vous retracer à grands traits toute l'importance du travail accompli. Mais tout d'abord j'ai un devoir à remplir, celui d'adresser un suprême hommage à la mémoire de nos collaborateurs disparus. Nombreux sont ceux qui manquent aujourd'hui à cette fête. Cinq anciens présidents ne sont plus : Alphonse Wauters, comte Maurin de Nahuys, comte François van der Straten-Ponthoz, Victor Jamaer, Julien Van der Linden; — deux vice-présidents, Désiré Van Bastelaer, Gustave Hagemans, et parmi nos secrétaires, nos trésoriers et nos conseillers, nous déplorons la disparition de Gustave Vermeersch, d'Auguste De Bove, de Théodore de Raadt, de Paul Hankar, de Charlemagne Magnien, de Pierre Plisnier, de Simon de Schryver. Et dans nos rangs que d'hommes illustres ont succombé en cours de route : Léon Vander Kindere, Alphonse Rivier, Jules De le Court, Charles Duvivier, Alexandre Henne, Charles Van Schoor, Henri Hymans, Auguste Beernaert, Alphonse Willems, noms dont l'histoire et le droit s'enorgueillissent à juste titre; Alfred Ronner, Emile Puttaert, J. Stallaert, Julien Dillens, Trappeniens, Jules Van Ysendyck, Alberdynck-Thym, le baron Gevaert, Herman Van Duyse, et tant d'autres, qui ont répandu au loin la gloire de nos arts et de nos lettres. Et si nous portons nos regards au delà de nos frontières, où notre Société compte dans l'élite des nations étrangères des membres d'honneur et des membres correspondants, notre deuil augmente, car là aussi nous avons à saluer la mémoire d'hommes éminents, dont la vie fut toute de labeur et de gloire : S. M. Oscar I^{er}, roi de Suède et de Norvège, Théodore Mommsen, Karl Zangemeister, Eugène de Müntz, le marquis de Nadailhac, le docteur Leemans, le docteur Schliemann, sir John Evans. A tous, aux plus humbles comme aux plus illustres de ses travailleurs, la Société royale d'Archéologie adresse en ce jour, où elle célèbre la grandeur

d'une œuvre qui fut aussi la leur, l'expression de son souvenir durable et de sa profonde gratitude.

» Notre Société naquit en 1887. Un siècle auparavant, en 1779, l'abbé Ghesquière avait conçu le projet de fonder dans la capitale des Pays-Bas une *Société des Antiquaires de Bruxelles*, dont les efforts se concentreraient sur l'étude des antiquités nationales et corroboreraient ceux de la *Société littéraire*, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse en 1772, et bientôt appelée *Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*. Le projet de Ghesquière resta lettre morte. Pourtant la fin du XVIII^e siècle se distingua par un mouvement littéraire et artistique intense, qui emporta les esprits vers l'association. Coup sur coup, nous voyons surgir dans notre ville, en 1795, la *Société d'histoire naturelle* et celle de *médecine, chirurgie et pharmacie*, en 1800 la *Société d'émulation des sciences physiques, chimiques et naturelles*, en 1802 la *Société de jurisprudence*. Partout un désir ardent de s'instruire par l'action collective. La *Société de la Loyauté*, le *Club*, la *Société de l'Harmonie*, la *Société de Lecture* doivent faciliter la diffusion des « papiers-nouvelles » et des productions littéraires. Bruxelles ne compte pas moins de trente-cinq cabinets et collections de tableaux, cinq collections d'estampes et de dessins, cinq collections de médailles et antiques, six collections d'histoire naturelle. L'art à son tour reçoit une impulsion vigoureuse. La *Société d'encouragement pour les Beaux-Arts*, composée, en 1816, de plus de 500 membres, doit soutenir les artistes et entraîner leurs efforts dans des voies nationales.

» Sous la poussée d'un tel mouvement, archéologues et historiens ne pouvaient rester impassibles. Ils sortent de leur isolement et fondent, en 1799, la *Société libre des sciences et des arts, d'agriculture et de commerce*. Guise et Gérard y devaient diriger la section d'histoire et de géographie, mais, faute d'entente, leur barque chavira au premier coup de rames. L'institution sombra dans l'indifférence.

» Au lendemain de la proclamation de notre indépendance, des sociétés archéologiques et historiques naquirent dans les villes de province. Bruxelles seul — on se demande pourquoi — n'organisa rien, et ce ne fut qu'en 1856, que O'Kelly

annonça la fondation d'un *Cercle archéologique de Bruxelles*, dont le but était « de donner un nouvel essor à l'archéologie, de faciliter les recherches..., de s'occuper de paléographie, de sphragistique, de beaux-arts..., des antiquités nationales en général, de se livrer à des explorations scientifiques et de nouer des relations avec les savants étrangers ». Ce vaste programme, dans lequel nous découvrons le germe du nôtre, ne fut suivi d'aucune exécution pratique, et c'est en vain encore qu'en 1863, quelques érudits, parmi lesquels Alphonse Wauters, essayèrent d'appeler à la vie une *Société d'histoire et d'archéologie*. Et cependant les hommes d'études ne manquaient pas. N'avions-nous pas Gachard, Schayes, Roulez, Galesloot, Pinchart, Van Dessel, Tarlier, Wauters, et tant d'autres ? Pour quelle raison ignorée ces érudits tardaient-ils à sortir de leur isolement et à fusionner leur énergie ? Mais qu'importe ! Une institution historique et archéologique devait naître par la force même des choses, et elle naquit. En 1887, quelques jeunes audacieux jetèrent les bases du superbe édifice qui est devenu le nôtre. Qu'il me soit permis de vous dire ici leurs noms et d'exprimer à ces vaillants, MM. Armand de Behault de Dornon, Maurice Benoidt, Joseph Destrée, le baron Alfred de Loë, Emile de Munck, Louis Paris et Paul Saintenoy, nos sentiments reconnaissants. (*Applaudissements prolongés*).

» Le programme, que la jeune institution se proposait de réaliser, était vaste :

- » 1. Pratiquer des fouilles ;
- » 2. Concourir au progrès de l'archéologie et des sciences qui s'y rattachent ;
- » 3. Encourager l'étude des antiquités nationales et faciliter leur utilisation par l'industrie moderne ;
- » 4. Empêcher la destruction des monuments du passé et veiller à leur conservation ;
- » 5. Créer des publications et des collections, organiser des expositions, des conférences théoriques et pratiques, des concours et des excursions.

» N'était-ce pas là un rêve d'archéologues qui perdaient pied dans le domaine de la réalité ? Le programme arrêté ne

s'étendait-il pas bien loin au delà des limites d'une simple société locale? Il embrassait non seulement l'archéologie bruxelloise, mais l'archéologie belge tout entière, bien plus il franchissait les frontières nationales pour s'engager dans l'immense horizon de l'archéologie comparée. Et pourtant, ce ne fut pas un rêve. Une force numérique de plus de 800 membres, 25 volumes d'annales regorgeant d'érudition, 22 annuaires retraçant les courbes de notre activité, une bibliothèque abondante, un musée varié, voilà autant de preuves que notre vie sociale s'est déroulée et développée suivant les normes initiales qui lui furent assignées.

» *Pratiquer des fouilles.* Ces simples mots résument tout un monde d'efforts. Fouiller la terre, c'est l'explorer méthodiquement, scientifiquement, patiemment, en vue de lui arracher ce qu'elle recèle de vestiges de notre passé, des premières civilisations surtout qui se sont succédées sur notre territoire. Depuis l'époque où Schmerling, le fondateur de la paléontologie humaine, démontrait, en 1829, par des découvertes sensationnelles que l'homme avait été contemporain, en Belgique, de l'éléphant, du rhinocéros et de carnassiers d'espèces éteintes, nos archéologues se sont vaillamment mis à l'œuvre et ont retiré du sol toute une série de données précieuses, qu'ils ont groupées et commentées. Une science nouvelle, la Préhistoire, est venue révolutionner nos connaissances de l'homme primitif. Notre Société a pris une part à ce mouvement nouveau; elle a brillé au premier rang par son activité, par la science de ses explorateurs, par la fécondité de ses résultats.

» Tandis que les Siret fouillaient le sol de l'Espagne et amenaient au jour des objets révélant les premiers âges du métal dans le Sud-Est de la péninsule, la *Société d'Archéologie de Bruxelles* entreprit, au lendemain même de sa fondation, des fouilles dans la Forêt de Soigne et répandit bientôt son activité dans toutes les provinces à la fois. Elle démontre l'existence de stations néolithiques aux environs de Bruxelles, retrouve à Avennes (Liège) des puits et des galeries préhistoriques d'extraction de silex, explore les tombelles de la Campine et de la région d'Ottignies, dont les objets en bronze et en fer précisent

l'époque de transition entre l'âge du bronze et le premier âge du fer; dans la Flandre Occidentale, où, jusqu'en 1887, aucune découverte préhistorique n'avait été faite, elle découvre la station palustre de Denterghem et retrouve les traces d'une population qui vécut à l'époque de la pierre polie. Quantité de silex travaillés ont été recueillis, car ce sont là les seuls témoins de l'industrie que pratiquait une humanité encore nue et sauvage, dont l'intelligence s'ouvrait, combien lentement, à la lumière du progrès.

» Mais voici que les Romains viennent en contact avec cette Belgique, qui s'enfoncé dans l'inconnu au Nord des Gaules. Ils assujettissent à leur puissance les tribus qui la peuplent. Son sol se transforme comme par enchantement, des villas s'érigent le long des voies romaines qui s'entrecroisent dans tous les sens, des villes sont créées, l'industrie et le commerce y entretiennent une étonnante activité : une civilisation belgo-romaine est née.

» L'étude de cette civilisation préoccupa de bonne heure nos historiens. Dès la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, De Bast, Bergier, Des Roches, Heylen, résumèrent en des pages attachantes nos premières notions sur la culture belgo-romaine. Mais que de points à préciser, à rectifier, à compléter. Notre Société, ici encore, contribua par ses patientes et méthodiques recherches au renouvellement de cette partie de notre histoire. Elle mit au jour des substructions de villas, découvrit des cimetières, retira des profondeurs de la terre des objets de toute espèce, et fit parler, dans de savants commentaires, ces documents exhumés, ces « archives souterraines », comme les a qualifiés un de nos membres promoteurs, dont la science dirige depuis vingt-cinq ans nos fouilles et orne nos annales de ce qu'elle a de meilleur. A St-Symphorien-lez-Mons, à Basse-Wavre, à Chameleux, à Wilsele et ailleurs, des découvertes prouvent l'existence de villas romaines; à Archennes, à Vesqueville près Saint-Hubert, à Fontenoille, à Jamoigne, elles mettent au jour des cimetières belgo-romains, dont les tombes renferment des vases intéressants; en 1892, c'est la découverte sensationnelle dans les tumulus de Tirlemont d'un merveilleux

camée, peut-être l'œuvre d'un artiste grec, en tout cas un modèle de gravure en pierres fines. Et dans cent endroits ce sont des constatations diverses, des trouvailles de toute nature, qui nous ont permis de mieux établir le tracé des grandes routes stratégiques romaines, de mieux connaître la vie journalière des habitants, de préciser, je dirais presque, de refaire l'histoire de la Belgique romaine.

» La période franque, elle aussi, exigeait maint éclaircissement. Depuis le jour, où, en 1654, on avait découvert à Tournai le tombeau présumé de Childéric I^{er}, peu de vestiges de l'établissement du peuple franc dans nos contrées avaient été relevés. Il fut donné aux sociétés savantes, qui groupent dans les grandes villes de province, l'élite des travailleurs, de faire faire un pas décisif à la connaissance de l'époque franque. Je me plais à rendre hommage à ce vaste effort collectif, trop souvent méconnu et pourtant si profondément fécond.

» Pour être arrivée une des dernières sur le terrain d'exploration, la Société royale d'Archéologie de Bruxelles s'est distinguée par un zèle infatigable, bientôt récompensé par une série de fructueuses découvertes. Aucun monument extérieur ne nous rappelle le passage dans nos contrées des compagnons de Clodion et de Clovis ; les tombeaux, où reposaient nos ancêtres francs, entourés d'objets qui charmaient leur vie, sont les seuls témoins de cette civilisation disparue. Nous avons creusé le sol, et nous avons mis au jour des cimetières francs à La Buissière, à Nodrange, à Villers devant Orval, à Cibly, recueillant ainsi des données précieuses sur la pénétration de l'élément germanique à l'intérieur de la Forêt Charbonnière. Dans le Brabant, les fouilles révèlent une quantité de tombes des VI^e et VII^e siècles de notre ère ; à Anderlecht un cimetière franc est retrouvé et exploré en 1891, comptant plusieurs centaines de tombes, dont la plupart étaient garnies d'un mobilier intéressant, des boucles de bronze, des couteaux, des francisques, des fers de lance, des épées, des colliers de perles et d'ambre, quantité d'objets se rattachant à la vie usuelle du peuple franc.

» *Etudier les antiquités nationales.* Tel est le deuxième point du programme esquissé en 1887. L'histoire d'un pays est

inséparable de celle de ces milliers d'objets, que les générations antérieures nous ont laissés et qui sont autant de rayons éclairant la marche ascendante de notre civilisation, inséparable aussi de celle de son art, de ses institutions. L'histoire de la Grèce se comprendrait-elle sans celle de ses artistes? Celle de la Belgique bourguignonne serait-elle complète sans le rayon lumineux qui se dégage de la palette de ses peintres?

» Plusieurs de nos membres ont apporté à l'histoire de l'art des contributions précieuses. Les Pinchart, les Galesloot, les Wauters ont eu leurs successeurs. Les chefs d'œuvre de nos musées de peinture, ceux surtout des Van Eyck, de Memling, de Roger Van der Weyden, de Hugo Van der Goes, ont été soumis à un nouvel examen. Même plus, le travail pénétrant d'un des nôtres a jeté une brillante lumière sur notre école brabançonne, trop peu connue, et pourtant composée d'une pléiade d'architectes, de peintres, de sculpteurs, de hautlisseurs, qui ont illustré le xv^e siècle bourguignon.

» Les productions de nos compatriotes artistes ont quitté en grand nombre le territoire qui les vit naître. « Je suis venu » aux Pays-Bas, disait un voyageur français en 1816, dans » l'espoir d'y voir une multitude des meilleurs tableaux de » l'école flamande mais je me suis trouvé singulièrement trompé » dans mon attente ». C'est qu'en effet la plupart de nos œuvres nous ont quittés, dans des heures de trouble ou d'indifférence, pour aller parer de leur beauté les musées étrangers. Notre sollicitude les a suivies dans leur terre d'exil. Par la méthode comparée, devenue indispensable dans le domaine de l'histoire de l'art comme dans celui des autres sciences, nos travailleurs ont abouti à des conclusions nouvelles sur l'attribution de telle ou telle œuvre, sur le rayonnement extérieur de notre école de peinture, sur la valeur des chefs d'œuvre éparpillés à l'étranger.

» L'histoire du Moyen Age, comme celle des Temps Modernes, a fait l'objet de maintes études, et, s'il m'est interdit de vous les signaler ici, je ne puis m'empêcher pourtant de rappeler les études remarquables qu'un de nos conseillers, juriste éminent tout autant qu'historien, a consacrées à l'esprit

public belge au lendemain de notre annexion à la France, au tribunal révolutionnaire, à la liberté de la presse en Belgique de 1792 à 1814.

» La critique historique démontre de jour en jour davantage le précieux concours des sciences auxiliaires de l'histoire. Celles-ci ont été cultivées avec succès. La paléographie, la chronologie, l'héraldique, la sigillographie, la diplomatique ont été enrichies d'importantes données. La numismatique tout particulièrement a fait l'objet d'une abondance de notes et d'études, qui ont complété et souvent modifié nos connaissances de l'histoire monétaire des Pays-Bas depuis l'époque où Joachim Lelewel publia sa *Numismatique du Moyen âge* et son *Type Gaulois*.

» Le *Folklore*, science naissante, qui recueille les traditions orales, les croyances et les superstitions, les manifestations de l'art populaire, les contes de fée, a trouvé aussitôt dans nos rangs des adeptes fidèles. Nous nous rappelons avec émotion que ce fut un des nôtres, le regretté Julien Van der Linden qui fut le promoteur de l'exposition du folklore en 1910 et qu'au lendemain de cette démonstration, frappante et décisive, il obtint du Gouvernement la création d'un musée permanent de folklore.

» Ainsi donc l'archéologie dans son sens large s'est vue enrichie, en un quart de siècle, d'une foule d'articles qui nous font honneur et que nous trouvons cités à chaque pas dans les grands travaux scientifiques de notre époque. Cependant le tableau de notre activité historique serait incomplet si je ne rappelais les études remarquables que des confrères éminents ont consacrées à l'antiquité grecque et romaine, et remontant plus haut encore dans l'histoire des civilisations éteintes, les pages attachantes dans lesquelles un jeune maître de l'égyptologie a révélé la mystérieuse Egypte, ses palais et ses tombeaux.

*
* *

» Notre programme social s'inspire d'une conception à la fois scientifique et pratique. *Vulgariser la science archéologique pour les industriels et les hommes de métier, leur exposer les modes*

de fabrication et les procédés techniques jadis employés, leur montrer les modèles à suivre, telle est la formule de notre œuvre de vulgarisation. Partout en Europe les arts décoratifs, après une longue éclipse, se sont soudain réveillés. Un pays comme la Belgique, où l'art est de tradition, devait s'associer à ce renouveau artistique. Notre Société par l'organisation d'expositions particulières, par sa participation à des expositions publiques, a fait connaître aux artistes les productions de notre art décoratif, les draperies fines, les tapisseries historiées, le linge fin damassé, les dentelles, les faïences et les porcelaines, l'orfèvrerie et la dinanderie. Le grand nombre de collectionneurs et d'artisans d'art, que nous saluons avec joie dans nos rangs, nous donne l'assurance que notre œuvre de vulgarisation n'a pas été vaine.

» En 1889, se réunit à Paris le Congrès international pour la protection des monuments et des objets d'art. Notre Compagnie y fut représentée et, à l'issue de ces solennelles assises, elle s'empessa d'examiner ce qu'il importait de faire pour empêcher la disparition et la mutilation des vestiges du passé. Elle voulait être, non une simple société d'étude, mais une société d'action. D'ailleurs, ses fondateurs ne lui avaient-ils pas confié la mission de *protéger et de conserver nos monuments publics*? Aussitôt, elle s'émeut du sort lamentable fait aux ruines de l'abbaye de Villers, en réclame le rachat par l'Etat et voit ses efforts couronnés de succès. Elle s'intéresse à la restauration de la Tour Noire, que la vigilante initiative de M. Buls, alors Bourgmestre, a soustraite à une destruction certaine; elle demande la restauration de l'église délabrée du Sablon et jette un cri d'alarme lorsque les projets de transformation du quartier Isabelle menacent d'anéantir l'hôtel Ravenstein. Dernièrement encore, notre Société est intervenue énergiquement pour assurer à l'abbaye de la Cambre une meilleure appropriation; elle a réclamé et obtenu du Gouvernement la conservation de son cloître.

» Cependant il ne suffit pas de s'intéresser à ce que nous voyons de grand et de monumental autour de nous. Le cadre, dans lequel se déroule la vie de tous les jours, pour être moins

somptueux, n'en est pas moins digne d'intérêt. La rage d'une folle destruction, le désir de sacrifier à la mode du moment, ont anéanti bon nombre de ces façades élégantes qui imprimaient à notre ville un cachet particulier. En 1902, sur la proposition de la Société d'Archéologie de Bruxelles, l'Administration communale de la Capitale décida de prendre sans retard les mesures propres à la conservation iconographique des édifices publics, des maisons privées et généralement de tous les anciens documents architecturaux de notre ville. Le 15 janvier 1903, fut constitué le Comité du Vieux-Bruxelles, que son président M. Charles Buls dirige avec tant d'autorité et de talent. (*Applaudissements.*) Plus de huit cents photographies, prises par les soins du Comité, perpétueront pour les générations futures le souvenir de ce que fut notre ville, avant les transformations profondes qui la bouleversent en ce moment.

» MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES, MEMBRES DE LA
SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES,

» L'œuvre féconde que je viens d'esquisser à grands traits est la vôtre. Avec fierté vous pouvez jeter un regard en arrière et contempler la route parcourue. Cependant il nous faut aussitôt regarder droit devant nous. L'avenir est là qui sollicite nos efforts.

» La Belgique a conquis dans le monde scientifique une place enviable. Son activité s'est distinguée dans tous les domaines de la pensée et, si petite qu'elle puisse être territorialement, elle est grande moralement.

» Cette situation, conquise par notre énergie et surtout par notre spontanéité au travail, précise nos devoirs futurs. Nous devons rester étroitement associés à la grande œuvre collective, dont les sociétés archéologiques du pays poursuivent la réalisation. Nous devons modeler nos méthodes et concevoir nos travaux en harmonie avec les progrès rapides qui révolutionnent les sciences historique et archéologique contemporaines. La Société royale d'Archéologie de Bruxelles a réalisé un pro-

gramme d'une ampleur peu commune. Elle a apporté sa part à l'enrichissement du patrimoine intellectuel de la Belgique. Il lui appartient d'élever plus haut encore l'édifice qu'elle a construit en ce quart de siècle de vie sociale. Forte des sympathies qui l'environnent, des concours précieux qui lui sont garantis, elle peut s'engager avec confiance dans le chemin qui s'ouvre devant elle et qui doit la conduire vers de plus hautes destinées ». (*Applaudissements prolongés*).

Après la lecture de son discours, M. le Président donne la parole à M. le Docteur JACQUES, Président et Délégué de la Société d'anthropologie de Bruxelles, parlant au nom des Délégués belges :

« MONSIEUR LE MINISTRE,
» MONSEIGNEUR,
» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
» MESDAMES, MESSIEURS,

» Je suis heureux d'avoir été choisi pour présenter à la Société royale d'archéologie de Bruxelles, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, les félicitations et les vœux de longue vie et de prospérité de la Société d'anthropologie et des Sociétés d'archéologie du pays.

» Vingt-cinq ans !

» L'un des fondateurs de la Société royale d'archéologie de Bruxelles me rappelait hier les circonstances qui avaient précédé sa naissance : une conversation, un soir de promenade, au Parc, entre Destrée et Paris, puis le concours de Saintenoy et de quelques autres, enfin l'adhésion du vénérable M. Wauters, qui voulut bien appuyer de l'autorité de sa science le groupe en formation. Et la Société fut fondée.

» Le recrutement des membres fut facile : chacun aime ses vieux meubles, ses vieux bibelots, qui souvent rappellent de touchants souvenirs de famille ; on ajoute, au hasard des circonstances, quelques objets d'antiquité, et l'on devient collectionneur. On n'est peut-être pas encore archéologue, car il faut pour le devenir beaucoup de travail, beaucoup d'études, beaucoup de savoir ; mais on se sent une âme d'archéologue et

l'on est heureux de faire partie d'une société où l'on rencontre des âmes-sœurs et où l'on parle des choses que l'on aime.

» Il n'empêche que pendant ces vingt-cinq ans, la Société royale d'archéologie de Bruxelles a accumulé, dans ses publications, des trésors de science et de précieuses contributions à l'histoire, non pas peut-être à l'histoire des grands événements, des grandes batailles, des grands capitaines, mais à l'histoire, plus précieuse pour le philosophe, qui fait fouiller l'âme du peuple, qui fait revivre les populations disparues dans le milieu où elles ont vécu, dans la vieille maison ou dans le vieux château, au milieu de ses vieux meubles et de ses vieux ustensiles, dans le décor familial dont elles se plaisaient à parer leur demeure, simples images de piété chez les humbles, fastueuses tapisseries et tableaux de prix chez les grands; à l'histoire qui sait faire parler les tombeaux, à l'histoire qui n'a pas été écrite pour l'histoire.

» Les autres sociétés d'archéologie du pays auraient pu craindre de se voir diminuer de toute l'importance acquise par la Société royale d'archéologie de Bruxelles. Il n'en a rien été. Au contraire, l'émulation entre nos sociétés fut féconde et la cordialité de nos relations fut consacrée par la réunion périodique de nos grands Congrès nationaux, où chacun est heureux de soumettre les résultats de ses travaux à une discussion courtoise.

» Puissent nos sociétés continuer longtemps encore côte à côte, le bon combat pour la science.

» Au nom de la Société d'anthropologie de Bruxelles, au nom des sociétés d'archéologie du pays, je forme des vœux pour la continuation de nos relations cordiales, pour la prospérité de la Société royale d'archéologie de Bruxelles. »

M. Tony WENGER, Membre de la Section d'Histoire de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, prend ensuite la parole au nom des Délégués étrangers :

» MESDAMES, MESSIEURS,

» Au nom des Délégués étrangers qui ont bien voulu me désigner comme porte-parole, et plus particulièrement au nom

de la Section historique de l'Institut Grand Ducal de Luxembourg, je suis heureux de célébrer avec vous cette fête, consacrée à la commémoration du 25^e anniversaire de votre Société royale Archéologique de Bruxelles.

» Je m'acquitte de la plus agréable des missions, en apportant à votre Société, Messieurs, nos plus sincères félicitations pour ses noces d'argent, en même temps que nos meilleurs souhaits de longue prospérité pour l'avenir.

» Il serait banal, Messieurs, devant un auditoire aussi distingué, composé d'historiens et d'archéologues éminents, de parler longuement des sympathies historiques, traditionnelles, du pays de Luxembourg envers la Belgique, sa grande sœur.

» Nos sentiments de vieille et sincère amitié vous sont connus. Mieux que moi, Messieurs, vous savez qu'ils prennent racine dans une affinité de race et d'origine, et dans une communauté de destinées politiques durant plusieurs siècles.

» Notre culture n'a-t-elle pas pris naissance en même temps que la vôtre?

» Et l'histoire de la Belgique n'est-elle pas, en grande partie, l'histoire de notre pays?

» Aussi est-ce avec le plus grand intérêt que nous suivons vos travaux éclairés, vos recherches si intéressantes.

» Messieurs, je forme des vœux pour la continuation des excellents rapports de confraternité entre la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, la Section historique de l'Institut Grand Ducal, et les Sociétés étrangères ici représentées ».

L'ordre du jour appelle la Conférence de M. Charles BULS, ancien Bourgmestre de Bruxelles, Membre de l'Académie royale de Belgique, Président du Comité d'études du Vieux-Bruxelles, Vice-Président d'honneur de la Société royale d'Archéologie :

Avant de donner la parole au conférencier, le Président, M. DES MAREZ, s'exprime en ces termes :

« Notre Société, dès sa naissance, put compter sur les sympathies et le dévoué concours de M. Charles Buls, alors Bourgmestre de Bruxelles. Il en accepta la vice-présidence

d'honneur et ne dédaigna pas venir à nos séances s'asseoir sur les bancs et participer à nos joutes pacifiques. En 1894, il vint lui-même annoncer la constitution d'un Musée de la dentelle et fit des démarches auprès de M^{me} Montefiore pour qu'elle enrichît, par l'apport de sa collection, le Musée naissant.

» Nul n'ignore ce que la Capitale doit à la vigilance de son ancien premier magistrat. Archéologue et artiste, il s'est préoccupé de la sauvegarde de son patrimoine artistique, de son embellissement au milieu des inévitables transformations qu'elle a subies.

» Le voyageur, qui visite notre ville, emporte des façades d'or qui bordent notre Grand' Place, de l'harmonie qui se dégage de leur ensemble, un inoubliable souvenir. Tout était délabré, les statues qui ornaient la façade des anciennes maisons corporatives avaient été renversées, les sculptures étaient en ruines. M. Buls s'est dévoué, corps et âme, à la restauration, je dirais presque à la résurrection de notre forum. La Cité reconnaissante lui a dédié un monument, sous les arcades de la maison de l'Etoile, mais la Grand'Place elle-même, resplendissante dans son nouveau vêtement, chante plus haut que le monument, élevé par nos mains, la gloire de celui qui s'est fait son restaurateur. (*Applaudissements*).

» M. Buls ne s'est pas contenté de restituer à Bruxelles un forum tel que nos architectes du xvii^e siècle l'ont conçu. Parcourant patiemment les archives, il a voulu étudier l'histoire de la Grand'Place et lui consacrer un monument littéraire. Au cours de cinq années de recherches, les notes se sont accumulées, innombrables, autour de lui, mais son sens critique a dominé la masse des matériaux et a consigné dans une admirable étude, qui tarde trop à paraître, l'histoire de la première construction en pierres de notre Grand'Place, de ses malheurs, de sa résurrection au lendemain du terrible bombardement de 1695.

» Ce sont les grandes conclusions de ce vaste travail qu'il veut bien nous communiquer ici. Je l'en remercie et lui donne la parole ».

L'orateur rappelle ce que fut la Grand' Place aux XII-XIII^e siècles.

Elle s'éleva graduellement du rang modeste de marché à celui de forum communal. Cette évolution suivit celle des rapports entre les patriciens et des plébéiens. Le duc Jean IV dut, en 1422, sanctionner la victoire des artisans.

Au XIII^e siècle on ne voyait encore à la Grand' Place que des maisons en bois et deux *Steenen*, ou maisons en pierres du lignage des Serhuygs et du domaine des Meynaert. Le morcellement de leurs terres permit la construction des maisons des corporations. La prospérité économique de la ville s'affirme, en 1402, par la construction du superbe hôtel communal, couronné par une flèche sans pareille, en style ogival flamboyant.

Nous trouvons la plus ancienne représentation de la place, dans une miniature du Cabinet des Estampes de Berlin, représentant l'entrée de Jeanne de Castille, le 19 décembre 1496. Nous y reconnaissons l'Hôtel-de-Ville, et les pignons en bois du *Renard*, du *Cornet* et du *Loup*. Un siècle plus tard, c'est la décoration, érigée à l'occasion de l'entrée de l'Archiduc Ernest, qui nous fournit des indications précises sur l'aspect de la Grand' Place en 1594. Le *Renard*, le *Cornet*, la *Louve*, le *Sac*, la *Brouette* sont encore en bois. Il en est de même de l'*Etoile*, l'ancienne maison échevinale, où le vaillant Evrard T'Serclaes fut transporté mourant, du *Cygne*, de la *Rose*, du *Mont Thabor*, du *Duc de Bavière*.

A l'emplacement de la maison actuelle des ducs de Brabant se voyait au XVI^e siècle un vaste bâtiment occupé en partie par des corporations, en style gothique de la deuxième moitié du XV^e siècle. Entre la rue de la Colline et la Maison du Roi, trois maisons étaient encore en bois ; trois autres avaient été reconstruites en pierres : deux en style gothique en 1581, une troisième, appelée *de Duyf*, la *Colombe*, en style de la première Renaissance, élevée en 1553, par les peintres, ce qui prouve, une fois de plus, que ce furent eux qui introduisirent, chez nous, le style italien, avant les architectes. Une jolie gravure de Jacques Callot, de 1639, nous donne la petite maison en bois, *den Gulden Marchant*, au coin de la rue des Harengs, et la Maison du Roi, commencée en 1515, dans le riche style flamboyant de l'époque et qu'on pourrait appeler aussi le baroque gothique.

Ancienne Halle au pain, la Maison du Roi devint le siège des tribunaux ressortissant au souverain ; de là son changement de nom. Puis continuant le tour de la place, nous ne voyons plus que des maisons en bois jusqu'à la rue au Beurre.

Les indications, données par les gravures de Mommaert et de Callot, sont précisées dans les intéressants tableaux de Van Alsloot, que conservent les musées de Madrid et de South-Kensington. Ils représentent les pittoresques cortèges des gildes et des corporations, qui s'y déployèrent en 1615, en l'honneur de l'infante Isabelle, qui venait d'abattre le *papegai*, à l'église de N. D. du Sablon.

A partir de 1639, une fièvre d'émulation saisit les corporations. Toutes veulent remplacer leurs locaux en bois par de superbes maisons en pierre. C'est alors que les Graissiers, les Tonneliers, les Menuisiers, les Charpentiers, le Serment des Archers, les Bateliers, les Merciers élèvent la suite des belles et originales façades, entre la rue au Beurre et la rue de la Tête d'Or, sous les enseignes de la *Brouette*, du *Sac*, de la *Louve*, du *Cornet* et du *Renard*. Ces constructions s'érigent en style baroque italien de la dernière moitié du XVII^e siècle, mais avec un accent flamand indéniable et en même temps avec une originalité hardie, comme la Maison des Bateliers d'Antoine Pastorana, ou un symbolisme classique, comme la *Louve* de Pierre Herbosch, ou encore avec un décor de riche bahut, comme le *Sac* et la *Brouette*, d'un architecte encore inconnu.

Mais en deux jours, les 13 et 14 août 1695, sur l'ordre barbare et inutile de Louis XIV, toute cette splendeur s'évanouit et les bombes du maréchal de Villeroi firent de la Grand' Place un amoncellement de ruines; l'Hôtel-de-Ville et la Maison du Roi, incendiés cependant, restèrent seuls debout. Les gravures de Coppens conservent le souvenir de ce désastre épouvantable.

Le Gouverneur Maximilien-Emmanuel, le Magistrat, les corporations, la population tout entière s'employèrent avec une rare énergie à restituer au forum bruxellois sa splendeur ancienne. En quatre ans la Grand' Place était reconstruite, plus riche qu'auparavant, sous la surveillance du Magistrat, soucieux de ne pas laisser déformer le lieu sacré des assemblées populaires.

C'est alors que la Grand' Place reçut son aspect actuel. Au coin de la rue au Beurre Jean Cosijn construisit la maison nouvelle des Boulangers, en un style plus classique que ses voisines, richement ornée de sculptures. La *Brouette* et le *Sac* furent restaurés, ainsi que la *Louve*. Le *Cornet*, entièrement réédifié, fut couronné d'un pignon original, représentant la poupe d'une galère. La maison des Merciers surgit de ses ruines, somptueuse, grâce à Jean Van Delen et au sculpteur Marc De Vos.

A la gauche de l'Hôtel-de-Ville, l'*Etoile* fut rebâtie en pierres. Pierre Fariseau construisit l'imposante maison du *Cygne*, que les bouchers ne tardèrent pas à acquérir. Guillaume De Bruyn fut chargé de rétablir la maison des Brasseurs. Il y employa l'ordre colossal, comme à la grande façade de la maison des ducs de Brabant. En 1701, la façade de la *Balance* fut primée à la suite d'un concours organisé par le Magistrat. Le *Cerf*, la *Galice*, l'*Ange* furent réédifiés dans le style de l'époque, et ce fut encore G. De Bruyn, dont on reconnaît le style, qui reconstruisit la maison des Tailleurs. Les peintres découragés ne rebâtirent pas leur maison de la *Colombe*; ils en vendirent le terrain et un particulier y édifia la maison avec fenêtres vénitienes, que nous y trouvons aujourd'hui.

La Maison du Roi fut restaurée; mais en 1880, elle laissa apparaître de tels signes de vétusté que l'Administration communale décida de la recon-

struire de fond en comble, telle qu'elle avait été conçue par son architecte Van Pede.

Seulement en 1793 et 1794, la rage iconoclaste des révolutionnaires français fit courir à la Grand' Place un danger aussi grand qu'en 1695, car non seulement ils avaient brisé toutes les statues, arraché tous les emblèmes de l'ancien régime, mais avaient fait passer la propriété des maisons des corporations entre les mains de particuliers, en général peu soucieux de conserver les façades primitives. Le magnifique cadre de notre forum était donc menacé d'une ruine graduelle. Heureusement l'Administration communale s'y prit à temps pour l'arrêter; elle restitua peu à peu à la place son ancienne splendeur; la population, fière de ce joyau architectural, consciente de sa valeur artistique et patriotique, consentit avec joie à tous les sacrifices qu'exigerait cette piété filiale. Des contrats ont assuré la conservation perpétuelle de ce monument historique, qui restera l'un des plus beaux et des plus admirés de l'Europe.

L'éminent conférencier est vivement applaudi. Le Président le remercie en termes chaleureux et remercie également les assistants d'être accourus, nombreux, à cette solennité.

La séance est levée à 4 3/4 heures.

LE BANQUET

A 6 heures, deux cents convives sont réunis dans les salons de l'Hôtel Métropole. La salle du banquet, décorée de fleurs et de plantes, est pavoisée des couleurs belges, françaises, anglaises, allemandes, néerlandaises et italiennes. Dans un parterre de verdure s'élèvent les bustes du Roi et de la Reine.

A la table d'honneur prennent place les membres de la Commission, les délégués belges et étrangers, les invités parmi lesquels MM. les Directeurs généraux BECKERS et VERLANT. M. le Président G. DES MAREZ préside, ayant à sa droite S. A. I. le prince BONAPARTE, à sa gauche M. Charles BULS, ancien Bourgmestre de Bruxelles et Vice-Président d'honneur de la Société.

A l'heure des toasts, M. le Président porte la santé du Roi :

» MONSEIGNEUR,

» MESDAMES, MESSIEURS,

» Mes fonctions de président me procurent l'insigne honneur de porter le toast à S. M. le Roi. Tout à l'heure, à la séance solennelle, j'ai rappelé tout ce que notre Société doit à la bienveillance de la Famille royale. Le Roi, déjà comme prince Albert, s'est préoccupé du sort de notre Compagnie ; après en avoir été le Président d'honneur, il en est devenu le haut Protecteur.

» Que nos sentiments de respect et de reconnaissance aillent vers ce monarque qui s'intéresse si vivement à toutes les manifestations de la pensée nationale.

» A la santé de notre Auguste Souverain, j'associe celle de notre Reine bien-aimée. Nous nous souvenons encore de cette respectueuse sympathie qui salua la princesse Elisabeth à son arrivée en Belgique. Depuis, cette sympathie s'est transformée en une profonde affection. La Reine a conquis tous les cœurs.

» Je porte également la santé des Enfants royaux, sur lesquels repose l'espoir de la Nation.

» Je vous convie à lever bien haut votre verre,

» AU ROI,

» A LA REINE,

» A LA FAMILLE ROYALE. »

De chaleureux applaudissements accueillent ce toast, dont connaissance est donné immédiatement au Roi.

M. A. JOLY, Vice-Président, porte le toast aux membres fondateurs, aux délégués, aux invités et à la Presse :

« MONSEIGNEUR,

» MESDAMES, MESSIEURS,

» La Société d'Archéologie de Bruxelles ne remplirait pas ses devoirs d'Hospitalité si elle ne remerciait tous ceux qui ont fait l'honneur de fêter avec elle cet anniversaire. Elle ne peut oublier, tout d'abord, en ce jour mémorable, les hommes à l'initiative, au dévouement éclairé, à l'énergie de qui elle doit la vie. J'ai nommé les promoteurs de notre Société : MM. Destrée, Saintenoy, Paris, Maurice Benoidt, de Behault de Dornon, Baron de Loë et de Munck.

» Entre les hôtes que nous sommes particulièrement touchés de voir ici, laissez-moi m'adresser ensuite aux Délégués des grandes Associations archéologiques étrangères et spécialement à nos Membres correspondants qu'une sympathie dévouée a amenés prendre part à nos fêtes.

» Parmi eux, oserais-je offrir un tribut spécial de reconnaissance à celui qui a su donner par d'éminents travaux scientifiques un nouvel éclat à un nom illustre : à Son Altesse Impériale le Prince Roland Bonaparte.

» Nous ne pouvons oublier de lever amicalement notre verre à nos confrères du Pays : à ces Cercles archéologiques qui du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, se sont élevés partout sur le sol de la Belgique et qui maintiennent, par le culte et la défense du passé, la beauté traditionnelle de notre pays.

» Je voudrais citer toutes ces Sociétés, je dois me borner à un hommage particulier à notre illustre Doyenne : l'Académie royale d'Archéologie.

» MESDAMES, MESSIEURS,

» Parmi ceux qui ont été pour nous une aide constante, il serait injuste d'oublier les membres de la Presse.

» Si, parfois, à nos séances, ils ont appris sur notre vieille Capitale ou sur la vie d'autrefois, des détails qui leur fournissaient la matière attendue d'une chronique ou d'un fait-divers, reconnaissons qu'ils ont toujours été pour nous des échos bienveillants, et ne nous ont jamais refusé une publicité sympathique indispensable au succès de notre entreprise.

» MESDAMES, MESSIEURS,

» Buvons à la santé de nos Membres fondateurs et Correspondants, aux Sociétés sœurs de l'Etranger et de Belgique, aux membres de la Presse ».

Au nom des sociétés étrangères, représentées au Jubilé, M. MINIOT, Conseiller municipal de Paris et Délégué de la Commission du Vieux-Paris, boit à la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et à son Président. Ce toast est vivement applaudi.

A son tour, M. L. DE BUGGENOMS, au nom des Délégués belges, lève son verre. Il rappelle les mérites scientifiques de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, forme des vœux pour sa prospérité future et porte en termes chaleureux la santé de son Président.

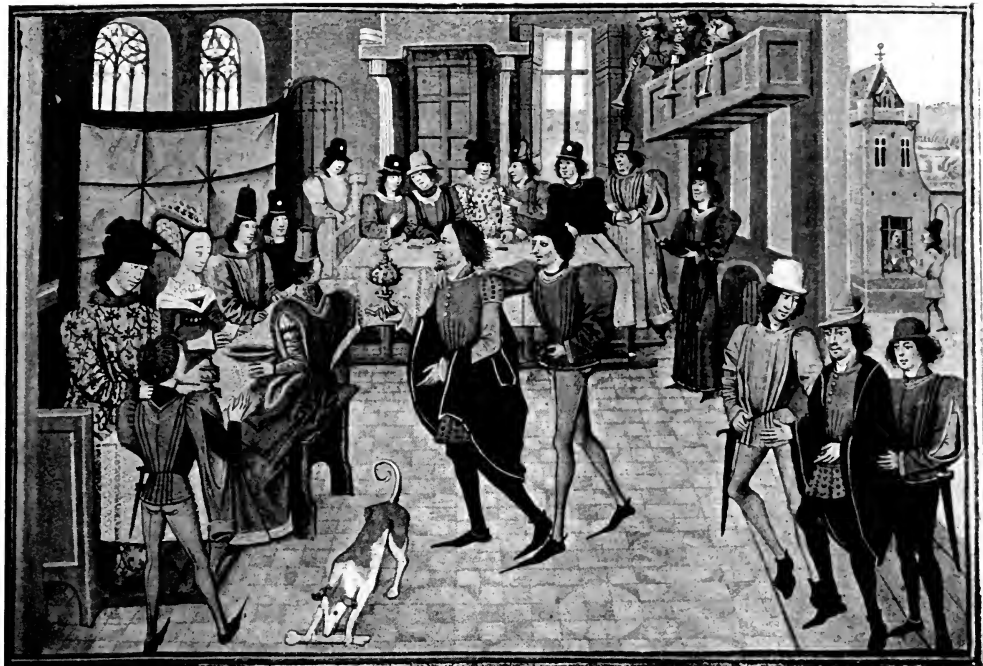
M. GILLES, Directeur du *Journal de Bruxelles*, remercie en termes spirituels au nom de la Presse.

M. Armand DE BEHAULT DE DORNON se fait l'interprète des Membres promoteurs. Il remercie l'assistance de la sympathie qu'elle leur a témoignée et rappelle la part importante que prit M. Joseph Destrée à la fondation de la Société.

A 9 1/4 heures le banquet est terminé et les convives se dirigent vers l'Hôtel de Ville.

* * *

Le Menu reproduit « *Les Noces de Béatrix de Cologne et de Guérin de Metz* ». (Histoire de Charles Martel, 1463-1465. Biblioth. Roy. Bruxelles. Ms. n° 8, f° 326).



Société Royale d'Archéologie de Bruxelles

1887

• ΜΕΝΤΑ •

1912

Crème Impératrice ♦ Consommé Alexandra

Délicieux Montglas

Torsade de Sole Dieppoise

Filet de Bœuf Gastronomo

Poularde Derby

Nectarine au Cliequot

Petits pois de Bordeaux

Pintadeau truffé rôti ♦ Compote de Calville

Paté de Foie gras en croûte ♦ Salade panachée

Bombe brabançonne ♦ Gâteaux Amandine

Fruits ♦ Desserts

Le 26 janvier 1913

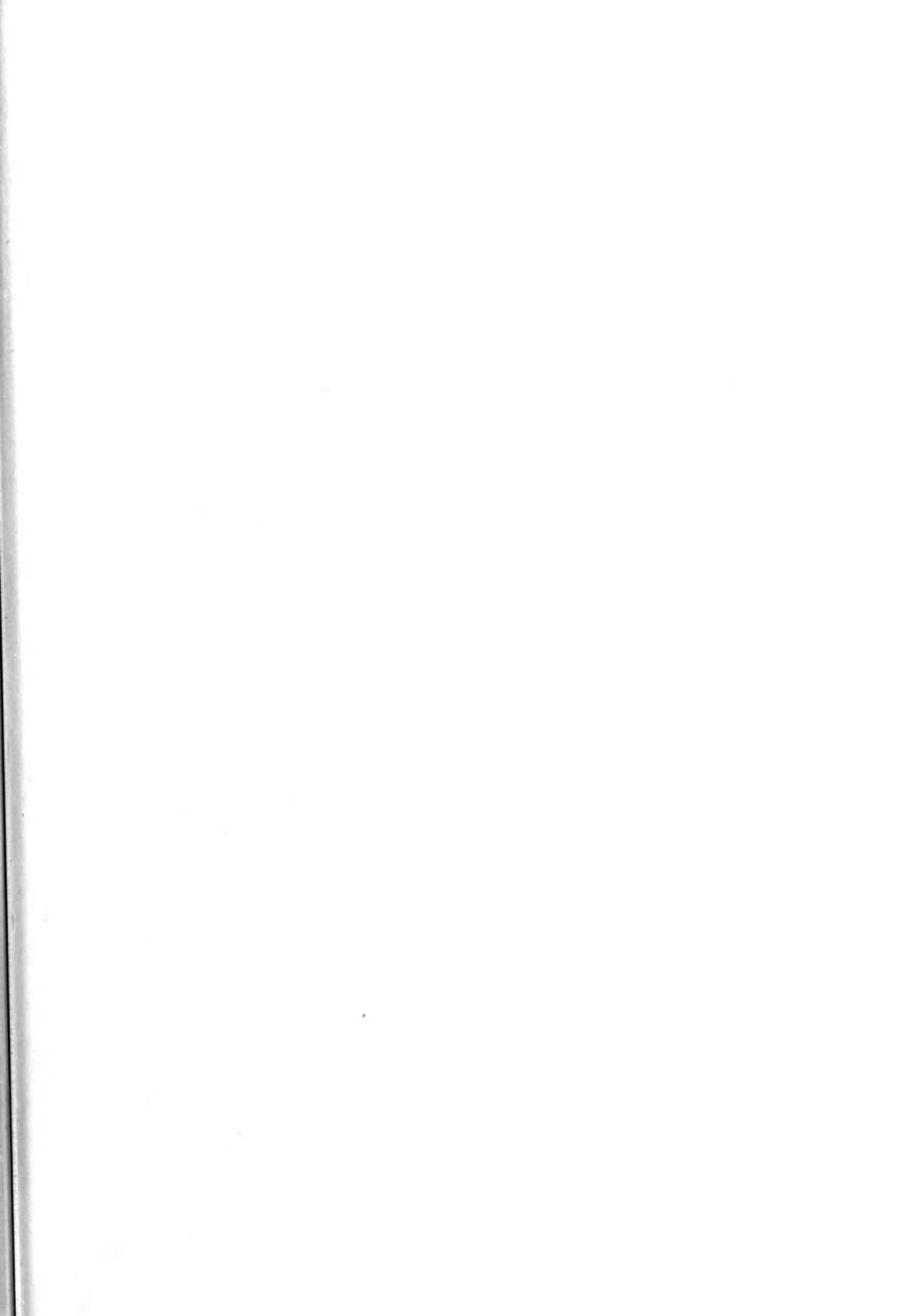
Réception à l'Hôtel de Ville

Une brillante réception est réservée à la Société jubilaire dans notre incomparable Hôtel communal. M. le Bourgmestre Adolphe MAX, entouré de M. L. STEENS, Echevin de l'Etat civil, de M. E. JACQMAIN, Echevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et de M. Max HALLET, Echevin des Finances, reçoit les invités. A 9 1/2 heures, S. A. I. le prince BONAPARTE, M. Charles BULS et le Président M. DES MAREZ arrivent.

Un monde élégant et distingué se répand bientôt dans les salons de l'Hôtel de Ville, superbement éclairés. M. le Bourgmestre, accompagné de M. Président, conduit le prince BONAPARTE.

Dans la *Salle Gothique*, où se dresse le buffet, les invités s'entre-tiennent gaîment et la fête jubilaire s'achève, laissant à tous un inoubliable souvenir.

Bruxelles, 26 janvier 1913.





DH
401
S5
t.25

Société royale d'archéologie
de Bruxelles
Annales

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

